# RAPPORT D'ACTIVITÉ
2019

ASSOCIATION CALVADOSIENNE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT À L'ADULTE

# RAPPORT D'ACTIVITÉ
2019


3 - LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF
13 - LE RAPPORT GÉNÉRAL ASSOCIATIF
77 - LES RAPPORTS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES
416 - LE GLOSSAIRE

# LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF


5 - EXTRAIT DES STATUTS
7 - EXTRAIT DE LA CHARTE ASSOCIATIVE
9 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
10 - LA COMMISSION PERMANENTE
11 - LE CONSEIL DE DIRECTION

# 1.1 - EXTRAIT DES **STATUTS**

L'ACSEA, historiquement rattachée au mouvement des sauvegardes, a pour vocation d'apporter à des enfants, adolescents ou adultes en difficulté les soutiens, accompagnements et protections spécifiques dont ils peuvent avoir besoin, ponctuellement ou durablement, durant leur vie.

Elle a également vocation à intervenir dans le cadre des politiques familiales et de la petite enfance.

A ce titre, elle gère des établissements sociaux et médico-sociaux légalement autorisés, habilités ou conventionnés.

Afin d'atteindre ces buts, l'ACSEA met en œuvre tous les moyens appropriés qui lui sont nécessaires en:

- Inscrivant son action, seule ou en partenariat, sur l'ensemble du territoire normand ;
- Contribuant à l'ensemble des missions des Codes de l'Action Sociale et des Familles, de la Santé Publique et du Travail ;
- S'inscrivant dans les réseaux de l'économie sociale et solidaire par toutes formes appropriées, notamment par : la gestion de restaurants sous forme d'entreprise adaptée, par des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens et de services encore de formation professionnelle visant une qualification, y compris par la voie de l'apprentissage, auprès de publics ciblés ou en difficulté ;
- Développant un partenariat inter associatif et en agissant en collaboration avec l'ensemble des personnes morales ou privées poursuivant les mêmes buts ;

et, d'une manière générale, conduit ou participe à toute activité en lien avec ses buts.

*Article 2 des statuts*

La sauvegarde du Calvados, fondée en 1932 est une association loi 1901. Elle s'inscrit dans la droite ligne du courant historique des Sauvegardes puisque son premier service, le service social près des tribunaux pour enfants, voit le jour en 1945. Très rapidement, l'association se positionne sur le champ du handicap en ouvrant le premier établissement destiné à accueillir des mineurs, « Champ Goubert », en 1949.
Association laïque, son action est constamment guidée par l'ensemble des droits fondamentaux reconnus à l'être humain.

Depuis une trentaine d'années, l'ACSEA a étendu sa raison d'être aux adultes afin de les soutenir dans leur autonomie via des accompagnements adaptés, en matière de lutte contre les exclusions, d'insertion socio-professionnelle ou de protection.

Dans ce cadre, l'ACSEA :

- Accompagne des enfants, des adolescents et des adultes en difficulté au sein d'organismes d'observation, d'investigation, de médiation, d'éducation en milieu ouvert, d'éducation au sein de service de placement, de prévention, de protection, de soins, d'insertion et de formation professionnelle.

- Conseille les usagers, mais également, forte de ses observations et de son expertise, contribue à l'élaboration des politiques publiques afin qu'elles apportent des réponses appropriées aux situations individuelles ou collectives concernant les plus fragiles d'entre nous, parfois exclus de la société.

- Soutient et protège les personnes. L'ACSEA se veut solidaire de ces dernières. Elle reconnaît l'utilité sociale de chacune, indépendamment de son efficacité économique. Elle collabore aux initiatives et réalisations tendant aux mêmes fins en lien notamment avec les associations et organismes poursuivant un but similaire.

- Éduque et place les personnes au cœur de ses interventions en prenant en compte ce qui fait sens pour elles et en s'appuyant sur leurs potentialités.

- Aide et guide les personnes en situation de souffrance, de vulnérabilité ou d'exclusion. La militance de l'association et l'énergie des professionnels sont mobilisées pour prévenir les risques d'exclusion, restaurer la personne et la promouvoir.

- L'ACSEA inscrit son action et ses missions dans le champ de l'économie sociale et solidaire, en promouvant la philosophie et les valeurs de cette dernière.

# 1.2 - LA CHARTE **ASSOCIATIVE**

Les personnes en situation de souffrance, de vulnérabilité ou d'exclusion sont au cœur des préoccupations de l'ACSEA. Toutes les énergies mobilisées par la militance de l'association, l'activité de ses professionnels, ses propositions vis-à-vis des pouvoirs publics, ses axes de développement, son organisation tendent vers un même but :

**La prévention de toute forme d'exclusion,**
**la restauration de la Personne et du Lien Social et sa promotion**

Association d'action sociale et de solidarité , l'ACSEA est une organisation, non lucrative, **HUMANISTE** et **MILITANTE** qui veut promouvoir la citoyenneté active en s'appuyant sur :

- les droits de l'Homme et de l'Enfant,
- la laïcité,
- le respect des différences.

## L'ACSEA, association humaniste

- Place les personnes au cœur de ses interventions, en prenant prioritairement en compte ce qui donne sens à leur existence.
- Les reconnaît dans leur globalité, leur histoire, leur groupe d'appartenance et leur environnement.
- Les situe en tant qu'acteurs des décisions les concernant, de l'organisation de leur accompagnement et de l'évaluation des actions menées.
- Les soutient dans l'exercice de leurs droits.
- Valorise le potentiel de chacun.
- Considère le temps comme l'un des facteurs essentiels de la réalisation de ses projets personnels au-delà de l'intervention de l'Association.

## L'ACSEA, association militante

- Fait le choix d'un fonctionnement «co-opératif» qui favorise l'engagement de chacun de ses membres au service d'une cause commune, qu'ils soient usagers, adhérents, administrateurs, professionnels ou partenaires.

- Se veut solidaire des personnes en difficulté :
  en reconnaissant l'utilité sociale de chacun indépendamment de son efficacité économique ;

  ○ en contribuant à un développement durable dans lequel les personnes concernées s'impliquent pour prendre en charge leur destinée ;

  ○ en témoignant de leurs conditions d'existence, de leur souffrance, de leurs aspirations et potentialités ;

  ○ en mettant en œuvre des dispositifs de proximité qui articulent réponses individuelles et actions sur les environnements.

- Est force de propositions :

  ○ en s'appuyant sur l'évaluation de ses activités et sur ses capacités d'observation et d'expertise ;
  ○ en apportant sa contribution à l'élaboration des politiques publiques ;
  ○ en prenant l'initiative d'innovations et d'expérimentations.

# 1.3 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**DIDIER TRONCHE**
PRÉSIDENT

## ADMINISTRATEURS MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

**DANIEL LENGRAND**
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

**JEAN-YVES DUPUY**
VICE PRÉSIDENT
EN CHARGE DES AFFAIRES FINANCIÈRES

**PATRICK FOURMOND**
VICE PRÉSIDENT
EN CHARGE DE LA VIE ASSOCIATIVE

**JEAN DE BAGNEAUX**
PRÉSIDENT D'HONNEUR

**BRUNO CHAMBON**

**CATHERINE CLOUET**

**ANNICK CZECZKO**

## AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**BRUNO CARABIE**
RETRAITÉ

**GÉRARD GOGIBU**
COMMISSAIRE AUX COMPTES RETRAITÉ

**PHILIPPE GUERARD**
ASSOCIATION ADVOCACY BN

**JEAN-PIERRE GUILLO**
GÉRANT, CONSULTANT

**JACKIE IZARD**
RETRAITÉ

**JACQUES JACOB**
MÉDECIN RETRAITÉ

**MICHEL LACROIX DESMAZES**
ARCHITECTE RETRAITÉ

**ALINE SCOUARNEC**
PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS

**JEAN-MICHEL GODET**
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IRTS

**MICHEL RENAUT**
DIRECTEUR HOSPITALIER HONORAIRE

**JODIE CARDONNEL**
EX-SALARIÉE DE L'ACSEA

**JEAN-FRANÇOIS GOUGET**
EX-DIRECTEUR DE LA FORMATION À LA CCI DE CAEN ET DIRECTEUR CFA RETRAITÉ

**ANDRÉ MARCOTTE**
CADRE DIRIGEANT FORMATION PROFESSIONNELLE RETRAITÉ

MISE À JOUR - MARS 2020

# 1.4 - LA COMMISSION **PERMANENTE**

**ADMINISTRATEURS**

**Didier TRONCHE**
Président

**Daniel LENGRAND**
Secrétaire général

**Jean-Yves DUPUY**
Vice-président en charge des affaires financières

**Patrick FOURMOND**
Vice-président en charge de la vie associative

**Jean de BAGNEAUX**
Président d'honneur

**Bruno CHAMBON (invité)**
Administrateur de l'association Handy Rare & Poly

**Catherine CLOUET (invitée)**
Magistrat honoraire

**Annick CZECZKO (invitée)**
Retraitée

**DIRECTION GÉNÉRALE**

**Pascal CORDIER**
Directeur Général

**Laëtitia FILLATRE**
Directrice Administrative et Financière

**Elodie FRAGO**
Directrice des systèmes d'information, juriste et déléguée à la protection des données

**Sophie JAVILLIER**
Directeur Ressources humaines

**Eddy MOTTE**
Directeur Recherche et Développement

**Geneviève QUELLIER**
Assistante de Direction

# 1.5 - LE CONSEIL **DE DIRECTION**

## DIRECTION GÉNÉRALE

| | |
|---|---|
| Directeur Général | Pascal CORDIER |
| Directrice Administrative et Financière | Laëtitia FILLATRE |
| Directeur Recherche et Développement | Eddy MOTTE |
| Directrice des Ressources Humaines | Sophie JAVILLIER |
| Directrice des services juridique, protection des données et systèmes d'informations | Elodie FRAGO |

## PÔLE PROTECTION ENFANCE FAMILLE

**DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT** — Salvatore STELLA - Directeur; Cécile LHERAULT - Directrice adjointe

- Action Éducative en Milieu Ouvert
- Service Éducatif en Milieu Ouvert
- Service de Protection en Milieu Ouvert
- Service d'Investigation, de Médiation et d'Activités Pénales

**DÉPARTEMENT ACCUEIL FAMILIAL ET HÉBERGEMENT EDUCATIF**

- Foyers Éducatifs — Anaïs HERIN - Directrice
- Service de Placement Familial Spécialisé — Aymeric DUROY - Directeur adjoint

## PÔLE HANDICAP AUTONOMIE DÉPENDANCE

**SECTEUR HANDICAP ENFANCE**

**INSTITUT DE DÉMOUVILLE** — Christophe CORNET - Directeur; Fabienne MILET - Directrice adjointe

- Institut Médico-Professionnel de Démouville
- Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile

**DISPOSITIF CHAMP GOUBERT** — Didier MARGUERITE - Directeur; David LEMIERE - Directeur adjoint

- Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique
- Centre d'Accueil Familial Spécialisé

**INSTITUT CAMILLE BLAISOT** — Eric KNAUS - Directeur; Aline BEAURUEL - Directrice adjointe

- Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique

**IME L'ESPOIR** — Pascal CORDIER - Directeur; Ludovic BOURDON - Directeur adjoint

- Institut Médico-Educatif

**DÉPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT HANDICAP ADULTE ET DÉPENDANCE** — Samia HADOUN - Directrice

- Maison d'Accueil Spécialisée
- Foyer de Vie

## PÔLE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

**DÉPARTEMENT INSERTION PRÉVENTION** — Fabienne FORVEILLE - Directrice

- Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté
- Service d'Action Préventive
- Service Trait d'Union

**DÉPARTEMENT MAJEURS PROTÉGÉS** — Valérie PATRIX - Directrice

- Service ATC

**DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION** — Stéphane TYPHAIGNE - Directeur; Dominique BORDET - Directrice Adjointe

- ACSEA Formation
- Établissement et Service d'Aide par le Travail «Intermédiaire Hors les Murs»
- Entreprise Adaptée Conchylicole
- Entreprise Adaptée Restauration

## PÔLE SANTÉ

**DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ** — Véronique DESRAMÉ - Directrice; Aymeric DE FLEURIAN - Médecin directeur

- Centre de Guidance (CMPP/BAPU)
- Centre de Guidance (CAMSP)
- Dispositif Maison des Adolescents du Calvados (entité ACSEA)
- Hébergement thérapeutique

# LE RAPPORT GÉNÉRAL ASSOCIATIF


**15** - LE RAPPORT GÉNÉRAL ASSOCIATIF

**17** - LES INSTANCES ASSOCIATIVES

**56** - LA VIE ASSOCIATIVE ET INTER-ASSOCIATIVE

**59** - L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

**67** - LE RAPPORT FINANCIER

# 2 - LE RAPPORT GÉNÉRAL **ASSOCIATIF**

Outil de rendu compte de l'action des établissements et services de l'ACSEA, le rapport d'activité associatif permet également de mettre en exergue les problématiques rencontrées par les 14 064 personnes auprès desquelles les professionnels de l'association sont intervenus en 2019. Il participe de la sorte à la fonction d'observation sociale de l'ACSEA qui est ainsi légitime à faire valoir des analyses et des propositions aux pouvoirs publics pour améliorer les politiques d'action sociale tant à l'échelon départemental que national. Il est ainsi un outil de communication dont la forme va être réinterrogée pour le rendre plus adapté à cette fonction.

Je ne vais pas, dans ce propos introductif, mettre en avant tel ou tel établissement ou service car tous ont œuvré de manière intense pour répondre au mieux aux missions qui sont les leurs. Je tiens cependant à remercier l'ensemble des 1302 collaboratrices et collaborateurs qui étaient présents le 31 décembre 2019 pour la qualité de leur engagement professionnel.

L'année 2018 avait été qualifiée d'année de tensions mais prélude à une nouvelle étape de l'action. L'année 2019 a parfaitement comblé ce vœu.

Dès le mois de février, le nouveau projet associatif adopté le 12 décembre 2018 pour la période 2019/2023 a été présenté aux salariés et six groupes de travail se sont constitués sous le pilotage de la direction recherche développement pour produire des propositions d'action sur chaque axe arrêté par l'Assemblée générale, à savoir :

- La place du bénévolat,
- L'implication des personnes accueillies,
- L'implication des personnels,
- La politique managériale,
- Les évolutions structurelles et organisationnelles,
- L'innovation.

Depuis, c'est près d'une centaine de bénévoles et de professionnels qui sont à pied d'œuvre pour proposer des actions opérationnelles au Conseil d'administration.

Parallèlement à ce chantier, la négociation du troisième contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'ARS de Normandie et le Conseil départemental du Calvados s'est poursuivie, sous l'égide de la direction financière et de la direction recherche développement, sur tout le premier semestre 2019 pour aboutir à une signature en juin. Le diagnostic partagé et les axes d'évolution retenus vont donc guider l'action des structures de son périmètre jusqu'en 2023. A noter que le Dispositif d'Accueil Intégré et d'Accompagnement de l'Institut Camille Blaisot y a été intégré et conforté, puisqu'autorisé en tant que service expérimental pour 5 ans, eu égard à son projet articulé avec celui de l'ITEP. A la demande de l'ARS, il a eu un effet rétroactif au 1er janvier 2019 et c'est donc, la signature du document à peine sèche, que la direction financière a engagé l'élaboration du premier État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses, nouvel outil d'allocation des ressources aux associations par les financeurs au titre de l'ONDAM médico-social.

Un autre chantier structurant engagé en 2018 sous la responsabilité de la direction des services juridiques et des systèmes d'information a connu un jalon important en 2019 puisque le progiciel du dossier unique de l'usager « Ogyris », de la société SociaNova a été retenu en mai. Dès l'automne, un comité de pilotage a été constitué pour engager le déploiement de cet outil qui améliorera le reporting des actions de suivi mises en place pour chaque bénéficiaire de nos actions tout en favorisant à la

fois un plus grand respect de la vie privée de chacun d'eux et une meilleure articulation de l'action des professionnels impliqués dans la mise en œuvre des projets personnalisés d'accompagnement. La continuité des actions d'accompagnement, pendant la période de confinement du printemps 2020, alors que beaucoup de professionnels étaient en travail à domicile a souligné le besoin d'un tel outil.

L'arrivée d'une nouvelle directrice des ressources humaines en mai et d'un nouveau directeur général en juillet ont permis de débloquer la négociation d'un accord d'entreprise sur la mise en place de Conseils Sociaux Economiques locaux et d'un conseil social et économique central. Signé à l'unanimité par les partenaires sociaux de l'ACSEA en octobre et valable pour une mandature de 3 années, il a permis la signature d'un protocole électoral dans la foulée pour organiser les élections professionnelles début 2020. Ce texte conforte la dimension d'entreprise unique qu'est l'ACSEA en matière de droit du travail en installant à l'échelon du CSE central les commissions économiques et de politiques sociales en charge d'éclairer l'instance lors des consultations récurrentes sur les orientations stratégiques, la politique sociale ou la situation économique. La Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) centrale, pour sa part, permettra, en s'appuyant sur les CSSCT installées dans chaque CSE local, d'appréhender globalement les préoccupations de santé et de sécurité au travail.

Les résultats déficitaires de plusieurs activités en 2018 avaient amené le Conseil d'administration à diligenter deux missions d'expertise pour analyser la situation d'ACSEA Formation et celle de l'EAR, entreprise adaptée de restauration à Bayeux. Elles se sont déroulées et achevées en 2019 et ont permis d'affiner des plans de retour à l'équilibre. Pour ce qui est de l'activité du service Trait d'Union, fortement perturbée par le changement de politique de l'État en matière d'hébergement d'urgence, elle n'est pas encore stabilisée, même si le résultat économique de 2019 est meilleur que celui de l'année passée. Les discussions engagées avec le Préfet du Calvados en octobre 2019 et avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Calvados, ont permis de travailler à l'élaboration d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, tâche toujours en cours.

Les travaux préparatoires à l'élaboration du CPOM ont souligné la marge d'amélioration de notre système d'information mais également l'hétérogénéité dans l'application de certaines normes et règles qui devraient être mieux harmonisées. L'audit réalisé durant le second semestre 2019, à la demande des élus du personnel, sur les comptes 2018, par le cabinet Syndex, a également souligné ce fait. Les 4 directions de la direction générale et les équipes de direction des établissements et services ont donc poursuivi et accentué la revue des pratiques et des procédures pour fiabiliser les règles de gestion et le reporting tant RH que financier.

Pour mener à bien l'ensemble des chantiers ci-dessus évoqués et d'autres jugés tout aussi pertinents telle la redéfinition d'une politique de communication ou le lancement d'une politique de recherche de mécénat et d'hybridation de nos ressources financières, une programmation des actions à mettre en œuvre a été réalisée fin 2019 par l'équipe de direction de la direction générale, à la fin du premier semestre de présence du nouveau directeur général. Établie jusqu'en 2023, terme de l'actuel projet associatif et CPOM, elle a été validée par le Conseil d'administration en février 2020.

Ce qui précède illustre les éléments phares de cette année 2019 et sera utilement complété par la lecture des chapitres qui suivent.

Pascal Cordier
Directeur général.

# 2.1 - LES INSTANCES **ASSOCIATIVES**

## 2.1.1 - L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale s'est tenue cette année au Domaine de la Baronnie à Bretteville-sur-Odon à l'issue de la manifestation associative « Faîtes le carnaval ! ».

Après avoir ouvert cette assemblée générale qui s'est tenue 19 juin 2019, le président Didier TRONCHE a présenté son rapport moral et d'orientation.

Puis ont été présentés les rapports d'activité, financier et du commissaire aux comptes, le vote du montant de la cotisation et la ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs.

L'assemblée générale 2019 s'est clôturée par un cocktail en l'honneur de Dominique ROCHE, directeur général de l'ACSEA, à l'occasion de son départ en retraite.

## 2.1.2 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LA COMMISSION PERMANENTE

Ils se sont réunis selon les calendriers visés dans les statuts et le RIA. Les grands sujets évoqués sont repris dans le rapport moral du président. Les travaux se sont appuyés, comme chaque année, sur les productions des directeurs métiers et des équipes du siège.

## 2.1.3 - LA DIRECTION GÉNÉRALE ET L'ÉQUIPE DE DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

Par délégation du Président de l'association, le directeur général est chargé de mettre en œuvre de manière opérationnelle les orientations associatives validées par les instances de gouvernance à qui il rend compte. En effet, l'ACSEA est une entité unique et chaque établissement et service participe à la mise en œuvre de son projet politique et inscrit donc son action dans un cadre institutionnel commun. La manière d'articuler les différents niveaux de l'équipe de direction associative est donc essentielle à la cohérence de l'action globale.

En matière de dirigeance, l'année 2019 a été marquée par le départ à la retraite de Dominique Roche, directrice générale, le 30 juin et l'arrivée de Pascal Cordier, nouveau directeur général le 1er juillet. La manière dont le Conseil d'administration a organisé le recrutement a permis une transition fluide sans vacance de poste. Et dès la première quinzaine de juillet, l'ensemble des subdélégations entre le nouveau directeur général et tous les directeurs avaient été signées.

Ainsi, tout au long de l'année, divers temps de travail ont permis un pilotage de l'action des établissements et services de l'ACSEA.

Durant le premier semestre, chaque lundi après-midi, la réunion de l'équipe des directeurs du siège et du directeur général (dite staff de direction), à laquelle s'adjoignaient l'assistante de direction et la chargée de communication, a été une des instances du pilotage opérationnel de l'association. Un séminaire de cette dernière en janvier 2019 a permis de faire un bilan des objectifs fixés en 2018 et d'en définir pour le premier semestre 2019. En septembre 2019, un temps dédié a été institué deux fois par mois entre le directeur général et la chargée de communication dans un souci d'efficience. Elle ne participe donc plus à la réunion du staff de direction qui a maintenu son rythme hebdomadaire. En outre, un lundi matin par mois, les seuls directeurs du siège (DAF, DRH, DRD et DSJSI) se réunissent

avec le directeur général pour traiter de sujets moins en lien avec le quotidien des structures afin d'avoir une réflexion plus distanciée. C'est dans cet espace-temps que sont désormais fixés les objectifs du staff et réalisés ses bilans d'action.

Chaque mois, et tout au long de l'année, tous les directeurs des établissements et services de l'association se sont réunis avec le staff de direction de la direction générale pour un conseil de direction qui permet une réflexion contributive de chacun afin de prendre en compte les spécificités de tel établissement ou de tel service dans les décisions à prendre. Jusqu'en juin, ils étaient accompagnés de leur directeur ou directrice adjointe pour ceux qui en disposaient. A compter de septembre, les directeurs adjoints n'ont plus participé à cette instance, charge aux directeurs de leur restituer les échanges. A cette même date, il a été mis fin aux réunions des seuls directeurs et directrices avec le directeur général.

Le séminaire annuel du staff de la direction générale, des directeurs et directrices et de leurs directeurs et directrices adjointes s'est tenu cette année à Lisieux dans les locaux d'ACSEA Formation. Avec l'appui d'un consultant, il a permis à ses participants de travailler à un point d'actualité des politiques publiques pour lesquelles l'ACSEA est partie prenante. Tenu en octobre, il a été l'occasion d'une mise en commun des points de vue de chacun des participants avec le nouveau directeur général.

L'équipe de direction opérationnelle de l'ACSEA comprend également les cadres de proximité que sont les chefs de service, qu'ils soient cœur de métier ou administratif et financier. Une instance dédiée permet que tous ses membres se réunissent trois fois par an. Cette Réunion Générale de l'Encadrement (RGE) s'est tenue à deux reprises lors du premier semestre 2019 et une troisième fois le 20 novembre. Cette dernière, outre un temps d'échanges avec le nouveau directeur général, a été l'occasion de poursuive le chantier de réflexion sur la fonction de chef de service au sein de l'ACSEA ouvert lors de la RGE de juin.

Outre les instances ci-dessus évoquées, les Comités de Pilotage permettent d'associer plus largement les parties prenantes d'un projet récurrent ou ponctuel. Les Copils en charge du suivi de la convention qui lie l'ACSEA au Département du Calvados dite convention Protection de l'Enfance ou du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens qui lie l'ACSEA, l'ARS de Normandie et le Conseil Départemental du Calvados pour le champ du Handicap appartiennent à la première catégorie et ont fonctionné régulièrement en 2019. Le Copil en charge de piloter le projet d'évolution des transports de nos ESMS ou celui institué pour accompagner le déploiement du dossier numérique unique des bénéficiaires de nos actions appartiennent à la seconde. Institués le temps de la réunion du projet ad hoc, ils permettent un management contributif. A ces quatre comités s'en est ajouté un cinquième durant le dernier quadrimestre 2019 institué pour travailler à un meilleur accompagnement par les structures de l'ACSEA des situations de jeunes dites « complexes ».

# A - DIRECTION **RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

En continuité des orientations posées en 2018, la DRD a poursuivi en 2019 ses missions en lien avec l'ensemble des directions de la direction générale et a renforcé ses collaborations avec l'ensemble des établissements et services.

Elle a également participé aux instances associatives et animé le déploiement du projet associatif.

## RECHERCHE ET INNOVATION

### VEILLE

Afin de répondre aux besoins des structures, la DRD organise un processus de collecte, de traitement et de diffusion d'informations en lien avec l'activité associative.

Un bulletin de veille est diffusé bimensuellement depuis avril 2018. Initialement diffusé à l'ensemble des directions des établissements et services, il est maintenant envoyé aux membres de la réunion générale de l'encadrement (RGE) qui regroupe tous les cadres hiérarchiques (directeurs, directeurs adjoints et chefs de service), avec la possibilité de le relayer aux équipes. Le bulletin est organisé en trois parties distinctes : appels à projets, documentation, événements.

Ainsi, 20 bulletins ont été élaborés et diffusés sur l'année, soit 37 depuis le commencement. Après un peu plus d'un an d'existence et dans un souci d'amélioration continue de la qualité, un questionnaire a été diffusé en juin afin d'évaluer la pertinence de la démarche. Les réponses obtenues ont permis de constater que les bulletins de veille étaient utiles et à maintenir.

Depuis cette année, des hors-séries thématiques sont élaborés et diffusés, à raison d'un numéro par semestre. Deux numéros sont ainsi sortis en 2019 :

- La vie affective et sexuelle, en mars
- Le numérique, en septembre

Tous les bulletins de veille de la DRD sont consultables par tous les professionnels sur le serveur associatif.

### OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION

Lorsque nécessaire, la DRD apporte des éclairages aux instances, à la direction générale, aux établissements et services sur des sujets ou thématiques. Il s'agit de collecter l'information, de faire un premier niveau de traitement et d'analyse pour élaborer des documents d'aide à la décision.

L'acquisition d'un logiciel de cartographie et la maîtrise de celui-ci par la chargée de développement a permis à la DRD de renforcer son outillage. Ainsi de nombreux travaux cartographiques ont permis d'alimenter différents diagnostics en 2019 (le transport par exemple).

### DIAGNOSTIC 11-13 ANS / TERRITOIRES D'INTERVENTION DU SAP

Dans le cadre de la convention PEF, la DRD a mené conjointement avec le SAP un diagnostic « 11-13 ans » présenté au Conseil départemental et à la mairie de Caen en septembre 2019.

### SOUTIEN À L'ACSEA

La DRD a engagé une réflexion et des travaux permettant de diversifier les sources de financement de l'association et permettre le développement de projets (dons, mécénats, appels à projets, ...). Des premières pistes ont été présentées à la commission permanente en novembre. Un plan d'actions est en cours de finalisation pour une mise en œuvre en cours d'année 2020.

Concomitamment, la DRD a été sollicitée par des équipes désireuses de se lancer à la recherche de financements complémentaires pour la mise en œuvre de projets ponctuels. Cette recherche de mécénat s'inscrit dans la démarche plus globale de soutien à l'ACSEA actuellement au travail. Afin de répondre aux demandes et besoins

des établissements et services, des réponses immédiates ont pu être apportées ainsi qu'une aide méthodologique. En parallèle, un outillage plus précis et structuré est au travail afin d'éclairer les établissements et services.

### DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS

La DRD s'est attachée en 2019 à initier une démarche d'ouverture vers des partenaires extérieurs. Celle-ci a permis par exemple de devenir adhérent à Normand-esanté, d'initier des échanges avec Normandie Aménagement, d'élaborer un partenariat avec le Pôle social santé de l'IAE (permettant d'accueillir en 2020 des étudiants dans différents établissements de l'ACSEA)…

La direction poursuivra cette démarche en 2020.

## DEVELOPPEMENT

### AUTORISATIONS – HABILITATIONS – AGREMENTS

La DRD a poursuivi en 2019 son rôle d'accompagnement, de vigilance et d'alerte auprès des directions des établissements et services dans le cadre des différentes échéances leur incombant (autorisation, habilitation, évaluations interne et externe, projet d'établissement ou service). Lorsque nécessaire, des recherches (textes de loi, prise de contacts, etc.) et/ou apports d'éléments de compréhension ont pu être faits.

Ainsi, un approfondissement de la loi Santé du 24 juillet 2019 a permis de mieux comprendre les évolutions de la procédure d'autorisation des ESSMS. Des contacts réguliers ont eu lieu avec l'ARS quant aux autorisations à modifier suite à la mise en œuvre du CPOM ARS-CD14-ACSEA. La DRD a également coordonné la constitution du dossier de demande d'agrément ALT auprès de la DDCS (structures concernées : SAJD, IMPro, CHU la charité, CHU Cap Horn).

### DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ (DACQ)

La direction a en charge la mise en œuvre et le suivi de la démarche d'amélioration continue de la qualité de l'association (28 établissements et services). Elle est garante de la cohérence globale de la démarche.

La DRD a poursuivi en 2019 un accompagnement méthodologique soutenu auprès des établissements et services. Il s'est traduit de diverses façons :

- par la mise à jour des outils DACQ :

• La trame des projets d'établissement et service a été revue actualisant la partie sur le Projet Associatif et synthétisant la présentation de l'association et de la direction générale.

• Un référentiel évaluation interne a été élaboré pour simplifier la démarche d'évaluation interne, expliciter l'ensemble des thèmes à évaluer et soutenir les animateurs. Cet outil a associé les directions métiers de la direction générale dans sa construction. Il a été validé par le Comité Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité (CoDACQ) en septembre 2019 après une phase d'expérimentation auprès de plusieurs établissements et services (SAJD, Foyer de vie et SPFS). Il est depuis utilisé dans l'ensemble des structures de l'association.

- par l'accompagnement des directions et des animateurs des comités de pilotage (directeurs, directeurs adjoints, chefs de service, professionnels de terrain) dans la compréhension de la démarche et la définition des travaux à mener (SATC, IMPro, IME l'Espoir, Foyer de vie, Foyers éducatifs, STDU, ITEP Champ Goubert, ICB).

- par l'accompagnement des directions dans l'écriture ou la réactualisation de leur projet d'établissement ou service. La DRD a participé au comité de pilotage constitué pour mener les travaux à l'ICB. Elle a apporté un appui technique tout au long de leur démarche aux directeurs et directeurs adjoints, notamment dans la réalisation des supports de présentation des orientations stratégiques au conseil d'administration (ICB, IMPro, Centre de Guidance) et par une lecture attentive accompagnée d'un avis technique détaillé et argumenté sur le document (CAFS, ICB, Centre de Guidance).

- par l'accompagnement des professionnels dans l'animation de leur groupe de travail et les travaux menés (appui méthodologique, réalisation ou relecture de questionnaire, etc.) (SEMO, AEMO, SAP, SPFS).

- par la présence aux différents comités de pilotage en tant que membre de droit (SEMO-SPMO, ESAT,

AEMO, IME, IMPro, DMO, Foyers Éducatifs, DAHAD, ITEP Champ Goubert, CAFS, ICB, Centre de Guidance-CAMSP). Pour les services bien installés dans la DACQ, la DRD est désormais présente uniquement lors de la réunion de bilan annuel (DIP, SATC).

Ces comités de pilotage ont poursuivi la structuration de leurs travaux, définissant et suivant leur Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ) et lançant pour plusieurs d'entre eux leur évaluation interne.

La mise en œuvre des orientations stratégiques des projets d'établissement et services demeure toujours plus complexe à suivre.

Certains comités ont vu une partie de leurs membres renouvelés accueillant ainsi de nouveaux professionnels. Malgré cela, la dynamique présente au sein de ces instances n'en a pas été diminuée, chacun accompagnant ces nouveaux membres dans l'appropriation des missions du COPIL et des travaux en cours.

Un nouveau COPIL s'est mis en place (ICB).

3 COPIL sont à relancer et à redynamiser en 2020 (SIMAP, SESSAD, Foyers Éducatifs).

### Projets d'établissement ou de service : une structuration de l'appui méthodologique

L'accompagnement éthodologique de la démarche de réécriture des projets d'établissements et services, les temps de conseil, l'aide à la structuration de la présentation des orientations stratégiques auprès du conseil d'administration, la formulation d'avis techniques argumentés, l'aide à la mise en forme (relecture, mise en page) et la validation de la conformité des documents, nécessitent une grande disponibilité de la DRD tout au long du processus.

En 2019, la DRD a ainsi accompagné dans l'exercice, le CAFS, le Centre de Guidance, l'IMPro, l'ICB.

### Evaluations internes : une nouvelle méthodologie bien accueillie par les équipes

En lien avec le CoDACQ, des aménagements de la méthodologie se sont mis en place, conservant le cadre associatif de la DACQ (domaines et thèmes).

En effet, il apparaissait complexe et chronophage pour les équipes de mener l'évaluation interne sur un cycle de 5 ans. Cela pouvait venir heurter des actions d'amélioration en cours, et n'avait pas de sens à l'issue d'une réécriture de projet d'établissement ou de service, un diagnostic étant posé en amont. Il était également important de pouvoir prendre en compte l'actualité de certaines structures (nombre de groupes de travail en place) ou leur taille. Ainsi, chaque direction peut définir la période d'évaluation interne au regard de l'organisation de sa structure et de l'échéance de rendu du rapport. Plusieurs établissements et services ont fait le choix de la ramener à une période d'un an, suspendant les autres travaux le temps de sa réalisation (pas de mise en œuvre d'actions d'amélioration, pas de réécriture de projet d'établissement ou service).

De plus, les remarques des professionnels quant à la lourdeur de la méthodologie ont été entendues et une simplification de celle-ci a été recherchée, supprimant notamment la phase d'élaboration des critères par les professionnels.

Un référentiel évaluation interne a été élaboré par la DRD en lien avec les directions métiers de la direction générale et le CoDACQ. Ce référentiel vise à aider les animateurs des groupes à mener les débats. Il vise également à faciliter l'évaluation de la qualité du service rendu aux personnes accueillies et accompagnées : des critères et des indicateurs viennent expliciter concrètement l'ensemble des thèmes à évaluer. Il apporte enfin un premier recensement des éléments de conformité.

Afin de permettre une vraie appropriation de la démarche d'évaluation interne par les équipes, que celle-ci fasse sens pour elles et que chacun y voit un intérêt, la DRD a apporté un fort soutien méthodologique aux établissements et services. Cela s'est traduit par la présence de la chargée qualité à l'ensemble des séances d'évaluation interne en tant que co-animatrice des réunions, par la prise de notes et la formalisation des constats. Cet accompagnement renforcé a été bien accueilli par les équipes qui ont pu renvoyer leur satisfaction d'avoir été entendues.

La DRD a accompagné en 2019 sur cette nouvelle méthodologie le SAJD, le SPFS, le Foyer de vie, le SEMO, l'AEMO, l'ITEP Champ Goubert, l'IME, le CHU le Cap Horn.

Le SAP a bénéficié également d'un accompagnement de la DRD pour finir les premiers travaux d'évaluation interne menés avec la méthodologie initiale.

### Evaluation externe

L'évaluation externe des Foyers Éducatifs a eu lieu en 2019. La DRD a participé à l'élaboration du cahier des charges pour l'appel à candidatures, au jury de sélection du prestataire, à l'évaluation ayant été rencontré par l'évaluateur et à la phase contradictoire suite à l'élaboration du pré-rapport.

La même démarche est enclenchée pour l'ESAT, avec une aide à l'élaboration du cahier des charges et un temps de pré-sélection des prestataires ayant candidaté. L'évaluation externe se déroulera sur le premier semestre 2020.

### Plan d'amélioration continue de la qualité

Compte tenu de la taille de l'équipe du CAMSP, un accompagnement spécifique s'est mis en place pour le suivi de la mise en œuvre de son PACQ sur des temps de réunion trimestriels en présence de la chargée qualité et du coordinateur de réseau de la Maison des Adolescents du Calvados.

Comité Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité (CoDACQ)

En 2019, le CoDACQ, instance associative animée par la DRD, a :

- finalisé la plaquette de communication «généraliste» sur la DACQ, visant à présenter la démarche aux nouveaux salariés de façon simple et à faciliter sa compréhension par l'ensemble des professionnels. Celle-ci a été diffusée dans les établissements et services en fin d'année.
- travaillé sur le référentiel évaluation interne avant de le valider en septembre.
- échangé autour des PACQ à partir d'une synthèse associative mettant en exergue un certain nombre d'actions d'amélioration communes à plusieurs structures. Des mises en relation, des travaux communs vont être initiés par la DRD à partir de cette synthèse.

Le CoDACQ a été une nouvelle fois le lieu d'échanges et de partage d'expériences sur la mise en œuvre de la démarche dans chaque structure.

A noter pour l'année écoulée, un fort renouvellement des membres du CoDACQ dû à des départs ou des mobilités internes des professionnels.

### Suivi de la mise en œuvre des droits des personnes accompagnées

Afin de garantir un meilleur suivi de la mise en œuvre des droits des personnes accompagnées, des rencontres entre la DSJSI, la chargée de communication et la chargée qualité sont organisées tous les mois depuis octobre 2019. Un suivi de l'actualisation des outils loi 2002.2 est organisé et des points juridiques faits.

Plus spécifiquement, un rapport associatif sur les conseils de vie sociale et autres formes d'expression a été réalisé en 2019 sur l'exercice 2018. Celui-ci reprenait par structure les thèmes abordés dans les diverses réunions, les actions engagées en 2018 et les perspectives 2019. Une présentation des conclusions de ce rapport a été faite au conseil d'administration en avril.

## GRANDS CONVENTIONNEMENTS ASSOCIATIFS

Au regard du cadre juridico-administratif, la DRD a en charge la cohérence d'ensemble des grands conventionnements.

Techniquement, elle assure le pilotage de l'élaboration, l'animation, le suivi et l'évaluation des conventionnements ou contrats institutionnels notamment le CPOM (ARS-CD14) et la CPEF (CD14).

Dans ce cadre, elle apporte son expertise méthodologique et s'assure de la bonne avancée des travaux en lien étroit avec le directeur général et les directeurs métiers du siège.

### Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM ARS - CD14)

Suite aux travaux d'écriture du CPOM3, de la définition des orientations stratégiques, des objectifs opérationnels et de la rédaction du contrat, il a été signé par les trois parties en juin pour la période 2019-2023.

La DRD a également participé aux échanges avec le département concernant le devenir du DAIA (ICB). Celui ci a été intégré au CPOM3.

Après la signature du contrat en juin, le comité de pilotage a repris ses travaux à partir de septembre et s'est réuni deux fois. L'année 2020 fera notamment l'objet de réflexions sur l'évolution de l'offre.

### Situations complexes

Partant du constat que les établissements et services sont régulièrement confrontés à des enfants ou des jeunes relevant d'une situation dite « complexe » et suite aux demandes fortes du conseil départemental, un copil a été constitué en septembre et un groupe de travail pluridisciplinaire et pluri établissements en décembre. Les travaux sont animés et encadrés par le directeur recherche et développement et le directeur médical du centre de Guidance, avec l'appui de la chargée de développement. L'objectif est de faire des propositions concrètes avant l'été 2020 et plus globalement d'engager une dynamique collective.

### Convention Protection Enfance Famille (PEF – CD14)

Dans le cadre de la convention 2017-2021, la DRD a la charge d'animer les différentes instances pilotées par le directeur général. La DRD gère le recueil et la consolidation des éléments d'activité. Pour ce faire elle propose un outil de suivi.

En 2019, le comité de pilotage interne s'est réuni à trois reprises afin de suivre les travaux en cours et l'avancée des fiches actions.

### Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM DDCS) « urgence sociale »

Fin 2019, la DRD et la direction du DIP ont planifié avec la DDCS la préparation du CPOM sur l'année 2020. Un diagnostic partagé a été amorcé en toute fin d'année et se poursuivra sur le 1er trimestre 2020.

## PRINCIPAUX PROJETS ACCOMPAGNES EN 2019

Dans le cadre de son activité de veille, la DRD identifie des appels à projets et les transmet aux établissements. Lorsqu'un établissement souhaite répondre, il peut solliciter la direction pour un accompagnement méthodologique. Ainsi en 2019, la direction a accompagné différents établissements et services (MDA, DIP…).

### Projet associatif 2019-2023

Le nouveau projet associatif a été présenté aux professionnels de l'association en février. La DRD a pris le relais du consultant extérieur sur l'organisation, l'animation, le suivi et la coordination du projet. La DRD, véritable interface, assure le lien et les échanges entre toutes les composantes du projet associatif.

#### Un comité de suivi

Le comité de pilotage en place lors de l'élaboration du projet a été transformé en comité de suivi et a été en partie renouvelé. Le comité de suivi, piloté par le président et le directeur général, s'est réuni trois fois en 2019. La DRD assure l'organisation et la préparation de cette instance afin d'apporter au comité de suivi toutes les informations nécessaires.

#### Six groupes actions

Le projet associatif est construit autour de 6 thèmes et c'est ainsi que 6 groupes actions ont été constitués afin de mettre en œuvre le projet de manière concrète. La DRD s'est chargée de la démarche de construction des groupes : appels à volontaires, gestion administrative (outil de suivi, trames de documents …), méthodologie de

travail et lancement des groupes.

Les groupes actions sont composés de professionnels de toutes fonctions et tous établissements et services, d'administrateurs, d'usagers et de représentants d'usagers. Ils sont pilotés par des binômes professionnel-administrateur. Les groupes actions ont démarré leurs travaux au début de l'été et les premières propositions ont émergé en fin d'année. Au total ce sont 19 séances de travail qui se sont tenues.

Afin de s'assurer de la cohérence globale des travaux, la DRD assure la coordination. A cet effet, des temps de coordination des 6 binômes seront instaurés à partir de janvier 2020.

Le groupe action « innovation » est co-piloté par le directeur recherche et développement. Ce groupe s'est réuni à trois reprises depuis le lancement au début de l'été 2019 et des propositions concrètes ont pu être proposées au comité de suivi qui les a validées. Il s'agit à présent de les mettre en œuvre.

### Un groupe miroir

Dans un souci de recueil des perceptions et avec un rôle de baromètre du projet associatif, un groupe miroir a été constitué. Ce groupe, composé d'une dizaine de professionnels, s'est réuni pour la première fois en décembre 2019, animé par le directeur recherche et développement et la chargée de développement.

### De la communication

En lien avec la chargée de communication, la DRD s'assure d'une communication permanente tout au long du projet auprès des professionnels et administrateurs.

C'est ainsi que la lettre info du projet, initiée lors de l'élaboration du projet, a repris. Une première lettre a été travaillée en décembre pour une diffusion début janvier 2020.

Des points réguliers sont effectués par le directeur recherche et développement en staff de la direction générale, en conseil de direction, en commission permanente…

La communication par mail est également régulièrement utilisée.

## Projet transport - CPOM

Dans le cadre de la dynamique de travail s'inscrivant dans les objectifs du CPOM 3 et des contraintes budgétaires et organisationnelles qui pèsent sur les établissements et services, la DRD a été missionnée pour animer les travaux permettant une meilleure rationalisation et/ou mutualisation de l'offre transport à destination des enfants.

Le travail de pré-diagnostic, le benchmark et les échanges avec des structures extérieures, amorcés fin 2018, se sont poursuivis en 2019 avec un diagnostic approfondi et des propositions d'organisation.

Des outils communs ont été proposés et adoptés, ce qui a permis de générer les premières économies et un meilleur suivi des coûts. En parallèle, trois hypothèses d'organisation ont été étudiées minutieusement afin d'être proposées au comité de pilotage du projet transport. Une hypothèse a été retenue en décembre 2019 et sera mise en œuvre en septembre 2020.

Afin de permettre le déploiement de la nouvelle organisation dans de bonnes conditions, la chargée de mission transport se chargera sur le 1er semestre 2020 de proposer un cahier des charges, de travailler les aspects de communication et le développement de l'autonomie dans les transports.

## Appui à la scolarisation des enfants en situation de handicap - CPOM

La circulaire sur la création d'équipes mobiles territoriales d'appui aux établissements scolaires a permis d'initier des réflexions sur le sujet même puis plus largement sur l'appui du médico-social à la scolarisation des enfants en situation de handicap. Le directeur recherche et développement et la chargée de développement ont procédé à des recueils d'informations auprès des professionnels travaillant sur ces questions au sein de la MDA, des deux ITEP, de l'IME, de l'IMPro et du SESSAD. Ces recueils ont permis d'avoir une vision transversale et plus précise des missions et des interventions de chacun, mais aussi de relever les difficultés et questionnements communs.

Un copil réunissant les directeurs concernés a permis de partager ces constats.

Il a été convenu qu'un diagnostic de l'offre ACSEA était nécessaire : recensement et visualisation des collaborations avec l'éducation nationale, définition d'un langage commun interne sur les notions de soutien à la scolarité et de prévention …

Cependant, devant la multiplicité des projets engagés, des chantiers prioritaires et de la réflexion plus large sur l'évolution de l'offre à l'échelle du CPOM, ce projet est mis en attente.

# B - RESSOURCES HUMAINES

B-1 - **DONNÉES SOCIALES** COMMENTÉES

B-2 - **DIALOGUE** SOCIAL

B-3 - **NÉGOCIATION** ANNUELLE OBLIGATOIRE ET AUTRES ACCORDS

B-4 - **FORMATION**

# B-1 - DONNÉES SOCIALES **COMMENTÉES**

## B-1-1 - RÉPARTITION DES EFFECTIFS **PAR PÔLE**

EFFECTIFS

### PÔLE **PROTECTION ENFANCE FAMILLE**

DÉPARTEMENT **MILIEU OUVERT**

14,4% →
AEMO : **104**
SEMO : **47**
SIMAP : **24**
SPMO : **12**

DÉPARTEMENT **ACCUEIL FAMILIAL ET HÉBERGEMENT ÉDUCATIF**

12,4% →
FOYERS ÉDUCATIFS : **97**
SPFS : **64**

### PÔLE **HANDICAP AUTONOMIE DÉPENDANCE**

SECTEUR **HANDICAP ENFANCE**

36,1% →
ICB : **143**
IMPRO : **120**
CHAMP GOUBERT + CAFS : **97**
IME : **80**
SESSAD : **30**

DÉPARTEMENT **ACCOMPAGNEMENT HANDICAP ADULTE ET DÉPENDANCE**

6,1% →
MAS : **57**
FOYER DE VIE : **22**

### PÔLE **PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS**

DÉPARTEMENT **INSERTION PRÉVENTION**

7,2% ↓
SAP : **33**
STDU : **53**
SAJD : **8**

DÉPARTEMENT **MAJEURS PROTÉGÉS**

7,3% ↓
SATC : **95**

DÉPARTEMENT **EMPLOI FORMATION INSERTION**

8,4% ↓
ACSEA FORMATION : **55**
EAC : **27**
EAR : **17**
ESAT : **11**

### PÔLE **SANTÉ**

DÉPARTEMENT **PRÉVENTION SANTÉ**

5,4% ↓
CENTRE DE GUIDANCE : **49**
MDA ACSEA : **21**

### DIRECTION **GÉNÉRALE**

2,7% ↓
EFFECTIFS : **35**

## B-1-2 - POINT SUR LES EFFECTIFS **AU 31/12**

**1 302** salariés présents
**89,55 %** de CDI.

- **10,45 %** de **CDD**
- **Tendance :** stabilité générale des effectifs

### CDI

**1166** en 2019
**1146** en 2018
**1154** en 2017

### CDD

**136** en 2019
**117** en 2018
**89** en 2017

### ETP

**1211** en 2019
**1173** en 2018
**1158** en 2017

### TOTAL

**1302** en 2019
**1263** en 2018
**1243** en 2017

## B-1-3 - ÉQUILIBRE **FEMMES / HOMMES**

Agrément obtenu pour l'accord égalité professionnelles, dont la mise en oeuvre a pu commencer fin 2019.

**67,43%**
**DES EFFECTIFS GLOBAUX**

Le taux de féminisation de l'effectif total reste stable cette année. (66,24 % en 2016, 67,18 % en 2017 et 66,03 % en 2018).

NON CADRE **FEMME**

| 2019 | 2018 | 2017 |
|---|---|---|
| 58,60% | 57,72% | 58,89% |

CADRE **FEMME**

| 2019 | 2018 | 2017 |
|---|---|---|
| 8,83% | 8,31% | 8,29% |

NON CADRE **HOMME**

| 2019 | 2018 | 2017 |
|---|---|---|
| 27,58% | 28,90% | 27,59% |

CADRE **HOMME**

| 2019 | 2018 | 2017 |
|---|---|---|
| 4,99% | 5,07% | 5,23% |

## B-1-4 - EFFECTIFS **PAR TRANCHE D'ÂGE**

| | 2019 | 2018 | 2017 |
|---|---|---|---|
| - DE 26 ANS | 4,91% | 5,62% | 5,31% |
| 26 - 35 ANS | 21,51% | 19,71% | 19,63% |
| 36 - 45 ANS | 28,73% | 29,14% | 28,72% |
| 46 - 55 ANS | 28,34% | 29,53% | 29,12% |
| 56 - 60 ANS | 11,44% | 11,32% | 12,79% |
| 61 - 65 ANS | 4,53% | 4,28% | 4,26% |
| + DE 65 ANS | 0,54% | 0,40% | 0,16% |

## B-1-5 - EFFECTIFS **PAR ANCIENNETÉ**

| | 2019 | 2018 | 2017 |
|---|---|---|---|
| - DE 1 AN | 8,83% | 9,18% | 6,76% |
| 1 À 5 ANS | 26,42% | 25,03% | 26,23% |
| 5 À 10 ANS | 19,35% | 20,74% | 22,61% |
| 10 À 15 ANS | 16,82% | 16,23% | 14,72% |
| 15 - 20 ANS | 11,90% | 11,64% | 11,67% |
| 20 À 25 ANS | 7,45% | 7,36% | 7,48% |
| + DE 25 ANS | 9,23% | 9,82% | 10,54% |

## B-1-6 - RÉPARTITION **PAR TYPE D'EMPLOI**

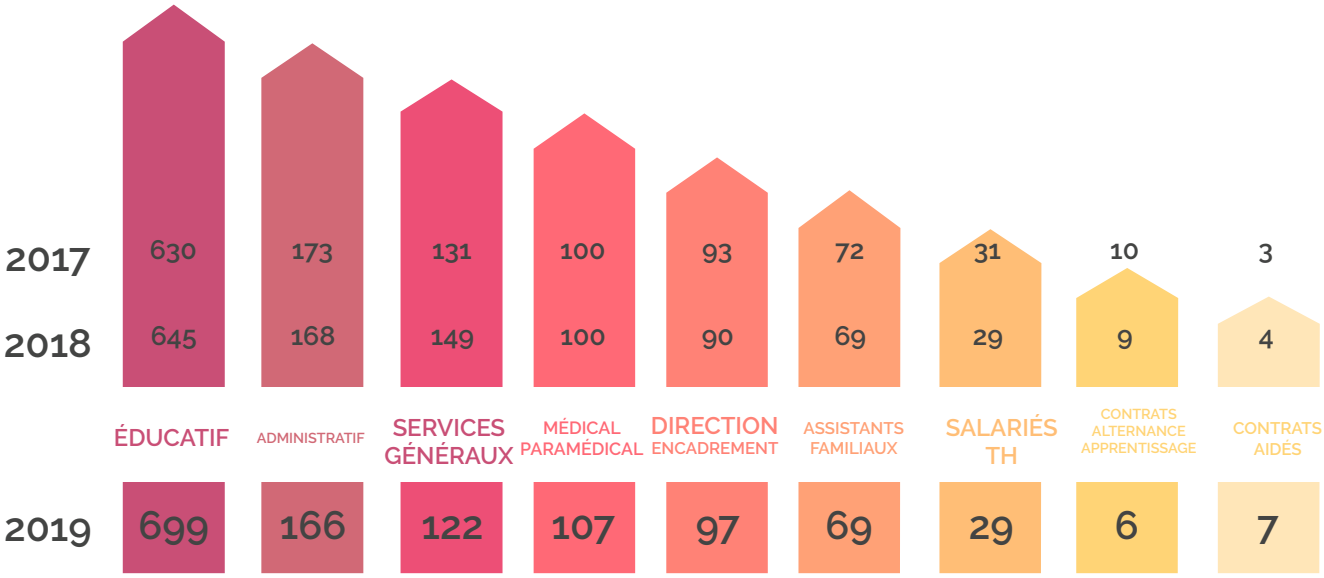


## B-1-7 - L'EMPLOI **DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**

**75**
**PERSONNES PHYSIQUES AYANT UN HANDICAP**

reconnu et travaillant en milieu ordinaire (cet effectif s'entend hors salariés T.H. des entreprises adaptées).

Cette année encore, l'ACSEA dépasse la simple obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) pour l'ensemble de l'effectif de l'association.

# B-2 - DIALOGUE **SOCIAL**

## B-2-1 - LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE **CENTRAL**

Six réunions du CCE se sont déroulées au cours de l'année 2019.

A la suite des élections professionnelles qui se sont tenues en décembre 2019, le Comité Social et Economique Central (CSEC) a remplacé le Comité Central d'Entreprise (CCE).

Il se réunira trois fois par an pour que les représentants élus des salariés puissent rendre un avis sur :

- la situation économique et financière de l'association
- les orientations stratégiques de l'association
- la politique sociale de l'association

Il est composé de membres élus par les salariés, ainsi que de représentants des organisations syndicales dûment mandatés :

**26**
**TITULAIRES**

**26**
**SUPPLÉANTS**

Trois commissions ont été mises en place :
- Commission Economique
- Commission Politique Sociale
- Commission Santé Sécurité et Conditions de travail

## B-2-2 - DES CSE **LOCAUX**

Le dialogue social à l'ACSEA s'articule également autour d'instances de proximité :

**13**
**CSE LOCAUX**

**13**
**COMMISSIONS LOCALES SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

# B-3 - **NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE** ET AUTRES ACCORDS

## B-3-1 - LA NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE **(NAO)**

En 2019, la négociation annuelle obligatoire a porté sur de nombreuses thématiques différentes, dont la principale a été la mise en place des nouvelles instances de représentation du personnel.

## B-3-2 - L'ACCORD SUR LA **MISE EN PLACE DES CSE**

L'accord sur la mise en place des CSE a été signé par l'ensemble des organisations syndicales le 15 octobre 2019.
cet accord a été suivi par la signature du protocole préélectoral le 4 novembre 2019.

Le taux de participation des salariés aux élections a été très fort : **69% DE PARTICIPATION**

Ce taux de participation important permet d'asseoir fortement la légitimité des élus.

## B-3-3 - L'ACCORD RELATIF **À LA BASE DE DONNÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

L'accord relatif à la base de données économiques et sociales a été signé par l'ensemble des organisations syndicales le 15 juillet 2019.

Il permet l'accès aux représentants du personnel aux données nécessaires à la compréhension de l'évolution de l'association dans le cadre de leur mandat.

Les membres élus du Comité Social et Economique central s'appuient sur ces données pour rendre leur avis sur la situation économique et financière, les orientations stratégiques et la politique sociale de l'association.

## B-3-4 - L'ACCORD RELATIF À LA **MISE À DISPOSITION DES ADRESSES MAIL PROFESSIONNELLES ET NOMINATIVES DES SALARIÉS AUX ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'ACSEA**

L'accord relatif à la mise à disposition des adresses mails professionnelles et nominatives des salariés aux organisations syndicales de l'ACSEA a été signé le 7 février 2019 par l'ensemble des organisations syndicales.

La mise en oeuvre de cet accord a nécessité une étude préalable de conformité au Règlement Général de Protection des Données, afin que chaque salarié puisse avoir le choix de recevoir ou pas des informations de la part des organisations syndicales.

Après une étude de faisabilité technique pointue réalisée par le service informatique de l'ACSEA, un outil mail a pu être mis en place respectant les droits individuels des salariés.

## B-3-5 - L'ACCORD INTERBRANCHE RELATIF **AU RÉGIME COLLECTIF ET OBLIGATOIRE DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ**

Cet accord a été signé le 2 octobre 2019. Sa mise en oeuvre sera effective le 1er janvier 2020.
Il adapte notamment la complémentaire santé actuelle aux nouvelles obligations légales du 100% santé dit aussi « Reste à Charge Zéro ».

## B-3-6 - L'ACCORD INTERBRANCHE RELATIF **À LA CRÉATION DE L'OPCO SANTÉ**

Cet accord, signé le 26 février 2019, a permis la création d'un Opérateur de Compétence dans le domaine de la Santé. Il regroupe les secteurs sanitaires, social et médico-social.

La réforme de la formation professionnelle impose en effet le regroupement des anciens OPCA (Organismes paritaires collecteurs agréés) pour devenir des OPCO. Leur périmètre est recentré sur l'ingénierie de compétences et de projets et non plus sur la collecte des fonds de la formation des entreprises et associations.

## B-3-7 - **AVENANT 351**

L'avenant 351 du 12 avril 2019 concerne des changements pour les assistants familiaux.

Au fil du temps certaines dispositions de l'annexe 11, plus communément appelé avenant 305, sont devenues obsolètes, d'autres nécessitaient une réécriture ou des clarifications.

La grille de rémunération, en particulier, nécessitait une évolution dans la mesure où plus d'un tiers des coefficients était immergé sous le montant du CASF.

L'avenant 351 a remédié à ces difficultés.

## B-3-8 - RECOMMANDATION PATRONALE **D'AUGMENTATION DE LA VALEUR DU POINT**

Les salaires du secteur sont indexés sur la valeur du point négocié par la branche.

Les négociations salariales de branche n'ont pas permis en 2019 d'aboutir à un accord collectif sur la revalorisation des salaires.

Compte tenu de l'absence d'accord, Nexem a fait le choix d'augmenter par voie de recommandation patronale la valeur du point à 3,80 € au 1er février 2019. Cette décision a fait l'objet d'un arrêté d'agrément publié au Journal officiel du 2 juillet (arrêté du 12 juin 2019).

# B-4 - **FORMATION**

## B-4-1 - INVESTISSEMENT FORMATION **DE L'ACSEA**

**2%** DE LA **MASSE SALARIALE BRUTE** (MSB) 2019

**702 708 €**

(baisse de 1,3% par rapport à 2018)

**0,35%**
Obligation conventionnelle mutualisée
**122 974 €**

**0,65%**
Obligation d'investissement formation
**228 380 €**

**1%**
Contribution unique légale
**351 354 €**

**En 2019**, l'association a également versé :

- 2 592 € au titre de la contribution «travailleurs handicapés»
- 34 840 € au titre de la contribution «CIF CDD»

# LA MUTUALISATION EN QUELQUES CHIFFRES

| | PLAN DE FORMATION ASSOCIATIF (GPAF) | FORMATIONS INTERNES (DISPENSÉES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE) |
|---|---|---|
| FONDS UTILISÉS | **19 251,60 €** dont 2 235,80€ de fonds spéciaux* | **0,00 €** |
| NOMBRE D'ACTIONS DE FORMATION | **8 actions** 15 sessions distinctes | **15 actions** 52 sessions distinctes |
| NOMBRE D'HEURES DE FORMATION | **3 136 heures** (hausse de 59 % par rapport à 2018) | **4 836 heures** (hausse de 376 % par rapport à 2018) |
| NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES | **180 salariés** soit 13,80 % de l'effectif total associatif ** | **290 salariés** soit 22,30 % de l'effectif total associatif ** |

* Fonds de la période de professionnalisation
** sur un effectif de 1302 personnes au 31/12/2019 (source : bilan social)

# ZOOM SUR LE GPAF 2019

## Troubles psychiques versant ethno psychiatrique (Infor Santé)

- **Objectif** : Comprendre l'importance de la culture de l'autre et prendre en compte les traditions et les rites populaires.
- **Salariés formés :** 48

## Initiation à la valorisation des rôles sociaux (IRTS)

- **Objectif** : La VRS s'articule autour de trois leviers : valoriser la personne, valoriser ses conditions de vie et valoriser son rôle social.
- **Salariés formés :** 26

## Faire face à l'agressivité des personnes concernées et des familles (IRTS)

- **Objectif** : Comprendre l'agressivité, la violence et leurs mécanismes ; prévenir et agir face à l'agressivité.
- **Salariés formés :** 12

## Budget pluriannuel GRH / comptabilité (EIG)

- **Objectif** : Etre capable de réaliser le budget pluriannuel du personnel et des charges afférentes et le budget pluriannuel de comptabilité.
- **Salariés formés :** 8

## Comptabilité à la carte (EIG)

- **Objectif :** Etre capable de suivre les éléments relatifs à la gestion des ressources humaines et de la comptabilité.
- **Salariés formés :** 8

## Sensibilisation à l'éducation sexuelle (Planning familial)

- **Objectif** : Accompagner les participants sur l'analyse des rapports sociaux liés à la sexualité et la prévention des violences sexistes.
- **Salariés formés :** 15

## Maîtriser les règles du CDD (URIOPSS)

- **Objectif** : Bien connaître la règlementation des CDD pour mieux les utiliser en fonction des impératifs de l'association.
- **Salariés formés :** 35

## Sauveteur secouriste du travail - formation recyclage (CESR)

- **Objectif** : Maintenir et actualiser ses compétences de sauveteur secouriste du travail ; obtenir le renouvellement de son certificat.
- **Salariés formés :** 28

# ATELIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET FORMATION TRANSVERSALE

## PAR NOMBRE DE SALARIÉS FORMÉS

### VOLET **INFORMATIQUE**

Excel : 95
Word : 62
Powerpoint : 17

Découverte des outils informatiques : 9

E-administration : 6
Serveur - Mail - Ical : 50

### VOLET **JURIDIQUE**

Le cadre juridique de la confidentialité : 9
Dangers d'internet et des réseaux sociaux : 42

# FORMATIONS DE L'ENCADREMENT

## PAR NOMBRE DE SALARIÉS FORMÉS

Fonctionnement du CSE : 15

# C - POLITIQUE **PATRIMONIALE ET FINANCIÈRE**

C-1 - LA POLITIQUE **FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE**

C-2 - LE COMITÉ ECONOMIQUE **OPÉRATIONNEL**

L'année 2019 a été marquée par des changements à la direction générale avec :

- La création d'une fonction nouvelle à l'ACSEA, le contrôle de gestion ;
- L'arrivée d'une nouvelle DRH au 9 Mai 2019 après quelques mois de vacance sur ce poste ; l'absence de DRH depuis Septembre 2018 ayant impacté l'activité de la DAF ;
- Le changement de Directeur Général au 1er Juillet 2019.

La direction des affaires financières a poursuivi sa structuration et a intégré en févier 2019 un contrôleur de gestion.

Cette fonction nouvelle répond à un objectif poursuivi par la direction générale de renforcer les outils de pilotage existants : indicateurs d'activités, de coûts… et d'accompagner les établissements et services dans l'évolution des pratiques professionnelles induites par les nouvelles approches financières dont l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD).

## C.1 - LES DOSSIERS MAJEURS

- **Intégration au sein de la direction administrative et financière d'un contrôleur de gestion :**

Un recrutement extérieur a abouti début 2019 et le contrôleur de gestion a pris ses fonctions le 19 Février 2019. Comme pour toute prise de fonction, les premiers mois ont été consacrés à la prise de connaissance de l'environnement professionnel, de l'organisation et des outils de travail. Au vu des enjeux, très vite, le contrôleur de gestion s'est vu confier des dossiers : supervision de la campagne 2018 ANAP des tableaux de bord de la performance, élaboration d'outils de reporting consolidés de l'activité en lien notamment avec les indicateurs définis dans le CPOM3, analyse trimestrielle des contrôles budgétaires, participation active aux travaux EPRD.

- **Poursuite des travaux autour du CPOM3 et de sa nouvelle logique budgétaire :**

Les travaux engagés avec l'équipe EPRD constituée en Novembre 2018 et les équipes comptables des établissements et services composant le CPOM3 se sont renforcés sur 2019. L'ACSEA a ainsi répondu à cette nouvelle exigence budgétaire et a déposé pour 2019 son premier EPRD. Celui-ci a fait l'objet d'une approbation expresse de l'ARS. Ces travaux ont montré la nécessité de repenser certains processus de gestion pour favoriser l'harmonisation des pratiques et ainsi améliorer la fiabilité des données et en faciliter la consolidation. L'arrivée d'un contrôleur de gestion s'inscrit dans ces perspectives.

- **Renforcement du contrôle budgétaire :**

Outil de pilotage indispensable d'une direction administrative et financière pour adapter les décisions de gestion à la réalité économique et prévenir les risques financiers, un travail conjoint avec les établissements et services a été mené pour améliorer les outils en place. Ce travail a permis la formalisation sur 2019 d'un mode opératoire permettant une remontée trimestrielle de l'ensemble des situations budgétaires des établissements et services. Une analyse consolidée permet de suivre les grands équilibres budgétaires en infra-annuel et d'anticiper les points de fragilité.

- **Projet d'élaboration d'un référentiel comptable :**

Avec 28 établissements et services, le travail de consolidation réalisé à la direction générale révèle une hétérogénéité dans les pratiques comptables pouvant interroger la qualité et l'exhaustivité des données. Face à ces constats répétés, la directrice administrative et financière a souhaité la constitution d'un groupe de travail constitué de chefs de services administratifs et financiers suffisamment représentatifs de la diversité de nos activités et animé par le contrôleur de gestion. L'objectif de ce groupe de travail est de réaliser un référentiel comptable permettant ainsi de guider les professionnels dans l'utilisation des comptes comptables ACSEA et permettre une harmonisation des pratiques comptables au sein de l'ensemble des ESMS de l'association.

Cet objectif d'harmonisation est essentiel pour renforcer la qualité des données comptables et développer le contrôle de gestion au niveau associatif.

Ce groupe a été constitué sur le dernier trimestre 2019 et s'est réuni deux fois. Les travaux devront se poursuivre sur 2020 et intégrer la réforme du plan comptable des associations applicable au 1er janvier 2020.

- **Audit sur la politique économique et financière :**

Pour la deuxième année consécutive, à la demande du CCE de l'ACSEA, un audit a été réalisé en 2019 sur la politique économique et financière ainsi que sur la politique sociale de l'association, les conditions de travail et l'emploi en 2018. Cet audit a fortement mobilisé les professionnels de la direction administrative et financière sur le second semestre 2019 afin de répondre avec réactivité aux nombreuses demandes du cabinet.

- **Mission d'étude sur l'optimisation de l'imposition :**

Fin 2019, l'ACSEA a mandaté auprès d'une société d'ingéniérie financière une mission d'étude sur la rationalisation des charges d'imposition (taxes foncières, locales, d'aménagement). Les premiers résultats de cette mission devraient être connus sur 2020.

## C.2 - LA POLITIQUE FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE

### LA POLITIQUE FINANCIÈRE

Sur le plan financier, l'année 2019 a été une bonne année avec un excédent global de 1 244 066 € se décomposant ainsi :

- Résultats sous contrôle de tiers : + 1 126 K€
- Résultats associatifs : + 118 K€

Le rapport financier 2019 est présenté ci-après dans ce rapport.

L'amélioration des résultats constatée sur 2019 s'explique par :

- L'impact positif des économies sur les cotisations patronales : 1 800 K€ au niveau global ;
- Un résultat consolidé pour les activités du Trait d'Union (TDU) encore déficitaire à la clôture 2019 (-80 K€) mais pas dans les mêmes proportions (déficit 2018 : - 453 K€) ;
- Une amélioration des résultats associatifs liée à un excédent d'ACSEA Formation sur 2019 (+ 184 K€).
- Les entreprises adaptées Conchylicole (EAC) et de Restauration (EAR) sont encore déficitaires sur 2019. Le déficit structurel de l'EAR depuis son ouverture reste une préoccupation majeure pour l'Association.

### LA POLITIQUE PATRIMONIALE

Ces dernières années, l'Association a soutenu des investissements immobiliers majeurs rendus incontournables et prioritaires au vu des enjeux sécuritaires. Ce fut notamment pour 2016 le cas du projet de réhabilitation et d'extension de la MAS d'Ellon et du projet sur Bayeux de l'IME l'Espoir ; projets majoritairement financés par emprunt.

Le taux d'endettement de l'Association a progressé ces dernières années pour s'établir à 34 % sur 2019.

Ce taux élevé appelle à la vigilance pour l'avenir.

C'est d'ailleurs un des éléments qui a amené l'Association à réorienter sa politique patrimoniale en privilégiant les orientations suivantes :

- La vente de biens immobiliers associatifs devenus inadaptés ou trop coûteux en entretien et mises aux normes ;
- La recherche de solutions locatives offrant plus de souplesse dans l'adaptation des locaux aux besoins eux-mêmes évolutifs ;
- La création en 2015 d'une SCI dédiée à la gestion des biens immobiliers : la SCI ICI « Insertion Calvadosienne Immobilière ».

Sur 2019, les investissements se sont élevés à 1 671 398 € et n'ont concerné que du renouvellement courant :

- Installations générales, agencements et travaux : 257 K€ ;
- Installations techniques, matériel et outillage : 169 K€ ;
- Matériel de transport : 793 K€ ;
- Mobilier, matériel de bureau et d'informatique : 318 K€.

Sur 2019, aucun investissement immobilier n'a été réalisé.

La priorité sur 2020 portera sur la mise en conformité et la sécurisation des structures du Département Accueil Familial et Hébergement Éducatif (DAFHÉ).

L'évolution des politiques publiques et les enjeux autour de l'adaptation de l'offre doivent nous amener à adapter notre stratégie immobilière. Pour ce faire, une réflexion conjointe DAF/DRD a été initiée fin 2019 pour définir un cahier des charges relatif à la réalisation sur 2020 d'un état des lieux précis du patrimoine immobilier et foncier.

## C.3 - LE COMITÉ ECONOMIQUE OPÉRATIONNEL

Le Comité Economique Opérationnel regroupe l'ensemble des chefs de services administratifs et financiers et responsables financiers sous la présidence du directeur général et du directeur administratif et financier qui en assure l'animation. Ce comité a été élargi avec la participation du contrôleur de gestion.

En fonction des besoins et depuis fin 2019, la Directrice des Ressources humaines est associée en première partie de ce comité.

La dynamique engagée depuis 2017 s'est poursuivie sur 2019 avec des échanges de qualité et un vrai partage de pratiques professionnelles.

Dans notre secteur en pleine mutation, en particulier sur son versant financier, cet espace d'échanges présente un réel intérêt.

L'évolution incontournable des modes de financement des activités amène à repenser nos organisations administratives, comptables et financières et faire évoluer nos processus de gestion afin de mieux rendre compte de nos actions et en optimiser les coûts.

Les ambitions de ce comité sont de :

- Favoriser les échanges d'informations ;
- Favoriser l'harmonisation des pratiques comptables et financières et des outils ;
- Favoriser la mutualisation des pratiques et compétences ;
- Favoriser la coopération et la transversalité.

Sur 2019, le CEO s'est réuni 4 fois avec une périodicité trimestrielle.

Parmi les thématiques abordées, nous pouvons citer :

- L'évolution et l'adaptation du système d'information ;
- Le suivi d'activité ;
- Le CPOM et l'EPRD ;
- Les outils de reporting budgétaire ;
- La politique achat ;
- Les orientations budgétaires ;
- La clôture comptable et l'harmonisation des pratiques comptables ;
- Le contrôle interne
- La politique patrimoniale.

# D - DIRECTION DES SERVICES **JURIDIQUE**, **PROTECTION** DES **DONNÉES** ET **SYSTÈMES** D'**INFORMATIONS**

D-1 - SERVICE **JURIDIQUE**

D-2 - **PROTECTION** DES **DONNÉES**

D-3 - **SYSTÈME D'INFORMATION** INTÉGRÉ

## D.1 - SERVICE **JURIDIQUE**

Le service juridique de l'ACSEA répond à toutes sollicitations juridiques en droit privé visant à comprendre et appliquer correctement les textes relatifs à 4 codes. Deux codes généraux, droit civil et droit pénal et deux codes spéciaux, code de l'action Sociale et des Familles et Code de la santé publique.
s
Ce soutien juridique se réalise de trois manières :

1. sous forme de réponses étayées par mail, avec échanges téléphoniques parfois (le plus fréquent),
2. de manière collective en intervenant directement auprès d'une équipe médico-socio-éducative (informations/réunions),
3. formations juridiques internes.

Le service juridique effectue également un travail intermédiaire avec les avocats lorsque l'usager ou l'association sont amenés à devoir être représentés.

**CONSULTATIONS JURIDIQUES 2019** : 45

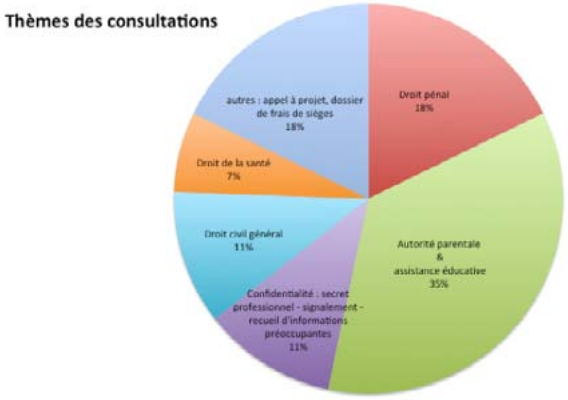


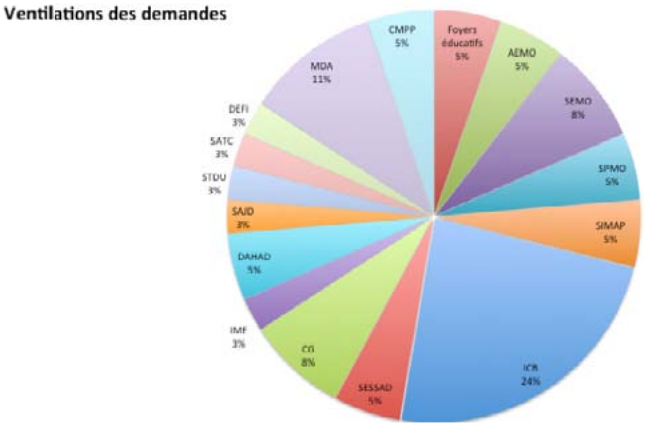


**CONVENTIONS** (contrôle à priori élaboration de conventions ou relecture) : 16

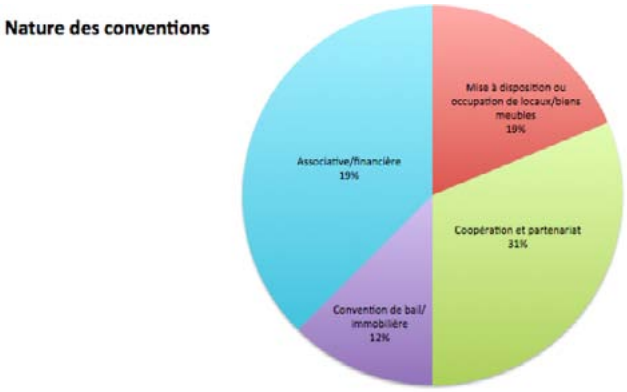


**SUIVI DE CONTENTIEUX ET RELATION AVEC LES AVOCATS** :

5 (4 terminés en 2019 et toujours un contentieux en cours sur 2020)
Nature : inexécutions contractuelles

**RESPECT DE LA LOI 2002-2**

Outils (livret d'accueil, règlement de fonctionnement etc…) : ESAT - SAJD – SESSAD

Projets d'établissement/services : CAFS – Centre de Guidance - ICB
Autres : 1

## ANIMATION DE RÉUNIONS D'ÉQUIPE / ARTICULATION DROIT DE LA FAMILLE ET ASSISTANCE ÉDUCATIVE

2 – ARPE & AEMO Trouville

## CONTRIBUTIONS ET RÉPONSE À APPEL À PROJET

2 - EIG et les invisibles/partie MDA.

## CONTRIBUTION SERVICE JURIDIQUE DE L'ACSEA À DES JOURNÉES D'ÉTUDES EN 2019

- AIRE le 25 février 2019 – approche juridique de la désinstitutionnalisation
- 30 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant en partenariat avec le Tribunal pour Enfant, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Conseil Départemental, l'Education Nationale etc.

## ETHIQUE

Partenariat avec l'espace Régional Ethique Normand (EREN) et le service TDU, partie Maraude, pour un temps d'analyse de la pratique professionnelle animé par le Pr Grégoire MOUTEL, chef du Service de médecine légale du CHU de Caen et directeur de l'EREN et Guillaume GRANDAZZI, Maître de conférence en sociologie et coordonnateur de l'EREN (juillet 2019).

## PERMANENCES JURIDIQUES MAISON DES ADOLESCENTS

Depuis le 1er janvier 2013, le service juridique de l'ACSEA assure une permanence juridique mensuelle auprès de l'espace accueil de la MDA. Des jeunes ou des parents sont adressés par des professionnels soit de l'espace accueil, soit de l'espace consultation de la MDA, pour tout questionnement relatif au droit de la famille, droit pénal et harcèlement du fait de technologies numériques. Il peut s'agir d'expliquer un jugement JAF, de rédiger un signalement, de contacter les forces de l'ordre, de faire le lien avec un avocat inscrit auprès du barreau mineur.
En 2019, 7 permanences ont eu lieu le mercredi matin.
Trois rendez-vous, parfois quatre, sont programmés entre 9 h et 12h30.
Concernant l'activité 2019 : se reporter au rapport d'activité de la Maison des Ados – espace accueil

## ANIMATION TECHNIQUE DU GROUPE INFIRMIER

Le service juridique de l'ACSEA s'est également vu confier depuis le 1er janvier 2013 l'animation technique du groupe infirmier. Cette instance permet aux dix infirmiers diplômés d'Etat et salariés de l'ACSEA de se retrouver entre pairs pour échanger sur leur quotidien professionnel, enjeux, innovations et préoccupations. Six réunions ont été organisées en 2019 et ont été consacrées à la manière d'envisager l'accompagnement à la sexualité dans les établissements médico-sociaux et au circuit du médicament, toujours avec le précieux accompagnement du Docteur BOUGLE de l'ARS.

## SERVICES CIVIQUES

Pour la seconde année, le service juridique s'est occupé des accueils de volontaires, en lien avec la DDCS. En 2019, l'association a accueilli deux volontaires. Le premier a intégré le service système d'information avec pour mission de sensibiliser les professionnels de l'ACSEA volontaires pour une meilleure connaissance des réseaux sociaux et un bon usage de ces derniers. La seconde a pris part à l'accompagnement des jeunes confiés au SPFS sur une mission dédiée à l'aide aux devoirs et l'ouverture vers la culture.

## D.2 - SERVICE PROTECTION DES **DONNÉES**

MISSIONS COURANTES

Actualisation du registre des traitements de l'ACSEA

DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES PAR LES TRAITEMENTS

- Création de deux chartes de confidentialité en direction des personnes accompagnées et des salariés
- Droits d'accès : suivis et traitements de quatre demandes de droits d'accès par des personnes accompagnées par l'association : une demande contemporaine et trois relevant d'archives définitives (décennies 1970 et 1980)
- Droit à l'oubli : destruction archives privées DG + SAJD et demande de visa d'élimination pour le SATC

SÉCURITÉ

- Consultations en droit des données suite sollicitations de tiers autorisés[1] : 6 (CG, CMPP, DAFHÉ, ICB, SEMO, STDU)
- Déclarations failles de sécurité à la CNIL : 2 (ICB – SAP) et validation du courrier informatif aux familles de l'ICB
- Consultations proportionnalité du traitement/ minimisation des données : KPMG pour l'ARS
- Consultations droit à l'image : AEMO – SATC
- Documentations DPO : charte de confidentialité salariés et usagers – alerte DPO suite vols – attestation de mise en conformité RGPD pour marchés publics – engagements de confidentialité pour journaliste et étudiants-chercheurs.
- Rencontre agence nouveau regard pour sécurisation du site internet de l'ACSEA : certificat https + mentions relatives aux cookies

RESSOURCES HUMAINES

- Obtention du Diplôme Universitaire de DPO par le délégué à la protection des données de l'association

**FORMATIONS JURIDIQUES ET PROTECTION DES DONNÉES EN 2019**

Formations/ thèmes :
Cadre juridique de la confidentialité : secret professionnel et RGPD : 1 session
Cadre juridique des mésusages liés à l'utilisation des technologies numériques : 5 sessions

## D.3 - SERVICE SYSTÈME D'INFORMATION INTÉGRÉS

L'équipe du SS2I est constituée de :

- 4 salariés à temps plein : un administrateur système, un administrateur réseau et deux techniciennes, la première étant d'avantage positionnée sur le hardware, la seconde sur le software en lien notamment avec les applications métiers (EIG & FILEMAKER).
- 1 assistante et formatrice à 0,90%
- 1 directrice à 0,40 %

[1] Toute personne physique ou morale, autorité publique, service ou organisme autre que la personne concernée, le responsable de traitement, le sous-traitant et les personnes qui, placées sous l'autorité directe du responsable de traitement ou du sous traitant, sont autorisées à traiter des données à caractère personnel, donc à les consulter et à les collecter : forces de l'ordre, services de la CAF, URSSAF, collaborateurs occasionnels de la justice etc.

## GRANDS CHANTIERS 2019

### DOCUMENTATION SOCLES DU SS2I

- Rédaction de guide de présentation du SS2I
- Rédaction de la stratégie du SS2I 2019-2023
- Procédures Création de documentation pour le SS2I - 7

### SYSTÈMES

- Mise en place d'une solution associative d'envoi de mails en masse
- Etude sur la future solution permettant de suppléer mail & ical
- Etude future solution de serveur de partage de fichiers
- Etude futur scénarios MDA
- Etude du futur dossier unique informatisé de l'usager : OGiRYS
- Accompagnement du SATC sur le projet nomadisme et sécurité
- Déploiement Kayleigh (solution SHARP) sur l'ensemble des postes d'ACSEA Formation
- Création de la Base de Données Economiques et Sociales (BDES) sur un WIKI
- Mise en place de la ligne 10 GO permettant un partage de charge dynamique et un rendement plus optimal des flux

### RÉSEAUX

- Mise en place du réseau internet invité ACSEA (permet aux invités de se connecter à internet sans transiter par notre réseau)
- Résiliation de la solution 2ISR et déploiement des bornes intelligentes ARUBA
- ACSEA formation Trouville  et Lisieux
- Installations réseaux nouveaux sites : ITEP CG, Blainville/Orne, SEMO LEVERRIER sur Vendeuvre, rue LANFRANC, groupe JADE IME, AEMO Bocage
- Etude et création d'une solution d'analyse de réseau interne
- Accompagnement de l'installation d'une ligne fibre pour l'EPSM à la maison des ados
- Résolution difficultés réseau IMPRO (fibre et téléphones EDAI)
- Remise au propre réseau CMPP et partie supérieure du DMO Vendeuvre.
- Mise en place d'un réseau 4G étendu partagé sur Boulevard Vannier
- Installation nouvelle baie informatique ACSEA Formation Trouville
- Détermination et suivi des Up Grade avec Orange pour un flux plus optimal

### SÉCURITÉ

- Août 2019 : mise en place d'un serveur de back up sur le site secondaire permettant une réplication

(PCA) des fichiers
- Sauvegardes des serveurs windows et mac
- Mise en place du watchgard secondaire
- Nouvel antivirus : SOPHOS en lieu et place d'INTEGO et FLextivity
- Astreintes de noël – continuité EAC
- Changement d'un des 3 serveurs du cluster

SOFTWARE

- EIG : travail croisé DAF/DRH/DSJSI pour une clarification, harmonisation et optimisation de l'utilisation d'EIG à la DG -
- FileMaker : refonte des outils de suivis de la base de données Maison des ados et modifications des trames CDD de moins de 3 mois – suivi des outils mis à disposition des établissements
- OGiRYS : Pourparlers OGIRYS / VAD APAEI Le Mans / étude offre commerciale/ redéploiement ordi 92 ordis SATC / réunion de préparation environnement + journée d'approfondissement + 4 réunions de préparation + 2 COPILS + 1 réunion technique
- Interopérabilité SOFIA/EIG

HARDWARE

- 186 nouveaux postes installés et paramétrés (IMac, Mac mini et Mac confondus)
- Téléphonie mobile : 129 nouveaux téléphones commandés et installés dont 45 pour le nomadisme ATC, 29 IPhones et 19 nouvelles lignes.

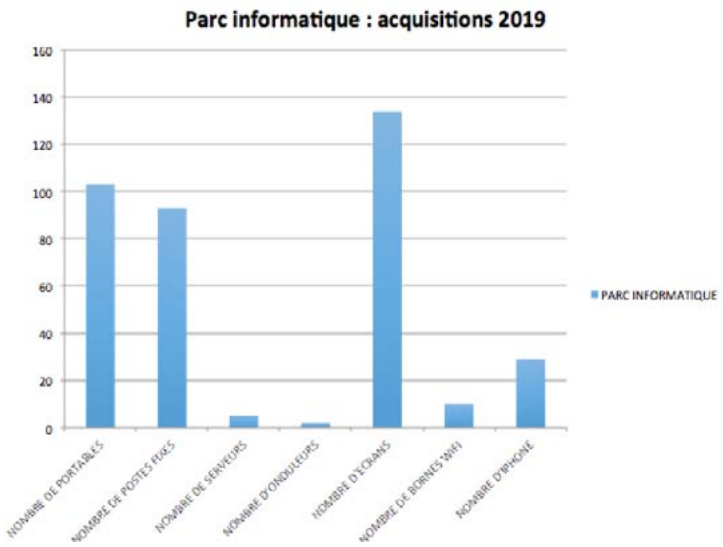


CORRESPONDANTS INFORMATIQUES

Basé sur l'appétence et le volontariat, le correspondant informatique est désigné par le directeur de l'établissement ou du service. Ils peuvent être plusieurs selon l'organisation (plusieurs sites) ou le périmètre de la structure.
Une seule réunion a été programmée sur 2019. Cette dernière avait pour finalité de proposer aux correspondants informatiques de les informer/ former sur des aspects techniques communiqués en amont par leurs soins.

## ACTIONS COURANTES

SYSTÈME

Renouvellement de licences, vérification des sauvegardes, création de sessions et des droits d'accès etc

PLAN DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE 2019

La maintenance préventive à pour finalité de réduire la probabilité de défaillance des matériels en cours d'utilisation. A l'ACSEA, elle consiste à passer sur l'ensemble des machines en activité et relevant du parc associatif pour les nettoyer et installer la dernière version système qu'elle sont capables de supporter pour les rendre plus performantes. Cela suppose une communication ciblée pour que les machines soient à la disposition des techniciens.
2019 réalisé : ACSEA Formation, DG, CMPP et DAHAD.
2019 non réalisé : ESAT, EAC et EAR

MAINTENANCE CORRECTRICE 2019

La maintenance corrective correspond à l'élimination d'une avarie ou d'une altération dans le fonctionnement d'un matériel par sa réparation, sa restauration à l'état antérieur ou à son remplacement. 311 interventions de nature diverse sur des ordinateurs en 2019.

DEMANDES D'INTERVENTION ET NOMBRE D'INTERVENTIONS PAR ÉTABLISSEMENTS

A l'ACSEA, les demandes d'intervention sont générées par les correspondants informatiques, à partir des besoins recensés sur leur périmètre. Elles sont recensées dans une base de suivie FILEMAKER et sont clôturées, par l'un des salariés du SS2I ou correspondants informatiques, une fois l'action nécessaire réalisée.

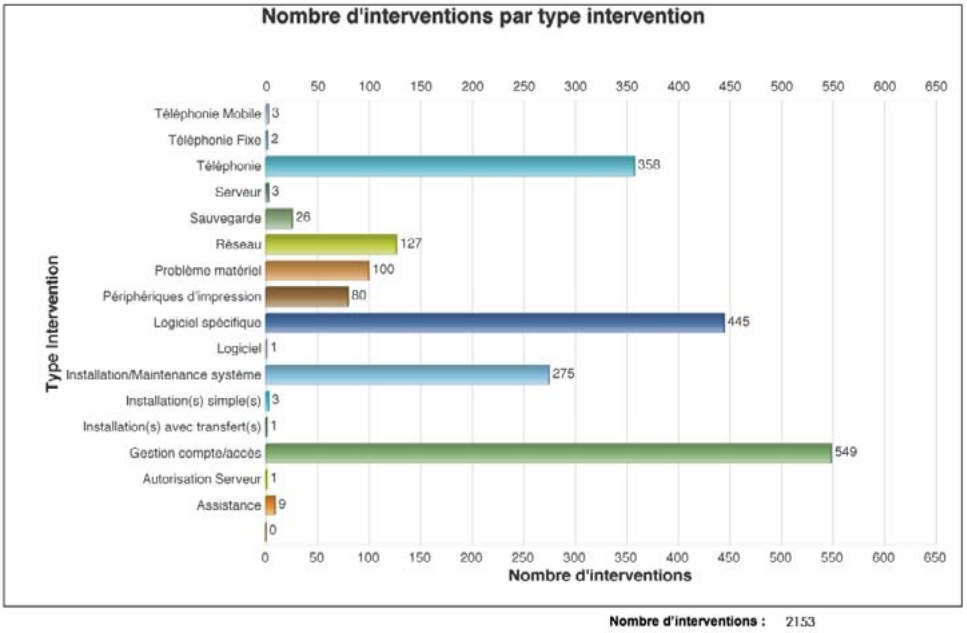


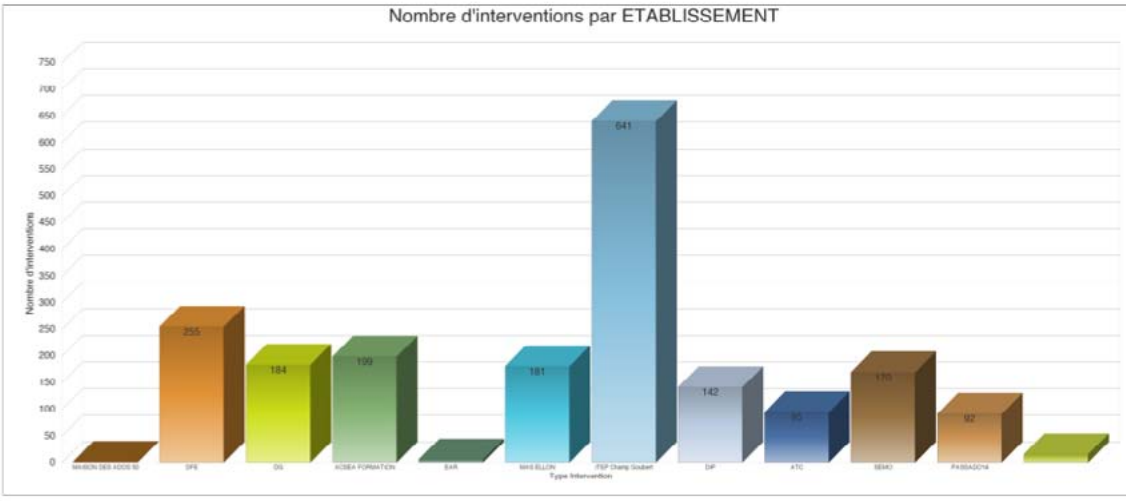

## FORMATIONS COMPRÉHENSION ET UTILISATION DES OUTILS DU SYSTÈME D'INFORMATION

280 personnes formées en 47 sessions

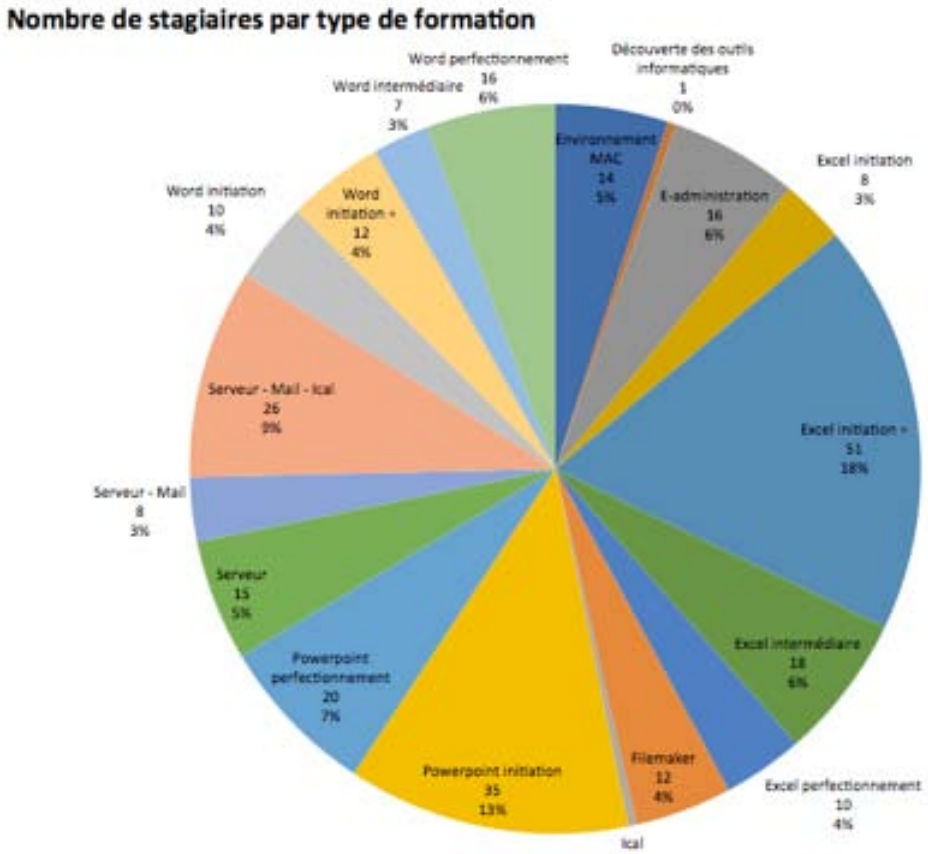


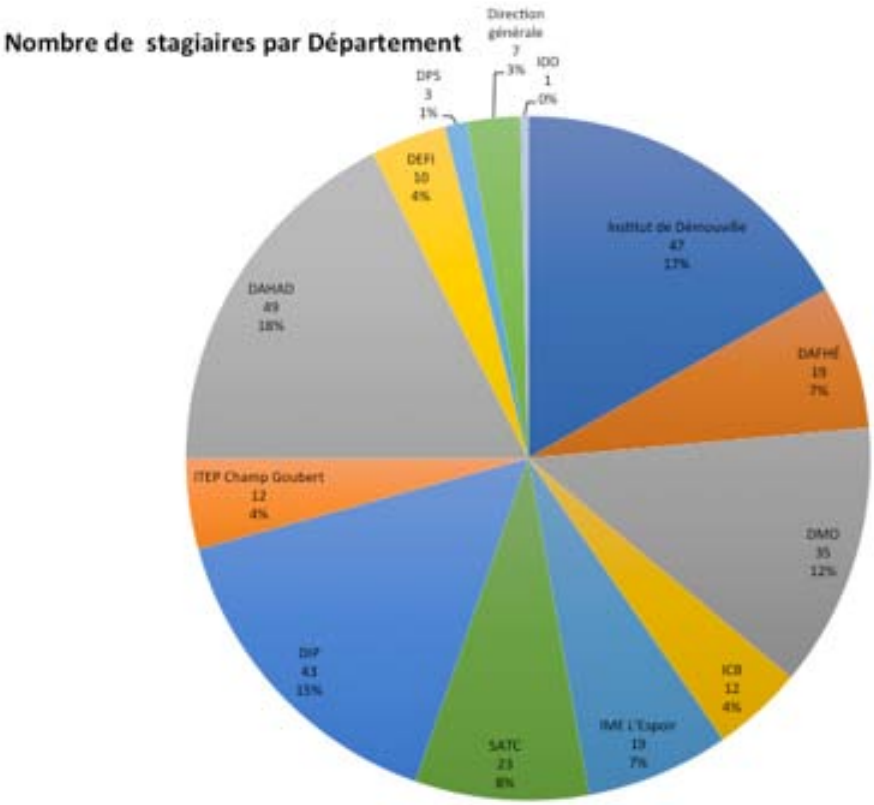

# E - SERVICE **COMMUNICATION**

## SERVICE **COMMUNICATION**

Comme l'année précédente, la direction générale de l'ACSEA a renforcé son service communication avec la présence d'Emmanuel CLAUDE en 2019. Il assiste la chargée de communication dans l'élaboration technique et graphique de supports, web ou papier, de communication internes et externes.

La communication est une fonction stratégique au service du projet associatif et cette politique de communication est rattachée au directeur général.
L'arrivée, le 1er juillet 2019, de M. Pascal CORDIER comme directeur général de l'ACSEA, marque une réorganisation des missions du service communication. Un staff dédié à la communication aura désormais lieu tous les 15 jours, le lundi matin.
En lien avec le conseil d'administration, l'ACSEA a nommé, en 2019, un administrateur référent, M. Jean-Pierre GUILLO, afin d'articuler la partie politique et la partie technique.

### ÉVENEMENTS :

- **30 janvier 2019 : inauguration de la résidence accueil de personnes en situation de vulnérabilité (APSV) - projet ACSEA / AAJB**
  Cette résidence accueil s'inscrit dans une logique d'habitat de type communautaire en logement autonome, sans limitation de durée, offrant un cadre de vie en semi collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social : *« Chez soi mais pas tout seul »*

- **8 février 2019 : présentation du projet associatif 2019-2023 aux salariés de l'ACSEA**
  Organisé à l'Espace Tandem, à Caen.
  Possibilité pour les professionnels de s'inscrire sur les groupes action du projet associatif.

- **12 juin 2019 : la Maison d'Accueil Spécialisée « La Vallière » devient la Maison d'Accueil Spécialisée « Michel DELACOUR »**
  Michel DELACOUR, vice-président en charge des affaires financières de l'ACSEA, était très impliqué au sein du département accueil handicap adulte et dépendance. Il est décédé en 2018.

- **19 juin 2019 : Manifestation associative et assemblée générale de l'ACSEA**
  En 2019, c'est le thème du carnaval qui a été retenu.
  Le comité de pilotage s'est réuni 6 fois pour organiser l'événement « Faites le carnaval ! », des sous-groupes ont pu être mis en place.
  C'est dans un beau défilé coloré (mais sous la pluie), au Domaine de la Baronnie à Bretteville-sur-Odon, que les personnes accompagnées, leurs familles, les professionnels, les partenaires… ont pu célébrer et « faire ensemble association ».
  Cette année, la chargée de communication s'est appuyée sur un groupe de stagiaires d'ACSEA Formation pour la médiatisation de l'événement : expérience très riche, à renouveler.
  Liviou BLASCO, accompagné par l'ESAT Hors les murs, a animé cette journée avec dynamisme et sourire. L'assemblée générale a été clôturée par un cocktail en l'honneur de Mme Dominique ROCHE, directeur général de l'ACSEA, à l'occasion de son départ en retraite.

- **13 & 20 novembre 2019 : l'ACSEA s'implique aux côtés du tribunal des enfants de Caen pour le 30ème anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant**
  13 novembre : tenue d'un stand sur le e-harcèlement à l'occasion du cross scolaire départemental, à l'hippodrome de Caen.
  20 novembre : organisation d'une conférence « du harcèlement au cyber-harcèlement » à l'université de Caen.

- **27 novembre 2019 : inauguration de la venelle Sylvain GOURBIN à Caen**
  Sylvain GOURBIN est décédé en 2009. Il a été le premier salarié du service Trait d'Union, à savoir le premier intervenant de rue. Et le premier chef de service du service Trait d'Union.
  La ville de Caen a rebaptisé la venelle de l'Esplanade en « venelle Sylvain GOURBIN ».

- **17 décembre 2019 : vernissage d'une exposition de photos réalisées par des jeunes du SEMO Vendeuvre, à la direction générale de l'ACSEA**
  Le projet a été initié par Armelle REIGNIER qui a été stagiaire monitrice éducatrice (2ème année) au SEMO Vendeuvre de Septembre 2018 à Février 2019. Elle a été la première stagiaire ME du SEMO et a mis en place ce projet photo dans le cadre de son stage.

## COMITE DE REDACTION ET INFO ACSEA :

Le comité de rédaction s'est réuni 7 fois en 2019 : en janvier, mars, mai, juin, juillet, septembre, et décembre.
3 numéros d'Info ACSEA ont été réalisés en 2019, le 3ème numéro est sorti début 2020.
L'arrivée du nouveau directeur général, M. Pascal CORDIER, et de l'administrateur en charge de la communication, M. Jean-Pierre GUILLO, au sein du comité de rédaction a impulsé une nouvelle dynamique dans le journal d'informations associatives dès la rentrée de septembre 2019.

## ACCUEIL DES NOUVEAUX SALARIES :

17 janvier 2019 / sur 80 professionnels invités, 31 étaient présents.
7 novembre 2019 / sur 83 professionnels invités, 45 étaient présents.

## PROJET ASSOCIATIF :

- Réalisation d'une vidéo de M. Didier TRONCHE, Président de l'ACSEA pour le lancement du projet associatif 2019-2023.
- 8 février 2019 : présentation du projet associatif 2019-2023 aux salariés de l'ACSEA organisée à l'Espace Tandem, à Caen.
- Les 6 thématiques au travail dans ce projet 2019-203 ont été déclinées en affiches synthétiques et intégrées à la mise en page du projet associatif / format livret A5.

## AU NIVEAU TRANSVERSAL :

- Appui à la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité (DACQ).
- Temps de coordinations sur les outils de la Loi 2002.2 avec Céline BUNEL et Elodie FRAGO.
- Conception de supports pour les RH : formation, GPAF, bilan social…
- Réalisation de la carte de vœux associative 2020.
- Formations : « FALC » en mars et « fonction tutorale » (IRTS) en avril, mai et juin 2019.

## AU NIVEAU DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES :

- Travail sur les livrets d'accueil : SESSAD, ITEP Champ Goubert, CAFS, IME, Foyer de vie, SAJD, ESAT et CMPP.
- Soutien au DMO dans le cadre de la DACQ (affiche, questionnaire en ligne…)
- Travail sur une plaquette de présentation du SPFS / DAFHÉ
- Appui à l'ICB pour la mise en page de son projet d'établissement + projet signalétique
- Développement de supports de communication pour l'IMPro de Démouville : EDAI, SERAS, SESSAD… et réalisation du dépliant « taxe d'apprentissage 2019 »
- Réalisation d'une plaquette de présentation du DIP
- Travail sur les supports de communication MASP / SATC (plaquette + vidéo ludique)
- Soutien à la Maison des Ados : lettres info, site internet…

# 2.2 - LA VIE ASSOCIATIVE **ET INTERASSOCIATIVE**

## 2.2.1 - LES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Enfin, la plupart des Administrateurs sont membres des conseils de vie sociale ou groupes d'expressions des établissements de l'association et participent aux commissions, comités de pilotage et groupes de travail mis en place par l'ACSEA.

- **Didier TRONCHE :**
  - FENAMEF : Président d'honneur
  - CNAPE : administrateur
  - APSV : Président
  - CNAHES : administrateur
- **Jean DE BAGNEAUX :**
  - FNARS devenu FAS Normandie (Fédération des Acteurs de la Solidarité) : élu administrateur de la nouvelle association, résultant de la fusion, au titre de l'ACSEA
  - PASSADO, Maison des Adolescents : administrateur au titre de l'ACSEA et trésorier depuis sa création.
  - R'PUR : secrétaire du bureau représentant l'ACSEA
  - Advocacy Normandie : administrateur représentant l'ACSEA
- **Jackie IZARD :**
  - Commission des Droits et de l'Autonomie à la MDPH
- **André MARCOTTE :**
  - PASSADO, Maison des Adolescents : administrateur au titre de l'ACSEA depuis le 17/12/2019.

## 2.2.2 - LES MANDATS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- **APSV** : invité en qualité de DG au CA de l'APSV puisque 3 administrateurs de l'ACSEA siègent ;
- **ORS CREAI de Normandi**e : administrateur et membre du Bureau ;
- **UDES** : membre de la délégation régionale de Normandie ;
- **Nexem** : délégué régional du Calvados ;
- **Uniopss** : administrateur
- **Uriopss de Normandie** : administrateur et Président ;
- **GNDA** : Administrateur et co-animateur de la Commission Technique et co-délégué régional Grand Ouest.

## 2.2.3 - LES MANDATS DES DIRECTEURS

- **MANDATS SATC**

**SIDOT**

Valérie PATRIX, directrice du SATC, exerce la Présidence du SIDOT (Soutien Informatique d'Organismes Tutélaires) depuis le 8 juillet 2016.

Le SIDOT est une association qui regroupe des utilisateurs du progiciel métier UNI-T à destination des services tutélaires. Elle assure une dynamique entre les adhérents (50 sur toute la France) et est une interface entre les adhérents et le prestataire.

- Les journées des adhérents se sont tenues à Auch (32) les 23 et 24 mai 2019 sur le thème « les droits des personnes protégées et la protection de leurs droits » avec l'intervention d'un Délégué du Défenseur des Droits à partir du rapport de Jacques Toubon sur « dématérialisation et inégalité d'accès aux services publics »
- La journée nationale thématique, s'est tenue à Paris sur le thème de la réforme de la participation financière des majeurs protégés avec la participation du groupe Olifan.

**GESTO**

Valérie PATRIX, directrice du SATC, est membre du GESTO, Groupement d'Etude des Services Tutélaires de l'Ouest. Ce groupement de directeurs de service développe une réflexion sur le champ de la protection juridique des personnes avec pour ambition de contribuer à son évolution. Les travaux de l'année ont porté sur la réforme de la justice et son impact sur la protection juridique des majeurs.

- **MANDATS DÉPARTEMENT INSERTION PRÉVENTION**

**MISSION LOCALE CAEN LA MER CALVADOS CENTRE**

Représentation de l'ACSEA en tant que membre du Conseil d'Administration et du Bureau de la Mission Locale Caen La Mer Calvados Centre par Fabienne FORVEILLE Directrice DIP.

Intérêt que l'ACSEA soit présente dans cette instance : suivre l'actualité concernant les jeunes avec notamment la mise en place de nouveaux dispositifs tels que la Garantie Jeune, le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) pour faire le relais avec le SAJD et le SAP.

**FÉDÉRATION NATIONALE DES SAMU SOCIAUX (FNSS)**

Représentation de l'ACSEA à la Fédération Nationale des Samu Sociaux (FNSS), par Fabienne FORVEILLE Directrice DIP.

L'intérêt d'avoir adhéré à la FNSS et d'être membre du CA est de pouvoir participer aux missions de la Fédération :

- Travailler avec ses adhérents à une adéquation aux « critères minimum de qualité « définissant l'action d'un Samu Social : principes de base, moyens matériels, humains, fonctionnement, partenariat, développés dans un cahier des charges ;
- Accompagner le développement de nouveaux projets ;
- Proposer des modules de formation et des échanges de personnel ;
- Être un relais dans l'échange d'information entre les différents adhérents ;
- Organiser des rencontres-débats autour de problématiques d'actualité ;
- Mettre en place des outils communs et notamment la mise en réseau informatique des données quantitatives recueillies sur le terrain ;
- Être un indicateur de veille sociale en France, une force d'interpellation capable de propositions concrètes afin de lutter plus efficacement contre l'exclusion et la grande précarité.

- **MANDATS DEFI**

Monsieur Stéphane TYPHAIGNE, Directeur du DEFI, représente l'ACSEA, au travers des mandats ci-après :

- Membre adhérent « ANDICAT » (Association Nationale des Directeurs et Cadres d'ESAT).
- Membre adhérent « ARDICATH » (Association Régionale de Directeurs de C.A.T. et d'Hébergement).
- Membre du Conseil d'Administration « We love Bellefontaine ».
- Membre adhérent à l'UNEA (Union Nationale des Entreprises Adaptées).
- Membre adhérent à l'ANEHM (Association Nationale des Etablissements et Services d'aide par le travail Hors Murs)

Madame Dominique BORDET, Directrice Adjointe du DEFI, représente l'ACSEA, au travers des mandats ci-après :

- Membre adhérent « ANDICAT » (Association Nationale des Directeurs et Cadres d'ESAT).
- Membre « ARDICATH » (Association Régionale de Directeurs de C.A.T. et d'Hébergement).
- Membre « UROF Normandie » (Union Régionale des Organismes de Formation ».
- Membre adhérent à l'UNEA (Union Nationale des Entreprises Adaptées).

Monsieur Régis LECARDONNEL, Chef de Service de l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs », représente l'ACSEA, au travers des mandats ci-après :

- Membre adhérent « ANDICAT » (Association Nationale des Directeurs et Cadres d'ESAT).
- Membre du bureau de l'ANEHM (Association Nationale des Etablissements et Services d'aide par le travail Hors Murs)

- **MANDATS DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT**

**CARREFOUR NATIONAL DE L'AIDE EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (CNAEMO)**

Salvatore STELLA a représenté jusqu'en 2015 l'ACSEA en tant qu'Administrateur au CA et bureau au sein du collège des personnes morales au Carrefour National de l'Aide Educative en Milieu Ouvert (CNAEMO) avant de prendre la présidence du CNAEMO.

Au sein du CNAEMO, il est membre de la commission Assises chargés d'organiser les Assises annuelles du CNAEMO chaque année dans une ville différente avec un thème différent. Les dernières assises du CNAEMO ont eu lieu à Chalon sur Saône en Mars 2019 ayant pour thème « Pour une protection Universelle et Inconditionnelle de l'Enfant ». En tant que membre de la commission Assises, il accompagne le groupe d'organisation local des assises et des commissions la composant (thème, logistique, financière, secrétariat, animation, soirée festive, partenaires). En tant que Président du CNAEMO, il siège au CA de la CNAPE comme Vice-Président au sein du collège des Mouvements

**COMMISSION NATIONALE DE LA « PROTECTION DE L'ENFANCE » DE LA CNAPE**

Salvatore STELLA représente le Département Milieu Ouvert de l'ACSEA à la commission nationale de la « protection de l'enfance » de la CNAPE..

Il participe à la CORAPE Normandie (instance régionale de la CNAPE).

Et pour finir, il a été nommé pour 3 ans, par décret en Novembre 2016, membre du CNPE (Conseil National de la Protection de l'Enfance), nouvelle instance nationale de pilotage de la Protection de l'Enfance nouvellement créé par la loi du 14 Mars 2016.

**RÉÉCRITURE DU SCHÉMA ENFANCE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS**

Il participe en tant que représentant de l'ACSEA depuis début 2019 au comité technique concernant la réécriture du schéma enfance du Conseil Départemental du Calvados.

- **MANDATS DAFHÉ**

**CARREFOUR NATIONAL DE L'AIDE EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (CNAEMO)**

L'ACSEA est membre du Conseil d'Administration du CNAEMO. Elle y est représentée par Anaïs HERIN, directrice du DAFHÉ.

En plus de la présence aux conseils d'administration et de la participation aux votes, Anaïs HERIN est membre de la commission thème pour la préparation des assises du CNAEMO. En 2019, les assises se sont déroulées à Chalon sur Saône, sur le thème du projet pour l'enfant. Dès mars 2019, a démarré la préparation des assises du CNAEMO de Toulouse, Travail social et numérique : évolution ou révolution ?

- **MANDAT MAIF**

La directrice du service juridique est élue en qualité de sociétaire à la MAIF ce qui lui permet un rapport de confiance tant avec les mandataires du Conseil d'administration de la MAIF qu'avec les professionnels de la délégation d'Hérouville Saint Clair.

Cette proximité permet de faire avancer les garanties et de bénéficier d'une assistance et d'un soutien renforcés en cas de sinistres impliquant les professionnels ou la personne morale qu'est l'ACSEA.

# 2.3 - L'**ACTIVITÉ** EN CHIFFRES

PERSONNES SUIVIES par LIEU GEOGRAPHIQUE en 2019

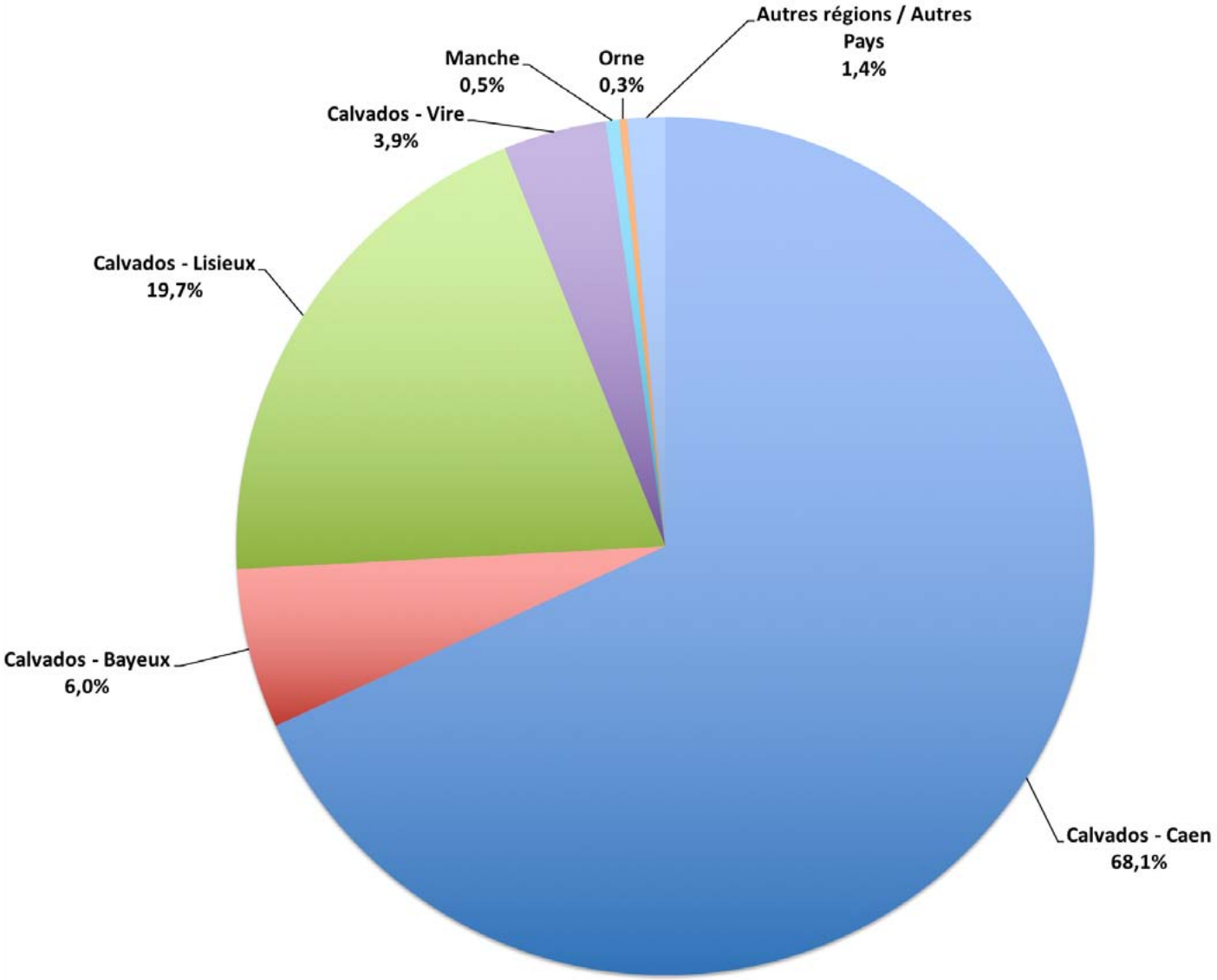

PERSONNES SUIVIES par TYPE DE MISSIONS ou ORIGINE de PLACEMENT en 2019

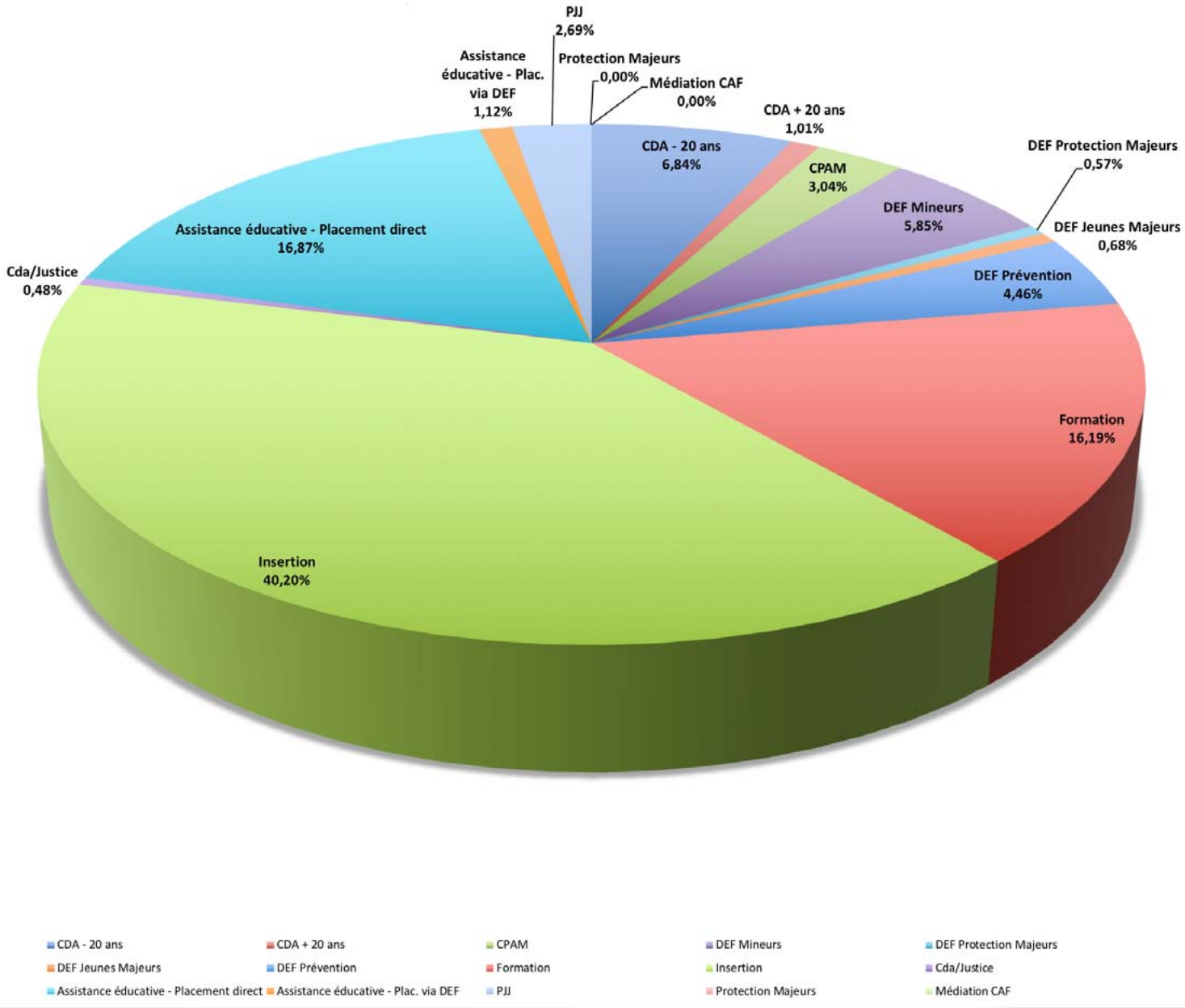

ACTIVITÉ 2019 DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES
À PRIX DE JOURNÉE OU DGF PAR BLOC DE COMPÉTENCE

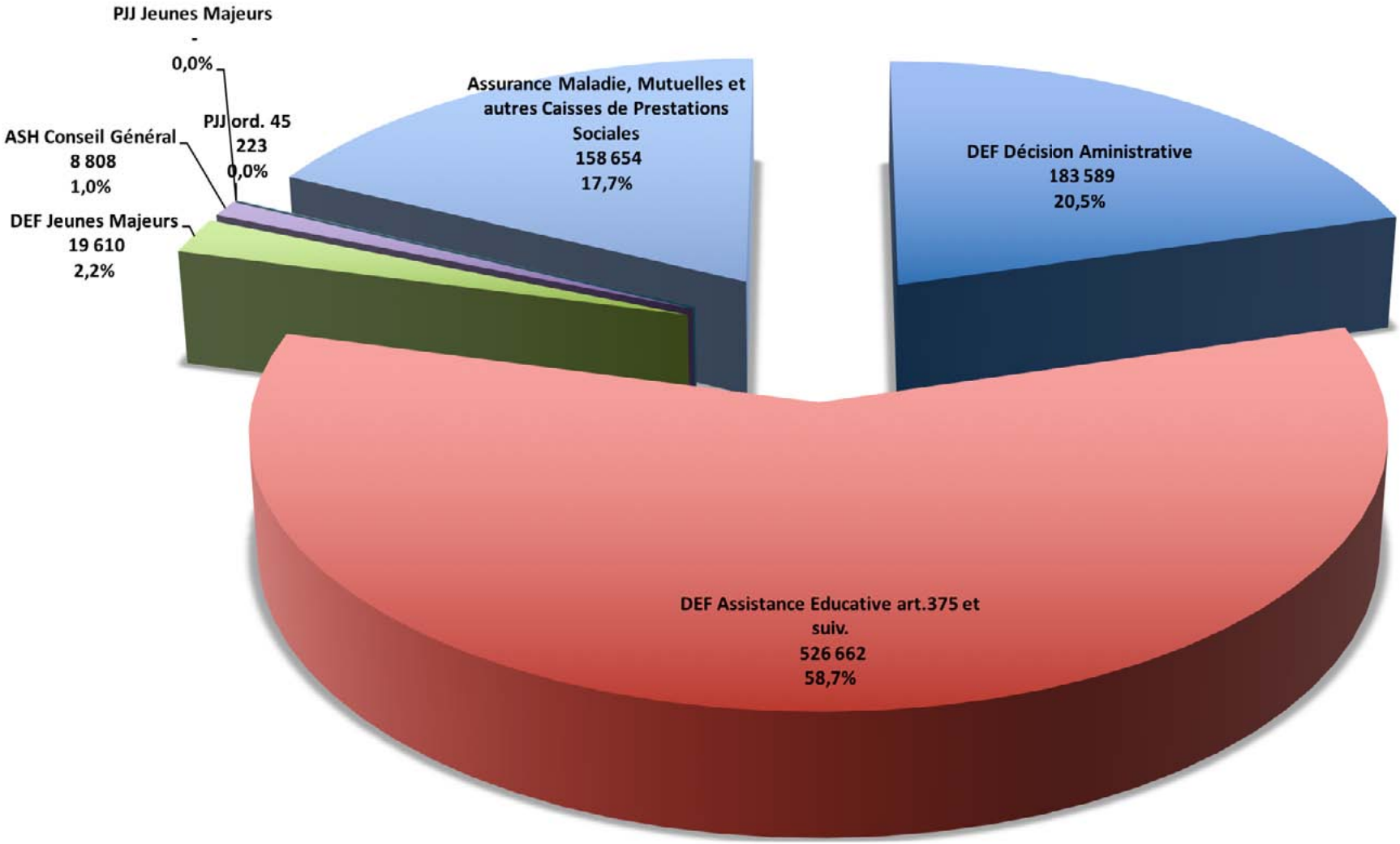

CENTRE DE GUIDANCE - ASSURANCE MALADIE

SERVICE INVESTIGATION MÉDIATION ACTIVITÉS PÉNALES - ACTIVITÉ 2019

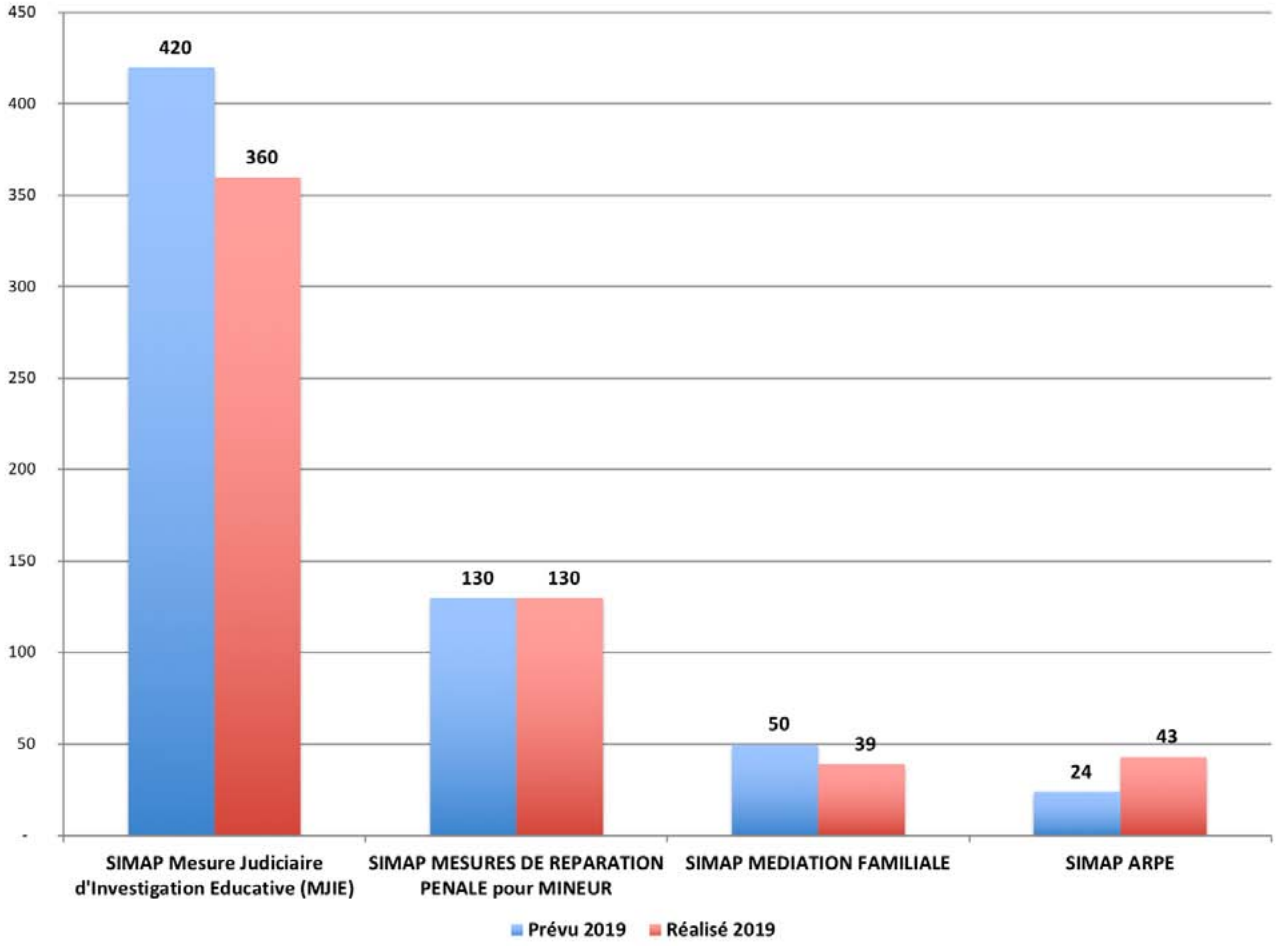

## ACTIVITÉ DE L'ESAT HORS LES MURS

| Heures de Travail | Prévu 2019 | Réalisé 2019 | Ecart en valeur | Ecart en % | Réalisé 2018 | Ecart en valeur | Ecart en % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Renault Trucks | 12 100 | 12 138 | 38 | 0,3% | 12 267 | -129 | -1,0% |
| Legallais Bouchard | 13 468 | 13 408 | -60 | -0,4% | 13 548 | -140 | -1,0% |
| Système U | 19 578 | 19 578 | - | 0,0% | 19 656 | -78 | -0,4% |
| Hamelin | 9 602 | 8 319 | -1 283 | -13,4% | 8 905 | -587 | -6,6% |
| Autres Entreprises | 6 300 | 1 852 | -4 448 | -70,6% | 1 150 | 702 | 61,1% |
| TOTAL | 61 048 | 55 295 | -5 753 | -9,4% | 55 525 | -231 | -0,4% |

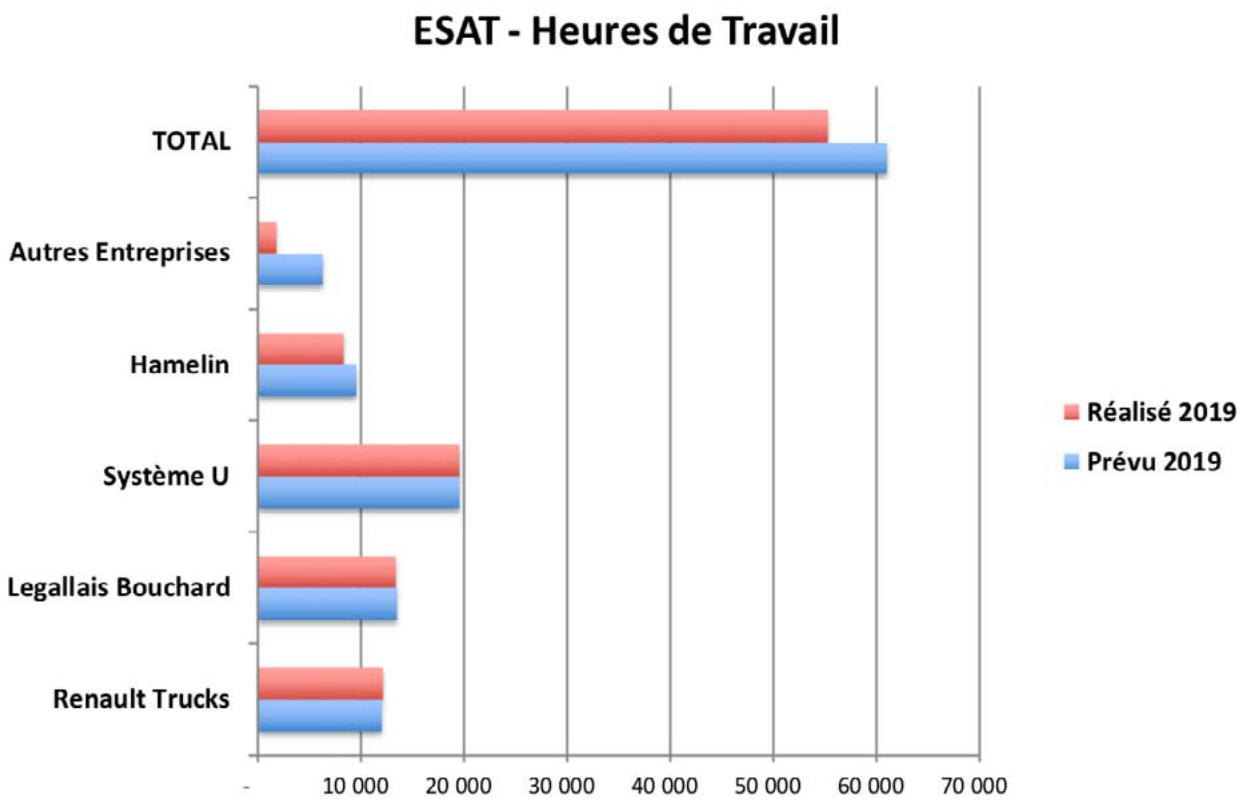

| Effectif | Prévu 2019 | Réalisé 2019 | Ecart en valeur | Ecart en % | Réalisé 2018 | Ecart en valeur | Ecart en % | Sorties 2019 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Renault Trucks | 8,0 | 8,0 | - | 0,0% | 8,8 | -0,8 | -9,1% | - |
| Legallais Bouchard | 8,0 | 8,0 | - | 0,0% | 9,0 | -1,0 | -11,1% | - |
| Système U | 12,0 | 10,3 | -1,8 | -14,6% | 9,3 | 1,0 | 10,8% | 4 |
| Hamelin | 6,0 | 6,9 | 0,9 | 15,3% | 8,0 | -1,1 | -13,5% | 1 |
| Autres Entreprises | 4,0 | 1,2 | -2,8 | -70,8% | 0,7 | 0,5 | 67,1% | - |
| TOTAL | 38,0 | 34,3 | -1,8 | -9,6% | 35,8 | -1,4 | -3,9% | 5 |

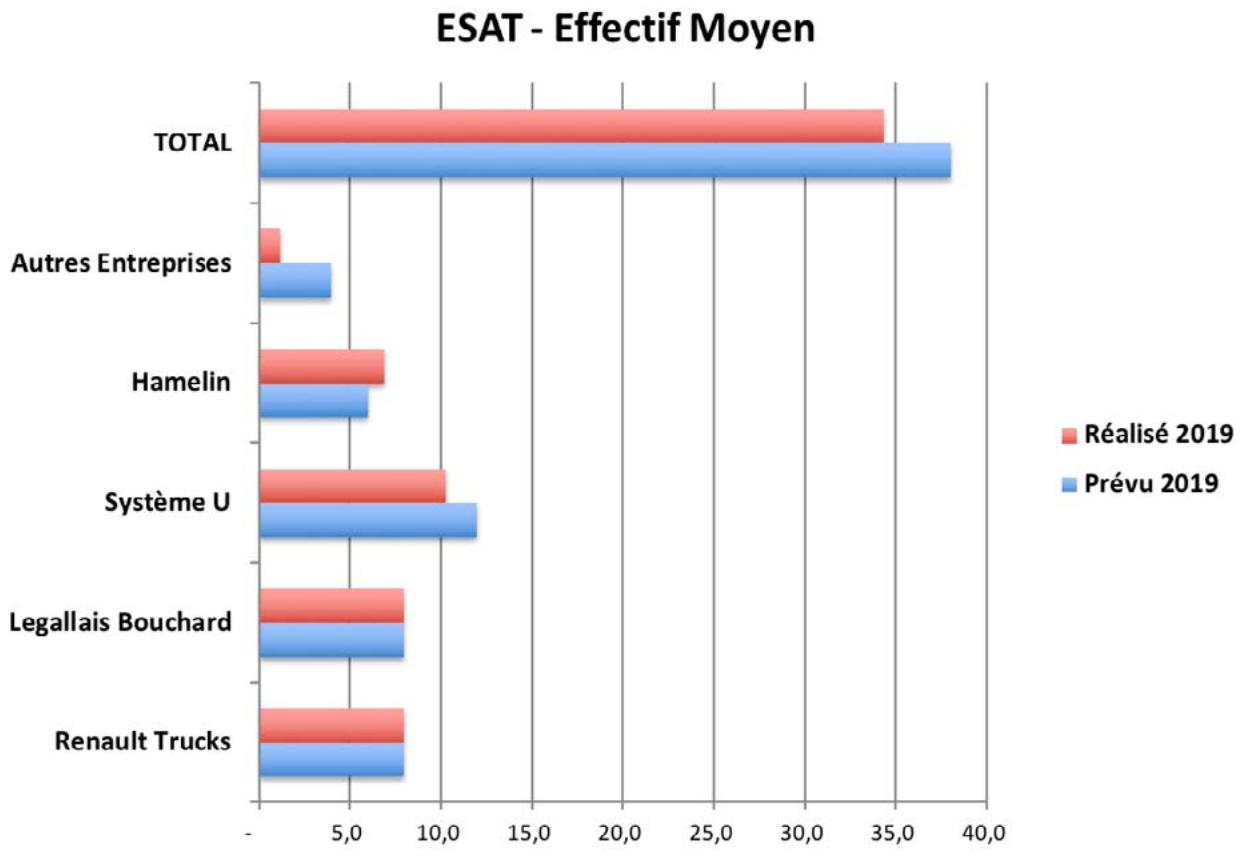

# RECETTE 2019 PAR ORGANISMES PAYEURS

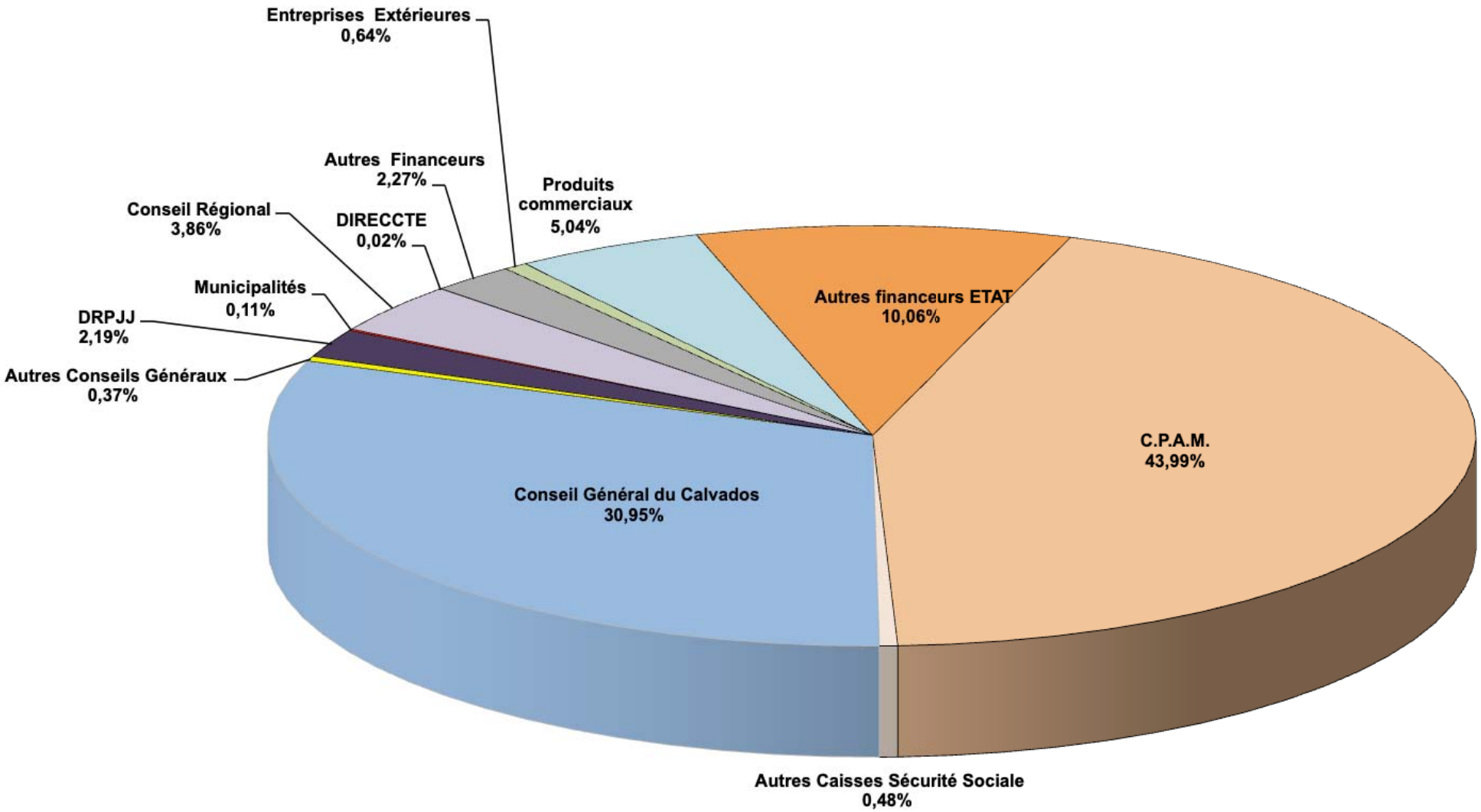

# 2.4 - LE RAPPORT **FINANCIER** 2019

# ACSEA : le compte de résultat consolidé

| COMPTE DE RÉSULTAT 2019 (K€) | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|---|---|---|---|---|
| RECETTE D'ACTIVITÉ | 68 805 | 68 647 | 67 736 | 67 319 |
| VARIATION DE STOCK | (80) | (214) | (28) | 82 |
| AUTRES PRODUITS | 4 265 | 4 187 | 3 289 | 2 938 |
| **TOTAL PRODUITS EXPLOITATION** | **72 990** | **72 620** | **70 997** | **70 339** |
| PERSONNEL | (54 394) | (55 620) | (53 373) | (53 757) |
| AUTRES CHARGES | (12 818) | (13 088) | (12 434) | (12 374) |
| AMORT. & PROVISIONS | (5 217) | (5 035) | (5 098) | (3 902) |
| TOTAL CHARGES EXPLOITATION | **(72 429)** | **(73 743)** | **(70 905)** | **(70 033)** |
| RESULTAT REPRIS | 12 | 58 | (167) | 50 |
| **RESULTAT EXPLOITATION** | **573** | **(1 065)** | **(74)** | **356** |
| **RESULTAT FINANCIER** | (260) | (315) | (289) | (312) |
| **RESULTAT EXCEPTIONNEL** | 931 | 546 | 683 | 210 |
| **RESULTAT après FONDS DÉDIÉS** | **1 244** | **(835)** | **320** | **254** |
| Dont résultat sous contrôle de tiers | 1 126 | (216) | 445 | 191 |
| Dont résultats associatifs | 118 | (619) | (125) | 63 |

les chiffres entre ( ) sont des charges ou des pertes

## RÉSULTAT 2019

Les comptes 2019 de l'association font apparaître **un résultat consolidé excédentaire de 1 244 066 €.**

Ce résultat consolidé excédentaire contraste avec le déficit présenté en 2018 et offre des perspectives encourageantes pour l'avenir. L'année 2018 avait été une année tout particulièrement complexe sur le plan financier.

Cette embellie des résultats s'explique par les éléments majeurs suivants :

- Un allègement des cotisations patronales au 1er Janvier 2019 générant une économie globale de 1 800 k€ et permettant ainsi à certains établissements et services de l'ACSEA de retrouver l'équilibre budgétaire ou s'y approcher ;

- Un résultat consolidé pour les activités du Trait d'Union encore déficitaire (-80 k€) mais dans des proportions moins importantes qu'en 2018 (- 453 k€). Les travaux engagés dans le cadre d'un CPOM doivent nous permettre de définir un modèle économiquement équilibré et en sécuriser les financements ;

- Une amélioration des résultats associatifs portée principalement par les bons résultats d'ACSEA Formation en 2019 (+ 184 k€).

L'EAC et l'EAR présentent des résultats déficitaires :
- Entreprise Adaptée Conchylicole « La Calvadosienne » - EAC : - 18 K€
- Entreprise Adaptée de Restauration «L'Accueil» -EAR : - 136 K€

Le déficit structurel de l'EAR depuis son ouverture en 2015 reste une préoccupation majeure de l'association.

# ACSEA : le bilan

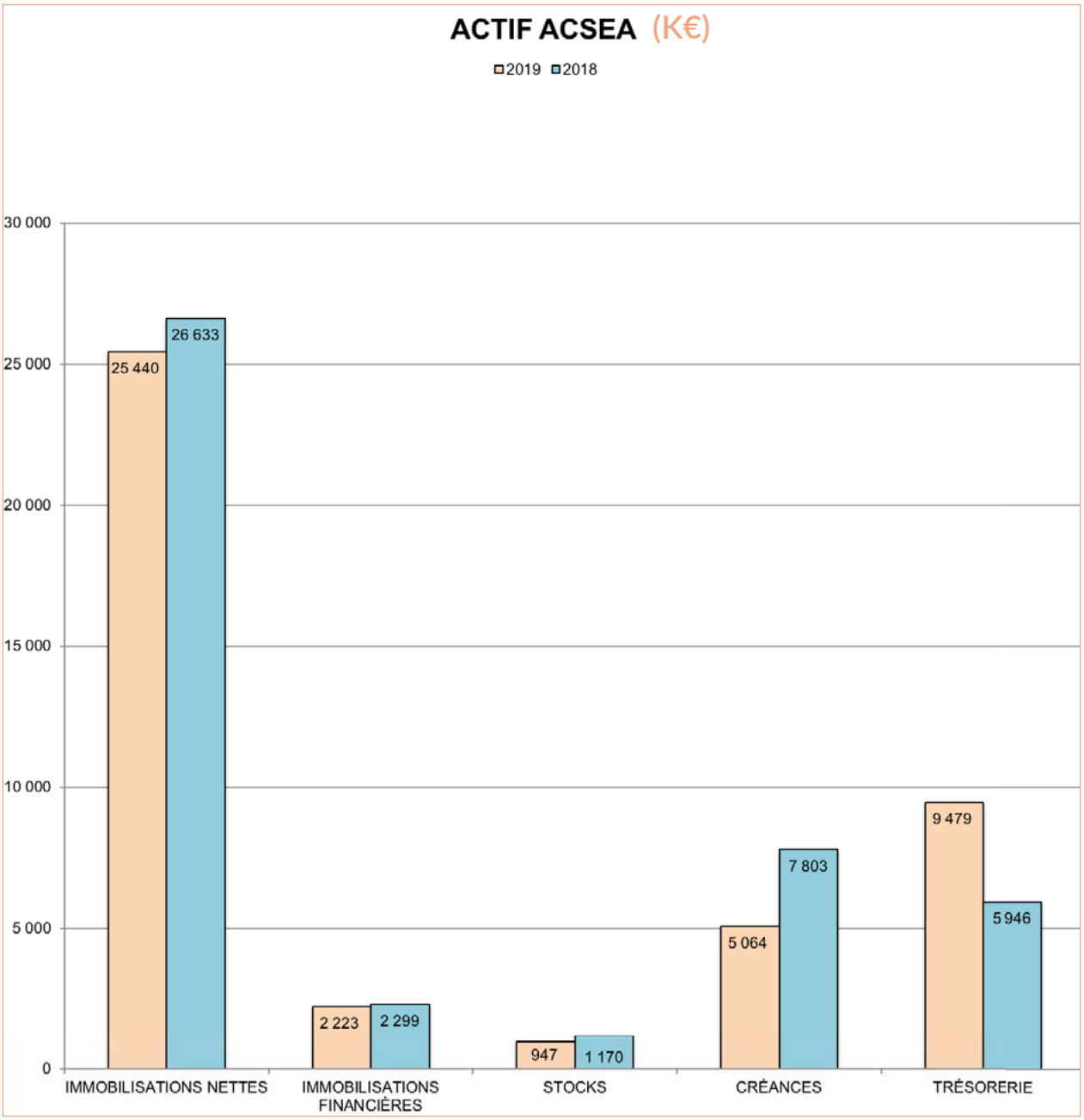

| ACTIF (K€) | 2018 | 2019 | Ecart | COMMENTAIRES |
|---|---|---|---|---|
| IMMOBILISATIONS NETTES | 26 633 | 25 440 | (1 193) | Acquisitions 2019 : 1 671 k€<br>Amortissements nets : 1 985 k€ |
| IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | 2 299 | 2 223 | (76) | |
| **TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ** | **28 932** | **27 664** | **(1 268)** | **Une politique d'investissement à court terme essentiellement orientée sur le renouvellement courant des équipements.** |
| STOCKS | 1 170 | 947 | (223) | Provision pour dépréciation des stocks d'huîtres de l'EAC (133 k€) |
| CRÉANCES | 7 803 | 5 064 | (2 739) | Au 31.12.2018, certaines dotations de financement n'avaient pas été encaissées. Un retour à la normalité à la clôture 2019. |
| CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE | 160 | 124 | (36) | |
| **TOTAL ACTIF CIRCULANT** | **9 133** | **6 135** | **(2 998)** | **Au 31.12.2019, les créances ont sensiblement diminué.** |
| **TRÉSORERIE** | **5 946** | **9 479** | **3 533** | **Amélioration de la trésorerie sur 2019. Cependant, son niveau doit rester un point de vigilance.** |
| **TOTAL ACTIF** | **44 011** | **43 278** | **(733)** | |

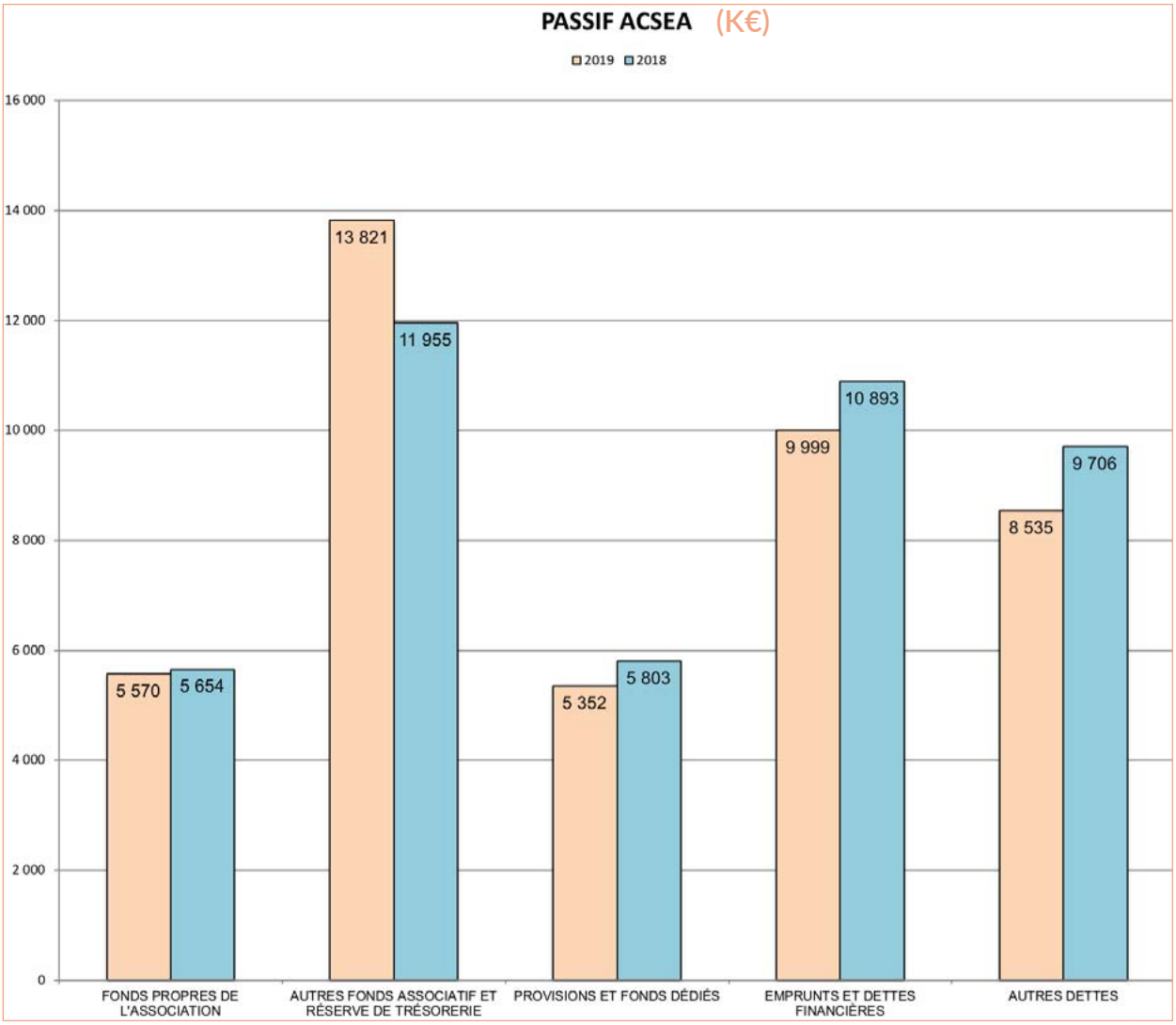
PASSIF ACSEA (K€)
2019
2018
16 000
14 000
12 000
10 000
8 000
6 000
4 000
2 000
0
5 570
5 654
13 821
11 955
5 352
5 803
9 999
10 893
8 535
9 706
FONDS PROPRES DE L'ASSOCIATION
AUTRES FONDS ASSOCIATIF ET RÉSERVE DE TRÉSORERIE
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES
AUTRES DETTES

| PASSIF (K€) | 2018 | 2019 | Ecart | COMMENTAIRES |
|---|---|---|---|---|
| FONDS PROPRES DE L'ASSOCIATION | 5 654 | 5 570 | (84) | Pas de variation significative |
| AUTRES FONDS ASSOCIATIFS ET RÉSERVE DE TRÉSORERIE | 11 955 | 13 821 | 1 866 | En augmentation : impact des excédents 2019 sous contrôle des tiers (1 126 k€) |
| PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS | 5 803 | 5 352 | (451) | |
| EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES | 10 893 | 9 999 | (894) | Baisse des dettes financières : pas de nouvel emprunt contracté et 8 emprunts sont arrivés à échéance en 2019. |
| AUTRES DETTES | 9 706 | 8 535 | (1 171) | Baisse des dettes fournisseurs (- 905 k€). |
| **TOTAL PASSIF** | **44 011** | **43 277** | **(734)** | |

# LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

| (DONNÉES EXPRIMÉES EN K€) | 2018 | 2019 | |
|---|---|---|---|
| FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) | 5 574 | 7 049 | Augmentation des fonds associatifs (impact positif des excédents 2019) |
| BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) | - 382 | - 2 430 | Nette diminution du BFR liée à une diminution du délai moyen de paiement des fournisseurs et à une meilleure régularité dans l'encaissement des dotations et subventions. |
| TRÉSORERIE NETTE | **5 956** | **9 479** | **Un rétablissement du niveau de trésorerie équivalent à celui de 2017. Niveau qui reste globalement faible.** |

# CONCLUSION GENERALE

Sur le plan financier, sauf pour l'EAR dont le déficit cumulé depuis son ouverture pèse lourdement sur la trésorerie, l'année 2019 a été une bonne année. Il faut poursuivre les réorganisations engagées pour conforter le modèle économique de l'association et faire face aux défis de notre secteur dans un environnement en pleine mutation.

# **LES RAPPORTS** DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

**81** - PÔLE PROTECTION ENFANCE FAMILLE
**155** - PÔLE HANDICAP AUTONOMIE DÉPENDANCE
**275** - PÔLE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
**375** - PÔLE SANTÉ

## PÔLE PROTECTION ENFANCE FAMILLE

### DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT


- Action Éducative en Milieu Ouvert - AEMO page 83
- Service Éducatif en Milieu Ouvert - SEMO page 95
- Service de Protection en Milieu Ouvert - SPMO page 105
- Service d'Investigation, de Médiation et d'Activités Pénales - SIMAP page 115


### DÉPARTEMENT ACCUEIL FAMILIAL ET HÉBERGEMENT EDUCATIF


- Foyers Éducatifs page 135
- Service de Placement Familial Spécialisé page 147


## PÔLE HANDICAP AUTONOMIE ET DÉPENDANCE

### SECTEUR HANDICAP ENFANCE


INSTITUT DE DÉMOUVILLE
- Institut Médico-Professionnel de Démouville - IMPro page 157
- Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile - SESSAD page 173

DISPOSITIF CHAMP GOUBERT
- Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique - ITEP page 183
- Centre d'Accueil Familial Spécialisé - CAFS page 205

INSTITUT CAMILLE BLAISOT
- Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique - ITEP page 217

IME L'ESPOIR
- Institut Médico-Educatif «L'Espoir» - IME page 237


### DÉPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT HANDICAP ADULTE ET DÉPENDANCE


- Maison d'Accueil Spécialisée - MAS page 253
- Foyer de Vie page 263


## PÔLE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

### DÉPARTEMENT INSERTION PRÉVENTION


- Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté - SAJD page 277
- Service d'Action Préventive - SAP page 287
- Service Trait d'Union - STDU page 303


### DÉPARTEMENT MAJEURS PROTÉGÉS


- Service ATC - SATC page 329


### DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION


- ACSEA Formation page 41
- Établissement et Service d'Aide par le Travail «Intermédiaire Hors les Murs» - ESAT page 351
- Entreprise Adaptée Conchylicole «La Calvadosienne» - EAC page 363
- Entreprise Adaptée Restauration « L'Accueil ! » - EAR page 369


## PÔLE SANTÉ

### DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ


- Centre de Guidance - CMPP/BAPU page 377
- Centre de Guidance - CAMSP page 387
- Dispositif Maison des Adolescents du Calvados (entité ACSEA) page 395
- Hébergement thérapeutique page 407

# **PÔLE** PROTECTION ENFANCE FAMILLE

# DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT
## ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)

78 Quai Vendeuvre
14000 CAEN
**Tél.** 02 31 15 67 67
**Fax.** 02 31 15 67 60

**Directeur :** Salvatore STELLA
**E-mail :** directeur.dmo@acsea.asso.fr
**Directrice adjointe :** Anais HERIN jusqu'au 07/07/2019 puis Cécile LHERAULT à compter du 01/12/2019
**E-mail :** directrice-adjointe.dmo@acsea.asso.fr

**Année de création :** 1961

## AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté d'habilitation DTPJJ en date du 6 octobre 2014 pour 5 ans pour la prise en charge de 1400 garçons ou filles âgés de 0 à 20 ans et 105 dans le cadre de l'approche systémique.

Arrêté conjoint Conseil Départemental du Calvados et DTPJJ Basse Normandie en date du 6 janvier 2017, portant renouvellement de l'autorisation (valant habilitation) à compter du 4 janvier 2017 pour intervenir auprès de jeunes garçons et filles de 0 à 18 ans pour une capacité de 1588 mesures réparties comme suit :

- 1489 mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO), Action Educative à Domicile (AED) et Dispositif Alternatif à la Liste d'Attente (DALA)
- 99 mesures en systèmie

## POPULATION

L'action interdisciplinaire itinérante s'adresse à des familles qui éprouvent de grandes difficultés dans l'éducation de leurs enfants, en danger ou risquant de l'être. Elle peut, parfois, concerner, par des mesures courtes et individuelles, des jeunes majeurs qui le demandent, à titre judiciaire ou administratif.

## FINANCEMENT

Conseils Départementaux.

## OBJECTIFS

L'action du service consiste à apporter un soutien éducatif interdisciplinaire et temporaire à l'ensemble familial considéré dans sa globalité.

Elle vise à restaurer l'autorité parentale, dans l'intérêt de chacun des enfants.

Elle facilite le changement dans le respect des personnes à leur rythme spécifique en s'appuyant sur leurs potentiels.

## ACTIONS

Le service d'AEMO intervient :

À partir des décisions émanant des Magistrats pour Enfants (AEMO Judiciaire), la mission étant "*d'apporter aide et conseil à la famille, de suivre le développement de l'enfant, quand sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises". "Chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel". "Le Juge des Enfants est périodiquement informé de la situation*" (articles 375 et suivants du Code Civil).

À partir des demandes émanant du Président du Conseil Départemental - Direction de l'Enfance et de la Famille (AEMO Administrative). Dans le cadre de l'aide à domicile, l'AEMO « *est une prestation attribuée à la demande ou avec l'accord de la famille, lorsque la santé, l'entretien ou l'éducation de l'enfant l'exigent* » (loi du 6.01.1986). En AEMO Administrative, l'aide s'effectue à partir d'un mandat confié au service AEMO consécutif au contrat établi entre la famille et les services du Conseil Départemental.

L'action du service est assurée par des équipes interdisciplinaires rapprochées se déplaçant la plupart du temps dans les familles. Elle est engagée par un travailleur social de l'AEMO. Elle peut être élargie après évaluation en équipe pluridisciplinaire, à d'autres intervenants médico psychologiques. L'action du service s'exerce en complémentarité et en partenariat avec l'ensemble des autres dispositifs d'aide dont peuvent bénéficier les familles.

L'AEMO offre également des soutiens individuels et collectifs aux enfants et aux adultes grâce :

- à des activités, clubs ou ateliers (clubs d'activités ménagères, clubs d'éveil, de rattrapages scolaires).
- à des suivis médico-psychologiques en cas de nécessité.

Une équipe de travail social systémique suit simultanément 105 enfants, dans environ 45 familles du département. Par des séances réparties sur l'année, utilisant un matériel audiovisuel, cette équipe est une prestation complémentaire de l'AEMO, aux fins d'aider les familles calvadosiennes à clarifier et dénouer les difficultés intra ou extra familiales et d'en faire rapport aux mandants.

Animées et organisées chacune par un Chef de service, les 8 équipes de travail sont composées de travailleurs sociaux et de divers techniciens médicaux et paramédicaux.

## SECTEURS D'INTERVENTION

- **CAEN PRÉ BOCAGE**
  78 Quai Vendeuvre - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 67 90 - fax : 02 31 15 67 60
- **CAEN CÔTE DE NACRE**
  31 rue des Compagnons - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 67 80 - fax : 02 31 15 67 60
- **CAEN PLATEAU**
  78 Quai Vendeuvre - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 67 75 - fax : 02 31 15 67 60
- **BESSIN**
  13 Rue Dr Michel - 14400 BAYEUX - tél : 02 31 51 05 10 - fax : 02 31 51 70 42
- **PAYS D'AUGE NORD**
  20-22 Rue du Gl de Gaulle - 14360 TROUVILLE/MER - tél : 02 31 88 24 42 - fax : 02 31 88 58 91
- **PAYS D'AUGE SUD**
  7 Quai des Remparts - 14100 LISIEUX - tél : 02 31 62 03 00 - fax : 02 31 62 36 40
- **BOCAGE**
  6 Rue des Déportés - 14500 VIRE - tél : 02 31 68 10 09 - fax : 02 31 67 21 08
- **PAYS DE FALAISE**
  Route de Trun – 14700 FALAISE -tél : 02 31 41 00 33 - fax : 02 31 15 67 60
- **ÉQUIPE SYSTEMIQUE**
  78 Quai Vendeuvre - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 67 70 - fax : 02 31 15 67 60

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

**Nombre de journées réalisées :** 570 235

**Nombre d'enfants ayant bénéficié, en 2019, de l'action du service :** 2586

| | 2015 | | 2016 | | 2017 | | 2018 | | 2019 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Jud | 1932 | 73,63% | 1929 | 75,97% | 2024 | 78,33% | 2100 | 76,78% | 1936 | 76,78% |
| Adm | 692 | 26,37% | 610 | 24,03% | 560 | 21,67% | 635 | 23,22% | 650 | 23,22% |
| TOTAL | 2624 | | 2539 | | 2584 | | 2735 | | 2586 | |

## DUREE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE

| | DUREE DES PRISES EN CHARGE TERMINEES | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Moins de 1 mois | De 1 à moins de 3 mois | De 3 à moins de 6 mois | De 6 à moins de 9 mois | De 9 à moins de 12 mois | De 1 an à moins de 2 ans | De 2 ans à moins de 3 ans | 3 ans et plus | TOTAL |
| Décision judiciaire | 3 | 46 | 107 | 75 | 79 | 188 | 216 | 83 | 797 |
| Décision administrative | 0 | 11 | 19 | 1 | 19 | 81 | 58 | 34 | 223 |

## ORIGINE DES PRISES EN CHARGE

Majoritairement département du Calvados.

**Judiciaires :**

1936 (dont 109 sur délégations de compétence émanant des départements région Basse Normandie : 50, 61 départements hors région : 01 13 27 29 2B 33 35 41 44 45 49 50 54 56 60 61 69 72 73 75 76 77 78 80 85 91 92 93 94 95)

**Administratives :**

650 sans délégation concernant 3 jeunes majeurs.

| TOTAL ENFANTS SUIVIS DANS L'ANNÉE - PAR ORIGINE - | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| JUD | CALVADOS | REGION 50/61 | HORS RÉGION | JEUNES MAJEURS | TOTAL |
| au 01/01/2019 | 1099 | 17 | 28 | 0 | 1144 |
| entrées | 728 | 24 | 40 | 0 | 792 |
| sorties | 737 | 20 | 35 | 0 | 792 |
| Présents au 31/12/2019 | 1090 | 21 | 33 | 0 | 1144 |
| Suivis dans l'année | 1827 | 41 | 68 | 0 | 1936 |
| ADM | CALVADOS | | | JEUNES MAJEURS | TOTAL |
| au 01/01/2019 | 408 | | | 2 | 410 |
| entrées | 239 | | | 1 | 240 |
| sorties | 227 | | | 1 | 228 |
| Présents au 31/12/2019 | 420 | | | 2 | 422 |
| Suivis dans l'année | 647 | | | 3 | 650 |

REPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES en cours d'année (par sexe et tranche d'âge)

| | | AGE ET SEXE DES JEUNES PRIS EN CHARGE AU 31/12/2019 | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Moins 6 ans | Plus de 6 à moins de 16 ans | | | | Plus de 16 ans | | | Total | Nbre familles | Moy. fratrie |
| | | | 6 ans et moins 10 ans | 10 ans et moins 13 ans | 13 ans et moins 16 ans | Total des + 6 et - 16 ans | 16 ans et moins 18 ans | 18 ans et plus | Total + 16 ans | | | |
| A- | garçons | 99 | 189 | 151 | 119 | 459 | 41 | 0 | 41 | 599 | 673 | 1,68 |
| Décision d'une juridiction de l'enfance | filles | 96 | 149 | 158 | 99 | 406 | 43 | 0 | 43 | 545 | | |
| | total | 195 | 338 | 309 | 218 | 865 | 84 | 0 | 84 | 1144 | | |
| B- | garçons | 23 | 73 | 62 | 72 | 207 | 17 | 0 | 17 | 247 | 211 | 2 |
| Autre décision | filles | 26 | 47 | 48 | 36 | 131 | 16 | 0 | 18 | 175 | | |
| | total | 49 | 120 | 110 | 218 | 338 | 33 | 0 | 35 | 422 | | |

## ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS EVOLUTIONS

Pour l'AEMO cette année, nous avons réalisé : 570 035 (4929 journées de plus qu'en 2018 ; 99,27% par rapport au prévisionnel 2019 (dû à une augmentation d'activité prévisionnelle en 2019). L'activité 2019 a été tributaire des aléas avec une activité fluctuante au DALA, une suractivité importante à l'ESY et une activité à l'AEMO classique plus ou moins conforme à la convention pendant les 5 premiers mois de l'année, mais en très forte augmentation ensuite sur le dernier trimestre de l'année. Beaucoup de situations devant sortir de l'AEMO (placement prononcé) sont restées parfois longtemps encore dans nos effectifs par manque de places sur le département du Calvados. A noter aussi des problèmes de recrutement sur certains secteurs comme Vire ou le Pays d'Auge qui ont pu influencer sur le résultat final.

Des rencontres avec les Magistrats et avec la Direction Enfance Famille ont eu lieu pendant l'année afin d'échanger sur les problèmes de fluctuation d'activité, de maintenir une dynamique collaborative et également sur la réorganisation de l'ensemble de l'offre sur le territoire … Cette réorganisation a démarré en Novembre 2017 avec la création du 8ème secteur basé à Falaise et s'est terminée fin 2018/2019.

Cette réorganisation, validée par le Conseil Départemental, nous permet d'être davantage en adéquation avec l'organisation des circonscriptions, d'être plus en proximité des familles, de rééquilibrer les territoires et les moyens humains. 33 mouvements (embauches directes ou mobilité interne ont eu lieu pendant cette ré-organisation ce qui peut également expliquer mécaniquement une baisse de l'activité en 2018 et début 2019).

Depuis 2017 un travail important est réalisé par les équipes pour poursuivre leur concertation entre les différents territoires dans le souci de diminuer la liste d'attente et d'avoir un DALA fluide et réactif. 2019 a été consacré exclusivement au rééquilibrage des secteurs et des listes d'attentes inhérentes à Caen, dans l'agglomération ainsi que sur Falaise et Vire.

Un rappel concernant le DALA : le protocole ad hoc que nous présentons dans ce dispositif n'est, en aucune manière, identifiable à l'accompagnement que propose traditionnellement le service AEMO. Limité dans le temps et dans l'espace de son intervention, il relève plus d'une mise en vigilance associée à une évaluation de l'urgence, que d'une intervention socio-éducative. Cet engagement de notre responsabilité, à distinguer de la compétence de notre dispositif pluridisciplinaire, doit être envisagé comme une disposition par défaut, qui permet d'inscrire le service dans l'environnement des familles et des partenaires, sans prétendre à une véritable mise au travail de la problématique. Son principe met l'accent sur la dimension stratégique qui s'inscrit dans une double préoccupation :

- Réactivité et vigilance au bénéfice des usagers.
- Affirmation de notre inscription dans les territoires en tant qu'acteur majeur des dispositifs de protection de l'enfance.

Nous le proposons dès que le secteur concerné est dans l'incapacité de prendre la situation en charge, car à 100% de l'activité, et dès la réception du mandat judiciaire, ou à la signature d'une AED (Aide Educative à Domicile)

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Le service d'AEMO a poursuivi, en 2019, sa réorganisation, après avoir créée un 8ème secteur d'intervention basé à Falaise en 2018 et en modifiant les limites des 7 autres secteurs depuis. Cette réorganisation a permis de se rapprocher des habitants de Falaise et du Pays de Falaise et de simplifier les déplacements des familles jusqu'au service mais également de se rapprocher de la circonscription d'action sociale de Falaise et de faciliter le partenariat. Au delà de la création d'un nouveau secteur, la réorganisation du service d'AEMO avait pour objectif de rééquilibrer l'activité des différentes équipes et donc de mieux répartir la charge de travail entre les chefs de service, les psychologues, les éducateurs techniques et les secrétaires, les équipes pluridisciplinaires du service d'AEMO, et également de rationaliser et limiter les déplacements des professionnels.

Les limites géographiques des nouveaux secteurs correspondent le plus possible à celles des circonscriptions et USDA du Conseil Départemental de façon à simplifier, pour les familles et les partenaires, la compréhension de notre organisation. Chaque secteur d'AEMO travaille avec deux, voire trois, circonscriptions ou USDA. Les nouvelles appellations des secteurs d'AEMO permettent de mieux les situer géographiquement : Secteur AEMO de Caen Côte-de-Nacre, Secteur AEMO de Caen Pré-Bocage, Secteur AEMO de Caen Plateau, Secteur AEMO du Pays-d'Auge-Nord, Secteur AEMO du Pays-d'Auge-Sud, Secteur AEMO du Pays de Falaise, Secteur AEMO du Bessin, Secteur AEMO du Bocage.

La réorganisation du service d'AEMO a été accompagnée en interne notamment par une instance de suivi de la réorganisation, pour identifier les difficultés et y répondre, qui a pris fin courant 2019.

En lien avec le travail sur le rapport d'échéance mené à l'échelle du DMO et sur l'évaluation pluridisciplinaire, le service d'AEMO a généralisé le « chrono de la mesure ». Le document consigne dans le dossier de l'usager les rendez-vous et contacts téléphoniques (qui ont eu lieu au cours de la mesure) avec les familles, les autres personnes de leur environnement, avec les partenaires. L'outil facilite la continuité d'intervention de l'équipe auprès d'une famille, et est un support pour l'évaluation pluridisciplinaire de la situation et l'écriture du rapport d'échéance. L'outil est archivé pour garder traces du déroulement de la mesure au delà de la présence des professionnels au sein du service.

A la suite de co-formation menée en 2017 entre le Département Milieu Ouvert et ATD Quart-Monde, les courriers à destination des familles mentionnent la possibilité, pour les familles, d'être accompagnées lors des rendez-vous avec le service, de la personne (de confiance) de leur choix. Les parents militants d'ATD Quart-Monde avaient insisté lors de la co-formation, sur l'importance du respect et de la promotion de ce droit des usagers, permettant aux personnes reçues d'être rassurées et plus à l'aise dans leurs relations avec le service.

En 2018 et 2019, le DMO a poursuivi sa collaboration avec ATD Quart-Monde pour préparer 4 journées de réflexions communes sur les notions de besoins de l'enfant, de danger, de risque de danger, de protection qui a eu lieu au premier semestre 2019.

A partir d'une réflexion sur les rapports d'échéance des 3 services exerçant des AED et des AEMO (le service d'AEMO, le SEMO et le SPMO) et de leur « conformité » aux nouvelles dispositions législatives de 2016, deux groupes de travail réunissant une trentaine de professionnels du DMO ont élaboré un guide intitulé « Repères en protection de l'enfance ». Les questions relatives aux enjeux du rapport d'échéance, concernant également ses destinataires et son contenu ont conduit les deux groupes de réflexion à travailler sur l'évaluation pluridisciplinaire menée par chaque équipe pour chaque enfant accompagné. En dernier lieu, les groupes de travail ont proposé d'apporter aux professionnels du DMO des repères sur les besoins de l'enfant et de l'adolescent à partir des travaux menés au niveau national et lors de la journée institutionnelle du DMO. Remis à chaque professionnel,

cet outil a vocation à l'accompagner dans son intervention auprès des familles et des enfants, dans ses réflexions et analyses et dans leur rendu-compte.

A partir d'une nouvelle trame pour les rapports d'échéance commune aux 3 services du DMO (AEMO, SEMO et SPMO) et en lien avec le travail mené avec ATD Quart-Monde, les conclusions des rapports d'échéance doivent comporter l'avis des parents et des enfants sur le déroulement de la mesure et sur les préconisations du service.

Créé par la loi de mars 2007 réformant la protection de l'enfance et réaffirmé par celle de 2016 relative à la protection de l'enfant, le Projet Pour l'Enfant et sa Famille (PPEF) se met en place, en 2018 et 2019, dans le département du Calvados, sous l'impulsion du Conseil départemental qui en est le garant pour chaque enfant bénéficiaire d'une mesure d'Aide Sociale à l'Enfance. Au DMO, les équipes ont pris connaissance du document PPEF du Conseil Départemental et ont travaillé à son intégration dans le déroulement de la mesure et dans le travail mené avec les familles.

Un comité de suivi PPEF a été mis en place en 2019 au sein du DMO et l'ensemble des secteurs AEMO est représenté dans cette instante au vu du volume important de PPEF à réaliser à l'AEMO. Cette instance se réunit tous les 2 mois au sein du Département Milieu Ouvert.

## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR 2020 OU POUR L'AVENIR

La réflexion sur une convention AED ayant abouti en juin 2013, et après la décision du Conseil Départemental de ne pas contractualiser un CPOMM, nous avons établi avec le Département du Calvados une Convention Protection de l'Enfance pour une durée de 3 ans sur l'ensemble du périmètre des services de l'ACSEA de la PEF. C'est dans ce cadre que nous avons présenté une fiche action autour de la réorganisation de l'offre du service AEMO avec la création du DALA dans un premier temps puis, depuis fin 2017 à début 2019, d'un 8ème secteur sur Falaise qui a pour conséquence la réorganisation complète de l'ensemble du service sur plusieurs mois. Ce travail est finalisé depuis l'an dernier.

Le déménagement vers la Côte Fleurie du secteur AEMO de Deauville a été réalisé sur 2015 et 2016 avec plusieurs ajustements par rapport à cette nouvelle installation. Ce projet est l'aboutissement d'un projet de longue haleine suite à l'achat en décembre 2013 de l'ancienne Maison des Jeunes de la ville de Trouville. Un travail d'élaboration des plans a été effectué en co-construction avec les équipes concernées en 2014 par cette nouvelle territorialisation sur le Pays d'Auge Nord. En 2018, dans le cadre de la nouvelle offre territoriale en rapport avec la création du 8ème secteur de Caen, l'AEMO de Caen Ouest à déménagé sur la Folie Couvrechef (jusqu'à présent, cette équipe était basée sur quai Vendeuvre à Caen). Dans le cadre de la mise au norme accessibilité, l'AEMO de Lisieux a fait des travaux d'emménagement en 2019. L'AEMO de Vire a déménagé en février 2019 dans des nouveaux locaux. Enfin, pour l'AEMO de Bayeux, un projet de déménagement devra être pensé pour un aboutissement en 2020.

Enfin, le Département Milieu Ouvert a été très mobilisé en 2015 et en 2016 sur la réorganisation associative qui s'est concrétisée depuis le 1er janvier 2015 avec l'élargissement du DMO (AEMO et SEMO) au SPMO et au SIMAP.

Une dynamique avait été engagée dès début 2014 afin de commencer à intégrer les salariés de ces 2 services au DMO (staffs élargis, réunions entre directions, réunions entre CSAF et secrétaires, rencontre avec les équipes…) et d'être opérationnel dès janvier 2015.

De nombreux projets ont aboutis et d'autres sont encore en cours afin de créer une véritable dynamique transversale entre les différents services du Département Milieu Ouvert. La renégociation de la convention PEF en 2016 a permis en 2017 la mise en place de nouvelles fiches actions transversales dont certaines seront travaillées en 2020 (mise en place d'un dispositif d'attente commun AEMO-SEMO-SPMO).

### LA FORMATION

La formation reste pour le Département Milieu Ouvert un élément essentiel de la GPEMC. C'est pourquoi nous

mobilisons, comme chaque année, l'ensemble des moyens permettant un accès au plus grand nombre de personnes à la formation, tant dans le cadre du CIFA, que du GPAF, et bien évidemment en favorisant la participation aux journées d'étude et colloques.

Le Département Milieu Ouvert est également très engagé dans l'instance du Carrefour National de l'AEMO (CNAEMO) puisque deux personnels du Département Milieu Ouvert sont administrateurs au Conseil d'Administration du CNAEMO dont, Mr Salvatore STELLA, Directeur du Département Milieu Ouvert, en qualité de Président depuis le 1er avril 2015 et Mme Anais HERIN, directrice-adjointe comme administratrice représentant l'ACSEA dans le collège des personnes morales. Rappelons, à l'occasion, qu'en 2019 se sont tenues à CHALON SUR SAONE les XXXIXèmes Assises dont le thème était « Pour une protection universelle et inconditionnelle de l'enfant ! ».

## LA GPEMC

Nous prévoyons dans les 3 ans à venir, environ une quinzaine de départs à la retraite à l'AEMO et dans cette perspective, un travail continu d'être mené afin que la transmission des savoirs faire puisse s'opérer.

La création d'un poste de directeur-adjoint avait été actée et finalisée fin 2014. Anais HERIN a été embauchée sur ce poste (Cécilé LHERAULT l'a remplacée en décembre 2019). Nous avons vu tout l'intérêt depuis 2015 de la pertinence de cette fonction au sein d'un Département important composé de 4 services regroupant toutes les activités du Milieu Ouvert du pôle Protection de l'Enfance de l'ACSEA (AED/AEMO, AEMO Systémique, DALA, SEMO, SPMO, MJIE, Réparation Pénale, Médiation familiale et l'ARPE).

Dans le cadre de la réflexion sur la réécriture du projet de service, nous avons réinterrogé la fonction d'éducateur technique qui correspondait à 2 départs (1 départ à la retraite et 1 démission). Après plusieurs mois d'études et de réflexion, nous avons maintenu cette fonction et recruté 2 Educateurs technique à l'AEMO (ETS et/ou CESF).

Enfin, un des grands chantiers depuis plusieurs années, concernait la difficulté permanente de recruter un médecin psychiatre dans une période de plus en plus tendue pour les familles et les jeunes suivis. Dans un temps où les problématiques sont marquées par les difficultés psychiques et psychiatriques, cette absence est d'autant plus ressentie. C'est dans ce sens que nous avons déployé beaucoup d'effort dans une communication nationale pour trouver des candidats psychiatres. Cela a porté ses fruits par l'embauche de deux nouveaux psychiatres au sein du Département Milieu Ouvert en 2019/2020. 2 équipes d'AEMO (Vire et Bayeux) ont bénéficié de ces embauches.

## LES LOCAUX / LES TRAVAUX

Pour répondre également aux besoins matériels de cette nouvelle organisation associative qui se dessine à l'horizon 2020 mais aussi dans le cadre de la mise en conformité des locaux accessibles aux handicapés, nous avons prévu un certain nombre de travaux sur les différents secteurs AEMO.

Dans le cadre de la réflexion immobilière et après l'aboutissement des travaux à Trouville, qui accueille à la fois le SEMO Côte Fleurie et l'antenne AEMO de Deauville dans les mêmes locaux fin 2015, le SIMAP (ayant rejoint le Département Milieu Ouvert en janvier 2015) a déménagé dans des nouveaux locaux en juin 2016 à Caen sur La Folie Couvrechef (locaux mutualisés avec le SAP du Département Insertion Prévention de l'ACSEA).

Dans ce même cadre et suite à l'audit, une réflexion est menée afin de trouver des locaux adaptés pour l'AEMO de Bayeux… mutualisés avec l'ouverture fin 2017 de l'ARPE du Bessin (après deux années de recherche, les locaux n'ont toujours pas été trouvés).

L'AEMO Caen Ouest dans le cadre de la réorganisation a déménagé au début de l'été 2018 à La Folie Couvrechef dans les mêmes locaux que le SIMAP afin d'être au cœur de son nouveau territoire d'intervention.

L'AEMO de Vire a déménagé en février 2019 afin d'avoir des locaux à la fois plus spacieux (activité en hausse) et également accessibles au PMR.

Des travaux ont été réalisés à l'AEMO de Lisieux afin de les rendre plus agréable et accessible.

Pour 2020, il faudra prévoir des déménagements de l'AEMO de Bayeux et de l'ARPE du Bessin (même locaux) ainsi que finaliser le déménagement du SEMO Leverrier bd Dunois (1er semestre 2020).

### POUR CONCLURE

En termes d'activité, l'AEMO a rempli ses objectifs d'activités du point de vue de la convention PEF contractualisée avec le CD 14 (entre 98 et 102% de l'activité).

L'AEMO poursuivra en 2020 son activité appuyée sur la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité, et également la stabilisation de sa réorganisation territoriale qui permettra d'être plus en proximité des enfants et des familles les plus vulnérables qui bénéficient soit d'une mesure administrative dans le champ de la protection de l'enfance, soit d'une mesure judiciaire dans le même champ.

Enfin, en rapport avec la réorganisation de l'offre, les noms de tous les secteurs ont été repensés afin que les familles identifient mieux les territoires. En 2019, la signalétique en rapport avec les nouvelles dénominations a quasiment été changée. Sa finalisation sera effective en 2020.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

### DESCRIPTION DE LÀ OÙ EN EST LA STRUCTURE DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA DACQ

La Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité est mise en œuvre en 2018 au sein du Département Milieu ouvert, et son fonctionnement se base sur :

- une participation de l'ensemble des professionnels du DMO
- une organisation en 4 COPIL (COPIL AEMO, COPIL DMO, COPIL SEMO/SPMO, COPIL SIMAP) et d'un comité de suivi, présidée par le Directeur qui tient lieu d'instance décisionnaire.
- des groupes de travail dans chaque COPIL travaillant un thème et composés de professionnels aux fonctions et secteurs différents.

Une démarche participative recherchée à tous les niveaux et non hiérarchique. Les animateurs des groupes et des COPIL étant des salariés volontaires, tous métiers et fonctions confondus.

En 2018/2019 : 5 groupes de travail se sont réunis dont 4 portaient sur l'évaluation interne :

- Expression et action collective des usagers : comment fait on ?
- Personnalisation de l'intervention : où en est on ?
- Quelle organisation du travail à l'AEMO ?
- La communication à l'ACSEA, au DMO : sait on communiquer ?
- Un dernier groupe a travaillé sur le PAE à l'AEMO : où en est on ?

En 2019/2020 : 6 groupes de travail se sont réunis dans 2 portaient sur l'évaluation interne :

- l'AEMO dans son environnement global
- le projet de service : conception, suivi, adaptation

4 autres groupes ont travaillé sur :

- la création d'un annuaire des partenaires (SIMAP/AEMO)
- la continuité de service à l'AEMO
- comment informer et sensibiliser les parents sur les besoins de l'enfant à l'AEMO
- le PPEF : le sens avant l'outil ?

## LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

Suivi des orientations stratégiques :

- renforcer la place des usagers au sein du service et la connaissance de leurs besoins : à renforcer
- créer un 8ème secteur : réalisé
- inscrire le service dans la DACQ : réalisé
- élaborer un projet de DMO : non réalisé

## L'ÉVALUATION INTERNE

| DOMAINES ET THÈMES ÉVALUÉS DANS L'ANNÉE | | PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU TRAVAIL D'ÉVALUATION RÉALISÉ | PARTICIPATION DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS ET DES PARTENAIRES |
|---|---|---|---|
| DROIT DES USAGERS, PERSONNALISATION | EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS. | Travaillé en 2018/mars 2019 | |
| | PERSONNALISATION DE L'INTERVENTION | Travaillé en 2018/mars 2019 | |
| ENVIRONNEMENT | TERRITOIRE | Identification du service par l'environnement pas toujours exacte nécessitant une communication auprès des différents acteurs<br>Locaux agréables avec des aménagements plus ou moins adéquats suivant les secteurs, toutefois adaptés à la mission<br>Zone de couverture non respectées en période de sous effectifs ou avec les familles séparées, entrainant des déplacements plus longs<br>Agglomération caennaise mieux desservie (accès au transport, accès à la culture, etc.), disparités des moyens | 1 représentant de chaque secteur d'AEMO |
| | PARTENARIAT | Partenariat développé par territoire et au regard des besoins mais qui repose sur les interlocuteurs en place | |
| | ASSOCIATION | Dimension associative peu voire pas investie (perte de sens dès le niveau département) | |
| PROJET DE LA STRUCTURE | CONCEPTION | Travaillés en 2020 | |
| | SUIVI | | |
| | ADAPTATION | | |
| ORGANISATION | ORGANISATION DU TRAVAIL | Travaillé en 2018/mars 2019 | |
| | COMMUNICATION | Travaillé en 2018/mars 2019 | |

## LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

| ACTIONS EN COURS DE RÉALISATION | OBJECTIFS VISÉS | PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES |
|---|---|---|
| EVALUER LES MODALITÉS D'INFORMATION DU LIVRET D'ACCUEIL REMIS AUX FAMILLES ET ENVISAGER LA MISE EN PLACE D'UN DOCUMENT PLUS ADAPTÉ NOTAMMENT AUX ENFANTS | Un travail sur les éléments incontournables à mettre dans le livret d'accueil a été effectué. Un deuxième groupe devra travaillé en lien avec la chargée de communication sur un support adaptée | Des familles ont été consultées notamment pour connaître les questions soulevées à l'accueil de la mesure. |
| REMETTRE EN PLACE UNE CONSULTATION RÉGULIÈRE DES USAGERS PRÉVUE PAR LA LOI 2002 2 | Un questionnaire a été produit et déployé dans chaque secteur avec une boite aux lettres pour les retours. | Les familles sont consultées via les questionnaires et le café partagé pour 2020 |
| ORGANISER UNE CO FORMATION AVEC DES PROFESSSIONNELS ET MILITANTS D'ATD QUART MONDE | Un café partagé sera organisé en 2020 pour avoir un temps d'échange sur une thématique (les écrans) et le dépouillement des questionnaires. | Les militants ont été associés ; |
| DÉVELOPPER UNE MÉTHODOLOGIE ET LA PRATIQUE DE CO CONSTRUCTION DES PPEF AVEC LES FAMILLES | Une co formation a été organisée en 2019 avec des professionnels et des militants d'ATD Quart Monde ; un bilan est prévu en 2020 | Les familles ont été questionnées pour savoir si elles recevaient le PPEF ; ce qui n'est pas souvent le cas. |
| RETRAVAILLER LES PLAQUETTES DE PRÉSENTATION DU SERVICE | Le groupe de travail a travaillé le sens à donner avant le support papier ; une proposition de document modifié notamment dans le volet 3 sera proposé au directeur en 2020 pour soutenir cette proposition auprès du CD | Les familles et enfants vont être associées à la réalisation du visuel sur les plaquettes. |
| AMÉLIORER LA TENUE ET LA CONSERVATION DES DOSSIERS UNIQUES DE L'USAGER AVEC LA MISE EN PLACE DE CHRONO | Le groupe 5 est en cours de réalisation de plaquettes de présentation du DMO et de chaque secteur avec une matrice de présentation conjointe à chaque service. | |

| ACTIONS MISES EN ŒUVRE DURANT L'ANNÉE 2019 | OBJECTIFS VISÉS | PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES |
|---|---|---|
| CRÉATION D'UN 8ème SECTEUR | La création du 8ème secteur s'est terminée courant 2019 avec l'arrivée de l'ensemble des professionnels. | |
| AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU DALA : CONTINUITÉ DES INTERVENTIONS, ANALYSE PLURIDISCIPLINAIRE… | L'allongnement de la durée des mesures en DALA en 2019 a obligé à faire des lettres rapports/des évaluations pluridisciplinaires…<br>Un comité de suivi DALA va être remis en place en 2020. | |
| RETRAVAILLER LA PRÉSENTATION DES COURRIERS, DES NOTES D'INFORMATION ET DES RAPPORTS D'ÉCHÉANCE POUR DISPOSER D'UNE TRAME COMMUNE | Un travail a été produit avec l'ensemble des secrétaires permettant la réalisation de trames communes (courriers, rapport, note d'information…). | |

Du fait du départ à l'été 2019 de la Directrice adjointe et courant novembre de la chargée de mission qui portait le dossier DACQ au DMO, les relais dans le suivi et le portage de la DACQ ont été nécessaires, ce qui a pu générer un peu de flottement.

Par ailleurs, le dispositif de la DACQ au DMO a pu observer en cette fin 2019, une charge de travail conséquente pour les animateurs des COPIL et des sous groupes de travail et par voie de conséquence un essoufflement dans le portage du dispositif.

# DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

## SERVICE ÉDUCATIF EN MILIEU OUVERT (SEMO)

78 Quai Vendeuvre
14000 CAEN
**Tél.** 02 31 15 67 67
**Fax.** 02 31 15 67 60

**Directeur :** Salvatore STELLA
**E-mail :** directeur.dmo@acsea.asso.fr
**Directrice adjointe :** Anais HERIN jusqu'au 07/07/2019 puis Cécile LHERAULT à compter du 01/12/2019
**E-mail :** directrice-adjointe.dmo@acsea.asso.fr

**Année de création :** 1974

## AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté préfectoral en date du 5 septembre 2014 portant habilitation du SEMO pour 180 garçons et filles de 13 à 21 ans.

Arrêté conjoint Conseil Départemental du Calvados et DTPJJ en date du 6 janvier 2017, portant renouvellement de l'autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour intervenir auprès de 180 jeunes garçons et filles de 13 à 21 ans.

## POPULATION

Jeunes filles ou jeunes garçons, résidant dans le Département du Calvados, dont les capacités d'insertion sont gravement compromises par des difficultés d'ordre familial, personnel ou social.

## FINANCEMENT

Conseils Départementaux.

## OBJECTIFS

L'objectif général du SEMO est de favoriser l'émergence des facultés personnelles de chacun des jeunes accueillis afin de les conduire à se prendre en charge seuls en vue d'obtenir une meilleure intégration sociale.

La pédagogie mise en œuvre s'appuie sur des objectifs individualisés de prises en charge, déterminés entre les autorités administratives ou judiciaires, le jeune, sa famille et l'équipe pluridisciplinaire.

Ces objectifs individualisés s'organisent autour de la santé, de la vie quotidienne, du traitement des problèmes familiaux, de l'élaboration de projets scolaires ou professionnels et de l'intégration sociale de chacun des jeunes.

## ACTIONS

- **MILIEU OUVERT PERMANENT :** 36 places par équipe, fonctionnement continu 24 h / 24 h, 365 jours par an. Outil privilégié du SEMO, l'intervention en milieu ouvert est assurée par deux éducateurs de référence pour chaque jeune qui sont chargés de toutes les tâches d'accompagnement nécessaires à la réalisation des objectifs. Ces différentes démarches sont effectuées en négociation permanente avec les jeunes et leurs familles. La continuité de service est assurée par une présence effective lors des séquences d'hébergement ou par des astreintes éducatives.

- **RESEAU D'HÉBERGEMENTS DIVERSIFIÉS :** Chaque fois que cela est nécessaire, la forme d'hébergement la plus appropriée et ordinaire est déterminée pour chaque jeune.

- **FOYER D'ACTION ÉDUCATIVE DE 5 PLACES :** Partie indissociable de l'ensemble des moyens mis en œuvre, le foyer permet d'accueillir momentanément un jeune lors de situation de crise ou lorsqu'une solution d'hébergement ordinaire ne peut être réalisée. A partir du foyer d'action éducative, s'organisent l'accueil de chacun des jeunes et la relation avec leur famille.

- **SCOLARITÉ - FORMATION :** Tous les jeunes pour lesquels un projet de scolarité a été défini sont scolarisés dans les établissements de la région. Des cours individuels personnalisés de rattrapage ou de soutien scolaire sont organisés en liaison avec les enseignants. Les formations sont mises en œuvre en collaboration avec les organismes de formation ordinaires.

- **ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE :** Face à la complexité des difficultés individuelles, familiales et sociales présentées par les jeunes et afin d'éviter l'isolement de chaque intervenant, le travail et l'analyse des situations sont conduits en équipe pluridisciplinaire.

## SECTEURS D'INTERVENTION

- **BAYEUX**
  27 Rue des Bouchers - 14400 BAYEUX - tél : 02 31 51 00 22 - fax : 02 31 10 00 25

- **CAEN LEVERRIER**
  14 Rue Leverrier - 14000 CAEN - tél : 02 31 15 67 76 - fax : 02 31 38 91 55

- **CAEN VENDEUVRE**
  2 Rue Henri Brunet – 14000 CAEN - tél : 02 31 15 62 30 - fax : 02 31 15 62 35

- **LISIEUX**
  30 Rue Général Leclerc - 14100 LISIEUX - tél : 02 31 31 08 88 - fax : 02 31 31 62 36

- **COTE FLEURIE**
  2 Rue Frédéric Postel – 14360 TROUVILLE/MER - tél : 02 31 14 16 00 - fax : 02 31 62 43 28

## ACTIVITÉ 2019

| | | |
|---|---|---|
| Nombre de journées prévues | 65 700 | |
| Nombre de journées réalisées | 65 221 | |

### MOUVEMENT DE L'EFFECTIF

| | | |
|---|---|---|
| Jeunes prise en charge au 1er Janvier 2019 | 173 | |
| Jeunes confiés dans l'année | 127 | |
| Jeunes sortis dans l'année | 120 | |
| Jeunes en charge au 31 décembre 2019 | 180 | |
| TOTAL des jeunes suivis dans l'année | 300 | (dont 19 qui ont bénéficié d'un changement de mesure) |

### ORIGINE DES MESURES DE L'ANNÉE

| | |
|---|---|
| D.S.S. - M.P.E. | 44 |
| Juges pour enfants | 83 |

### CHANGEMENT TYPE DE PRISE EN CHARGE INTERNE AU SEMO

| | |
|---|---|
| Mineur Judiciaire à Mineur Administratif | 10 |
| Mineur Judiciaire à Majeur Judiciaire | 2 |
| Mineur Judiciaire à Majeur Administratif | 5 |
| Majeur Judiciaire à Majeur Administratif | |
| Mineur Administratif à Majeur Administratif | 1 |
| Mineur Administratif à Mineur Judiciaire | 1 |

### ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES SUIVIS DE L'ANNEE

| | | | |
|---|---|---|---|
| Calvados | 298 | soit | 99,33 % |
| Autres départements | 2 | soit | 0,67 % |

### DUREE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE

| | |
|---|---|
| en mois | 18,2 |

### REPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES

| | |
|---|---|
| Sexe masculin | 179 |
| Sexe féminin | 121 |

Par tranche d'age
(Jeunes présents au 31/12/19)

| | |
|---|---|
| • de 10 à moins de 13 ans | 4 |
| • de 13 à moins de 16 ans | 80 |
| • de 16 à moins de 18 ans | 88 |
| • de 18 ans et plus | 8 |

ou au moment de leur sortie

| | |
|---|---|
| • de 10 à moins de 13 ans | 0 |
| • de 13 à moins de 16 ans | 27 |
| • de 16 à moins de 18 ans | 62 |
| • de 18 ans et plus | 31 |

**Le nombre de nuits** réalisées à l'interne du service en 2019 est de **133**, avec un accueil de 1 à 6 jeunes en simultané soit **245 nuitées** réalisées.

## ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS EVOLUTIONS

Pour le SEMO cette année, nous notons un très léger déficit d'activité puisque nous avons réalisé 65 221 journées pour 65 700 prévues (99,35%). L'activité depuis 2015 est en hausse en moyenne de 20% (passage dans le cadre de la fiche action SEMO de la convention PEF de 150 à 180 enfants en 2015).

Nous avons maintenu une activité environ à + 100% en fin d'année car nous avions une liste d'attente assez importante non résorbée, avec 4 à 6 mois d'attente sur certains secteurs. Mais force est de constater que les mesures SEMO ont été en baisse de façon générale sur le 1er semestre de l'année 2019.

La durée moyenne de prise en charge est de 18,20 mois (en baisse de 0,61 mois par rapport à l'année précédente en 2017 : 18,81 mois).

Des rencontres avec les magistrats ont eu lieu courant 2019 afin d'expliquer le projet de service du SEMO, de connaître les attentes des juges sur le service rendu aux usagers, et de confirmer la nécessité de ce type de structure ; ce que nous savons depuis de nombreuses années déjà (le SEMO a eu en 2019 45 ans d'existence). En effet, la prise en charge spécifique des 5 secteurs SEMO répond aux besoins des publics adolescents et reste à ce jour une innovation alors que la loi 2007 rénovant la protection de l'enfance a engagé les services à apporter des réponses éducatives de ce type (AEMO renforcée, AEMO avec hébergement, PEAD, accueil séquentiel…) renforcé par la Loi réformant la protection de l'enfant du 14 Mars 2016.

Après la visite courant 2018 du Député de Caen Monsieur Le Vigoureux, nous avons reçu en Mai 2019 la visite au sein du SEMO Vendeuvre de la commission de travail sénatoriale présidée par le Sénateur des Hauts de Seine Monsieur Iacovelli, accompagné des Sénatrices du Calvados et membres de cette commission : Mesdames De La Provoté et Feret, et de l'attaché parlementaire Monsieur Ingrassi.

Toutefois, nous ne pouvons nous satisfaire de notre liste d'attente encore importante par moment sur certains secteurs, notamment sur Caen. Dans le cadre de la signature et de l'entrée en vigueur de la convention PEF en janvier 2014, le SEMO a pris en charge par pallier tous les 4 mois (janvier, avril, et septembre) 10 jeunes de plus, soit un passage de 150 à 180 jeunes (l'équivalent d'un SEMO supplémentaire) avec pour conséquence dès 2015 un passage à 180 jeunes en année pleine. 3 ans après, une liste d'attente existe de nouveau.

Dans le cadre de la 2ème convention PEF signée en 2017, une fiche action concernant un dispositif d'attente transversal AEMO/SEMO/SPMO est en cours de travail 2019 et aboutira à l'embauche en 2020 d'un ETP en CDD volant sur les secteurs Caennais (prise en charge de 10 jeunes supplémentaires).

En ce qui concerne les publics que nous prenons en charge, nous ne pouvons là aussi que nous interroger, comme les années passées et comme dans d'autres établissements et services de l'ACSEA, sur l'évolution des troubles psychiques et psychiatriques des adolescents qui ne sont pas sans poser problème dans la nature même des prises en charge.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

En 2018 et début 2019, deux équipes du SEMO (secteur Vendeuvre et secteur de Lisieux) ont expérimenté le dossier unique dématérialisé via le logiciel comptabilité de l'association déployé coté activité et dossier de l'usager.

Les professionnels (intervenants éducatifs, secrétaires, chefs de service socio-éducatif, chef de service administratif et financier, direction) ont défini au fur et à mesure de l'expérimentation les besoins d'une équipe (éducative, administrative, comptable…) en protection de l'enfance et d'un service de milieu ouvert, en termes de possibilité et de déploiement que le logiciel devait offrir.

Les professionnels ont pu faire connaître à la Direction des Services d'Informations le bilan de leur expérimentation, leurs besoins et leurs attentes s'agissant du contenu et du fonctionnement du Dossier Unique de l'Usager.

Depuis, cette expérimentation est à l'arrêt en attente du logiciel OGYRYS que l'association souhaite déployer au sein de tous les établissements et services.

A la suite d'une co-formation menée en 2017 entre le Département Milieu Ouvert et ATD Quart-Monde, les courriers à destination des familles mentionnent à présent la possibilité, pour les familles, d'être accompagnées lors des rendez-vous avec le service, de la personne (de confiance) de leur choix. Les parents militants d'ATD Quart-Monde avaient insisté lors de cette co-formation, sur l'importance du respect et de la promotion de ce droit des usagers, permettant aux personnes reçues d'être rassurées et plus à l'aise dans leurs relations avec le service.

En 2018 et 2019, le DMO a poursuivi sa collaboration avec ATD Quart-Monde pour préparer 4 journées de réflexions communes sur les notions de besoins de l'enfant, de danger, de risque de danger, de protection qui ont eu lieu au cours du premier semestre 2019.

A partir d'une réflexion sur les rapports d'échéance des 3 services exerçant des AED et des AEMO (le service d'AEMO, le SEMO et le SPMO) et de leur « conformité » aux nouvelles dispositions législatives de 2016, deux groupes de travail réunissant une trentaine de professionnels du DMO ont élaboré un guide intitulé « Repères en protection de l'enfance ». Les questions relatives aux enjeux du rapport d'échéance, concernant également ses destinataires et son contenu, ont conduit les deux groupes de réflexion à travailler sur l'évaluation pluridisciplinaire menée par chaque équipe pour chaque enfant accompagné. En dernier lieu, les groupes de travail ont proposé d'apporter aux professionnels du DMO des repères sur les besoins de l'enfant et de l'adolescent à partir des travaux menés au niveau national et lors de la journée institutionnelle du DMO du 24 janvier 2017. Remis à chaque professionnel, cet outil a vocation à l'accompagner dans son intervention auprès des familles et des enfants, dans ses réflexions et analyses et dans leur rendu-compte.

A partir d'une nouvelle trame pour les rapports d'échéance commune aux 3 services du DMO (AEMO, SEMO et SPMO) et en lien avec le travail mené avec ATD Quart-Monde, les conclusions des rapports d'échéance doivent comporter l'avis des parents et des enfants sur le déroulement de la mesure et sur les préconisations du service.

Créé par la loi de mars 2007 réformant la protection de l'enfance et réaffirmé par celle de 2016 relative à la protection de l'enfant, le Projet Pour l'Enfant et sa Famille (PPEF) se met en place, depuis 2018, dans le département du Calvados, sous l'impulsion du Conseil départemental qui en est le garant pour chaque enfant bénéficiaire d'une mesure d'Aide Sociale à l'Enfance. Au DMO, les équipes ont pris connaissance du document PPEF du Conseil départemental et ont travaillé à son intégration dans le déroulement de la mesure et dans le travail mené avec les familles.

Un comité de suivi sous l'égide du directeur se réunit tous les 2 mois depuis 2019 afin de faire le point sur ce changement de philosophie et de pratique et de faire des propositions d'évolution à la Direction Enfance Famille.

## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS

Après la réflexion sur les fondamentaux en 2013, après la décision du Conseil Départemental (ex Conseil Général) de ne pas contractualiser un CPOMM, nous avons établi en 2014 avec le CG du Calvados une Convention Protection de l'Enfance pour une durée de 3 ans sur l'ensemble du périmètre des services de l'ACSEA de la PEF. C'est dans ce cadre que nous avons présenté une fiche action autour de la réorganisation du SEMO avec le déménagement d'une équipe de Lisieux sur la Côte Fleurie en 2015 et la montée en charge progressive de 150 jeunes à 180 jeunes accueillis dans notre service en 2014, puis en année pleine dès 2015. Et ceci après les années 2012-2013 où il y a eu notamment le passage à la mixité de toutes les structures, la fin des astreintes éducatives, l'application stricte de la législation du travail en matière d'amplitude horaire et plage de repos et, la fin des nuits exercées par les intervenants socio-éducatifs (remplacés par les EEN).

Ces changements organisationnels étaient prévus en plusieurs temps, pour être ramenés à 3 étapes :

- au 01/10/2012 : passage à la mixité, suppression des astreintes éducatives et application de la législation du travail en matière d'amplitude horaire et de plages de repos ;
- au 01/04/2013 : embauche de 2 Encadrants Éducatifs de Nuit (EEN).
- Déménagement en décembre 2015 d'un des 2 SEMO de Lisieux à Trouville sur la Côte Fleurie.
- 2015-2016 : réécriture du projet de service du SEMO.

La réflexion sur les postes d'Encadrants Éducatifs de nuit au SEMO a abouti en 2014. Elle a abouti par un ajustement de l'organisation de l'outil nuit au SEMO plus en adéquation par rapport aux besoins repérés.

Une expérimentation d'une fonction supplémentaire de « Moniteur Éducateur » a eu lieu courant de l'année 2015 au SEMO Vendeuvre et a abouti en 2016 à la pérennisation de cette fonction au sein du SEMO (confirmation par le Conseil Départemental dans les budgets prévisionnels 2016 et transformation de postes allant dans ce sens ; les embauches ont été concrétisées courant 2017).

Le déménagement vers la Côte Fleurie a été réalisé en décembre 2015 et courant 2016 sur plusieurs ajustements par rapport à cette nouvelle installation ; ce projet est l'aboutissement d'un projet de longue haleine suite à l'achat en décembre 2013 de l'ancienne Maison des Jeunes de la ville de Trouville. Un travail d'élaboration des plans a été effectué en co-construction avec les équipes concernées en 2014 par cette nouvelle territorialisation sur le Pays d'Auge Nord. Dans le cadre de la mise au norme accessibilité, les SEMO de Lisieux et de Bayeux devront faire des travaux d'emménagement courant 2018. Enfin, pour le SEMO Leverrier, un projet de déménagement devra être pensé pour un aboutissement en 2018-2019.

Enfin, le Département Milieu Ouvert a été très mobilisé en 2015 et en 2016 sur la réorganisation associative qui s'est concrétisée depuis le 1er janvier 2015 à l'élargissement du DMO (AEMO et SEMO) au SPMO et au SIMAP.

Une dynamique avait été engagée dès début 2014 afin de commencer à intégrer les salariés de ces 2 services au DMO (staffs élargis, réunions entre directions, réunions entre CSAF et secrétaires, rencontre avec les équipes…) et d'être opérationnel dès janvier 2015.

De nombreux projets ont aboutis et d'autres sont encore en cours afin de créer une véritable dynamique transversale entre les différents services du Département Milieu Ouvert.

La renégociation de la convention PEF en 2016 a permis en 2017 et 2018 la mise en place de nouvelles fiches actions transversales (notamment la réflexion de la création de 2 appartements semi-autonome à l'horizon 2019/2020 et la réflexion d'un dispositif d'attente transversal AEMO/SEMO/SPMO à déployer en 2020).

## LA GPEMC

Dans la perspective de cette nouvelle organisation, nous avions anticipé dès 2013 les nombreux mouvements du personnel en prévoyant la mise en place de mobilité au sein de notre Département Milieu Ouvert.

Nous prévoyons dans les 3 ans à venir, environ une dizaine de départs à la retraite au SEMO (1/3 des départs à la retraite au sein de l'ensemble des services du Département Milieu Ouvert) et dans cette perspective, un travail à mener afin que la transmission des savoirs faire puisse s'opérer.

La création d'un poste de directeur-adjoint avait été actée et finalisée fin 2014. Anais HERIN a été embauchée sur ce poste (remplacée par Cécile LHERAULT en Novembre 2019). Nous avons vu tout l'intérêt depuis 2015 de la pertinence de cette fonction au sein d'un Département important composé de 4 services regroupant toutes les activités du Milieu Ouvert du pôle Protection de l'Enfance de l'ACSEA (AEMO, AEMO Systémique, DALA, SEMO, SPMO, MJIE, Réparation Pénale, Médiation familiale et l'ARPE).

Le passage à 1 chef de service pour 2 SEMO a démarré courant de l'été 2014 avec les 2 SEMO du Pays d'Auge. Il s'est poursuivi au départ à la retraite d'un chef de service sur le territoire Caennais en 2016.

Enfin, un des grands chantiers depuis plusieurs années, concernait la difficulté permanente de recruter un médecin psychiatre dans une période de plus en plus tendue pour les familles et les jeunes suivis. Dans un temps où les problématiques sont marquées par les difficultés psychiques et psychiatriques, cette absence est d'autant plus ressentie. C'est dans ce sens que nous avons déployé beaucoup d'effort dans une communication nationale pour trouver des candidats psychiatre. Cela a porté ses fruits par l'embauche de deux nouveaux psychiatres au sein du Département Milieu Ouvert en 2019/2020.

Grâce à ces embauches, les SEMO de Bayeux et Leverrier ont pu bénéficier de nouveau des apports inhérents à cette fonction.

## LES LOCAUX / LES TRAVAUX

Pour répondre également aux besoins matériels de cette nouvelle organisation mais aussi dans le cadre de la mise en conformité des locaux accessibles aux handicapés, nous avons prévu un certain nombre de travaux.

Dans le cadre de la réflexion immobilière, après l'aboutissement des travaux à Trouville, qui accueille à la fois le SEMO Côte Fleurie et l'antenne AEMO de Deauville dans les mêmes locaux en décembre 2015.

Dans le cadre de la réflexion immobilière, Le SIMAP (ayant rejoint le Département Milieu Ouvert en janvier 2015) a déménagé en juin 2016 dans des nouveaux locaux à Caen sur La Folie Couvrechef (locaux mutualisés avec le SAP du Département Insertion Prévention de l'ACSEA).

Nous avons courant 2017 déménagé le SPMO. Le déménagement s'est effectué en juin 2017 sur la commune d'Hérouville St Clair (place Boston).

En 2018, en rapport à la fois à la mise en conformité PMR ainsi que dans le cadre de la réorganisation territoriale en lien avec la création du 8ème secteur d'AEMO, le déménagement de l'AEMO de Caen-Ouest de quai Vendeuvre à la FolieCouvrechef s'est réalisé en juin 2018.

En 2019, 1 équipe est concernée par un déménagement dans le cadre de la mise aux normes des locaux pour les PMR : l'AEMO de Vire (déménagement effectué en Février 2019).

Pour 2020, 3 autres équipes sont concernées par un éventuel déménagement : l'AEMO de Bayeux, l'ARPE du Bessin et le SEMO Leverrier (recherches en cours).

## LA FORMATION

La formation reste pour le Département Milieu Ouvert un élément essentiel de la GPEMC. C'est pourquoi nous mobilisons, comme chaque année, l'ensemble des moyens permettant un accès pour le plus grand nombre de personnes à la formation, tant dans le cadre du Plan de Formation que du GPAF, et bien évidemment en favorisant la participation aux journées d'études et colloques.

Le Département Milieu Ouvert est également très engagé dans l'instance du Carrefour National de l'AEMO (CNAEMO) puisque deux personnels du Département Milieu Ouvert sont administrateurs au Conseil d'Administration du CNAEMO dont, Mr Salvatore STELLA, Directeur du Département Milieu Ouvert, en qualité de Président depuis le 1er avril 2015 et Mme Anais HERIN, directrice-adjointe comme administratrice représentant l'ACSEA dans le collège des personnes morales. Rappelons, à l'occasion, qu'en 2019 se sont tenues à CHALON sur SAONE les XXXIXèmes Assises dont le thème était « Pour une protection universelle et inconditionnelle de l'enfant»

## POUR CONCLURE

En termes d'activité, le SEMO a totalement rempli ses objectifs d'activités du point de vue de la convention (entre 98 et 102% de l'activité) mais nous ne pouvons nous satisfaire d'une liste d'attente sur certains secteurs du Département du Calvados.

Enfin, le SEMO poursuivra en 2020, son activité appuyée sur la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité. L'engagement de l'équipe, dans un esprit de continuité, restera total au profit des jeunes calvadosiens les plus vulnérables, connaissant une période d'importante fragilité.

# AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

La Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité est mise en œuvre en 2018 au sein du Département Milieu ouvert, et son fonctionnement se base sur :

- une participation de l'ensemble des professionnels du DMO
- une organisation en 4 COPIL (COPIL AEMO, COPIL DMO, COPIL SEMO/SPMO, COPIL SIMAP) et d'un comité de suivi, présidée par le Directeur qui tient lieu d'instance décisionnaire.
- des groupes de travail dans chaque COPIL travaillant un thème et composés de professionnels aux fonctions et secteurs différents.

Une démarche participative recherchée à tous les niveaux et non hiérarchique. Les animateurs des groupes et des COPIL étant des salariés volontaires, tous métiers et fonctions confondus.

De janvier à juin 2019 : 6 groupes de travail se sont réunis autour des thématiques :

- le SEMO et son territoire
- le SEMO et ses partenaires
- le SEMO à l'ACSEA
- les moniteurs éducateurs au SEMO
- le dossier unique 2.0
- l'hébergement au SEMO

De septembre à décembre 2019 : 4 groupes de travail se sont réunis dont 1 porte sur l'évaluation interne :

- Adolescent et sa famille : droits, place et citoyenneté au SEMO

3 autres groupes se sont poursuivis et ont travaillé sur :

- Développer une connaissance mutuelle entre le SEMO et ses partenaires
- Le dossier unique de l'usager
- Développer l'offre globale d'hébergement

## LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

| ACTIONS EN COURS DE RÉALISATION | OBJECTIFS VISÉS | PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES |
|---|---|---|
| DÉVELOPPER L'OFFRE GLOBALE D'HÉBERGEMENT : DIVERSIFIER LES MODALITÉS D'HÉBERGEMENT SUR LES SECTEURS | Le groupe, après une difficulté à comprendre la commande du COPIL, a poursuivi ses travaux en 2019 afin de lister toutes les possibilités d'hébergement au SEMO et au SPMO, l'objectif étant une mise en commun des différentes solutions d'hébergement, puis une mutualisation en fonction des besoins des usagers. Ce travail se poursuivra en 2020. | |
| LE DOSSIER UNIQUE DE L'USAGER | Ce groupe n'a pas démarré car en attente du déploiement du logiciel OGYRIS | |
| DÉVELOPPER UNE CONNAISSANCE MUTUELLE ENTRE LE SEMO ET SES PARTENAIRES | Ce groupe a pour objectif la continuité dans les interventions éducatives, le développement et le renforcement du réseau partenarial et la meilleure connaissance des dispositifs dans chaque territoire. Ce groupe terminera en 2020 | Il reste à faire participer les partenaires aux temps de travail en équipe pluridisciplinaire (évaluations, présentations des situations, PPEF). La participation des familles est à mettre en réflexion. |

Du fait du départ à l'été 2019 de la Directrice adjointe et courant novembre de la chargée de mission qui portait le dossier DACQ au DMO, les relais dans le suivi et le portage de la DACQ ont été nécessaires, ce qui a pu générer un peu de flottement.

Par ailleurs, le dispositif de la DACQ au DMO a pu observer en cette fin 2019, une charge de travail conséquente pour les animateurs des COPIL et des sous groupes de travail et par voie de conséquence un essoufflement dans le portage du dispositif.

# DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT

## SERVICE DE PROTECTION EN MILIEU OUVERT (SPMO)

6 Place Boston
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
**Tél.** 02 31 35 83 40
**Fax.** 02 31 35 83 41

**Directeur :** Salvatore STELLA
**E-mail :** directeur.dmo@acsea.asso.fr
**Directrice adjointe :** Anais HERIN jusqu'au 07/07/2019 puis Cécile LHERAULT à compter du 01/12/2019
**E-mail :** directrice-adjointe.dmo@acsea.asso.fr

**Année de création :** 1967

## AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté conjoint Conseil Départemental du Calvados et DTPJJ Basse Normandie en date du 6 janvier 2017, portant renouvellement de l'autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour accueillir 50 jeunes garçons et filles de 16 à 21 ans.

## OBJECTIF GENERAL

Le SPMO a pour objectifs le maintien du jeune dans son milieu de vie, et, suivant son âge, en milieu scolaire ou professionnel, en favorisant son insertion et son autonomie sociale, en lien avec son réseau familial. Les interventions se situent auprès de l'usager et de son environnement habituel. L'accompagnement proposé recherche prioritairement les services et prestations de droit commun afin de répondre aux besoins des jeunes.

## PUBLICS ET DISPOSITIFS

Le SPMO accompagne 50 jeunes toute l'année, garçons et filles âgés de 16 à 21 ans rencontrant des difficultés familiales et sociales, généralement anciennes et ayant eu des retentissements, importants et toujours prégnants, sur leur capacité à investir leur devenir tant sur les plans de leur maturation personnelle (santé, hygiène, relations aux autres) que sur ceux de leur autonomie et leur participation sociale (scolarité, formation professionnelle, insertion dans le monde du travail, accès au logement…).

Les accompagnements sont soutenus par une équipe pluridisciplinaire (Chefs de Service, Médecin Psychiatre, Psychologue, Intervenants Socio-Educatifs, Secrétaire) et pilotés par les intervenants socio-éducatifs intervenant auprès des usagers et de leur environnement. Chaque usager bénéficie de l'appui d'un intervenant socio-éducatif référent, pour aider et soutenir la réalisation de son projet. Ainsi, chaque référent éducatif accompagne neuf jeunes permettant ainsi un suivi de proximité. Cette importante mobilisation permet de mettre en oeuvre des dynamiques favorables et adaptées aux besoins.

En fonction de l'âge du jeune accompagné, le SPMO oriente prioritairement son action en réponse aux besoins :

- de soutien à la scolarité, à la formation et à l'insertion professionnelle,
- de soutien aux démarches vers la santé, le logement, les loisirs,
- de soutien dans le cadre de difficultés relationnelles au sein de la famille,
- de soutien afin de favoriser l'autonomie et l'inclusion sociale,
- de soutien dans la vie quotidienne.

L'intervention du SPMO nécessite l'adhésion du jeune et de ses parents (ou représentants légaux) s'il est mineur, à un projet d'accompagnement dont il sera partie prenante et qui ne peut, de ce fait, réussir sans une adhésion. Cependant, les mesures judiciaires sont exécutoires et bien que l'adhésion des justiciables soit prépondérante, pour autant l'intervention conserve son caractère impératif.

## PRESCRIPTEURS

Conseil Départemental - Mesures Administratives (mineurs et majeurs) :

- à la demande des Services du Conseil Départemental représentés par la Direction de l'Enfance et de la Famille pour les mineurs sur demande des parents ou représentants légaux (16-18 ans),
- dans le cadre d'un Contrat d'Accueil Social Jeune Majeur (CASJM) signé avec les services de la Direction de l'Enfance et de la Famille du Conseil Départemental et le jeune majeur (18 - 21 ans) - Décret 75-96 du 18/02/1975

Magistrats - Mesures Judiciaires (mineurs) :

- suite à un Jugement en Assistance Educative pour les mineurs (16 -18 ans) dans le cadre de l'Article 375 du Code Civil.

## FINANCEUR

Conseil Départemental du Calvados, facturation selon un prix de journée, puis dotation globalisée du fait de la Convention « Protection de l'Enfance et de la Famille » entre le Conseil Départemental et l'ACSEA en 2014.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Le SPMO intervient auprès des jeunes originaires du Calvados. Son territoire d'intervention se situe sur l'ensemble du département du Calvados.
Des contrats spécifiques peuvent être négociés avec les Conseils départementaux limitrophes (Manche-Orne-Eure) dans la mesure où un jeune déciderait de s'installer dans le Calvados. Ceci nécessiterait préalablement l'accord du Conseil Départemental du Calvados.

## PARTENAIRES ET RESEAUX

Services sociaux du Conseil Départemental, CCAS, Éducation Nationale, Établissements et Services sociaux habilités, Services du champ de : la santé (CHU, EPSR, CMP, Maison des Adolescents du Calvados, Hébergement Thérapeutique, service de santé scolaire, réseau de santé, planning familial, ...), du logement (CLAJ, FJT, bailleurs sociaux, bailleurs privés...), de la formation, des transports (Twisto, Bus Verts, SNCF...), les organismes de protection sociale : (CAF, CPAM, MSA).

## ACTIVITÉ 2019

- **Nombre de journées** prévues 18 250
  réalisées 18 362
  activité réalisée 100,61 %
- **Nombre de situations suivies dans l'année**
  Jeunes présents au 1er janvier 2019 46
  Entrées 32
  Sorties 29
  Jeunes présents au 31/12/2019 49
  Total des jeunes suivis 78
- **Durée moyenne des prises en charge** 1 an 1 mois 11 jours

### ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PRISES EN CHARGE

| CALVADOS (PAR ARRONDISSEMENT) | CONSEIL DÉPARTEMENTAL | MAGISTRAT |
|---|---|---|
| Bayeux | 4 | 6 |
| Caen | 29 | 21 |
| Lisieux | 5 | 3 |
| Vire | 5 | 5 |
| TOTAL CALVADOS | 43 | 35 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 78 | |

### ORIGINE DES NOUVELLES PRISES EN CHARGE ET ÂGE À L'ADMISSION

| | CONSEIL DÉPARTEMENTAL | MAGISTRAT |
|---|---|---|
| 16 < 18 | 6 | 18 |
| 18 < 21 | 8 | 0 |

### RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES (SEXE ET ÂGE)

| CONSEIL DÉPARTEMENTAL | | | | MAGISTRAT | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 16 - 18 ANS | | 18 - 21 ANS | | 16 - 18 ANS | | 18 - 21 ANS | |
| GARÇON | FILLE | GARÇON | FILLE | GARÇON | FILLE | GARÇON | FILLE |
| 1 | 6 | 19 | 17 | 18 | 17 | 0 | 0 |
| 43 | | | | 35 | | | |

### RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES (PAR ORGANISME PAYEUR)

| RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES (PAR ORGANISME PAYEUR) | MINEURS | | MAJEURS | |
|---|---|---|---|---|
| CONSEIL DÉPARTEMENTAL | 16,27 % | 7 | 83,73 % | 36 |
| MAGISTRAT | 100 % | 35 | 0 % | 0 |

## HÉBERGEMENT

| HÉBERGEMENT | A L'ADMISSION | AU 31/12 OU À LA SORTIE |
|---|---|---|
| Famille naturelle | 51 | 37 |
| Foyer jeunes travailleurs | 12 | 16 |
| Logement indépendant (dont mis à disposition par le Service) | 4 | 8 |
| Famille d'accueil | 3 | 0 |
| Placement en Foyer de l'Enfance / CHRS | 1 | 1 |
| SDF ou SDC | 1 | 7 |
| Ami(e), petit(e) ami(e) | 0 | 2 |
| Tiers dignes de confiance | 3 | 2 |
| Internat scolaire | 0 | 1 |
| Parents petit(e) ami(e) | 3 | 4 |

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS ET LEURS ÉVOLUTIONS

L'activité annuelle est supérieure au prévisionnel avec 18 362 journées réalisées pour 18 250 attendues (soit + 0,61%).

Cette année, le nombre d'usagers accompagnés a baissé, (soit 78 situations au total, contre 86 jeunes suivis en 2018).

En 2019, 2018 et 2017, la totalité des jeunes accompagnés est originaire du département du Calvados.

Pour cette année 2019, les usagers Calvadosiens se répartissent sur les arrondissements de la manière suivante :

- 50 pour l'arrondissement de Caen
- 10 pour l'arrondissement de Bayeux
- 08 de l'arrondissement de Lisieux
- 10 de l'arrondissement de Vire,

Parmi les 78 usagers accompagnés, nous observons, sur l'origine de la demande (administrative et judiciaire) :

- 55,13% de l'activité à la demande d'un Conseil Départemental. Rappel pour 2018 : 40,02 %
- 44,87% de l'activité à la demande des Juges pour Enfants du Tribunal de Caen. Rappel pour 2018 : 59,98 %

Ces éléments révèlent que les interventions à caractère judiciaire tendent à diminuer fortement, face à une demande à caractère administrative en forte augmentation. Une tendance inverse à ces dernières années.

Parmi les 78 usagers accompagnés au total (suivi administratif et suivi judiciaire) cette année 2019, nous observons la répartition suivante entre nombre de mineurs et de majeurs :

- 28,18% de l'activité concernent des majeurs de 18 à 21 ans. Rappel pour 2018 : 25,15%
- 71,82 % de l'activité concerne des mineurs de 16 à 18 ans. Rappel pour 2018 : 74,85%

Ces éléments mettent en lumière pour 2019 une légère augmentation après une baisse importante continue depuis plusieurs années du nombre de jeunes majeurs accompagnés au profit d'une augmentation des mineurs de 16 à 18 ans.

Parmi les 43 situations suivies à la demande du Conseil Départemental du Calvados, nous notons sur la répartition suivante entre les mineurs et les majeurs :

- 36 situations concernent des majeurs. Rappel pour 2018 : 33 situations, 2017 : 44 situations.
- 07 situations concernent des mineurs. Rappel pour 2018 : 11 situations, pour 2017 : 7 situations.

Nous observons une légère augmentation du nombre de majeurs adressés par le Conseil Départemental et une légère diminution des mineurs orientés par cette même collectivité territoriale.

Tous les jugements en Assistance Éducative concernent des mineurs, depuis l'arrêt décidé en 2012 par le Conseil d'Administration de l'ACSEA de suivre des Jeunes Majeurs sur Ordonnance Judiciaire, non financés par l'Etat (via la Protection Judiciaire de la Jeunesse) depuis 2010. (Pour rappel pour 2012 : 3 situations concernées).

Il apparaît que le rapport entre le nombre de garçons et de filles accompagnés ne montre pas d'évolution notable.

La durée moyenne d'accompagnement s'établit, pour cette année 2019, à 1 an 1 mois et 11 jours (en baisse de 1 mois 11 jours par rapport en 2018).

Pour rappel :

- 2018 : 1an 2 mois et 24 jours
- 2017 : 1an 5 mois et 3 jours
- 2016 : 11 mois et 10 jours
- 2015 : 1 an
- 2014 : 1 an 1 mois
- 2013 : 1 an 2 mois et 21 jours
- 2012 : 1 an 4 mois
- 2011 : 1 an 7 mois

Cette baisse continue et notable de la durée d'accompagnement, sur ces dernières années passées, montre l'application du Service à ne pas inscrire ses interventions d'emblée sur une longue durée, mais à les réduire selon les objectifs à suivre pour chaque projet des jeunes. Aussi, le recours, dès que possible, aux dispositifs de droit commun, permet de ne pas maintenir notre intervention plus que nécessaire.

La hausse concernant des jeunes arrivant plus tôt dans le dispositif (entre 16 et 17ans).

Cependant, nous avons pu parfois observer que le raccourcissement de plusieurs mesures éducatives, par le prescripteur, ne permettait pas pour autant une intervention éducative suffisamment longue pour mener à bien des objectifs durables fixés au début de l'intervention.

En ce sens, l'importance de prendre soin de chaque situation, dans une approche « sur mesure » évaluable, se révèle un gage de qualité.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

L'accompagnement éducatif très individualisé exercé par le SPMO s'incarne par la mission dédiée de référent confiée aux éducateurs spécialisés du Service. Notre ratio d'encadrant éducatif (1 intervenant pour 9,09 usagers, du fait de 5,5 ETP éducatifs pour 50 places en file active) permet une action soutenue et une réactivité permanente, le SPMO étant ouvert sur les 52 semaines de l'année. Pour autant, ces derniers ne travaillent pas de manière isolée, mais font reposer le sens de leurs actions sur la qualité du travail pluridisciplinaire.

On constate cette année que les mesures sont plus courtes, un turnover des situations toujours aussi importantes et une légère hausse du nombre des accompagnements éducatifs à destination des jeunes majeurs (après une tendance inverse depuis plusieurs années).

De plus, une permanence éducative quotidienne (hors week-end), y compris sur toutes les périodes de vacances scolaires, au sein du Service est assurée par l'un des éducateurs spécialisés, de sorte à être disponible pour les jeunes désirant être reçus sans rendez-vous préalables.

Mais le SPMO travaille avec un important réseau partenarial diversifié intervenant sur les champs de la scolarité, de la formation, du logement, de la santé, des loisirs…

Aussi, faisant des dispositifs de droit commun la première ressource mobilisable pour et par les jeunes, le travail soutenu avec les USDA et les Circonscriptions d'Action Sociale du Conseil Départemental du Calvados demeure une priorité pour tous les salariés du SPMO.

Depuis 2015, la nouvelle organisation associative a pris forme, avec notamment le rattachement du SPMO au sein d'un nouveau Département Milieu Ouvert (AEMO, SEMO, SIMAP) de l'ACSEA avec une direction unique. Le SMPO a travaillé dès son arrivée au DMO sur un déménagement du Boulevard Lyautey à Caen sur de nouveaux locaux accessibles aux personnes à mobilités réduites. Le déménagement s'est concrétisé en juin 2017 dans des locaux au Citis à Hérouville St Clair à proximité du Tram et donc accessibles à tous. Les locaux sont aux normes PMR.

Dans le cadre de la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité du service rendu aux personnes accompagnée, l'équipe du SPMO a élaboré un « livret d'apprentissage » destiné aux collègues apprentis recrutés au SPMO. Ce livret a vocation à les accompagner tout au long de leur formation.

A la suite de co-formation menée en 2017 et 2018 entre le Département Milieu Ouvert et ATD Quart-Monde, les courriers à destination des familles mentionnent la possibilité, pour les familles, d'être accompagnées lors des rendez-vous avec le service, de la personne (de confiance) de leur choix. Les parents militants d'ATD Quart-Monde avaient insisté lors de la co-formation, sur l'importance du respect et de la promotion de ce droit des usagers, permettant aux personnes reçues d'être rassurées et plus à l'aise dans leurs relations avec le service.

En 2018 et 2019, le DMO a poursuivi sa collaboration avec ATD Quart-Monde pour préparer 4 journées de réflexions communes sur les notions de besoins de l'enfant, de danger, de risque de danger, de protection qui ont eu lieu au cours du premier semestre 2019.

A partir d'une réflexion sur les rapports d'échéance des 3 services exerçant des AED et des AEMO (le service d'AEMO, le SEMO et le SPMO) et de leur « conformité » aux nouvelles dispositions législatives de 2016, deux groupes de travail réunissant une trentaine de professionnels du DMO ont élaboré un guide intitulé « Repères en protection de l'enfance ». Les questions relatives aux enjeux du rapport d'échéance, concernant également ses destinataires et son contenu ont conduit les deux groupes de réflexion à travailler sur l'évaluation pluridisciplinaire menée par chaque équipe pour chaque enfant accompagné. En dernier lieu, les groupes de travail ont proposé d'apporter aux professionnels du DMO des repères sur les besoins de l'enfant et de l'adolescent à partir des travaux menés au niveau national et lors de la journée institutionnelle du DMO. Remis à chaque professionnel, cet outil a vocation à l'accompagner dans son intervention auprès des familles et des enfants, dans ses réflexions et analyses et dans leur rendu-compte.

A partir d'une nouvelle trame pour les rapports d'échéance commune aux 3 services du DMO (AEMO, SEMO et SPMO) et en lien avec le travail mené avec ATD Quart-Monde, les conclusions des rapports d'échéance doivent comporter l'avis des parents et des enfants sur le déroulement de la mesure et sur les préconisations du service.

Créé par la loi de mars 2007 réformant la protection de l'enfance et réaffirmé par celle de 2016 relative à la protection de l'enfant, le Projet Pour l'Enfant et sa Famille (PPEF) se met en place, en depuis fin 2018, dans le département du Calvados, sous l'impulsion du Conseil départemental qui en est le garant pour chaque enfant bénéficiaire d'une mesure d'Aide Sociale à l'Enfance. Au DMO, les équipes ont pris connaissance du document PPEF du Conseil départemental et ont travaillé à son intégration dans le déroulement de la mesure et dans le travail mené avec les familles. Un comité de suivi se réunit tous les 2 mois sous l'égide du Directeur afin d'évaluer sa mise en place et de pouvoir faire remonter à la Direction Enfance Famille des améliorations possibles. Le SPMO, au même titre, que les autres services du Département milieu ouvert, y participe.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS

### RAPPEL

Le Département Milieu Ouvert a été très mobilisé en 2015 puis en 2016 sur la réorganisation associative qui s'est concrétisée le 1er janvier 2015 par l'élargissement du DMO (AEMO et SEMO) au SPMO et au SIMAP.

Une dynamique avait été engagée dès début 2014 afin de commencer à intégrer les salariés de ces 2 services au DMO (staffs élargis, réunions entre directions, réunions entre CSAF et secrétaires, rencontre avec les équipes…) et d'être opérationnel dès 2015.

De nombreux projets ont aboutis et d'autres sont encore en cours afin de créer une véritable dynamique transversale entre les différents services du Département Milieu Ouvert. La renégociation de la convention PEF en 2016 a permis en 2017 la mise en place de fiches actions transversales.

Des salariés du SPMO ont participé à une co-formation professionnels/usagers mise en place en avril 2017 au sein du Département Milieu Ouvert en partenariat avec ATD Quart Monde.

La DACQ (Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité) a été mise en place en fin d'année 2017. Les salariés du SPMO y ont participé activement pendant toute l'année 2018.

Depuis Septembre 2019, l'équipe du SPMO est engagée dans la réécriture de son projet de service qui doit aboutir pour fin 2020.

### LA GPEMC

Nous ne prévoyons pas dans l'immédiat de départ à la retraite au SPMO (encore une vingtaine à venir au sein du Département Milieu Ouvert).

Un des grands chantiers depuis plusieurs années, concernait la difficulté permanente de recruter un médecin psychiatre dans une période de plus en plus tendue pour les familles et les jeunes suivis. Dans un temps où les problématiques sont marquées par les difficultés psychiques et psychiatriques, cette absence est d'autant plus ressentie. C'est dans ce sens que nous avons déployé beaucoup d'effort dans une communication nationale pour trouver des candidats psychiatres. Cela a porté ses fruits par l'embauche récemment de 2 nouveaux psychiatres au sein du Département Milieu Ouvert (sur 6 équipes).

A noter que le SPMO a une psychiatre dans ses effectifs et n'est pas concerné par la carence de ces postes que nous avons ou avons pu avoir sur d'autres services du DMO.

### LES TRAVAUX

Pour répondre également aux besoins matériels de cette nouvelle organisation mais aussi dans le cadre de la mise en conformité des locaux accessibles aux handicapés, nous avons prévu un certain nombre de travaux.

Dans le cadre de la réflexion immobilière, après l'aboutissement des travaux à Trouville, qui accueille à la fois le SEMO Côte Fleurie et l'antenne AEMO de Trouville sur mer dans les mêmes locaux en décembre 2015.

Dans le cadre de la réflexion immobilière, Le SIMAP (ayant rejoint le Département Milieu Ouvert en janvier 2015) a déménagé en juin 2016 dans des nouveaux locaux à Caen sur La Folie Couvrechef (locaux mutualisés avec le SAP du Département Insertion Prévention de l'ACSEA).

Nous avons courant 2017 déménagé le SPMO sur la commune d'Hérouville St Clair (place Boston).

Nous avons en 2018 inauguré le SPMO, 2019 et 2020 seront consacrées à l'amélioration de l'acoustique dans les locaux.

Depuis septembre 2019, nous refaisons entièrement les appartements de Caen et Hérouville-St-Clair où les jeunes majeurs peuvent être accueillis. Ces travaux se termineront courant du premier semestre 2020.

## LA FORMATION

La formation reste pour le Département Milieu Ouvert un élément essentiel de la GPEMC. C'est pourquoi nous mobilisons, comme chaque année, l'ensemble des moyens permettant un accès pour le plus grand nombre de personnes à la formation, tant dans le cadre du CIFA, que du GPAF, et bien évidemment en favorisant la participation aux journées d'études et colloques.

Le Département Milieu Ouvert est également très engagé dans l'instance du Carrefour National de l'AEMO (CNAEMO) puisque deux personnels du Département Milieu Ouvert sont administrateurs au Conseil d'Administration du CNAEMO dont, Mr Salvatore STELLA, Directeur du Département Milieu Ouvert, en qualité de Président depuis le 1er avril 2015 et Mme Anais HERIN, directrice-adjointe comme administratrice représentant l'ACSEA dans le collège des personnes morales. Rappelons, à l'occasion, qu'en 2019 se sont tenues à CHALON SUR SAONE les XXXIXèmes Assises dont le thème était « Pour une protection universelle et inconditionnelle de l'enfant ! ».

## POUR CONCLURE

En termes d'activité, le SPMO a rempli ses objectifs d'activités du point de vue de la convention (entre 98 et 102% de l'activité).

En 2019 comme en 2016, 2017 et 2018, nous avons pris acte des nouveaux critères imposés par les services du Conseil Départemental concernant les jeunes majeurs même si nous pouvons noter que chaque situation est analysée au cas par cas par les services du CD du Calvados.

Enfin, le SPMO poursuivra en 2020 son activité appuyée sur la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité. L'engagement de l'équipe, dans un esprit de continuité, restera total au profit des jeunes Calvadosiens les plus vulnérables, connaissant une période d'importante fragilité.

Le SPMO devra également poursuivre en 2020 la réécrire du projet de service arrivant à terme.

# AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

## DESCRIPTION DE LÀ OÙ EN EST LA STRUCTURE DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA DACQ

La Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité est mise en œuvre en 2018 au sein du Département Milieu ouvert, et son fonctionnement se base sur :

- une participation de l'ensemble des professionnels du DMO
- une organisation en 4 COPIL (COPIL AEMO, COPIL DMO, COPIL SEMO/SPMO, COPIL SIMAP) et d'un comité de suivi, présidée par le Directeur qui tient lieu d'instance décisionnaire.
- Des groupes de travail dans chaque COPIL travaillant un thème et composés de professionnels aux fonctions et secteurs différents.
- Une démarche participative recherchée à tous les niveaux et non hiérarchique. Les animateurs des groupes et des COPIL étant des salariés volontaires, tous métiers et fonctions confondus.

## MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le SPMO a intégré le COPIL SEMO/SPMO et a travaillé dans le cadre de la DACQ à 2 groupes :

- développer l'offre globale d'hébergement
- le dossier unique de l'usager ; du fait du report de la mise en œuvre d'OGYRIS, ce groupe n'a pas démarré en 2019.

## LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

La démarche de réécriture du projet de service du SPMO n'a pu se mettre en place en 2019 du fait de l'absence durant plusieurs mois de la Directrice adjointe.

## LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

| ACTIONS PRÉCÉDEMMENT MISES EN ŒUVRE, ÉVALUÉES DURANT L'ANNÉE 2019 | OBJECTIFS ATTEINTS AVEC MESURE DE L'IMPACT | PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES |
|---|---|---|
| Groupe hébergement SEMO/SPMO | Après avoir eu quelques difficultés à comprendre la commande du COPIL, le groupe a travaillé à lister toutes les possibilités d'hébergement au SEMO et au SPMO, l'objectif étant la mise en commun des différentes solutions d'hébergement puis une mutualisation en fonction des besoins des usagers. | |
| Groupe intervention collective SPMO | Expérimentation des accueils collectifs ? limites et écueils ? | Participation des usagers du SPMO aux exéprimentations |

# DÉPARTEMENT MILIEU OUVERT
## SERVICE D'INVESTIGATIONS, DE MÉDIATION ET D'ACTIVITÉS PÉNALES (SIMAP)

- Mesures Judiciaires D'investigation Educative
- Mesures De Réparation Pénale
- Espace De Rencontre
- Médiation Familiale

Antenne de CAEN
31 Rue des Compagnons
14000 CAEN

Antenne de Lisieux
19 Rue Paul Doumer
14100 LISIEUX

**Directeur :** Salvatore STELLA
**E-mail :** directeur.dmo@acsea.asso.fr
**Directrice adjointe :** Anais HERIN jusqu'au 07/07/2019 puis Cécile LHERAULT à compter du 01/12/2019
**E-mail :** directrice-adjointe.dmo@acsea.asso.fr

| | | |
|---|---|---|
| **Année de création :** | Service Social : | 1945 |
| | SOMO et COE : | 1962 |
| | SIS : | 1990 |
| | SIMAP : | 2009 |

## AUTORISATION / HABILITATION

- **Mesures Judiciaires d'Investigation Educative :**
  Arrêté préfectoral en date du 20 novembre 2012, autorisant la création de la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE) pour 354 mesures annuelles pour des garçons et filles âgés de 0 à 18 ans.
  Arrêté préfectoral en date du 28 janvier 2014, portant habilitation du service d'investigation éducative pour l'exercice de la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE) pour 354 mesures annuelles.

- **Mesures de réparation pénale :**
  Arrêté préfectoral en date du 7 mars 2013 portant renouvellement d'habilitation du service de réparation pénale.
  Arrêté préfectoral en date du 27 mars 2017 portant autorisation d'extension du service de réparation pénale de 100 à 130 mesures individuelles réalisées à l'année.

- **ARPE - Espace de rencontre :**
  Arrêté préfectoral en date du 9 octobre 2017, portant agrément d'un espace de rencontre Accueil Relais Parents Enfants (ARPE) à Lisieux.
  Arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2017, portant agrément d'un espace de rencontre Accueil Relais Parents Enfants du Bessin à Bayeux.

- **Médiation familiale :**
  Conventions annuelles de subvention de fonctionnement.

## POPULATION

- **Investigation - IOE/MJIE**
  Filles et garçons mineurs de 0 à 18 ans.

- **Réparation pénale**
  Filles et garçons mineurs ayant commis un acte délinquant de 13 à 18 ans au moment des faits.

- **A.R.P.E . / Accueil Relais Parents Enfants**
  Enfants mineurs dont l'un des parents est momentanément privé de droit de visite et d'hébergement.

- **Médiation Familiale**
  Conflits conjugaux et intergénérationnels.

## FINANCEMENT

Rémunération à l'acte pour les mesures d'investigation et les mesures de réparation.
Subventions de fonctionnement pour l'ARPE (DDCS/ Ministère du droit des femmes, Cour d'Appel, Conseil Départemental et Caisse d'Allocations Familiales du Calvados et pour la Médiation Familiale (Convention CAF, Conseil Départemental, Cour d'Appel, DRJSCS et MSA).

## OBJECTIFS

Le service d'Investigations, de Médiations et d'Activités Pénales a pour objectif de répondre à des demandes judiciaires précises tout en restant vigilant à ce que chaque personne concernée (enfants-parents-adultes) puisse y trouver un sens, dans le respect de leur souffrance, de leurs difficultés, de leurs potentialités.

## ACTIONS

Les mesures d'Investigation (IOE et MJIE) s'appuient sur une action clinique, d'approche pluridisciplinaire, auprès d'un mineur (voire de plusieurs) vivant en général dans son milieu familial.

Grâce à :
- un recueil d'informations, des entretiens tant avec les enfants, la famille qu'avec les partenaires sociaux (écoles, PMI, halte garderie ...)
- une analyse et une interprétation des tests psychologiques
- un bilan médico-psychologique

Elles permettent :
- d'évaluer une situation complexe dans laquelle se trouve exposé un enfant en difficulté
- d'émettre un avis sur l'évolution de cette situation
- d'apprécier les attitudes parentales et les possibilités de changement.

Ce travail d'évaluation fait l'objet d'un compte-rendu écrit dont le magistrat est destinataire. Ce compte-rendu constitué d'un rapport éducatif, et parfois psychologique et/ou psychiatrique, présentera dans ses conclusions une proposition d'orientation, argumentée, qui pourra être reprise par le Juge des Enfants lors de sa décision en audience, au plus tard dans un délai maximum de 6 mois à dater de l'ordonnance prise initialement. Cet espace temps permet d'accompagner les familles dans une démarche de réflexion autour de leur histoire, de leurs difficultés et de leurs potentialités.

Les mesures de Réparation Pénale pour mineurs : Il s'agit d'une mesure proposée par le Substitut du Procureur à un jeune a priori primo délinquant qui relègue les poursuites pénales comme ultime recours. Elle fait le choix de l'éducatif sur le répressif à partir de l'énoncé de la loi par le Délégué du Procureur.
L'Accueil Relais Parents Enfants (ARPE) a pour objectif la reprise des relations parents-enfants dans le cas de

rupture par un accompagnement individualisé et une aide au rétablissement des liens.
La médiation familiale : Il s'agit « d'un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision (le médiateur familial) favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication et la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et son évolution ».

## SECTEURS D'INTERVENTION

Le Service d'Investigations, de Médiation et d'Activités Pénales est mandaté sur l'ensemble du département du Calvados.

# LA MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION EDUCATIVE

## ANALYSE QUANTITATIVE DES SITUATIONS SUIVIES

| ACTIVITÉ PRÉVISIONNELLE | ACTIVITÉ RÉALISÉE MINEURS /MJIE | MINEURS ENTRÉS | MESURES TERMINÉES | MINEURS SUIVIS SORTIES + EN COURS AU 31/12 |
|---|---|---|---|---|
| 420 mineurs | 360 | 373 | 360 | 559 |

13 Mesures n'ont pas été facturées :

- 6 mesures non effectives,
- 3 mesures pour décharge du Juge des Enfants de Caen pour un autre Tribunal,
- 2 mainlevées car erreur d'ordonnance,
- 1 en attente de dessaisissement,
- 1 pour un majeur.

## MOUVEMENT DES EFFECTIFS

| | NOMBRE DE MINEURS |
|---|---|
| Sorties de l'année | 360 |
| En cours au 31 décembre 2019 | 199 |
| Ensemble | 559 |

## ACTIVITÉ MINEURS (SORTIES) ET RÉPARTITION PAR SEXE

| Origine des mesures : Justice 100% | TOTAL Mineurs | Mineurs délinquants 2/02/45 | Jeunes en danger Art 375 CC | Majeurs 18/02/75 | Garçons | Filles |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 360 | 0 | 360 | 0 | 190 | 170 |

## TRANCHES D'AGE

MJIE - mineurs (sortis)

| | Filles | Garçons | TOTAL |
|---|---|---|---|
| de 0 à 1 an | 20 | 19 | 39 |
| de 2 à 3 ans | 20 | 25 | 45 |
| de 4 à 5 ans | 28 | 21 | 49 |
| de 6 à 9 ans | 41 | 59 | 100 |
| 10 à 13 ans | 36 | 42 | 78 |
| 14 à 16 ans | 22 | 19 | 41 |
| 17 à 18 ans | 3 | 5 | 8 |
| TOTAL | 170 | 190 | 360 |

## MESURES SORTIES PAR CABINET

TEA 1 = 50

TEA 2 = 76

TEA 3 = 86

| | | |
|---|---|---|
| TEA 4 | = | 56 |
| TEA 5 | = | 89 |
| Cour d'appel | = | 0 |
| TPE Alençon | = | 3 |

### ORIENTATIONS PRÉCONISÉES À L'ISSUE DES MJIE

| | | |
|---|---|---|
| AEMO | = | 195 |
| Placement / maintien de placement | = | 74 |
| Non lieu | = | 21 |
| SEMO | = | 24 |
| Mainlevée / dessaisissement | = | 0 |
| Mesure d'Accompagnement | = | 3 |
| SAMO | = | 4 |
| Délégation de compétence | = | 0 |
| SPMO | = | 4 |
| Majeurs | = | 0 |
| Autres | = | 28 |

## LA RÉPARATION PÉNALE

130 mesures ont été réalisées en 2019.

### LES EFFECTIFS

Le solde 2018 équivaut à 22 mesures (20 garçons et 2 filles) qui seront mises en place au cours de l'année 2019.

Pour 2019, 126 jeunes ont été pris en charge sur les 182 convoqués, soit 69,23 % des jeunes convoqués.

35 d'entre eux bénéficient d'un suivi ou d'une prise en charge, que cela soit au titre administratif (Services Sociaux du Département, CDES), de l'Assistance Éducative ou de la Délinquance, soit 27,77 %.

Ce sont des garçons à 81,75 % (103) et des filles à 18,25 % (23).

Au total, ce sont 152 jeunes (26 mesures du solde 2018 et 126 réquisitions en 2019) qui ont été pris en charge par notre service.

### LA RÉPARTITION DES ÂGES

Age moyen des 126 jeunes reçus en 2019 dans le cadre de la mesure de Réparation Pénale (réquisitions)

| AGES | 10 ANS | 11 ANS | 12 ANS | 13 ANS | 14 ANS | 15 ANS | 16 ANS | 17 ANS | 18 ANS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Filles | 0 | 0 | 1 | 2 | 2 | 8 | 5 | 1 | 4 |
| Garçons | 0 | 3 | 1 | 4 | 7 | 28 | 26 | 20 | 14 |

- 11 jeunes sont âgés de 10 à 13 ans, soit 8,73 %,
- 45 mineurs âgés de 14 à 15 ans, soit 35,71 %,
- 52 dont l'âge se situe dans la tranche 16 –17 ans, soit 41,27 %,
- 18 jeunes devenus majeurs entre la commission des faits et la mise en œuvre de la mesure, soit 14,29 %.

## LES DÉLITS AYANT MOTIVÉ LES CONVOCATIONS

| | | |
|---|---|---|
| Vol | 29 | 15,93 % |
| Vol en réunion | 30 | 16,48 % |
| Violence | 26 | 14,29 % |
| Violence en réunion | 10 | 5,49 % |
| Dégradation | 15 | 8,24 % |
| Dégradation en réunion | 21 | 11,54 % |
| Autres : | 51 | 28,03 % |

| | | |
|---|---|---|
| Menaces, port d'arme, outrage | 13 | 25,49 % |
| Défaut permis de conduire, CEA | 12 | 23,53 % |
| Infraction à la Législation aux Stupéfiants | 17 | 33,33 % |
| Escroquerie, Dénonciation calomnieuse | 2 | 3,92 % |

## LA DURÉE DE PRISE EN CHARGE

La prise en charge s'effectue majoritairement sur une durée n'excédant pas six mois (de la date de réquisition à la date de sortie effective ou de facturation).

Sur 130 mesures sorties en 2019 :

- 115 ont été réalisées dans un délai de 1 à 3 mois, soit 88,46 %
- 14 dans un délai de 3 à 6 mois, soit 10,77 %
- et 1 dans un délai supérieur à 6 mois, soit 0,77 %

La moyenne de réalisation s'établit entre 1 et 3 mois.

En fin d'exercice 2019, le solde équivaut à 22 mesures (20 garçons et deux filles) qui seront mises en œuvre au cours de l'année 2020.

# L'ACCUEIL RELAIS PARENTS ENFANTS DU BESSIN

Le service de l'ARPE du Bessin est ouvert deux samedis par mois, de 10 H à 17 H sans interruption. Quatre salariés (correspondant à 0,40 équivalent temps plein au total) y opèrent une présence en roulement et en binôme.

La première étape, avant le début des visites médiatisées entre un parent et son-ses enfant(s) est un entretien avec le parent gardien et son/ses enfant(s) puis un autre rendez-vous avec le parent visiteur afin que le fonctionnement de l'ARPE soit expliqué et ainsi accepté et respecté. Si le parent visiteur habite loin de Bayeux, ces deux rencontres peuvent se dérouler le même jour. Sinon, les deux rendez-vous se déroulent à quinze jours d'intervalles (rythme d'ouverture du service). Entre le premier rendez-vous à l'ARPE avec le parent gardien et son parent visiteur s'écoule un maximum de deux semaines.

Ces deux entretiens constituent la procédure d'accueil des nouvelles situations.

Ensuite les rencontres médiatisées se réalisent. Le parent gardien accompagne le(s) enfant(s) ¼ d'heure avant que le parent visiteur arrive et inversement pour le départ. Ce sas permet bien sûr que les parents ne se croisent pas mais aussi que l'enfant puisse ainsi avoir un temps de transition ; temps accompagné par les intervenants du point rencontre.

La durée des interventions varie de trois à dix-huit mois, en référence à l'ordonnance du Magistrat prescripteur, ou dans un cadre administratif. Les mandats sont ordonnés pour une durée entre six mois et dix mois. Les durées des demandes des parents se décident en fonction de leur demande.

Les temps de rencontres varient selon les décisions des Magistrats ou l'accord deux parents pour les mesures administratives.

Il est à noter que nous négocions avec les parents des visites progressives dans la durée ; ce qui peut être délicat quand les décisions sont précises, (Pour exemple : visites de 14H à 16H ou 3 heures de visite). En général les parents acceptent cette proposition dans un premier temps, mais le service peut être vite en difficulté puisque notre organisation est complexe. En effet, nous tentons d'être au plus près des impératifs des parents (travail, garde des autres enfants, horaires des transports en commun…). Nous souhaiterions que les Magistrats soient moins précis dans leurs décisions sur la durée des visites.

Dans un premier temps les rencontres sont totalement médiatisées. Il est possible d'organiser un déjeuner commun d'un parent avec son-ses enfant-s, dans les locaux de l'ARPE, en fonction de l'évolution de la situation, de la décision du Magistrat et de l'évaluation faite en équipe lors de la réunion précédant l'ouverture. La durée d'une visite peut être plus longue, en cas de sortie du parent visiteur à l'extérieur des locaux avec son enfant.

Dans certains cas encore, l'Accueil Relais Parents-Enfants peut servir de sas sur indication première du Magistrat prescripteur ou en raison d'une nette amélioration de la situation. Dans ces cas, le consentement du parent chez qui réside l'enfant est bien évidement recherché.

Une régulation en équipe pluridisciplinaire a lieu un après-midi suivant l'ouverture, soit deux fois par mois. Sa durée est de deux à trois heures en présence des accueillantes, d'une psychologue et de la cheffe de Service éducatif.

Les accueillantes de l'ARPE du Bessin et la psychologue bénéficient d'une ADPP (8 heures par an).

La fin de prise en charge donne lieu à la rédaction d'un bilan transmis au Magistrat prescripteur et porté à la connaissance des parents.

Le décalage entre la date d'ordonnance du magistrat et la mise en œuvre effective des droits de visite varie en moyenne de 4 à 10 mois pour l'année 2019. Ce délai avant la mise en œuvre n'est pas prévisible. Il dépend de la durée des droits de visite en cours et donc parfois de leur interruption précoce. Étant donné la variabilité du délai, nous tenons informé le magistrat de la date du démarrage effectif des visites.

Face aux nombres croissements de revendications des parents, qu'ils soient visiteurs et gardiens, autour de l'attribution et l'exercice de l'autorité parentale, nous avons reçu une formation d'équipe sur ce thème, transmise en interne par une juriste de notre association. Il était nécessaire de faire une mise à jour la législation et son application, notamment en lien avec la question de l'utilisation des photos et des réseaux sociaux.

## QUELQUES CHIFFRES…

Pour rappel l'activité de l'ARPE du Bessin a débuté en mai 2018. Nous sommes agréés pour 12 situations à l'année. En 2019, nous avons ouvert toute l'année sur un rythme bimensuel (soit 24 samedis)

Entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019, 14 enfants ont été reçus au titre des mesures judiciaires et 5 en mesures administratives.

Quelle que soit la date à laquelle elles ont débuté, ont été réalisées :

| | |
|---|---|
| JUDICIAIRES : | 8 mesures de moins de 6 mois |
| | 4 mesures entre 6 et 12 mois |
| ADMINISTRATIVES : | 3 moins de 6 mois |

En 2019, 12 mesures judiciaires et 3 mesures administratives se sont terminées entre le 1/01/19 et le 31/12/19.

Au 31/12/19, il restait 5 mesures en cours. Au cours de l'année, nous avons également poursuivi dans un cadre administratif des mesures commencées dans un cadre judicaire.

Ce sont 15 dossiers qui sont sortis au cours de l'année 2019 :

| | |
|---|---|
| Incarcération d'un parent | 00 |
| Parent (s) Absence du parent visiteur | 02 |

| | |
|---|---|
| Interruption à la demande du parent visiteur | 01 |
| Décès d'un parent | 00 |
| Visites médiations en cours autre service | 00 |
| Déménagement du parent gardien | 00 |
| Parent très agressif (ingérable) | 00 |

Au total, en 2019, 95 visites (soit 168 heures) se sont déroulées dont

- 57 dans, les locaux de l'ARPE,
- 25 avec sortie,
- 13 en passages de bras.

AU 31 DÉCEMBRE 2019, 10 enfants (8 familles) étaient en attente de mise en place (Juge aux Affaires Familiales, Juge des Enfants, Cour d'appel). A cette même date, pour ces 8 familles les délais d'attente se situent entre 4 mois et 8 mois.

## L'ACCUEIL RELAIS PARENTS ENFANTS DE LISIEUX

Le service est ouvert trois samedis par mois, de 10h à 17h sans interruption. Cinq salariés (correspondant à 0,80 équivalent temps plein au total) y opèrent une présence en roulement et en binôme.

D'un point de vue organisationnel, les visites mensuelles et bimensuelles sont dissociées.

La première étape, avant le démarrage des visites médiatisées entre un parent et son-ses enfant-s est un entretien avec chacun des parents afin qu'il comprenne, accepte et respecte le fonctionnement de l'ARPE. Ces deux entretiens ne sont pas comptabilisés dans le nombre de rencontres mises en place pour chaque situation. Ils constituent la procédure d'accueil des nouvelles situations. Nous privilégions leur déroulé les matinées.

La durée des interventions varie de trois à neuf mois, en référence à l'ordonnance du Magistrat prescripteur. La majorité des mandats sont ordonnés pour une durée de six mois.

Les après-midis sont réservés aux visites des parents à leurs enfants. Les temps de rencontres varient de trois quarts d'heure à deux heures selon l'âge des enfants. Il est possible d'organiser un déjeuner commun d'un parent avec son-ses enfant-s, dans les locaux de l'ARPE, en fonction de l'évolution de la situation et l'évaluation faite en équipe lors de la réunion précédant l'ouverture. La durée d'une visite peut être plus longue, en cas de sortie du parent visiteur à l'extérieur des locaux avec son enfant.

Dans certains cas encore, l'Accueil Relais Parents-Enfants peut servir de SAS sur indication première du Magistrat prescripteur ou en raison d'une nette amélioration de la situation. Dans ces cas, le consentement du parent chez qui réside l'enfant est bien évidement recherché.

Une régulation en équipe pluridisciplinaire a lieu le jeudi suivant l'ouverture, soit trois fois par mois. Sa durée est de deux à trois heures en présence des accueillantes, de la cheffe de Service éducatif et d'une psychologue.

La fin de prise en charge donne lieu à la rédaction d'un bilan transmis au Magistrat prescripteur et porté à la connaissance des parents.

De façon assez fréquente des échanges téléphoniques ou par mail ont lieu avec les juges aux affaires familiales et la cheffe de service éducatif, sur la forme ou le fond des situations.

Le décalage entre la date d'ordonnance du magistrat et la mise en œuvre effective des droits de visite varie en moyenne de 5 à 7 mois. Ce délai avant la mise en œuvre n'est pas prévisible. Il dépend de la durée des droits de visites en cours et donc parfois de leur interruption précoce. Étant donné la variabilité du délai, nous tenons informé le magistrat de la date du démarrage effectif des visites. Nous lui envoyons une sorte de bilan intermédiaire lorsque l'audiencement suivant et prédéterminé dans la première ordonnance, et donc qu'elle ne correspond pas à la fin de la période des visites médiatisées.

Face aux nombres croissements de revendications des parents, qu'ils soient visiteurs et gardiens, autour de l'attribution et l'exercice de l'autorité parentale, nous avons reçus une formation d'équipe sur ce thème, transmise en interne par une juriste de notre association. Il était nécessaire de faire une mise à jour la législation et son application, notamment en lien avec la question de l'utilisation des photos et des réseaux sociaux.

### QUELQUES CHIFFRES…

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019, 68 dossiers ont été traités, dont 23 du solde 2018 (60 JAF – 3 Cour d'Appel – 3 administratifs - 2 Juge des Enfants).

Autrement dit, se sont 43 dossiers qui sont sortis au cours de l'année 2019 :

Dont 24 ont été renvoyés au Juge aux Affaires Familiales :

| | |
|---|---|
| Absence d'appel obligatoire du parent non gardien | 11 |
| Incarcération d'un parent | 02 |
| Parent (s) absent à plusieurs rendez-vous | 04 |
| Décès d'un parent | 01 |
| Visites médiations en cours autre service | 01 |
| Refus des parents à Arpe | 02 |
| Déménagement du parent gardien | 02 |
| Parent très agressif (ingérable) | 01 |

Dont 19 dossiers concernant 26 enfants, pour lesquels 73 visites se sont déroulées

Au total, en 2019, 122 visites se sont déroulées, soit 192h30 de visite, dont :

- 102 dans les locaux de l'ARPE,
- 14 en SAS,
- et 6 en passages de bras.

AU PREMIER JANVIER 2020, 12 dossiers sont en cours. Ils concernent 15 enfants et d'ores et déjà 49 visites se sont déroulées pour eux sur l'année 2019 et jusqu'au 31 décembre.

Au début de l'année, 13 dossiers sont en attente de mise en place. Ils concernent 25 enfants

## LA MEDIATION FAMILIALE

### L'ÉVOLUTION DE LA TYPOLOGIE DES SITUATIONS ACCUEILLIES EN MÉDIATION FAMILIALE :

- majorité de conflits parentaux après séparation,
- quelques demandes de médiations familiales parents-enfants,
- accroissement du nombre de médiations familiales intergénérationnelles, parents-grands-parents et entre fratries centrées sur l'accompagnement de la personne âgée,
- augmentation du nombre d'entretiens d'information auprès de personnes orientées vers nous par le CIDFF de Lisieux,
- tendance à un accroissement du nombre de participants relevant de la MSA et surtout perspective d'accroissement.

### LES DÉLAIS D'ATTENTE POUR LES RENDEZ-VOUS :

Les personnes sont reçues, en majorité, sous quinzaine avant de rencontrer le médiateur familial ou la médiatrice familiale de l'équipe. Il arrive que les délais soient un peu allongés lorsque les personnes ont peu de disponibilités, essentiellement celles qui ont une activité professionnelle qui se termine tardivement.

## LES RELATIONS AVEC LE TRIBUNAL :

Les relations entre le service de médiation familiale et le tribunal de Lisieux sont essentiellement liées à l'organisation avec le greffe des permanences d'information dites « doubles convocations », dans le cadre des procédures de divorces.

Nous entretenons également des rapports réguliers avec les magistrats aux affaires familiales, qui ont plusieurs fois changé. L'équipe a rencontré Madame GIRET juge aux affaires familiales à Lisieux au mois de mars. Nous avons fait le point sur la coordination de nos activités communes.

Nous faisons ensemble le constat, pour les « doubles convocations » du raccourcissement des délais entre la convocation des parties à l'information à la médiation familiale et la date prévue d'audience dite de tentative de conciliation par la magistrate. Afin de laisser le temps aux deux parties de prendre la décision de s'engager dans une procédure de médiation familiale et aux trois à cinq rencontres de se dérouler, le délai doit être d'environ trois mois. Cette organisation n'est pas toujours être respectée, du fait de la saturation du greffe aux affaires familiales. Des délais inférieurs à huit semaines ne permettent pas aux parties de trouver un sens à la médiation familiale. Ils peuvent faire obstacle à l'entrée en médiation ou compromettre son déroulement. L'audience aura lieu avant que les époux en instance de divorce n'aient pu finaliser ou même engager leur réflexion commune.

Il nous a été confirmé que désormais des médiations judiciaires seront également adressées au centre de justice amiable du barreau de Lisieux.

De fait en 2019, nous constatons une forte diminution des médiations judiciaires adressées au service, 22 médiations dites judiciaires sont comptabilisées en 2019 contre 43 en 2018.

## LES PARTICIPATIONS DES FAMILLES :

Les participants aux médiations familiales honorent plutôt régulièrement leurs engagements à participer au coût de la médiation. Certains rappels sont toutefois nécessaires et régulièrement pour des sommes très modestes, engageant plus de frais administratifs que de paiements finalement perçus.

Les modes de calcul et barème de prise en charge du coût de la médiation familiale dans le cadre des bénéficiaires de l'aide juridictionnelle ont évolué. Il demeure des interrogations autour de leur application pour finaliser les dossiers financiers de processus de médiation déroulés dans ce cadre.

## LES DIFFICULTÉS/LES FREINS/LES ATOUTS RECENSÉS :

La multiplication des lieux d'exercice de la médiation familiale est un des atouts qui en favorise le recours, le premier étant la proximité des lieux de vie des participants. Si nous sommes convaincus de l'intérêt de ce rapprochement des lieux de médiation, l'élargissement du territoire couvert qui en découle a pour conséquence d'accroître le temps de travail consacré aux transports par les professionnels.

À Honfleur, nous sommes accueillis par la Maison des familles de la ville appelée aussi centre social JSF, qui met à notre disposition le bureau de permanence du Maire. Nous regrettons que ce local ne soit pas toujours disponible ou accessible. De plus, ce bureau et son aménagement ne sont pas prévus pour accueillir notre activité. Le centre social ainsi que le Maire nous ont donné leur accord pour y installer des fauteuils, une table basse et un tableau et ainsi adapter le lieu à notre cadre imposé. Nous souhaitons maintenant financer ces achats.

## LES TERRITOIRES, SPÉCIFICITÉS ET PARTENARIATS :

À Caen, nous relevons une augmentation des demandes de médiation familiale conventionnelle, principalement par des personnes ayant obtenu nos coordonnées après une recherche Internet. La demande persistante de médiation familiale entre parents et adolescents se confirme, il s'agit souvent de familles adressées à notre service par la maison des adolescents de Caen.

À Lisieux, le partenariat avec le CIDFF fonctionne. Nous faisons l'hypothèse que les travaux du groupe CAF « Être parent après la séparation » porte ses fruits dans le résultat de ce partenariat. Certaines personnes nous précisent être orientées par l'institution pour une information spontanée à la médiation familiale. De notre côté nous pouvons également orienter des personnes vers cet organisme.

À Honfleur, après des rencontres d'information en 2018, nous avons mis en œuvre quelques processus de médiation familiale en 2019. Ce démarrage progressif confirme l'intérêt de proposer des médiations familiales dans un secteur qui en est dépourvu.

Nous observons une demande grandissante de personnes de la région de Bayeux notamment dans le cadre des médiations intergénérationnelles et de bénéficiaires du régime de la MSA. Certaines ne peuvent pas se déplacer jusqu'à nos locaux de Caen. Nous souhaitons pouvoir répondre à ce manque. Nous devons trouver un partenariat ou un soutien financier pour l'utilisation de locaux plus à proximité.

Parallèlement, nous avons initié un partenariat avec l'association « Solidarité paysans », présente sur notamment sur le territoire du Bessin. Après une première rencontre avec une partie de l'équipe, nous devrions prochainement présenter l'activité de médiation familiale aux salariés et bénévoles de cette association en soutien des professionnels de l'agriculture. L'association est en recherche d'interlocuteurs professionnels pour aider à la mise en place d'un dialogue dans les familles touchées par les séparations, le vieillissement, les liens avec les enfants adolescents.

## PERSPECTIVES 2020

Les médiateurs familiaux sont en demande d'une formation commune sur le thème de « La médiation familiale et les violences conjugales ». Leur objectif est de développer la culture commune du service et également d'affiner leurs pratiques professionnelles.

Nous sommes conscients du peu d'action de promotion de la médiation familiale réalisée dans l'année. Nous souhaitons amplifier cette action en 2020, pour assurer la visibilité de notre service et permettre le recours le plus large possible au dispositif de médiation familiale par les familles. Les temps de travail restreint des postes de chef de service éducatif et de médiateurs familiaux sont une limite à prendre en compte.

## QUELQUES CHIFFRES…

8 réunions d'informations collectives :

- 18 janvier 2019, présentation professionnelle, Mairie Ifs
- 27 juin 2019, réunion « Être parent après la séparation »
- 3 septembre 2019, CLIC à Pont l'Evêque (10 personnes)
- 20 septembre 2019, présentation professionnelle Solidarité Paysans,
- 17 octobre 2019, « Journée des Aidants » organisée par le CLIC à Saint Gatien des Bois (environ 40 personnes)
- 18 octobre 2019, CCAS de Lisieux, information/promotion à l'équipe des professionnels (environ 20 personnes)
- 7 novembre 2019, présentation aux professionnels « Être parent après la séparation » (environ 20 personnes)
- 12 décembre 2019, présentation au public et professionnels « Être parent après la séparation » (4 personnes)

163 demandes de médiations familiales reçues :

- 22 ordonnées
- 77 spontanées
- 64 double-convocation

170 d'entretiens d'informations préalables, auprès de 271 personnes :

- 28 entretiens d'information ordonnés (auprès de 46 personnes)
- 75 entretiens d'information spontanés (auprès de 112 personnes)
- 67 entretiens d'information issus de la double-convocation (auprès de 113 personnes)

(Prend en compte le solde 2018 réalisé en 2019)

39 médiations familiales terminées (dont les soldes année N-1) :

- 10 mesures ordonnées par la justice
- 23 médiations civiles conventionnelles
- 6 médiations issues de la double-convocation

7 médiations familiales en cours au 31 décembre 2019 :

- 2 mesures ordonnées par la justice
- 5 médiations civiles conventionnelles
- Aucune médiations issues de la double-convocation

102 séances effectuées (mesures sorties et en cours) :

- 27 entretiens dans le cadre des médiations ordonnées
- 63 entretiens dans le cadre des médiations spontanées
- 12 entretiens dans le cadre de la double-convocation

113 mesures n'ont eu de suite après le rendez-vous d'information :

- 13 mesures ordonnées par la justice
- 43 médiations civiles conventionnelles
- 57 médiations issues de la double-convocation

29 mesures n'ayant pas honoré le rendez-vous d'infos : 29

- 5 mesures ordonnées par la justice
- 17 médiations civiles conventionnelles
- 7 médiations issues de la double-convocation

10 mesures en attente d'entretien d'information :

- 8 mesures ordonnées par la justice
- 2 médiations civiles conventionnelles
- Aucune médiation issue de la double-convocation

17 accords oraux ou écrits sur les 29 mesures sorties :

- 5 accords conclus dans le cadre des médiations ordonnées
- 17 accords conclus dans le cadre des médiations spontanées
- 9 accords conclus dans le cadre des médiations double-convocation

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET LEURS ÉVOLUTIONS

Le SIMAP est un établissement du Département Milieu Ouvert de l'ACSEA, regroupant quatre activités qui touchent le champ de la Protection de l'Enfance et plus largement à sa famille et à la parentalité.

En dehors de la Médiation Familiale et de l'ARPE, qui peuvent être spontanées ou ordonnées (par le Juge aux affaires familiales ou, à titre plus exceptionnel, par le Juge des Enfants), les deux autres mesures sont exclusivement judiciaires.

La durée moyenne de nos interventions varie suivant le type de mesure entre 4 et 6 mois.

### LA MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE :

La MJIE vise à recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sa situation familiale et sociale, le sens des actes qu'il pose ou qu'il subit. Il s'agit d'une démarche dynamique de recueil d'éléments d'informations visant à une compréhension de la situation, la vérification des conditions prévues par la Loi pour une intervention éducative

dans le cadre judiciaire, mais aussi d'observation, d'analyse partagée dans un cadre interdisciplinaire en vue d'une aide à la décisions (élaboration de préconisations d'aide).

De manière empirique, nous serions à même de penser à une dégradation des situations des mineurs qui nous sont adressées. Toutefois, nous observons une baisse sensible des préconisations de placements. En l'absence de données portant sur différents critères objectivables, il est difficile de donner une photographie concrète du public accueilli, sauf à attendre les résultats d'une étude statistique à laquelle nous (services publics et services privés) avons collaboré sur le territoire bas normand et qui doit nous être communiquée par la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

### LA RÉPARATION PÉNALE :

La mesure de Réparation pénale, proposée par le substitut du Procureur auprès des mineurs et exercée sous son contrôle, a pour objectif de favoriser une réponse éducative au délit commis. Elle a également pour ambition que le mineur ayant commis un premier délit comprenne mieux la portée de son acte et soit également amené à réparer le tort causé à la société.

Depuis de nombreuses années, et de manière presque invariable, le public accueilli en réparation pénale est en majeure partie composé de garçons à 81%. Les faits de vol et d'atteinte aux personnes sont les motifs les plus communément cités comme motifs de convocation.

### L'ACCUEIL RELAIS PARENTS ENFANTS :

L'ARPE est un espace de rencontre, lieu neutre, dont la finalité est de maintenir ou de restaurer des liens entre un enfant et le parent avec lequel il ne réside pas. Plus rarement, il peut concerner des grands-parents et leurs petits-enfants.

Concernant la typologie des publics accueillis à l'ARPE en 2018, il est à noter la présence chez certains parents de pathologies psychiatriques plus lourdes qui nécessitent une organisation adaptée. En effet, ces situations doivent être reçues seules, sans autre rencontre conjointe afin de permettre une rencontre la plus apaisée possible. Ces situations ne sont pas sans générer une certaine inquiétude chez les professionnels.

### LA MÉDIATION FAMILIALE :

La médiation familiale consiste « en un processus de construction ou de reconstruction du lien familial, axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de ruptures ou de séparations, dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial, favorise à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et son évolution ».

Sur 2019, on recense un nombre croissant de médiations familiales liées aux divorces et aux séparations. Par ailleurs, se confirme un nouveau profil de public ayant recours à la médiation familiale, les médiations intergénérationnelles mettant en avant des conflits autour des successions. Il est également à relever l'augmentation des médiations familiales ayant trait à des conflits entre les parents et les adolescents, dans une démarche d'aide et de soutien à la parentalité.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE

### LA MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE :

En lien avec une baisse d'activité liée au comptage de l'activité en MJIE terminées, les professionnels ont réfléchi à une autre répartition annuelle de l'activité de chacun en 2018 et ce afin de pouvoir augmenter le nombre de mesures terminées. En 2019, il est à noter une augmentation de l'activité réalisée de 74% à 84%.

Par ailleurs nous poursuivons notre collaboration avec l'IRTS d'Hérouville Saint Clair, en accueillant chaque année un stagiaire de 2ème ou de 3ème année de formation.

Enfin, nous avons travaillé avec l'école nationale de la magistrature de Bordeaux et le service a été agréé lieu de stage. Nous avons accueilli dès 2018 un auditeur de justice pendant 6 semaines, expérience renouvelée tous les ans.

### LA RÉPARATION PÉNALE :

Le service a réalisé l'entièreté de son activité en 2019, avec 130 mesures terminées au 31.12. Le rapprochement avec les services de la PJJ permet de se répartir l'activité globale de la réparation pénale et de répondre aux besoins des jeunes et de leur famille. Un tableau mensuel de suivi de l'activité est communiqué mensuellement à la juridiction.

### L'ACCUEIL RELAIS PARENTS ENFANTS :

L'activité de l'ARPE, les mandatements ainsi que les listes d'attente, montrent à quel point cette activité doit être pérennisée et développée pour répondre au mieux aux personnes accompagnées. L'activité déjà doublée en 2018 sur le territoire de Lisieux a encore progressé en 2019.

Les deux équipes, par le biais des deux chefs de service ont déployé leur organisation et consolidé leur outil informatique et ainsi pu répondre plus facilement aux demandes de statistiques.

### LA MÉDIATION FAMILIALE :

En 2019, on assiste à une légère augmentation des médiations spontanées.

Au cours de l'année 2019, dans un souci de rapprochement des personnes sollicitant le service, l'équipe a poursuivi son déploiement de la médiation familiale sur le secteur du pays d'Auge Nord, à Honfleur.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Après une mobilisation collective, impulsée par notre Direction Générale, pour permettre la signature, avec les autres établissements œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, de la convention PEF (Protection Enfance Famille) avec le Conseil Départemental et la mise en place de l'organisation par pôles de notre association, l'enjeu pour 2019 a été de continuer l'accompagnement des équipes, l'inscription dynamique du SIMAP dans le Département Milieu Ouvert, du même champ mais où chacun conserve ses particularités.

Après 6 mois de collaboration avec l'équipe du SIMAP, en vue de l'élaboration de l'évaluation interne, le rapport a pu être restitué en février 2019. A l'issue, devaient démarrer les groupes de travail relatifs à la réécriture du projet de service, mais en l'absence de directrice adjointe à compter de juillet 2019, ce travail a été repoussé à 2020.

2019 a été également l'année de la consolidation de l'ARPE du Bessin sur Bayeux qui a conforté son activité sur ce secteur.

La CAF du Calvados nous a sollicités afin d'augmenter la capacité des deux lieux d'accueil parent/enfant, dont le démarrage est envisagé pour 2020.

De plus, la PJJ a renouvelé sa demande d'intervention en MJIE et en réparation pénale sur le département du Calvados et ce afin de désengorger le secteur public.

Enfin, concernant la médiation, une campagne d'information des magistrats est initiée à la demande de la Cour d'Appel. Aussi, l'enjeu sera de pouvoir présenter le dispositif de médiation familiale aux JAF. Une promotion de la médiation et une meilleure visibilité du service sera à poursuivre en 2020.

# AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

## DESCRIPTION DE LA OÙ EN EST LA STRUCTURE DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA DACQ :

L'entrée du SIMAP, dans la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité, s'est réalisée au dernier trimestre 2017 avec l'évaluation interne du service qui s'est prolongé et finalisé en décembre 2018. Cette démarche a été effectuée à « marche forcée », chacun des membres de l'équipe s'étant impliqué avec le souci de croiser ses pratiques professionnelles, en vue de les répertorier, de les mutualiser et de venir questionner les attentes des mandants, des partenaires et des personnes accompagnées et ce afin de s'y ajuster.

En 2019, 2 professionnels du SIMAP ont rejoint le comité de suivi DACQ du Département Milieu Ouvert (DMO).

## MOYENS MIS EN ŒUVRE

En septembre 2019, et dans le prolongement de l'évaluation interne, 3 groupes de travail dans le cadre de la DACQ se sont constitués autour des thèmes suivants :

- Le respect des droits et participation des usagers
- La continuité de service au SIMAP
- Les écrits professionnels

## DYNAMIQUE INTERNE :

Chaque groupe de travail, composé de professionnels représentatifs des différentes fonctions présentes au sein du service, s'est réuni à deux ou 3 reprises sur le dernier trimestre 2019, engageant une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Par ailleurs, le COPIL DACQ SIMAP, composé de 6 professionnels du SIMAP s'est réuni lui aussi une fois.

## LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

En cours de réécriture :

La démarche de réécriture du projet de service du SIMAP n'a pu se mettre en place du fait de l'absence durant plusieurs mois de la Directrice adjointe.

## LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Dans le PACQ (Plan d'Amélioration Continue de la Qualité) 2019/2020, le SIMAP a travaillé 3 sujets particulièrement.

| ACTIONS EN COURS DE RÉALISATION | OBJECTIFS VISÉS | PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES |
|---|---|---|
| LE RESPECT DES DROITS ET LA PARTICIPATION DES USAGERS | PROMOTION DE LA PERSONNE ET RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX<br><br>Difficultés à mettre en œuvre en fonction des différentes activités du SIMAP et du DMO le droit de la personne à être accompagnée de la personne de son choix :<br><br>• Comment en informer la personne, par écrit ou par oral, sur le courrier du premier rendez-vous comme expérimenté en AEMO ? A quel moment, sous quelle forme, et selon quels termes ?<br>• Nécessité de préserver le cas par cas pour évaluer en équipe si la présence d'une tierce personne peut être bénéfique (si elle constitue un réel soutien), ou au contraire pourrait avoir une influence négative (en cas d'emprise d'un conjoint par exemple)<br>• Nécessité de revenir au texte de la loi 2002-2 pour être en mesure de comprendre et mieux communiquer ce droit, et s'assurer qu'il s'applique aux différentes missions du SIMAP et du DMO ;<br>• Se référer au Projet de Service concernant les droits des usagers ;<br>• Les droits de la personne concernent aussi les enfants : se référer à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et à la Loi de 2016 sur la Protection de l'Enfance (centrée sur les besoins de l'enfant) ;<br>• Diffuser et afficher les textes de référence sur les droits et devoirs des parents et des enfants ?<br>• Envisager de différencier les supports d'information (livret d'accueil) selon qu'ils s'adressent aux adultes ou aux enfants ;<br>• Poursuivre la formation sur le secret professionnel et la confidentialité au sein du DMO ;<br>• Se référer aux dispositions légales relatives au secret professionnel (onglet « Confidentialité » sur le site de l'ACSEA).;<br>• Droit de la personne à venir consulter le rapport au SIMAP ou au Tribunal et constat de la rareté de ce choix.<br><br>PREMIER OBJECTIF : besoin d'une (nouvelle) formation pour les professionnels du DMO concernant la loi 2002-2 détaillant les différents droits des usagers (libre choix des prestations, droit d'aller et venir librement, possibilité d'être accompagné de la personne de son choix) et comment ces droits peuvent s'articuler avec les différents mandats judiciaires du DMO. | |

| | | |
|---|---|---|
| | EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES<br><br>Nous constatons la difficulté à mettre en place ce type d'intervention collective au SIMAP, et la nécessité d'y réfléchir en fonction des différentes activités qui y sont exercées : MJIE, Réparation Pénale, ARPE, Médiation Familiale. A élaborer en tenant compte des tentatives réalisées par le DMO.<br><br>PERSONNALISATION DE L'INTERVENTION<br><br>Actuellement le recueil de l'expression individuelle paraît plus accessible que l'expression collective et pourrait être développée selon différents axes :<br><br>• retour sur les questionnaires individuels donnés aux familles dans le cadre de la DACQ en 2018, et la possibilité d'approfondir cette démarche en demandant l'intervention d'un sociologue pour élaborer un questionnaire scientifiquement valide ;<br>• recueillir l'avis et le ressenti de la famille en fin de mesure plutôt que leur niveau de « satisfaction » ;<br>• faire apparaître sur le rapport de MJIE l'avis des parents et de l'enfant en fin de mesure et après avoir pris connaissance des préconisations du service, et/ou sur le DIPEC en ajoutant un encadré pour recueillir leur avis en fin de mesure (comme il leur a été demandé en début de mesure).<br><br>SÉCURITÉ DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES ET GESTION DES RISQUES<br><br>Nécessité de favoriser la communication entre le SIMAP et les services AEMO ou DALA, afin de permettre la transmission des informations et assurer une continuité dans les prises en charge des familles, par contact téléphonique ou rencontre entre les professionnels de ces services. | |

| | | |
|---|---|---|
| LA CONTINUITÉ DE SERVICE AU SIMAP | NOUVEAU SALARIÉ ET CONTINUITÉ DE SERVICE :<br>• Réflexion sur un livret/guide SIMAP à transmettre à l'arrivée d'un nouveau salarié.<br>• Possibilité d'un tutorat sous la forme d'une personne dédiée.<br>• A évoquer : la continuité en cas d'arrêt maladie ou d'absence d'une manière générale: quelle procédures ? | Un questionnaire va être envoyé aux salariés pour connaître leur avis sur un certain nombre de points et évaluer l'accueil |

| | | |
|---|---|---|
| LES ÉCRITS PROFESSIONNELS | TRAVAIL AUTOUR DES ÉCRITS DE MJIE PRINCIPALEMENT :<br>• Revisiter le cadre actuel des rapports (thèmes/plan)<br>• De mettre en commun les outils et méthodologies utilisés par chacun / partager les expériences<br>• De reprendre les bases de la formation à l'écrit professionnel de « citoyen et justice » à partir de laquelle la trame du rapport a été construite<br>• D'aborder la MJIE mais aussi les spécificités des écrits en Réparation Pénale et à l'ARPE (cadre de référence, mandats et attendus très différents)<br>• Acquérir un logiciel de géno-sociogramme afin de joindre au rapport des éléments « visuels » pour comprendre la composition familiale<br>• Réfléchir à la place des rapports psychologiques ou psychiatriques dans le déroulé du document : envisager d'intégrer dans la suite des éléments éducatifs de chaque enfant les éléments des consultations ?<br>• Revoir pour la formalisation des conclusions qui en est le porteur et/ou l'auteur au nom du travail d'équipe ? dans quel contexte les chefs de service ont tenu cette place ? réaffirmer l'intérêt et le sens de cette fonction de synthèse « extérieure » à la conduite de la mesure, de même que la référence « institutionnelle » et non individuelle des préconisations du rapport ?<br>• Réflexions sur la collaboration entre équipes de MJIE et d'AEMO car cette pratique semble se perdre progressivement, que ce soit du côté du SIMAP (du fait notamment d'un manque récurrent de retour sur la décision du magistrat, et des délais entre le jugement et la prise en charge effective de la famille), ou du côté des autres services, qui nous sollicitent de moins en moins pour réparer l'accueil et la prise en charge de la famille. | |

# DÉPARTEMENT ACCUEIL FAMILIAL ET HÉBERGEMENT ÉDUCATIF
## FOYERS ÉDUCATIFS ET SPFS

### PREAMBULE AU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 DU DAFHÉ

Depuis la réorganisation en pôles et en départements de l'ACSEA, en janvier 2015, le Service de Placement Familial Spécialisé (SPFS) et les Foyers Éducatifs (FE) constituent le DAFHÉ.

Le DAFHÉ exerce ses missions dans le champ de la Protection de l'Enfance. Ses services et établissements accueillent et accompagnent des mineur(e)s en situation de danger ou de risque de danger ; les professionnel(le)s interviennent également dans l'environnement du mineur, auprès de ses parents et de ses proches.

Le DAHFE participe au dispositif de Protection de l'Enfance du département du Calvados et inscrit son action dans le cadre des lois de 2007 et 2016, relatives à la Protection de l'Enfant. Ses missions s'appuient sur les axes du Schéma Départemental Enfance reconduit depuis 2015 et sur les orientations de la Convention Protection de l'Enfance signée en 2013 puis renouvelée en 2017, entre l'ACSEA et le Conseil Départemental du Calvados.

Depuis le 1er janvier 2018, quatre directeurs/trice se sont succédé pour assurer la direction du Département avec une dernière prise de fonction de direction en juillet 2019. En septembre 2019, la directrice-adjointe a quitté ses fonctions. Le nouveau directeur-adjoint du DAFHÉ a pris son poste le 12 novembre 2019.

Le SPFS et les Foyers Educatifs prennent en charge des mineur(e)s et des jeunes majeur(e)s confié(e)s au département du Calvados, dans le cadre administratif ou judiciaire.

Les équipes du DAFHÉ accompagnent ainsi 170 jeunes de 4 à 21 ans et le DAFHÉ comprend près de 150 salariés dont 60 assistant(e)s familiaux-(les).

L'accompagnement éducatif mis en œuvre par le DAFHÉ s'effectue dans le cadre :

- d'un Contrat en Accueil Social Mineur (CASMI) ou Majeur (CASMA) avec le Conseil Départemental ou d'un placement judiciaire ordonné par le Juge des Enfants,
- d'un suivi en service extérieur, c'est-à-dire d'une action éducative à partir du lieu de vie du mineur ou du jeune majeur, décidée par le Conseil Départemental en accord avec les parents ou le(a) jeune majeur(e) ou une action éducative en milieu ouvert ordonnée par un Juge des Enfants.

Les enfants confiés au DAFHÉ ont des parcours de vie émaillés de difficultés qui nécessitent une protection, une assistance, une surveillance, une éducation qui peut comprendre, lorsque l'aide et le conseil à domicile n'est pas suffisant, le retrait temporaire ou continu d'un(e) mineur(e) de son milieu de vie habituel, lorsque ses besoins, sa sécurité ou les conditions de son éducation n'y sont pas garantis.

La caractéristique des enfants et adolescents accueillis au DAFHÉ, quel que soit le modèle d'accompagnement proposé, est souvent une altération des liens familiaux, voire une absence totale dans certains cas ; le DAFHÉ accueille aussi des jeunes ayant subi des violences graves intrafamiliales, présentant une grande désaffection du système scolaire, ayant besoin de repères éducatifs ; ils peuvent présenter un état de santé et du développement global défaillant nécessitant souvent, du fait de handicaps ou déficiences repérées, une prise en charge médico-sociale et/ou médico-psychologique ou pédopsychiatrique en sus de l'accompagnement en protection de l'enfance. La nécessité pour tous les services d'intervenir en complémentarité les uns des autres, au bénéfice du jeune, donne tout son sens au Projet Pour l'Enfant et sa Famille (PPEF).

La mission du DAFHÉ vise donc à répondre aux besoins de l'enfant, à le sécuriser, à favoriser son développement, son autonomie, son insertion sociale et professionnelle et à restaurer les liens familiaux. L'action du DAFHÉ auprès des mineurs s'articule avec un accompagnement des familles, des parents pour les soutenir dans leur parentalité et leur apporter des conseils éducatifs en tenant compte de leur environnement, de leurs points d'appui et des difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Le DAFHÉ s'attache à mettre en place :

- Une intervention éducative de proximité avec l'équipe pluri-professionnelle : chef-(fe)s de service socio-éducatifs, éducateur(trice)s spécialisé(e)s, assistant(e)s de service social, moniteur(trice)s, éducateur(trice)s, assistant(e)s familiaux(-liales), psychologues, psychiatre, maître(sse)s de maison, encadrant(e)s éducatifs de nuit, professionnels des services généraux, secrétaires et comptables, dans une démarche de « prendre soin ».

- Un projet personnalisé (PPEF) élaboré en concertation avec le jeune et sa famille à partir du cadre de la mesure éducative de placement ou de service extérieur défini, qu'il soit judiciaire ou administratif.
- Une intervention et un accompagnement forts avec le réseau et l'environnement familial, scolaire, professionnel, sanitaire…

## LE SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ (SPFS)

Le SPFS répond aux besoins des enfants en difficultés familiales, personnelles et sociales dans le cadre d'un accueil au domicile d'assistant(e)s familiaux(-liales), préalablement agréé(e)s par le Conseil Départemental. Le SPFS accompagne 60 enfants, de 4 à 18 ans, accueillis en familles d'accueil réparties sur le département du Calvados et accompagnés par des travailleurs sociaux et psychologues.

Les enfants suivis par le SPFS ont développé, en réaction à une situation familiale gravement perturbée et/ou à des traumatismes graves dans la petite enfance (maltraitance, abus sexuels), des difficultés de type comportementales, affectives et sociales. La majorité d'entre eux présente des troubles de l'attachement en lien avec une perturbation des relations précoces (discontinuité des liens affectifs…). La souffrance psychique et les troubles du développement (cognitif, psycho-affectif, social…) des enfants nécessitent le recours à une prise en charge spécialisée pluridisciplinaire ainsi qu'à un accueil quotidien au domicile d'un(e) assistant(e) familial(e).

Le service est spécialisé dans l'accompagnement de tous les temps de passages entre deux lieux de vie, deux environnements, à savoir de la famille de l'enfant à la famille d'accueil. C'est pourquoi le SAS, lieu de transition entre la famille et les professionnels mais aussi entre les parents parfois, permet de médiatiser les relations interpersonnelles et de sécuriser et respecter l'espace de chacun.

La complexité des situations rencontrées, l'intensité des troubles des enfants et des problématiques familiales, demandent un fort accompagnement de l'enfant au sein de la famille d'accueil, de la scolarité, du soin, des loisirs… Les enfants sont soutenus par une équipe pluridisciplinaire dans toutes les étapes de leur développement.

## LES FOYERS EDUCATIFS

Les Foyers Educatifs accompagnent des jeunes de 11 à 21 ans en difficultés familiales, personnelles et sociales, au titre de la protection de l'enfance ou de l'ordonnance de 1945.

L'objectif des Foyers Educatifs est d'accompagner les enfants dans leur globalité en leur apportant un cadre contenant et sécurisant avec des modalités d'intervention diversifiées, modulables et évolutives, et de soutenir leurs parents dans leur fonction parentale et faire ainsi cesser la situation de danger ou de risque de danger.

Ces différentes modalités de suivis éducatifs priorisent l'apaisement de la situation familiale, la protection et la sécurisation du quotidien du jeune, la prise en compte de ses besoins et de sa santé et la recherche de solutions de scolarisation, de formations adaptées ou de parcours de préparation au travail et à la vie autonome.

Selon les situations des jeunes, ces derniers bénéficient d'un soutien à domicile, d'un accompagnement dans le cadre d'un accueil individualisé, d'un accompagnement au sein d'un collectif de jeunes ; certains d'entre eux peuvent bénéficier en même temps de l'accueil sur l'espace de jour (Boost'Ado).

- 42 enfants accueillis dans le cadre d'un placement en hébergement collectif (35 enfants de 14 à 18 ans répartis sur 5 maisons et 7 enfants de 11 à 14 ans sur 1 maison). L'accompagnement en hébergement collectif permet d'inscrire les mineurs dans une vie quotidienne de groupe, d'organiser et de partager des activités, de travailler les projets de scolarité, de formation et d'insertion professionnelle.
- 15 enfants de 16 à 18 ans accueillis dans le cadre d'un placement en hébergement individualisé (studios ou foyers de jeunes travailleurs) dit « internat externé ». Ces jeunes bénéficient d'un fort accompagnement dans l'apprentissage de la gestion du temps, de l'autonomie et du budget et peuvent participer selon leurs besoins aux activités du collectif.
- 10 enfants de 11 à 18 ans dans le cadre d'un Placement Educatif À Domicile (PEAD). Le PEAD s'appuie sur les potentialités des familles et des enfants pour faire évoluer le mode relationnel et privilégie l'exercice de la mesure de placement au domicile familial.
- 42 enfants de 11 à 18 ans, accompagnés dans le cadre d'une mesure éducative de suivi éducatif en Service Extérieur (milieu ouvert). La démarche s'appuie sur une aide et conseil à l'enfant et à sa famille afin de leur permettre de surmonter les difficultés qu'ils rencontrent.

Parmi ces 109 places, 10 enfants de 16 à 18 ans (sauf exceptions) « décrochés » scolaires et en recherche de projets, confiés par ailleurs sur un des autres dispositifs des Foyers Educatifs, bénéficient d'un accompagnement spécifique sur l'espace de jour. Cet espace « Boost'Ado » remobilise les jeunes sur un projet scolaire ou professionnel à partir d'activités sportives, pédagogiques, artistiques et culturelles.

# DÉPARTEMENT ACCUEIL FAMILIAL ET HÉBERGEMENT ÉDUCATIF
## FOYERS ÉDUCATIFS

33 rue des écoles
14123 CORMELLES LE ROYAL
**Tél.** 02 31 35 24 45
**Fax.** 02 31 35 24 46

**Directeurs :** Didier WUSTNER, Omar AYAD (jusqu'au 7 juillet 2019)
**Directrice :** Anaïs HÉRIN (à compter du 8 juillet 2019)
**E-mail :** directeur.DAFHÉ@acsea.asso.fr
**Directrice adjointe :** Véronique COUSIN
**Directeur-adjoint :** Aymerick DUROY (à compter du 14 novembre 2019)
**E-mail :** directeur-adjoint.DAFHÉ@acsea.asso.fr

**Année de création :** Foyer Henri Guibé : 1956
Foyers Jean Eudes : 1976
Département des Foyers Educatifs : 1999
Département Accueil Familial et Hébergement Educatif : 2015

## AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté conjoint préfectoral et Conseil Général du Calvados en date du 16 octobre 2006, d'autorisation de fonctionnement pour l'accueil de jeunes de 14 à 21 ans pour une capacité de 109 places (67 places d'hébergement et 42 places de service de suite).

Arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2014, portant renouvellement de l'habilitation pour une capacité de 109 places réparties en 67 places d'hébergement (dont 46 places d'internat et 21 places d'internat externé) et 42 places de service extérieur.

## POPULATION

Pré-adolescents, adolescents(es) et jeunes adultes confiés par les responsables territoriaux de la Direction Enfance et Famille, les Magistrats pour enfants et le Procureur de la République chargé des mineurs, rencontrant des difficultés familiales et personnelles, nécessitant un accompagnement et le soutien d'une équipe pluridisciplinaire soit par le biais d'un accueil en placement en foyer ou à domicile ou d'un suivi éducatif en service extérieur.

## FINANCEMENT

Conseils Départementaux.
Ministère de la Justice.

## OBJECTIFS / MISSIONS

Les foyers éducatifs inscrivent leurs actions dans le champ de la Protection de l'Enfance et s'appuient sur les axes du Schéma départemental de l'enfance définis dans le cadre de la Convention Protection Enfance Famille signée avec le Conseil Départemental. La mission des Foyers Educatifs vise à apaiser la situation de risque de danger ou de danger vécue par le jeune et le développement de son autonomie et son insertion sociale et professionnelle. L'action des professionnels doit contribuer à satisfaire les besoins fondamentaux du jeune en tenant compte de son environnement et de sa famille, associés à la construction de son projet et à la résolution des difficultés rencontrées.

## ACTIONS

Elles se développent à partir d'un cadre de prise en charge que nous voulons contenant et sécurisant, avec :

- des modalités d'intervention diversifiées, modulables et évolutives (accueil collectif pré-adolescent et accueil collectif adolescent (internat), accueil individualisé (internat externé), suivi éducatif en Placement Educatif A Domicile (PEAD), en milieu ouvert soutenu : Service Extérieur (SE) , en espace de jour (Boost'Ado),
- une intervention éducative de proximité, inscrite dans la continuité y compris lors des changements de modalités de suivis entre le placement en hébergement collectif, individuel ou le suivi en service extérieur avec une équipe pluridisciplianire (chef(fe)s de service éducatifs, éducateur(trice)s, psychologues, maitre(sse)s de maison, encadrant(e)s éductifs de nuit, secrétaires),
- un projet pour l'enfant et sa famille (PPEF) élaboré en concertation avec le jeune et sa famille à partir du cadre de la mesure éducative de placement ou de service extérieur défini, qu'il soit judiciaire ou administratif,
- une intervention forte avec le réseau et l'environnement (familial, scolaire, sanitaire, professionnel…) .

et autour de trois axes d'intervention en interaction active :

- prendre soin des jeunes (accueillir, créer du lien, soutenir, accompagner…),
- travailler en lien avec la famille. Le travail avec la famille s'organise autour de la compréhension des enjeux relationnels au sein du système familial, de la place de l'enfant, du respect de l'exercice de l'autorité parentale et la prise en compte des difficultés sociales, économiques, d'insertion… éventuellement rencontrées par la famille.
- mettre en œuvre, accompagner et soutenir des projets d'insertion en milieu ordinaire (scolaire, d'apprentissage, professionnel…) et d'autonomie.

## MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

- Capacité d'accompagnement de 42 jeunes mineurs en hébergement collectif (internat) répartis sur 6 maisons
- Capacité d'accompagnement de15 jeunes mineurs ou majeurs en hébergement individualisé (internat externé).
- Capacité d'accompagnement de 10 jeunes mineurs dans le cadre du Placement Educatif A domicile (PEAD).
- Capacité d'accueil de 42 jeunes mineurs ou majeurs en suivi éducatif en Service Extérieur (SE)

## SECTEURS D'INTERVENTION

Les Foyers Educatifs accueillent prioritairement des jeunes du Calvados en raison de l'importance du travail de proximité avec les familles.

DAFHÉ - DIRECTION
33 rue des Ecoles
14123 Cormelles le Royal

LA MAISON ARDENNE (adolescent-e-s)
5-7, Rue du Commandant A. de Touchet
14000 Caen

LA MAISON FLEURI (adolescent-e-s)
6 route de Giberville
14120 Mondeville

LA MAISON BEAUSOLEIL (adolescent-e-s)
9, Rue Beausoleil
14000 Caen

LA MAISON VILLEY / BRETAGNE (adolescent-e-s)
39, rue de Bretagne
14000 Caen

LA MAISON TROUVILLE (adolescent-e-s)
54, route de Trouville
14000 Caen

LA MAISON PRÉAMBULE (pré-adolescent-e-s)
37, Rue Hébert
14200 Hérouville St Clair

LE PLACEMENT EDUCATIF A DOMICILE
(pré-adolescent-e-s et adolescent-e-s)
7 rue Jean-Paul Marat
14120 Mondeville

LE BOOST'ADO
(accompagnement de jour - adolescent-e-s)
42 route de Rocquancourt
14123 Ifs

## TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2015 ET 2019

| | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
|---|---|---|---|---|---|
| ADMISSIONS | | | | | |
| Demandes étudiées (ensembles demandes reçues) | 104 | 65 | 83 | 118 | 118 |
| Demandes sans suite | 26 | 26 | 19 | 48 | 34 |
| Demandes restant à l'étude au 31/12/N | 18 | 4 | 14 | 15 | 22 |
| Admissions Totales | 60 | 35 | 50 | 55 | 62 |
| DÉPARTS ET ORIENTATIONS | | | | | |
| retour en famille | 10 | 14 | 23 | 21 | |
| suivi éducatif en milieu ouvert | 3 | 3 | 4 | 3 | |
| orientation secteur médico-social | 7 | 11 | | 1 | |
| Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage | 10 | 9 | | | |
| non adhésion de la famille ou du jeune au projet | 15 | 13 | 7 | 3 | |
| autre (déménagement, décès...) | 5 | 9 | 8 | 7 | |
| Emploi - Formation | 4 | 5 | 13 | 13 | |
| TOTAUX | 54 | 64 | 55 | 48 | |
| ORIGINE DES DEMANDES (EN %) | | | | | |
| MDPH / CDA | | | | | |
| Conseil Départemental | 103 | 99 | 99 | 99 | |
| Formation | | | | | |
| Justice | 1 | 1 | 1 | 1 | |
| MDPH / Justice | | | | | |
| DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE | | | | | |
| En années | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| En mois | 11 | 2 | 8 | 8 | 11 |
| SUIVI D'ACTIVITÉ | | | | | |
| Total Prévisionnel - Journées | 28383 | 28 383 | 28 383 | 28 460 | 28 383 |
| Total Réalisé - Journées | 28147 | 26 550 | 27 865 | 27 896 | 25 478 |
| Total Prévisionnel - Actes | | | | | |
| Total Réalisé - Actes | | | | | |
| Total Prévisionnel - En heures | | | | | |
| Total Réalisé - En heures | | | | | |
| SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS | -236 | -1 833 | -518 | -564 | -2 905 |

# ACTIVITÉ 2019

## BILAN DE L'ACTIVITÉ

PLACEMENT FOYERS ADOS

| 2019 | PRÉVUE | RÉALISÉE | ÉCART |
|---|---|---|---|
| INTERNAT | 12 264 | 11 277 | -987 |
| INTERNAT EXTERNÉ | 5 256 | 4 994 | -262 |
| TOTAL | 17 520 | 16 271 | -1249 |

PLACEMENT PEAD

| 2019 | PRÉVUE | RÉALISÉE | ÉCART |
|---|---|---|---|
| SERVICE PEAD | 3 504 | 5 252 | 1 748 |

PLACEMENT PRÉ-ADO

| 2019 | PRÉVUE | RÉALISÉE | ÉCART |
|---|---|---|---|
| INTERNAT | 2 453 | 2 194 | -259 |

SERVICE EXTÉRIEUR FOYERS ÉDUCATIFS

| 2019 | PRÉVUE | RÉALISÉE | ÉCART |
|---|---|---|---|
| SE | 14 717 | 13 289 | -1428 |

**TOTAL FOYERS ÉDUCATIFS**

| 2019 | PRÉVUE | RÉALISÉE | ÉCART |
|---|---|---|---|
| PLACEMENT INTERNAT | 18 221 | 18 723 | 502 |
| PLACEMENT INTERNAT EXTERNÉ | 5 256 | 4 994 | -262 |
| SERVICE EXTÉRIEUR (EN JOURNÉES) | 14 717 | 13 289 | -1428 |
| TOTAL EQUIVALENT TEMPS PLEIN | 28 383 | 28 147 | -236 |

*Une journée de service extérieur équivaut à 1/3 de temps plein d'internat*

Les Foyers Educatifs **atteignent en 2019 les objectifs d'activité fixés par la Convention Protection Enfance Famille** signée avec le Conseil Départemental du Calvados (CD 14), avec 28 147 journées réalisées sur 28 383 journées prévues, soit un taux d'activité à 99,2 %.

L'activité se décompose en mesures d'internat (les mineurs sont accueillis en collectif), en mesures d'internat externé (les mineurs confiés ou les jeunes majeurs sont logés dans des appartements autonomes ou en FJT), en mesures de service extérieur (les mineurs ne sont pas confiés au service et bénéficient d'un accompagnement en milieu ouvert à partir de leur lieu de vie) et en mesures de PEAD (les mineurs sont placés et demeurent au domicile familial).

Comparativement à 2018, nous avons réalisé plus de journées d'internat foyers-ados (+ 419) et internat foyer pré-ado (+ 360) même si nous ne réalisons pas la totalité de l'activité internat attendue ; l'activité internat-externé est en deçà de nos objectifs avec un déficit de 262 journées par rapport à l'activité prévue (5 256 journées).

En ce qui concerne le PEAD, on retrouve en 2019 une activité excédentaire. Nous avons maintenu, en 2019, l'activité excédentaire convenue avec le CD en 2018. C'est ainsi 1 748 journées supplémentaires réalisées en 2019 contre 452 en 2018.

Pour le service extérieur, si l'activité prévue n'est pas réalisée, les Foyers Educatifs ont plus que diminué par deux le nombre de journées non réalisées (passant de 3 573 journées non réalisées à 1 428).

## ACTIVITÉ PAR BLOCS DE COMPÉTENCE ET PAR TYPE DE MESURE

FOYERS ÉDUCATIFS

| | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **CONSEIL DÉPARTEMENTAL - DEF** | | | | | | |
| DÉCISIONS ADMINISTRATIVES | 23 | 20 | 20 | 27 | 21 | 21 |
| CONTRATS JEUNES MAJEURS | 15 | 18 | 38 | 39 | 37 | 38 |
| DÉCISIONS JUDICIAIRES (PLACEMENTS VIA DEF) | 81 | 81 | 67 | 63 | 66 | 61 |
| *SOUS-TOTAL* | *119* | *119* | *125* | *129* | *124* | *120* |
| ASSISTANCE ÉDUCATIVE | 32 | 28 | 26 | 23 | 26 | 22 |
| MESURES JUDICIAIRES | | | | | | |
| TOTAL CONSEIL DÉPARTEMENTAL | 151 | 147 | 151 | 152 | 150 | 142 |
| | | | | | | |
| **PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE** | | | | | | |
| ORDONNANCE DU 2/02/45 | | 0 | 1 | 1 | 2 | 0 |
| PROTECTION JUDICIAIRE J.M. | 0 | | | | | |
| TOTAL PJJ | 0 | 0 | 1 | 1 | 2 | 0 |
| | | | | | | |
| TOTAL GÉNÉRAL | 151 | 147 | 152 | 153 | 152 | 142 |

Cette année encore, les placements ordonnés par le Juge des Enfants restent les plus nombreux (81 placements judiciaires en 2019 et 23 contrats d'accueil social mineur (placement dans le cadre administratif). La part des placements administratifs (comparativement aux placements judiciaires) reste stable depuis 2014.

Nous constatons, comme en 2018, une baisse significative du nombre de contrats jeunes majeurs. En 2018 et 2019, les Foyers Educatifs en ont accueilli 2 fois moins que les années précédentes (soit - 52 % sur 2018).

## RÉPARTITION PAR MESURE ET PAR SEXE

### FOYERS ADOS 14 - 18 ANS

| | MESURES JUDICIAIRES | | | DOUBLE COMPÉTENCE (PLACEMENT VIA LA DEF) | | | | DEF | | | | JEUNES MAJEURS DEF | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | SERVICE EXTERIEUR | ORD 45 | TOTAL | INTERNAT | INTERNAT EXTERNE | SERVICE EXTÉRIEUR | TOTAL | INTERNAT | INTERNAT EXTERNE | SERVICE EXTÉRIEUR | TOTAL | INTERNAT | INTERNAT EXTERNE | SERVICE EXTÉRIEUR | TOTAL | TOTAL |
| FILLES | 21,37 | | 21,37 | 18,21 | 8,73 | | 26,94 | 2,2 | 1,67 | 3,68 | 7,55 | | 2,07 | 4,74 | 6,81 | 62 |
| GARÇONS | 8,69 | | 8,69 | 20,99 | 6,05 | 1,08 | 28,12 | 3,02 | 1 | 3,62 | 7,64 | 0,32 | 3,52 | 3,78 | 7,62 | 52 |
| TOTAL FOYERS ADOS | 30,06 | 0 | 30,06 | 39,2 | 14,78 | 1,08 | 55,06 | 5,22 | 2,67 | 7,3 | 15,19 | 0,32 | 5,59 | 8,52 | 14,43 | 115 |

### SERVICE PEAD

| | MESURES JUDICIAIRES | | | DEF | | | DOUBLE COMPETENCE (PLACEMENT VIA DEF) | | | JEUNES MAJEURS DEF | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | INTERNAT | SERVICE EXTÉRIEUR | TOTAL | PEAD | SERVICE EXTÉRIEUR | TOTAL | PEAD | SERVICE EXTÉRIEUR | TOTAL | SERVICE EXTÉRIEUR | TOTAL | TOTAL |
| FILLES | | | 0 | | 2,13 | 2,13 | 10,16 | | 10,16 | | 0 | 12 |
| GARÇONS | | | 0 | 2,75 | 2,64 | 5,39 | 10,68 | | 10,68 | 0,36 | 0,36 | 16 |
| TOTAL PEAD | 0 | 0 | 0 | 2,75 | 4,77 | 7,52 | 20,84 | 0 | 20,84 | 0,36 | 0,36 | 29 |

### FOYERS PRÉ-ADOS 11 - 14 ANS

| | MESURES JUDICIAIRES | | | DEF | | | DOUBLE COMPETENCE (PLACEMENT VIA DEF) | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | INTERNAT | SERVICE EXTÉRIEUR | TOTAL | INTERNAT | SERVICE EXTÉRIEUR | TOTAL | INTERNAT | SERVICE EXTÉRIEUR | TOTAL | TOTAL |
| FILLES | | 2 | 2 | | | 0 | 3,04 | | 3,04 | 5 |
| GARÇONS | | | 0 | | | 0 | 3,96 | | 3,96 | 4 |
| TOTAL PRE ADOS | 0 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 7 | 0 | 0 | 9 |

On se rend compte qu'il y a une réelle mixité des genres accueillis au sein de nos maisons (adolescent(e)s et pré-adolescent(e)s) et pour chacune des modalités d'intervention (internat, internat externé et service extérieur), avec une légère surreprésentation des filles. Nous aurions pu imaginer qu'il y ait un pourcentage plus élevé d'accueil de garçons du fait que l'on ait une maison spécifique garçons (à Beausoleil), mais l'équilibre se fait par ailleurs. S'agissant du PEAD et des mesures en service extérieur rattachées à cette mission, les garçons sont un peu plus nombreux (17 garçons accompagnés au cours de l'année et 12 filles).

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRISES EN CHARGE JEUNES MAJEURS

| ANNÉE | NOMBRE DE JEUNES SUIVIS | NOMBRE J.M. SUIVIS DANS L'ANNÉE | % |
|---|---|---|---|
| 2009 | 171 | 43 | 25,15% |
| 2010 | 187 | 44 | 23,53% |
| 2011 | 166 | 49 | 29,52% |
| 2012 | 160 | 46 | 28,75% |
| 2013 | 163 | 45 | 27,61% |
| 2014 | 142 | 38 | 26,76% |
| 2015 | 152 | 37 | 24,34% |
| 2016 | 153 | 39 | 25,49% |
| 2016 | 153 | 39 | 25,49% |
| 2017 | 152 | 38 | 25,00% |
| 2018 | 147 | 18 | 12,24% |
| 2019 | 151 | 23 | 15,23% |

Alors qu'ils ont pu représenter près de 30 % des jeunes accompagnés par le DAFHÉ, en 2011, les jeunes majeurs représentent, en 2019, 15 % des accompagnements. On peut ainsi parler d'un « rajeunissement » de la population accueillie par les Foyers Educatifs. Ce basculement nous a amenés à repenser notre mode d'accompagnement et à une remise en question de nos pratiques. Nous avions en effet pour habitude d'accompagner une population plus âgée, plus autonome, demandant une présence moins soutenue de professionnels lorsqu'ils étaient logés en appartement autonome ou en FJT. Dès lors, il nous faut penser différemment notre accompagnement, notamment en terme de nombre de visites sur le lieu de vie des jeunes et d'accompagnements des jeunes, s'agissant de leurs démarches, par les professionnels.

La baisse, dans nos effectifs, du nombre de jeunes majeurs accompagnés, laisse également supposer que le nombre de sorties du dispositif ASE, à 18 ans, est en augmentation.

## ORIGINE DES DEMANDES

| | CALVADOS | AUTRES DÉPARTEMENTS | MINEURS ET MAJEURS NON ACCOMPAGNÉS | TOTAL |
|---|---|---|---|---|
| FOYERS ADOS | 108 | 2 | 3 | 113 |
| SERVICE PEAD | 28 | | | 28 |
| FOYER PRE ADOS | 9 | | | 9 |
| TOTAL | 145 | 2 | 3 | 150 |

L'ensemble des demandes provient quasi exclusivement du Calvados, mise à part deux situations.

## MOUVEMENT ET SITUATION DES JEUNES SUIVIS DANS L'ANNEE

### MOUVEMENT DES EFFECTIFS

| FOYERS ÉDUCATIFS | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
|---|---|---|---|---|---|
| JEUNES PRIS EN CHARGE AU 1ER JANVIER | 90 | 96 | 103 | 98 | 90 |
| JEUNES ADMIS DANS L'ANNÉE | 60 | 52 | 50 | 55 | 62 |
| JEUNES SORTIS DANS L'ANNÉE | 38 | 58 | 57 | 50 | 54 |
| JEUNES PRIS EN CHARGE AU 31 DÉCEMBRE | 112 | 90 | 96 | 103 | 98 |
| **JEUNES SUIVIS DANS L'ANNÉE** | **150** | **147** | **153** | **153** | **152** |

Les Foyers Educatifs ont accompagné 150 jeunes au cours de l'année avec 38 sorties dans l'année, ce qui est moins que les années passées au cours desquelles le nombre de sorties se situait entre 50 et 57 ; cela peut laisser supposer une plus grande stabilité dans le parcours des jeunes accueillis. Les Foyers Educatifs ont réalisé 60 admissions en 2019.

### MODALITÉS D'ACCUEIL DES JEUNES PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 2019

| FOYERS ÉDUCATIFS | EFFECTIF AU 31/12/19 | POUR UN EFFET THÉORIQUE DE | EFFECTIF AU 31/12/18 | POUR UN EFFET THÉORIQUE DE | EFFECTIF AU 31/12/17 | POUR UN EFFET THÉORIQUE DE |
|---|---|---|---|---|---|---|
| INTERNAT | 32 | 35 | 34 | 35 | 30 | 35 |
| INTERNAT EXTERNÉ | 16 | 15 | 14 | 15 | 14 | 15 |
| **TOTAL** | **48** | **50** | **48** | **50** | **44** | **50** |
| PRÉ ADOS | 7 | 7 | 5 | 7 | | |
| PEAD | 15 | 10 | 13 | 10 | | |
| **TOTAL** | **22** | **17** | **18** | **17** | | |
| SERVICE EXTÉRIEUR | 42 | 42 | 24 | 42 | 28 | 33 |

Au 31 décembre 2019, l'effectif théorique de 50 places pour les internats adolescent(e)s et l'internat externé est quasi atteint (48 places occupées) ; toutes les places pré-adolescent(e)s sont occupées au 31 décembre et le PEAD exerce 5 mesures en plus que son effectif prévu. A noter que les Foyers Educatifs accompagnent 42 jeunes en service extérieur, au 31 décembre 2019, ce qui correspond à l'effectif prévu alors que les années passées, nous ne parvenions pas à atteindre cet objectif.

### DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE POUR CHAQUE SORTIE (EN MOIS)

| | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|---|---|---|---|---|
| FOYERS ADOS | 25 | 26,66 | 21,58 | 21,48 |
| | SORTIS | | | |
| | 30 | 49 | 54 | 42 |

| | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|---|---|---|---|---|
| SERVICE PEAD | 15,9 | 17,3 | 8 | 14 |
| | SORTIS | | | |
| | 8 | 8 | 3 | 6 |

| | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|---|---|---|---|---|
| PRÉ-ADOS | 0 | 1 | 2 | 8,5 |
| | SORTIS | | | |
| | 0 | 23,24 | 11,6 | 2 |

La tendance à l'allongement de la durée d'accompagnement, constatée en 2018, se confirme en 2019. Cela est à mettre en corrélation avec le rajeunissement des jeunes accueillis et la baisse du nombre de sorties dans l'année (38 en 2019). Cet allongement de la durée de l'accompagnement laisse entrevoir une plus grande stabilité des parcours des mineurs accueillis.
Sur les fins de prises en charge intervenues au cours de l'année 2019, 9 ont concerné des mineur(e)s, 16 des majeur(e)s de 18 ans et 5 des majeur(e)s de plus de 19 ans pour lesquel(-le)s un contrat d'accueil social majeur a pu être signé.
On note ainsi que la moitié des sorties concerne des jeunes majeur(e)s de 18 ans, pour lesquel(-le)s la mesure éducative n'est plus imposée et qui, pour diverses raisons, n'ont pu signer un contrat d'accueil social majeur.
Le constat est assez similaire pour le PEAD, à savoir que l'accompagnement s'inscrit dans une temporalité plus importante. Cela vient du fait que les mesures, qui à la base se voulaient sur 6 mois, sont désormais passées à 1 an.

## PYRAMIDE DES ÂGES

PYRAMIDE DES ÂGES FOYERS ADOS

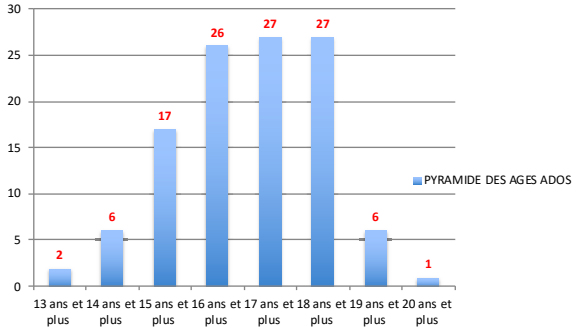


PYRAMIDE DES ÂGES FOYERS PRÉ-ADOS

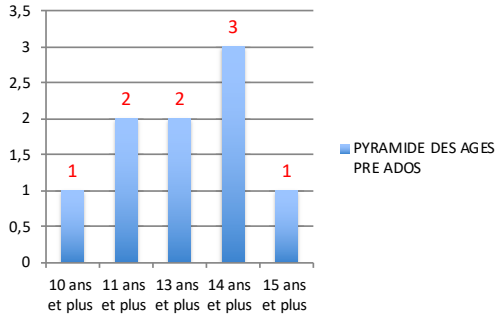


PYRAMIDE DES ÂGES PEAD

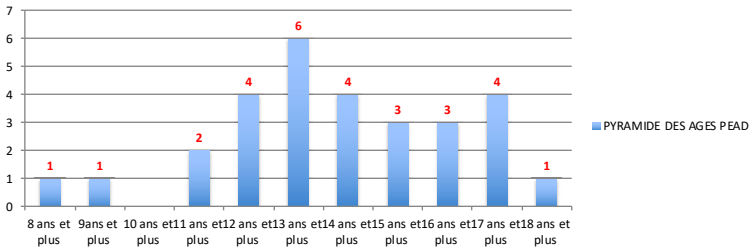


LES FOYERS ADOLESCENTS :
On observe que les mineur(e)s accueilli(e)s et accompagné(e)s de 16 ans et plus constituent la part la plus conséquente des effectifs : 80 jeunes sur 105 mineurs comptabilisés soit 76 %. Ainsi, si les Foyers Educatifs accompagnent moins de jeunes majeur(e)s que par le passé, les équipes des foyers pour adolescent(e)s accueillent essentiellement des mineur(e)s entre 16 ans et 18 ans, souvent en décrochage scolaire et en difficulté pour construire un projet d'insertion professionnelle et d'autonomie.

LE FOYER PRÉ-ADOLESCENT(E)S :
On observe une répartition des âges des enfants plus hétérogène en 2019 avec une représentation de tous les âges correspondant au projet d'accueil de la structure.

PEAD :
Sur le PEAD, on note que l'âge est assez hétérogène et non significatif. Nous avons été amenés à accueillir, par dérogation, deux enfants de 8 et 9 ans. Cela nous a permis de travailler avec plus de proximité auprès des familles et de la fratrie.

## LES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET LEURS ÉVOLUTIONS

Les problématiques des mineurs accueillis par les Foyers Educatifs sont variées, diverses, plus ou moins aigües et parfois cumulées : maltraitances psychologiques, inceste, rupture familiale, reconfiguration des familles, maltraitance physique, abus sexuels, démission parentale, déscolarisation, absence de projet à court et à moyen termes, errance et mise en danger.

Ces jeunes ont vécu des difficultés familiales diverses accompagnées de carences éducatives et pour certains de violences psychologiques, physiques, sexuelles qui entravent très fortement leurs capacités à s'investir dans des projets d'avenir.

Ils présentent souvent un comportement marqué par l'immaturité psychoaffective, sont généralement en difficulté relationnelle et souvent en déficit de repères par rapport au cadre de la loi.

Au-delà des difficultés propres à l'adolescence, ils ont une image d'eux-mêmes dévalorisée et fonctionnent sur un mode de défi permanent à l'adulte récusé continuellement dans son autorité et se présentent « tout puissants ».

Pour certains, ils expriment leur mal-être à travers des passages à l'acte qui sont de véritables conduites autodestructrices : absentéisme scolaire massif, tentative d'autolyse, automutilation, violence, fugues, consommation de produits toxiques.

Ces passages à l'acte accentuent les réactions de rejet à leur égard et les renforcent dans une identité négative, ce qui présente le risque de bloquer leur développement par « auto-sabotage » de leurs potentialités.

Les accueils au sein du notre établissement se déroulent dans des contextes souvent difficiles et les mineur(e)s arrivent souvent :

- lors d'une situation de crise aigüe en milieu familial,
- après un passage à l'acte important,
- à la suite d'une réorientation de placement d'urgence (MDEF) vers un lieu d'accueil plus pérenne et adapté à la prise en charge d'adolescent(e)s,
- après l'échec d'un précédent placement en institution ou en famille d'accueil.

Les évolutions des profils des jeunes accueilli(e)s ou accompagné(e)s par les Foyers Educatifs reflètent les tendances observées plus généralement en protection de l'enfance :

- un recours au placement plus tardif dans le parcours des publics accueillis et par une dégradation des relations entre ces jeunes et leurs parents ;
- la prégnance de difficultés de protection de l'enfance voisinant avec des difficultés dans le champ du handicap et/ou dans le champ sanitaire.

En 2019, le DAFHÉ a instauré un partenariat avec l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de Caen pour mener une étude sur l'évolution des publics accueillis par les Foyers Educatifs. En effet, le profil sociologique des jeunes n'est pas précisément connu, si ce n'est par une vision plutôt subjective des professionnels, liée parfois à l'historique de l'établissement, de l'ACSEA ou à l'idée que se font les professionnels des jeunes accueilli(e)s dans les Foyers Educatifs.

Évaluer si le profil des jeunes évolue est aussi un moyen d'adapter les réponses institutionnelles, revisiter les projets construits pour et avec les jeunes.

L'étude menée devra apporter les éléments de réponses aux questions suivantes :

- Qui sont les jeunes accueillis au moment de leur prise en charge (caractéristiques sociodémographiques des jeunes et de leur famille, conditions de vie, nature du danger, type de mesures, scolarité, loisirs, sortie du dispositif)?
- Quelles sont les représentations qu'ont les divers professionnels des jeunes accueillis ?
- Comment faire émerger des indicateurs sur les profils de ces jeunes ?

## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR 2020 ET POUR L'AVENIR

EN TOUT PREMIER LIEU QUELQUES PROJETS MARQUANTS EN 2019 :

- La poursuite des travaux de mise aux normes sécurité incendie et accessibilité PMR concernant les 6 foyers, le temps de jour et le bâtiment de Cormelles-Le-Royal, en attente depuis juillet 2017. Les demandes d'autorisation de travaux ont été déposées en mairies. Les devis ont été finalisés et le dossier a été transmis

au Conseil Départemental au cours du premier semestre 2020.

- La conduite de l'évaluation externe des Foyers Educatifs.
- Le déploiement d'Octime, logiciel associatif de gestion du temps de travail des professionnels, démarré en 2019 avec notamment la formation des professionnels du DAFHÉ à ce nouvel outil ;
- Le démarrage de la mise en place du Dossier Unique Dématérialisé Ogyris.
- La reprise des admissions des mineurs de façon à effectuer l'activité attendue dans le cadre de la Convention Protection de l'Enfance signée avec le Conseil Départemental.

EN SECOND LIEU DES ÉCHÉANCES ET DES PROJETS IMPORTANTS EN 2020 :

- La mise en œuvre des préconisations de l'évaluation externe des Foyers Educatifs ;
- La réécriture en 2020/2021 du Projet d'Etablissement des Foyers Educatifs déjà repoussée à deux reprises ;
- L'augmentation du nombre de mesures confiées au PEAD (de 10 à 24) pour participer à la réduction des mesures de placements en attente au niveau départemental.
- Le réaménagement des locaux de Cormelles-le-Royal car, au-delà des mises aux normes (incendie et accessibilité), seul le rez-de-chaussée peut accueillir du public et nécessite de repenser l'utilisation des 3 étages du bâtiment.
- Un bilan de fonctionnement du service administratif et comptable du DAFHÉ et des équipes éducatives des Foyers Educatifs pour mettre en évidence nos besoins, en termes d'effectifs. Le DAFHÉ dispose en effet depuis 2018 de moyens supplémentaires non pérennes à l'organigramme et recourt de façon non négligeable aux remplacements en CDD.
- Le développement des Projets pour l'Enfant et sa Famille pour tou(-te)s les mineur(e)s et jeunes majeur(e)s accompagné(e)s par les Foyers Educatifs sous l'angle des besoins fondamentaux, de la protection, du développement des capacités du jeune et de son autonomie et du soutien à la fonction parentale.
- Une réflexion sur les situations complexes au carrefour de prises en charge de la protection de l'enfance, du médico-social, du soin…
- Poursuivre la collaboration des deux entités du DAFHÉ, SPFS et Foyers Educatifs, pour la création d'un département qui mutualise ses outils, ses locaux, intervient en complémentarité sur des situations, envisage les passerelles entre les deux entités.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Trois directeur(-trice)s se sont succédé(e)s au cours de l'année 2019, ne permettant pas de relancer la démarche d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux personnes accompagnées par le DAFHÉ.

Ainsi, s'agissant des Foyers Educatifs, le Comité de pilotage n'a pas été réuni en 2019.

L'évaluation externe des foyers éducatifs a été conduite par Neorizons sur le deuxième semestre 2019. Des professionnels ont été rencontrés par l'évaluatrice externe. Chaque unité de travail (foyers, PEAD et Boost'Ado) a été représentée pour une restitution de l'évaluation externe des Foyers Educatifs.

Le CoPil des Foyers Educatifs doit être à nouveau réuni pour mettre en perspective les préconisations de l'évaluation interne des Foyers Educatifs (2018), de l'évaluation externe (2019) et préparer la réécriture du projet d'établissement qu'il faudra entamer en 2020.

| ACTIONS EN COURS DE RÉALISATION | OBJECTIFS VISÉS | PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES |
|---|---|---|
| Evolution du projet personnalisé au regard de la mise en place du PPEF (Projet Pour l'Enfant et sa Famille) | Mise en conformité | Participation des usagers, des professionnels, des partenaires |
| Travaux sur l'immobilier sur les unités | Mise en conformité | Socotec, GCI, DG, Direction |
| Organisation de la dématérialisation des documents | Structurer le serveur DAFHÉ | Groupe administratif |
| Réorganisation de la nature des tâches administratives et de leurs répartitions | Adapter l'organisation aux besoins internes et externes | DG, équipe de direction, pôle adminsitratif, IRP |
| Expérimentation d'une nouvelle organisation du travail au sein des unités éducatives | Adéquation des moyens humains et des besoins des unités pour limiter le recours à de multiples remplaçants. | DG, l'ensemble du personnel, les IRP |
| Expérimentation d'un renfort de l'équipe de direction | Permettre de réinvestir du temps de cadre auprès des équipes de terrain et des enfants et leurs familles | DG, l'ensemble du personnel, les IRP |

| ACTIONS MISES EN ŒUVRE DURANT L'ANNÉE 2019 | OBJECTIFS | PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES |
|---|---|---|
| Généralisation des réunions de jeunes sur les unités éducatives | Renforcer la participation et l'expression des jeunes | Jeunes et éducateurs |
| Groupe de travail sur les mutualisations | Améliorer les temps de mutualisation | Jeunes associés avec les éducateurs sur des temps de réunions |
| Mise en place de groupes transversaux d'analyse de pratique associant les professionnels d'unités différentes | Réviser les instances de soutien aux équipes | Educateurs, EEN, Maitre(sse)s de maison |
| Plan Vigipirate | | |
| Actualisation en continu du document unique | Mettre en place un plan de gestion des risques | Direction |
| CHSCT | | |
| Accueil d'un service civique sur le Boost'Ado | Développer des médiations autour du numérique | Equipe pluridisciplinaire, jeunes |
| Audit administratif | Poser un diagnostic permettant de penser une organisation plus efficiente | DG, Direction des FE et équipe administrative |

# DÉPARTEMENT ACCUEIL FAMILIAL ET HÉBERGEMENT ÉDUCATIF

## SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ (SPFS)

33 rue des Écoles
14123 CORMELLES LE ROYAL

**Tél.** 02 31 85 01 11
**Fax.** 02 31 35 24 46

**Directeurs :** Didier WUSTNER, Omar AYAD (jusqu'au 7 juillet 2019)
**Directrice :** Anaïs HÉRIN (à compter du 8 juillet 2019)
**E-mail :** directeur.DAFHÉ@acsea.asso.fr
**Directrice adjointe :** Véronique COUSIN
**Directeur-adjoint :** Aymerick DUROY (à compter du 14 novembre 2019)
**E-mail :** directeur-adjoint.DAFHÉ@acsea.asso.fr

**Année de création :** 1966 (création du SRE)
**SPFS :** 2007
**Intégration au DAFHÉ :** 1er janvier 2015

## AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté conjoint, Président du Conseil Général du Calvados et Préfet de Région Basse-Normandie, en date du 29 juin 2010, qui régularise la dénomination (Service Réadaptation en Externat devient Service Placement Familial Spécialisé) et autorise à accueillir 60 jeunes, filles ou garçons de 4 à 18 ans au titre de l'article L222-5 du CASF, avec dérogations possibles pour les jeunes de moins de 4 ans dans le cadre d'accueil de fratrie et pour des situations exceptionnelles pour les moins de 4 ans et plus de 18 ans.

## PUBLICS ET DISPOSITIFS

Enfants de 4 à 18 ans confié(e)s au service par les Responsables Territoriaux de la Direction Enfance Famille du Conseil Départemental du Calvados, en situation de risque de danger ou de danger et rencontrant des difficultés familiales et personnelles, accueilli(e)s en placement, au domicile d'assistant(e)s familiaux(-ales) et nécessitant un accompagnement et le soutien d'une équipe pluridisciplinaire.
Les enfants accompagné(e)s par le SPFS ont développé, en réaction à une situation familiale gravement perturbée et/ou à des traumatismes graves dans la petite enfance (maltraitance, abus sexuels), des difficultés de type comportementales, affectives, sociales. La majorité d'entre eux présente des troubles de l'attachement en lien avec une perturbation des relations précoces (discontinuité des liens affectifs…). La souffrance psychique et les troubles du développement (cognitif, psycho-affectif, social…) de l'enfant nécessitent le recours à un accompagnement spécialisé pluridisciplinaire ainsi qu'un accueil quotidien au domicile d'un(e) assistant(e) familial(e).

## FINANCEMENT

Conseil Départemental du Calvados.

## OBJECTIF GÉNÉRAL

Le SPFS inscrit son action dans le champ de la Protection de l'Enfance et s'appuie sur les axes du Schéma départemental de l'enfance définis dans le cadre de la Convention Protection Enfance Famille signée avec le Conseil Départemental.

Le SPFS répond au besoin des enfants en difficultés familiales, personnelles et sociales au titre de l'Article L112-3 du CASF dans le cadre d'un accueil au domicile d'assistant(e)s familiaux(-liales), préalablement agréé(e)s par le Conseil Départemental.

La complexité des situations rencontrées, l'intensité des troubles des enfants et des problématiques familiales demandent un fort accompagnement de l'enfant au sein d'une famille d'accueil, de sa scolarité, de son suivi sanitaire, de ses loisirs… Les enfants sont soutenu(e)s par une équipe pluridisciplinaire dans toutes les étapes de leur développement.

L'équipe du SPFS travaille le lien des enfants avec leurs parents ainsi qu'avec la fratrie en s'appuyant sur le dispositif du SAS. Ce dernier permet de faciliter les conditions de transition de l'enfant d'un espace (physique et psychique) à l'autre afin de minimiser les conflits de loyauté, de médiatiser les relations interpersonnelles dans le respect de chacun.

## ACTIONS

Le Service de Placement Familial Spécialisé :

- Protège l'enfant par son accueil au sein d'une famille d'accueil et garantit la réponse à ses besoins fondamentaux, sa sécurité et la pertinence des réponses éducatives qui lui sont apportées.
- Encourage l'expression de sa personnalité, veillant à son bon développement psycho-affectif, social, physique, moral et intellectuel.
- Evalue, prépare et gère la séparation parents/enfants, quelle que soit la cause qui fonde la mesure de placement familial.
- Travaille à l'inscription de l'enfant dans son histoire familiale afin qu'il puisse construire son identité.
- Contribue, par un ensemble de dispositions, à soutenir la stabilité du parcours de l'enfant et la construction d'un projet de vie pérenne qui tienne compte au mieux de ses besoins, des ressources de son environnement et des compétences parentales.
- Construit un projet pour l'enfant et sa famille (PPEF) élaboré en concertation avec le jeune et sa famille à partir du cadre de la mesure éducative de placement, qu'il soit judiciaire ou administratif,

## SECTEURS D'INTERVENTION

Les jeunes accueillis dans le service sont originaires du Calvados. Ils peuvent exceptionnellement venir d'autres départements, en raison d'un rapprochement nécessaire auprès d'un parent, suite au déménagement du parent sur un autre département ou plus rarement, sur indication d'un éloignement indispensable.

# ACTIVITÉ 2019

## BILAN D'ACTIVITÉ

| SERVICES | ACTIVITÉ PRÉVISIONNELLE | ACTIVITÉ RÉALISÉE | VARIATION ANNUELLE | MINEURS ENTRÉS | MINEURS SORTIS |
|---|---|---|---|---|---|
| SPFS | | | | | |
| FONCTIONNEMENT | 21900 | 22013 | 113 | 10 | 12 |
| HÉBERGEMENT | 21900 | 21550 | -350 | | |

D'une manière globale, on constate une activité légèrement supérieure à ce qui est prévu sur le prévisionnel, soit + 113 journées en fonctionnement et une activité moindre en hébergement (- 350 journées).
Nous avons accueilli 10 nouveaux jeunes et 12 ont quitté le dispositif.

## DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

| SERVICE | - DE 1 AN | DE 1 AN À - DE 2 ANS | DE 2 ANS À - DE 3 ANS | DE 3 ANS À - DE 4 ANS | DE 4 ANS À - DE 5 ANS | DE 5 ANS À - DE 6 ANS | DE 6 ANS À - DE 7 ANS | 7 ANS ET + |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| SPFS | 3 | | 1 | 1 | | | 1 | 6 |

La durée des placements au SPFS est généralement assez longue eu égard aux difficultés familiales et aux raisons qui ont motivé le placement.
Sur les 12 enfants qui ont quitté le service en 2019, 5 ont bénéficié d'un accompagnement de 10 ans. La durée moyenne d'accompagnement est de 7,3 ans (5 ans en 2018).

## ORIGINE DES PRISES EN CHARGE : PRISE EN CHARGE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE

Les décisions d'orientation sur le SPFS sont essentiellement d'ordre judiciaire. De ce fait, le SPFS accueille des jeunes sur des situations souvent complexes.
Quant aux décisions d'ordre administratives, celles-ci concernent principalement les jeunes pupilles d'Etat et les jeunes majeurs en grandes difficultés ou dont le projet nécessite un accompagnement au-delà des 18 ans par CASMA.

| | 2019 | |
|---|---|---|
| CONSEIL GÉNÉRAL - DEF | FILLES | GARÇONS |
| DÉCISIONS ADMINISTRATIVES | 2 | 7 |
| CONTRATS JEUNES MAJEURS | 7 | 5 |
| DÉCISIONS JUDICIAIRES (PLACEMENTS VIA DEF) | 18 | 34 |
| | 27 | 46 |
| TOTAL | 73 | |

### RÉPARTITION PAR MESURE ET PAR SEXE

| TRANCHE D'ÂGE / SEXE | MOINS DE 6 ANS | ENTRE 6 ET 10 ANS | ENTRE 10 ET 13 ANS | ENTRE 13 ET 16 ANS | ENTRE 16 ET 18 ANS | ENTRE 18 ET 21 ANS | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| GARÇONS | 4 | 10 | 8 | 13 | 6 | 5 | 42 |
| FILLES | 0 | 7 | 1 | 7 | 5 | 7 | 27 |
| TOTAL | 4 | 17 | 9 | 20 | 11 | 12 | 73 |
| % | 5 % | 23 % | 12 % | 27 % | 15 % | 16 % | |
| % CUMULÉS | 5 % | 29 % | 41 % | 68 % | 84 % | 100 % | |

Le SPFS accueille plus de garçons que de filles, 42 contre 27.
23 % des jeunes accueilli(e)s ont entre 6 et 10 ans, 27 % entre 13 et 16 ans. On note aussi un nombre non négligeable, comparé à l'effectif total du service, de jeunes majeur(e)s (12 jeunes majeur(e)s sur 73 enfants accompagné(e)s au cours de l'année.)

### CANDIDATURES ÉTUDIÉES EN 2019

| | P.F.S. |
|---|---|
| CANDIDATURES PROPOSÉES | 12 |
| ADMISES | 10 |

Nous avons donc accueilli 10 nouveaux jeunes sur 12 candidatures proposées.

### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

A l'image de l'année précédente, les jeunes accompagné(e)s par le service sont majoritairement originaires du Calvados.

| | |
|---|---|
| EURE | 2 |
| CALVADOS | 65 |
| MAYENNE | 3 |
| ORNE | 2 |
| SOMME | 1 |

## LES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET LEURS ÉVOLUTIONS

Le SPFS accueille 60 enfants de 4 à 18 ans, présentant, en réaction à une situation familiale gravement perturbée, des difficultés de type comportementales, affectives, sociales, qui nécessitent une prise en charge soutenue dans le cadre d'un placement familial avec un important appui à la parentalité.

La complexité des situations rencontrées, l'intensité des troubles des enfants et des problématiques familiales nécessitent des moyens qu'un placement familial classique ne peut apporter (pluridisciplinarité, dispositif de SAS, effectif de jeunes par référent éducatif permettant un accompagnement soutenu…). Les accueils sur le SPFS s'étendent sur du long terme tant les problématiques compliquées ne permettent pas, très souvent, d'envisager un retour au domicile des parents.

Sur un plan clinique, la majorité des jeunes présente des troubles importants qui conduisent à la mise en place d'un accompagnement spécifique des enfants. Ces derniers peuvent parfois cumuler des accueils chez différents assistant(e)s familiaux(-liales), sous la forme de relais pour permettre à chacun de pouvoir se ressourcer. Nous

organisons également des séjours adaptés sur les temps de vacances, impliquant un coût considérable, pour les enfants qui ne peuvent pas relever de séjours en centre de loisirs avec hébergement classique.

L'étude réalisée à l'automne 2018 et renouvelée en 2019, sur l'ensemble des jeunes accueillis, met en évidence que plus de 60 % des enfants bénéficient d'une orientation médico-sociale MDPH. Pour certains, les accueils effectifs au sein de structures médico-sociales ne concernent que quelques heures par semaine. La charge quotidienne de l'enfant, parfois non scolarisé, pèse alors fortement sur les assistant(e)s familiaux(-liales).
En sus de ces caractéristiques, beaucoup de jeunes souffrent de problématiques d'ordre psychiatrique avec ou sans traitement adapté, et mettent souvent, par leurs crises clastiques régulières, les professionnels et leur famille dans des situations limites.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR 2020 OU POUR L'AVENIR

### EN TOUT PREMIER LIEU QUELQUES PROJETS MARQUANTS EN 2019 :

- Le SPFS a engagé sur 2019 son évaluation interne dans le cadre de la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité du service rendu aux personnes accompagnées à laquelle sont également associés des professionnels des Foyers Educatifs, autre composante du DAFHÉ pour une approche de la DACQ, à l'échelle de ce département de l'ACSEA.
- Le déploiement d'Octime, logiciel associatif de gestion du temps de travail des professionnels, démarré en 2019 avec notamment la formation des professionnels du SPFS à ce nouvel outil.
- Le démarrage de la mise en place du Dossier Unique Dématérialisé Ogyris.
- Augmentation de la participation des assistantes familiaux(-ales) aux diverses réunions de travail du service (DACQ, etc…), et en améliorant la communication du service avec chaque professionnel (une boîte mail pour chaque AF) afin d'augmenter le sentiment d'appartenance au service.
- Le maintien d'accueils relais afin de soulager autant que faire se peut les familles d'accueil qui risquent la saturation et la rupture du fait de comportements difficiles de certains enfants/adolescents. En anticipant les crises, en permettant aux familles d'accueil de prendre des vacances, le service tend à se professionnaliser en terme de GRH adaptée à ce métier si singulier.

### EN SECOND LIEU DES ÉCHÉANCES ET DES PROJETS IMPORTANTS EN 2020 :

- La finalisation de l'évaluation interne du SPFS.
- Le réaménagement des locaux de Cormelles-le-Royal car, au-delà des mises aux normes (incendie et accessibilité), seul le rez-de-chaussée peut accueillir du public et nécessite de repenser l'utilisation des 3 étages du bâtiment dont l'étage occupé par le SPFS.
- Un bilan de fonctionnement du service administratif et comptable du DAFHÉ et des moyens alloués notamment au SPFS pour mettre en évidence nos besoins de fonctionnement, en termes d'effectifs. Le DAFHÉ dispose en effet depuis 2018 de moyens supplémentaires non pérennes à l'organigramme et recourt de façon non négligeable aux remplacements en CDD.
- Le développement des Projets pour l'Enfant et sa Famille pour tous les mineurs et jeunes majeurs accompagnés par le SPFS sous l'angle des besoins fondamentaux, de la protection, du développement des capacités du mineur et de son autonomie et du soutien à la fonction parentale.
- Une réflexion sur les situations complexes au carrefour de prises en charge de la protection de l'enfance, du médico-social, du soin…
- Le SPFS doit intégrer le SAS comme un service singulier, professionnalisé, adapté aux besoins des familles et des enfants, installé dans des locaux mieux configurés (problématique des accueils en second étage d'enfants de moins de 6 ans, interdit en ERP).
- Impliquer davantage les enfants et les familles dans l'exercice des droits des personnes, avec l'ensemble des professionnels.
- Poursuivre les partenariats avec l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance, du médico-social et de la santé mentale.
- Poursuivre la collaboration des deux entités du DAFHÉ, SPFS et Foyers Educatifs pour la création d'un département qui mutualise ses outils, ses locaux, intervient en complémentarité sur des situations, envisage les passerelles entre les deux entités.

# AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

S'agissant du SPFS, le Comité de pilotage du SPFS a suivi et coordonné la mise en œuvre de l'évaluation interne du service à remettre en juin 2020.

L'évaluation interne est menée à partir du référentiel évaluation interne de l'ACSEA et accompagnée par la chargée qualité qui est présente à chaque rencontre pour co-animée la démarche et formaliser par la suite les constats. L'ensemble les professionnels administratifs et éducatifs, ainsi que des assistants familiaux ont été mobilisés sur 4 jours de travail. L'évaluation interne sera poursuivie et finalisée sur 2020 (recueil d'information auprès des parents, des partenaires).

## LA MISE EN OEUVRE DU PROJET DE SERVICE DU SPFS

La mise en oeuvre du projet de service du SPFS s'est poursuivie en 2019 selon les orientations stratégiques définies à savoir :

- fluidifier les parcours des situations complexes,
- optimiser le fonctionnement du SAS,
- rajeunir la population,
- améliorer la mise en oeuvre des droits des usagers,
- améliorer le suivi administratif des dossiers.

Afin de permettre une meilleure lisibilité et une vision synthétique de nos travaux en continu, nous nous appuyons sur un tableau synthétique relatant les actions et les acteurs concernés, les indicateurs et les résultats. La configuration spécifique du service (un chef de service pour 70 salarié(e)s avec la particularité du travail à domicile pour les assistant(e)s familiaux(-ales)) réduit le nombre de groupes de travail. Le suivi de la mise en œuvre des orientations stratégiques est organisé à la fois sur des temps lors des réunions de service et sur des temps de travail spécifiques.

## LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

L'année 2019 a permis au SPFS d'élaborer son premier plan annuel d'amélioration continue de la qualité puisque le précédent était commun aux deux entités juridiques du DAFHÉ sans suffisamment tenir compte de la spécificité du SPFS.

| ACTIONS EN COURS DE RÉALISATION (NON FINALISÉES AU 31 DÉCEMBRE) | OBJECTIFS VISÉS | PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES |
|---|---|---|
| Evolution du projet personnalisé au regard de la mise en place du PPEF (Projet pour l'enfant et sa famille) | Mise en conformité | Participation des usagers, des professionnels, des partenaires |
| Organisation de la dématérialisation des documents éducatifs. | Structurer le serveur DAFHÉ | Direction, pôle administratif. |
| Réorganisation de la nature des tâches administratives et de leurs répartitions avec un poste supplémentaire expérimental | Adapter l'organisation aux besoins internes et externes. Veiller à assurer un accueil physique du public. | DG, équipe de direction, pôle administratif, IRP |

| ACTIONS MISES EN ŒUVRE DURANT L'ANNÉE 2018 | OBJECTIFS | PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES |
|---|---|---|
| Mise en place de l'ADPP pour les assistants familiaux | Favoriser le partage d'expériences et apporter un soutien clinique | L'ensemble des assistants familiaux en CDI + 1 groupe d'assistants familiaux « relais » |
| Création d'adresses mail professionnelles pour les assistants familiaux | Développer la communication avec les AF et mieux les associer à la vie institutionnelle | DG, équipe de direction, secrétariat, AF |
| Plan vigipirate<br>Actualisation en continu du document unique | Mettre en place un plan de gestion des risques | Direction<br>CHSCT |
| Accueil d'un service civique | Développer de nouvelles médiations aupres des enfants | Enfants et AF concernés, équipe pluridisciplinaire |
| Audit administratif | Poser un diagnostic permettant de penser une organisation plus efficiente | DG, direction du SPFS et équipe administrative |

# **PÔLE** HANDICAP AUTONOMIE ET DÉPENDANCE

# INSTITUT DE DÉMOUVILLE
## INSTITUT MÉDICO-PROFESSIONNEL (IMPRO)

11 rue du Château
14840 DEMOUVILLE

**Tél.** 02 31 72 37 17
**Fax.** 02 31 72 81 65

**Directeur** : Christophe CORNET
**E-mail** : directeur.impro@acsea.asso.fr
**Directeur adjoint** : Ludovic BOURDON puis Fabienne MILET (à partir du 25/11/2020)
**E-mail** : directeur-adjoint.impro@acsea.asso.fr

**Année de création :** 1962

## AUTORISATION / HABILITATION

Décision de l'ARS en date du 23 novembre 2016, portant renouvellement de l'autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour l'accompagnement de garçons et filles âgés de 12 à 20 ans :

- 38 places internat et 50 places semi-internat en Section IME,
- 17 places internat et 21 places semi-internat en Section ITEP.

## PUBLICS ET DISPOSITIFS

Internat – Semi-internat

- Section IME (38 internes - 50 semi-internes) : jeunes de 12 à 20 ans présentant des déficiences intellectuelles légères associées à des troubles du comportement et de la personnalité, accompagnés sur une notification d'orientation de la MDPH et après décision des parents.

- Section ITEPpro (17 internes - 21 semi-internes) : jeunes de 12 à 20 ans dont les manifestations et les troubles de la conduite et du comportement rendent nécessaire, malgré des capacités intellectuelles préservées, la mise en œuvre de moyens médico-éducatifs adaptés pour le bon déroulement de leur scolarité et de leur formation professionnelle. Accompagnement sur notification de la MDPH et après décision des parents.
  Les élèves sont accueillis suivant leur situation sur nos unités :

  - 4 Unités d'accompagnement avec ou sans hébergement (Pavillons 1-2-3-5)
  - Semi-Internat à Temps Partagés Professionnels (SITPPro)
  - Equipe D'Accompagnement par l'Inclusion (EDAI)
  - Unité d'Accompagnement vers le Travail (UAT)
  - Soutien Educatif en Réseau et Accompagnement à l'Autonomie Sociale (SERAS)
  - Unité de Soutien à l'Inclusion (USI)
  - Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle (SIPFPro)

## FINANCEMENT

Sécurité Sociale / Caisses Primaires d'Assurance Maladie. Dotation Globale de Financement dans le cadre du CPOMM signé le 8/11/2007 avec la DDASS. Puis deuxième CPOMM signé avec l'ARS le 26/06/2013.

## OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de l'établissement est essentiellement de contribuer au développement et à l'épanouissement d'adolescent(e)s présentant, à un moment donné de leur existence, des difficultés d'adaptation liées à une déficience intellectuelle et/ou des troubles de la personnalité, du comportement et de la conduite risquant d'hypothéquer ou de compromettre leur vie d'adulte ainsi que leur insertion professionnelle ultérieures. L'Etablissement élabore son action et met en œuvre des moyens dans le cadre de Projets Personnalisés d'Accompagnements, contractualisés avec chaque usager et ses représentants légaux, à partir des objectifs suivants ::

- Dispenser une formation professionnelle et une scolarisation appropriées quant aux pédagogies, en lien avec notre réseau partenarial d'environ 80 entreprises et notre réseau de formation ;
- Assurer une action éducative soutenue et les soins nécessaires tant à l'interne qu'à l'externe ;
- Aider à la construction de l'identité individuelle et sociale du jeune en lien avec sa famille ;
- Développer la capacité de socialisation et la citoyenneté, entre autres, par acceptation d'un certain nombre de règles de vie collective, en respectant son intimité et son intégrité et lui permettant de s'inscrire dans la cité ;
- Soutenir la scolarité des adolescent(e)s dont la situation de handicap est compatible avec un maintien en milieu ordinaire et contribuer à la construction et au «suivi» d'un parcours scolaire et de formation individuel adapté.

L'ensemble de ces actions se construit en lien étroit avec les titulaires de l'autorité parentale.

## ACTIONS

- Les activités éducatives et les soins (somatiques et psychiques) :

Chaque usager bénéficie d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) correspondant à sa situation et, élaboré avec ses parents. Celui-ci comprend l'accompagnement éducatif, les rééducations, le suivi médico-psychologique, la pré-formation. L'IMPro n'a pas vocation à se substituer aux ressources de l'usager et à celles de son environnement mais plutôt à s'appuyer sur ces compétences grâce à nos actions diverses.

- Les activités professionnelles :

La formation professionnelle polyvalente (horticulture, cuisine-restauration, menuiserie, peinture, décoration, maçonnerie, service électro-ménager recyclage, métallerie-soudure, mécanique auto, magasinage, ) comprend l'apprentissage de gestes professionnels et la maîtrise des techniques, l'acquisition d'habitudes de travail et de comportements professionnels. Elle est complétée par la réalisation de chantiers qui ont valeur d'exercices pratiques mais également de mise en condition dans un contexte réel.

Des stages en entreprise ont pour but de confronter le jeune à la réalité du monde du travail et de ses contraintes, de tester ses compétences et ses acquis en situation, de faire le point sur ses possibilités d'adaptation.

Lorsque le projet professionnel du jeune se précise, il lui est proposé une formation en alternance afin que l'apprentissage se poursuive au plus près des réalités de l'entreprise. La formation professionnelle aboutit pour chaque jeune à la constitution d'un carnet de compétences qu'il peut faire valoir auprès des employeurs.

- Les activités pédagogiques :

Elles aident le ou la jeune adolescent(e) à découvrir, comprendre et s'approprier le monde qui l'entoure en lui fournissant les outils adaptés : lecture, écriture, numération, calcul, raisonnement, analyse, réflexion.

Si les pédagogies différenciées proposées visent l'acquisition de savoirs et de savoir-faire, elles nécessitent aussi un travail déterminant sur le comportement qui conditionne l'accès aux apprentissages.

Ainsi, les pratiques conjuguent apports cognitifs, restauration narcissique, apprentissage du plaisir différé et éducation à la citoyenneté. L'informatique fait partie des supports et méthodes pédagogiques visant les apprentissages.

Le champ didactique recouvre les activités des domaines français, mathématiques, et monde actuel.

Les actions pédagogiques sont déterminées par la MDPH dans le cadre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

- L'éducation physique et sportive :

3 heures hebdomadaires d'éducation physique et sportive sur le temps de l'école auxquelles s'ajoutent les séances d'entraînement aux sports individuels ou collectifs. L'éducation physique et sportive offre la possibilité aux jeunes d'évoluer dans leur relation à autrui, dans la prise de conscience et la maîtrise de leur corps.

- Ateliers ressources :

Avec comme supports le numérique, la poterie, le graphisme, la musique, ces ateliers permettent aux jeunes, en individuel ou à très faibles effectifs, de trouver d'autres médiations dans le cadre de leur projet personnalisé d'accompagnement.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Les adolescent(e)s accompagné(e)s sont issu(e)s majoritairement du Calvados. Peuvent être également reçus des jeunes de l'Orne et de la Manche ainsi que des départements limitrophes (Eure...).
La quasi majorité des adolescent(e)s accompagnés par l'IMPro utilise les transports collectifs publics.

## LIEUX D'IMPLANTATION

| | |
|---|---|
| Direction et Unités sur site<br>11 rue du Château<br>14840 DEMOUVILLE<br>02 31 72 37 17 | Unité de Soutien à l'Inclusion - USI<br>2 rue Armand Marie<br>14000 CAEN<br>02 31 72 70 77 |
| Equipe D'Accompagnement par l'Inclusion - EDAI<br>16.04 Le Bois<br>14200 HEROUVILLE ST CLAIR<br>02 31 85 23 97 | Soutien Educatif en Réseau et Accompagnement à l'Autonomie Sociale - SERAS<br>8 rue Mauvis<br>14000 CAEN<br>02 31 80 48 92 |
| Unité d'Accompagnement vers le Travail - UAT<br>13 rue du Château<br>14840 DEMOUVILLE<br>02 31 43 90 69 | La Cave à Huîtres<br>24 bis Quai Vendeuvre<br>14000 CAEN<br>02 31 75 58 65 |

## TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2015 ET 2019

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|---|---|---|---|---|
| ADMISSIONS | | | | | |
| Demandes étudiées (ensembles demandes reçues) | 105 | 135 | 128 | 177 | 165 |
| Demandes sans suite | 87 | 46 | 41 | 34 | 28 |
| Demandes restant à l'étude au 31/12/N | 116 | 89 | 87 | 143 | 137 |
| **Admissions Totales** | **39** | **40** | **29** | **45** | **34** |
| DÉPARTS ET ORIENTATIONS | | | | | |
| retour en famille | 1 | 2 | 2 | 1 | 9 |
| suivi éducatif en milieu ouvert | 9 | 10 | 1 | 10 | 1 |
| orientation secteur médico-social | | 3 | 11 | 1 | 8 |
| Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage | 9 | 9 | 5 | 12 | 2 |
| non adhésion de la famille ou du jeune au projet | 1 | 4 | | 2 | 6 |
| autre (déménagement, décès...) | 13 | 10 | 13 | 11 | 1 |
| Emploi - Formation | | | 4 | 3 | 4 |
| **TOTAUX** | **33** | **38** | **36** | **40** | **31** |
| ORIGINE DES DEMANDES (EN %) | | | | | |
| MDPH / CDA | 82 | 84 | 83 | 78 | 71 |
| Conseil Départemental | | | | | |
| Formation | | | | | |
| Justice | | | | | |
| MDPH / Justice | 18 | 16 | 17 | 23 | 29 |
| DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE | | | | | |
| En années | 2 | 1 | 3 | 2 | 2 |
| En mois | 10 | 11 | 3 | 4 | 3 |
| SUIVI D'ACTIVITÉ | | | | | |
| Total Prévisionnel - Journées | 23 478 | 23 478 | 23 478 | 23 478 | 25 704 |
| Total Réalisé - Journées | 23 152 | 23 570 | 23 610 | 23 274 | 25 561 |
| Total Prévisionnel - Actes | | | | | |
| Total Réalisé - Actes | | | | | |
| Total Prévisionnel - En heures | | | | | |
| Total Réalisé - En heures | | | | | |
| SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS | -326 | 92 | 132 | -204 | 143 |

## COMPTE RENDU CHIFFRÉ DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2019 ET ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS ET LEURS ÉVOLUTIONS

Le CPOM 3 signé à l'été 2019, couvre l'ensemble de l'année.

2019 est donc la première des 5 années de ce nouveau CPOM dans lequel l'IMPro est totalement engagé.

L'activité réalisée révèle un léger déficit de 0,50 % (soit 143 journées) avec un total de 25 561 journées réalisées pour 25 704 attendues.

Les journées d'absence décomptées sont imputables à des périodes d'hospitalisations ponctuelles de certains jeunes, et également à certains mouvements sociaux de portée nationale.

Les journées d'activités réalisées (25 761) se décomposent ainsi (cf. tableau global activités) :

- 23 747 journées facturables
- 1 814 journées non facturables (réalisées au titre des dispositifs de prévention : Éducation Nationale, DISPOSITIF ITEP, Conventions avec les IME ...)

L'établissement qui comporte 126 places, a connu une file active de 253 personnes accompagnées.

Selon les éléments inscrits au CPOM, le ratio attendu concernant la file active à l'IMPro est le même que celui des ITEP de l'ACSEA, soit 1,3 fois la capacité d'accueil (1,3 X 126 = 164 personnes)

C'est ainsi que nous observons que la file active réalisée est nettement supérieure à celle attendue. L'analyse chiffrée précise que la file active (253 personnes) se décompose ainsi :

- 224 jeunes notifiées dont :

  157 jeunes notifiés et inscrits à l'IMPro

  67 jeunes notifiés, non inscrits à l'IMPro mais bénéficiant de prestations délivrées par l'IMPro en fonction de leurs besoins évalués par un autre ESMS
- 29 jeunes sans notification mais accompagnés au titre de la prévention via des prestations délivrées par l'IMPro, sur demande de l'Éducation Nationale

Nous pouvons, grâce aux représentations graphiques suivantes, observer l'évolution de l'activité sur plusieurs années.

### CAPACITÉ D'ACCUEIL DE L'ETABLISSEMENT

La capacité d'accueil de l'IMPro n'a pas varié cette année, l'autorisation d'ouverture de l'ARS est restée inchangée tout comme la répartition par type de handicap (dernière autorisation 01/12/2014) :

- Nombre de places par mode d'accompagnement (internat / semi-internat) :

INTERNAT :

55 places (soit 44 % de la capacité totale de l'établissement)

SEMI-INTERNAT :

71 places (soit 56 % de la capacité totale de l'établissement)

Sur la base de la file active de l'année, nous repérons en 2019 que la répartition des jeunes s'est établie à 60 % en semi-internat, et à 40 % en internat (prestations d'hébergement modulées suivant les besoins).

- Nombre de places par type de handicap (Déficience Intellectuelle/ Troubles du Comportement et de la Conduite :

Déficience Intellectuelle (IME) : 88 places (soit 70 % de la capacité de l'établissement)

Troubles du Comportement et de la Conduite (section ITEPpro) : 38 places (soit 30 % de la capacité de l'établissement)

## LES DEMANDES D'ADMISSION

Comme l'an passé, le nombre de demandes d'admissions à l'IMPro demeurent très élevé puisqu'en 2019, nous avons été sollicités pour 165 situations (en 2018 : 177 situations). Dans le même temps, le nombre de demandes demeurées sans suite a encore baissé cette année 2019, et pour autant le nombre de demandes demeurant à l'étude en fin d'année reste important avec 137 situations à fin décembre, de manière similaire à l'an passé. Nous avons poursuivi nos travaux visant à proposer des alternatives aux longs délais d'attente insupportables pour les parents, pour considérer leur demande, et prévenir les ruptures de parcours.

## L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITUATIONS ENTREES ET SORTIES

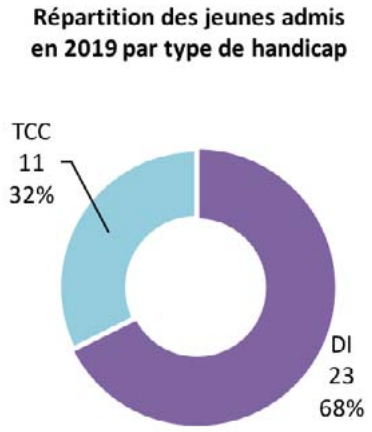


La répartition des jeunes admis en 2019 par type de handicap est conforme à notre autorisation ARS. Comme l'illustre le graphique, nous observons 70 % de jeunes déficients intellectuels (DI) et 30 % de jeunes souffrant de Troubles du Comportement et de la Conduite (TCC).

Cela se traduit par l'admission de 34 jeunes en 2019 (23 jeunes DI admis et 11 jeunes avec TCC). L'évolution est notable par rapport à l'année 2018 qui avait connu beaucoup de nouvelles entrées, et les jeunes concernées sont toujours dans nos effectifs et n'ont donc pas libéré de places.

L'âge moyen des jeunes à leur arrivée en 2019 s'établit à 15 ans et 10 mois.

Le nombre de jeunes ayant quitté l'IMPro au cours de l'année 2019 s'élève à 31.

L'âge moyen des jeunes à la sortie en 2019 s'établit à 19 ans et 8 mois.

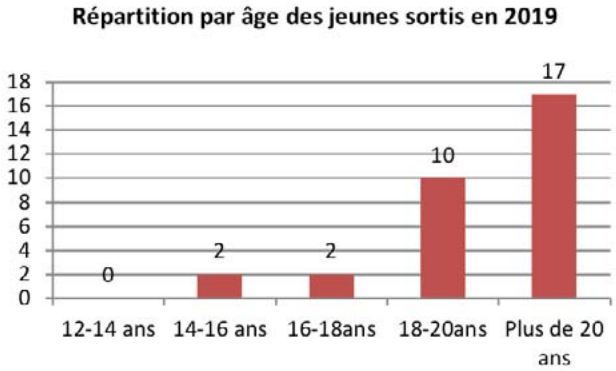


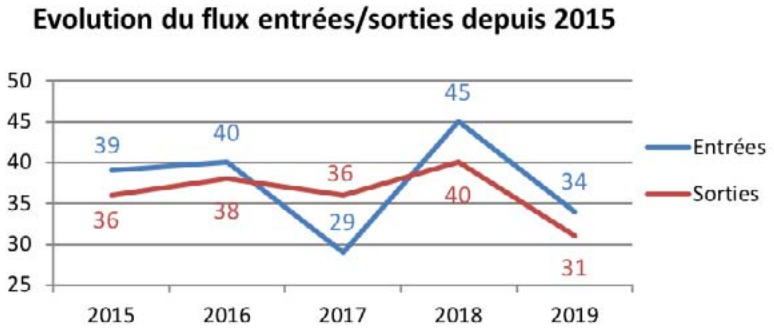


## LA DUREE MOYENNE D'ACCOMPAGNEMENT

Cette donnée reste stable par rapport à l'an passé avec une durée s'établissant à 27 mois (2 ans et 3 mois (comparatif 2018 : 28 mois, soit 2 ans et 4 mois).

Le graphique sur ce thème illustre les tendances, sans occulter l'influence des années ont nous connaissons beaucoup de sorties pour des jeunes arrivés il y a plusieurs années.

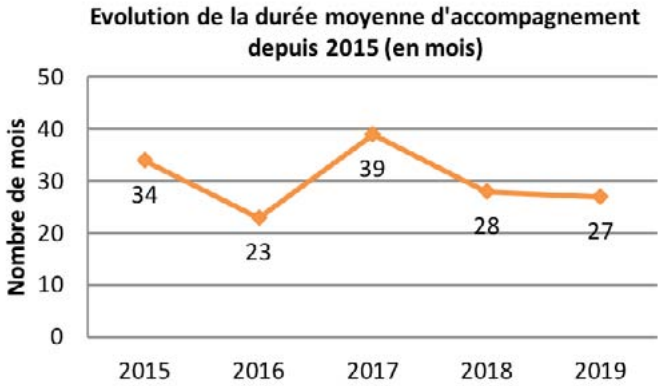

## LA REPARTITION PAR TYPE DE HANDICAP

De nouveau cette année, nous observons une grande stabilité quant à la répartition des personnes accompagnées par type de handicap.

En effet, comme le montre le tableau ci-contre la répartition entre les personnes présentant un Déficience Intellectuelle (DI) et celles présentant des Troubles du Comportement et de la Conduite (TCC) demeure conforme à notre autorisation d'ouverture délivrée par l'ARS Normandie : 70 % au titre de la Déficience Intellectuelle (DI) et 30 % au titre des Troubles du Comportement et de la Conduite (TCC).

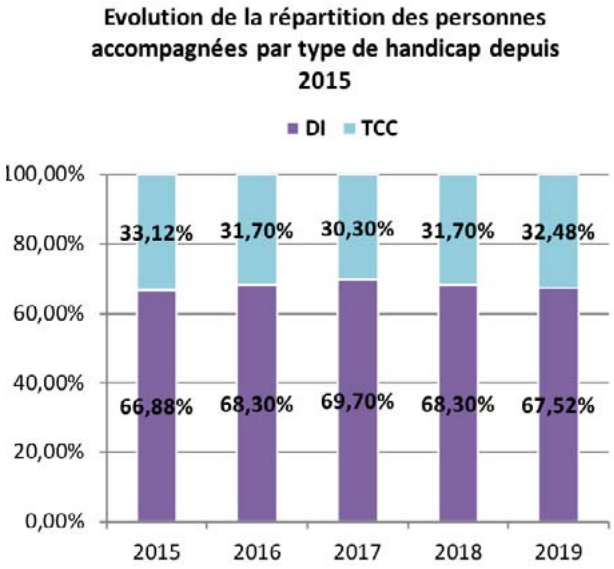


## L'ÉVOLUTION DE L'AGE DES JEUNES À L'ADMISSION

Ces données révèlent une inflexion sur les tranches d'âges les plus âgées avec une nette remontée sur la tranche intermédiaire (de 14 à 16 ans).

Le schéma ci-dessous permet d'observer les tendances.

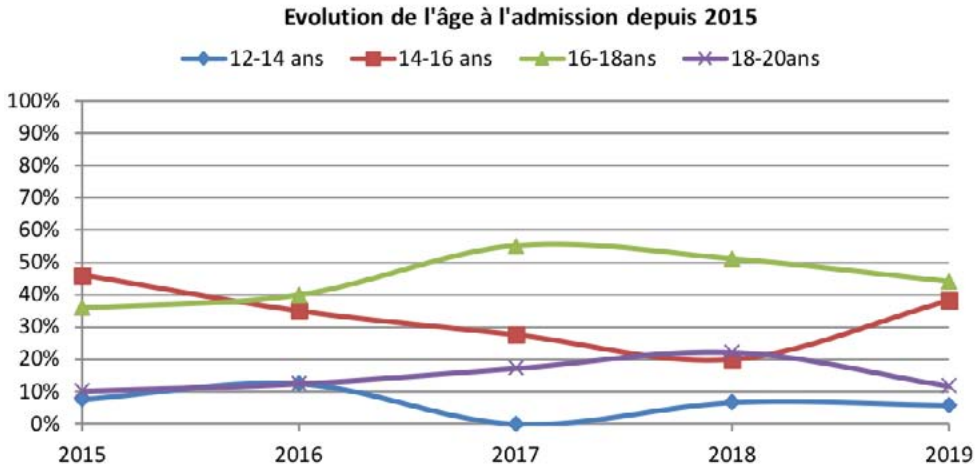


L'étude des tranches d'âge à l'admission nous permet les commentaires suivants :

- de 12 à 14 ans : nous constatons une stabilité avec 6 % en 2019, rappelant que seules deux Unités de l'IMPro effectuent des accueils avant l'âge de 14 ans.
- de 14 à 16 ans : après 3 années de baisse continue, nous revenons, avec 38 %, à une proportion supérieure même à celle de l'année 2016 (35 %) ; notre action visant à prévenir les ruptures de parcours pour ces jeunes, s'est traduit par davantage d'admission sur cette tranche d'âges.
- de 16 à 18 ans : après plusieurs années d'augmentation importante, nous accentuons la baisse en 2019 (44 %) entamée doucement l'an passé (2018 : 51 %), passant désormais sous la barre des 50 %.
- de 18 à 20 ans : alors que cette tranche d'âge croissait depuis 4 années, nous notons pour 2019 une nette baisse, traduisant le ralentissement que nous avons posé pour des projets d'admission très tardive, souvent à proximité des 20 ans, interrogeant chaque fois leur sens et intégrant les directives visant à diminuer le nombre d'accompagnement au titre de l'amendement Creton (pour les jeunes de plus de 20 ans).

## L'ÉVOLUTION DE L'AGE DES JEUNES PRÉSENTS DANS L'ANNÉE

Il est intéressant de connaitre l'âge des jeunes présents dans l'année à l'IMPro et d'analyser ces données. Ce suivi depuis 2012 nous permet de visualiser les tendances, illustrées par les graphiques ci-après.

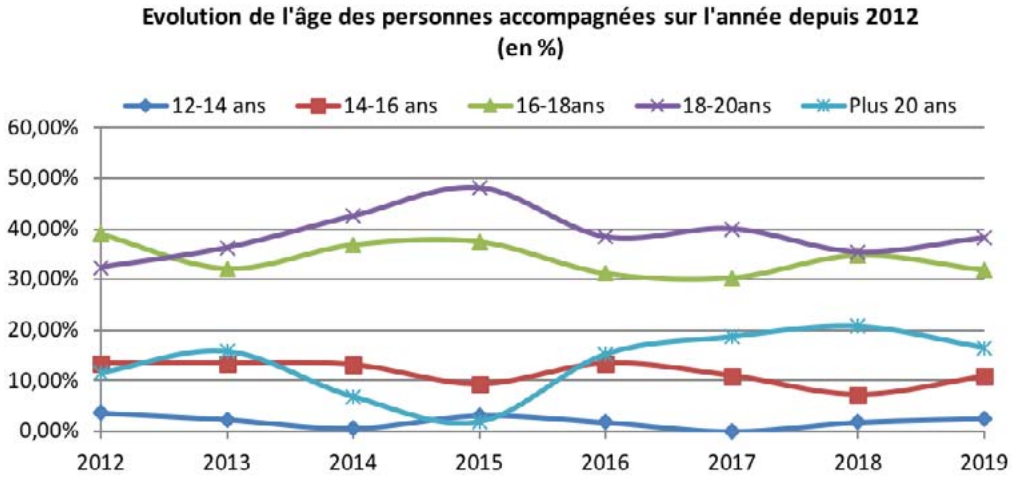


L'étude des tranches d'âge des jeunes présents en cours d'année amène les commentaires suivants :

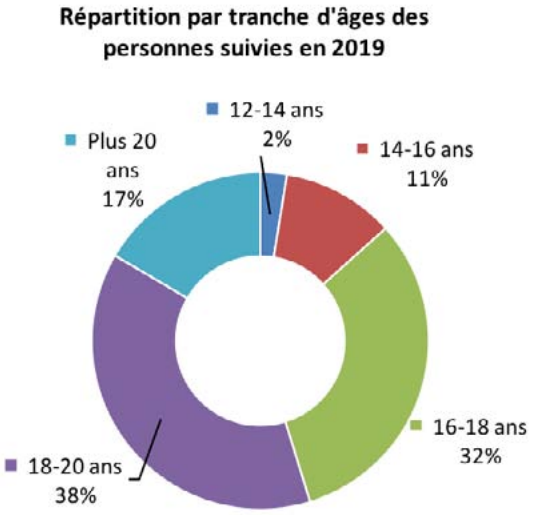


- de 12 à 14 ans : avec 2,55 % cette année, nous observons une augmentation montrant notre souhait d'intervenir plus tôt dans le parcours des jeunes (2018 : 1,80 %). L'effort doit pouvoir se renforcer dans les années suivantes.
- de 14 à 16 ans : avec 10,83 %, dans une dynamique identique à la tranche d'âge précédente, nous observons davantage de jeunes sur cette tranche d'âge que l'an passé (7,3 % en 2018), mais cet aspect doit pourvoir encore être renforcé.
- de 16 à 18 ans : avec 31,85 %, cette donnée est assez stable chaque année. Cela correspond à la préparation de la majorité avec le renforcement des apprentissages, non seulement professionnels, mais aussi sur les compétences sociales et celles du quotidien.
- de 18 à 20 ans : avec 38,32 %, il s'agit de la tranche d'âge la plus importante sur l'IMPro comme quasiment chaque année. Si l'activité de l'établissement rend cette donnée cohérente, il faut prendre garde cependant à l'évolution de la situation des projets des jeunes à proximité des 20 ans.
- 20 ans et + : avec 16,56 %, bien qu'en légère diminution, après le pic de l'an passé (20,70 %), cette proportion reste importante, pour ces jeunes accompagnés au titre de l'amendement Creton. Cette dynamique est donc à poursuivre durablement via davantage d'anticipation à la sortie.

## LA REPARTITION PAR GENRE

La tendance sur les 7 années écoulées est claire. La mixité gagne du terrain passant, de manière continue et progressive en 2013 de plus de 90 % de garçons à 75 % ces deux dernières années. Une personne accompagnée sur quatre est une fille. Chaque Unité de l'IMPro est mixte.

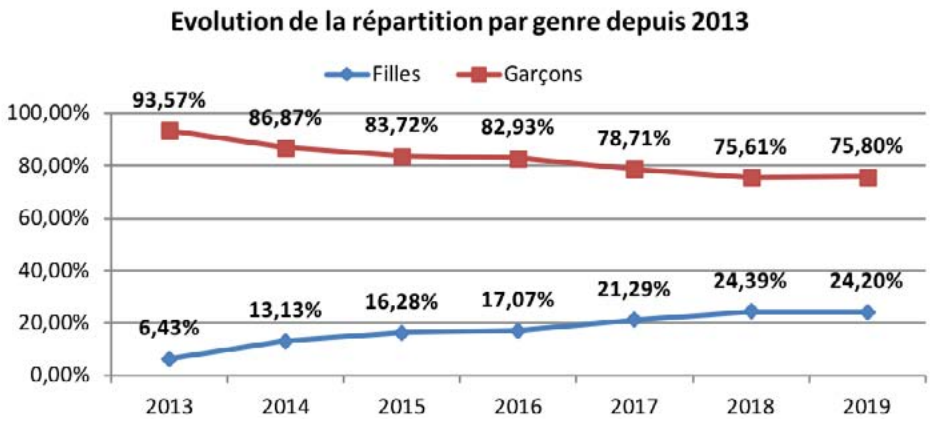


Notons toutefois, que l'IMPro continue à être très majoritairement sollicité pour accompagner des garçons.

## L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE DU LIEU D'HABITATION DES JEUNES

Bien entendu, c'est le Calvados qui constitue principalement le département d'habitation des jeunes arrivés en 2019 ou avant.

Ainsi que les graphiques ci-dessous le montrent, les quatre autres départements normands représentent 6 % des jeunes nouvellement admis en 2019, et 12 % des jeunes suives au cours de cette année. Autre point saillant observable, 50 % des jeunes nouvellement admis en 2019 résident à Caen, et 65 % de la totalité des jeunes suivis au cours de cette année sont caennais.

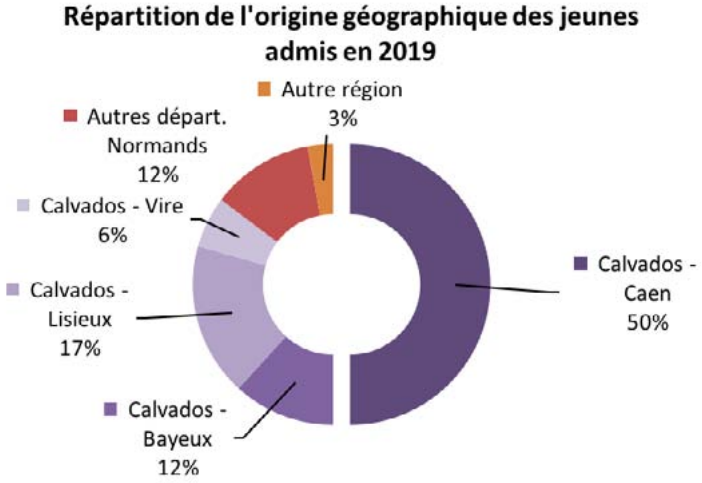


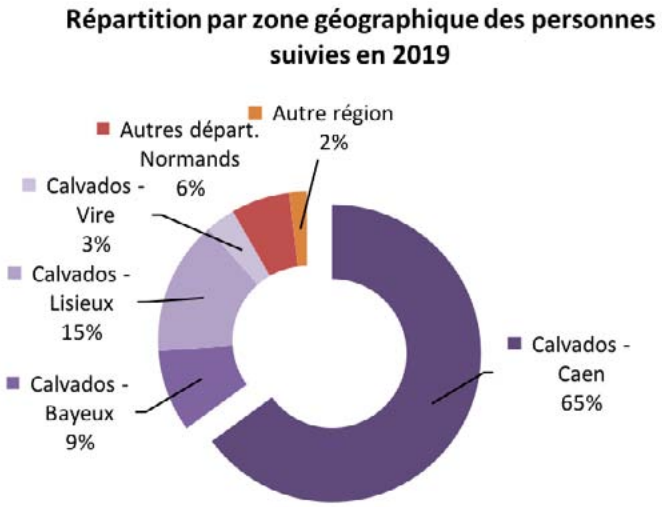


## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

L'année 2019 a permis de poursuivre l'avancée de nos travaux visant à renforcer la place des parents et des jeunes eux-mêmes dans les accompagnements qui les concernent. Les réponses, différentes pour chaque jeune, sont construites au plus près de leurs besoins et également en fonction des attentes des parents.

C'est dans l'ordre de l'arrivée des situations que nous informons les familles qu'une admission est envisageable. A partir de là, notre mission consiste à nous mettre à disposition, à l'écoute pour mobiliser nos ressources et au-delà, suivant les nécessités apparaissant.

Toutefois, nous soulignons qu'il n'est pas indispensable d'être admis à l'IMPro pour pouvoir bénéficier des

ressources médico-sociales s'y trouvant. En effet, les autres établissements médico-sociaux, via l'activation du « DISPOSITIF ITEP » ou via la mise en place de « CONVENTIONS IME » sollicitent la mobilisation de prestations correspondant aux besoins d'un jeune qu'ils continuent à suivre. Ainsi, de nombreux IME, ITEP, SESSAD et CMPP, sollicitent la Direction de l'IMPro pour fabriquer, toujours en lien avec la famille concernée, les réponses pour assurer la continuité des parcours.

Dans le même esprit, des professionnels exerçant dans des établissements sociaux comme ceux habilités au titre de la Protection de l'Enfance, sollicitent également des prestations spécifiques pour des jeunes en situation de danger ou en risque de danger.

De la même façon, des structures de l'Éducation Nationale (collèges, lycées) sollicitent la mise en place de CONVENTIONS D'ÉVALUATION PARTAGÉE au profit d'élèves pour lesquels la mobilisation du plateau technique de l'IMPro est nécessaire afin de mesurer les potentialités d'un jeune à réussir avec un étayage médico-social adapté, selon des modalités chaque fois sur mesures. En 2019, 29 élèves ont bénéficié de ce dispositif, pour un total de 223 journées effectives.

L'ensemble de l'activité citée ci-dessus, dans l'esprit des politiques publiques portant sur la mise à dispositif des moyens médico-sociaux à concerner 96 jeunes, pour un total de 1 814 journées effectuées.

L'année civile 2019 recouvre en partie, deux années scolaires : 2018/2019 et 2019/2020.

Au titre de cette année, nous avons renforcé nos partenariats avec les lycées professionnels accueillant chacun une classe externalisée. En lien avec les Directions des lycées et en lien avec la Direction Académique de Service de l'Éducation Nationale, les pédagogues et éducateurs de l'IMPro et des lycées ont, au bénéfice des élèves, expérimenté des approches nouvelles, laissant place à l'innovation en mettant leurs compétences en synergie.

Dans la mesure où seuls deux groupes classes sont concernés sur les huit que compte l'IMPro, nous avons dès la rentrée 2019, lancé un projet de dynamique commune avec le Collège Emile Zola à Giberville qui constitue le collège de secteur. Cette orientation validée par la Direction de l'ACSEA au printemps 2019, a pu se concrétiser par l'avancée d'un projet d'externalisation de 2 groupes classes à terme, au sein du collège, après validation par les instances respectives.

Aussi, soulignons ici, qu'au-delà des classes externalisées, c'est l'ensemble des prestations médico-sociales qui peuvent être mobilisées pour les élèves en situation de handicap scolarisés habituellement dans un des lycées partenaires.

L'approche culturelle de nos établissements différents, ne constitue pas un obstacle à surmonter, mais permet le maillage de compétences multiples dont les élèves à besoins particuliers, peuvent tirer avantageusement profit.

En liens étroits avec le thème de la scolarité, celui de la préformation professionnelle est essentiel à l'IMPro. Dans un environnement en mutation, la Section d'Initiation et de Première Formation PROfessionnelle (SIPFpro) entretient des partenariats multiples afin de faire profiter les jeunes d'une palette complète de réponses mobilisables, correspondant à leurs besoins. Qu'il s'agisse des lieux de scolarisation, comme nous l'avons cité ci-dessus, des lieux de formation ordinaires (ICEP, CIFAC…), des espaces de soutien aux jeunes (Mission Locales, Ecole de la 2ème chance…), et mais aussi des dispositifs liés à l'EMPLOI ACCOMPAGNE ou encore à la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE) avec l'AFRESAT ; nous accordons une grande importance à accompagner les jeunes, en lien avec leurs parents, vers les réponses correspondant à leurs compétences et à leur projet. La diversité de nos propres ateliers et les approches éducatives adaptées, permettent de mobiliser les jeunes pour consolider voire renforcer leurs acquis, et les aider à corriger leurs difficultés. Les gestes techniques, l'utilisation des bons outils et des machines sont importants. Et les compétences sociales du quotidien : être assidu, porter sa tenue de travail, se protéger par les équipements adaptés, travailler avec d'autres personnes, respecter autrui pour être respecté, savoir évoquer ce qui est positif comme ce qui ne l'est pas… font partie des acquis des apprentissages tout aussi essentiels.

L'Unité de Soutien à l'Inclusion (USI) dont le projet consiste à accompagner, des jeunes élèves (à partir de 12 ans), scolarisés ou en formation en milieu ordinaire, a répondu à son objectif en s'associant à de très nombreux partenaires. Bien entendu, les partenaires de la scolarisation et de la formation sont les premiers concernés et les 14 jeunes accompagnés se trouvaient inscrits chacun, dans un établissement différent. Ceci entraine une capacité de l'équipe médico-sociale à se mobiliser auprès de chacun d'eux. Mais précisons que les thèmes de la santé, des loisirs de proximité et de la culture, sont également considérés. Avec ou sans hébergement, la palette

de réponses utilisée par l'USI est appréciée par les parents selon les retours récoltés et l'étayage médico-social, plus intensifs qu'en SESSAD, permet de constater de réelles progressions chez les jeunes. C'est ainsi que nous plaidons qu'un passage par l'USI, comme réponse adaptée parmi celles de l'IMPro, ne constitue nullement une régression par rapport à un accompagnement en SESSAD jugé davantage inclusif. Ce serait faire fi de la capacité de l'IMPro à adapter ses réponses et à faire évoluer ses projets que de réduire l'établissement exclusivement à un outil d'internat. Soulignons ici, que l'offre médico-sociale de l'IMPro comporte près de 55 % d'activités sans hébergement.

L'année 2019 a permis à l'équipe du Semi-Internat à Temps Partagés Professionnels (SITPpro) de poursuivre l'avancée du Projet de cette Unité qui s'achèvera en 2020. LE TEMPS PARTAGE, comme souligné dans la législation, permet la mobilisation des compétences médico-sociales, non point en relais d'une équipe d'enseignants épuisés faute de trouver des appuis, relais, supports indispensables, mais plutôt en même temps, pour additionner les talents des professionnels devant se mobiliser ensemble, au profit d'un élève portant cette exigence.

Cette prestation, activée en journée et ne comprenant pas d'hébergement, est appréciée par les jeunes et leurs parents, et est plébiscitée par les partenaires. Elle répond totalement aux enjeux de la politique publique visant une mobilisation du secteur médico-social en lien avec l'école, avec les lieux de formation, voire avec le lieu de l'emploi. Elle permet d'agir plus intensément, là où l'intervention d'un SESSAD peut être insuffisant faute des moyens suffisants au regard de certains besoins.

Pour les Unités de l'IMPro dédiées aux jeunes les plus âgés (de 17 à 20 ans), le Soutien en Réseau et Accompagnement à l'Autonomie Sociale (SERAS) et l'Equipe D'Accompagnement par l'Inclusion (EDAI), l'année 2019 a permis la mise en œuvre de leur Projet d'Unité spécifique, récemment validés. Les innovations, les partenariats dans les multiples domaines de notre champ d'action (logement, santé, culture, formation, emploi, vie de quartier) ont pu se déployer. Des ajustements sont nécessaires et la mobilisation des équipes engagées permet de s'y employer.

L'outil logement, développé en partenariat avec INOLYA, bailleur social calvadosien, permet de mobiliser l'axe dévolu à l'ARS au sein du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2017-2022 (PDALHPD) porté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Calvados (DDCS - 14).

En effet, nous intervenons conformément aux axes stratégiques et actions prioritaires décidés par les autorités publiques locales, dans lesquels l'ARS est noté comme partenaire pour la mise en œuvre. Pour rappel, Axe 2 Adapter les modalités d'accompagnement aux besoins :

- Fiche action 1 : Adapter les dispositifs d'accompagnement existants :

  aux problématiques des publics spécifiques

  aux besoins des territoires
- Fiche action 2 : Développer le partenariat et la coordination entre le secteur social et le secteur de la santé dans un cadre déontologique

Ce thème, peu souvent investi par les établissements pour mineurs en situation de handicap, permet de prévenir les risques de ruptures liés au logement qu'il s'agisse de trouver un logement mais surtout de le conserver. Apprendre à gérer son « chez soi » et à le protéger fait partie des apprentissages qui ne peuvent attendre l'âge adulte pour s'y intéresser. Ainsi, savoir vivre avec les autres, dans un quartier, dans un village, selon son choix et/ou ses possibilités amène à considérer cette thématique selon plusieurs angles : gérer son ménage, ses courses, ses factures, sa mobilité, bref toutes les compétences du quotidien indispensables pour être autonome ou le devenir davantage.

Le logement est également une priorité sur le site démouvillais, et la mobilisation de studios à proximité permettant aux jeunes d'expérimenter l'éloignement dans l'espace sans risquer la rupture par l'isolement ou l'envahissement, demeure une priorité de nos actions, au regard de l'âge des jeunes dont nous nous préoccupons.

L'accueil sur les 4 Unités pavillonnaires situées sur le site démouvillais permet pour chacune l'accompagnement de 8 internes et de 6 semi-internes sans différentiation d'approche. La mixité est la réalité de la vie de ces jeunes hors de l'IMPro. Elle l'est aussi dans l'établissement. C'est ainsi que chacun des 4 Pavillons accueille sans distinction de type de handicap, sans distinction d'âges, des garçons et des filles. Nous travaillons ainsi, sur la différence, sur l'apport des uns aux autres, sur la diversité, plutôt que de concentrer, à l'identique sur un même lieu des jeunes par similitudes d'âges, de genre, de problématiques.

Les compétences du quotidien s'y développent vers davantage d'autonomie, le respect de soi et des autres, la valorisation des rôles sociaux. Ces Unités pavillonnaires ne peuvent se réduire à une fonction hôtelière permettant

l'accès aux autres espaces de l'établissement en lien avec des activités de journée. Il nous reviendra de témoigner encore davantage de l'adaptation des réponses aux besoins des jeunes au sein de ces Unités, grâce à la mobilisation d'équipes pluridisciplinaires engagées, mettant en œuvre les soins et rééducations indispensables aux besoins des jeunes en situation de handicap. Les séances éducatives, psychologiques, en psychomotricité, sont conçues non pas de manière pré-établies de manière uniforme à tous les jeunes, mais selon les besoins de chacun et contenu dans un Projet Personnalisé d'Accompagnement distinct, co-construit avec les parents, titulaires de l'autorité parentale.

Parmi les ressources mobilisables en réponse aux besoins des jeunes, les ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (APS) constituent une réponse essentielle. Selon leurs besoins, les jeunes bénéficient d'un espace/temps avec des éducateurs sportifs proposant des activités spécifiques, en individuel ou en groupe.

Un partenariat avec la Communauté Urbaine « Caen la Mer » nous permet un accès facilité sur les piscines à proximité, pour des séances régulières. Au-delà d'un loisir populaire à l'accès facile, nous observons que beaucoup de jeunes ne savent pas nager ayant souvent été exclus de cet apprentissage.

Le travail en réseau (handisport, EPS en collèges et lycées, clubs à proximité, rencontres inter-établissements, manifestations locales comme par exemple la course à pied avec obstacles à Hérouville-Saint-Clair (L'Audacieuse) est tout à fait important pour nourrir l'approche inclusive de ce thème. Le réseau est aussi celui des jeunes. En ce sens, nous oeuvrons pour que les jeunes conservent leurs activités pratiquées avant leur admission, dans des clubs extérieurs. La place des parents est, là encore, essentielle.

Les APS forment ainsi un ensemble cohérent avec l'ensemble des réponses au sein de l'IMPro en permettant aux jeunes en situation de handicap de :

- pratiquer une activité motrice adaptée participant à l'amélioration de leur condition physique et, au-delà, de leur santé
- valoriser l'image que ces personnes et leur entourage ont d'elles-mêmes, en étant fier de leur réalisation
- réussir des performances compatibles avec leurs capacités
- améliorer leurs performances, « de se dépasser » grâce à des supports adaptés qui augmentent leur efficience dans tous les domaines de la vie quotidienne
- se mesurer face à eux-mêmes ou à d'autres dans des épreuves sportives
- rencontrer d'autres personnes au cours de manifestations où ils partagent leurs émotions, leur joie, leur déception aussi parfois
- leur faciliter des expériences d'inclusion par la pratique d'activité physiques et sportives, qu'ils pourront conserver dans leur vie d'adulte, dans le quartier, dans le village.

Globalement, ces axes correspondent à la politique publique nationale en la matière, comme rappelé par la Haute Autorité de Santé (HAS) et Santé Publique France.

Les ATELIERS RESSOURCES ET MÉDIATION, ont permis de mobiliser des ressources complémentaires bien utiles aux jeunes. Qu'il s'agisse du graphisme sous des formes variées, des supports vidéo ou photos, ou bien encore de la musique comme pratiquée au sein de la salle des Musiques Actuelles « Le Cargö » à Caen, les jeunes peuvent, suivant leurs besoins, bénéficier des séances à effectif très réduit, visant à travailler sur leurs émotions à partir d'une production. A l'écoute, l'animateur socio-éducatif présent permet de valoriser les jeunes qui bien souvent souffrent d'une image très dévalorisée de ce qu'il produise et au-delà, d'une image très dévalorisée d'eux-mêmes.

L'image de soi, en lien avec le respect de soi-même et des autres, est un axe développé par ces réponses centrées sur les besoins évalués de chaque jeune.

L'expérience au sein du « Cargö » permet aux jeunes de s'approcher peu à peu d'un espace culturel sachant que beaucoup d'entre eux considèrent qu'ils ne sont pas faits pour eux. Là-bas, ils peuvent croiser des artistes locaux, et internationaux, plus ou moins connus, ils peuvent écouter, se faire entendre, s'entendre, bref, trouver un espace d'exploration et de ressources qui leur convienne. Au-delà du lieu, la question de la mobilité est un thème précieux selon nous. En cette matière, nous privilégions le recours aux transports publics dont la valeur ajoutée écologique et en matière d'autonomie est reconnue. Allez vers, être mobile, fait partie de la capacité à agir ses choix, sa liberté.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Comme indiqué l'an passé, la Direction de l'IMPro a présenté au printemps 2019, au Conseil d'Administration de l'ACSEA qui les a validées, les nouvelles orientations stratégiques du Projet d'Établissement. Celles-ci avaient été préparées en amont en lien avec les dynamiques à l'œuvre sur les Unités et portées par les équipes, en lien avec les apports parentaux mesurés via les temps de collaboration ordinaires avec eux et en séance de Conseil de Vie Sociale, ainsi qu'en lien avec les représentants des salariés.

Ces orientations stratégiques, sous l'accompagnement vigilant de la Direction Recherche et Développement de l'ACSEA, reprennent les orientations du CPOM 3, débuté en 2019, et sont conformes à la stratégie nationale de la politique publique visant à garantir une réponse adaptée pour tous, à prévenir les ruptures, et à viser l'inclusion dans l'ensemble des thématiques traitées.

Ainsi, nos travaux se sont concentrés sur les points suivants :

### ACCOMPAGNER LES PARENTS ET LEUR ENFANT DANS LEUR PILOTAGE DU PROJET PERSONNALISÉ

Action personnalisée au bénéfice du pilotage des personnes accompagnées de leur PPA :

- Situer les moyens médico-sociaux en soutien au projet de la personne accompagnée et de ses parents
- Se joindre aux parents pour la co-élaboration du projet de leur enfant
- Considérer les compétences des personnes et de leur environnement
- Soutenir leur autodétermination

Action à visée collective favorisant la participation sociale des personnes accompagnées au projet d'établissement :

- Actualiser avec les personnes accompagnées :

  Les modalités d'association au fonctionnement de l'établissement

  Les outils de la loi 2002-2 en les rendant compréhensibles pour chacun

### AIDER CHAQUE PERSONNE À CONSTRUIRE DES RÉPONSES ADAPTÉES À SON PARCOURS, PRÉVENIR LES RUPTURES

- Adopter l'approche « 0 sans solution » et construire avec les personnes des « Réponses Accompagnées Pour Tous » modulaires, souples, adaptées.
- Tirer profit des politiques régionales et schémas Emploi/formation
- Valoriser le bénévolat d'action : 105 entreprises et collectivités partenaires
- Fabriquer des réponses collaboratives dynamiques complémentaires avec les ESMS, le sanitaire, l'éducation nationale, et autres champs
- Placer la culture comme un élément majeur de l'inclusion et de compréhension du monde

### INSCRIRE L'IMPRO EN APPUI DU DROIT COMMUN DANS UNE VISÉE INCLUSIVE

- Externaliser l'Unité d'Enseignement au sein d'écoles ordinaires (collèges, lycées) : l'école inclusive
- Inscrire les actions préprofessionnelles dans les dispositifs de formation d'emploi accompagné, en lien avec le PRITH
- Adapter les outils pédagogiques et d'apprentissage via le numérique
- S'ouvrir aux politiques publiques pertinentes : logement (inclusion des personnes accompagnées)
- Renforcer les apprentissages sur les compétences sociales via les gestes du quotidien
- Inscrire « le parcours de soins », selon un principe de subsidiarité, en s'appuyant sur le « pouvoir d'agir » des personnes accompagnées et les dispositifs de droit commun

# AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ (ACTIONS OU PISTES D'ACTIONS CONSÉCUTIVES À L'ÉVALUATION INTERNE ET À L'ÉVALUATION EXTERNE)

Durant l'année 2019, la mobilisation sur le Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ) a permis de réunir des professionnels sur les 6 priorités suivantes reliées chacune à un thème SERAFIN – PH.

Les groupes de travail étaient constitués des différents métiers de l'IMPro et la poursuite des travaux visera à les ouvrir aux jeunes, à leurs parents ainsi qu'à nos partenaires.

## THÈME SERAFIN-PH : PARTICIPATION SOCIALE - QUALITÉ

**Priorité 1 : Diversifier les actions de participation des familles à la vie de l'établissement (réunions à thèmes, rencontres parents enseignants ...)**

- Associer les personnes accompagnées aux travaux de la DACQ
- Construire des outils de co-évaluation avec les personnes accompagnées sur les espaces de dialogue entre l'établissement et les familles

## THÈME SERAFIN-PH : PARTICIPATION SOCIALE – PILOTAGE - INFORMATION COMMUNICATION

**Priorité 2 : Réinterroger la dynamique PPA au bénéfice des personnes accompagnées et les outils attenants**

- Interroger le «  caractère obligatoire » de certaines activités en lien avec le PPA
- Créer et mettre en œuvre un livret de compétences valorisant la progression des jeunes accompagnés
- Développer les actions au bénéfice de la coordination renforcée avec l'environnement des personnes accompagnées
- Anticiper la trajectoire du jeune au sein de l'établissement (relais inter-unités)
- Former /informer les salariés à la nouvelle démarche PPA retenue
- Former/informer au référentiel « Différent et Compétent » les professionnels de la SIPFpro et au-delà
- Prendre en compte les soins médicaux et para-médicaux dans la dynamique et les outils PPA
- Développer l'évaluation des parcours socio-professionnels des jeunes accompagnés
- Reconsidérer la répartition entre temps d'accueil collectif et temps d'accompagnement individualisé pour gagner encore en souplesse de fonctionnement
- Renforcer les collaborations avec les enseignants de l'EN en particulier au niveau du secondaire (convention évaluation partagée, stages découvertes ...)
- Développer le recueil d'information après que les jeunes aient quitté l'IMPro - Créer un outil qui recenserait les fins de prises en charge et les suites de parcours des personnes accompagnées

## THÈME SERAFIN-PH : QUALITÉ – SÉCURITÉ - AUTONOMIE

**Priorité 3 : Faciliter la mobilité des personnes accompagnées, des partenaires et des personnels au sein de l'IMPro**

- Réorganiser le recueil d'informations à caractère médical lors de la phase d'accueil et pendant l'accompagnement
- Développer le partenariat dans le champ médical
- Intégrer la sortie de l'établissement dans le parcours de soin, développer le partenariat avec les CMP et l'appui sur le maillage libéral

THÈME SERAFIN-PH : SANTÉ - COORDINATION RENFORCÉE - INFORMATION COMMUNICATION

**Priorité 4 : Optimiser, renforcer, actualiser, redéfinir les moyens au bénéfice du parcours de soins des personnes accompagnées**

- Réorganiser le recueil d'informations à caractère médical lors de la phase d'accueil et pendant l'accompagnement
- Développer le partenariat dans le champ médical
- Intégrer la sortie de l'établissement dans le parcours de soin, développer le partenariat avec les CMP et l'appui sur le maillage libéral

THÈME SERAFIN-PH : PARTICIPATION SOCIALE - PILOTAGE - GESTION ADMINISTRATIVE - QUALITÉ - INFORMATION - COMMUNICATION - RELATIONS AVEC LE TERRITOIRE

**Priorité 5 : Développer la communication interne et externe autour du Projet d'établissement (offre de service) et des projets d'unité => création de supports …**

- Renforcer, améliorer la communication inter-professionnels au sein de l'établissement => Définir des supports de communication interne adaptés au sein de l'unité et à l'accueil, Utiliser le serveur et mesurer sa pertinence et sa fonctionnalité, Développer un outil de gestion des emplois du temps des jeunes
- Présenter le projet de l'USI aux partenaires de la DEF et clarifier les relations partenariales dans le cadre d'un double accompagnement DEF/ USI
- Développer la prospection à l'attention de nouveaux partenaires de la SIPF (CIP)
- Renforcer la communication interne et externe autour de projets spécifiques d'accompagnement de la scolarité, de la pré-formation et à l'insertion socio-professionnelle
- Créer et utiliser des supports 2.0 pour la communication entre la famille et l'établissement - entre les partenaires et l'établissement
- Utiliser les vendredis de l'innovation pour renforcer la pédagogie et la communication au sujet de la DACQ + formation par la DRD
- Créer un annuaire des partenaires et valoriser leur action
- Participer à des événements : forum métier, formations, emplois, participation à des Portes Ouvertes, ect.
- Créer un outil informatique centré sur les activités de la SIPF, notemment l'évaluation et la mise en œuvre des stages socio-professionnels

THÈME SERAFIN-PH : PARTICIPATION SOCIALE - PILOTAGE - GESTION ADMINISTRATIVE - QUALITÉ - INFORMATION - COMMUNICATION - RELATIONS AVEC LE TERRITOIRE

**Priorité 6 : Qualité – Sécurité - Fonctions logistiques**

- Favoriser l'emploi de produits écologiques
- Recenser les actions en faveurs du Développement Durable

# INSTITUT DE DÉMOUVILLE
## SERVICE D'EDUCATION SPÉCIALISÉE ET DE SOINS A DOMICILE (SESSAD)

EQUIPE à Caen (3 unités)
10 rue de la Cotonnière
14000 CAEN

**Tél.** 02 31 06 10 91
**Fax.** 02 31 56 21 66

Equipe à LISIEUX (1 unité)
2 rue Docteur Degrenne
14100 LISIEUX

**Tél.** 02 31 62 40 09
**Fax.** 02 31 62 83 00

**Directeur** : Christophe CORNET
**E-mail** : directeur.sessad@acsea.asso.fr
**Directeur adjoint** : Ludovic BOURDON puis Fabienne MILET (à partir du 25/11/2020)
**E-mail** : directeur-adjoint.sessad@acsea.asso.fr

**Année de création :** 2002

## AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté de l'ARS en date du 27 janvier 2020, portant renouvellement d'autorisation à compter du 23 avril 2017 pour l'accompagnement de garçons et filles âgés de 4 à 20 ans, sur Caen, son agglomération et Lisieux :

- 98 places au titre de la Déficience Intellectuelle (DI),
- 42 places au titre des Troubles du Comportement et de la Conduite (TCC).

## PUBLICS ET DISPOSITIFS

Jeunes présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne ou des troubles du comportement et de la conduite et orientés sur notification de la MDPH et admis à la demande de leurs parents (sauf pour les majeurs).

## FINANCEMENT

Sécurité Sociale / Caisses Primaires d'Assurance Maladie.

Dotation Globale de Financement dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens Mutualisés signé le 8/11/2007 avec la DDASS. Puis deuxième CPOMM signé avec l'ARS le 26/06/2013.

## OBJECTIF GENERAL

Le SESSAD a pour objectif de favoriser l'inscription du ou de la jeune dans son environnement en s'appuyant sur

ses potentialités et sur les compétences et attentes des parents.

Le SESSAD s'appuie sur les ressources de l'environnement dans lequel vit le (la) jeune, et sur l'ensemble des dispositifs de Droit Commun pour l'aider à progresser. Les interventions se situent auprès du jeune, au domicile parental, dans son environnement ou au SESSAD.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Dans un rayon de 30 kilomètres autour du lieu d'implantation des équipes du SESSAD de Caen et Lisieux.

## TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2015 ET 2019

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|---|---|---|---|---|
| ADMISSIONS | | | | | |
| Demandes étudiées (ensembles demandes reçues) | 107 | 99 | 113 | 98 | 92 |
| Demandes sans suite | 8 | | | | |
| Demandes restant à l'étude au 31/12/N | 309 | 354 | 357 | 378 | 214 |
| **Admissions Totales** | **35** | **38** | **35** | **27** | **61** |
| DÉPARTS ET ORIENTATIONS | | | | | |
| retour en famille | | | | | |
| suivi éducatif en milieu ouvert | | 1 | | 5 | 1 |
| orientation secteur médico-social | 19 | 13 | 6 | 9 | 18 |
| Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage | 11 | 13 | 14 | 13 | 15 |
| non adhésion de la famille ou du jeune au projet | 4 | 5 | 4 | 3 | 7 |
| autre (déménagement, décès...) | | 6 | 6 | 4 | 4 |
| non renseigné | | | | | |
| **TOTAUX** | **34** | **38** | **30** | **34** | **45** |
| ORIGINE DES DEMANDES (EN %) | | | | | |
| MDPH / CDA | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Conseil Départemental | | | | | |
| Formation | | | | | |
| Justice | | | | | |
| MDPH / Justice | | | | | |
| DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE | | | | | |
| En années | 4 | 3 | | 4 | 3 |
| En mois | 6 | 4 | | | 8 |
| SUIVI D'ACTIVITÉ | | | | | |
| Total Prévisionnel - Journées | 51 100 | 51 240 | 51 100 | 51 100 | 51 100 |
| Total Réalisé - Journées | 51 236 | 51 471 | 51 377 | 51 146 | 51 295 |
| Total Prévisionnel - Actes | | | | | |
| Total Réalisé - Actes | | | | | |
| Total Prévisionnel - En heures | | | | | |
| Total Réalisé - En heures | | | | | |
| SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS | 136 | 231 | 277 | 46 | 195 |

# COMPTE RENDU CHIFFRÉ DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2019 ET ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS ET LEURS ÉVOLUTIONS

Le CPOM 3 débutant avec cette année 2019, voici les données chiffrées éclairant l'action du SESSAD durant cette période.

Le SESSAD – ACSEA est un Service à part entière, dont l'équipe est répartie sur 4 Unités : 3 sur Caen regroupées dans les mêmes locaux, et 1 est installée à Lisieux, en centre ville. Ce découpage permet un travail pluridisciplinaire par équipe comprenant 6 à 8 professionnels, favorisant un travail de qualité à cette échelle. Pour autant les 3 Unités caennaises interviennent sur le même territoire couvrant principalement la communauté urbaine de Caen la Mer et légèrement au-delà.

Pour l'année 2019, le SESSAD devait réaliser une activité prévisionnelle de 51 100 journées. L'activité réalisée a été supérieure de 407 journées (51 507 journées), soit + 0,80 %.

## EVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES PLACEES SUR LISTE D'ATTENTE

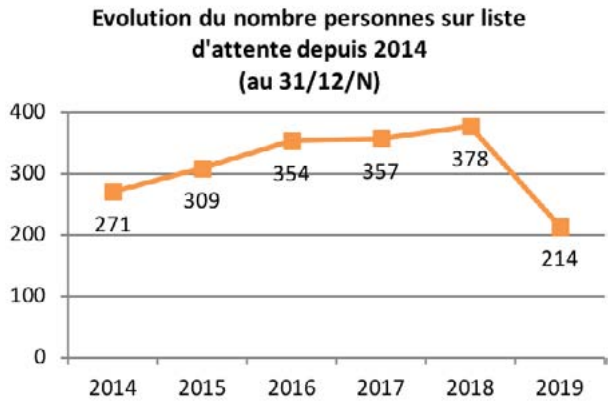


L'ensemble des demandes reçues, via la MDPH reste stable avec 92 situations cette année. En revanche, pour la première fois depuis de très nombreuses années la nombre de demandes restant à l'étude à fin 2019 chute sous la barre des 300 avec cette fois 214 (rappels : 378 fin 2018, 357 fin 2017, 354 fin 2016).

Le graphique ci-contre révèle l'évolution du nombre de personnes sur liste d'attente depuis 2014.

En 2019, une mobilisation notable des professionnels a permis d'augmenter considérablement le nombre de situations admises, avec 61 entrées soit quasiment le double des années précédentes (rappels : 27 en 2018, 35 en 2017 et 2015, 38 en 2016).

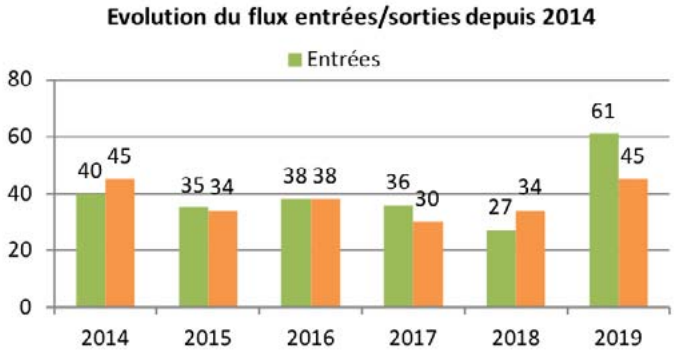


## LA FILE ACTIVE

Pour autant, la file active, nouvel indicateur inclus dans le CPOM et applicable à partir de 2019, fixant le nombre de personnes à accompagner sur une année à 210 (pour 140 places autorisées par l'ARS), n'est pas atteinte de peu. En effet, grâce à nos efforts, nous atteignons le nombre jamais atteint antérieurement de 200, comme l'illustre le graphique ci-dessous, mais cela n'est pas suffisant.

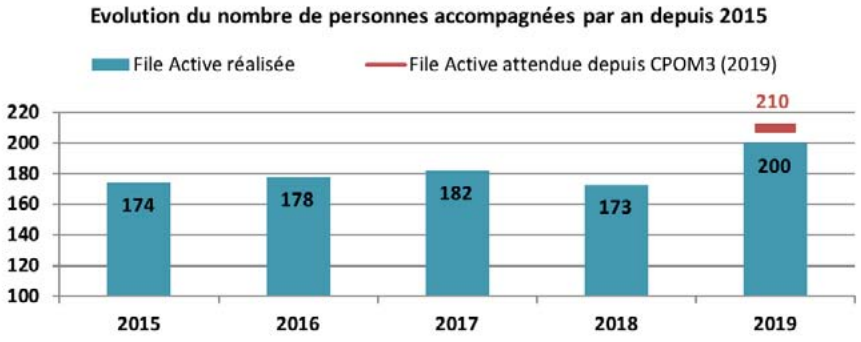

## DURÉE MOYENNE D'ACCOMPAGNEMENT

Cet indicateur s'infléchit légèrement avec une durée de 3 ans et 8 mois en 2019 (4 ans en 2018).

Nous maintenons que des sorties de situations suivies sur un long temps allongent cette moyenne.

Aussi, le graphique montre une moyenne qui reste globalement assez élevée au fil des ans.

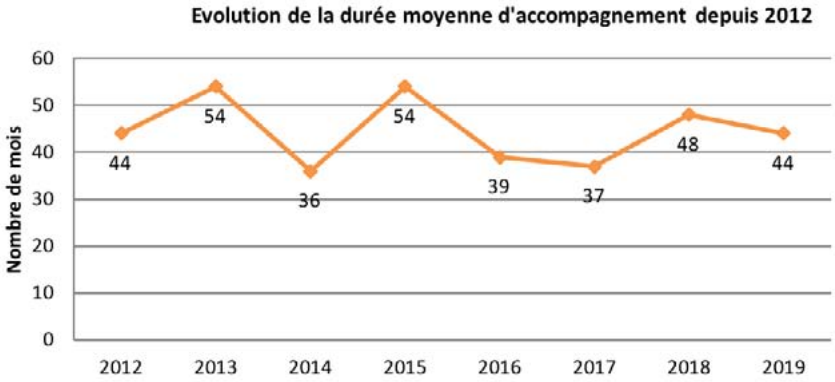


## RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES PAR TYPE DE HANDICAP

Comme le montre le graphique ci-dessous, les données sont globalement stables sur les dernières années. Les enfants déficients intellectuels représentent la grande majorité des accompagnements globalement au niveau du SESSAD, bien que cette donnée s'inverse sur le Pays d'Auge (Lisieux) où l'offre ITEP est moindre que sur le territoire de Caen-la-Mer. L'arrondissement de Caen amène la nette majorité des interventions, suivi par celui de Lisieux, alors que les arrondissements de Bayeux et Vire ne sont plus concernés.

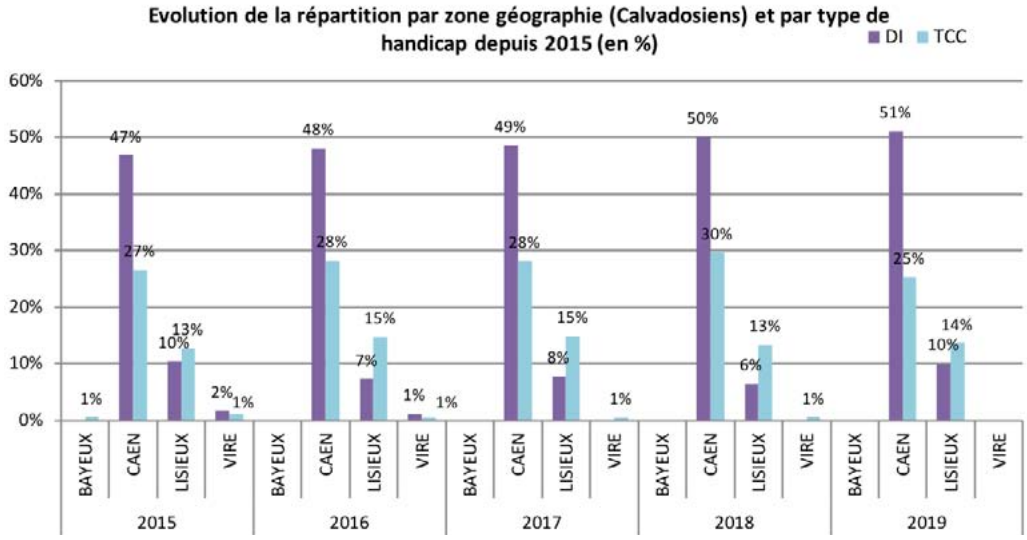


## RÉPARTITION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES ENTRE FILLES ET GARÇONS

La représentation permet d'observer une grande stabilité sur les années écoulées quant à la répartition par genres des enfants et adolescents accompagnés. Les données pour 2019 avec 72 % de garçons et 28 % de filles sont effectivement semblables chaque année.

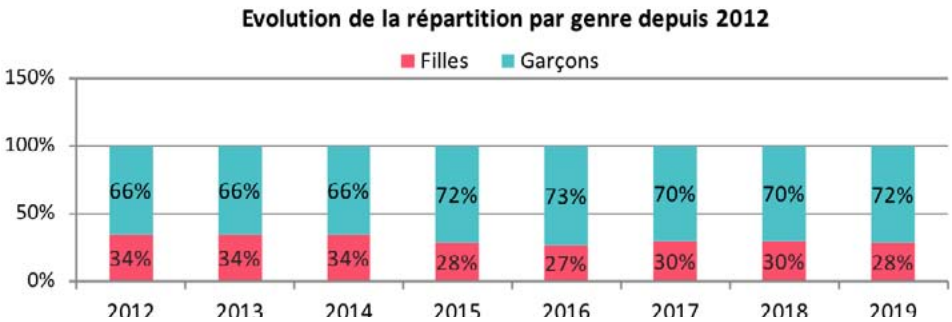

## ÉVOLUTION DE L'ÂGE À L'ADMISSION

Comme l'illustration graphique ci-dessus le rend lisible, les admissions au SESSAD concernent majoritairement les préadolescents âgés de 10 à 14 ans. Sur les 5 derniers exercices et suivant les années, les 10/14 ans représentent entre 50 % et plus de 70 % des jeunes admis.

Puis, variant de 15 à 32 %, les enfants âgés de 6 à 9 ans arrivent ensuite traditionnellement (hormis 2016). Plus loin, les adolescents et jeunes majeurs (de 15 à 19 ans) se situent entre 10 et 22 % suivant les années. Enfin, la tranche d'âges des plus jeunes enfants (4 à 5 ans) demeure toujours la plus réduite, sous la barre des 5 %.

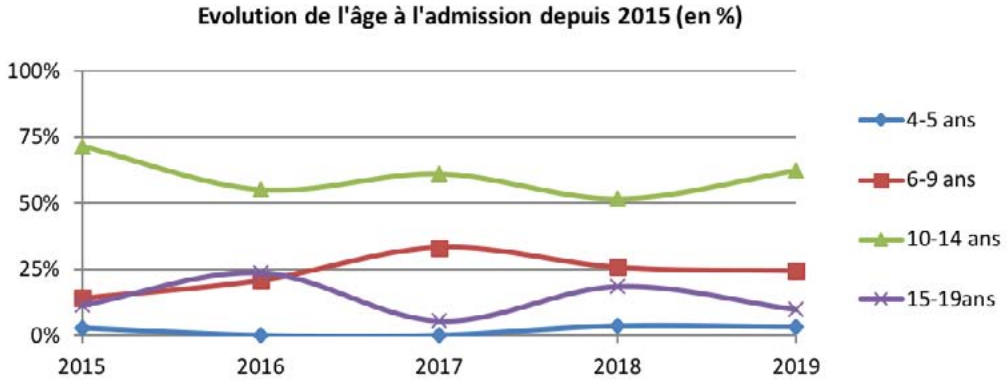


## ÉVOLUTION DE L'ÂGE DES ENFANTS ET ADOLESCENTS ACCOMPAGNÉS

Maintenant, lorsque nous observons, avec l'aide du graphique ci-après, l'âge des personnes que nous accompagnons chaque année, nous notons que ceux qui sont âgés de 10 à 14 ans demeurent majoritairement les plus concernés, de plus de 50 % à plus de 60 % suivant les années.

En revanche, ceux que nous mobilisent ensuite, sont les adolescents et jeunes majeurs âgés de 15 à 19 ans, allant de près de 30 % à près de 40 % suivants les années. En effet, les enfants situés entre 6 et 9 ans, n'arrivent qu'en 3ème position, représentant de 10 % à 20 % des suivis chaque année. Bien entendu, la proportion de très jeunes enfants reste très minimale, ce qui s'interroge au titre de la prévention précoce.

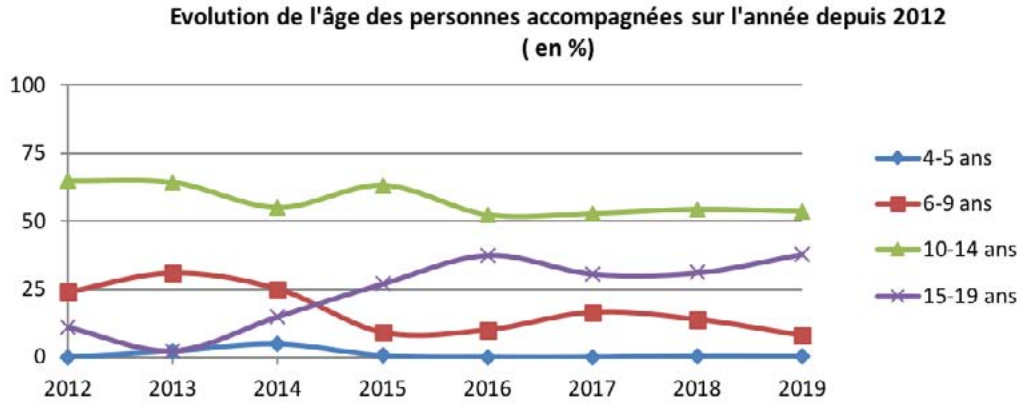


## SITUATION SCOLAIRE DES ÉLÈVES À L'ADMISSION

Voici la situation scolaire connue, des enfants et adolescents à leur arrivée au SESSAD en 2019. Comme le met en exergue le graphique ci-contre, nous notons les points saillants suivants :

- 34,5 % étaient scolarisés en ULIS primaire
- 26,2 % étaient scolarisés en ULIS collège
- 18 % étaient scolarisés en primaire ordinaire
- 11,5 % étaient scolarisés en collège ordinaire

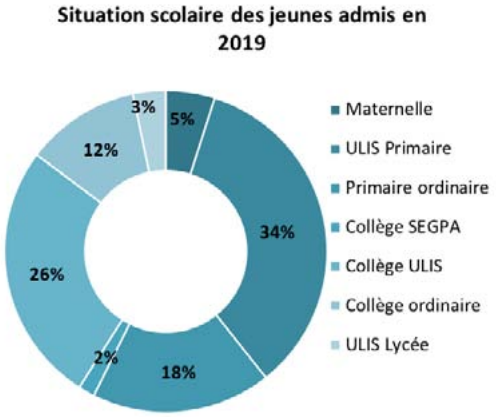

- 5 % étaient scolarisés en maternelle
- 3,3 % étaient scolarisés en ULIS lycée
- 1,5 % en SEGPA

A l'aide du graphique présentant ci-dessous ces données sur les 5 dernières années, nous observons des cohérences globales par type de situations scolaires, nonobstant quelques variations notables sur certaines années (maternelle, SEGPA notamment).

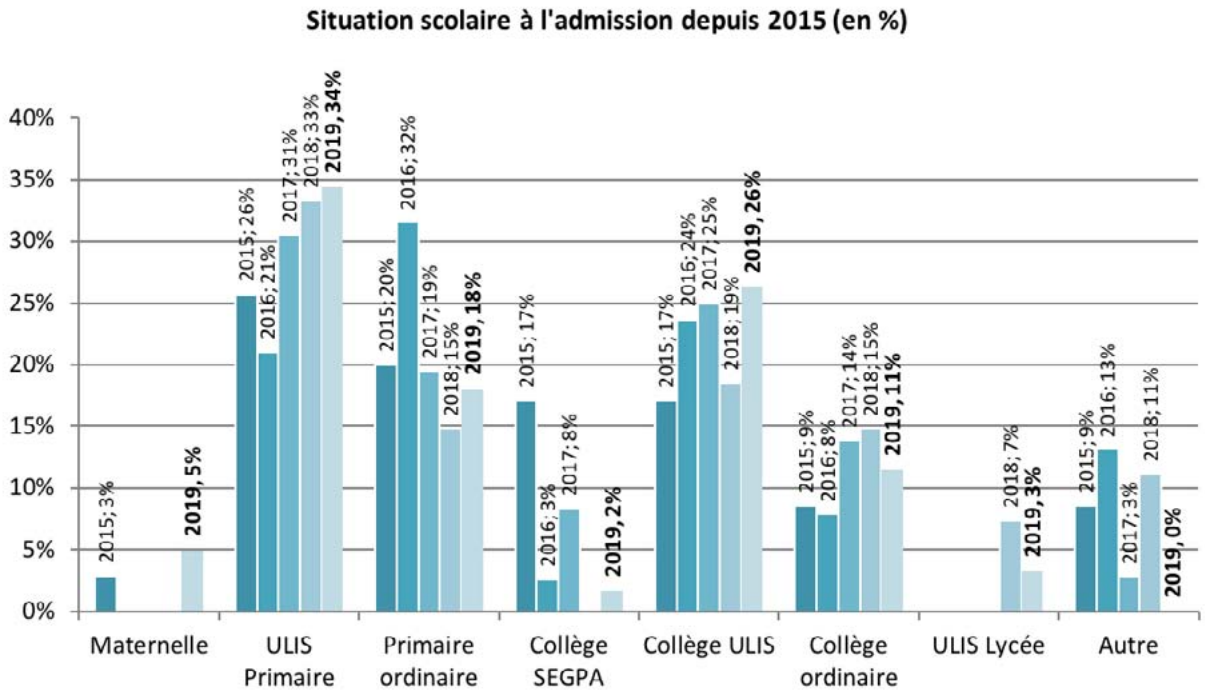


## ORIENTATION DES JEUNES A LA SORTIE DU SESSAD

Les éléments concernant les jeunes sortis en 2019 sont les suivants :

- la proportion de jeunes sortant avec une réorientation vers un autre établissement médico-sociale reste stable à 40 %
- le taux de jeunes présentant une évolution favorable ne nécessitant plus d'étayage diminue légèrement avec 33 %
- le taux de non adhésion des familles et/ou du jeune augmente et atteint 16 %
- cette année encore, la catégorie « autre » (déménagement…) demeure quasi inchangée, représentant 9 %
- la proportion de jeunes allant vers un dispositif éducatif en milieu ouvert (champ de la protection de l'enfance) représente 2 %

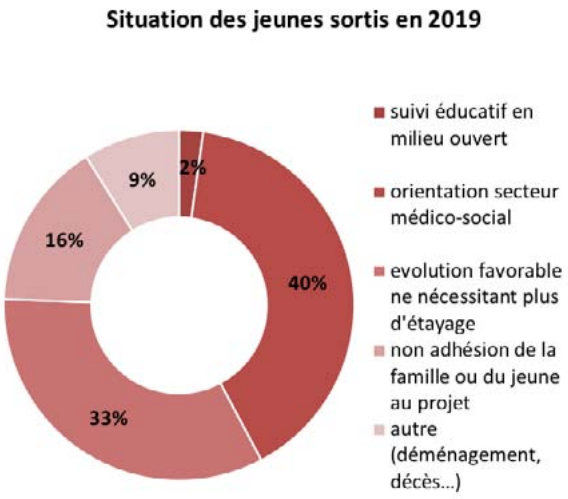


**Il est intéressant de comparer ces données avec celles des années écoulées. Le graphique, ci-après montre des éléments globalement proches chaque année, hormis le pourcentage de réorientations vers un autre établissement médico-social qui augmente nettement l'an passé.**

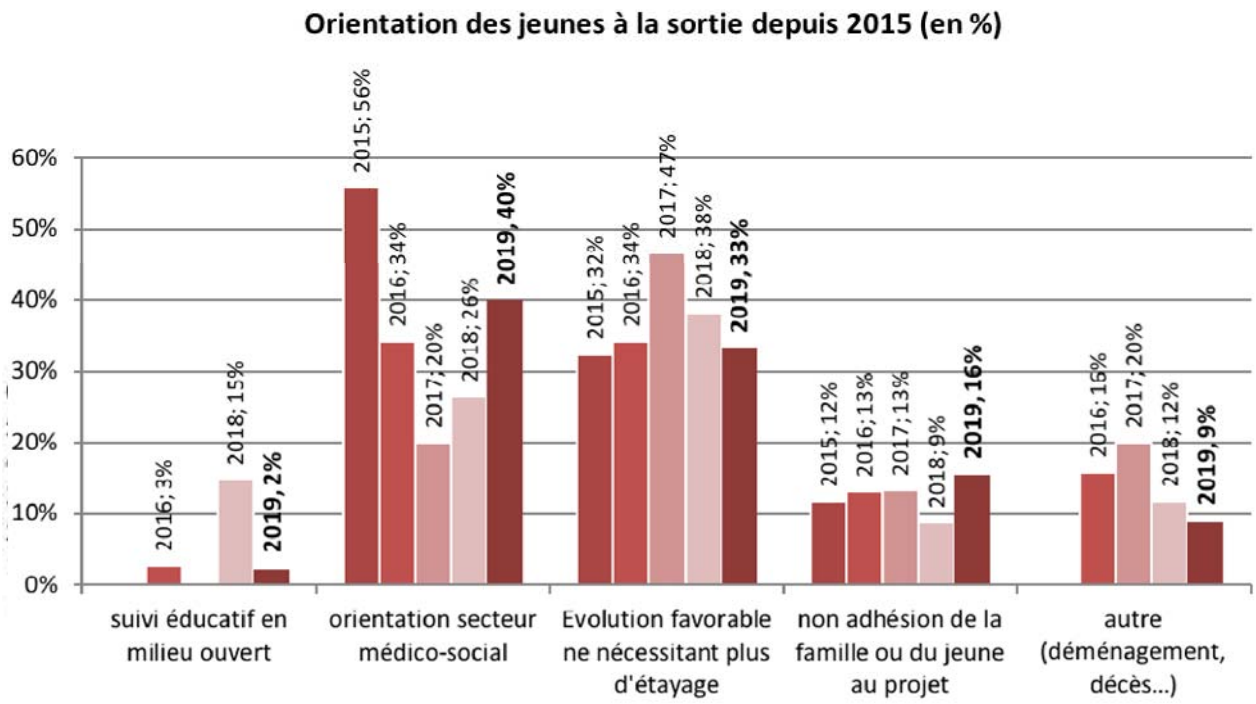


## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

Comme le soutient le Projet de Service du SESSAD, le rapport au territoire est important dans notre approche. Qu'il s'agisse du territoire de vie des enfants et des adolescents que nous accompagnons, celui de leurs parents, de leur famille, c'est avec beaucoup de respect que nous intégrons la notion du territoire dans nos approches. Il ne peut être question de substituer le territoire des personnes par celui de nos structures installées en ville, à Caen et à Lisieux. Nous observons que le bassin de vie, est celui de l'école, des loisirs, des amis, des réseaux compétents des personnes (santé, travail, vie économique, vie culturelle...).

Les moyens humains et matériels du SESSAD, équipé d'un parc important de véhicules, sont mobilisés pour investir les territoires des personnes, y mobilisant avec eux les ressources souvent méconnues et s'appuyant également sur les compétences des personnes en la matière.

Un autre thème quant à l'approche qualitative de nos modes d'accompagnement, est la capacité du SESSAD à se situer comme acteur, parmi d'autres, sur un territoire, apte à mobiliser des ressources de manière souple et agile, de sorte à prévenir les ruptures de parcours et de mettre en œuvre, le zéro sans solution.

De plus, l'action médico-psycho-éducative, en lien avec les engagements du CPOM, ne se conçoit pas comme un « tout » prévue à l'avance de manière identique pour chaque enfant, mais davantage se co-élabore avec les parents en respectant leur projet pour leur enfant. Ceci suppose une qualité d'écoute authentique des professionnels du service afin de prendre le temps du sens et de la construction avec les parents, quelles que soient leurs capacités à agir.

Pour cela, les professionnels se situent dans une bienveillance, appuyés sur des valeurs de respect, pour chaque enfant, pour chaque parent. Les supports utilisés, les méthodes employées, les lieux des entretiens, les jours et heures des rencontres tenant compte des disponibilités parentales, bref, tout est fait afin que les conditions d'un travail de qualité soient réunies. Il en est de même pour le rythme des entretiens, chaque intervenant pouvant se mobiliser plusieurs fois dans la semaine si nécessaire.

Nous précisons que la protection du traitement des données récoltées est assurée, et les conditions claires de leur diffusion sont communiquées. Dans le même esprit, nous prenons le temps de lire et commenter nos propres écrits face aux parents et à leur enfant.

Sans doute, le projet visant à la traçabilité de nos actions grâce à la gestion dématérialisée des dossiers des personnes constituera une étape importante, permettant d'assurer la continuité de nos actions et leur rendu compte plus exhaustif.

### LE DISPOSITIF ITEP (pour les Troubles du Comportement et de la Conduite)

Le nombre de journées ITEP au titre du dispositif poursuit sa baisse avec 212 journées en 2019 (rappel 266 en 2018 et 911 en 2017). Cependant, nous réaffirmons la disponibilité du SESSAD pour mobiliser ses ressources au bénéfice des enfants et adolescents en ayant besoin.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

### ANALYSE CHIFFRÉE DES ACTIONS MENÉES AU PROFIT DES SITUATIONS INSCRITES AU SEIN DE LA LISTE D'ATTENTE

L'attente d'une intervention par le SESSAD est longue… trop longue.

Elle est longue pour les parents qui s'inquiètent légitimement que les interventions médico-sociales pour leur enfant tardent à se mettre en œuvre, face à la dégradation due à l'absence de soins et de rééducations adaptés. Elle est longue pour les enfants qui parfois, vivent mal leur présent car certains souffrent de l'absence de soins spécialisés, souvent dans un environnement scolaire qui peut ne pas suffisamment prendre en compte leurs spécificités.

Ainsi, nous avons poursuivi sur l'exercice 2019, l'engagement de moyens dans **nos interventions liées à la liste d'attente**, étant entendu que cette dernière a diminué à hauteur de 6% passant à 214 jeunes (357 jeunes en 2018 et 378 en 2017).

Cette action, portée par la Direction et mise en œuvre par un intervenant socio-éducatif et une psychologue, avec le soutien vigilant des deux médecins psychiatres du SESSAD, permet de contacter et de considérer un grand nombre de parents afin de faire le point minutieux avec eux de la situation de leur enfant, alors encore situé sur la liste d'attente du Service.

Cette diminution du nombre de situations que nous considérons en attente relie à 2 éléments principaux :

- Une meilleure qualification des situations reflétant qualitativement la réalité des familles en attente du SESSAD.
- Un étayage des parents les éclairant sur de meilleures réponses possibles auprès d'autres partenaires en regard des besoins exprimés.

L'analyse chiffrée se présente ainsi :

- 162 familles/enfants ont bénéficié du dispositif, à leur demande (contre 148 en 2018 et 149 en 2017)
- 299 interventions directes et indirectes (contre 273 en 2018 et 305 en 2017)

| INTERVENTIONS DISPOSITIF LISTE D'ATTENTE | DI | TCC | TOTAL |
|---|---|---|---|
| Nombre de situations accompagnées | 91 | 73 | 162 |
| Nombres d'interventions auprès des familles (directes) | 117 | 79 | 196 |
| Nombres d'interventions auprès des partenaires (indirectes) | 44 | 59 | 103 |
| **TOTAL** | **161** | **138** | **299** |
| **NOMBRE D'ACCOMPAGNEMENTS PAR HANDICAP (ratio)** | **1,76** | **1,89** | |

Depuis 2017, nous mobilisons chaque année, des moyens médico-sociaux plus conséquents pour les enfants/adolescents présentant des Troubles du Comportement et de la Conduite soit 1,89 actions (2,14 en 2018 et 2,49 en 2017) contre 1,76 à l'endroit des jeunes présentant une Déficience Intellectuelle (1,63 en 2018 et 1,59 en 2017).

Aussi, nous continuer à observer, cette année encore, qu'en proportion, le nombre d'interventions indirectes s'avère plus important pour des enfants/adolescents présentant des TCC, comme nous l'avions déjà observé auparavant.

Nous faisons le rapprochement avec la nécessité de coordonner actions et moyens, sur et auprès de l'environnement des jeunes « TCC » qui sont ceux qui souvent, font partie des situations dites les plus complexes.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ (ACTIONS OU PISTES D'ACTIONS CONSÉCUTIVES À L'ÉVALUATION INTERNE ET À L'ÉVALUATION EXTERNE)

Nous venons de le voir, notre mobilisation est grande pour tenter d'imaginer des systèmes, des organisations, des processus visant à réduite l'attente trop longue d'une intervention du SESSAD.

Chaque année, nous affinons nos approches, nous améliorons nos supports, en lien étroits avec leurs destinataires : les enfants/adolescents et leurs parents.

2019 a constitué une année où la priorité a été mis sur ce thème.

Les retours que les parents nous font nous encouragent à aller plus loin pour parfaire notre travail.

En ce sens, la dynamique visant à créer un espace collectif de réflexion avec les parents n'a pu trouver place dans cette année. Bien entendu, notre attention est grande, comme évoqué précédemment pour les parents et leur enfant en situation de handicap, dans le cadre de leur accompagnement individuel. Toutefois, ce dynamisme n'est pas mis à profit d'une instance de rencontre et de partage, sur des sujets transversaux, au sein de laquelle les parents pourraient s'investir durablement.

Le Directeur Adjoint du SESSAD et les Chefs de Service, ont poursuivi leurs travaux visant à assurer notre montée en compétences en matière de « Document Individuel de Prise en Charge », tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

De même, s'agissant du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) dont chaque enfant et adolescent bénéficie au SESSAD.

Durant 2019, la Direction a impulsé des échanges visant à anticiper la dématérialisation des dossiers des personnes accompagnées. Ici, nous mesurons le chemin restant à parcourir pour continuer à gagner en rigueur dans les échéances, et dans la traçabilité continue et partagée des observations. Ainsi, l'écrit, certes porté par tel ou tel professionnel, s'inscrit en référence à une approche du Service, plutôt qu'à une pratique trop personnelle, là où le milieu ouvert peut être en tension.

C'est ainsi que la DACQ, donnera tout son sens à ces modifications de fond, en les partageant entre professionnels et en les reliant à nos valeurs.

Fin 2019, à son arrivée, la nouvelle Directrice Adjointe du SESSAD a repris l'avancée des travaux sur les deux points suivants :

### ORGANISATION AU QUOTIDIEN, DES TEMPS HEBDOMADAIRES REPÉRÉS ONT PERMIS DE TRAVAILLER SUR :

- la réflexion en unité et inter-unité
- le montage des projets
- les écrits professionnels
- la démarche partenariale
- le développement de la transversalité
- les réunions à thèmes
- les groupes de travail en lien à la DACQ et à l'évaluation

### FINALISATION ET OPÉRATIONNALISATION DES CHANTIERS EN COURS D'ANNÉE :

- réunion du groupe de travail « outils de communication » (plaquette, livret d'accueil), finalisation et opérationnalisation du travail mené,
- réunion du groupe « participation collective » (parents, jeunes), finalisation et opérationnalisation du travail mené,
- réunion SESSAD à Caen, lisibilité de la gestion administrative et financière du SESSAD.

### Les avancées sur 2019 ont soulevé les questions suivantes :

- Quelle poursuite des travaux sur la liste d'attente : entre la reconnaissance d'un dispositif naissant à institutionnaliser et la poursuite de l'innovation et de la créativité ?
- Quelle organisation du SESSAD au regard des enjeux de demain : projet associatif, CPOM, Pôle Handicap Enfance et au-delà de ce Pôle, quelle synergie associative ?
- Comment le SESSAD prend part à la clarification de l'offre de prestations au sein du CPOM ?

La projection sur 2020, est perçue comme une nécessité de ré-enchanter la DACQ, dans un environnement où tout va vite et où le sens peut échapper. L'engagement des équipes et les attentes des professionnels nous permettent d'envisager cette perspective avec enthousiasme et réalisme.

# INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE **CHAMP GOUBERT** (ITEP)

5 rue des Frères Wilkin
14460 COLOMBELLES

**Tél.** 02 31 80 51 06
**Fax.** 02 31 80 50 47

**Directeur :** Didier MARGUERITE
**E-mail :** directeur.champ-goubert@acsea.asso.fr
**Directeur adjoint :** David LEMIÈRE jusqu'au 02 octobre 2019
Claude BABILLON, Directeur adjoint par intérim à compter du 2 Décembre 2019
**E-mail :** directeur-adjoint.itepcg@acsea.asso.fr

**Année de création :** 1949

## AUTORISATION / HABILITATION

Décision de l'ARS en date du 23 novembre 2016 portant renouvellement d'autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour l'accompagnement de garçons et filles âgés de 6 à 16 ans, modifiée par la décision de l'ARS en date du 24 février 2017 :

- Sur Evrecy : 16 places internat et 18 places semi-internat
- Sur le Bessin : 6 places internat et 14 places semi-internat

SESSAD (dispositif ITEP Bessin) :

Décision de l'ARS en date du 23 novembre 2016 portant autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour l'accompagnement de garçons et filles âgés de 0 à 20 ans sur le territoire du Bessin, pour une capacité de 24 places.

## POPULATION

Jeunes dont les manifestations et les troubles du comportement rendent nécessaire, malgré des capacités intellectuelles normales ou approchant la normale, la mise en œuvre de moyens médico-éducatifs pour le déroulement de leur scolarité, à l'exclusion des formes graves d'autisme et d'états déficitaires ou associés à une affection somatique trop invalidante.

Les jeunes accueillis présentent des troubles du langage et de la communication, des troubles du comportement, des états psychotiques, des troubles névrotiques évolutifs, des pathologies de la personnalité.

## FINANCEMENT

Organismes de Sécurité Sociale

## OBJECTIF / MISSION

La mission essentielle de l'ITEP consiste à pouvoir :

- Répondre sur le plan éducatif, thérapeutique et pédagogique au mieux à la problématique des jeunes qui lui sont confiés,
- Favoriser le maintien de l'enfant dans des dispositifs ordinaires ou adaptés. Selon le projet parental, il met en place des interventions prenant en compte d'une part les ressources et les difficultés de l'enfant, d'autre part les possibilités et les limites de l'environnement.

## ACTIONS

Dans le cadre de ces missions, l'ITEP en fonctionnement dispositif sur un territoire donné doit pouvoir proposer des modalités diversifiées d'accompagnement selon un principe de subsidiarité. L'objectif étant, dans un souci de prévention des ruptures de parcours, de mettre en synergie des ressources de droit commun et des accompagnements adaptés dans un dispositif qui permet de répondre aux besoins des personnes en fonction de l'évolution de leur problématique.

Il est ainsi possible de combiner les ressources d'enseignements, de culture, de soins, etc… de droit commun et des modes d'accompagnement de type soin spécialisé ambulatoire, éducation spécialisée individuelle en milieu ouvert, éducation spécialisée en collectif de jour, avec ou sans hébergement.

Cette dynamique prend appui sur les objectifs suivants :

- Garantir et valoriser la dimension institutionnelle de notre action d'accompagnement par la structuration du travail interdisciplinaire (triptyque Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique).
- Affirmer nos savoirs faire en ce qui concerne notre expertise au diagnostic de la situation de handicap.
- S'inscrire dans une co construction des projets personnalisés d'accompagnement avec l'ensemble des partenaires à partir d'une méthodologie repérante.
- Agir toute possibilité d'externaliser les prestations d'accompagnement des jeunes pour favoriser leur inclusion dans les dispositifs de droit commun.
- Privilégier la logique de l'expérimentation et de valorisation progressive des jeunes accueillis.
- Mobiliser et s'associer au projet des parents dans le processus d'accompagnement de leur enfant.

L'action spécialisée s'appuie sur les potentialités d'évolution du jeune, même le plus en difficulté. Les actions supposent la mise en œuvre :

- D'une écoute attentive et qualifiée de la problématique du jeune.
- D'une prise en compte globale de l'enfant, qui articule de façon cohérente l'action éducative, l'action pédagogique et l'action thérapeutique.
- D'un projet personnalisé qui respecte le rythme et l'évolution de l'enfant en accord avec sa famille.
- Du maintien d'un travail de médiation sociale et éducative dans la relation famille/institution.
- D'un environnement naturel favorable aux actions socio-éducatives.
- De structures contenantes à la fois ouvertes sur l'extérieur et fonctionnant en réseaux avec les divers partenaires concernés.

En référence aux objectifs, elles se déclinent de la façon suivante :

- Contribuer à l'évolution de l'élaboration de la personnalité
- Développer les capacités d'expression et de communication
- Accroître les capacités cognitives
- Conduire à un changement des relations enfant-famille-environnement
- Favoriser l'autonomie et la socialisation.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Secteur du Bessin / Caen Est.

## TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2015 ET 2019

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|---|---|---|---|---|
| ADMISSIONS | | | | | |
| Demandes étudiées (ensembles demandes reçues) | 79 | 55 | 56 | 74 | 64 |
| Demandes sans suite | 26 | 11 | 8 | 5 | 5 |
| Demandes restant à l'étude au 31/12/N | 29 | 20 | 33 | 53 | 67 |
| **Admissions Totales** | **21** | **21** | **24** | **15** | **24** |
| DÉPARTS ET ORIENTATIONS | | | | | |
| retour en famille | - | 6 | 3 | 1 | - |
| suivi éducatif en milieu ouvert | 3 | 3 | 3 | - | 2 |
| orientation secteur médico-social | 10 | 6 | 7 | 4 | 13 |
| Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage | | | | | |
| non adhésion de la famille ou du jeune au projet | | | | | 2 |
| autre (déménagement, décès...) | | | | | 2 |
| non renseigné | | | | | |
| ORIGINE DES DEMANDES (EN %) | | | | | |
| MDPH / CDA | 50 | 79 | 55 | 56 | 70 |
| Conseil Départemental | | | | | 29 |
| Formation | | | | | |
| Justice | | | | | |
| MDPH / Justice | | | | | |
| DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE | | | | | |
| En années | 3 | 4 | 4 | 5 | 3 |
| En mois | 5 | 5 | - | | |
| SUIVI D'ACTIVITÉ | | | | | |
| Total Prévisionnel - Journées | 14 310 | 13 690 | 13 690 | 13 690 | 23 598 |
| Total Réalisé - Journées | 14 368 | 14 313 | 13 364 | 14 606 | 23 433 |
| Total Prévisionnel - Actes | | | | | |
| Total Réalisé - Actes | | | | | |
| Total Prévisionnel - En heures | | | | | |
| Total Réalisé - En heures | | | | | |
| SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS | 58 | 623 | -326 | 916 | -165 |

## ACTIVITÉ 2019

### DEMANDES D'ADMISSION

- 80 dossiers ont été étudiés en 2019 (4 pour l'Hébergement - 51 pour le Collectif Jour – 25 pour le SESSAD).
- 5 dossiers n'ont pas eu de suite.

  soit après l'étude et en raison de la situation géographique.

  soit parce que les enfants ont été orientés dans une autre institution (plusieurs orientations proposées par la C.D.A.)

  soit parce que les candidatures n'ont pas été maintenues par les familles
- 67 dossiers sont toujours à l'étude au 31 décembre 2019.
- 19 enfants ont été admis en 2019.

### MOUVEMENT DES ENFANTS

Au 31/12/2018, nous terminions avec un effectif global de 89 enfants.

| | | |
|---|---|---|
| Ainsi les Enfants présents au 01/01/2019 : | 89 | (70 garçons – 19 filles) |
| Enfants admis en 2019 : | 19 | (15 garçons – 4 filles) |
| Enfants partis en 2019 : | 15 | (10 garçons – 5 filles) |
| Enfants présents au 31/12/2019 : | 94 | (80 garçons – 14 filles) |
| Enfants accompagnés en 2019 : | 109 | (90 garçons – 19 filles) |

### ADMISSIONS

19 enfants ont été admis en 2019

- 0 en Hébergement sur le dispositif ITEP Champ Goubert Module 1 des petits.
- 11 en Collectif Jour (9 garçons – 2 filles) :

  4 admissions en collectif jour sur le dispositif ITEP Bessin (4 garçons)

  5 admissions sur le dispositif ITEP Champ Goubert

  2 sur l'USI de Fleury sur Orne.
- 8 en SESSAD (8 garçons, 2 filles) sur le dispositif ITEP Bessin

### DÉPARTS – ORIENTATIONS

- 15 enfants ont quitté l'institution en 2019 :
  - 7 enfants ont été orientés en établissement médico-social (CJ – hébt – USI)
  - 3 enfants sont accompagnés par un SESSAD avec retour au domicile ou maintien en famille d'accueil
  - 3 retours au domicile avec scolarité ordinaire
  - 0 fin d'accompagnement à la majorité du jeune
  - 2 fin d'accompagnement à l'initiative du jeune et de sa famille

## DURÉE DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS SORTIS EN 2019

| | HÉBERGEMENT | COLLECTIF JOUR | SESSAD |
|---|---|---|---|
| Séjours de moins d'1 an | 0 | 0 | 1 |
| Séjours de 1 à 5 ans | 1 | 5 | 7 |
| Séjours de plus de 5 ans | 3 | 0 | 1 |
| Durée moyenne des séjours | 4,5 ans | 3,25 ans | 3,13 ans |

La baisse significative de la durée d'accueil sur l'hébergement (7 ans en 2018 et 4,5 ans en 2019) témoigne d'une dynamique d'accompagnement en séquentiel plus importante. Quant à l'accueil de jour et au SESSAD, nous restons sur une durée moyenne de séjour quasi identique.

Tous les enfants admis en 2019 ont été orientés par la C.D.A. et pris en charge par un organisme d'Assurance Maladie.

À noter que sur les 109 situations accompagnées sur 2019, les jeunes relèvent des mesures suivantes :

| MESURES | CDA | CDA/ DEF MESURE ADMINISTRATIVE | CDA/JE/DEF | CDA/JE | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|
| **DISPOSITIF BESSIN** | | | | | |
| Hébergement | 4 | 6 | 0 | 0 | 10 |
| Collectif Jour | 11 | 6 | 0 | 0 | 17 |
| SESSAD | 27 | 6 | 2 | 0 | 35 |
| **DISPOSITIF CHAMP GOUBERT** | | | | | |
| Hébergement | 7 | 3 | 2 | 0 | 12 |
| Collectif Jour | 20 | 4 | 3 | 0 | 27 |
| Accompagnement extérieur | 6 | 1 | 1 | 0 | 8 |
| Total | 75 | 26 | 8 | 0 | 109 |

A partir de ce tableau récapitulatif, 34 jeunes soit 31,19 % de l'effectif global, sont confiés à la Direction de l'Enfance et de la Famille.

Précisément sur l'ensemble des dispositifs Bessin et Champ Goubert :

- Pour l'hébergement, 11 jeunes soit 32,35 %
- Pour le collectif jour, 13 jeunes soit 38,26%
- Pour le SESSAD, 8 jeunes soit 23,52%
- Pour les accompagnements extérieurs, 2 jeunes soit 5,88%

7,07 % ou 8 enfants accompagnés en 2019 relèvent du Juge des Enfants au titre de l'Assistance Éducative.

## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

Tous les enfants accompagnés en 2019 (file active), habitent dans le Calvados sauf pour 2 enfants : les parents résident dans la Manche.

Plus précisément les jeunes habitant le Calvados, sont répartis selon 4 arrondissements à savoir :

- 47 sur l'arrondissement de BAYEUX
- 50 sur l'arrondissement de CAEN
- 4 sur l'arrondissement de LISIEUX
- 3 en Basse-Normandie
- et 5 sur l'arrondissement de VIRE

Pour le dispositif BESSIN (SESSAD compris) :

Sur les 62 jeunes accompagnés (file active) par le Dispositif ITEP Bessin :

- 42 résident majoritairement sur l'arrondissement de BAYEUX soit 67,74 %.
- 15 jeunes sont domiciliés sur l'arrondissement de CAEN soit 24,19 %.
- 2 jeunes sont domiciliés sur l'arrondissement de VIRE soit 3,23 %.
- 2 jeunes résident sur l'arrondissement de Lisieux et 1 jeune réside dans la Manche.

Pour le dispositif CAEN EST (USI compris) :

sur les 67 dossiers d'admissions en attente, l'origine géographique se décline de la façon suivante :

- 42 sur l'arrondissement de CAEN
- 22 sur l'arrondissement de BAYEUX
- 1 sur l'arrondissement de LISIEUX
- 1 sur l'arrondissement de VIRE
- et 1 hors département

Les régions où les demandes sont les plus importantes se situent bien là où l'ITEP Champ Goubert a décidé de se redéployer.

## SCOLARITÉ DES ENFANTS ACCUEILLIS DANS L'ÉTABLISSEMENT AU 31/12/2019 – 90 ÉLÈVES

Les deux grands axes de l'année ont été : l'installation de la classe externalisée élémentaire sur l'école Victor Hugo de Colombelles et l'augmentation du suivi des jeunes dans le cadre de la prévention.

L'accueil par l'équipe de l'école « Victor Hugo » et les modalités mises en place par le binôme classe ont permis d'installer un climat serein pour que tous les élèves du M1 puissent s'épanouir et ainsi retrouver leur statut d'élève. Des projets d'inclusion ont d'ores et déjà été mis en place tels que la chorale.

De même, des projets inclusifs ont été proposés sur les autres UEE. Sur Bayeux, autour du thème de l'environnement avec des sorties plages ou forêts propres. Sur le collège Pasteur un atelier poterie a été proposé aux élèves du milieu ordinaire. Cette médiation à visée préventive s'est conclue par une fresque qui a été montrée au public par le biais d'un vernissage au sein du collège.

Les dispositifs de prévention nous ont permis d'intervenir dans le cadre d'un suivi ou bien d'observation pour plus de 25 jeunes en mobilisant autant que possible le plateau technique des différents dispositifs ITEP sur les territoires Bessin et Caen EST avec :

- Des actions variées : Observations en classe, participations équipe éducative, ESS, conseils d'aménagement de scolarité…
- Des personnes de différents statuts, conseillers : élèves, AESH, enseignant(e)s, équipes pédagogiques élargies et bien sûr, les familles.
- Des formations en direction du personnel éducatif du milieu ordinaire : Ecole Victor Hugo, Collèges Pasteur, Mandela, Dunois,…

La scolarisation à temps plein ou à temps partiel avec les professeurs des écoles spécialisés, mis à disposition par

l'Éducation Nationale, se décline de la manière suivante pour 48 enfants :

- Classe externalisée école élémentaire Victor HUGO 1er degré de COLOMBELLES : 9 dont 2 élèves de l'USI
- Classe externalisée Collège PASTEUR 2nd degré : 11.
- Classe Préprofessionnelle : 5 (3 élèves de Colombelles, 1 élève de l'USI et 1 élève du Bessin).
- Classe externalisée Ecole primaire Reine Mathilde 1er degré à BAYEUX : 8.
- Classe ouverte Collège 2nd degré à BAYEUX : 11 (compte tenu de la dynamique du projet classe ouverte qui consiste à maintenir les enfants dans l'école ordinaire, nous les retrouvons dans la comptabilisation des inclusions scolaires à temps complet ou partiel).

Les inclusions scolaires à temps partiel ou à temps complet concernent 56 enfants selon les modalités suivantes :

- Au lycée ou en formation professionnelle : 7 jeunes (dont 6 en SESSAD)
- Au collège de la classe de 6ème à la 3ème : 37 (dont 18 en SESSAD)
- En école primaire : 9 (dont 6 en SESSAD)
- Jeunes bénéficiant d'un suivi préprofessionnel : 4
- Jeunes accompagnés par l'ISEMA : 2
- Certains jeunes en âge d'obligation scolaire sont descolarisés: 3

## CONTRAT DE JOURNÉES

| C.P.A.M. | Hébergement | Collectif Jour | SESSAD | TOTAL |
|---|---|---|---|---|
| Prévisionnel - BP 2019 | 4 692 | 7 956 | 10 950 | 23 598 |
| Réel | 3 799 | 8 481 | 11 153 | 23 433 |
| | | | ECART | -165 |
| EN 2018 | | | | |
| JOURNEES NEIGE | 0 | | | |
| JOURNEES GREVE | 36 | | | |
| JOURNEES HOSPITALISATION | 11 | | | |
| TOTAL ABSENCES | 46 | | | |
| JOURNÉES PRÉVENTION | 340 | | | |
| JOURNÉES DISPOSITIF ITEP | 21 | | | |

## REPARTITION PAR SEXE ET PAR AGE (ENFANTS PRÉSENTS AU 31/12/18)

| POPULATION GLOBALE | 19 ans | 18 ans | 17 ans | 16 ans | 15 ans | 14 ans | 13 ans | 12 ans | 11 ans | 10 ans | 9 ans | 8 ans | 7 ans | 6 ans | 5 ans | TOTAL | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| GARÇONS | 2 | 5 | 6 | 0 | 8 | 13 | 14 | 6 | 8 | 12 | 5 | 1 | 0 | 0 | 0 | 80 | 94 |
| FILLES | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 14 | |
| HEBERGEMENT CHAMP GOUBERT & USI | 19 ans | 18 ans | 17 ans | 16 ans | 15 ans | 14 ans | 13 ans | 12 ans | 11 ans | 10 ans | 9 ans | 8 ans | 7 ans | 6 ans | 5 ans | TOTAL | |
| GARÇONS | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 8 | 9 |
| FILLES | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | |

| HEBERGEMENT DIB | 19 ans | 18 ans | 17 ans | 16 ans | 15 ans | 14 ans | 13 ans | 12 ans | 11 ans | 10 ans | 9 ans | 8 ans | 7 ans | 6 ans | 5 ans | TOTAL | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| GARÇONS | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 | 3 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 7 | 7 |
| FILLES | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| COLLECTIF JOUR CHAMP GOUBERT & USI | 19 ans | 18 ans | 17 ans | 16 ans | 15 ans | 14 ans | 13 ans | 12 ans | 11 ans | 10 ans | 9 ans | 8 ans | 7 ans | 6 ans | 5 ans | TOTAL | |
| GARÇONS | 0 | 2 | 2 | 0 | 4 | 4 | 2 | 1 | 6 | 5 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 28 | 33 |
| FILLES | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | |
| COLLECTIF JOUR DIB | 19 ans | 18 ans | 17 ans | 16 ans | 15 ans | 14 ans | 13 ans | 12 ans | 11 ans | 10 ans | 9 ans | 8 ans | 7 ans | 6 ans | 5 ans | TOTAL | |
| GARÇONS | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 3 | 2 | 1 | 1 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 12 | 15 |
| FILLES | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | |
| SESSAD | 19 ans | 18 ans | 17 ans | 16 ans | 15 ans | 14 ans | 13 ans | 12 ans | 11 ans | 10 ans | 9 ans | 8 ans | 7 ans | 6 ans | 5 ans | TOTAL | |
| GARÇONS | 2 | 3 | 3 | 0 | 0 | 4 | 6 | 2 | 1 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 25 | 30 |
| FILLES | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | |

## TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2015 ET 2019

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|---|---|
| ADMISSIONS | | | | | |
| DEMANDES ÉTUDIÉES | 79 | 55 | 56 | 74 | 64 |
| DEMANDES SANS SUITE | 26 | 11 | 8 | 5 | 5 |
| DEMANDES RESTANT À L'ÉTUDE AU 31/12 | 29 | 20 | 33 | 53 | 67 |
| ADMISSIONS TOTALES | 21 | 21 | 24 | 15 | 19 |
| DÉPARTS ET ORIENTATIONS | | | | | |
| RETOUR EN FAMILLE | - | 6 | 3 | 1 | - |
| SUIVI ÉDUCATIF EN MILIEU OUVERT | 3 | 3 | 3 | - | 2 |
| ORIENTATION SECTEUR MÉDICO-SOCIAL | 10 | 6 | 7 | 4 | 13 |
| EVOLUTION FAVORABLE NE NÉCESSITANT PLUS D'ÉTAYAGE | | | | | |
| NON ADHÉSION DE LA FAMILLE OU DU JEUNE AU PROJET | | | | | 2 |
| AUTRE (DÉMÉNAGEMENT, DÉCÈS...) | | | | | 2 |
| EMPLOI - FORMATION | | | | | |
| TOTAUX | | | | | |
| ORIGINE DES DEMANDES (EN %) | | | | | |
| MDPH / CDA | 50 | 79 | 55 | 56 | 70 |
| CONSEIL DEPARTEMENTAL | | | | | 29 |
| FORMATION | | | | | |
| JUSTICE | | | | | |
| MDPH / JUSTICE | | | | | |
| DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE | | | | | |
| EN ANNÉES | 3 | 4 | 4 | 5 | 3 |
| EN MOIS | 5 | 5 | - | | |
| SUIVI D'ACTIVITÉ | | | | | |
| TOTAL PRÉVISIONNEL - JOURNÉES | 14 310 | 13 690 | 13 690 | 13 690 | 23 598 |
| TOTAL RÉALISÉ - JOURNÉES | 14 313 | 13 364 | 14606 | 13 442 | 23 433 |
| SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS | 3 | - 326 | 916 | - 248 | 165 - |

Concernant l'âge des jeunes nous notons comparativement aux autres années une proportion plus importante sur les 9 et 10 ans ainsi que 13 jeunes au delà des 16 ans qui témoignent de notre adaptation à la modification de notre autorisation qui est passée du 6-16 ans à 4-20 ans dans le cadre du CPOMM 3.

Concernant l'activité sur 2019 au niveau de l'équilibre global nous affichons un déficit de journées de - 165 soit -0,70 % par rapport au prévisionnel. Soit une activité à hauteur de 99,3 %

En précisant par ailleurs que dans ce déficit sont comprises les journées grève et hospitalisation.

Les journées non facturables (prévention-dispositif) représente 340 journées (+ 1,45 au contrat journées) Cette augmentation significative de l'activité prévention s'explique pour un nombre croissant d'interventions au sein des écoles pour des situations relevant ou pas de handicap sur un nombre important d'écoles primaires du secteur caennais. Dans ce cadre sont mobilisés un professeur des écoles et le plateau technique du dispositif ITEP.

**File active sur la partie ITEP** est de 72 pour un prévisionnel CPOMM 3 2019 de 81.

Il est à préciser que cependant que le mode de calcul de la file active ne prend pas en compte l'ensemble des jeunes pour lesquels nous intervenons au titre de la prévention.

**La file active sur le SESSAD** est de 38 pour un prévisionnel CPOMM3 en 2019 de 36.

Ce chiffre ne prend pas en compte les interventions du SESSAD dans le cadre de la gestion de la liste d'attente.

Sur 2019 sur les hébergements nous accusons un déficit moins important qu'en 2019 (-27,8% en 2019 et –38% en 2018) mais il reste cependant élevé. A l'instar des précédentes années, cette réalité est en lien avec le déficit de candidatures vers cette modalité d'accompagnement. Cette baisse du déficit est bien sûr en lien avec notre travail d'adaptation de l'offre à travers la transformation de modalité d'accueil validée par l'ARS dans le cadre du CPOMM 3. Aujourd'hui l'activité plus importante de l'accueil de jour (+20,37%) et du SESSAD (+1,85) maintiennent notre activité au regard du contrat journées.

## LISTE D'ATTENTE

Nos listes d'attentes étant communes et étant pour partie sur un territoire commun, nous maintenons nos points admission avec l'ITEP Camille Blaisot pour plus de cohérence et d'efficacité dans le traitement des demandes.

Au 31 Décembre 2019, nous étions à 67 dossiers en attente. Aujourd'hui nous sommes à 69 dossiers et se répartissent ainsi :

- Primaire : 21 (dont 1 dans l'Orne)
- 1 en HB
- Secondaire : 14

Sur le secteur de Bayeux :

- Primaire : 10
- SESSAD : 23

# ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET LEURS EVOLUTIONS

## TRANCHES D'ÂGE

| | 2019 | 2018 | 2017 |
|---|---|---|---|
| âge < 10 ans | 22,00% | 64,20% | 33,00% |
| 10 ans < âge > 12 ans | 50,0% | 28,50% | 53,00% |
| âge > 12 ans | 27,0% | 7,10% | 13,00% |

En 2019, 55 % des admissions au sein des 2 dispositifs ITEP réunis (DIB et DICE) ont eu pour portes d'entrée le SESSAD et l'USI.

Le nombre de jeunes admis ayant bénéficié ou bénéficiant d'un suivi ambulatoire « autrement » (CAMPS, CMP, CMPP libéral) continue son augmentation d'année en année alors que le pourcentage d'hospitalisation du service de pédopsychiatrie chute de manière significative.

L'intensité des troubles psychiques serait donc moindre chez les jeunes usagers récemment admis dont l'âge d'entrée semble par contre reparti à la hausse. Ces observations sont en logique corrélation avec les profils des jeunes accompagnés par le SESSAD ou l'USI dont la scolarité en milieu ordinaire à quasi temps plein peut être préservée.

Les situations admises à l'ITEP faisant l'objet d'une protection par décision judiciaire ou non est stable entre 40 et 50 %.

Avant l'année 2019, plusieurs mouvements se dessinent des 2 dispositifs ITEP Caen-Est et Bessin.

1. Une augmentation en nombre et en diversité des profils des situations évaluées et/ou accompagnées au titre de la prévention au sein des établissements scolaires à destination des enfants, pré-adolescents et adolescents présentant des troubles du comportement au sein de l'école. Les professionnels du SESSAD Bessin, du binôme classe collège du DIB, des Accompagnements extérieurs du DICE et des binômes classe du DICE se mobilisent aussi à la demande, tels des équipes mobiles d'intervention afin de permettre une évaluation diagnostique pluri disciplinaire qui favorisera le maintien et/ou préparer la mise en place d'un accompagnement spécialisé mieux ciblé dans ses objectifs et les moyens mis en œuvre.
2. L'extension de l'âge maximal d'accompagnement à 20 ans (au lieu de 16 ans) qui nécessite désormais la mise en place pour la tranche des 16-20 ans d'un accompagnement pré-pro et pro spécifique et d'une élaboration individualisée du projet professionnel ainsi que du projet de vie sociale des jeunes adultes en prenant en compte les enjeux de la majorité, ce qui amène à mettre en place des évolutions sur le DIB et le DICE permettant la création de modules d'accompagnement des jeunes de cette tranche d'âge.
3. La présence parmi les effectifs du DICE d'un certain nombre de jeunes présentant un profil particulier, portant le qualificatif aujourd'hui usité de 4 situations complexes, nécessitant un accompagnement quasi individuel et la mobilisation des divers outils institutionnels dont l'ITEP dispose afin de pouvoir faire dispositif ITEP à l'interne de la manière la plus judicieuse possible afin d'éviter des ruptures d'accompagnement. Dans certains cas, ce type de réponse atteint très vite ses limites et il devient indispensable d'avoir recours au dispositif RAPT de la MDPH pour générer un multi-partenariat au sein d'un PAG.

| | | HOSPITALISATION | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| NOM | AGE | HTC temps complet | | H. de jour | | Suivi amb. CMPEA/ CMPP | | Rupture scolarité | | SESSAD/ MDA | | DEF | | JUGE | |
| RC | 11 | | | | | x | | | | | | | | | |
| SY | 15 | | | | | | | x | | x | | | | | |
| FG | 18 | | | | | | | | | x | | | | | |
| FR | 13 | | | | | | | | | x | | | | x | |
| BE | 11 | | | x | | x | | | | | | | | | |
| LN | 8 | | | | | x | | | | | | x | | x | |
| BT | 9 | | | | | x | | | | | | | | | |
| DM | 12 | | | | | x | | | | | | | | | |
| CE | 7 | | | | | x | | | | | | x | | x | |
| ME | 7 | | | | | x | | | | | | | | | |
| NCD | 10 | | x | | | x | | | | | | x | | x | |
| GD | 11 | | | x | | x | | | | | | | | x | |
| NML | 10 | | x | | | x | | | | | | x | | x | |
| LE | 13 | | | | | x | | | | | | | | | |
| GL | 13 | | | | | x | | | | | | | | | |
| MS | 12 | | | | | | | | | x | | x | | x | |
| VE | 13 | | | | | x | | | | x | | x | | | |
| HE | 12 | | x | | | x | | | | | | x | | x | |
| ZM | 9 | | x | | | | | x | | | | | | | |
| 19 admissions | 19 | Bessin | CG | Bessin | CG | Bessin | CG | Bessin | CG | Bessin | CG | Bessin | CG | Bessin | CG |
| | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2019 | | 6 | | | | 14 | | 2 | | 5 | | 7 | | 8 | |
| | | 31% | | | | 84,20% | | 10% | | 26,30% | | 36,80% | | 47% | |
| | | 2017 | | 2018 | | 2017 | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 | 2018 |
| | | 60% | | 50% | | 60% | 78% | 5% | 14,20% | 33% | 0% | 40% | 28,50% | 40% | 35,70% |

# ANALYSE QUALITATIVE DES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

## CONCERNANT L'USI

L'Unité de Soutien à l'Inclusion Scolaire accueille actuellement 10 jeunes dont 6 sont accueillis en hébergement.

Un enfant du M1 est également accueilli en hébergement séquentiel au titre du dispositif.

Entre 2018 et 2019, le taux d'accueil est passé de 0,31 à 0,24 en journée. Ce qui constitue une inversion comparativement à l'année 2017/2018. Ce taux s'explique par le fait que sur les 10 jeunes, 9 sont scolarisés en classe milieu ordinaire et ont des aménagements, c'est à dire des temps d'ateliers de médiation à l'USI ou en milieu ordinaire.

Le taux de collectif qui est passé de 0,81 à 0,60 en journée entre 2018 et 2019.

Cette année, le travail partenarial avec les établissements scolaires a permis plus d'interventions au sein des écoles de la part des professionnels et donc, à certains jeunes de bénéficier de plus de temps scolaires de qualité.

Pour l'année prochaine, le souhait de l'équipe pluridisciplinaire est de poursuivre et développer le travail partenarial avec les établissements scolaires afin de favoriser l'inclusion.

Cette année, trois ateliers de médiations ont été mis en place en interne (ACTIVOLOG, pâtisserie, aide aux devoirs) et six en externe (Hamac, théâtre, ludothèque, le Refuge, équithérapie, activités sportives).

Tous les ans, les jeunes, accompagnés des professionnels de l'USI, fabriquent des objets et friandises qu'ils vendent sur le marché de Noël de FLEURY-sur-ORNE en décembre. Des ventes de crêpes sont également organisées à l'IRTS. L'argent récolté permet de financer pour partie des projets (FUTUROSCOPE, PARIS GAMES WEEK…).

L'été dernier, l'USI a de nouveau organisé les temps de loisirs de certains jeunes avec les Centres de Loisirs de l'Agglomération Caennaise.

Cette année encore, l'USI a ouvert ses portes le 21 Août avec pour objectif de préparer les rentrées des jeunes avec les établissements scolaires, en lien avec les parents et les enfants (renouer le lien avec le collectif, travailler l'autonomie dans les transports, soutien administratif, présentation des ateliers de médiations, contacts avec les partenaires et clubs sportifs…).

Les jeunes accueillis en hébergement sont satisfaits de pouvoir être présents en amont de la rentrée (ils se sentent moins fatigués, notamment lors de la reprise scolaire).

Les ateliers de médiations peuvent démarrer dès la rentrée scolaire.

## CONCERNANT LE SESSAD

Dans le cadre de la gestion de la liste d'attente, un courrier est envoyé aux parents dont les enfants sont sur la liste d'attente du SESSAD. Ce courrier propose un accompagnement spécifique, avec une intervention mensuelle auprès de l'enfant, des parents et des partenaires, dans l'attente de l'admission SESSAD.

Ainsi, en 2019, un parent nous a sollicité pour son enfant. Un contact régulier a été établi tout au long de l'année avec l'établissement scolaire, l'enseignant référent et les parents.

L'enfant va être admis au SESSAD en JANVIER 2020.

En 2019, nous avons été énormément sollicités par les établissements scolaires, les psychologues scolaires, la Protection de l'Enfance, dans le cadre de la mission de prévention.

Pour chaque enfant, il nous est demandé d'évaluer les difficultés rencontrées dans le cadre scolaire, de proposer des axes de travail et accompagner l'équipe pédagogique, les parents et l'enfant, et/ou d'être force de propositions d'orientations.

L'intervention dure environ 3 à 4 mois entre la réunion de rencontre (lors de laquelle sont présents les parents, l'enfant et l'équipe pédagogique) et la lecture du bilan d'intervention. Au préalable, une convention est signée entre les protagonistes.

Entre les entretiens avec les parents et l'enfant, les temps d'observation en milieu scolaire, les contacts avec les partenaires et l'équipe pédagogique, les temps de réflexion en réunion pluridisciplinaire, nous comptabilisons une à deux interventions par semaine.

En 2019, six jeunes ont pu bénéficier de l'intervention conventionnée.

D'autres ont pu bénéficier des conseils apportés lors des premiers contacts : communication, par exemple, des

coordonnées des enseignants référents intervenant en milieu scolaire pour des jeunes dits « haut potentiel » ou dits « comportements difficiles ».

Actuellement, 7 enfants sont sur notre liste d'attente « Prévention ».

Concernant les situations dites complexes, il existe un partenariat avec le Collectif Jour et l'hébergement de l'ITEP de BAYEUX. Ce partenariat est censé permettre la mise en place d'un accompagnement adapté aux problématiques de chaque enfant. Cependant, cette année, deux enfants du SESSAD seulement ont pu en bénéficier.

Sur les deux jeunes concernés, un était en grande difficulté au niveau scolaire. Il était donc nécessaire d'expérimenter la classe externalisée primaire et mener une évaluation.

Pour le second, nous avons mis en place une nuit hebdomadaire à l'hébergement de Bayeux, sur un temps déterminé.

L'équipe du SESSAD reste impliquée dans les réseaux locaux : Inter SESSAD, Ado du Bessin et réseau de santé Isigny.

Concernant l'accompagnement des plus de 20 ans, une rencontre avec ACSEA FORMATION et la Mission Locale de BAYEUX a eu lieu en 2019, ce qui a permis de renforcer les savoirs en matière d'insertion professionnelle et de dispositifs jeunes.

De même, nous avons pu mettre en place un partenariat avec l'EDAI (service d'accompagnement des jeunes de 18 à 20 ans) dont un jeune du SESSAD a pu bénéficier.

Les objectifs du SESSAD sont de mieux se faire connaître mais aussi d'acquérir une bonne connaissance des dispositifs existants afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes majeurs.

Cette année encore, le SESSAD est resté ouvert en Juillet et Août.

Le bilan 2018 étant mitigé, les professionnels du SESSAD ont mené dès le mois de Mars 2019 de nouvelles actions de consultations et d'information auprès des enfants et de leurs parents. Ainsi, en 2019, plus de jeunes ont pu bénéficier des activités organisées.

## DISPOSITIF ITEP CAEN EST

### CONCERNANT LE MODULE 1 (6-11 ANS)

Depuis la rentrée scolaire 2019, les enfants sont accueillis dans une unité d'enseignement externalisé à l'école primaire Victor Hugo de Colombelles. Cette inclusion a pu se faire en lien avec la collectivité locale. L'accueil des enfants se fait en temps partagés sur des activités éducatives et thérapeutiques.

Cette année encore, l'équipe pluridisciplinaire a accompagné des enfants ayant des problématiques psychiques complexes. Les médiations proposées visent principalement un apaisement psychique et le développement de la socialisation.

Les difficultés rencontrées par ces équipes (M1et M2) dés la rentrée 2018 en lien avec les locaux et les problématiques des enfants ont nécessité dés janvier 2019 un accompagnement spécifique avec pour objectifs :

- Reconstruire un socle commun offrant une cohérence dans les positionnements professionnels.
- Recréer une dynamique de groupe positive à même de soutenir l'engagement nécessaire à l'accompagnement en ITEP.
- Soutenir un réaccordage entre les différentes strates hiérarchiques de l'établissement.
- Reposer les spécificités de l'accompagnement en ITEP, notamment la différenciation des abords thérapeutique, éducatif et pédagogique.
- Co-construire des représentations communes autour du public accueilli et des outils d'accompagnement.
- Articuler ces apports dans un projet différencié pour chacun des modules permettant un réinvestissement des professionnels.

Ce travail étalé sur deux mois, a permis à l'équipe du module 1 de retrouver progressivement un travail plus propice nécessaire à l'accompagnement des enfants.

### CONCERNANT LE MODULE 2 (12-16 ANS)

Afin de se rapprocher de l'unité d'enseignement externalisé du collège Pasteur, les professionnels et les jeunes ont pu déménager dans un pavillon lors de la rentrée 2019. Ce changement supplémentaire s'est déroulé dans un contexte de suractivité du groupe et la présence de jeunes ayant des problématiques de plus en plus complexes. Ce changement, bien que cohérent avec le projet et souhaité par l'équipe a généré une dynamique de groupe et

de travail extrêmement difficile nécessitant un accompagnement différencié pour 5 jeunes et du renfort éducatif durant le dernier trimestre 2019. Ces 5 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement individuel et à l'extérieur des locaux de l'ITEP afin de travailler sur leurs problématiques et les mettre à distance du groupe. Aussi malgré le travail d'accompagnement cité plus haut, un travail important doit être poursuivi pour permettre aux professionnels de retrouver la dimension collective d'équipe nécessaire à la cohérence des actions et indispensable à la contenance des enfants.

## HEBERGEMENT BLAINVILLE

Positionné comme un outil du dispositif Caen EST (DICE), l'hébergement de Blainville sur Orne accueille les jeunes des temps de jours du module 1 et 2.

Ce lieu a plusieurs visées. En effet, il permet aux jeunes de continuer à travailler leur socialisation sur ce type de collectif, à développer une certaine autonomie de vie.

L'action d'hébergement accompagne les jeunes dans un espace distancié, nécessaire, à la fois pour eux et pour leur environnement proche, pour favoriser la résolution des difficultés qu'ils rencontrent au sein de la famille. Elle s'inscrit dans la globalité de l'accompagnement et nécessite une articulation, toujours à interroger et à opérer, avec les autres espaces institutionnels (temps de jours, semi internat) afin de favoriser la cohérence et la complémentarité.

Cet hébergement a une capacité d'accueil pour 7 jeunes. Durant l'année 2019, il a été sous-utilisé car 4 enfants ont été accueillis de manière séquentielle. Au delà d'un manque de candidature MDPH pour cet outil, cette sous-activité doit aussi être regardée sous angle de la difficulté encore aujourd'hui, à faire dispositif. De fait il apparaît que cet outil, est sous-exploité, même de manière très ponctuelle, pour les enfants que nous accueillons sur les temps de jour.

## LES ACCOMPAGNEMENTS EXTÉRIEURS, 3 AXES MAJEURS DE TRAVAIL :

### L'ACCOMPAGNEMENT HEBDOMADAIRE :

Les jeunes suivis sont en situations de handicap dites « complexes ». Ils sont souvent en rupture avec leurs environnements (école, institutions, famille). Les éducateurs proposent des médiations individuelles une à deux fois par semaine, permettant un apaisement psychique, un soutien à la scolarité ou dans le projet préprofessionnel, une aide pour développer une autonomie de vie. L'équipe travaille en grande partie à l'extérieur de l'établissement en s'appuyant sur les dispositifs de droits communs.

Le travail partenarial est fondamental.

### LA PRÉVENTION :

Après une évaluation réalisée par l'enseignant spécialisé du dispositif, en fonction de la situation, 3 types d'actions peuvent être engagés par l'équipe pluridisciplinaire :

- Conseils professionnels : échanges avec l'enseignant de l'élève sur les adaptations nécessaires, observation en classe, séances pédagogiques avec l'élève de soutien aux apprentissages, recherches de conditions favorables au maintien en milieu ordinaire…
- Conseil à l'orientation : accompagnement des familles dans l'élaboration d'une éventuelle demande de reconnaissance de handicap, participation aux ESS, rencontre des familles par la CAPP, bilan éducatif…
- Gestion de la liste d'attente : lien entre ESMS et école, évaluation des besoins d'accompagnement spécialisé de l'élève, conseils professionnels…

Les élèves concernés sont prioritairement ceux de CP, CE1 et CE2 – années correspondant au cycle 2 lors duquel se structurent les apprentissages fondamentaux – dont la conduite ou le comportement perturbe les apprentissages. Un étayage préventif pouvant alors permettre d'éviter le décrochage scolaire.

Pour la moitié des situations rencontrées cette année c'est ce croisement des regards qui a suffi à apaiser, rassurer le professionnel sur sa capacité à accompagner l'élève et donc permettre une poursuite de la scolarité ordinaire sans autre accompagnement. Pour les situations plus complexes nécessitant de faire le lien entre différents partenaires, l'intérêt du dispositif est de pouvoir s'appuyer sur les différentes compétences des professionnels de l'ITEP.

## LES SÉJOURS EXTÉRIEURS :

Les AE proposent d'organiser et d'accompagner des séjours durant les périodes de vacances scolaires. Là encore, les professionnels s'appuient sur les organismes de droits communs existants. Durant les séjours, des liens réguliers se font, ainsi qu'un bilan en fin de période. Ces temps permettent aux jeunes de pouvoir vivre un autre quotidien, de partager des temps collectifs et de développer leur confiance et estime d'eux-mêmes.

## QUELQUES CHIFFRES

LES JEUNES ACCOMPAGNÉS

- 11 jeunes accompagnés pendant l'année 2019
- 4 jeunes bénéficiant d'un PAG
- 3 jeunes scolarisés à temps partiel
- 9 jeunes avec un suivi DEF
- 4 jeunes avec un suivi judiciaire

LES JEUNES DE LA PRÉVENTION

- 27 jeunes accompagnés
- 5 avec des interventions de l'équipe éducative.
- 22 avec l'intervention de l'enseignant spécialisé seul.
- 4 viennent d'une demande d'ESMS.
- 23 sont des demandes de l'éducation nationale.

EN HEURES

- 3 heures en moyenne de médiations hebdomadaires par jeune
- 4 heures en moyenne de rencontres partenarial mensuel par jeune
- 1 ESS par an pour chaque jeune scolarisé et par jeune accompagné dans le cadre de la prévention
- 5 heures passées dans les transports par éducateur et par semaine

## DISPOSITIF ITEP BESSIN – 2019

## PROJETS SPECIFIQUES DE L'ANNEE

- Structuration des groupes en trois modules.
- Fermeture du collectif d'Isigny et intégration des médiations au sein du 3 DIX HUIT de Bayeux.
- Accueil d'un animal médiateur sur l'hébergement

## STRUCTURATION DES GROUPES EN TROIS MODULES.

Pour répondre aux besoins de repérage et d'identification des jeunes, trois groupes, en plus de l'hébergement, ont été formalisés.

**Le Module 1** correspond aux jeunes d'âge primaire.

Une équipe fixe, comprenant le binôme de la classe externalisée lui est dédié.

Il est basé sur le collectif jour.

L'accueil quotidien sur le même espace avec les mêmes professionnels permet de donner des repères sécurisants dès l'arrivée.

La fonction « ressource » a été renforcée.

**Le Module 2** correspond aux jeunes d'âge collège.

L'éducateur technique, l'équipe de l'hébergement et le binôme collège sont chargés de leur accompagnement.

L'atelier de l'éducateur technique (atelier d'initiation technique) est pour l'instant situé sur le collectif jour, les autres médiations se déroulent principalement sur l'extérieur en milieu ordinaire.

Ce module doit s'implanter dans les locaux du 3 DIX HUIT.

**Le Module 3** s'adresse aux jeunes qui ne sont plus forcément au collège mais au lycée, en MFR ou en recherche d'orientation.

Une éducatrice dédiée assure ces accompagnements et est en contact avec les différents acteurs, en lien avec le coordinateur de projet.

Un travail spécifique est mené visant à développer ou renforcer les capacités d'autonomisation.

L'accompagnement des jeunes se fait de manière séquencée, par des rencontres sur les lieux de scolarisation, de stage ou des espaces neutres (médiathèque, cafétéria…).

Il peut y avoir de la transversalité entre le Module 2 et le Module 3 (stages, immersion en IMPRO, PAFI…).

L'équipe d'hébergement accompagne également de façon transversale les jeunes qui relèvent de leur espace (1 jeune du M1, 2 du M2, 2 du M3 et 2 qui relèvent du M2 et du M3).

Les éducateurs d'hébergement sont intervenus pour répondre aux besoins spécifiques de jeunes ayant besoin de temps ressource.

Ils ont proposé des temps de repas sur l'extérieur, d'activité sportive ou culturelle.

## INTÉGRATION DES LOCAUX DU 3 DIX HUIT

Les jeunes relevant du M2 et du M3 ne pouvaient être accueillis sur le collectif jour en plus de ceux du M1 compte tenu de leur nombre et de la contre-indication à ce que se côtoient des classes d'âge avec des besoins et des projets différents.

Le collectif jour étant déjà bien investi par le M1 (espaces dédiés repérés) restait à trouver un autre lieu.

Pour favoriser le travail d'autonomie engagée une localisation en proximité des collèges était souhaitée.

Dans l'objectif d'intégration en milieu ordinaire, le partage d'expériences et la transversalité, la possibilité d'un partenariat avec le 3 DIX HUIT était une réelle opportunité.

Des rencontres ont eu lieu pour se présenter, présenter le projet puis les équipes.

Le partage des valeurs éducatives, la priorité mise sur l'acquisition des compétences sociales ont été au cœur des échanges.

La signature de la convention a acté le début de cette collaboration pour le début de l'année 2020.

## MÉDIATION ANIMALE.

Deux professionnels du DIB ont été formés à la médiation animale.

L'équipe des professionnels du DIB a été associée au projet d'accueil d'un chien médiateur.

Dans un premier temps le projet a été réfléchi pour une mise en application sur l'hébergement, lieu principal d'exercice du référent de l'animal.

Dans un second temps il sera possible de proposer des temps avec des jeunes du M1 sur le collectif jour.

A terme, le projet ambitionne de se déployer sur tous les espaces du DIB et pourra être proposé à l'externe dans le cadre de la prévention auprès de nos partenaires.

## EVOLUTION DES TECHNIQUES ET DES PRATIQUES

- Prévention.

Le travail en prévention continue à se développer et s'intensifie. Quatre jeunes ont été concernés pour un total de 480 heures. Le binôme collège répond régulièrement aux sollicitations de l'équipe pédagogique en donnant des éléments de compréhension et des conseils d'adaptation pour tout élève posant des problèmes de comportement envahissants.

A l'école primaire les ateliers hebdomadaires intégrant des élèves et des jeunes du DIB se sont poursuivis.

- Travail en dispositif.

Un jeune du SESSAD du DIB bénéficie de temps d'inclusions réguliers dans la classe externalisée primaire.

Un accueil sur l'hébergement avait pu également s'initier mais ne s 'est pas poursuivi, à la demande des parents.

Un autre jeune du SESSAD a continué à fréquenter la classe du binôme collège.

En fin d'année il a quitté le SESSAD pour intégrer l'ITEP.

Compte tenu de sa problématique, il a été décidé de la poursuite d'un rendez-vous mensuel avec l'éducatrice du SESSAD.

Des parents ont fait le choix d'une réorientation de leur fils du DIB vers l'ICB.

La famille relevant du territoire du Bessin, les objectifs d'accompagnement ont été partagés selon une logique territoriale.

Un jeune du DIB, sans scolarité, participe au temps de classe hebdomadaire du DICE.

- Présences sur les temps du midi dans les écoles.

Tous les collégiens mangent au self.

Les éducateurs d'hébergement sont présents sur ce temps périscolaire méridien pour assurer une couverture éducative et amorcer un travail de prévention auprès des assistants d'éducation.

Chaque jeune du M1 bénéficie d'au moins un temps de cantine hebdomadaire.

Là aussi, une permanence éducative permet la sécurisation de ce moment intermédiaire et le lien avec l'équipe pédagogique dans une optique élargie de prévention.

- Externalisation des médiations en milieu ordinaire.

90% des médiations se déroulent sur l'extérieur, en milieu ordinaire et concernent la totalité des jeunes accueillis.

Le partenariat est multiple et varié : refuge animalier, ferme pédagogique, maraîchers, restaurant associatif, associations sportives, médiathèque…

2 jeunes du M1 sont inscrits en centre aéré tous les mercredis matins.

5 jeunes de l'hébergement sont inscrits dans des clubs sportifs (tennis de table, football, BMX)

- Le M3, un nouveau mode d'accompagnement.

Les modalités d'accueil « classiques » (médiations collectives) ne correspondent pas aux besoins spécifiques des jeunes du M3.

La professionnelle concernée a dû adapter ses pratiques professionnelles pour proposer des accompagnements de temps d'expérimentations sur des espaces extérieurs et des accueils séquencés.

L'accompagnement des jeunes du M3 est totalement individualisé en terme de projets, ce qui implique une multiplicité d'espaces géographiques, de temporalités, de rythmes et de partenaires… et des besoins importants en terme de coordination.

Les jeunes retrouvent leur identité de groupe du DIB autour des projets spécifiques des petites vacances.

## PROJECTION DES BESOINS ET EVOLUTIONS

- Déménagement du collectif jour de Bayeux.

La structuration en trois modules, l'installation sur des espaces géographiques dédiés et le recul de quatre années de fonctionnement confirment l'inadéquation entre la configuration du collectif jour actuel et les besoins essentiels des jeunes du M1.

Un emménagement dans un local de type pavillonnaire correspondrait aux besoins des jeunes de ce module.

- L'accompagnement à la vie d'adulte.

Le vieillissement d'une part du public accueilli, qui a besoin de davantage de temps pour évoluer vers une orientation, ainsi que notre agrément allant jusqu'à 20 ans nous obligent à réfléchir sur la manière dont nous déclinerons notre accompagnement, tant au niveau matériel que pédagogique et thérapeutique.

# AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ (ACTIONS OU PISTES D'ACTIONS CONSÉCUTIVES À L'ÉVALUATION INTERNE ET À L'ÉVALUATION EXTERNE)

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

La Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité, s'est structurée au sein du dispositif, durant l'exercice 2017-2018, avec en point d'orgue, la constitution d'un comité de pilotage (COPIL), chargé d'orchestrer son déploiement.

Le COPIL s'est reuni à quatre reprises durant l'année 2019 ; nous y avons mené principalement des travaux sur l'appropriation de la méthodologie, sur la mise en place de l'évaluation interne et enfin, sur l'élaboration et la mise en œuvre des Plans d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ) .

Des groupes de travail tranversaux, composés de professionnels du dispositif, et animés par les CSE se sont également maintenus durant l'année 2019, à raison d'une rencontre bimestrielle. Ces groupes d'expressions ont permis d'aborder efficacement et de questionner, l'accueil des usagers, les liens avec les parents/responsables légaux, et enfin les liens avec les partenaires. Ces espaces deployés sur l'ensemble du dispositif, ont nourri le COPIL de témoignages riches d'éléments, en plus de permettre aux participants de repenser leurs postures professionnelles.

## DYNAMIQUE INTERNE

En 2019, la participation des membres au Copil DACQ et dans les groupes de travail, a été fluctuante. L'intégration de nouveaux participants a pu fragiliser la dynamique globale du déploiement de la DACQ. Pour autant nous observons un maintien possitif de la culture évaluative au sein du dispositif. Cependant, la prudence s'impose : en effet cet équilibre demeure précaire et reste lié à la motivation des participants.

## LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Etat d'avancement de la mise en œuvre des orientations stratégiques prévues sur 2019 :

| ORIENTATIONS STRATÉGIQUES (2019) | OBJECTIFS | BILAN |
|---|---|---|
| S'inscrire comme un dispositif permettant des réponses contenantes et coordonnées avec les acteurs du parcours en lien avec les partenaires de droit commun | Travailler conjointement avec les dispositifs de l'Education Nationale | Poursuite de travail de partenanriat avec l'Education Nationale à travers le conventionnement et la constitution des unités d'enseignement |
| S'incrire dans une logique de prévention | Dévélopper les actions de prévention | En adequation avec le projet pédagogique, consolidation du déploiement des actions préventives menées par le binômes classe enseignant / éducateur spécialisé, auprès des élèves repérés et professionnels du milieu ordinaire. |
| Appréhender les nouvelles méthodologies d'intervention et de coopération dans le cadre de l'accompagnement des situations complexes | S'associer autant que de besoin aux PAG. | |
| Rechercher des modèles d'intervention et de coopération répondant aux situations complexes pour éviter la désaffiliation aux systèmes de compensation et/ou adapter rapidement l'accompagnement en cas de rupture de parcours. | | |

| | | |
|---|---|---|
| Développer les modalités de la co-interventions inter-service tant dans les prestations d'accueil que dans celles d'accompagnements. | Participation active aux PAG, en collobaration avec la MDPH, les parte-naires du médico-social et du sanitaire, favorisant ainsi la co-construction des modalités d'accompagnement prévenant et/ou répondant à une situation ou à un risque accru de rupture de parcours. | |
| Développer une offre d'accompagnement professionnel des jeunes jusqu'à 20 ans | Dévélopper une offre d'accompagnement à l'âge adulte | Poursuite des travaux d'élaboration autour du projet du Module 3, répondant spécifiquement aux problématiques des 16-20 ans. |

## L'ÉVALUATION INTERNE

Le premier semestre 2019 a permis de finaliser l'évaluation des thèmes engagés sur le dernier trimestre 2018 (l'expression et la participation collective des usagers et de leur environnement social et familial, l'inscription dans le territoire, l'organisation du travail), avec une présentation en réunion institutionnelle des résultats (constats et préconnisations) par équipes en juin 2019.

Compte tenu de la difficulté d'acculturation de la démarche d'évaluation interne et de la perte de sens engendrée par la construction des critères par les équipes, un référentiel a été élaboré au niveau associatif et la conduite de l'évaluation interne adaptée. Une présentation de cette nouvelle méthodologie a été faite aux équipes en septembre.

L'évaluation interne a repris sur le dernier trismestre 2019 avec cette nouvelle méthode, accompagnée par la chargée qualité qui a assuré l'animation des séances, la prise de notes et la formulation des constats et préconisations. Les thèmes abordés sur cette periode sont :

- la personnalisation de l'intervention
- l'articulation avec les partenaires au bénéfice des missions
- la politique de communication

L'étude de ces thèmes se poursuivra sur le premier semestre 2020.

## LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

| ACTIONS EN COURS DE RÉALISATION | OBJECTIFS VISÉS | PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES |
|---|---|---|
| Favoriser l'assimilation du reglement de fonctionnement | Développer des actions et des mediations centrées sur la vie collective | Equipes éducatives, personnes accompagnées, parents. |
| Ajuster nos fonctionnements aux besoins observés | Adapter l'ouverture des services aux besoins des enfants accompagnés. | Equipes éducatives, thérapeu-tiques et fonctions supports. |

| ACTIONS PRÉCÉDEMMENT MISES EN ŒUVRE, ÉVALUÉES DURANT L'ANNÉE 2018 | OBJECTIFS ATTEINTS | PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES |
|---|---|---|
| Retravailler les outils et processus d'élaboration du Projet Personnalisé d'accompagnement (PPA). | Ce temps nous a permis:<br>○ d'affiner la place du thérapeutique dans l'élaboration du PPA<br>○ de repenser la trame du PPA en structurant l'analyse et son accessibilité. | ○ Usagers<br>○ Le staff de direction<br>○ Les équipes thérapeutiques et éducatives |

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

2019 a été l'année de la dernière phase de redéploiement de l'ITEP Champ GOUBERT avec notamment notre arrivée sur le secteur Caen EST (Colombelles).

Malgré les difficultés rencontrées dans cette dernière phase de redéploiement (recherche de locaux, difficultés rencontrées sur le collège de Colombelles avec la concentration des jeunes sur un même espace, l'ouverture de la classe externalisée prévue uniquement pour septembre 2019…) nous sommes parvenus à maintenir notre activité.

Dans la continuité de cette dernière phase nous allons devoir quitter le collège de Colombelles que nous occupons dans le cadre d'une convention d'utilisation précaire. Le projet de destruction du collège pour une réhabilitation du site avec de nouveaux projets est imminent. Il est donc indispensable que la rentrée de septembre 2020 se fasse sur un autre lieu. Devant l'impossibilité de trouver une structure sur la ville de Colombelles et devant l'urgence de trouver une solution, nous avons décidé d'exploiter la structure de l'hébergement de Blainville-sur-Orne pour y accueillir également les petits de l'accueil de jour du DICE.

Ce choix croise plusieurs réalités :

- Une sous-exploitation actuelle de la structure en lien avec un nombre peu important d'enfants accueillis sur l'hébergement.
- Une structure qui offre des espaces suffisants pour y concevoir les aménagements nécessaires à l'accueil supplémentaire d'enfants.
- L'opportunité de retravailler le projet de l'ensemble de l'accueil des petits à partir d'espaces différenciés et d'espaces communs entre l'hébergement et l'accueil de jour.
- Un souci de rationalisation des dépenses :
  Compte tenu du coût nécessaire aux aménagements et la temporalité de cette solution (de fait, un autre projet est en cours de réflexion avec la Mairie de Colombelles)
  Considérant que la maison de Blainville est un bien immobilier de l'ACSEA et que si aujourd'hui, il est utilisé au titre d'un hébergement pour l'ITEP de Champ Goubert, demain au regard de l'évolution de l'offre des besoins associatifs, il peut être exploité à d'autres fins.

### LE TRAVAIL PARTENARIAL AVEC LA VILLE DE COLOMBELLES.

Au delà de l'occupation des locaux du collège, le travail partenarial avec la ville de Colombelles nous a permis, en lien direct avec le projet du dispositif, d'ouvrir une unité d'enseignement externalisé sur le site de l'école Primaire Victor Hugo.

Aujourd'hui cet outil évolue favorablement et trouve un écho positif pour l'ensemble des concernés (ITEP et EN). Progressivement vont se développer les inclusions au sein des classes ordinaires ainsi que l'intervention du dispositif pour des enfants qui ne relèvent pas du champ du handicap en collaboration avec les professionnels de l'Education Nationale. Cette présence au sein de l'école nous a permis d'être acteur d'un temps de formation via l'Inspection Académique en direction des enseignants avec pour objectifs :

- Sensibilisation aux élèves présentant des troubles du comportement
- Comment l'ITEP peut être ressource ?

Dans la continuité du travail de partenariat avec la ville de Colombelles et en lien avec le projet de réaménagement de l'ensemble du site, nous avons pu obtenir l'accord de la Mairie à ce que nous puissions être partie prenante dans la réflexion notamment pour ce qui concerne la partie réaménagement du site de l'école primaire Henri SELLIER (espace contigu au collège). L'objet étant de réfléchir à l'aménagement des locaux du M1 (hormis l'hébergement) au sein même de l'école primaire. Ce projet s'inscrit pleinement :

- Dans la démarche inclusive de l'ITEP, engagée depuis plusieurs années.
- Dans les objectifs stratégiques de notre projet d'établissement : **« S'inscrire comme un dispositif permettant des réponses contenantes et coordonnées avec les acteurs du parcours en lien avec les partenaires du droit commun »**
- Dans la logique de la transformation de l'offre qui consiste à être ressource pour l'environnement et où il nous est demandé d'être associés à l'Education Nationale.

Ainsi un tel projet, dont la temporalité de mise en œuvre reste à définir avec la Mairie, va nous mobiliser et devra aboutir à la mise en place de réponses plus adaptées pour les enfants. L'objectif est d'aboutir à une plus grande souplesse d'action par des passages plus aisés entre des lieux nécessairement plus contenants et des espaces qui permettront aux enfants en situation de handicap de côtoyer très régulièrement les autres enfants. Il devra permettre également aux professionnels de faire évoluer leur pratique en favorisant le travail de prévention au sein de l'école.

## PRÉVENTION

Dans le cadre de cet autre axe du projet d'établissement, sur l'ensemble des dispositifs nous avons développé différentes actions liées à la prévention :

- Temps de sensibilisation au handicap à destination des enseignants
- Intervention auprès d'enfants sur liste d'attente
- Accueil d'enfants sans reconnaissance de handicap au sein des unités d'enseignement externalisées

Toutes ces actions qui sont autant de nouvelles pratiques pour les professionnels, se font en plus du nombre d'enfants inscrits à notre autorisation et ne bénéficient d'aucune valorisation intégrée à l'activité. Pour les professionnels, pour les moyens mobilisés, mais aussi au regard de l'adéquation avec l'évolution de l'offre attendue, il apparaît opportun de redéfinir avec l'ARS une « activité » qui intègre cette dynamique.

## SITUATIONS COMPLEXES

Comme évoqué dans l'analyse des problématiques des enfants accueillis, la confrontation de plus en plus quotidienne à ce type de situations a nécessité de plus en plus d'adaptations à l'interne, mais qui à elles-seules ne sont pas suffisantes pour constituer une réponse satisfaisante. Devant cette réalité qui dépasse le seul cadre de l'Etablissement, à la demande de l'ARS, l'ACSEA travaille à l'élaboration d'un projet spécifique pour prévenir et/ou accompagner ces situations complexes. L'ITEP Champ Goubert participe activement à ce travail.

# CENTRE D'ACCUEIL FAMILIAL SPÉCIALISÉ (CAFS)

1 rue Sophia Antipolis
14200 HÉROUVILLE SAINT CLAIR

**Tél.** 02 31 80 97 97

**Directeur :** Didier MARGUERITE
**E-mail :** directeur.champ-goubert@acsea.asso.fr
**Directeur adjoint :** David LEMIÈRE jusqu'au 02 octobre 2019
Claude BABILLON, Directeur adjoint par intérim à compter du 2 Décembre 2019
**E-mail :** directeur-adjoint.itepcg@acsea.asso.fr

**Année de création :** 2017

## AUTORISATION / HABILITATION

Décision de l'ARS en date du 24 février 2017 portant autorisation à compter du 4 janvier 2017

- pour l'accompagnement de jeunes garçons et filles âgés de 4 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle ou des troubles du caractère et du comportement sur le département pour une capacité de 35 places.
- pour des fonctions de « service ressource » auprès des professionnels accueillants spécialisés et des assistants familiaux agréés.

## POPULATION

Jeunes garçons et filles âgés de 4 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle ou des troubles du caractère.

## FINANCEMENT

Organismes de Sécurité Sociale

## OBJECTIF / MISSION

Articles D312-41 à D 312-54 du CASF (code action sociale et des familles) : « Le CAFS a pour but de mettre à disposition des enfants ou adolescents un environnement psychologique, éducatif et affectif complémentaire de celui qu'ils peuvent trouver dans leur propre entourage. »

Sollicitée par un établissement médico-social pilote et garant du projet global de compensation de l'enfant ou jeune accompagné, la mission du CAFS-ACSEA est envisagée comme un hébergement familial spécialisé complémentaire, visant à offrir un environnement propice au développement de l'enfant et prenant en compte les spécificités liées à la situation de handicap reconnue par la MDPH.

Ainsi et en fonction des besoins exprimés ou repérés par le jeune, sa famille et/ou l'établissement médico-social de rattachement, le CAFS-ACSEA contribue :

- À l'apaisement des tensions
- Au développement de l'autonomie dans la vie quotidienne
- A l'expérimentation de nouveaux modes de relation

## ACTIONS PROPOSÉES

- Co-définir avec les parents, le jeune et l'établissement médico-social de rattachement, un lieu, un rythme d'accueil et des caractéristiques d'environnement familial spécialisé, les plus à même de répondre aux besoins et de contribuer dans sa dimension d'hébergement spécialisé, au projet global du jeune et de sa famille.
- S'associer à la réflexion et à l'évolution du projet personnalisé global défini et piloté par l'établissement médico-social de rattachement et en lien avec le projet parental.
- Concevoir et mettre en oeuvre un Projet Educatif d'Accueil Familial spécialisé, déclinaison opérationnelle dans sa dimension d'hébergement, du projet personnalisé global. Il y explicite notamment les modalités d'accueil, les attitudes, stratégies, techniques et médiations éducatives, susceptibles de favoriser le mieux être et le processus d'autonomie du jeune. Il est ensuite évalué et ajusté en fonction du chemin parcouru par le jeune.

## MOYENS MIS EN OEUVRE

- Travail et réflexion pluridisciplinaire relatif aux modalités d'hébergement familial spécialisé.
- Accompagnement des assistants familiaux dans l'intégration et l'appropriation des missions afférentes à celles d'accueillants familiaux, ces derniers se saisissant plus spécifiquement d'une situation de handicap à travailler, pour à terme, permettre aux jeunes accueillis, une vie la plus ordinaire possible.
- Processus continu de spécialisation des éducateurs référents d'accueil et des accueillants familiaux.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Département du Calvados.

# ACTIVITÉ 2019

## INTRODUCTION QUANT AUX ÉLÉMENTS MAJEURS DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

2019 fut une année dense voire tendue pour de multiples raisons :

- Un nombre important de sorties que nous ne sommes pas parvenus à compenser par un nombre équivalent d'entrées.
- Une inscription et une reconnaissance du service dans son environnement (MDPH, établissements médico-sociaux, services de la Protection de l'enfance), aboutissant à une sollicitation accrue de ce dernier.
- Une organisation à ajuster pour réfléchir et agir collectivement les projets d'accueil et les actions ressources.

## NOMBRE DE SITUATIONS SUIVIES DANS L'ANNÉE

| AU 1ER JANVIER 2019 | SORTIES EN 2019 | ENTRÉES EN 2019 | AU 31 DÉCEMBRE 2019 |
|---|---|---|---|
| 30 | 9 | 4 | 25 |

Avec 34 situations suivies, nous avons rempli de justesse l'objectif poursuivi dans le cadre du CPOM qui était de 33 pour cette année. Néanmoins, 2019 n'a pas permis de poursuivre la montée en charge mise en œuvre depuis 2017. Ce recul s'explique bien sûr par un nombre important de sorties. Ces 9 sorties étaient liées pour 8 d'entre elles, à l'évolution de jeunes majeurs et dont les projets s'inscrivaient vers plus d'autonomie en lien avec les établissements médico-sociaux de rattachement, et/ou d'un retour au domicile de leurs parents. Ce sont donc des sorties que nous avons pu un tant soit peu anticiper, sans pour autant pouvoir les compenser par des entrées d'un nombre équivalent.

Pour ce qui est en effet des demandes d'accueil, 4 ont pu se concrétiser en entrées en cours d'année. 9 ont été abandonnées en cours d'étude pour différentes raisons :

- Soit parce que les jeunes ont refusé l'idée portée par leurs parents et les établissements d'expérimenter un environnement familial autre que le leur.
- Soit parce que les parents ont renoncé entretemps ou non franchi le pas face une proposition concrète de la part de notre service.
- Soit parce qu'une évaluation approfondie dans le cadre d'un Dispositif d'Orientation Permanant a statué sur une autre proposition d'hébergement.

8 demandes sont toujours en cours de travail en fin d'année 2019 mais où une partie est aussi en attente pour différents motifs :

- D'un accueil pérenne au titre de la Protection de l'enfance pour permettre ensuite un accueil complémentaire dans le cadre de la compensation.
- D'une proposition d'accueil adapté au niveau du CAFS conciliant notre offre avec les besoins identifiés (localisation géographique, environnement d'accueil souhaité ou impérativement indiqué).
- Attente de la notification MDPH

## DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

| ACSEA | APAEI DE CAEN | AUTRES ESMS | GLOBAL CAFS |
|---|---|---|---|
| 5,36 | 1,87 | 1,34 | 2,86 |

Si au global, la moyenne se situe à un peu moins de trois ans d'accompagnement, elle reflète aussi le contexte de notre service. Notre ouverture sur l'extérieur ne date en effet que de deux ans, ce que traduisent bien les moyennes de prise en charge des établissements extérieurs à l'ACSEA. Pour ce qui est de la moyenne de cette dernière, elle s'établit à un peu plus de 5 ans, s'expliquant par un renouvellement progressif des accueils, concilié avec la poursuite d'accompagnements où on dépasse la décennie pour 4 d'entre eux.

## ORIGINE DES DEMANDES DE PRISES EN CHARGE

| ORIGINE DE LA DEMANDE | ACCUEIL EFFECTIF EN COURS D'ANNÉE | DEMANDE TOUJOURS D'ACTUALITÉ AU 31/12 | SANS SUITE |
|---|---|---|---|
| **INTRA ACSEA (11)** | | | |
| ITEP | | 4 | 4 |
| IME/IMPRO | 1 | 1 | |
| SESSAD | 1 | | |
| **HORS ACSEA (10)** | | | |
| APAEI | | | 2 |
| IME AUTRES | 1 | | |
| SESSD OU SESSAD | 1 | | 2 |
| MDEF/PPF | | 3 | |
| CMP | | | 1 |
| **TOTAUX (21)** | 4 | 8 | 9 |

Le nombre des demandes en 2019 a été numériquement identique à celui de 2018, soit 21 demandes au total. De la même manière, presque une demande sur deux s'est finalement conclue par un classement sans suite. Par contre, les demandes internes à l'ACSEA sont venues compenser un fléchissement des demandes extérieures. En effet et pour mémoire, en 2018, seules 6 demandes venaient d'établissements de notre association alors que nous avions été sollicités à 15 reprises par l'extérieur.

Peut-être que cette forte sollicitation d'établissements et services d'autres associations, observée en 2018 mais aussi en 2017, était liée à notre arrivée dans le paysage médico-social départemental. Et peut-être que la connaissance progressive de notre projet a filtré au fur et à mesure les demandes potentielles. Si la tendance se confirme en 2020, nous aurons peut-être à identifier ces éventuels filtres à l'accueil, voire ajuster certains éléments du projet afin de permettre au service de reprendre une montée en charge conforme aux objectifs poursuivis dans le cadre du CPOM.

## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS

| | |
|---|---|
| CAEN | 11 |
| Agglomération de Caen Est et Ouest - Colombelles, Hérouville, Cambes en plaine, Louvigny, Carpiquet, Luc sur mer, Langrune sur mer, Courseulles sur mer | 9 |
| BESSIN - Bayeux , Molay LIttry, Montigny | 5 |
| BOCAGE - Sourdeval, Pont d'ouilly, Condé sur Noireau | 3 |
| PRE BOCAGE - Bonnemaison, Clinchamps sur orne | 2 |
| PAYS D'AUGE NORD - Touques , Beuvillers | 4 |
| PAYS D'AUGE SUD | |
| Manche Sud | 1 |

Les 2/3 des jeunes accueillis au CAFS-ACSEA sont domiciliés sur Caen, sa ceinture ainsi que son agglomération située à l'est et l'ouest. Dit autrement, leur bassin familial se trouve sur Caen, sa ceinture et dans un triangle dont les sommets sont Caen, Ouistreham et Courseulles sur mer.

Le 1/3 restant se décompose en 4 parts à peu près similaires sur le Bessin, le Bocage, le pré-Bocage ainsi que le Pays d'Auge Nord.

Nous n'avons qu'un jeune hors département et parce que ses parents avaient déménagé en 2016 de la ceinture caennaise pour rejoindre la Manche où ils résident toujours.

## RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNÉE

| | 6 - 10 ANS | 11 - 14 ANS | 15 - 17 ANS | 18 ANS ET + |
|---|---|---|---|---|
| GARÇONS | 3 | 7 | 8 | 9 |
| FILLES | 1 | 1 | 3 | 2 |
| TOTAL | 4 | 8 | 11 | 11 |

Le nombre de filles accueillies au CAFS-ACSEA se maintient à 20% de l'effectif global et la moyenne d'âge s'est relevée à 15,3 ans (14,5 ans en 2018).

Les garçons représentent toujours 80% des situations suivies. Le plus jeune a 8 ans, le plus vieux avait 20 ans à sa sortie en novembre 2019. La moyenne d'âge de l'ensemble des garçons est identique à celle calculée en 2018 puisque se maintenant d'une année sur l'autre à 15,3 ans.

L'âge moyen d'entrée en CAFS en 2019 a nettement augmenté puisque se situant à 14 ans pour cette année alors qu'il avait connu deux phases de rajeunissement, 12,8 ans en 2017 et 12 ans en 2018.

L'âge moyen de sortie du CAFS en 2019 est de 18,4 ans. Il explicite un double mouvement, celui de jeunes majeurs s'orientant vers des projets d'autonomie de jeunes adultes ainsi que la poursuite des sorties de nos « anciens » issus des 3 CAFS originels à la fondation du service.

## NOMBRE DE SITUATIONS SUIVIES ENTRE 2016 ET 2019

| TOTAL DES SITUATIONS SUIVIES EN 2016 | TOTAL DES SITUATIONS SUIVIES EN 2017 | TOTAL DES SITUATIONS SUIVIES EN 2018 | TOTAL DES SITUATIONS SUIVIES EN 2019 |
|---|---|---|---|
| 28 | 34 | 39 | 34 |

Le tableau comparatif des situations suivies entre 2016 et 2019 a le mérite de mettre en valeur que le service a la capacité de remplir à l'instar de 2018, les objectifs du CPOM 3 pour 2020 (36) et 2021 (39). Pour autant, le fléchissement de la montée en charge en 2019 est une alerte quant au fait que ce n'est pas acquis et que nous avons sans doute des choses à ajuster :

- Dans nos fonctionnements et procédures pour fluidifier les entrées et asseoir les accueils dans une collaboration plus étroite avec les familles et un partenariat plus équilibré avec les établissements médico-sociaux.
- Dans le projet de service pour élargir les possibilités d'accueil et travailler plus en lien avec des besoins se situant en amont d'une entrée en établissement médico-social.
- C'est une alerte d'autant plus à prendre en compte que les objectifs de situations suivies sont ensuite pour 2022 et 2023 de 42 puis 45.

## DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE ENTRE 2016 ET 2019

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|---|---|---|
| 5,3 ans | 2,6 ans | 2,26 ans | 2,86 ans |

Cette vigilance se retrouve également dans l'évolution de la durée moyenne de prise en charge. Si sa réduction est un témoin incontestable de fluidification des parcours, sa stabilisation d'ici la fin du CPOM autour d'une durée pivot de trois à quatre ans, serait un indicateur de qualité de notre accompagnement. En effet, un accueil déployé sur 3 ou 4 ans permet à un enfant ou adolescent de se poser, de s'essayer à son rythme à des expérimentations d'autonomie et d'ouverture relationnelle, de se les approprier et les utiliser dans d'autres contextes. Le chemin parcouru avec le CAFS et en concertation avec ses parents et l'établissement médico-social de rattachement permettrait alors une sortie consolidée vers un ailleurs plus en lien avec l'évolution de ses besoins et/ou attentes.

## ORIGINE DES DEMANDES DE PRISES EN CHARGE

| | 2016 | 2017 | 2108 | 2019 |
|---|---|---|---|---|
| INTRA ACSEA | 5 | 11 | 6 | 11 |
| HORS ACSEA | 0 | 16 | 15 | 10 |

Le CAFS-ACSEA s'est ouvert sur l'extérieur dès qu'il a obtenu l'autorisation en 2017, d'accueillir des jeunes en dehors des CAFS d'origine (IME Espoir et les deux ITEP de l'ACSEA) mais aussi en dehors de l'ACSEA. La sollicitation forte de l'extérieur des deux premières années est donc à lire comme un indicateur de pertinence quant à la création de ce service. A l'interne de notre association, si nous travaillons toujours avec les deux ITEP et l'IME l'Espoir, la connaissance de notre service s'est « propagée » à l'IMPRO de Démouville ainsi qu'aux SESSAD de l'ACSEA, qui ont sollicité directement le service.

## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS

| | 2016 | 2017 | 2108 | 2019 |
|---|---|---|---|---|
| CAEN | 9 | 9 | 12 | 11 |
| AGGLO CAEN E&O | 7 | 10 | 10 | 9 |
| BESSIN | 6 | 6 | 4 | 4 |
| BOCAGE | 3 | 3 | 3 | 3 |
| PRÉ BOCAGE | | 1 | 2 | 2 |
| PAYS D'AUGE N | 1 | 2 | 5 | 4 |
| PAYS D'AUGE S | 1 | 1 | 1 | |
| HORS DPT | 1 | 1 | 1 | 1 |

Les deux tiers des jeunes accueillis au CAFS sont domiciliés à Caen et dans son agglomération jusqu'au front de mer entre Ouistreham et Courseulles sur mer. C'est une réalité présente depuis 2016 et récurrente depuis. Néanmoins, le Bessin, le nord du Bocage ainsi que celui du Pays d'Auge, représentent également à eux trois, un tiers stable depuis le début.

## RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES ENTRE 2016 ET 2019

| | 2016 | 2017 | 2108 | 2019 |
|---|---|---|---|---|
| GARÇONS 6-10 ANS | 1 | 4 | 5 | 3 |
| GARÇONS 11-14 ANS | 6 | 8 | 8 | 7 |
| GARÇONS 15-17 ANS | 14 | 13 | 11 | 8 |
| GARÇONS 18 ANS ET + | 3 | 4 | 7 | 9 |
| TOTAL GARÇONS | 24 | 29 | 31 | 27 |
| FILLES 6-10 ANS | | | 1 | 1 |
| FILLES 11-14 ANS | 1 | 1 | 1 | 1 |
| FILLES 15-17 ANS | 3 | 4 | 5 | 3 |
| FILLES 18 ANS ET + | | | 1 | 2 |
| TOTAL FILLES | 4 | 5 | 8 | 7 |

Si le service a connu un certain rajeunissement quant à l'âge des jeunes accueillis, il reste massivement positionné sur les tranches d'âge correspondantes à la pré-adolescence et l'adolescence. La représentativité des filles s'est également accrue au fil des années, sans toutefois jamais excéder 20% des effectifs accueillis.

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

Pour ce qui est des problématiques des jeunes, elles se départagent toujours et conformément à notre habilitation, entre troubles du comportement et de la conduite relevant de la circulaire sur les ITEP (capacités cognitives préservées mais entravées par un processus handicapant) et déficience intellectuelle (légère à moyenne). Le rééquilibrage entre ces deux problématiques principales s'est poursuivi en 2019 pour atteindre une égale proportion entre 50% de jeunes relevant d'ITEP et 50% d'IME.

Pour ce qui est de l'accueil d'enfants ou d'adolescents conjointement placés dans le cadre d'une mesure judiciaire de Protection de l'Enfance, il totalise cette année 44% des situations suivies. C'est moindre que l'an dernier (53%) mais force est de constater que le CAFS-ACSEA est un outil médico-social complémentaire et pertinent pour bon nombre de ces situations. Il permet en effet la proposition d'un hébergement « autrement » et dans la continuité de ce qu'un IME ou un ITEP propose en journée. Cet hébergement a aussi comme atout d'être un répit tant pour l'enfant que pour le lieu de placement au titre de la Protection de l'Enfance et donc d'éviter voire stopper une situation d'usure.

Il nous reste à préserver notre spécificité auprès des uns et des autres, où nous ne pouvons ni être une alternative à un temps de jour malmené, ni une solution temporaire à de nouvelles modalités de placement. Ce travail se mène au quotidien mais il se facilite au fur et à mesure de la connaissance progressive de notre projet de service, tant du côté des établissements médico-sociaux que celui des services de la Direction de l'Enfance et de la Famille. Ces derniers n'hésitent plus non plus à nous solliciter en direct et alors qu'un établissement médico-social n'est pas encore présent dans l'accompagnement.

L'enfant est en effet généralement scolarisé en milieu ordinaire mais dans une classe adaptée type ULIS avec parfois l'appui complémentaire d'un auxiliaire de vie scolaire. Il s'ensuit un processus itératif de construction d'un projet d'accueil où dans l'attente d'une admission en IME, ITEP ou SESSAD, le CAFS peut intervenir dans son périmètre spécifique tout en s'appuyant sur une convention de coordination contractualisée avec le service en charge de la mesure de placement. Cette souplesse de fonctionnement permet de sécuriser l'enfant dans son parcours puisque ce dernier s'étoffe d'une seconde mesure de compensation étayant de fait, l'ancrage qui existe ou se construit, au titre de la Protection de l'Enfance.

Par ailleurs et comme les années précédentes, le CAFS-ACSEA est régulièrement associé à la gestion de situations complexes. Elles concernent dans leur grande majorité des enfants ou adolescents relevant conjointement d'une mesure judiciaire d'assistance éducative, assortie d'un placement Protection de l'Enfance en établissement ou en accueil familial de circonscription. Ces jeunes ont pour dénominateur commun l'expression de troubles massifs du comportement qui viennent bousculer les cadres, tant celui de placement que celui d'accompagnement au titre de la compensation.

La MDPH est d'ailleurs également présente puisque ces jeunes font bien souvent l'objet d'un PAG (plan d'accompagnement global), d'un GOS (groupe opérationnel de synthèse) et/ou d'un DOP (dispositif d'orientation permanent). Le CAFS-ACSEA est alors sollicité pour proposer un accueil complémentaire à ce qu'un IME ou un ITEP déploie en journée mais aussi pour se positionner comme un hébergement de répit à la mesure de placement (qu'elle soit exercée en établissement ou dans le cadre d'un accueil familial de circonscription). Cette articulation complexe aboutit bien souvent à une diffraction de la prise en charge globale, qui à défaut de répondre à un besoin d'ancrage du jeune concerné, permet à l'ensemble des partenaires de tenir et travailler dans une certaine durée.

Elle trouve parfois aussi ses limites quant un étayage thérapeutique type hôpital de jour, ne parvient pas à se concrétiser et à travailler les troubles psychiques à l'origine des troubles massifs qui s'expriment voire percutent les différents lieux d'accueil. En effet, sans clés ou hypothèses de lecture et d'adaptation quant aux réponses à apporter à l'expression d'un mal être « indicible » les acteurs du quotidien (éducateurs, assistants et accueillants familiaux), peuvent sans le vouloir, réagir de manière inadaptée et donc majorer l'agitation ou l'hétéro-agressivité qu'ils cherchent à apaiser.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Nous avions mené en 2018 un questionnement quant à la mise en place des Projets Educatifs d'Accueil Familial. Les résultats avaient mis en valeur trois réalités :

- Les PEAF n'ont pas pu prendre appui dans leur grande majorité, sur une réflexion pluridisciplinaire tant dans leur élaboration qu'ensuite dans leurs ajustements.
- Les PEAF n'ont pas été une déclinaison opérationnelle des projets personnalisés d'accompagnement définis en établissements médico-sociaux.
- Les parents n'ont pas ou peu été sollicités dans l'élaboration des PEAF et n'ont pas été ou peu destinataires des PEAF, une fois ces derniers formalisés.

Pour ce qui est de la réflexion pluridisciplinaire, nous avons donc procédé en 2019 à une mesure corrective quant à l'organisation des réunions, en créant deux créneaux de 2 heures, 2 fois par semaine, pour un espace dit de réunion clinique. Chaque créneau traite deux situations d'accueil avec le concours des observations et analyses des deux accueillants familiaux, des deux éducateurs référents, d'une des psychologues du service ainsi que le chef de service. Un compte rendu est élaboré et diffusé à l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire ainsi qu'aux assistants familiaux (pour la situation d'accueil qui les concerne). Ce format de réunion a permis de voir plus régulièrement la situation de chaque jeune accueilli et il permettra de relancer la dynamique de projet d'accueil. Il a aussi l'atout de solliciter beaucoup plus souvent la participation et la contribution des accueillants familiaux dans l'évolution des jeunes qu'ils accueillent mais aussi dans celle de jeunes qu'ils n'accueillent pas. Destinataires du compte rendu pour les jeunes qui les concernent, les accueillants familiaux peuvent ensuite s'y référer pour mesurer le chemin parcouru et ensuite pouvoir s'appuyer sur une réflexion collective pour ajuster ou définir de nouveaux objectifs d'accueil.

Pour ce qui est de notre participation à l'élaboration des projets personnalisés d'accompagnement au sein des établissements médico-sociaux (base de construction en aval de nos projets éducatifs d'accueil familial), elle est aussi dépendante de l'ouverture progressive de ces établissements à des partenaires extérieurs. Les éducateurs observent d'ailleurs que les choses s'améliorent dans bon nombre de services où de fait, ils sont plus fréquemment sollicités pour des synthèses ou réflexions croisées. Nous avons aussi fait le choix de décliner toute proposition qui viendrait brouiller notre message comme de venir à une restitution de projet à l'instar de ce qui est proposé aux parents. De la même manière que notre projet de service demande du temps pour être déployé voire ajusté, les établissements médico-sociaux opèrent des changements majeurs où le facteur temps est non moins indispensable pour influer sur leurs logiques institutionnelles à l'œuvre.

Pour ce qui est de la participation des parents aux projets éducatifs d'accueil familial, nous avons élargi notre questionnement à la perception qu'ils pouvaient avoir de notre service. Nous avons donc bâti un questionnaire à destination des 22 que nous avons mené entre janvier 2017 et janvier 2019.

Sur ces 22 admissions, nous en avons écarté 7 car nous n'avions aucun contact avec les parents depuis l'admission en elle-même. Les passages d'informations quelles qu'elles soient, transitaient depuis et systématiquement par les services de placement de Protection de l'Enfance.

Sur les quinze situations restantes, une famille n'a pas répondu à nos sollicitations, deux autres ont renvoyé le questionnaire renseigné et nous avons rencontré 12 familles entre mars et mai 2019. Ces rencontres ont eu lieu majoritairement à leur domicile, 4 se sont déroulées au service, 1 sur le lieu de travail du parent.

Les retours ont été globalement positifs. Néanmoins, nous avons identifié des attentes comme pouvoir nous rencontrer plus régulièrement et en plus petit comité (avec l'établissement médico-social, cela fait trop de monde pour discuter librement ou oser poser des questions). Ils ont aussi fait part de leur besoin de parler du quotidien, de ce qui marche, de ce qui est plus difficile, de ce que leur enfant transpose d'un lieu à l'autre ou toujours pas.

Comme convenu avec l'ensemble des parents qui ont répondu à ce questionnaire, nous avons conçu une plaquette reprenant les résultats recueillis et nous leur avons transmis par courrier. Nous avons également fait parvenir un exemplaire à chaque établissement médico-social concerné.

Une restitution de ce questionnaire a également été menée auprès de l'ensemble du service, via une réunion institutionnelle. Elle a permis aux accueillants familiaux comme à l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire de mesurer les ressentis et effets de nos propositions d'accueil auprès des parents. Ce questionnement auprès de

ces derniers a eu aussi le mérite de nous éclairer sur différents points :

- La nécessité de les voir régulièrement pour échanger de la situation d'accueil et créer une relation de confiance susceptible d'aider à l'évolution de leur enfant tant dans le cadre du CAFS que chez eux.
- La nécessité qu'ils aient accès à l'accueillant familial via des points réguliers au service, afin qu'ils puissent discuter d'un quotidien qui leur est familier voire commun dans la temporalité et les contenus, même si leur place et leurs positionnements sont différents et non interchangeables.
- La nécessité de professionnaliser davantage les accueillants familiaux autour de ces contacts directs avec les parents.

Cet ajustement vise donc à être un outil ciblé pour une meilleure appréhension et appropriation de l'hébergement spécifique mis en place à la demande ou avec l'accord des parents.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Le service a travaillé tout au long de l'année dans le cadre de la démarche d'amélioration continue. Dans ce cadre et en synthèse, il a aussi formulé un certain nombre de préconisations.

**Pour ce qui est d'offrir des prestations personnalisées correspondant aux besoins de compensation et aux attentes de la personne et de sa famille.**

1) Réécrire le processus d'accueil en introduisant les différentes modalités de travail avec les parents :

- Invitation systématique des parents avec le chef de service du CAFS après la réunion de présentation faite avec l'établissement médico-social de rattachement. Remise du livret d'accueil et de fonctionnement (ayant servi de support à l'explication de notre projet de service) ainsi que la plaquette de service.
- Solliciter auprès des établissements médico-sociaux, lors de leur première demande de rencontre avec le service, la transmission systématique d'un fonds de dossier de première lecture (éléments administratifs, éducatifs ...).
- Si la demande d'accueil se confirme, prévoir une ou plusieurs rencontres avec les parents mais aussi avec l'enfant pour recueillir ou préciser les habitudes de vie, les attentes et les besoins. Ces rencontres seraient mises en œuvre par l'éducateur référent de la situation d'accueil. Elles prendraient appui sur le recueil de vie et des habitudes mais aussi sur le livret d'accueil. L'accueillant familial sera associé dans la construction de l'accueil avec les parents.

2) Sensibiliser les ESMS comme les services de Protection de l'Enfance que le CAFS doit pouvoir en concertation avec eux, établir des échanges et retours réguliers directs, des projets d'accueil auprès des parents.

**Pour ce qui est d'ajuster et réadapter l'accueil en fonction de l'évolution de la situation du jeune.**

1) Introduction de Réunion Clinique centrée sur les projets d'accueil des jeunes :

- Sur deux temps hebdomadaires de deux heures permettant la réflexion sur deux situations sur chacun des deux temps.
- Réunissant sur les deux heures : 2 accueillants familiaux, 2 éducateurs, 1 psychologue et le chef de service.
- La planification de ces réunions (les jeudi et vendredi après midi de 13h30 à 15h30) veillera à mixer les accueillants, les éducateurs et autant que faire se peut, les psychologues.
- Le compte rendu de la réunion clinique sera co-rédigé par les éducateurs référents avec l'appui du chef de service qui le validera et le transmettra à la secrétaire pour remise en forme et diffusion.

2) Promouvoir et expliquer dès les premiers contacts avec les ESMS, qu'en concertation avec eux, un lien direct et régulier entre le CAFS et les parents doit se construire.

**Pour ce qui est de participer à la construction du projet global d'accompagnement de l'usager en articulation avec les partenaires :**

Promouvoir dès les premiers contacts avec les ESMS, la participation du CAFS aux réunions d'élaboration des PPA.

Sensibiliser les ESMS comme les services de Protection de l'. nfance que le CAFS doit pouvoir en concertation avec eux, établir des échanges et retours réguliers directs, des projets d'accueil auprès des parents.

**Pour ce qui est des actions ressources tant à l'externe qu'à l'interne :**

A l'externe, pouvoir faire des propositions alternatives pour ne pas se substituer au travail d'accompagnement des AF faits par les référents DEF qui maitrisent le projet global de placement du jeune. Une réflexion est ouverte sur l'idée de proposer des espaces ressources (style relais assistants familiaux) avec des temps partagés avec les enfants et les jeunes, des espaces d'échanges et d'analyses de pratiques, des ressources documentaires, des temps de sensibilisation sur des thématiques.

Au moment de l'admission au CAFS d'un enfant relevant conjointement d'un placement familial en circonscription, qu'une convention d'action ressource, concernant ce jeune, soit systématiquement contractualisée avec le service.

Tracer les modalités ressources possibles et les communiquer dans l'environnement externe au CAFS. Faire une plaquette.

A l'interne, poursuivre la démarche de spécialisation avec la poursuite de ce qui est déjà mis en œuvre auprès des AF.

Former la petite pour qu'elle-même puisse bénéficier de supports permettant d'enrichir les actions ressources à l'interne et à l'externe.

**Pour ce qui est de la communication et de la promotion du projet de service :**

Il serait à envisager plusieurs possibilités de communication afin que le service soit davantage identifié :

- Se faire connaître auprès des enseignants référents pôle handicap à l'inspection académique
- Contacter des associations de parents pour se faire connaitre
- Travail en partenariat avec les PMI, CMPP, CAMSP et Guidance (plaquette)

Partager régulièrement le projet du CAFS avec les différents partenaires par le biais de participation des éducateurs et assistants familiaux aux réunions dans les établissements concernant les enfants.

Valoriser le travail éducatif fait en accueil familial afin de communiquer sur l'intérêt de ces accueils.

Veiller au respect des procédures en lien avec le projet du service

Utiliser le service de communication de l'ACSEA afin qu'il fasse connaître davantage le CAFS

Utilisation de mots clés sur le net renvoyant directement le lien vers le site internet du CAFS, notamment pour les parents en difficultés ou demande d'aide.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

**Développer les nouvelles modalités du service : les actions ressources**

Dans le rapport d'activités 2018, nous abordions la saisine du CAFS par le Pôle d'accueil Familial du Bessin en lien avec le service professionnel des assistants familiaux du Conseil Départemental et une conseillère technique de ce dernier. Le PAF du Bessin était en effet confronté à une forte demande de soutien des assistants familiaux de son secteur quant à certains troubles d'enfants difficiles à gérer.

En concertation étroite avec le responsable du PAF du Bessin et les services de la DEF, nous avons participé à une réunion institutionnelle dans leurs locaux et regroupant quelques 45 assistants familiaux. Nous avions construit à cette occasion un questionnaire permettant de recueillir leurs attentes et leurs besoins en matière de formation et/ou d'éclairages techniques. De ces questionnaires renseignés, nous avons extrait les éléments sous forme de tableaux synthétiques et permettant de dégager les problématiques essentielles et faisant l'objet d'une demande de soutien spécifique.

Nous nous sommes réunis avec le responsable du PAF du Bessin, la chargée de la vie professionnelle des assistants familiaux ainsi que la conseillère technique de la DEF pour échanger des attentes et besoins mis en exergue par les questionnaires et surtout d'en proposer des suites concrètes. Nous avons opté pour une restitution auprès des assistants familiaux de ces mêmes résultats. Nous avons également entériné l'organisation pour 2019/2020 de trois temps d'échanges sur les trois problématiques les plus saillantes, avec un groupe pilote constitué de 15 participants au maximum. Il leur a semblé également important qu'un psychiatre puisse co-animer ces trois temps d'échanges, cette compétence spécifique n'étant pas présente dans les synthèses pluridisciplinaires habituellement menées en circonscription. Sur sollicitation du Directeur Adjoint du CAFS mais aussi de l'ITEP Champ-Goubert, la psychiatre de cet établissement a accepté de s'engager sur la co-animation de ces trois temps. La seconde réunion institutionnelle à la circonscription a alors pu se dérouler, pour présenter la restitution des questionnaires, les problématiques les plus fréquemment évoquées et dans la continuité, faire la proposition d'un groupe pilote co-animé par une psychiatre de l'ACSEA et la chef de service du CAFS, sur trois matinées en cours d'année 2019/2020.

Un premier temps d'échanges étayés d'un support spécialement créé autour du mensonge à partir d'éléments cliniques apportés par une des deux psychologues du service, a eu lieu en novembre. Nous avons à la suite de ce temps d'échanges renvoyé le support à l'ensemble des participants ainsi que la synthèse du questionnaire de satisfaction que les professionnelles avaient rempli en fin de matinée.

Deux autres temps d'échanges sont programmés en mars et juin 2020 sur un format similaire et un bilan de l'ensemble de l'expérimentation sera réalisé avec le PAF du Bessin et les services de la DEF en début d'été ou courant septembre 2020.

Une autre forme d'action ressource a également été proposée à quelques Pôles d'Accueil Familial du département. Elle cible les situations où un enfant est placé chez un assistant familial de circonscription et où le CAFS intervient conjointement dans un accueil complémentaire. Sous forme de convention, ce soutien auprès de l'assistant familial se poursuit sur trois objectifs :

- L'information et la sensibilisation quant à la situation de handicap.
- L'aide à l'adaptation des modalités d'accueil quant à la situation de handicap.
- Un éclairage quant aux missions et modalités de fonctionnement de l'établissement médico-social intervenant au titre de la compensation du handicap.

Ce cadre conventionnel explicite aussi dans sa continuité, les interventions de l'éducateur référent d'accueil au CAFS, préservant ainsi le périmètre des missions et exercice du référent éducatif en charge du suivi du placement. Il présente également l'intérêt essentiel de mettre du lien et du liant autour de l'enfant concerné et ainsi réduire le risque ou les effets de morcellement lié à de multiples cadres d'intervention.

2 conventions ont été contractualisées en cours d'année, 2 autres ont été proposées mais dont la signature a été différée. En effet, la Direction de la DEF souhaite attendre la validation des axes du schéma départemental Enfance, d'ici fin juin 2020 pour réfléchir à des actions coordonnées avec les établissements médico-sociaux sur l'ensemble du département en lien avec les orientations de l'ARS. A partir de ces orientations communes, il

pourra être poursuivi la réflexion sur l'accompagnement des assistants familiaux entre le CAFS et leurs services. Cette réflexion prendra également appui sur les expérimentations menées tant auprès du PAF du Bessin que les conventions individuelles d'action ressource. Elles pourront d'ailleurs être des supports au développement des actions à poursuivre.

# INSTITUT CAMILLE BLAISOT

## INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE (ITEP)

## DISPOSITIF D'ACCUEIL INTÉGRÉ ET D'ACCOMPAGNEMENT (DAIA)

6 rue des Vaux-de-la-Folie
CS 85012
14076 CAEN CEDEX 5

**Tél.** 02 31 53 40 20
**Fax.** 02 31 43 96 40

**Directeur :** Eric KNAUS
**E-mail :** directeur.icb@acsea.asso.fr
**Directrice adjointe :** Aline BEAURUEL
**E-mail :** directrice-adjointe.icb@acsea.asso.fr

**Année de création :** 1966

## AUTORISATION / HABILITATION

### POUR L'ITEP

Arrêté de l'ARS en date du 24 février 2017, portant sur l'autorisation de l'ITEP Camille Blaisot pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017 ; arrêté modifié le 27 janvier 2020 et fixant la capacité d'accompagnement de l'ITEP à 120 places de garçons et filles de 4 à 20 ans, au titre de difficultés psychologiques avec troubles du comportement et réparties en :

- 87 places en accueil de jour
- 33 places en hébergement

### POUR LE DAIA

Arrêté du Conseil Départemental en date du 22 juillet 2019, portant autorisation à titre expérimental pour 5 ans, pour l'accueil de jeunes de 10 à 18 ans au titre de l'article L222-5 du CAFS, pour une capacité de 17 places :

- 12 places en hébergement collectif,
- 2 places en hébergement individuel,
- 3 places en accompagnement en service extérieur

## FINANCEMENT

Organismes de Sécurité Sociale, Conseil Départemental.

## POPULATION

Enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé. L'enfant ou l'adolescent est donc accueilli et/ou accompagné par l'établissement parce qu'il est en difficulté dans les structures habituelles qui doivent assumer normalement le soin, l'éducation et l'enseignement ou qu'il ne peut pas, ou ne peut plus y être momentanément maintenu.

## MISSIONS

Au regard de ses autorisations, la mission principale de l'ICB relève de la compensation du handicap lié aux troubles du comportement et de la conduite. L'accompagnement des jeunes s'exerce dans le cadre d'une notification décidée par la Commission des droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Face aux situations particulièrement difficiles de certains jeunes, l'ACSEA a décidé de proposer au Conseil Départemental du Calvados que l'ICB assure, pour une capacité d'accueil de 17 jeunes, une mission de protection de l'enfance. L'accueil de ces jeunes s'exerce à partir d'une demande de la Direction Enfance Famille (service d'Aide Sociale à l'Enfance) dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative (placement judiciaire) ou d'une mesure administrative (accueil provisoire).

### Une mission de « compensation du handicap » dans le cadre de l'ITEP

Cette mission se décline telle que définie dans le décret n°2005-11 du 6 janvier 2005. Elle permet ainsi d'accompagner au moyen d'une intervention interdisciplinaire, le développement d'enfants d'adolescents ou de jeunes adultes qui « présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et un accompagnement personnalisé… ».
Cet accompagnement :

- a « pour finalité, le maintien ou le retour des jeunes concernés dans les dispositifs habituels d'éducation, de scolarisation, de formation professionnelle, de socialisation (visée inclusive).
- et doit « permettre d'amener ces jeunes à prendre conscience de leurs ressources, leurs capacités et leurs difficultés et à se mobiliser pour aller vers leur autonomie ».

Cette mission est assurée en lien constant avec les parents (ou représentants légaux), ces derniers restant les premiers éducateurs de leur enfant, ainsi qu'avec leur milieu familial et social.

### Une mission de « protection de l'enfance » dans le cadre du DAIA

Cette mission vise à :

- « protéger les mineurs et jeunes majeurs des risques auxquels ils sont exposés dans leur milieu familial, dans leur environnement ou de par leur état, tout en préservant les liens familiaux,
- garantir la prise en compte de leurs besoins fondamentaux, à soutenir leur développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver leur santé, leur sécurité, leur moralité et leur éducation ».

Dans le respect de la mesure de placement, cette mission est assurée en lien avec les représentants légaux de ces jeunes, d'autant lorsqu'ils sont à même de continuer à répondre à certains de leurs besoins fondamentaux. La mise en œuvre de la mesure de placement s'appuie donc sur les ressources de la famille et de l'environnement de l'enfant, prend en compte les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives et favorise la mise en place d'actions de soutien adaptées.

Dans ce cadre :

- Les équipes pluridisciplinaires de l'ITEP articulent les différentes modalités d'intervention disponibles ainsi que les différents volets de l'accompagnement (thérapeutique, socio-éducatif et pédagogique) au regard des besoins de chaque jeune et au service de son parcours.
- Les équipes du DAIA garantissent la mise en œuvre de la mission de protection de l'enfance ; les jeunes de ce dispositif bénéficiant, en fonction de leurs besoins et de leur âge, de l'apport du plateau technique des différents dispositifs ITEP.

## ORGANISATION

L'ITEP est organisé autour de 4 dispositifs offrant une palette élargie de modalités d'intervention (activités de jour, hébergement, unités d'enseignement,…).

3 se trouvent sur CAEN et son agglomération :
- le Dispositif ITEP « Petits » (4 à 12 ans) ;
- le Dispositif ITEP « Moyens » (12 à 15 ans)
- le Dispositif ITEP « Grands » (15 ans et plus)

Le Dispositif ITEP Pays d'Auge (DIPA) intervient sur Lisieux et Pont l'Evêque.

Le DAIA est structuré autour de deux foyers d'hébergement collectif de 6 places chacun (Prévert et FREIA) et de modalités d'accueil individuel diversifiées.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Département du Calvados avec une implantation des équipes ITEP sur 2 territoires : Caen et son agglomération et Pays d'Auge

Département dans le cadre du DAIA

## LIEUX D'IMPLANTATION

### SITE PRINCIPAL DE L'ICB
### 6 RUE DES VAUX-DE-LA-FOLIE
### 14076 CAEN CEDEX 5

- **DISPOSITIF ITEP «PETITS» (4 - 12 ans)**
  - Temps de jour et hébergement

- **DISPOSITIF ITEP «MOYENS» (12 - 15 ans)**
  - Temps de jour et hébergement

- **Classes internes**

### DES LIEUX DÉCENTRALISÉS

### ITEP

- **DISPOSITIF ITEP «GRANDS» (15 - 20 ans)**
  - Temps de jour Grands Chemin des Carreaux 14111 LOUVIGNY
  - Ateliers de Médiation par le Travail du Chemin Vert Route de Villons les Buissons 14000 CAEN
  - Foyer Albatros (hébergement grands) 6 Rue du Calvaire 14123 CORMELLES LE ROYAL
  - Classe hors les murs CITIS - 2 rue d'Atalante, 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

- **CLASSES EXTERNALISÉES**
  - Ecole primaire Michel TREGORE 11 Allée du Bosphore 14000 CAEN
  - Collège LECHANTEUR 17 Avenue Nicolas Copernic 14000 CAEN
  - Collège Jacques MONOD 1 Rue Jacques Prévert 14000 CAEN

- DISPOSITIF PAYS D'AUGE (4 - 20 ans)
  - Temps de jour 20 Rue de la Chaussée Nival 14130 PONT L'EVEQUE
  - Temps de jour Rue Pompidou 14100 LISIEUX
  - Hébergement Espace Relais 20 Boulevard Duchesne Fournet 14100 LISIEUX

## DAIA (10 - 18 ans)

- Foyer Prévert 5 Route de Creully 14610 CAIRON
- Foyer FREIA 4 Place de l'église 14790 VERSON

# INTRODUCTION GÉNÉRALE

Après une longue période de 18 ans sans projet, l'ICB a finalisé, à l'issue de 15 mois de travaux collectifs, son projet d'établissement 2019 – 2024 qui a été remis aux acteurs concernés fin août 2019.

La démarche d'écriture du projet de l'Institut Camille BLAISOT s'étant déroulée simultanément à celles du projet associatif 2019-2023 et du CPOM 2019-2023, les attendus de ces deux documents de cadrage ont été pris en compte dans la définition des objectifs d'évolution et de transformation de l'Institut.

Outre la présentation de la structure, de son offre d'accompagnement, de son organisation et de son fonctionnement, ce projet définit également les principales orientations de l'établissement et énonce ainsi la stratégie de développement de l'Institut Camille BLAISOT sur la période 2019 - 2024 qui lui permettra de faire face et d'anticiper les mouvements en cours et à venir.

Le projet d'établissement 2019-2024 est le fruit d'une démarche participative qui a permis d'associer dans une réflexion partagée, les professionnels de l'ICB, des partenaires ainsi que des représentants des jeunes accompagnés et des parents, des membres de la Direction Générale et un administrateur de l'ACSEA, association gestionnaire de l'ICB.

Une vigilance particulière a été apportée à ce que l'écriture du projet soit la plus collaborative possible, en communiquant et informant les différents acteurs tout au long du processus d'élaboration, en prenant en compte la place de chacun et en les associant dans la construction, l'évaluation et les ajustements de la démarche projet.

Ce projet constitue aujourd'hui un document de référence, un guide et un cadre de travail, qui engage l'ensemble des professionnels de l'Institut.

En complément de l'élaboration de son projet et en cohérence avec les orientations définies et validées, l'année 2019 a permis à l'ICB de finaliser sa restructuration identitaire, financière et architecturale :

- l'autorisation de l'ITEP a été mis à jour par l'ARS et celle du DAIA a été délivrée par le Conseil Départemental du Calvados et intégrée dans le CPOM signé en juillet 2019 ;
- le rebasage budgétaire de l'ITEP validé en 2018 par le conseil d'administration a été finalisé et la dotation financière du DAIA a été arrêtée par le Conseil Départemental ;
- la réorganisation des locaux et espaces respectifs d'hébergement des équipes et jeunes de l'ITEP et ceux du DAIA a également été finalisée.

Enfin la décision du conseil d'administration de mettre un terme à l'accueil de jeunes dans le cadre de l'ordonnance 45 a été mise en œuvre suite au départ, en août, du dernier jeune confié dans ce cadre par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Cette année 2019 est donc une année charnière pour l'établissement qui a vu, à travers l'écriture de son projet et sa réorganisation structurelle et financière, la finalisation du plan d'action élaboré et validé en juin 2017 par le conseil d'administration, l'ARS et le Conseil Départemental du Calvados suite à la crise institutionnelle qu'il avait traversée en 2016.

Le dernier trimestre 2019 a également permis la mise en place de la démarche d'amélioration continue de la qualité (DACQ) au sein de l'établissement (voir dernier chapitre de ce rapport), avec l'enjeu de créer une organisation systémique avec des liens entre les différentes instances que sont le Comité de pilotage de la DACQ, les groupes de travail, le staff de direction et le staff technique, le conseil de réflexion des cadres, le Conseil de Vie Sociale et les Instances Représentatives du Personnel.

C'est donc sur une période de mise en œuvre et de développement de son projet que l'ICB ouvre l'année 2020.

# COMPTE RENDU CHIFFRE DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT

## INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE (ITEP)

### NOMBRE DE JOURNÉES RÉALISÉES

| JOURNÉES | PRÉVISIONNEL | RÉALISÉ | ÉCART | TAUX D'OCCUPATION |
|---|---|---|---|---|
| HÉBERGEMENT | 6 732 | 4 961 | - 1 771 | 73,69 % |
| ACCUEIL DE JOUR | 17 748 | 18 128 | 380 | 102,14 % |
| TOTAL ITEP | 24 480 | 23 089 | - 1 391 | 94,32 % |

Après 3 années au cours desquelles le niveau d'activité a été fortement percuté par les différentes étapes de restructuration de l'établissement, l'année 219 a permis de renouer avec le taux d'occupation attendu à travers un nombre important d'accueil de nouveaux jeunes.

### NOMBRE DE SITUATIONS SUIVIES DANS L'ANNÉE ET MOUVEMENT

| MOUVEMENT DES JEUNES | NOMBRE |
|---|---|
| PRÉSENTS AU 1ER JANVIER 2019 | 100 |
| ENTRÉS DANS L'ANNÉE | 31 |
| SORTIS DANS L'ANNÉE | 15 |
| PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 2019 | 116 |
| JEUNES SUIVIS | 131 |

Au final, cette activité représente l'accueil et l'accompagnement de 131 jeunes (activité notifiée) pour une capacité de 120 places. Il y a eu 31 entrées et 15 sorties.

La dynamique d'immersion en journées d'accompagnement représente 872 journées et correspond à l'accueil de **9 jeunes** :

- 6 jeunes étaient également accueillis au DAIA et bénéficiaient du projet conjoint d'accompagnement ITEP-DAIA conformément aux engagements pris dans le cadre du projet ;
- 1 jeune est accueilli dans le cadre du projet du Dispositif d'Accompagnement Précoce ;
- 2 jeunes étaient accompagnés par le SESSAD de Démouville et bénéficiaient d'un accueil en hébergement au sein de l'Espace relais dans le cadre de notre dynamique de collaboration territoriale au service des parcours des jeunes originaires du Pays d'Auge.

Nous pouvons également noter que les équipes se sont engagées sur 15 autres situations de jeunes qui n'ont pas débouchées sur un accueil (11 pré-admissions ; 1 ESS ; 3 suivis post admissions dans le cadre du DESI).

L'ensemble représente une file active globale de **155 jeunes**.

## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

| ORIGINE GÉOGRAPHIQUE | | CAEN | DISPOSITIF ITEP PAYS D'AUGE | S/TOTAL | |
|---|---|---|---|---|---|
| CALVADOS | | 96 | 31 | 127 | |
| AUTRES DÉPARTEMENTS | MANCHE | 2 | / | 2 | 4 |
| | ORNE | 1 | / | 1 | |
| | EURE | 1 | / | 1 | |
| | AUTRE | / | / | / | |
| **TOTAL** | | 131 | | | |

Seuls 4 jeunes sur les 131 accompagnés ne sont pas originaires du Calvados. Cependant seuls les parents d'un des jeunes n'habitent pas aujourd'hui dans le département.

## RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNÉE

| TRANCHE D'ÂGE / SEXE | ENTRE 4 ET 6 ANS | ENTRE 7 ET 9 ANS | ENTRE 10 ET 12 ANS | ENTRE 13 ET 15 ANS | ENTRE 16 ET 17 ANS | ENTRE 18 ANS ET + | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| GARÇONS | 1 | 10 | 23 | 40 | 17 | 27 | 118 |
| FILLES | / | 1 | 3 | 4 | 3 | 2 | 13 |
| TOTAL | 1 | 11 | 26 | 44 | 20 | 29 | 131 |

Malgré une autorisation qui nous permet un accueil mixte dès l'âge de 4 ans, nous observons, et ce depuis plusieurs années, que peu de filles sont accueillies. Toutefois, nous pouvons souligner que le nombre de filles augmente : 7 en 2016 ; 9 en 2017 et 2018 ; et 13 en 2019.

La majorité des jeunes rentre dans la tranche d'âge 13 -18 ans et + (93 jeunes sur 131).

## DURÉE DES ACCUEILS DES 15 JEUNES SORTIS EN 2019

| | - DE 1 AN | DE 1 AN À - DE 2 ANS | DE 2 ANS À - DE 3 ANS | DE 3 ANS À - DE 4 ANS | DE 4 ANS À - DE 5 ANS | DE 5 ANS À - DE 6 ANS | DE 6 ANS À - DE 7 ANS | 7 ANS ET + |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| NOMBRE | 1 | 4 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 3 |

La durée moyenne des séjours des 15 jeunes qui ont quitté nos dispositifs ITEP est d'environ 4 ans. Cependant, la lecture de ce tableau nous montre que cette moyenne n'est absolument pas significative et que le temps d'accompagnement est très lié au parcours individuel de chaque jeune, à sa situation familiale et aux dynamiques d'inclusion ou d'orientation qui ont pu se réalisées.

## DISPOSITIF D'ACCUEIL INTÉGRÉ ET D'ACCOMPAGNEMENT (DAIA)

### NOMBRE DE JOURNÉES RÉALISÉES

| FINANCEUR | PRÉVISIONNEL | RÉALISÉ | ÉCART | TAUX D'OCCUPATION |
|---|---|---|---|---|
| CONSEIL DÉPARTEMENTAL | 5 365 | 4 332 | - 1 033 | 80,75 % |
| P.J.J | 0 | 223 | 223 | 0 |
| TOTAL | 5 365 | 4 555 | - 810 | 84,90 % |

L'activité du DAIA a été fortement perturbée cette année par les passages à l'acte de certains jeunes accueillis sur le FREIA. En effet, suite à l'admission de deux jeunes, sans aucune préparation et en rupture déjà violente avec les structures d'accueil précédentes, le foyer a traversé une période particulièrement difficile émaillée quotidiennement d'agressions sur les professionnels, de dégradations et d'actes de délinquance. Cette période a entrainé le départ de plus de la moitié de l'équipe ainsi que des arrêts de travail et a obligé l'établissement à fermer la maison pour la réhabiliter. Cette situation n'a pas permis de faire des accueils et a donc impacté le taux d'occupation du DAIA.

### NOMBRE DE SITUATIONS SUIVIES DANS L'ANNÉE ET MOUVEMENT

| MOUVEMENT DES JEUNES | NOMBRE |
|---|---|
| PRÉSENTS AU 1ER JANVIER 2019 | 14 |
| ENTRÉS DANS L'ANNÉE | 5 |
| SORTIS DANS L'ANNÉE | 5 |
| PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 2019 | 14 |
| JEUNES SUIVIS | 19 |

Au final, cette activité représente l'accueil et l'accompagnement de 19 jeunes. Il y a eu 5 entrées et 5 sorties (4 au titre de la protection de l'enfance ; 1 au titre de l'ordonnance 45).

### ORIGINE DES DEMANDES D'ACCUEIL DES 19 JEUNES SUIVIS DANS L'ANNÉE

| CADRES DES DEMANDES | GARÇONS | FILLES | EFFECTIFS CUMULÉS |
|---|---|---|---|
| CONSEIL DEPARTEMENTAL / DEF<br>*DÉCISIONS ADMINISTRATIVES* | 2 | | 18 |
| *DÉCISIONS JUDICIAIRES (PLACEMENT VIA LA DEF)* | 14 | 2 | |
| PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE<br>*ORDONNANCE 45* | 1 | | 1 |
| TOTAL | 17 | 2 | 19 |

Concernant les jeunes accueillis au titre de la protection de l'enfance, 16 d'entre eux le sont dans le cadre d'une décision judiciaire.

## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

| STRUCTURES SOLLICITÉES / ORIGINE GÉOGRAPHIQUE | DAIA | | | TOTAL |
|---|---|---|---|---|
| | CD14 | | PJJ | |
| | PRÉVERT | FREIA | FREIA | |
| CALVADOS | 7 | 11 | 1 | 19 |

Tous les jeunes sont originaires du Calvados.

## RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNÉE

| TRANCHE D'ÂGE / SEXE | ENTRE 4 ET 6 ANS | ENTRE 7 ET 9 ANS | ENTRE 10 ET 12 ANS | ENTRE 13 ET 15 ANS | ENTRE 16 ET 17 ANS | ENTRE 18 ANS ET + | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| GARÇONS | | | 2 | 5 | 5 | 5 | |
| FILLES | | | | | | 2 | |
| TOTAL | | | 2 | 5 | 5 | 7 | 19 |

Seules 2 filles ont été accueillies sur le DAIA (FREIA).

## DURÉE DES ACCUEILS DES 5 JEUNES SORTIS EN 2019

| | - DE 1 AN | DE 1 AN À - DE 2 ANS | DE 2 ANS À - DE 3 ANS | DE 3 ANS À - DE 4 ANS | DE 4 ANS À - DE 5 ANS | DE 5 ANS À - DE 6 ANS | DE 6 ANS À - DE 7 ANS | 7 ANS ET + |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| NOMBRE | 1 DEF<br>1 PJJ | 2 DEF | 1 DEF | | | | | |
| TOTAL | 2 | 2 | 1 | | | | | |

Les 5 sorties se sont faites à partir du FREIA, vers le milieu ordinaire et un en foyer PJJ. 2 étaient en situation d'emploi intérim stables, 1 en intérim et aussi sur des missions plus aléatoires. La dernière est sortie en décembre à la faveur de ses 18 ans, contre l'avis de l'équipe. Elle a déménagé sur Paris avec une inscription vérifiée en intérim et a priori du travail.

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCUEILLIS ET ACCOMPAGNÉS ET LEURS ÉVOLUTIONS

Au regard de ces missions, mais aussi de son expérience reconnue, l'institut est sollicité pour accompagner des enfants, adolescents et jeunes majeurs manifestant des troubles du comportement importants. Ceux-ci se traduisent de diverses manières :

- auto agressivité
- violence
- agitation motrice/instabilité en différents lieux
- intolérance à la frustration
- difficultés dans la relation à l'autre
- difficultés à intégrer les codes sociaux
- manifestations d'angoisse sous différentes forme (cris, pleurs, crises de nerfs, fuite ou errance,...).
- mutisme
- ...

Toutes ces manifestations viennent indiquer que nous accompagnons des enfants et des adolescents en grande difficulté de mentalisation et de verbalisation, de leurs émotions, de leurs difficultés familiales, sociales, scolaires et de leur manque de confiance en eux. La seule voie de dégagement et d'expression que ces jeunes connaissent est souvent l'«agir» sous ses différentes facettes.

Ce sont aussi des enfants et des adolescents qui peuvent présenter de véritables souffrances psychiques et une grande vulnérabilité, et qui ont pu vivre une conjonction de difficultés affectives, éducatives, sociales et d'accès à la culture.

En 2019, nous constatons que plus de la moitié des jeunes accompagnés par les équipes de l'ITEP ont des mesures de protection de l'enfance exercées par d'autres structures.

Du fait de leurs troubles et de l'incompréhension qu'ils suscitent, ces jeunes provoquent, malgré eux, des ruptures dans leur parcours ou des situations de rejet (sociales, scolaires, parfois familiales) et, notamment pour les jeunes du DAIA, des ruptures d'accompagnement dans d'autres établissements, liées à des passages à l'acte importants (agressions et dégradations).

Toutefois, si l'orientation des jeunes vers l'ICB est liée au fait que les troubles du comportement sont au premier plan et suffisamment bruyants, ces manifestations peuvent faire écran à d'autres problématiques.

En effet, nous constatons qu'un nombre important d'enfants et d'adolescents souffrent de troubles relevant du registre de la psychiatrie et certains présentent une déficience intellectuelle, voire des symptômes autistiques. »

Ces évolutions des caractéristiques sociales, psychologiques et sanitaires des enfants accueillis, que nous constatons déjà depuis plusieurs années, nécessitent un recours, ponctuel ou régulier, à la psychiatrie (infanto juvénile ou adulte). Or, les équipes se confrontent aux difficultés d'accès aux soins psychiatriques, en raison de l'engorgement des structures sanitaires, d'une articulation insatisfaisante ou d'un manque de fluidité des relations entre le sanitaire et le médico-social.

Concernant les contextes familiaux, nous pouvons également relever que, dans plus de la moitié des situations des jeunes accompagnés par l'ITEP, les pères sont peu présents voir totalement absents. Les jeunes résident le plus souvent au domicile maternel.

Au niveau du DAIA, la mesure de placement judiciaire à l'origine de l'accueil de la majorité des jeunes, témoigne, de manière plus aiguë, de difficultés familiales anciennes, rendant compliquée la mise au travail d'une collaboration autour du projet du jeune, et pouvant aller, pour certains, jusqu'à des comportements de rejet massifs.

# ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

## SUR LE DISPOSITIF ITEP « PETITS » (4 - 12 ANS)

L'année 2019 a été marquée par l'ouverture en janvier d'un nouveau lieu d'accueil et d'activité de temps de jour afin de répondre, d'une part, à l'afflux des demandes d'accueil d'enfants plus jeunes en semi-internat et, d'autre part, de permettre une réorganisation de l'espace d'hébergement (la demande d'orientation initiale en internat devenant plus rare). En effet, le groupe Toupies ayant une capacité de 10 places est passé dans le même temps, d'une logique de 7 places pour le collectif hébergement et de 3 lits réservés pour des enfants des temps de jours « Semi-internat ». Ce redéploiement visant un fonctionnement plus souple, permet des passerelles d'un mode d'accompagnement à l'autre, et vient répondre au plus près des besoins évolutifs de chaque enfant. L'adaptation de cette offre et du décloisonnement des acteurs professionnels impliqués dans le projet de chaque enfant accompagné est venue renforcer la notion de Dispositif interne telle que nous l'avons définie dans le projet d'établissement. Ainsi, à l'issue de l'année 2019, et par le principe du séquentiel ou d'internat modulé, 16 enfants ont pu bénéficier dans l'année de nuitées selon les besoins de chacun avec une moyenne hebdomadaire de 13 enfants sur le dernier trimestre. 3 enfants du temps de jours ayant bénéficié d'une à deux nuits par semaine, sont passés après 2 mois sur le groupe des TOUPIDEK'S. Au-delà de ces chiffres, nous constatons que les parents de ces enfants accompagnés en temps de jour se sont saisis ou vont se saisir de cette possibilité « d'Espace Relais ».

La question de l'individualisation ou personnalisation des parcours se retrouve au cœur de notre démarche d'accompagnement, elle implique des mouvements et des ajustements continus. Car, en proposant une grande diversité de mode d'accompagnement et en fondant le sens de notre action inclusive, nous nous heurtons parfois à nos limites concernant les moyens disponibles. En effet, la démarche inclusive entraine une forte disponibilité des professionnels référents pour assurer les suivis avec les différents partenaires Durant l'année, Le DITEP petits s'est donné les moyens d'accomplir ces orientations nouvelles : mettre en place une palette de ressources plus diversifiées, mobilisables selon les singularités et les évolutions de chaque enfant. Cette évolution globale se rapproche du modèle d'une plateforme diversifiée en créant par exemple de nouveaux partenaires associatifs tels que le théâtre, le cinéma et l'approche animale. Le bilan de cette fin d'année 2019 a été plutôt encourageante de par l'investissement des enfants. C'est avec beaucoup de fierté qu'ils ont pu montrer à l'occasion de la fête de fin d'année leurs réalisations aux parents. Ces projets favorisent la transdisciplinarité et la cohésion des équipes. Ils ont pour conséquence de renforcer la cohérence éducative et de voir aboutir des projets dans lesquels les jeunes sont acteurs. Le lien de confiance avec les parents est tout autant renforcé.

## SUR LE DISPOSITIF ITEP « MOYENS » (12 - 15 ANS)

Les problématiques des jeunes du Dispositif moyen positionnent parfois les professionnels dans le faire, l'agir, l'immédiateté. Bien que nous bénéficiions de lieux dédiés à cette question, l'équipe pluridisciplinaire éprouve parfois des difficultés à aborder la question des pratiques professionnelles.

Au regard de ce constat partagé et avec l'objectif d'améliorer la qualité de l'accompagnement proposé à ces jeunes aux comportements souvent offensifs, il est paru nécessaire en cette année 2019, avant de s'engager dans l'écriture du dispositif, de bien redéfinir les outils de travail, et de les mettre en œuvre, afin d'en faire des socles structurant l'action des professionnels :

- L'Analyse Des Pratiques Professionnelles reste un temps nécessaire et pertinent pour l'équipe pluridisciplinaire.
- Un livret de médiation a été mis en place au cours de cette année. Il permet aux professionnels d'évaluer la pertinence des médiations proposées au regard des besoins du jeune, et favorisent le lien et l'échange avec le jeune et la famille. Il permet à la famille de poser un regard beaucoup plus concret sur le contenu de nos interventions au sein de l'ITEP
- Les Projets Personnalisé d'Accompagnement se veulent un temps interactif et d'échange avec le jeune et ses parents. Tous les objectifs de travail, ainsi que les moyens de leur exécution sont élaborés dans le cadre restreint d'un échange avec le jeune et ses parents. Ce temps reste central dans notre accompagnement et ponctue l'année.
- Les temps de réflexion collectives (institutionnels, pluridisciplinaire et organisationnels). Les suivis et accompagnements étant de plus en plus individualisés, et en lien avec différents partenaires, il est nécessaire que l'équipe pluridisciplinaire se garantisse des temps d'échange réguliers, afin de veiller au projet de chaque jeune.

## SUR LE DISPOSITIF ITEP « GRANDS » (15 - 20 ANS)

L'intégration du DITEP grands se modélise suite à une procédure d'accueil qui a pu réellement se définir au cours de l'année afin de prendre en compte la spécificité des grands adolescents et jeunes adultes.

Un accueil en plusieurs étapes a ainsi été proposé afin de permettre, dans un premier temps, que les familles et les jeunes puissent tout d'abord comprendre ce qu'est un accompagnement en ITEP, ce qu'est le handicap de leur enfant et comment les professionnels se mobilisent conjointement et dans leur champ respectif de compétences pour proposer un accompagnement au plus près des demandes du jeune et de sa famille ainsi que des besoins repérés.

Une équipe éducative de référence est alors mobilisée pour entamer les premiers pas de cet accompagnement. Que ce soit l'équipe de la médiation hébergement ou bien celle du temps de jour, le décloisonnement entre ces deux équipes a été au cœur du travail réflexif cette année et va se poursuivre dans les années à venir afin de répondre aux mouvements du fonctionnement en dispositif. Ce mouvement a induit la création de la notion de co-référence éducative entre les deux équipes. Il est certain qu'aujourd'hui, pour répondre aux besoins des jeunes accompagnés par le dispositif, le parcours doit être pensé dans sa globalité, et si ce parcours doit bénéficier des différents supports de médiations, alors ceux-ci doivent travailler en un maillage plus étroit qu'au paravent. Actuellement, trois jeunes sont concernés par cette co-référence, mais cette forme de référence va devenir plus fréquente avec notamment l'augmentation de la demande d'hébergement de manière séquentielle.

La forme de la référence éducative a été élargie et enrichie par la mise en place du professionnel repère (Cf projet établissement). Au DITEP grands, le professionnel repère devient l'intervenant privilégié pour un jeune et les partenaires qui au préalable accompagnent de par leur mission ce jeune dans un autre cadre d'intervention. Ce qui est le cas de quatre jeunes venant du DAIA et d'un jeune bénéficiant du dispositif ITEP élargi avec un autre établissement médico-social. Son rôle, au-delà d'être présent physiquement auprès du jeune, induit la présence aux synthèses, le maintien du lien partenarial entre autre.

L'évolution importante des modes de prises en charge s'est opérée par le renforcement de la médiation éducative collective avec l'arrivée d'un nouveau titulaire. Au regard du besoin constant de développement des supports de médiations et avec le rajeunissement de la population, un second éducateur sportif intervient dans le cadre du temps de jour afin de proposer des médiations collectives culturelles, sportives, de bien-être. De part ce choix de renforcer ce pan de notre offre de médiation, il a été possible de diversifier les médiations mais également de répondre à un besoin en net augmentation d'individualisation des parcours. Là encore, le professionnel des médiations éducatives vient apporter son champ de connaissance du jeune, ses observations et analyses pour enrichir la connaissance globale du jeune. Un d'entre eux a d'ailleurs pu bénéficier de la présence d'un professionnel de médiation éducative à son collège, pendant 6 semaines sur une matinée. Le bilan est plus que positif, tant pour le jeune que l'établissement scolaire et l'action va être renouvelée.

Des évolutions ont été également à l'œuvre aux Ateliers de Médiations par le Travail. En 2019, l'équipe a pu de nouveau être au complet, avec trois professionnels à temps plein. Les trois ateliers que sont la menuiserie, la métallerie et les espaces verts ont pu tous être remis en mouvement. L'équipe a pu penser ce vers quoi les A.M.T devaient tendre pour accompagner les jeunes : du savoir-être, des savoirs faires, du développement d'acquis et de compétences. Afin d'aller en ce sens, les professionnels ont souhaité organiser leurs séquences pédagogiques sous l'angle de projets phares, de fils rouges. Ce travail va perdurer sur l'année 2020.

## SUR L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

Cette année, environ 77,5% des élèves ont été scolarisés hors site comme l'année précédente. La répartition s'est faite de la manière suivante :

- 55% en UEE (école Trégore, collèges Lechanteur et Monod)
- 22,5% en classe préprofessionnelle délocalisée (classe CITIS)
- 22,5% en classe interne (UEI) sur le site de l'Institut

Grâce à la stabilité des binômes scolaires (enseignant/éducateur), les inclusions sont toujours au cœur des pratiques. Les professionnels sont mieux intégrés aux équipes pédagogiques des établissements accueillant les Unités d'Enseignement Externalisées (UEE). En fonction des capacités et du PPA de nos élèves, des inclusions sont proposées dans des matières très diverses (Histoire/géographie, mathématiques, EPS, Musique…). Des passerelles sont effectuées avec les SEGPA pour que des élèves puissent profiter des temps d'ateliers

Nous pouvons aussi proposer des passerelles plus conséquentes (mi-temps en classe ordinaire par exemple) afin de pouvoir penser une éventuelle scolarité ordinaire l'année suivante. L'autonomie est favorisée. Certains élèves peuvent venir et repartir du collège seuls et les repas au self se multiplient.

La classe Trégore, parce que certains élèves peuvent être difficiles, a pu s'appuyer aussi sur des retours temporaires

sur site afin de ne pas mettre en difficulté le partenariat avec l'école.

Les partenariats avec les établissements se normalisent. Ce faisant, des conventions sont prévues et mises en place pour accueillir au sein des UEE, selon des modalités précises, des élèves de ces établissements présentant des comportements problématiques et qui pourraient profiter de notre expertise afin d'éviter une éventuelle déscolarisation. Des conventions sont aussi en cours d'élaboration pour permettre à certains de nos élèves scolarisés en UEE de réaliser des inclusions en école ordinaire afin d'évaluer si à moyen terme, une rescolarisation en milieu ordinaire est possible.

Un partenariat en vue de la création d'un nouveau dispositif externalisé était recherché avec le CIFAC afin que l'ITEP Camille Blaisot et l'ITEP Champ Goubert puissent y créer une classe en disposant de leurs ateliers professionnels. Malheureusement, pour le CIFAC, ce n'est plus à l'ordre du jour. Ils ont créé une section prépa-apprentissage et ne dispose plus de locaux pouvant nous accueillir. Nous devons nous recontacter en fin d'année pour faire le point. En attendant, nous continuons à chercher un établissement susceptible d'accueillir nos élèves.

La coopération avec l'Éducation Nationale est toujours au cœur de nos pratiques. De nouveau, cette année, l'ICB a accueilli de nombreuses formations de l'EN dans la salle Prochasson. Pour deux de ces formations (nouveaux enseignants et remplaçants), le directeur pédagogique a pu présenter les modalités de scolarisation des élèves avec troubles du comportement au sein de l'ITEP. Le directeur pédagogique a également participé, sur une journée entière, à une formation sur les TCC à destination des AESH/AVS.

Le DAP (Dispositif d'accueil précoce) est régulièrement interpelé par les écoles pour accompagner de jeunes élèves. Nous ne pouvons répondre à toutes les demandes. Cependant, nous accueillons actuellement un élève de moyenne section. Tout un travail est mis en œuvre pour évaluer ses difficultés dans le collectif et pour que les liens avec l'école puissent permettre d'apaiser les troubles de cet élève en milieu scolaire.

## SUR LE DISPOSITIF ITEP PAYS D'AUGE (4 - 20 ANS)

L'année 2019 a été teintée de changement provoquant des fragilités dans le fonctionnement du service. L'équipe du DIPA a dû revoir et réactualiser la procédure de mise en œuvre des PPA pour permettre une réelle effectivité de celle-ci. Les changements ont nécessité un certain temps d'adaptation pour les professionnels afin de s'adapter aux nouvelles directives, clairement établies dans le projet d'établissement. Dans le cadre du travail de partenariat de l'Espace Relais au service des parcours des jeunes, les PPA sont menés par les professionnels des temps de jour du DIPA et ceux du SESSAD. L'équipe de l'ER a donc été sollicitée pour participer à l'élaboration des projets des jeunes accueillis sur du long terme en hébergement.

Au regard de l'année parcourue et en lien avec les différents changements, le droit des personnes accueillies a été respecté. L'accompagnement des jeunes et des enfants, s'est vu centré, comme habituellement, sur le besoin du jeune et le travail avec sa famille. Aussi, l'approfondissement d'un travail autour de l'auto-détermination des jeunes et des familles s'est mis à l'œuvre et accompagne le changement des pratiques des professionnels. Le DIPA articule ses actions au plus près des besoins des enfants et mobilise autant les professionnels que les parents et les acteurs locaux.

Toutes les actions, thérapeutiques, éducatives et pédagogiques sont centrées sur les jeunes. Les activités sont organisées de façon individuelle et/ou collective. Le dispositif permet un accompagnement différencié selon les besoins des enfants. Il permet aussi un accompagnement de proximité pour les plus jeunes et une aide à l'autonomie pour ceux qui approchent de la majorité. Par conséquent, les accompagnements des jeunes s'articulent particulièrement autour de l'inclusion scolaire. La priorité est donc, dans le cadre du projet du DIPA, l'effectivité d'une scolarité pour le jeune en âge d'être scolarisé ou un projet pré professionnels pour les plus âgés. Des temps d'ITEP, éducatifs en individuel et/ou en collectif, des suivis psychologiques et/ou en psychomotricité sont mis en place en fonction des besoins des jeunes. Ses besoins sont, encore, élaborés et mis en place au regard de l'analyse de l'équipe pluridisciplinaire en lien avec la famille.

Au travers des différents accompagnements mis en place, l'équipe accueille les jeunes principalement dans les locaux de l'ITEP. Des médiations éducatives spécifiques sont menées par l'équipe afin de travailler l'inclusion environnante en dehors de la scolarité. Cependant, elle nécessite d'être développée davantage. Là où, l'accueil de jour de Pont l'Evêque se voit dans l'obligation de se tourner vers l'extérieur pour accompagner des collectifs de jeunes car les locaux sont trop petits ; l'équipe de l'accueil de jour de Lisieux accueille de grands collectifs, allant parfois jusqu'à quinze jeunes. Mais malgré des méthodes et contextes de travail, somme toute différentes, les deux équipes mettent en place des accompagnements tournés vers l'extérieur avec pour vocation de permettre aux jeunes de pouvoir réintégrer des espaces de vie socio-culturels dans leur environnement. Il est clair que l'important travail de partenariat mené par les professionnels nécessite de se déplacer dans les établissements scolaires, dans le service et unités de soin (CMPP…), au sein du domicile des jeunes ou dans tout autre lieu environnant du jeune et de sa famille.

Les projets des jeunes du DIPA s'élaborent par la porte d'entrée du temps de jour et ce n'est qu'ensuite que l'éventualité d'un accompagnement par l'hébergement peut se mettre en place. Cependant, si la demande des parents, dès l'entrée du jeune au DIPA, serait de bénéficier de l'hébergement ; elle serait bien évidement traitée

de façon impartiale. En effet, les jeunes accueillis à l'ER ont nécessairement eu besoin de travailler cet axe de leur projet avant de pouvoir le mettre en place. La question de quitter le domicile est souvent douloureuse, malgré certaines difficultés, et semble devoir se mettre au travail de manière progressive pour les jeunes comme pour les parents.

Au cours de cette année, l'organisation par unité n'a pas réellement permis de développer le travail en Dispositif « DIPA ». Cependant, c'est autour des situations de jeunes que les professionnels ont su se retrouver et apprendre à travailler de manière collaborative. Cette nouvelle approche de travail, en équipe élargie, nécessite d'être approfondie.

Au cours de l'année 2019, certains mouvements de professionnels ont également amené une réflexion autour d'un besoin exprimé depuis fort longtemps concernant la remédiation scolaire. Il est vrai que pour les jeunes en inclusion scolaire, un besoin de soutien à la scolarisation est souvent émergeant lorsque l'évaluation du niveau scolaire est abordée. L'arrivée au sein de l'ER d'une professionnelle diplômée en « remédiation cognitive », a permis de prendre en compte ce besoin. Ce poste d'éducateur d'hébergement permet d'offrir une aide au devoir adaptée aux besoins des jeunes de l'ER, un soutien aux autres éducateurs dans l'aide au devoir, lorsqu'ils sont face à des jeunes en grandes difficulté dans les apprentissages ; et la mise en place de temps éducatif de « REMEDIATION SCOLAIRE » à hauteur de 7h/semaine. L'ouverture récente de l'Espace Relais, vient par plusieurs modalités d'accompagnements (médiation par l'hébergement, projet de médiations éducatives en journée, remédiation scolaire), bouleverser les pratiques et ouvrir la dynamique de travail en dispositif des différentes équipes.

### SUR LE DISPOSITIF D'ACCUEIL INTÉGRÉ ET D'ACCOMPAGNEMENT (10 - 18 ANS)

Il convient de souligner que 2019 a été la première année d'existence « officielle » du DAIA au regard de de l'arrêté d'autorisation signé en juillet par le Conseil Départemental, mais également, de la finalisation de la mise en œuvre du plan de restructuration de l'ICB. Au-delà de cette reconnaissance de son cadre d'intervention, cette autorisation vient témoigner qu'il s'agit d'un « jeune » dispositif qui doit renforcer sa structure, se développer, se professionnaliser.

Son ambition de proposer un accueil et un accompagnement « protection de l'enfance » à des jeunes présentant des troubles du comportement « difficiles » ayant déjà connus des placements (établissements protection de l'enfance, familles d'accueil) et des ruptures, nécessitent effectivement un cadre d'intervention « solide », une équipe pluridisciplinaire étoffée et une dynamique partenariale structurée. En effet, ces jeunes présentent une souffrance psychique qui se manifeste au travers la répétition de passages à l'acte, non canalisables, qui conduisent à des exclusions « répétées » (école, famille d'accueil, hébergement collectif…). Ces manifestations cliniques rendent compte d'un débordement pulsionnel, émotionnel non contenu associé bien souvent à un « gel » de la pensée.

Dès lors, l'objectif de proposer un accompagnement personnalisé visant à construire avec eux un avenir inclusif, dans un contexte où les tensions familiales sont également très présentes, se heurtent quotidiennement à des passages à l'acte auxquels il convient de résister pour pouvoir apporter à ces jeunes un socle de sécurité leur permettant de s'engager dans de nouvelles expériences relationnelles, scolaires ou professionnelles. La proposition d'une vie collective au sein des hébergements, de ces jeunes qui présentent la même intensité de difficultés et de comportement, doit s'accompagner d'un travail de collaboration important et de confiance réciproque avec l'ensemble des services et équipes à l'origine des demandes d'admission. L'objectif pour 2020 est bien de s'engager dans ce processus fondamentalement nécessaire au développement d'une meilleure qualité d'accueil et d'accompagnement de ces jeunes.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Dans le prolongement de la dynamique de réflexion et de structuration présentée en introduction de ce rapport d'activité et des chantiers ouverts à la rentrée scolaire 2019, l'année 2020 s'organisera principalement autour de deux axes :

- le développement de la DACQ au sein de l'établissement (voir chapitre suivant) ;
- la déclinaison du projet d'établissement au sein de chaque dispositif à travers l'écriture des projets de dispositif. En effet, ceux ci constituent le prolongement naturel du projet de l'ICB dans la mesure où ils permettent, dans le respect des grandes orientations et des principes fondateurs énoncés, d'adapter les modalités d'accueil et d'accompagnement à la réalité et au contexte singulier de chaque dispostitif et aux tranches d'âge des populations accueillies.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Après une longue période de 18 ans sans projet d'établissement en vigeur, l'ICB a finalisé le projet d'établissement 2019 - 2023 qui a été remis aux acteurs concernés fin août 2019.

La remise du projet clôture une démarche de 15 mois de travaux collectifs qui s'est voulue la plus collaborative possible.

La rentrée scolaire 2019 – 2020 s'est donc ouverte sur deux chantiers :

- le lancement de la DACQ au sein de l'établissement
- la déclinaison du projet d'établissement au sein de chaque dispositif avec l'écriture des projets de dispositif qui s'avère un moyen propice pour les professionnels de s'approprier le projet d'établissement.

### MOYENS MIS EN ŒUVRE (ORGANISATION, INSTANCES, ETC.)

Le dernier trimestre 2019 a été le théâtre de la mise en place d'une organisation de la DACQ au sein de l'établissement, avec l'enjeu de créer une organisation systémique avec des liens entre les différentes instances que sont le COPIL DACQ, les groupes de travail, le staff de direction et le staff technique, le conseil de réflexion des cadres, le Conseil de Vie Sociale et les Instances Représentatives du Personnel.

Entre septembre et décembre 2019, les actions suivantes ont pu être menées :

- Constitution d'un comité de pilotage DACQ, espace organisationnel de la démarche projet, représentatif des fonctions et des dispositifs de l'ICB. Sur les conseils de la DRD et en s'appuyant sur les expériences de l'IMPro et de Champ Goubert, choix de ne pas associer les représentants des parents, jeunes et partenaires dans le COPIL sur l'instance organisationnelle, l'enjeu étant de les associer dans les groupes de travail et, en lien avec le CVS de repenser les formes de leur participation.
- Réunion de lancement de la DACQ au sein de l'établissement le 27 septembre 2019, autour de la création d'une vision partagée de la DACQ et de l'élaboration du Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ 2019-2020). Les échanges concernant l'organisation de la DACQ ont porté essentiellement sur :

  o les moyens pour intégrer la DACQ au quotidien,

  o les liens entre les différentes instances (COPIL, groupes de réflexion, réunions de dispositif, staff de direction, etc.),

  o la manière de recueillir les constats et propositions des acteurs (et notamment des professionnels) pour les intégrer au PACQ.
- Choix d'un calendrier de travail du COPIL DACQ à l'année scolaire, avec une réunion mensuelle de septembre 2019 à janvier 2020, une réunion de suivi début avril 2020 et une réunion en juin 2020, consacrée à l'évaluation de la démarche pour réajustement nécessaire et l'évaluation des actions en vue de l'actualisation du PACQ 2020-2021.
- Poursuite de la mobilisation des groupes de réflexion bimensuels, réunissant l'ensemble des professionnels et, en fonction des thématiques traitées, les jeunes accompagnés, parents ou représentants légaux, partenaires et représentants de l'association, autour de la mise en œuvre du PACQ. Choix d'un calendrier de fonctionnement intégrant des temps de réflexion un vendredi après-midi tous les 15 jours, avec une alternance de 2 sessions consacrées groupes de réflexion et une sessions consacrée aux réunions de dispositif.
- Dans l'attente de la finalisation et de la validation du PACQ 2019-2020 prévues en janvier 2020, choix de travailler sur la mise en conformité des outils de la loi 2002-2 (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour et synthèse du projet d'établissement en facile à lire et à comprendre).

### DYNAMIQUE INTERNE

En redonnant du sens à l'action menée par les professionnels et apportant une lisibilité des orientations à développer dans les 5 années à venir, les travaux liés à la réécriture du projet d'établissement ont permis de réinscrire l'ICB et chacun des professionnels dans une culture de l'évaluation et, par là même, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Ils ont ainsi préparé l'intégration de la DACQ par les équipes, en termes de sens et d'utilité.

Ils ont également permis de repenser le travail d'équipe afin de garantir le dialogue, la confiance, mais aussi le

débat et la controverse, indispensables à l'installation d'une « organisation apprenante ».

Enfin, en participant à la mise à plat et à la formalisation de nombreux changements à conduire au sein de l'établissement, dont, parmi les plus cruciaux, celui de donner une réelle place aux parents dans une perspective de participation et de co-construction, ces travaux ont créé les conditions propices à la future implication de l'ensemble des acteurs (jeunes accompagnés, parents ou/et représentants légaux, proches, professionnels, partenaires, etc.) dans une logique de co-élaboration et de co-évaluation de la DACQ.

## LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

### L'ÉCRITURE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

La démarche d'écriture du projet d'établissement 2019-2023 de l'Institut Camille BLAISOT s'étant déroulée simultanément à celles du projet associatif 2019-2023 et du CPOM 2019-2023, les attendus de ces deux documents de cadrage ont été pris en compte dans la définition des objectifs d'évolution et de transformation de l'Institut.

Outre la présentation de la structure, de son offre d'accompagnement, de son organisation et de son fonctionnement, ce projet définit également les principales orientations de l'établissement et énonce ainsi la stratégie de développement de l'Institut Camille Blaisot sur la période 2019 - 2024 qui lui permettra de faire face et d'anticiper les mouvements en cours et à venir.

Le projet d'établissement 2019-2023 est le fruit d'une démarche participative qui a permis d'associer dans une réflexion partagée, les professionnels de l'ICB, des partenaires ainsi que des représentants des jeunes accompagnés et des parents, des membres de la Direction Générale et un administrateur de l'ACSEA, association gestionnaire de l'Institut Camille Blaisot.

Echelonnée sur l'année 2018 et le premier semestre 2019, cette démarche a été co-élaborée avec ces différents acteurs réunis au sein de plusieurs instances (comité de pilotage mensuel, groupes de réflexion bimensuels, équipe de direction hebdomadaire, conseil de réflexion des cadres bimestriel, …) et accompagnée par Madame Chantal MIRZA, consultante du cabinet Pluriel Formation Conseil.

La démarche ainsi co-construite s'est appuyée sur un état des lieux des problématiques et des contraintes à prendre en compte ainsi que des ressources et des opportunités en présence.

Une vigilance particulière a été apportée à ce que l'écriture du projet soit la plus collaborative possible, en communiquant et informant les différents acteurs tout au long du processus d'élaboration, en prenant en compte la place de chacun et en les associant dans la construction, l'évaluation et les ajustements de la démarche projet.

### SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

L'ICB s'engage résolument, à travers son projet d'établissement, dans un contexte d'intervention à visée inclusive avec la volonté de porter les évolutions, changements de pratiques professionnelles ainsi que les transformations structurelles et organisationnelles nécessaires à l'atteinte des objectifs stratégiques, et en veillant tout particulièrement à :

- développer les modalités de co-construction des projets d'accompagnement ainsi que la participation à la vie collective de l'ICB en donnant une place active aux jeunes et aux parents,
- venir en soutien des jeunes et de leur famille dans une perspective de renforcement de leurs compétences et de leurs capacités d'autodétermination,
- inscrire l'inclusion au centre du projet des jeunes accompagnés et renforcer leur maintien et accès au droit commun,
- clarifier et faire évoluer l'offre de service vers une palette élargie de solutions souples, inclusives et partenariales, adaptées au plus près des besoins des jeunes tant sur le plan éducatif, thérapeutique que pédagogique,
- faciliter la mise en œuvre de modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et évolutives,
- adapter l'organisation des services pour faciliter un fonctionnement en dispositif intégré en faveur de la prévention des ruptures et de la fluidité des parcours,
- positionner l'ICB en ressource et en appui des acteurs du droit commun,
- ancrer l'établissement et chacun des professionnels dans une culture de l'évaluation et, par là même, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

## L'EVALUATION INTERNE

Le choix a été fait de ne pas lancer l'évaluation interne sur l'année scolaire 2019-2020, en réponse au souhait partagé de s'engager, après 15 mois de travaux d'élaboration du projet, dans une phase de mise en œuvre.

## LE PLAN D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

Sur la base du plan d'action proposé par le Comité de pilotage de la DACQ de l'Institut Camille BLAISOT, le plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ) 2019-2020 validé par le Directeur de l'établissement comporte 4 actions principales :

1. Adapter la procédure d'accueil et de fin d'accompagnement
2. Adapter et harmoniser la procédure de construction et de mise en œuvre du PPA / PPEF
3. Clarifier les articulations DAIA / ITEP
4. Auxquelles s'est ajouté le groupe de travail :
5. Construire des réponses aux besoins spécifiques des adolescents âgés entre 14 et 16 ans

Les actions suivantes ont été reportées à une période ultérieure:

- Renforcer les capacités d'autodétermination des jeunes accompagnés et de leurs parents
- Structurer la communication interne et externe
- Structurer une gestion institutionnelle des partenariats

Le PACQ 2019-2020 regroupe également différentes actions en cours :

| | |
|---|---|
| La prévention et la gestion de la violence | • Travailler sur les représentations partagées de la violence, appréhendée sous l'angle du vécu et du ressenti, dans une approche dynamique inscrite dans la pratique quotidienne<br>• Porter une réflexion sur les situations de passage à l'acte, tournée vers une recherche de compréhension et de sens de ces « comportements-problèmes » en vue de dégager des perspectives d'action pour éviter la reproduction des conditions qui ont conduit à une situation de violence<br>• Repérer les conduites à tenir et les pratiques à encourager pour développer « une culture de prévention et de traitement des phénomènes de violence à tous les niveaux de l'organisation et pour tous les acteurs »<br>• Instaurer un état de veille institutionnelle sur les questions de violence et développer une culture de la prévention et du traitement des phénomènes de violence à tous les niveaux de l'organisation et pour tous les acteurs. |
| Accompagner l'évolution des pratiques et postures professionnelles (adaptabilité des professionnelles aux besoins des jeunes) | • Définir et mettre en œuvre de nouvelles compétences professionnelles, modalités de fonctionnement et formes d'organisation favorisant la concrétisation des engagements à : construire un accompagnement cohérent au regard des besoins et attentes du jeune et de son entourage ; mettre en œuvre les moyens susceptibles de développer sa capacité décisionnelle et d'autodétermination; considérer le jeune et ses besoins dans son environnement; favoriser sa participation à la vie sociale<br>• Accompagner le changement de regard sur les personnes accompagnées par l'organisation de temps de sensibilisation et d'espaces de dialogue et de partage entre les professionnels, avec les jeunes, les familles et les partenaires<br>• Approfondir les connaissances sur les troubles du comportement et les spécificités des handicaps en termes de capacités, de compétences et de difficultés afin de proposer des aides et aménagements appropriés<br>• Organiser des travaux collectifs visant l'appropriation des Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles |

| | |
|---|---|
| Créer un livret d'accueil professionnel et définir un protocole d'accueil | • Faciliter l'intégration des nouveaux professionnels au sein de l'établissement et développer son autonomie<br>• Recenser toutes les informations nécessaires et éléments pratiques visant à faciliter l'acquisition rapide de repères pour un nouveau professionnel nouveau<br>• Formaliser un protocole d'accueil des nouveaux salariés |
| L'éducation à la vie affective et sexuelle | • Définir et mettre en œuvre une démarche d'éducation à la santé<br>• Accroître les compétences en matière de santé<br>• Acquérir des réflexes de santé positifs, pour le groupe et pour l'individu |
| Le circuit du médicament | • Sécuriser le circuit du médicament |
| Faciliter et renforcer l'accès aux soins somatiques et psychiques | • Favoriser l'inscription ou le maintien des jeunes accompagnés dans un parcours de soin adapté à leurs besoins<br>• Renforcer et développer le partenariat dans le champ médical et sanitaire<br>• Renforcer le maillage avec le secteur libéral<br>• Pourvoir le poste de médecin psychiatre |
| La dématérialisation du DUU | • Déployer un logiciel de gestion du dossier unique de l'usager dématérialisé. |
| La gestion concertée des demandes d'admission ITEP | • Favoriser une réponse cohérente et réactive aux demandes d'admission au sein des ITEP Camille Blaisot et Champ Goubert |
| L'animation de la commission repas | • Contribuer à l'amélioration et à la promotion de l'équilibre alimentaire des repas<br>• Lutter contre le gaspillage<br>• Hygiène et sécurité alimentaire |
| La participation des jeunes et de leurs parents à la vie institutionnelle (fêtes institutionnelles, réunions de rentrée, CVS, ...) | • Favoriser l'implication des jeunes accompagnés, de leurs parents et des professionnels dans le CVS<br>• Proposer des événements fédérateurs permettant aux jeunes et à leur famille de renforcer les liens avec les professionnels de l'établissement et entre eux et leur offrir la possibilité de s'impliquer dans la vie de l'établissement (portes ouvertes, journée institutionnelle, réunions parents, commissions, ...) |
| Les rencontres des bînomes scolaires | • Harmoniser les pratiques professionnelles des binômes scolaires |
| L'actualisation des fiches de postes (coordinateurs, techicienne RH, ...) | • Actualiser les fiches de poste afin de mieux définir et cerner les différentes entités professionnelles, leurs champs de compétences, leurs interdépendances et leurs apports spécifiques |
| La démarche d'écriture des projets de dispositif | • Décliner le projet de chaque dispositif dans le prolongement du projet d'établissement 2019 – 2024 de l'Institut Camille Blaisot. |
| La démarche d'écriture du projet pédagogique | • Ecrire le projet pédagogique, en articulation avec les orientations du projet d'établissement et celles du CPOM<br>• Définir et mettre en œuvre les fiches actions |
| La réorganisation des dispositifs pédagogiques (création UEE DITEP Grands, DIPA, ...) | • S'appuyer sur les classes externalisées pour créer les conditions propices au développement de la participation des élèves des UEE dans le milieu scolaire (intégration des élèves dans les cours des classes d'enseignement général, dans les projets de l'établissement scolaire, dans la fréquentation de ses espaces collectifs, ...).<br>• Elargir le panel de réponses externalisées en créant une classe externalisée au sein d'un établissement d'enseignement secondaire préprofessionnel<br>• Poursuivre la réflexion sur l'organisation et les moyens nécessaires pour répondre aux besoins d'accompagnement pédagogique des jeunes accueillis au sein du DIPA. |
| L'évaluation des compétences (référentiel d'évaluation, projet Différent et Compétent, ...) | • Mettre en place un livret de compétences afin de donner des repères plus visibles pour le jeune de son évolution, de ses ressources, ainsi qu'à ses parents<br>• Former les professionnels du DITEP Grands au référentiel Différent et Compétent |

| | |
|---|---|
| Le repérage et les outils d'évaluation des besoins | • Disposer de diagnostics permettant de mieux cerner la nature des troubles des jeunes accueillis (bilan médical, évaluation psychologique, évaluation de l'environnement, évaluation scolaire, ...)<br>• Approfondir l'analyse clinique des troubles, notamment des troubles neurodéveloppementaux et cognitifs, en vue d'adapter les remédiations au plus près des dysfonctionnements repérés et des besoins spécifiques des jeunes accueillis<br>• Identifier les corrélations entre l'identification des troubles, le repérage des besoins, les ressources du jeune (zones de réussite, propriété émergentes, etc.) et les actions socio-psycho-éducatives à mettre en œuvre |
| Le partenariat avec l'UFR de psychologie | • Favoriser l'accueil de stagiaire de Master 1 et de Master 2<br>• Développer les coopérations avec l'UFR de Psychologie autour d'interventions d'Enseignants Chercheurs et de d'organisation de formations |
| La mise en place et le suivi des budgets alloués | • Faciliter le pilotage budgétaire par dispositif |
| L'organisation des transferts | • Harmoniser l'organisation des transferts au sein de l'établissement, notamment concernant la gestion des Ressources Humaines |
| Les collaborations avec l'éducation nationale | • Sensibiliser les acteurs de l'éducation nationale aux troubles du comportement et de la conduite<br>• Inclure des élèves inscrits dans les établissements scolaires dans les UEE de l'ICB pour des temps d'observation et empêcher une déscolarisation<br>• Devenir personne ressource pour les acteurs de l'Education Nationale et le personnel de Mairie |
| La gestion des risques et la sécurité des biens et des personnes | • Mettre l'établissement en conformité en matière de sécurité des biens et des personnes |
| L'implication des équipes des moyens généraux dans les instances de réflexion et de travail institutionnels | • Faciliter la participation des équipes des moyens généraux aux temps de réflexions et de travail institutionnels (Réunion institutionnelle, transmission d'informations sur les travaux de la DACQ, participation à la réflexion pluridisciplinaires, ... |
| La gestion des remplacements | • Faciliter la gestion des remplacements |

# INSTITUT MÉDICO ÉDUCATIF (IME)
## « L'ESPOIR »

3, rue des Cordeliers
14402 BAYEUX

**Tél.** 02 31 51 66 10
**Fax.** 02 31 51 66 20

**Directrice :** Martine FERAY (jusqu'en novembre 2019) puis Pascal CORDIER
**Directeur adjoint :** Ludovic BOURDON
**E-mail:** directeur-adjoint.ime@acsea.asso.fr

**Année de création :** 1962

## AUTORISATION / HABILITATION

Décision de l'ARS en date du 23 novembre 2016, portant renouvellement d'autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour des garçons et filles de 6 à 20 ans, modifiée par la décision de l'ARS en date du 24 février 2017 transférant les activités du CAFS à l'ITEP Champ Goubert :

- 25 places en internat DI, 69 places en semi-internat DI, 6 places en semi-internat autistes, 2 places en semi-internat déficience du psychisme.

- **SITE DE CAEN**
  - 45 places en semi internat pour garçons et filles de 6 à 20 ans
    dont 1 place en séquentiel pour la déficience psychique

- **SITE DE BAYEUX / VAUCELLES**
  - 57 places en semi-internat pour garçons et filles de 6 à 20 ans
    dont 6 places « jeunes avec autisme »
    dont 25 places en internat
    dont 1 place en séquentiel pour la déficience psychique

## POPULATION

Jeunes garçons et filles de 6 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne, avec ou sans troubles de la personnalité, de troubles comitiaux, de troubles moteurs et sensoriels, de troubles de communication de toutes origines, et de maladies chroniques compatibles avec une vie collective.

Et depuis le 9 novembre 2009, garçons et filles de 6 à 20 ans, pour lesquels a été formulé un diagnostic de syndrome autistique, avec ou sans troubles associés, et dont les difficultés rendent nécessaire la mise en œuvre des moyens éducatifs et pédagogiques appropriés.

## FINANCEMENT

Organisme de Sécurité Sociale

## OBJECTIFS

L'IME exerce sa mission conformément à la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La personne en situation de handicap, quelle que soit la nature de sa déficience, est d'abord une personne ordinaire et singulière.

Ordinaire, parce qu'elle connaît les mêmes besoins que les autres. Elle dispose des mêmes droits et accomplit ses devoirs.

Singulière, notamment parce qu'elle est confrontée à plus de difficultés que les autres citoyens, du fait de son handicap.

Dans ce cadre, l'établissement met en œuvre un accompagnement adapté aux difficultés des jeunes accueillis. Cet accompagnement se réalise par des actions éducatives, pédagogiques, thérapeutiques et sociales, développées au sein d'un projet personnalisé établi pour chaque enfant.

L'accompagnement mis en place au sein de l'établissement doit favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis.

Il a pour objectifs :

- De préparer et anticiper la sortie que ce soit l'orientation vers le milieu ordinaire ou spécialisé,
- D'ouvrir des possibilités d'accompagnement et de projet, y compris à l'extérieur de l'établissement, dès lors qu'elles pourraient mieux répondre à la situation ou aux attentes du jeune et de ses parents.

L'IME se doit également d'assurer l'insertion dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle ainsi que de faciliter l'intégration des jeunes accompagnés, par la prise en compte des dimensions suivantes :

- Accompagner chacun pour faire valoir ses motivations et ses choix,
- Favoriser sa participation active et citoyenne ainsi que son expression en qualité de sujet à part entière, sans être réduit à son handicap,
- Lui permettre d'être acteur de son parcours de vie et mieux répondre à ses besoins tout en lui assurant son droit à la sécurité et son intégrité tant physique que morale et affective,
- Lui permettre de vivre dignement avec et parmi les autres,
- Faciliter son accès aux droits dans une logique inclusive : droit à la santé, la prévention, l'éducation, à la scolarité, aux apprentissages, au travail, à la culture, au sport, aux loisirs,
- Exiger que les droits des personnes soient effectifs (notamment pour les besoins non pourvus dans l'établissement,
- Demeurer proche des familles, veiller à leur implication. Promouvoir et dynamiser toutes les formes d'actions familiales.

## LIEUX D'IMPLANTATION

- **SITES DU BESSIN**
  - Unité Autisme : 3, rue des Cordeliers 14400 BAYEUX
  - Semi-internats et temps de jour : 24, avenue de la Drome 14400 VAUCELLES
  - Hébergements et D.A.S.A. : 18, bd Sadi Carnot 14400 BAYEUX
  - Ateliers techniques : Hameau Quesnay 14400 VAUX-SUR-AURE

- **SITES DE CAEN**
  - Semi-internat et temps de jour : 8 rue des vaux de la folie 14000 CAEN
  - D.A.S.A. : Le Trifide - 18, rue Claude Bloch 14000 CAEN

## ACTIVITE 2019

L'année 2019 a vu une nouvelle direction prendre la succession de Madame FERAY à compter du mois de novembre.

Une organisation temporaire s'est mise en œuvre qui s'articule autour du directeur général et directeur de l'IME par intérim, Pascal Cordier, et du directeur adjoint, Ludovic Bourdon.

Le passage à l'État Prévisionnel des Ressources et des Dépenses (EPRD) en 2019 représente un autre événement majeur de la vie de l'établissement. En lien avec la contractualisation du CPOM de troisième génération, les mécanismes de l'EPRD ont favorisé une démarche prospective sur les 5 exercices budgétaires à venir.

A la suite d'une année 2018 marquée par un budget réalisé déficitaire à hauteur de 229 347 €, la projection pour 2019 visait à améliorer l'adéquation entre les besoins nouveaux liés au fonctionnement, constatés depuis 2017, et l'aménagement des ressources à engager pour y répondre.

Le CPOM de troisième génération a été contractualisé par l'ACSEA à la fin du premier semestre. Il est porteur d'orientations stratégiques référent au parcours des personnes accompagnées, à leur association à la vie des établissements mais aussi d'évolutions de l'offre de service proposée. L'IME a donc renforcé en 2019, les réflexions et les actions en cours sur ces trois axes de développement en cohérence avec la mise en œuvre du projet d'établissement.

L'IME réalise en 2019 une activité à hauteur de 99,15 % du nombre de journées attendues. Deux évènements conjoncturels expliquent ce léger déficit :

- Fermeture quasi complète de l'établissement à l'occasion des cérémonies célébrant les 75 ans du débarquement du 6 juin 1944.
- Activité restreinte le 5 décembre du fait des mouvements sociaux en cours.

L'activité est également empreinte du « vieillissement » du public accompagné. Son corollaire, l'accroissement des accompagnements proposés au titre d'un amendement Creton représente un point de vigilance et une forme de paradoxe dans un contexte où la commande publique indique une baisse drastique des accompagnements des « plus de vingt ans » au sein des ESMS handicap enfance. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation qui devra faire l'objet d'une attention spécifique en 2020 :

- Les temps d'attente très important freinent l'accès des jeunes adultes aux structures adultes du milieu protégé sur le territoire de Caen la Mer essentiellement.
- La notion de « parcours interne » au sein de l'établissement ne soutient pas encore suffisamment les trajectoires de sortie de l'IME.

Enfin, la territorialisation de l'activité de l'IME retient également l'attention. En effet, l'adéquation entre notre offre de service et la répartition des bassins de vie des jeunes bénéficiaires pourrait être renforcée. Nous constatons ainsi que la demande sur le territoire Caennais demeure soutenue alors qu'elle s'infléchit sur le territoire de Bayeux et du Bessin. En effet, en 2019, le décalage entre les bassins de vie des personnes accompagnées ou souhaitant l'être et la localisation des moyens de l'IME s'est accru. De fait, les six jeunes accompagnés par l'unité « Equinoxe » sur Bayeux sont tous originaires de l'agglomération Caennaise.

## NOMBRE DE SITUATIONS SUIVIES DANS L'ANNEE

| | |
|---|---|
| EFFECTIF AU 01/01/2019 | 106 |
| ADMISSIONS AU COURS DE L'ANNÉE | 6 |
| SORTIES | 15 |
| EFFECTIF AU 31/12/2018 | 97 |
| **ECART** | -5 |
| **FILE ACTIVE** | 112 |

File active hors notification 1

Prestation hors notification 2 (convention de 6 semaines avec le SESSAD ACSEA et convention avec l'APAJH)

Au 31 décembre 2019

- Liste d'attente secteur Bessin 20
- Liste d'attente secteur Caennais 148

L'EVOLUTION DU NOMBRE DE SITUATIONS ENTREES ET SORTIES

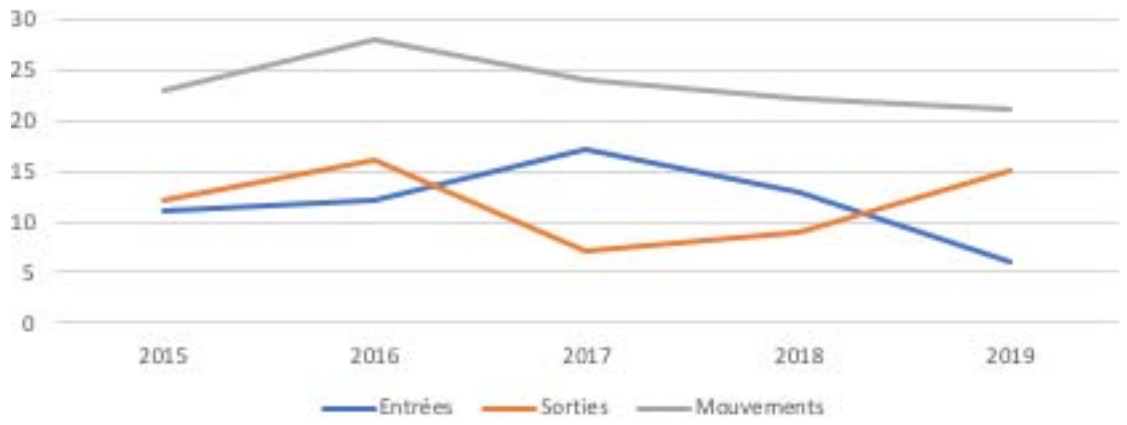


L'EVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES ACCOMPAGNES DEPUIS 2015

## DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE DEPUIS 2015 (EN MOIS)

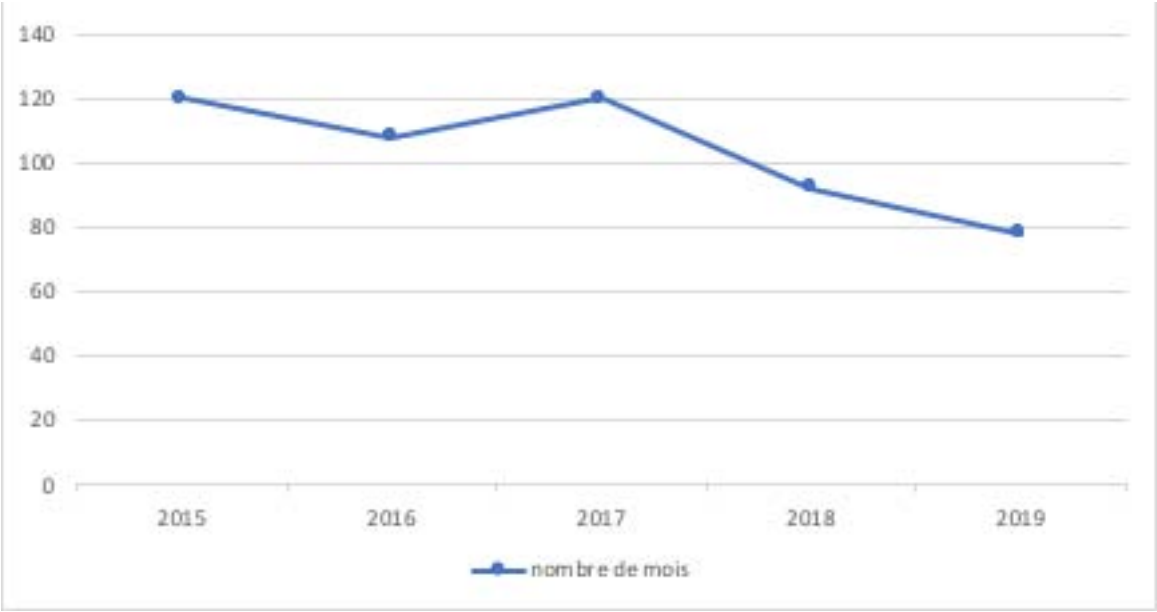


La durée moyenne de séjour en 2019 : 6 ans et 6 mois.

## ORIGINE DES DEMANDES DE PRISES EN CHARGE

| | |
|---|---|
| CDAPH | 6 |

## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES JEUNES ACCUEILLIS

| | |
|---|---|
| BAYEUX | 47 |
| CAEN | 61 |
| VIRE | 2 |
| AUTRES DÉPARTEMENTS NORMANDIE | 2 |

On constate que l'établissement répond aux besoins d'accompagnement de ces jeunes sur chaque territoire.

Une diversité des lieux d'habitation des jeunes accueillis : une majorité des transports sont assurés par des compagnies de taxi extérieures. Certains trajets peuvent excéder 1h pour certains usagers, éloignés de Caen. La question du temps de trajet est une préoccupation ; elle peut conditionner une réelle mise en difficulté pour certains enfants. De plus, la démultiplication des circuits voire l'individualisation des transports (autistes) n'est pas compatible avec l'objectif d'équilibre budgétaire.

## REPARTITION DES 112 SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNEE

| | 6-13 ANS | 14-17 ANS | 18 ANS ET PLUS | TOTAL |
|---|---|---|---|---|
| FILLES | 13 | 12 | 12 | 37 |
| GARÇONS | 16 | 39 | 20 | 75 |
| TOTAL | 29 | 51 | 32 | 112 |

REPARTITION DES TRANCHES D'AGE PAR SEXE

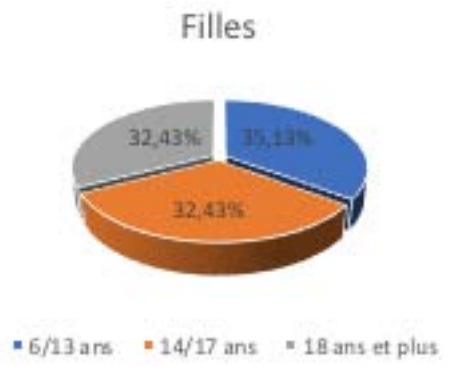


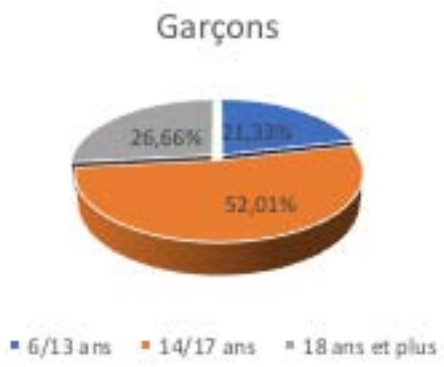


REPARTITION GLOBALE PAR TRANCHES D'AGE

| | |
|---|---|
| 6 – 13 ans | 29 |
| 14 – 17 ans | 51 |
| 18 – 19 ans | 21 |
| 20 ans et plus | 11 |

10 CRETON mais 1 jeune en contrat professionnel à l'EAR.

EVOLUTION DE L'ÂGE À L'ADMISSION PAR TRANCHE D'ÂGE EN % DEPUIS 2015

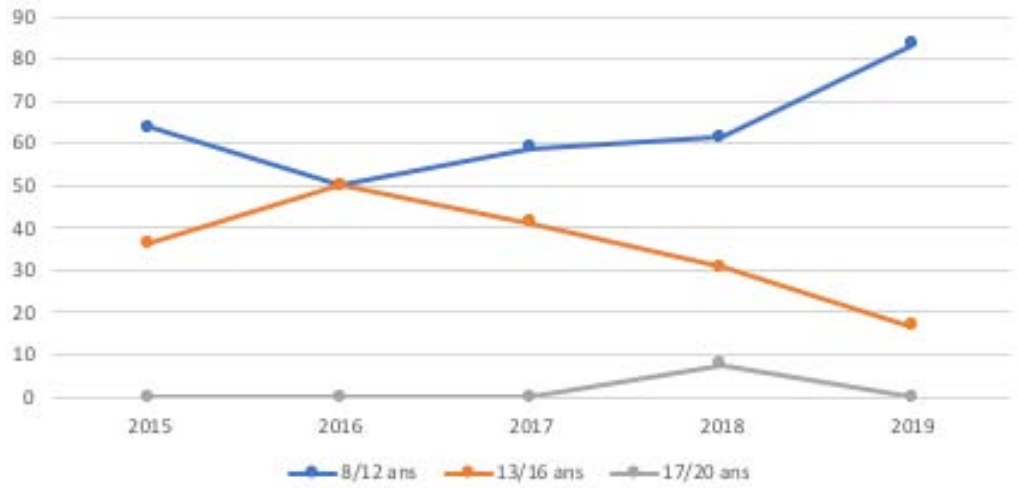


EVOLUTION DE L'ÂGE DE SORTIE PAR TRANCHE D'ÂGE EN % DEPUIS 2015

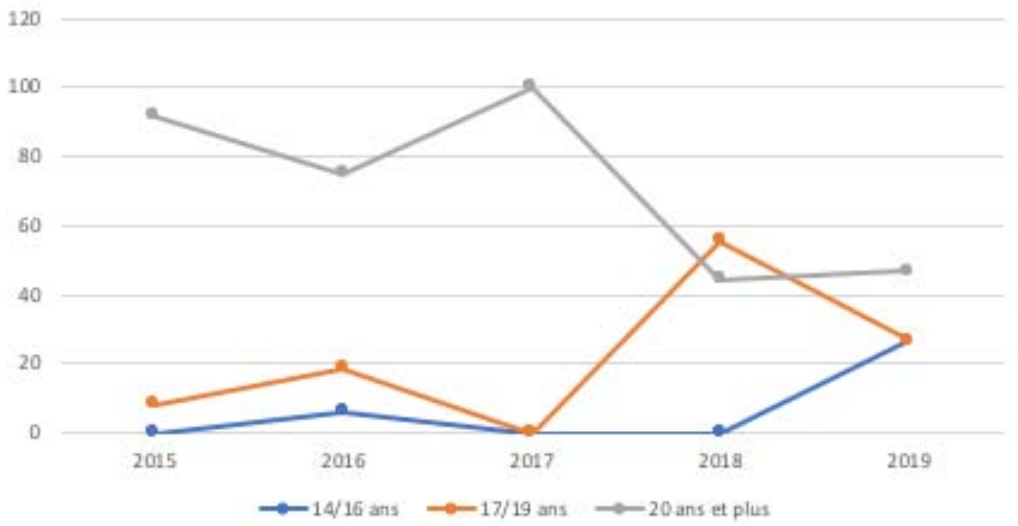

## EVOLUTION DEPUIS 2015 DES JEUNES SOUS AMENDEMENT CRETON AVEC VENTILATION CPAM ET CONSEIL DEPARTEMENTAL

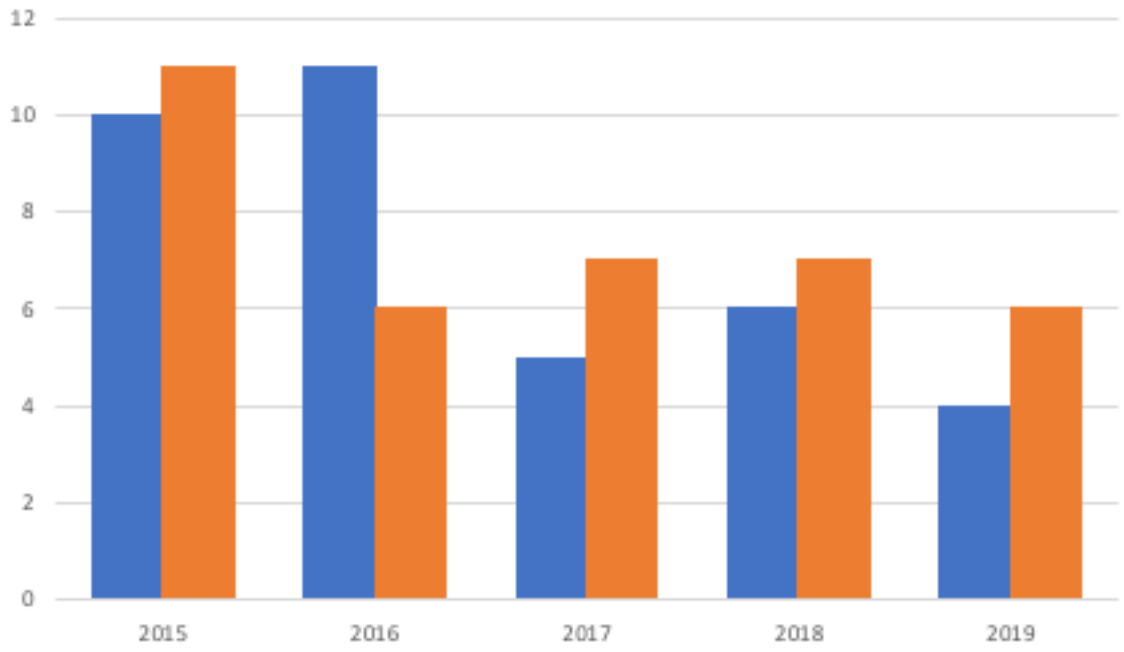


## EVOLUTION DES ORIGINES GEOGRAPHIQUES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES DEPUIS 2015

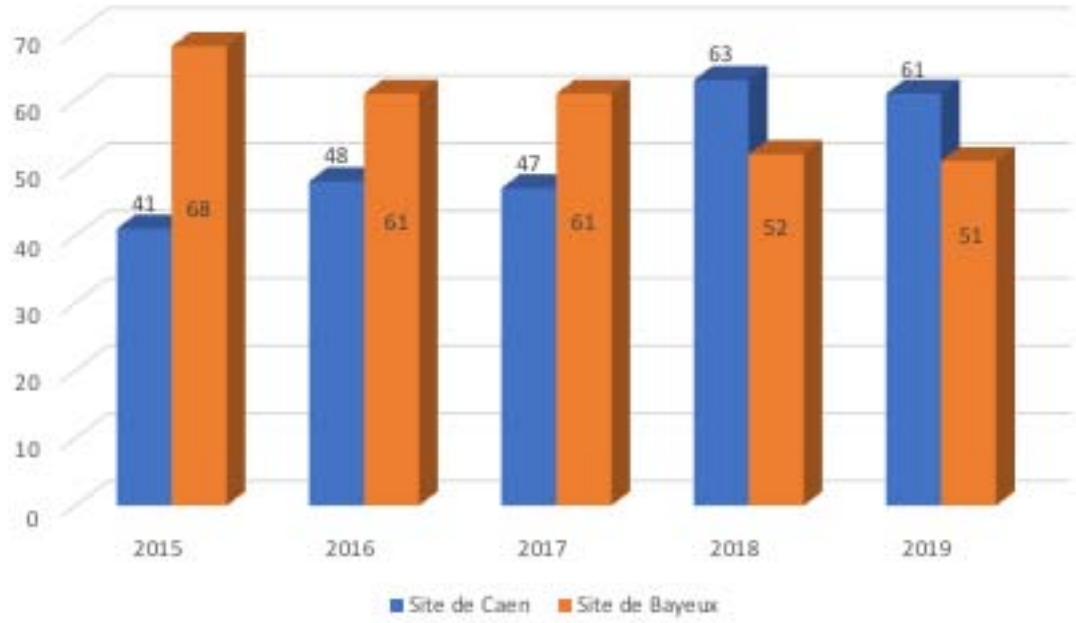


## SITUATION ANTERIEURE DES JEUNES ADMIS

TRANCHE D'AGE DES 6 JEUNES ADMIS ET SITUATION ANTERIEURE

| AGE | 8 | 10 | 11 | 12 | 13 | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|
| GARÇONS | 1 | 1 | | | 1 | 3 |
| FILLES | | | 2 | 1 | | 3 |
| TOTAL | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 6 |

Moyenne d'âge 10 ans et 8 mois

SITUATION ANTERIEURE

| | |
|---|---|
| FAMILLE | |
| ULIS | 5 |
| AUTRES ESMS | 1 |
| CMP, CMPP, CMPEA | 1 |
| ETABLISSEMENT HOSPITALIER | 3 |
| CROP | |

Pour précision, 5 enfants sont scolarisés en ULIS, parmi lesquels, un jeune à temps plein, 2 à temps partiel avec accueil et suivi en hôpital de jour, un jeune avec suivi psychothérapique bi hebdomadaire, et 1 jeune à temps partagé associé à un accompagnement auprès d'un ESMS.

Le 6ème enfant parmi les admis au cours de l'année 2019, quant à lui, bénéficie d'une prise en charge dans un UEM en parallèle d'une scolarité classique avec le soutien d'une AVS.

## TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2015 ET 2019

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|---|---|---|---|---|
| ADMISSIONS | | | | | |
| DEMANDES ÉTUDIÉES | 18 | 21 | 22 | 20 | 50 |
| DEMANDES TOUJOURS À L'ÉTUDE | 2 | 5 | 5 | 3 | 6 |
| DEMANDES RESTANT À L'ÉTUDE AU 31/12/N | 214 | 204 | 197 | 217 | 168 |
| ADMISSIONS TOTALES | 11 | 12 | 17 | 13 | 6 |
| DÉPARTS ET ORIENTATIONS | | | | | |
| RETOUR EN FAMILLE | 1 | 1 | - | 2 | 4 |
| HÔPITAL PSY | - | - | - | - | - |
| ORIENTATION SECTEUR MÉDICO-SOCIAL | - | - | - | 2 | 3 |
| ESAT | 2 | 6 | 4 | 1 | 1 |
| FAM - FIT - FOYER DE VIE | 7 | 4 | 2 | 2 | 2 |
| RETOUR MILIEU ORDINAIRE | 2 | 3 | - | 1 | 3 |
| RÉORIENTATION ÉDUCATION NATIONALE | - | 1 | - | - | - |
| AIT | - | 1 | 1 | 1 | 2 |
| TOTAUX | 12 | 16 | 7 | 9 | 15 |
| ORIGINE DES DEMANDES (en %) | | | | | |
| MDPH / CDA | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE | | | | | |
| EN ANNÉES | 10 | 9 | 10 | 7 | 6 |
| EN MOIS | | | | 8 | 6 |
| SUIVI D'ACTIVITÉ | | | | | |
| TOTAL PRÉVISIONNEL - JOURNÉES | 18 332 | 18 005 | 17 840 | 20 706 | 20 808 |
| TOTAL RÉALISÉ - JOURNÉES | 17 120 | 15 926 | 16 826 | 20 141 | 20 633 |
| SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS | -1 212 | -2 079 | -1 014 | -565 | -175 |

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

### EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) s'est réuni à trois reprises. Cette instance essentielle de la vie de l'établissement a vu ses membres renouvelés en avril à l'échéance d'une mandature de trois ans. Les élections ont permis l'installation d'une nouvelle présidence exercée par un des 5 parents élus au Conseil. Comme à l'accoutumée, le CVS a pu échanger et émettre des propositions sur les évènements et les évolutions importantes de l'organisation de l'IME : fête institutionnelle, mouvements du personnel, calendrier de fonctionnement, sécurité (projets de travaux de voirie).

Nous retiendrons également que deux parents de jeunes autistes ont intégré un groupe de formation à la méthode de communication MAKATON. Ce projet travaillé en 2019 a abouti par deux sessions de formation en janvier et mars 2020. Cette association entre des professionnels et des parents en vue de partager un outil commun a été financée par des crédits non reconductibles de l'ARS.

### FOCUS SUR LA QUESTION DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES :

A la croisée de la participation sociale et de l'autonomie, la thématique « mobilité » a fait l'objet d'une remise à plat et d'une approche nouvelle.

La question de l'autonomie dans les transports a toujours représenté un axe éducatif important pour les équipes de l'IME. Toutefois, ce thème essentiel était mis en oeuvre en journée au gré des besoins et des compétences exprimés et engagés par les jeunes dans le cadre des activités éducatives et pédagogiques. En 2019, une réflexion de fond s'est renforcée, visant à s'appuyer sur la capacité d'autodétermination des personnes accompagnées. Jusqu'alors, le trajet domicile-établissement était, pour la quasi-totalité des jeunes, pris en charge par l'établissement via des prestataires privés. Cette prestation était intégrée et peu interrogée dans les Projets Personnalisés d'Accompagnement (PPA). Sécurisante et fiable, cette approche ne laisse néanmoins que peu de place à la capacité des parents à s'autodéterminer concernant les déplacements de leur enfant. Désormais, dès la phase d'accueil, les interlocuteurs mobilisés (Chefs de service, assistantes de service social) valorisent auprès des parents leurs prérogatives en matière de transport et la mobilité. Ces derniers peuvent toujours s'appuyer sur les moyens de transport mis à disposition lorsque les besoins du bénéficiaire l'exigent mais peuvent également s'organiser pour être autonome dans l'organisation de tout ou partie des trajets de leur enfant. C'est ainsi que certains, encore peu nombreux, ont fait le choix d'accompagner eux-mêmes leur enfant jusqu'à l'établissement ou bien de recourir aux transports en commun.

Cette évolution de l'approche éducative a été menée en parallèle du dialogue tenu avec les prestataires historiques de l'établissement en matière de transport. Ces échanges ont permis de formaliser une convention avec chacun d'entre eux qui permet de concilier l'amélioration de la qualité du service rendu aux personnes que nous accompagnons et une nécessaire rationalisation budgétaire.

### UN NOUVEL ESPACE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES MAJEURS ET LES JEUNES APPROCHANT DE LA MAJORITÉ.

L'établissement s'est doté d'une nouvelle structure accueillant les jeunes majeurs depuis janvier 2019 sur le site de Caen (JADE). L'investissement de ce nouvel espace d'accompagnement concrétise la volonté de l'établissement de se pourvoir d'outils spécifiques à l'attention des jeunes majeurs ou approchant de la majorité. Mis à disposition par l'Institut Camille Blaisot qui jouxte l'IME, ce nouvel outil permet des accompagnements collectifs moins concentrés et favorise l'individualisation des propositions éducatives. Désormais, la dichotomie « petits-grands » peut être plus facilement dépassée pour laisser place à des logiques de parcours internes plus progressives et résolument tournées vers « l'après IME ».

Les évolutions, ci-dessus présentées, abondent le mouvement de fond, déjà relevé en 2018, qui amène les équipes de l'IME l'Espoir à construire les accompagnements selon des modalités collaboratives plus lisibles. A cet égard, les réflexions et les travaux qui ont été mis en œuvre dans la perspective du CPOM ACSEA de troisième génération ont participé de l'acculturation des cadres et des équipes à des collaborations et des articulations nouvelles. C'est

ainsi que l'offre de service de l'IME s'étoffe en 2019 de propositions pédagogiques et socio-professionnelles co-construites avec :

- l'IMPro de Démouville : Celles-ci ont permis à 4 adolescents accompagnés par l'IME d'avoir accès aux ateliers pré-professionnels démouvillais tout en étant soutenus dans leur démarche par un éducateur de l'IME, détaché à cet effet.
- Le SESSAD ACSEA : Une convention d'accueil séquentiel et temporaire a permis de compléter l'accompagnement et les observations réalisées par le service de milieu ouvert et l'éducation nationale pendant une période de six semaines.
- l'ITEP Champ Goubert : Plusieurs mois de travail en lien avec l'ITEP et la MDPH ont permis de finaliser la mise en place, effective début 2020, de l'accompagnement d'un enfant ayant bénéficié d'une réorientation au titre de la déficience intellectuelle plutôt qu'à celui de ses troubles du comportement et de la conduite.
- Le SESSAD de l'APAJH : Une période de « tuilage » et d'accueil séquentiel de plusieurs semaines ont permis de mettre en place de manière souple et adaptable un accompagnement qui deviendra pérenne en 2020.

Le « faire ensemble » s'est aussi développé à l'attention des structures adultes. Des réflexions, à visée de mise en œuvre concrète, ont été partagées avec l'association « les Compagnons » sur le territoire de Bayeux. La piste la plus élaborée en 2019 consiste en la mise en place de stage co-accompagnés au sein des Ateliers d'Insertion et de Transition (AIT). La démarche d'immersion encadrée est destinée à faciliter l'appropriation des modalités de fonctionnement de l'AIT par des jeunes majeurs ou approchant de la majorité, encore accompagnés par l'IME. Les objectifs de cette approche sont les suivants :

- Renforcer la confiance des jeunes dans l'orientation choisie.
- Favoriser par la découverte concrète de la structure l'auto-détermination des jeunes et des familles qui hésitent encore à privilégier l'orientation vers un AIT.
- Éprouver des compétences et des limites qui pourront être soutenues pour les premières ou atténuées, voire dépassées, pour les secondes lors des derniers mois de l'accompagnement par l'IME, avant l'entrée pérenne des jeunes majeurs au sein d'un AIT.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS ET ACTIONS

L'évolution de l'activité de l'établissement en 2020 se poursuivra en cohérence avec les orientation stratégiques du Projet d'Établissement 1 « Structurer l'accueil pour des transitions adaptées », 2 « Structurer les parcours des jeunes à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement et la préparation de leur sortie », 3. « Développer une politique inclusive par la mise en place de réponses modulaires et territorialisées » et 4. « Renforcer le travail de co-construction avec les parents et les jeunes ».

Ces axes de développement convoquent une approche toujours plus marquée de la transversalité de nos actions et, consubstantiellement, des articulations fonctionnelles au sein et au-delà du périmètre de l'IME.

En lien avec chacun des PPA, les équipes de l'IME poursuivront en 2020 le processus de décloisonnement de nombreuses médiations éducatives et pédagogiques dans les champs du sport, de la culture, de la cuisine mais aussi en matière de vie affective et sexuelle.

Globalement, il s'agira de développer des offres et une organisation structurelle centrées sur la réponse aux besoins de chacun des jeunes dépassant les « frontières » marquées par les principaux stades de développement ; enfant-adolescent-adulte qui servent d'appui historique à l'organisation par unité d'accompagnement.

Chacune des évolutions retenues devra émaner des besoins recensés par les équipes mais aussi de ceux exprimés par les personnes accompagnées.

l'IME poursuivra donc ses réflexions et ses actions de développement en appui sur les orientations stratégiques du projet d'établissement, en cohérence avec le projet associatif 2019-2023 et le CPOM de troisième génération ;

## LE DÉVELOPPEMENT DE LA FLUIDITÉ DES PARCOURS.

Cet axe de développement représente un enjeu essentiel pour l'établissement. En effet, la notion de « fluidité » invite à interroger nos processus d'accueil, nos modalités d'action d'accompagnement vers « l'après IME » mais aussi notre capacité à associer et à nous associer à d'autres ESMS ou à des organisations de droit commun pendant la durée de notre accompagnement.

- EN AMONT DE L'ADMISSION :

La question de la liste d'attente demeure prégnante puisque 168 situations y figuraient au 31 décembre 2019. Ce constat récurrent invite l'établissement à adopter une approche « active » des situations en attente. L'objectif principal consiste à affiner l'étude des besoins pendant la période d'attente afin de faciliter l'accès aux ressources de l'établissement dès que possible. Cette dimension de la notion de parcours a fait l'objet de travaux encore parcellaires au niveau de l'équipe de direction. Cet axe de travail devra se renforcer en 2020, en cohérence avec les avancées réalisées par d'autres ESMS du CPOM sur cette question.

- LE DÉVELOPPEMENT DES ACCOMPAGNEMENTS EN DISPOSITIF :

Favoriser la fluidité du parcours des personnes accompagnées consiste également en une recherche d'adéquation optimum entre les besoins identifiés et les réponses apportés pendant l'accompagnement. En ce sens, l'accessibilité aux moyens proposés par d'autres établissements est importante afin d'élargir la palette des réponses possibles. Nous avons parlé plus haut des collaborations effectives pendant l'exercice 2019.

En 2020, l'évaluation du Dispositif d'Accompagnement et de Soutien vers l'Autonomie (DASA), dédié aux majeurs ou aux jeunes approchant de la majorité, viendra marquer une nouvelle étape dans le développement de nos interventions en dispositif. Le déménagement de la structure caennaise du DASA, effective à l'été 2020, représentera par ailleurs un moment privilégié pour interroger et accroitre nos liens collaboratifs avec d'autres ESMS de l'ACSEA et au-delà.

- CONCERNANT « L'APRÈS IME » :

Globalement, les structures « handicap adulte » du territoire sont saturées et gèrent également des temps d'attente souvent conséquents. Cette difficulté est particulièrement sensible sur l'agglomération caennaise et complexifie la préparation à la sortie des jeunes majeurs. Face à ce constat ancien, l'IME devra développer sa capacité à offrir aux personnes accompagnées, à chaque fois que cela est possible, une offre de sortie plus diversifiée, en appui sur le droit commun et l'environnement choisi par les personnes accompagnées (formation, logement…).

Sur Bayeux, le lien avec l'association « les Compagnons » a été renforcé autour de la préparation au passage vers l'âge adulte. La piste la plus élaborée en 2019 consiste en la mise en place de stage co-accompagnés au sein des Ateliers d'Insertion et de Transition (AIT). La démarche d'immersion encadrée est destinée à faciliter l'appropriation des modalités de fonctionnement de l'AIT par des jeunes majeurs ou approchant de la majorité, encore accompagnés par l'IME. Les objectifs de cette approche sont les suivants :

- Renforcer la confiance des jeunes dans l'orientation choisie.
- Favoriser par la découverte concrète de la structure l'auto-détermination des jeunes et des familles qui hésitent encore à privilégier l'orientation vers un AIT.
- Éprouver des compétences et des limites qui pourront être soutenues pour les premières ou atténuées, voire dépassées, pour les secondes lors des derniers mois de l'accompagnement par l'IME, avant l'entrée pérenne des jeunes majeurs au sein d'un AIT.

## DÉVELOPPER LES ACCOMPAGNEMENTS EN S'ASSOCIANT AUX USAGERS ET À LEUR ENVIRONNEMENT.

En 2019, L'IME s'est engagé dans le groupe de pilotage visant à la création du forum inter-associatif « Cap sur ma vie d'adulte ».

L'événement permettra de proposer à toute personne en situation de handicap un lieu de rencontre et d'échange avec des professionnels représentants des organismes de droit commun ou spécialisées. Une soixantaine de stands permettront à chacun de prendre des informations et des contacts concernant l'ensemble des thématiques prégnantes à compter de la majorité : Inclusion par le logement, l'insertion socio-professionnelle, la protection des majeurs, l'accès aux soins au sport et à la culture. La dynamique de création de ce forum se concrétisera en octobre 2020, au centre des congrès, à Caen.

### RENFORCER L'EFFICIENCE DE L'ORGANISATION :

En 2019, Nous avons constaté que notre offre territoriale ne correspondait pas au nombre et à la répartition des situations en attente, essentiellement concentrées sur l'agglomération caennaise. (20 situations à l'attention de Vaucelles contre 148 pour le site de Caen au 31 décembre).

Des investigations et des réflexions complémentaires sont en cours à ce sujet. La piste principale consiste en un transfert de capacité d'accompagnement de Vaucelles vers Caen à hauteur de 6 jeunes. Ce projet sera travaillé en lien avec l'ARS et la MDPH et devra aboutir sur des propositions au 4ème trimestre 2020.

Le questionnement au sujet de la territorialisation de l'offre de l'IME concerne également l'unité EQUINOXE qui accompagne 6 jeunes autistes, rue des cordeliers, à Bayeux. En effet, l'ensemble des personnes accompagnées est domicilié sur l'agglomération caennaise ( Un d'entre est domicilié alternativement sur Caen et Bayeux). Dès lors, les temps de trajets importants pour relier le domicile au site d'accompagnement sont nécessaires ce qui peut représenter une tension psychique supplémentaire pour certains jeunes accompagnés. Cela a également pour effet de limiter la capacité des parents à être autonome pour accompagner leur enfant. Enfin, cela engage des ressources importantes en termes de coût de transport ce qui est peu compatible avec les équilibres budgétaires recherchés. Cette problématique sera explorée plus avant durant l'exercice 2020 en lien avec les travaux concernant l'évolution de l'offre au niveau du CPOM. Cette question complexe doit être abordée en plaçant les effets attendus sur l'accompagnement des jeunes autistes en premier lieu tout en intégrant les dimensions RH et immobilières des évolutions envisagées.

La problématique des transports a fait l'objet d'une remise à plat avec l'ensemble des compagnies de transports partenaires. Ces investigations et le dialogue avec les transporteurs ont permis la formalisation de conventions actualisées et une diminution substantielle des tarifs.

A compter de novembre 2020, l'établissement intégrera les nouvelles organisations attachées au transport des personnes accompagnées émanant des orientations associatives. En effet, les quatre établissements constitutifs du CPOM « Handicap enfance » bénéficieront d'une offre mutualisée qui visera à rationnaliser notre approche territoriale, le reporting, tout en préservant la qualité de la prestation « transport ».

Cette démarche de rationalisation doit être soutenue par un travail socio-éducatif de fond autour de la mobilité des personnes accompagnées afin qu 'elles acquièrent et développe leur autonomie à hauteur de leur potentiel en la matière.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

### INTRODUCTION GÉNÉRALE

#### DESCRIPTION DE LÀ OÙ EN EST LA STRUCTURE DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA DACQ

L'IME s'est lancé dans la DACQ en octobre 2016, conformément aux directives associatives.

Au début d'année 2019, les rythmes irréguliers et diffus des réunions du Copil ont pu gêner la démarche. Un rythme plus constant a été pris en mai ce qui a permis une dynamique retrouvée au sein de ce Copil. De fait, le groupe de pilotage qui guide la démarche au sein de l'établissement s'est stabilisé et consolidé en cours d'année autour de 8 professionnels.

En outre, les temps de travail en RET ont été trop peu nombreux, inconstants et n'ont pas permis de faire avancer les travaux rapidement : 4 groupes dont 2 groupes d'évaluation interne et les 2 autres sur les thèmes liés au PACQ.

#### MOYENS MIS EN ŒUVRE (ORGANISATION, INSTANCES, ETC.)

- 4 RET de 2h30 chacune consacrées à la réunion des différents groupes de travail : 24 janvier, 15 mars, 17 mai, 27 septembre et une RI consacrée à un éclairage sur la démarche : 25 octobre.
- Réunion institutionnelle du 25 octobre : à l'invitation de la directrice et du chef de service, l'IME a bénéficié de la présence d'Eddy Motte, directeur recherche et développement et de Céline Bunel, chargée qualité. Cette intervention portait sur une présentation actualisée de la démarche d'amélioration continue de la qualité. Il s'agissait de préciser le contexte général, la démarche globale, les évolutions de la démarche et l'évaluation interne. À l'issue de la présentation par les membres de la DRD, les illustrations concrètes des réalisations au

sein de l'IME devaient éclairer les professionnels sur la valorisation de leurs actions dans le cadre de cette démarche. Certains salariés restent dubitatifs et critiques quant à la compréhension et à l'utilité de la DACQ. Cette présentation devait néanmoins renforcer le fait que la DACQ ait du sens pour tout le monde, cette démarche restant in fine au service des usagers.

- Consacrer uniquement les RET pour travailler collectivement la DACQ ne semble pas suffire. Le volume horaire est insuffisant. Il y a trop peu de temps de travail pour faire avancer en parallèle l'évaluation interne, le PACQ et les questionnements supplémentaires des équipes. De plus, le faible nombre de RET qui se sont tenues en 2019 a freiné et l'avancée des travaux et la dynamique interne de chaque groupe. La déperdition de sens, de maintien des données et de motivation entre chaque réunion de travail a fait perdre là encore du temps aux professionnels qui avaient du mal à se remettre simplement dans le travail. Le manque de compte-rendu sur certains groupes a constitué un écueil pour cette dynamique.
- 7 réunions du Comité de pilotage : 25 mars, 14 mai, 11 juin, 2 juillet, 13 septembre, 21 novembre, 19 décembre. Le même constat est dressé à chaque début de réunion quant à la difficulté ressentie par les membres du Copil pour mobiliser les collègues et se remobiliser entre chaque réunion. Pour autant le groupe reste concentré autour des enjeux collectifs du suivi de la DACQ. L'accélération des réunions dans la seconde moitié de l'année et leur rythme maintenu a engendré une dynamique renouvelée au sein du groupe. La question du manque de représentativité demeure cependant. Mais avec 8 personnes, est-il possible d'être réellement représentatif ?

### L'APPORT D'UNE NOUVELLE MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION INTERNE

Ce nouveau référentiel d'évaluation élaboré par la DRD a pour vocation à aider les professionnels qui animent les groupes. En effet, les critères étant écrits au préalable, il ne revient plus au groupe de les définir ce qui fait gagner un temps précieux dans la compréhension des thèmes à expliciter. Le travail s'en est trouvé accéléré et l'animation des RET pouvant s'appuyer sur un « cahier des charges » clair et opérationnel. La décision de modifier la méthodologie et surtout le référentiel d'évaluation interne permet donc de relancer les équipes dans les travaux en cours et de remobiliser l'ensemble des salariés sur la compréhension de la démarche qui reste participative.

### SUR LE THÈME PARTICIPATIF

2 mails issus du Copil ont été envoyés pour demander des idées de thèmes à l'ensemble des salariés de l'IME, l'un début juillet et l'autre en septembre. Le Copil a pensé ainsi étoffer l'offre d'actions dans le PACQ en associant les désidératas des professionnels. Peu de réponses de la part des salariés, et pourtant beaucoup de propositions (La notion de travail d'équipe et de pluridisciplinarité / la lecture des règlements de fonctionnement des unités / Le règlement intérieur des sections / Une meilleure connaissance du travail des collègues éducateurs, des projets d'atelier ou autres / Comment se réapproprier les RET en permettant aux équipes de préparer de futurs projets spécifiques pendant ces temps ? / La gestion des déchets en général, comment consommer différemment et sensibiliser les jeunes aux problèmes environnementaux et du tri sélectif / Les questions liées à ce qui est communément appelé le « cœur de métier » seraient progressivement moins abordées. Cependant tout ne ferait-il pas cœur de métier en travail pluridisciplinaire ? L'idée même qu'il y ait un cœur de métier serait-il à repenser ? Toutes les fonctions feraient cœur de métier puisque tout est organisé au service du projet de l'enfant / La réforme de la tarification à travers la mise en œuvre de SERAPHIN PH

### LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES ET LES PARTENAIRES

Les personnes accompagnées et les partenaires sont encore très peu associés à nos temps de travail concernant l'évaluation interne. Ils sont davantage sollicités dans le cadre du PACQ même si cela semble insuffisant. Ce qui pourrait être une évidence ne prend pas encore sens chez de nombreux professionnels. Le rôle du Copil pour venir insuffler une ouverture plus grande est essentiel et doit se développer.

La participation de Céline Bunel à la fois aux Copil et lors de certaines RET sur l'évaluation interne a joué un rôle important dans la compréhension et l'appropriation de la nouvelle méthode via le référentiel. Son aide renouvelée toute l'année aux membres du groupe a permis un guidage du travail notamment en terme de formalisation des notes.

### PLAQUETTE DACQ

La diffusion de la plaquette DACQ, élaborée par le Copil ACSEA, en fin d'année a constitué une relance de la DACQ dans l'esprit des salariés suite à l'intervention du 25 octobre.

## LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

- En cours de réécriture : description de la méthodologie
- Actualisé : suivi de la mise en œuvre des orientations stratégiques

## L'ÉVALUATION INTERNE

| DOMAINES ET THÈMES ÉVALUÉS DANS L'ANNÉE | | PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU TRAVAIL D'ÉVALUATION RÉALISÉ | PARTICIPATION DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS ET DES PARTENAIRES |
|---|---|---|---|
| DROIT DES USAGERS, PERSONNALISATION | DROITS | Terminé, à remettre dans le livret évaluatif | Groupe de travail d'une quinzaine de salariés |
| | PARTICIPATION | Terminé, à remettre dans le livret évaluatif | id |
| | PERSONNALISATION | Terminé, à remettre dans le livret évaluatif | id |
| | SÉCURITÉ | En cours d'évaluation | id |
| ENVIRONNEMENT | TERRITOIRE | Terminé | Groupe de travail d'une quinzaine de salariés |
| | PARTENARIAT | Terminé | Groupe de travail d'une quinzaine de salariés |
| | ASSOCIATION | Terminé | Groupe de travail d'une quinzaine de salariés |
| PROJET DE LA STRUCTURE | CONCEPTION | Non évalué | |
| | SUIVI | Non évalué | |
| | ADAPTATION | Non évalué | |
| ORGANISATION | RESSOURCES HUMAINES | En cours, à remettre dans livret évaluatif | Groupe de travail d'une dizaine de salariés |
| | ORGANISATION DU TRAVAIL | Non évalué | |
| | COMMUNICATION | Non évalué, à relier avec le PACQ 2017 | |
| | SYSTÈME D'INFORMATION | Non évalué | |
| | GESTION ADMINISTRATIVE, BUDGÉTAIRE, FINANCIÈRE | Non évalué | |

Le travail demande beaucoup de temps d'échanges et de prises de paroles pour rester dans le participatif souhaité par l'association. L'apport d'un nouvel outil comme document référentiel permet, après appropriation, d'avancer de manière plus rapide dans les thèmes et sur les critères.

L'adaptation de la méthodologie constitue à la fois un levier pour les membres du Copil en animation et un élément dynamique dans les échanges pour les salariés. Ce référentiel peut être complété par les membres de chaque groupe au niveau des critères selon les besoins, ce qui ne le rend pas exhaustif.

Le travail des groupes demande à être formalisé en constats et en préconisations.

## LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

| ACTIONS PRÉCÉDEMMENT MISES EN OEUVRE, ÉVALUÉES DURANT L'ANNÉE | OBJECTIFS ATTEINTS AVEC MESURE DE L'IMPACT | PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES |
|---|---|---|
| Mettre à jour et communiquer le document sur les situations de crise et de violence ainsi que sur la feuille de rapport d'incident | Non évalué | |

| ACTIONS EN COURS DE RÉALISATION | OBJECTIFS VISÉS | PARTICIPATIONS DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES |
|---|---|---|
| Classe externalisée | Partage d'outils d'évaluation<br>Constituer un projet et le soumettre au Dsden<br>Ouverture d'une classe à la rentrée 2021 | Groupe d'une vingtaine de salariés avec les enseignantes<br>Sollicitation des collègues d'autres établissements ACSEA pour partage d'expérience |
| Accompagner les personnes accueillies vie affective et sexuelle | Faire un état des lieux<br>Mutualiser les connaissances et les moyens<br>Harmoniser les pratiques | Groupe d'une vingtaine de salariés<br>Intervention d'une personne de l'IREPS progammée en 2020 pour référencer les outils |

Aucune des actions retenues n'a pu aboutir dans sa réflexion. Ni le groupe sur la classe externalisée ni celui sur la vie affective et sexuelle ne sont arrivés au terme de leur travail.

Les obejctifs n'ont pas été clairement formulés en début de réunion.

Il a été décidé en fin d'année qu'un membre du Copil serait systématiquement associé à un groupe de travail en 2020 afin de permettre un cadrage et une organisation de travail plus conforme aux attendus de la DACQ. La fonction de cadrage et d'animation n'est pas corrélée au statut. Il faut aider ce groupe en définissant ce qu'auraient dû être les objectifs initiaux et ce que doit être la fin.

Ces 2 actions n'ayant pas été mises en œuvre, elles restent en cours de réalisation et sont reconduites sur 2020.

# DÉPARTEMENT ADULTE HANDICAP AUTONOMIE ET DÉPENDANCE

## MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE (MAS) « MICHEL DELACOUR »

Hameau «La Vallière»
14250 ELLON
**Tél.** 02 31 92 80 83
**Fax.** 02 31 92 32 92

**Directeur :** Sylvie LEFRANCOIS puis Samia HADOUN à partir d'avril 2019
**E-mail :** directrice.dahad@acsea.asso.fr

**Année de création** : 1983

## AUTORISATION / HABILITATION

Décision de l'ARS en date du 23 novembre 2016 portant renouvellement d'autorisation à compter du 4 janvier 2017 :

- 33 places en internat
- 2 places en semi-internat
- 1 place d'hébergement temporaire

## CONVENTION

- C.R.A.M. 1er juillet 1983
- Avenant 1er juillet 2000

## PUBLICS

La Maison d'Accueil Spécialisée reçoit à la demande des représentants des adultes et sur proposition d'orientation de la MDPH, des personnes adultes à partir de 20 ans en situation de handicap complexe (déficience intellectuelle et handicaps associés) ne leur permettant pas d'être autonomes dans les actes de la vie quotidienne et nécessitant une surveillance et des soins constants.

## FINANCEMENT

- Prix de Journée Sécurité Sociale : hébergement ou accueil de jour.
- Forfait Journalier Hospitalier versé par les mandataires judiciaires ou les tuteurs familiaux, à partir de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).
- En 2013, la MAS « Michel DELACOUR » a intégré le CPOMM contractualisé entre l'ARS et l'ACSEA.

## OBJECTIF GÉNÉRAL

Accueillir et accompagner des adultes en situation de handicap complexe (déficience intellectuelle et handicaps associés) dans les actes de la vie quotidienne et leur permettre de développer ou de maintenir un niveau d'autonomie prévenant la grande dépendance,

- En leur offrant un environnement favorable, une qualité de vie et des activités favorisant leur bien-être,
- En leur offrant des soins physiques et psychiques adaptés,
- En leur offrant de participer à des activités de médiation cognitives et sensorielles,
- En favorisant et respectant l'expression de leurs attentes et la participation à leur projet de vie,
- En leur proposant des activités dans et avec l'environnement, favorisant leur inclusion sociale,
- En préservant les liens familiaux,
- En favorisant la participation de leurs familles et/ou des tuteurs à leur projet de vie.

## SECTEUR D'INTERVENTION

Calvados, en priorité le Bessin

## TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2015 ET 2019

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|---|---|---|---|---|
| ADMISSIONS | | | | | |
| Demandes étudiées (ensembles demandes reçues) | | | | | |
| Demandes sans suite | | | | | |
| Demandes restant à l'étude au 31/12/N | | | | | |
| **Admissions Totales** | 2 | 6 | 5 | 1 | 5 |
| DÉPARTS ET ORIENTATIONS | | | | | |
| retour en famille | | | 1 | 1 | |
| suivi éducatif en milieu ouvert | | | | | |
| orientation secteur médico-social | 1 | | 1 | 1 | 1 |
| Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage | | | | | |
| non adhésion de la famille ou du jeune au projet | | | | | |
| autre (déménagement, décès...) | | 2 | 2 | 2 | 1 |
| emploi - formation | | | | | |
| ORIGINE DES DEMANDES (EN %) | | | | | |
| MDPH / CDA | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Conseil Départemental | | | | | |
| Formation | | | | | |
| Justice | | | | | |
| MDPH / Justice | | | | | |
| DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE | | | | | |
| En années | 22,6 | 22,3 | 21,2 | 21,4 | 23,2 |
| En mois | | | | | |
| SUIVI D'ACTIVITÉ | | | | | |
| Total Prévisionnel - Journées | 10 969 | 12 211 | 12 211 | 12 211 | 12 089 |
| Total Réalisé - Journées | 10 927 | 11 835 | 11 993 | 11 867 | 11 746 |
| Total Prévisionnel - Actes | | | | | |
| Total Réalisé - Actes | | | | | |
| Total Prévisionnel - En heures | | | | | |
| Total Réalisé - En heures | | | | | |
| SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS | -42 | -376 | -218 | -344 | -343 |

# COMPTE-RENDU CHIFFRÉ DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

## ÉLÉMENTS MAJEURS DE L'ANNÉE

L'année 2019 a été marquée par le départ de Mme LEFRANCOIS, Directrice depuis 2013 et la prise de fonction d'une nouvelle directrice en avril 2019, Mme HADOUN, suite à l'intérim de deux mois, assuré par M. CORNET, Directeur de l'IMPRO.

La MAS a intégré son deuxième CPOM signé en juin 2019 dont les orientations et axes de travail définis pour 5 ans, l'engagent.

Les travaux menés dans le cadre du CPOM ont montré l'intérêt du projet de plateforme travaillé par la MAS, diversifiant ainsi les modalités d'interventions et évitant les ruptures de parcours. Néanmoins les arbitrages n'ont pas retenu ce projet en l'état, mais en l'adossant aux dispositifs existant sur le territoire, positionnant ainsi la MAS comme ressource d'une offre de service en faveur des adultes en situation de handicap vivant à domicile.

## ACTIVITÉ

| | Accueil de jour | Hébergement | Accueil temporaire |
|---|---|---|---|
| 2015 | 412 | 10244 | 353 |
| 2016 | 458 | 11462 | 7 |
| 2017 | 415 | 11564 | 103 |
| 2018 | 306 | 11442 | 180 |
| 2019 | 144 | 11388 | 214 |

Les critères d'activité prévisionnelle intégrés au CPOM prévoit un indicateurs socle de taux d'occupation à 92 %.

Pour l'année 2019, l'activité n'a pas permis d'atteindre notre objectif : 11746 journées ont été réalisées, soit un déficit de 343 journées.

A cela, plusieurs explications :

- 136 journées d'hospitalisation
- Le délai entre un décès d'un résident survenu en début d'année et l'entrée non anticipée d'un nouveau résident.
- Une place d'accueil de jour pour laquelle les demandes sur le territoire ne correspondent pas.
- Une personne de l'accueil de jour qui occupe régulièrement la place temporaire, ce qui diminue les journées réalisées en accueil de jour.

Toutefois, nous notons une augmentation de l'occupation de la place temporaire, à 214 journées.

## NOMBRE DE SITUATIONS SUIVIES DANS L'ANNÉE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Nombre de situations suivies | 34 | 39 | 42 | 39 | 40 |

41 personnes ont été suivies au cours de l'année. Il y a eu une sortie liée à un décès d'un résident, une entrée sur l'hébergement, et 4 sur l'accueil temporaire. Ce chiffre est en augmentation.

Cette modalité d'accueil est un outil essentiel de la prise en compte des besoins des personnes et des familles, offrant une solution de répit aux aidants, ou proposant une modalité d'expérimentation du projet d'accompagnement de la MAS.

## DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

Elle est de 23,4 ans, tendance à l'augmentation, avec un public vieillissant présent pour beaucoup depuis l'ouverture.

## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS

| Origine géographique | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Caen | 7 | 9 | 12 | 10 | 13 |
| Bayeux | 25 | 27 | 27 | 27 | 24 |
| Lisieux | | | | | |
| Vire | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 |
| 50 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 |
| 61 | | | | | |
| Autres | | | | | |
| TOTAL | 34 | 39 | 42 | 39 | 40 |

La MAS répond aux besoins de son territoire et la majorité des personnes sont originaires du Bessin ( 24 personnes) ou de l'agglomération Caennaise ( 13 )

Les demandes sont toutes des orientations via la CDAPH, portées par les familles ou représentants légaux.

## RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNÉE (PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE)

| Répartition situations suivies / sexe | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Homme | 22 | 26 | 28 | 25 | 26 |
| Femme | 12 | 13 | 14 | 14 | 14 |
| TOTAL | 34 | 39 | 42 | 39 | 40 |

| Répartition situations suivies / tranche d'âge | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| - de 20 ans | | 1 | | | |
| 20 - 24 ans | | 1 | 2 | 2 | 2 |
| 25 - 29 ans | | 1 | 2 | 2 | 2 |
| 30 - 34 ans | 2 | | | | 1 |
| 35 - 39 ans | 1 | 3 | 3 | 3 | 2 |
| 40 - 44 ans | 4 | 5 | 4 | 3 | 3 |
| 45 - 49 ans | 6 | 5 | 5 | 3 | 5 |
| 50 - 54 ans | 11 | 13 | 12 | 8 | 5 |
| 55 - 59 ans | 9 | 7 | 10 | 9 | 9 |
| 60 - 74 ans | 1 | 3 | 4 | 9 | 11 |
| 75 - 84 ans | | | | | |
| 85 - 95 ans | | | | | |
| 95 ans et + | | | | | |
| TOTAL | 34 | 39 | 42 | 39 | 40 |

Le vieillissement de la population de la MAS se poursuit, avec 11 personnes de plus de 60 ans et 9 de plus de 55 ans.

La moyenne d'âge est de 52 ans.

La population est majoritairement masculine avec 26 hommes et 14 femmes.

Ce constat semble être une tendance dans les MAS, bien que des disparités puissent exister selon les départements ( CF étude ORS CREAI  Haute Normandie de 2012 ) .

Il serait intéressant de disposer d'étude sur ses causes.

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

Les observations de ces dernières années confirment la tendance au vieillissement de la population de la MAS, avec une moyenne d'âge à 52 ans.

Les personnes accompagnées sont plus dépendantes et nécessitent plus de soins de nursing et de suivi et soin médicaux.

Une grande partie d'entre eux bénéficient également des soins spécialisés :

- La totalité des personnes suivent un traitement médical
- Un tiers d'entre elles sont atteintes d'épilepsie
- La moitié des adultes a une alimentation adaptée (moulinée, mixée, sonde gastrique, eau gélifiée régimes ...) ;
- Tous bénéfice du suivi du médecin psychiatre de l'établissement

Les Troubles de la conduite et du comportement sont également majorés et s'expriment de plus en plus par de la violence.

Ces situations sont signalées par le biais de fiche d'évènements indésirables, traitées par les cadres et en CSST.

Néanmoins, un travail de fond est nécessaire afin de réduire les situations de violences et leurs impacts.

En parallèle un groupe de résidents est en décalage dans les rythmes, besoins et capacités.

Nous recevons des demandes d'admissions plus atypiques, sclérose en plaques, maladies rares, toxicomanie, ainsi que des demandes hors département.

Les demandes de place d'accueil de jour sont hors département et nécessiteraient des moyens de transport, ce qui générerait de la fatigue quotidienne pour la personne et une inscription hors de son environnement.

Une place d'accueil de jour étant disponible, nous l'avons proposé afin de répondre à une situation sans solution, pour une personne sur liste d'attente, amendement Creton.

Un accueil atypique a été mis en place, en lien avec l' IME de Graye sur Mer. Toutefois, la situation complexe ne permet pas aujourd'hui d'intégrer ce Monsieur sur des journées complètes, ou de l'accueil temporaire.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

C'est la deuxième année que les personnes accompagnées profitent pleinement des nouveaux locaux. Ainsi, Les projets personnalisés d'accompagnement sont bien repérés par les parents et les professionnels. Les réunions de groupe permettent en permanence l'adaptation des PPA en fonctions de l'évaluation des actions mises en place et l'adaptation de notre réponse.

L'individualisation de l'accompagnement est toujours favorisée, dans toutes les « petites choses » du quotidien, permettant d'améliorer la qualité de l'accueil des adultes et de respecter leurs choix : des produits de toilette, de ses vêtements, vacances différenciées, emploi du temps journalier différencié, matériel adapté à la personne, etc.

Nous organisons de l'accueil temporaire dans d'autres structures médico-sociales : un adulte bénéficie d'un accueil temporaire au foyer Odette RABO à CAEN.

Cette volonté d'apporter un cadre de vie, un environnement respectant les choix des personnes, même s'ils sont mimines est important. La MAS est d'abord un lieu de vie, le lieu de vie des personnes.

De nombreuses activités extérieures sont proposées : patinoire adaptée, Snoezelen, équithérapie, sorties diverses culturelles, de loisirs, etc.

A noter que des professionnels n'ayant aucune compétence en patinage, peuvent faire du patin à glace lorsqu'ils accompagnent des résidents en fauteuil ; chacun est alors la ressource de l'autre.

La participation au carnaval associatif qui a été apprécié de tous, s'est faite avec les résidents impliqués dans la création, fabrication des costumes du tableau « après la pluie , le beau temps »

De même, le festival M et Mas est un temps attendu et très apprécié de tous.

Les professionnels sont riches de ressources créatives, permettant d'enrichir et colorer les temps du quotidien, ou les moments festifs de l'année.

Cette année, au lieu d'un repas de fin d'année, fatigant pour beaucoup, nous avons opté pour un « gouter spectacle » , avec des clowns qui ont proposé une déambulation . Ce format semble plus pertinent au regard du rythme des personnes, et de la difficulté de certains de rester à table.

Le ralentissement des rythmes de vie, déjà existant s'accentue. Les personnes sont impactées par une fatigabilité physique et psychique, voir un risque de repli sur soi, auquel nous devons être attentifs.

Nous notons également que les résidents sortent moins en famille, celles-ci étant également vieillissantes, ce qui nécessite de rester force de proposition en terme de loisirs et vacances.

L'équipe est en recherche permanente de confort pour les adultes, et objectif de prendre soin, avec bienveillance et humanité.

Toutefois, les professionnels sont peu formés aux questions spécifiques du vieillissement qui viennent transformer d'année en année l'accompagnement, et pour lequel nous devons nous adapter.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS

- L'avancée en âge des personnes accompagnées et des professionnels présents depuis l'ouverture de la MAS, l'augmentation du soin et du médical nécessitent de projeter une stratégie de GPEC, en lien avec ces évolutions du terrain.

En terme de recrutement : recruter plus d'Aides-Soignantes

Accompagner les projets de formation tout au long de la vie et la mobilité

Inscrire des actions de formation sur la prise en charge du vieillissement au plan de développement des compétences

Reprendre les travaux des TMS, former une professionnelle supplémentaire comme référent PRAP-TMS

Mieux accompagner l'intégration des nouveaux salariés titulaires et remplaçants

(en lien avec les travaux du groupe action associatif )

L'évolution et l'adaptation de l'organisation du travail doit se poursuivre à l'appui d'une démarche engagée en 2019, sur la promotion de la qualité de vie au travail, accompagnée par le cabinet AD CONSEIL, en lien avec la DRH.

En lien avec la majoration des troubles de la conduite et du comportement, nous projetons de questionner la gestion des situations de violence :

Poursuivre la formation sur la gestion des situations de violence ( inscrit au PDC 2020)

Revoir les fiches des évènements indésirables, intégrer un partie actions correctives et évaluations

- Prestations proposées :

Poursuivre la réflexion avec le RSVA sur les réponses séquentielles à apporter au domicile où au sein de l'établissement dans une diversification des modalités de réponses , et ce, en lien avec les orientations du CPOM

et l' expertise spécifique de la MAS comme ressource attendue à l'appui des besoins du territoire

Questionner la pertinence des modalités existantes d'accueil de jour, réfléchir à plus de séquentiel ?

- NTIC : Outils adaptés

Du fait des handicaps, les résidents disposent de capacités langagières de communication limitées. L'accompagnement sur la longue durée et la stabilité des équipes professionnelles ont permis toutefois l'établissement d'une communication avec l'ensemble des résidents selon leurs capacités d'expression, verbales ou non verbales (gestuels, attitudes, mimiques, regards, etc.).

Un logiciel de communication adaptée et augmentée sur tablette, présenté lors de la journée institutionnelle en octobre, serait un support intéressant afin de mieux communiquer avec les résidents.

- Accompagnement jusqu'à la fin de la vie

Le vieillissement des personnes accompagnées, la majoration des problématiques de santé, nécessitent de poursuivre le travail engagé en 2018, autour de l'accompagnement jusqu'à la fin de la vie , et s'inscrire dans des partenariats renforcés avec les équipes de soins palliatifs du territoire afin de permettre le meilleur prise en compte et accompagnement de chacun, résidents et professionnels.

## LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Du fait d'un changement de direction en avril et d'un intérim sur le début d'année, le Comité de pilotage « évaluation démarche qualité » du DAHAD s'est réuni à deux reprises en 2019.

Pour rappel, ce COPIL chargé de la conduite des évaluations et du suivi de la qualité réunit le DAHAD ; il est composé de salariés de la MAS et du Foyer de vie, de partenaires, de familles et représentants des usagers et d'un membre du Conseil d'Administration.

La directrice a souhaité en prendre l'animation, avec la chargée qualité de l'ACSEA Mme BUNEL, présente à toutes les réunions.

Cette année 2019 à la MAS a été riche de réflexions et de propositions d'amélioration permanente de la qualité.

C'est une préoccupation permanente des équipes à la MAS, qui se sont appropriées la dynamique.

Régulièrement, l'équipe s'interroge sur ses pratiques, les remet en cause et cherche toujours à répondre au mieux aux besoins des adultes accueillis. Ainsi, l'année 2019 a été l'occasion de mener plusieurs actions et ce à différents niveaux

### LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

La dynamique de réflexion engagée à l'occasion de la réécriture du projet d'établissement en 2018 est toujours présente. Nous réfléchissons autour des activités, des partenariats, mais aussi du vieillissement de la population et du personnel et l'année 2020 permettra d'aborder, plus en profondeur ces orientations stratégiques définies dans le projet d'établissement.

| Actions précédemment mises en œuvre, évaluées durant l'année 2019 | Objectifs atteints avec mesure de l'impact | Participations des usagers, des professionnels, des partenaires |
|---|---|---|
| Proposer une prise en charge différente pour permettre le retour d'un adulte après une hospitalisation en psychiatrie de plusieurs mois | A permis le retour de ce Monsieur dans de bonnes conditions pour lui-même, les autres adultes et les salariés (sans violence) | Professionnels |
| Optimiser la place d'accueil temporaire | Permet aux adultes accueillis temporairement de vivre une expérience ailleurs que dans leur lieu de vie habituel | Professionnels |

| Actions en cours de réalisation année 2019 | Objectifs visés | Participations des usagers, des professionnels, des partenaires |
|---|---|---|
| Mettre en œuvre un Comité de retour d'expérience<br>Deux professionnels formés à la méthode « CREX ORION » en 2019.<br>Formations prévues en 2020 pour permettre la mise en place du Comité à la MAS. | Analyser les évènements indésirables, en comprendre les causes et les éviter. | Professionnels, Omédit |
| Réflexion autour du temps de repas à la MAS | Penser une organisation qui permette d'adapter la durée du repas aux besoins et rythme des adultes | Professionnels |
| Réflexion autour du vieillissement des adultes accueillis | Repérer l'évolution des besoins et notre adaptation | Professionnels |
| Penser les relais d'informations entre les salariés proches de la retraite et les nouveaux salariés | Permettre une continuité de la qualité de la prise en charge.<br>Interroger la pertinence d'avoir un seul référent du projet de l'adulte | Professionnels |
| Evaluation des modalités de l'ADPP<br>Changement d'intervenant et de mode d'intervention | Favoriser son appropriation par l'équipe | Equipe éducative directrice |
| Réflexion autour de l'organisation du travail<br>Toute l'équipe éducative : Mise en place d'un nouveau planning début 2020<br>Engagement d'une démarche QVT | Permettre une meilleure qualité de la prise en charge<br>Faire évoluer l'organisation<br>Favoriser la qualité de vie au travail | Professionnels |
| Participation des services administratifs, généraux aux réunions éducatives | Favoriser l'implication des professionnels au cœur de l'accompagnement et du projet | Professionnels |
| Mise en place de réunion des services administratifs et des services généraux | Penser et construire l'organisation collectivement<br>Traiter les difficultés et apporter des réponses<br>Construire des process<br>Evaluer | Professionnels |

| | | |
|---|---|---|
| Mise en place d'un compte rendu réunion direction | Mieux communiquer sur les politiques, l'Association, l'organisation, les informations générales et spécifiques par services, les décisions , etc | Professionnels |
| Sécuriser le circuit du médicament et sa dispensation :<br>Réécriture des protocles ,<br>Formation théorique et pratique des professionnels<br>Validation par l' IDE | Limiter le risque d'erreur et d'interruption des tâches | Professionnels, Omédit |

Ces actions devront être évaluées en 2020.

- Concernant nos locaux, les chambres des adultes dans les anciens locaux ont en partie été rénovées et repeintes. Il nous faut poursuivre sur les autres espaces.
- À l'extérieur, la première tranche des travaux du jardin thérapeutique se termine

# DÉPARTEMENT ADULTE HANDICAP AUTONOMIE ET DÉPENDANCE

## FOYER DE VIE « LE MONTMIREL »

14400 ST LOUP HORS
**Tél.** 02 31 92 37 66
**Fax.** 02 31 92 90 68

**Directeur :** Sylvie LEFRANCOIS puis Samia HADOUN à partir d'avril 2019
**E-mail :** directeure.dahad@acsea.asso.fr

**Année de création :** 1993

## AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté du Conseil Départemental du Calvados en date du 19 décembre 2016, portant renouvellement d'autorisation à compter du 4 janvier 2017 pour une capacité de 31 lits et places :

- 20 lits en hébergement permanent
- 10 places en accueil de jour
- 1 lit d'accueil d'urgence

## PUBLIC

Le Foyer de Vie « Le Montmirel » reçoit à la demande des adultes, des tuteurs familiaux et des mandataires judiciaires, sur proposition d'orientation de la MDPH, des personnes dont la situation de handicap intellectuel ne leur permet pas de s'inclure dans le monde du travail ordinaire au moment de leur admission. Ils ont besoin par ailleurs d'être accompagnés dans les actes de la vie quotidienne.

## FINANCEMENT

- Prix de Journée Atelier Conseil Départemental
- Prix de Journée Hébergement Conseil Départemental
- Participation forfaitaire des adultes selon un barème départemental fixé en fonction des modalités de leur hébergement (continu, en semaine, en famille d'accueil ou en famille).

## OBJECTIF GÉNÉRAL

Accueillir et accompagner des adultes en situation de handicap et leur offrir un environnement favorable leur permettant d'acquérir une plus grande autonomie sociale et accompagner leur parcours de vie en :

- Proposant des activités stimulant leurs capacités cognitives, sensorielles et créatives,
- Proposant des ateliers permettant d'acquérir certaines compétences leur permettant d'être si possible réorientés vers le travail adapté,
- Favorisant leur bien-être par un accueil adapté en hébergement et en journée,
- Suscitant leur participation aux actes de la vie quotidienne et à toutes les décisions les concernant,
- Les accompagnant vers des activités dans la cité favorisant leur inclusion sociale,
- Favorisant les liens familiaux,
- Leur offrant un accompagnement vers des soins tant somatiques que psychiques adaptés à leur situation et à leurs besoins,
- Accompagnant leur réorientation vers des établissements et services plus adaptés à leur situation et à l'évolution de celle-ci (ESAT, AIT, entreprise adaptée, FAM, MAS, Foyer de Vie pour adultes vieillissants, EHPAD…).

## SECTEURS D'INTERVENTION

Calvados, en priorité le Bessin.

## TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2015 ET 2019

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|---|---|---|---|---|
| ADMISSIONS | | | | | |
| Demandes étudiées (ensembles demandes reçues) | | | | | |
| Demandes sans suite | | | | | |
| Demandes restant à l'étude au 31/12/N | | | | | |
| **Admissions Totales** | **5** | **2** | **4** | **6** | **2** |
| DÉPARTS ET ORIENTATIONS | | | | | |
| retour en famille | | | | | |
| suivi éducatif en milieu ouvert | | | | | |
| orientation secteur médico-social | 1 | 2 | | | |
| Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage | | | | | |
| non adhésion de la famille ou du jeune au projet | | | | | |
| autre (déménagement, décès...) | | 3 | 4 | 1 | |
| emploi - formation | | | | | |
| **TOTAUX** | **1** | **5** | **4** | **1** | **-** |
| ORIGINE DES DEMANDES (EN %) | | | | | |
| MDPH / CDA | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Conseil Départemental | | | | | |
| Formation | | | | | |
| Justice | | | | | |
| MDPH / Justice | | | | | |
| DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE | | | | | |
| En années | 14,53 | 14,50 | 13,95 | 13,19 | 14,57 |
| En mois | | | | | |
| SUIVI D'ACTIVITÉ | | | | | |
| Total Prévisionnel - Journées | 6 371 | 6 516 | 6 458 | 6 458 | 8 402 |
| Total Réalisé - Journées | 6 608 | 7 083 | 6 935 | 7 108 | 8 504 |
| Total Prévisionnel - Actes | | | | | |
| Total Réalisé - Actes | | | | | |
| Total Prévisionnel - En heures | | | | | |
| Total Réalisé - En heures | | | | | |
| SUIVI D'ACTIVITÉ - ECARTS | 237 | 567 | 477 | 650 | 102 |

# COMPTE-RENDU CHIFFRÉ DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

## ÉLÉMENTS MAJEURS DE L'ANNÉE

L'année 2019 a été marquée par le départ de Mme LEFRANCOIS, Directrice depuis 2013 et la prise de fonction d'une nouvelle directrice en avril 2019, Mme HADOUN, suite à l'intérim de deux mois, assuré par M. CORNET, Directeur de l'IMPRO.

La MAS a intégré son deuxième CPOM signé en juin 2019 dont les orientations et axes de travail définis pour 5 ans, l'engagent.

Dans la continuité des évolutions portées par le Projet Associatif et son projet d'établissement, le Foyer de Vie poursuit sa dynamique d'ouverture sur le territoire, d'accompagnement de parcours et projets de vie aussi inclusifs que possible.

Le principe de l'implication, de l'autodétermination et du pouvoir d'agir est le fil rouge qui doit guider notre action au quotidien.

Depuis juin 2019, le lancement de l'évaluation interne nous oblige à une attitude réflexive, à questionner, faire cheminer les pratiques et à projeter des modalités plus autonomes et inclusives d'accompagnement.

Le projet de travaux de réhabilitation et extension du bâtiment administratif/ accueil de jour a été finalisé ; les travaux commencent début 2020.

Très attendu, ce projet va permettre la mise en conformité, mais aussi l'espace et le confort nécessaire aux activités de l'atelier cuisine / restauration, et aux espaces des bureaux et réunion.

## ACTIVITÉ

| | Accueil de jour | Hébergement | Accueil temporaire |
|---|---|---|---|
| 2015 | 2157 | 5873 | 32 |
| 2016 | 2148 | 6338 | 58 |
| 2017 | 2152 | 6163 | 55 |
| 2018 | 2054 | 6242 | 182 |
| 2019 | 1933 | 6321 | 250 |

Le CPOM est venu modifier les critères d'activité prévisionnelle, en incluant un indicateur socle, un taux d'occupation à 85 %.

Ainsi, l'activité prévisionnelle pour l'hébergement et l'accueil temporaire se décline sur le nombre de jours théorique d'ouverture, soit 365 jours par place ; et 222 par place pour l'accueil de jour.

L'activité attendue est supérieure, à 85% du taux d'occupation.

Cette modification ne permet pas de comparaison des années antérieures des taux de réalisation des objectifs.

Toutefois nous observons :

- Une atteinte de l'objectif de 85% d'occupation, objectif fixé au CPOM, avec 102 journées supplémentaires
- Une augmentation sensible de l'accueil temporaire avec 250 journées contre 182 en 2018, et 55 en 2017.

## NOMBRE DE SITUATIONS SUIVIES DANS L'ANNÉE

| Nombre de situations suivies | 32 | 33 | 33 | 34 | 35 |
|---|---|---|---|---|---|

35 personnes ont été accompagnées en 2019, dont deux admissions sur l'accueil temporaire, portant ainsi à 9 personnes le nombre de bénéficiaires de cette modalité d'accueil, qui répond à des besoins diversifiés, dont du soutien et répit aux aidants familiaux.

Les demandes d'admission reçues émanent essentiellement de personnes vivant en famille vieillissantes ou rencontrant des problèmes de santé, préparant l'avenir sans eux.

L'accueil temporaire doit permettre de répondre à plus de demandes hors accueil de jour, notamment à des besoins du territoire et possiblement anticiper des situations complexes.

Il n'y a pas eu de sortie dans l'année.

## DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

Elle reste stable à 14, 5 années, avec des écarts important, entre un public jeune, et un groupe de 12 personnes qui sont au foyer de vie depuis son ouverture en 1993.

## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS

| Origine géographique | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Caen | 10 | 10 | 12 | 12 | 13 |
| Bayeux | 22 | 22 | 20 | 19 | 19 |
| Lisieux | | | | 1 | 1 |
| Vire | | | | | |
| 50 | | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 61 | | | | | |
| Autres | | | | 1 | 1 |
| TOTAL | 32 | 33 | 33 | 34 | 35 |

Nous répondons à des demandes du territoire, avec une majorité des origines situées sur le Bessin (19) et l'agglomération Caennaise (13).

Les demandes d'orientation vers le Foyer de vie sont proposées par la CDAPH, puis portées par les familles ou représentants légaux.

Nous avons été saisis par la DEF du CD 14 afin de trouver une solution d'hébergement sécurisant à une jeune femme, dans l'attente de s'inscrire dans un projet de vie adulte, tenant compte de son handicap.

## RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNÉE (PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE)

| Répartition situations suivies / sexe | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Homme | 18 | 19 | 19 | 22 | 22 |
| Femme | 14 | 14 | 14 | 12 | 13 |
| TOTAL | 32 | 33 | 33 | 34 | 35 |

| Répartition situations suivies / tranche d'âge | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| - de 20 ans | | | | | 1 |
| 20 - 24 ans | 7 | 6 | 7 | 6 | 6 |
| 25 - 29 ans | 4 | 6 | 5 | 9 | 8 |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 30 - 34 ans | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 |
| 35 - 39 ans | 3 | 3 | 3 | 2 | 2 |
| 40 - 44 ans | 6 | 5 | 3 | 1 | 2 |
| 45 - 49 ans | 4 | 5 | 5 | 6 | 6 |
| 50 - 54 ans | 3 | 2 | 3 | 5 | 5 |
| 55 - 59 ans | 3 | 4 | 4 | 3 | 3 |
| 60 - 74 ans | 1 | 1 | 1 | | |
| 75 - 84 ans | | | | | |
| 85 - 95 ans | | | | | |
| 95 ans et + | | | | | |
| TOTAL | 32 | 33 | 33 | 34 | 35 |

Nous notons toujours un déséquilibre homme/ femme, avec une majorité d'hommes : 22 / 35 personnes accueillies.

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

Le public accueilli se distingue en deux groupes :

- 15 personnes de moins de 30 ans
- 14 de plus de 45 ans
- Un groupe intermédiaire de 6 personnes

La moyenne d'âge est de 38 ans et 10 mois, avec un écart important : la plus jeune à 18 ans, et la plus âgée a 59 ans.

Cet état de fait implique que l'accompagnement s'adapte à des besoins très différents, tenant compte de ces réalités.

L'année 2019 n'a pas permis d'orientation vers d'autres établissements.

Ces dernières années, la plupart des réorientations s'est faite vers des MAS. Il y a eu une orientation en ESAT, une en foyer de vie et quelques retours provisoires en famille. Aujourd'hui, 8 adultes sont dans des perspectives de réorientation vers des structures plus adaptées à leurs besoins :

- 2 projets de réorientation en FAM pour un adulte IMC et une adulte cérébro-lésée.
- 1 projet de réorientation vers un foyer de vie à proximité d'un centre de soins et de rééducation pour un adulte cérébrolésé et hémiplégique
- 1 projet de réorientation d'une adulte vers un FAM pour personnes présentant des troubles psychiques associés à une déficience visuelle.
- 2 adultes ont un projet d'orientation vers un foyer de vie pour adultes vieillissants.
- 2 adultes sont dans l'attente d'une place en MAS.

Ces projets de réorientation rendent compte de la diversité des problématiques des personnes accompagnées et de majoration des pathologies dues au vieillissement qui nécessitent d'autres types d'accompagnement.

Une autre partie du public plus jeune, est amenée à développer des compétences leur permettant de construire un projet de vie dans un ailleurs -professionnel ou non-avec des modalités d'habiter en plus grande autonomie, et ancrées sur une dimension citoyenne et inclusive. Le foyer de vie pourra être une étape dans la construction de leur parcours de vie.

Nos pratiques doivent ainsi s'adapter, afin de garantir la prise en compte des besoins et capacités de chacun, et favoriser leur émergence.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DES OBJECTIFS

En lien avec le Projet Associatif, le projet d'établissement et les PPA des personnes, nous poursuivons notre ouverture sur et dans le territoire, afin d'inscrire l'accompagnement personnes dans l'environnement social, sportif et culturel de proximité.

Cette évolution trouve appui sur l'évaluation interne mise en place depuis juin 2019. L'équipe s'acculture à la démarche d'amélioration continue de la qualité, et intègre la dynamique d'inclusion nécessaire à l'évolution du Foyer de Vie.

Ainsi, dès 2019, les pratiques se questionnent afin de rechercher et proposer des activités de proximité et de droit commun quand cela est possible.

De nouveaux partenariats sont à l'étude afin d'inscrire les activités à l'extérieur du Foyer de Vie, sur des dispositifs de droit commun, comme tout un chacun

- Ecole de Musique du Molay Littry
- Médiathèque
- Centre aquatique

Différentes activités sportives sont proposées en lien avec les fédérations et associations de sport adapté sur Bayeux et sur Caen.

L'inscription à de nombreuses manifestations se poursuit : salon, foires, sorties découvertes, rencontres sportives, sortie voile adaptée, etc.

La participation au carnaval associatif qui a été apprécié de tous, s'est faite avec les résidents impliqués dans la création, fabrication des costumes du carnaval, haut en couleurs, au ccours duquel, ils ont présenté un spectacle musical.

De même, le festival M et Mas est un temps attendu et très apprécié de tous.

Les professionnels sont riches de ressources créatives, permettant d'enrichir et colorer les temps du quotidien, ou les moments festifs de l'année.

Une participation aux états généraux du handicap a permis aux personnes une visite guidée et citoyenne du conseil municipal de Caen.

Cette année, du bénévolat a pu se contractualiser autour d'activités extérieures.

Un atelier de préparation à l'autonomie en ville s'est mis en place : apprendre à se déplacer en ville, respecter les consignes de sécurité, à se repérer, à communiquer auprès des commerçants, à effectuer des achats…

Un groupe de personnes accompagnées prend aujourd'hui ses repas sans encadrement.

Ce projet devrait évoluer afin de permettre à un petit groupe d'apprendre à gérer un repas.

Le Foyer de Vie doit poursuivre son évolution vers des modes d'accompagnement valorisant l'autonomie, les habilités sociales, la participation et l'inclusion.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS

Les personnes orientées vers notre établissement par la CDAPH, ont des capacités en devenir, qu'il nous appartient de soutenir et développer.

Aujourd'hui, une petite dizaine de personnes a un potentiel sur lequel nous devons nous appuyer pour développer des compétences à la vie quotidienne et sociale.

Les plus jeunes ont besoin d'être rassurés sur leurs capacités, les plus âgés ont besoin d'être encouragés à sortir des habitudes de vie collective, qui si elles sont confortables et rassurantes, les limitent et les enferment.

L'évaluation interne est un levier nous permettant de développer et ajuster les actions nécessaires à cet effet.

Aussi, le foyer doit se doter d'outils afin d'accompagner ses évolutions indispensables

- Apprentissages à la gestion des repas : menus, courses, cuisine,
- Apprentissages à la gestion de l'hygiène : hygiène de soi, du linge, de l'espace de vie,
- Apprentissages à la santé et au bien-être : prendre soin de soi, se faire plaisir, connaitre l'équilibre alimentaire, avoir une activité sportive, gérer les horaires
- Apprentissages à la vie d'adulte : alerter, savoir dire non, connaitre et faire respecter ses droits , connaitre la loi, se faire confiance, faire des choix, gérer ses relations , sa vie affective et sexuelle, assumer ses actes,..
- Apprentissage à la vie sociale : se déplacer, communiquer, téléphoner, s'inscrire dans des activités, avoir des loisirs, des passions, participer à la vie locale et citoyenne, etc.

Outillés, des projets d'autonomie vers des modalités de logements accompagnés plus inclusives et autonomes pourraient émerger des besoins des personnes que nous accompagnons.

En parallèle, nous devrons mener une réflexion sur les modalités de prévention et d'accompagnement du vieillissement, et de maintien des acquis, ainsi que sur la diversité des besoins et publics accueillis.

Pour accompagner ces orientations, nous devons :

- Accompagner l'équipe à la compréhension des évolutions et enjeux des politiques sociales ( Cf analyse évaluation interne en cours )
- Accompagner et former l'équipe à la création d'outils adaptés à la vie quotidienne et sociale et aux activités de soutien et développement de compétences
- Inscrire des actions de formation sur la prise en charge spécifique du vieillissement au plan de développement des compétences

En lien avec la majoration des troubles de la conduite et du comportement, nous projetons de questionner la gestion des situations de violence :

- Poursuivre la formation sur la gestion des situations de violence ( inscrit au PDC 2020)
- Revoir les fiches des évènements indésirables, intégrer un partie actions correctives et évaluations
- Reprendre les travaux des TMS, former une professionnelle supplémentaire comme référent PRAP-TMS sur le DAHAD et anticiper les besoins en matériel adapté
- Mieux accompagner l'intégration des nouveaux salariés titulaires et remplaçants (en lien avec les travaux du groupe action associatif )
- Questionner l'organisation en équipe, et son adéquation avec les évolutions des publics et des besoins.

## LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Du fait d'un changement de direction en avril et d'un intérim sur le début d'année, le Comité de pilotage « évaluation démarche qualité » du DAHAD s'est réuni à deux reprises en 2019.

Pour rappel, ce COPIL chargé de la conduite des évaluations et du suivi de la qualité réunit le DAHAD ; il est composé de salariés de la MAS et du Foyer de vie, de partenaires, de familles et représentants des usagers et d'un membre du Conseil d'Administration.

La directrice a souhaité en prendre l'animation, avec la chargée qualité de l'ACSEA, Mme BUNEL, présente à toutes les réunions.

L'évaluation interne a été au centre des travaux 2019 et permettra d'alimenter le plan d'amélioration continue de la qualité pour le foyer ave l'élaboration de préconisations.

Cette démarche évaluative permet de valoriser, questionner et ajuster les pratiques en lien avec les évolutions attendues et les orientations du projet associatif et du CPOM.

### LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Il est en cours de validité. Les orientations stratégiques ont été déclinées en actions d'amélioration et mises au travail au sein du foyer sur cette année 2019.

### L'ÉVALUATION INTERNE

La démarche d'évaluation interne a été lancé en Juin 2019 et se poursuivra sur 2020. Elle est conduite en lien avec la chargée qualité, qui co-anime les réunions.

Une première réunion a été l'occasion de préciser la méthodologie retenue, de définir les interlocuteurs qui seraient sollicités sur les différents domaines, et de commencer à questionner le domaine 1.

Trois autres réunions se sont donc déroulées fin 2019 avec toute ou partie de l'équipe éducative.

Il a été retenu d'aborder les domaines de manière chronologique.

Afin de faciliter la circulation de la parole, les réunions de 2019 ont concerné l'équipe éducative et l'évaluation des domaines 1 et 2. Les autres thèmes doivent être travaillés en 2020, notamment avec les autres fonctions

Reste à engager l'évaluation des mêmes thématiques avec les personnes concernées, leurs représentants et des partenaires.

ANALYSE :

L'équipe doit repenser le fonctionnement du foyer de vie pour permettre plus de souplesse et réactivité afin d'individualiser la prise en compte des besoins des personnes et de s'adapter à chacun.

Le collectif doit laisser plus d'espace à l'individuel, et prendre en compte les rythmes et capacité de chacun.

Certains outils nécessiteraient d'être actualisés et adaptés, et les professionnels mieux informés et accompagnés à l'évolution des droits et des politiques sociales.

De même, les personnes accompagnées ont besoin d'être mieux informées de leurs droits. De nouveaux espaces doivent émerger afin de permettre une meilleure compréhension et implication des personnes.

L'adéquation et l'adaptation des activités proposées aux personnes, en fonction de leurs besoins, capacités et envies, doivent être questionnées.

Une meilleure connaissance des dispositifs et ressources du territoire devrait apporter de la diversité et de la richesse dans les activités, partenariats et tissu social au bénéfice de tous.

## LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Le plan d'amélioration continue de la qualité 2019 n'avait pas été arrêté. Toutefois, l'équipe du foyer de vie s'est appuyée sur ses rélexions menées dans les réunions hebdomadaires et sur l'évaluation interne pour identifier des axes d'amélioration et certaines préconisations ont déjà été mises en œuvre.

| Actions précédemment mises en œuvre, évaluées durant l'année 2019 | Objectifs atteints avec mesure de l'impact | Participations des usagers, des professionnels, des partenaires |
|---|---|---|
| Diversification des sorties proposées culturelles, sportives, citoyennes | Enrichissement culturel des adultes, épanousissement social , implication dans la cité.<br>Les adultes montrent de l'enthousiasme et sont demandeurs de pouvoir participer à ces sorties. | Equipe et adultes |
| Meilleure prise en compte du rythme avec arrivée plus tardive dans les activités pour les adultes qui en ont besoin. | Préservation de leur santé, diminution de la fatigue. | Equipe |
| Echange inter-résidents avec un FV des Ardennes dans la prolongation des rencontres précédentes. | Epanouissement des adutes cncernées, dynamique positive d'accueil du groupe et liens d'amitié consolidés. | Equipe, adultes, FV partenaire |

| Actions en cours de réalisation année 2019 | Objectifs visés | Participations des usagers, des professionnels, des partenaires |
|---|---|---|
| Etude d'une convention avec l'école de musique du Molay littry pour des cours de muisque adaptés | Developper des activtiés de doits communs et inclusivesRépondre au souhait des adultes d'avoir une activité musique régulière. Epanouissement au travers d'une activité basée sur l'échange, l'écoute et l'émotion. | Partenaires école de musique et communauté de commune, équipe, professionnels |
| Développement d'une activité soin aux animaux dans une ferme ou association de médiation animale | Répondre à l'envie de contact des adultes avec des animaux. Qu'ils se sentent dans une relation de responsabilité avec un animal pour soutenir leur autonomie. | Professionnels |
| Inscription dans le fonctionnement hebdomadaire des activités d'un temps d'apprentissages des déplacements en ville et du développement des habilités sociales | Développement et soutien à l'autonomie dans l'environnement de proximité.<br>Meilleur repérage des adultes dans la cité. | Professionnels et adultes |
| Aménagement de l'espace à l'hébergement pour mieux organsier et sécuriser tout ce qui concerne le soin | Réduire le risque d'erreur dans la distribution<br>Offrir aux adultes un espace plus repectueux de leur vie privée | Professionnels |
| Elaboration d'outils / sécurité des adultes | Meilleure réactivité en cas d'absence non prévue pour rechercher l'adulte et alerter si besoin | Professionnels |

| Actions mises en oeuvre durant l'année 2019 | Objectifs visés | Participations des usagers, des professionnels, des partenaires |
|---|---|---|
| La Charte des droits et libertés a été affichée dans l'espace de vie de adultes | Accès à l'information des droits (mais les adultes n'ont pas accès à la lecture)<br>Il reste donc nécessaire de leur expliquer la charte et leurs droits<br>A poursuivre : Trouver un support adapté | Professionnels et usagers |
| Mise en place d'un temps mensuel d'expression et d'information avec l'ensemble des adultes : nouvelle modalité d'implication des personnes | Impliquer les personnes accompagnées dans ce qui les concerne en premier lieu<br>Favoriser le pouvoir d'agir des adultes sur leur environnement direct, leurs activités.<br>Valoriser la mission d'élu au CVS en préparant le CVS | Professionnels, usagers |
| Inscription de sorties à la médiathèque dans le fonctionnement hebdomadaire des activtés proposées | Implication des adultes dans la cité, accès à la culture.<br>Dispositif de droit commun | Professionnels, usagers, bénévole |
| Développement des inscriptions individuelles d'adultes dans des associations locales | Favoriser leur inclusion sociale | Professionnels , usagers |
| Evaluation de l'ADPP<br>Mise en place d'un nouvel intervenant et modalités nouvelles | Permettre l'appropriation de l' ADPP par les équipes | Professionnels |
| Mise en place d'un groupe qui déjeune en autonomie | Valoriser et développer l'autonomie à la vie quotidienne | Profesionnels , usagers |
| Conventionnement de bénévolat pour accompagner de nouvelles activités extérieures | Impliquer des bénévoles dans l'accompagnement et s'appuyer sur des ressources et compétences extérieures | Professionnels, partenaire |
| Participation des services administratifs, généraux aux réunions éducatives | Favoriser l'implication des professionnels au cœur de l'accompagnement | Professionnels |
| Mise en place de réunion des services administratifs et des services généraux | Penser et construire l'organisation collectivement<br>Traiter les difficultés et apporter des réponses<br>Construire des process<br>Evaluer | Professionnels |
| Mise en place d'un compte rendu réunion direction | Mieux communiquer sur les politiques, l'Association, l'organisation, les informations générales et spécifiques par services, les décisions . etc | Professionnels |
| Sécuriser le circuit du médicament et sa dispensation : réécriture des protocles , Formation théorique et pratique des professionnels | Limiter le risque d'erreur et d'interruption des tâches | Professionnels , Omedit |

Ces actions devront être évaluées en 2020.

Nous pouvons constater que peu de personnes accompagnées sont impliquées dans la vie de l'établissement et les actions mises en œuvre.

Cela constituera un axe important d'évolution pour 2020

# **PÔLE** PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

# DEPARTEMENT INSERTION PRÉVENTION
## SERVICE D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ (SAJD)

10 rue Frémentel
14000 CAEN
**Tél.** 02 31 82 56 00
**Fax.** 02 31 84 80 50

**Directrice :** Fabienne FORVEILLE
**E-mail :** directrice.dip@acsea.asso.fr

**Année de création :** 1972

## AUTORISATION / HABILITATION

- Arrêté d'autorisation du Conseil Général du 19 mai 2006.

## POPULATION

Le SAJD accompagne des jeunes de 18 à 25 ans dans le cadre d'un travail de prévention et d'insertion.

## FINANCEMENT

- Conseil Départemental du Calvados - Direction de l'Insertion et du Logement
- Fonds Social Européen

## OBJECTIFS

La finalité de la mission du service est d'aider chaque jeune à trouver sa place dans la société tant sur le plan social, que scolaire et/ou professionnel, ou encore de la vie citoyenne.

L'action éducative du service vise à prévenir l'errance, l'exclusion, les ruptures, la marginalisation, les risques liés à la santé, la désocialisation et l'isolement…

- Prévention : Les jeunes adultes, accompagnés présentent des difficultés passagères risquant de mettre en cause leur projet de vie. Le service aide la personne à dépasser ce moment de crise en maintenant l'autonomie acquise et en évitant les phénomènes de désocialisation et de marginalisation.
- Insertion : Pour d'autres jeunes adultes s'adressant au service, les difficultés sont anciennes, profondes et multiples. Leurs comportements trop problématiques les excluent des accompagnements classiques et institutionnels.

## ACTIONS

Le SAJD favorise l'accès à des conditions de vie assurant la dignité de la personne, permettant sécurité et stabilité, préservant son intimité et déterminant son inscription dans une vie sociale. Pour cela, l'équipe du service accompagne la personne dans la reconnaissance et le dépassement de ses difficultés personnelles, conséquences de son histoire singulière, pour mettre en place une dynamique d'insertion.

Il propose à tout jeune adulte majeur de 18 à 25 ans qui, de manière volontaire, le saisit d'une demande, un accompagnement global et un soutien à l'élaboration d'une réponse concrète. Cette démarche volontaire est un pré-requis impératif à la mise en œuvre de l'accompagnement.
Sans volonté manifeste d'entamer un cursus d'insertion sociale et/ou professionnelle, les projets des jeunes n'aboutissent pas.
La philosophie du service est celle de la porte ouverte à tous, au service des objectifs de prévention et de réinsertion évoqués ci-dessus.

Notre première action est de ne pas «renchérir sur l'exclusion». Le service propose alors un accompagnement global et individualisé qui cherche à éviter le morcellement de la personne.
Quels que soient le degré et la nature des difficultés présentées, il s'agit de mobiliser les capacités de chacun dans un souci de dynamisation. Cette action respecte le rythme de la personne et s'inscrit dans une durée plus ou moins longue permise par le service.

## MOYENS

Le SAJD participe au projet individuel du jeune et propose des solutions temporaires substitutives grâce à ses équipements propres, ou en coopération avec les partenaires de l'agglomération caennaise.

Ces solutions se font par la prestation de divers services liés au logement, à la scolarité, à l'emploi, l'accès aux dispositifs de secours financiers, le transport.

Dans l'action quotidienne, ils sont parfois déterminants pour permettre aux jeunes une stabilisation, l'établissement de points de repère.

Le Service met à la disposition des moyens.

Sont ainsi repérés :

- La domiciliation
- L'accès aux moyens de communication et d'information
- Petite consigne, garde meubles
- Mise à disposition d'une douche et une machine à laver le linge.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Les jeunes adultes sont très majoritairement originaires de l'agglomération caennaise. Environ 10 % sont originaires du Calvados sur l'ensemble des usagers du service.

Environ 20 % des nouveaux usagers chaque année sont originaires d'un autre département et 1 % sont des jeunes de passage.

# ACTIVITÉ 2019

Le SAJD accompagne des jeunes 18-25 ans dans un travail de prévention et d'insertion qui nécessite, dans un premier temps, la prise en charge de l'urgence sociale. Le fait de répondre aux besoins primaires tels que la subsistance et la mise à l'abri constitue une première étape nécessaire dans la mise en place d'un accompagnement éducatif. L'action éducative du service vise à prévenir l'errance, l'exclusion, les ruptures, la marginalisation, les risques liés à la santé, la désocialisation et l'isolement...

Il s'agit de favoriser l'accès à des conditions de vie assurant la dignité de la personne, permettant sécurité et stabilité, préservant son intimité et déterminant son inscription dans une vie sociale. Pour cela, l'équipe du service accompagne la personne dans la reconnaissance et le dépassement de ses difficultés personnelles, conséquences de son histoire singulière, pour mettre en place une dynamique d'insertion.

## ACTIVITÉ 2019

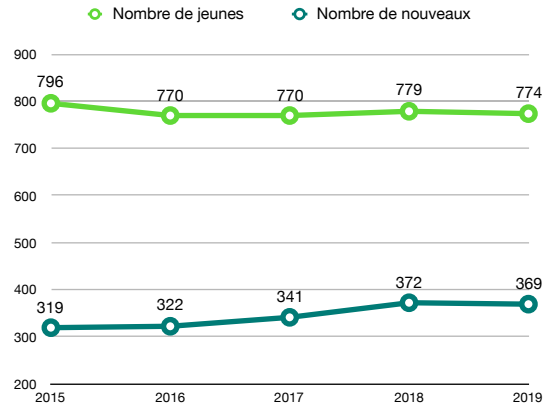


La fréquentation du public est stable par rapport à l'année 2018. Le nombre de jeunes venus au service est de 774. Le nombre de nouveaux jeunes reçus est également stable puisqu'il passe de 372 à 369 en 2019.

## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES JEUNES NOUVELLEMENT ACCOMPAGNÉS PAR LE SAJD

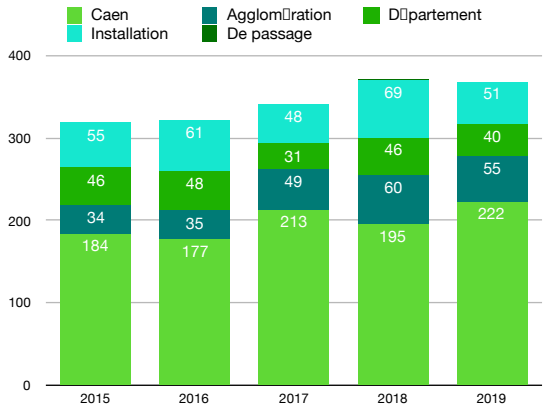


Sur 369 nouveaux jeunes, 277 sont issus de Caen et de l'agglomération caennaise. Cela représente 75 % des jeunes. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2018. Par contre, le nombre de jeunes venant du département est en légère diminution : 40 (11% contre 12% en 2018). Le nombre de jeunes en situation d'installation dans le département est en diminution. Cela concerne 14 % des personnes. 1 jeune « de passage » a été reçu cette année.

## QUALIFICATION ET NIVEAU SCOLAIRE DES JEUNES NOUVELLEMENT ACCOMPAGNÉS PAR LE SAJD

### QUALIFICATION

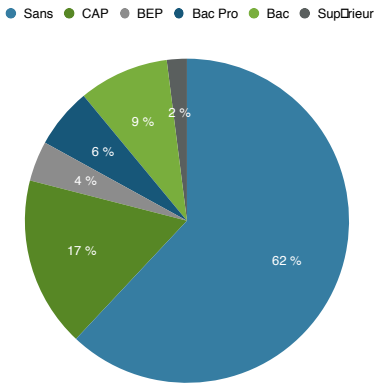


### NIVEAU SCOLAIRE

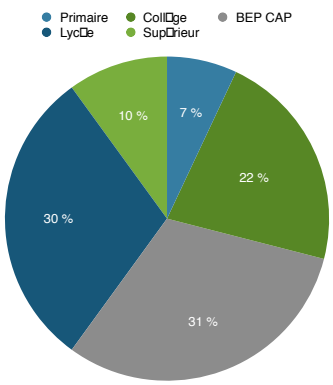

Majoritairement (62 %), les personnes reçus pour la première fois au SAJD en 2019 sont sans qualification avec, pour 90 % d'entre eux, un niveau scolaire inférieur ou égal au niveau lycée.

L'insertion professionnelle est d'autant plus difficile que le niveau de qualification des jeunes reçus est bas. Le nombre de jeunes avec un niveau « primaire » évolue nettement par rapport à 2018. Cela s 'explique par une évolution du public « migrant ».

## AGE ET SEXE

### RÉPARTITION FEMME - HOMME

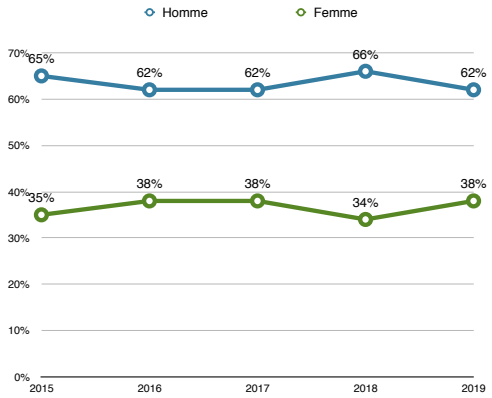


### AGE DES JEUNES ACCOMPAGNÉS

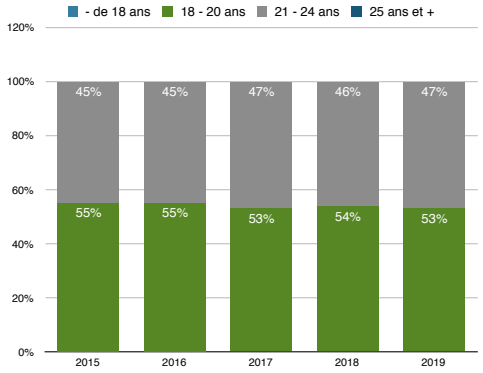


Le nombre d'hommes accueillis reste supérieur à celui des femmes, comme en 2018. Il correspond à 62% des personnes accueillies, contre 66% en 2018. La situation des hommes seuls est, en effet, particulièrement difficile. La répartition des âges est proche de celle de l'année passée, avec une légère diminution des 18-21 ans.

### TITULAIRE DU PERMIS DE CONDUIRE

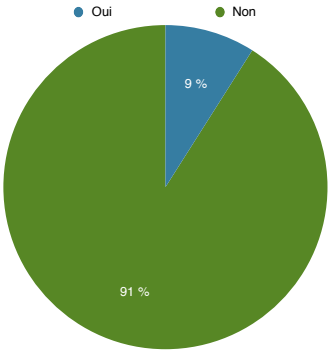


La mobilité reste un frein important à l'insertion sociale et professionnelle. Seuls 9 % des jeunes nouvellement accueillis en 2019 sont titulaires du permis de conduire, comme l'an passé.

## SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE LORS DU PREMIER ENTRETIEN

### RESSOURCES

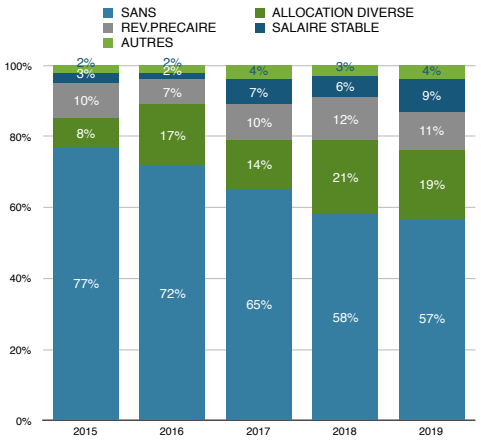


### SITUATION PROFESSIONNELLE

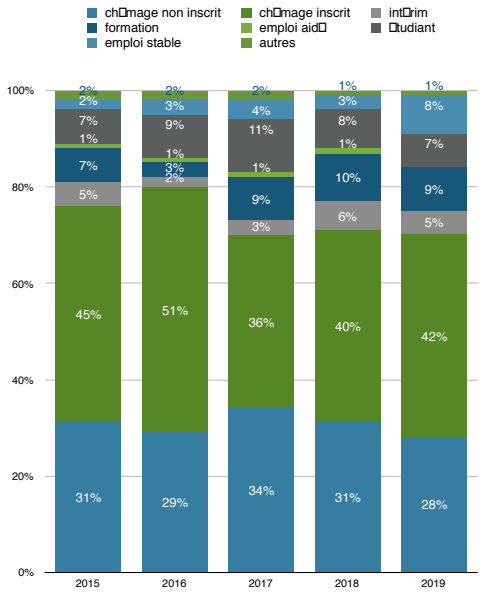

La situation socio-économique des jeunes à leur arrivée au service, que se soit au regard de l'emploi ou des ressources reste toujours aussi précaire. 57 % des jeunes n'ont aucune ressource quand ils viennent pour la première fois au SAJD. Ce chiffre est en légère diminution par rapport aux années précédentes. Par ailleurs, 19 % des jeunes reçus au service vivent avec des allocations diverses. La mise en place de la Garantie Jeune permet d'expliquer ces chiffres : les jeunes bénéficient d'une allocation durant un an. 70 % des jeunes sont sans activité à leur arrivée. Ce nombre est en légère diminution par rapport 2018.

## LE LOGEMENT

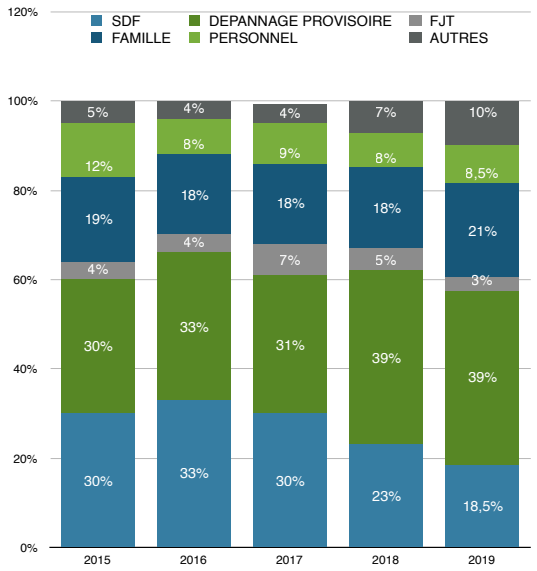


Le nombre de jeunes sans logement diminue par rapport à l'an passé, au profit des hébergements en structure (CADA). La précarité du logement concerne 58% des personnes à leur arrivée au service : SDF, dépannage provisoire. Sans emploi et sans ressources, les jeunes accèdent difficilement au logement. Le nombre de jeunes encore dans leur famille ou en logement personnel augmente.
Le nombre de jeunes en FJT diminue, et passe de 5 % en 2018 à 3% en 2019.

## ORIENTATION VERS LE SERVICE

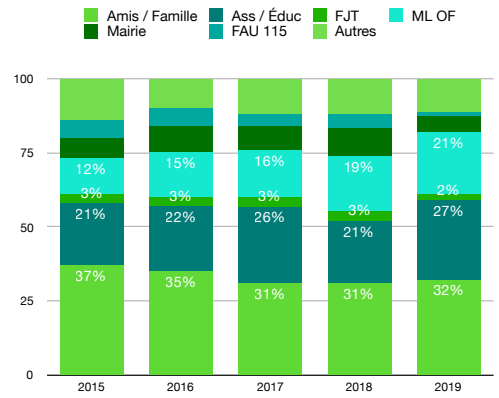


60 % des jeunes sont orientés vers le service par nos partenaires dans les différents domaines d'intervention : le logement, l'insertion, la formation, l'aide sociale…

32 % des jeunes sont orientés, voire accompagnés vers le service par des amis ou des parents. Ce dernier chiffre augmente légèrement par rapport à l'année 2018.

# ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

## LE TRAITEMENT DE L'URGENCE

La précarité de la population accompagnée par le Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté nous amène à consacrer un temps important au traitement de l'urgence. La réponse aux besoins primaires est incontournable et constitue une étape dans le processus d'accompagnement. Il est, en effet, difficile d'envisager un travail éducatif quand la situation du jeune est trop précaire.

En 2018, l'arrêt de la mise à l'abri à l'hôtel via le 115 a engendré une plus forte précarisation des jeunes sans hébergement. En 2019, la situation au regard de l'hébergement d'urgence des jeunes reste problématique. Il est difficile de capter ces jeunes sans solution d'hébergement et de travailler avec eux des solutions d'insertion, en l'absence de réponse sécurisante à cette situation. Un certain nombre de jeunes se retrouvent dans un parcours de marginalisation, emprunt de problématiques de délinquance et d'addiction.

## L'ACCÈS AUX DROITS ET L'INSERTION

Les jeunes sont accompagnés dans la mise en place de leurs droits, dans les différents domaines de la vie autonome. Pour cela, nous nous appuyons sur un large partenariat. Par rapport à l'insertion professionnelle, nous travaillons en étroite collaboration avec la Mission locale. Tous les jeunes suivis au service sont orientés, s'ils en relèvent, vers la Mission Locale. L'accès à la formation professionnelle est une étape incontournable pour l'accès aux ressources, à la qualification et, à terme, à l'emploi. Le service assure donc le suivi social et éducatif du jeune majeur dans son parcours d'insertion professionnelle. Nous avons également un partenariat avec une épicerie sociale qui embauche chaque année deux jeunes en CAE, et ce, depuis plus de dix ans. Cela permet de travailler l'insertion des jeunes les plus éloignés de l'emploi et de la formation professionnelle.
L'absence de minima sociaux nous oblige également à solliciter tous les dispositifs d'aide pour permettre aux jeunes de subvenir à leurs besoins.
Malgré la disparition des CASJMA (Contrat d'Accueil Social Jeune Majeur), le service accueille et accompagne des jeunes en rupture familiale et travaille également avec les familles.

## L'ACCÈS AUX SOINS

Cet axe est travaillé en partenariat avec différents partenaires de droits communs ou avec des services spécialisés, notamment, ceux intervenant dans le cadre de l'extrême urgence.

## L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Nous constatons qu'un nombre important de jeunes reçus présente un état de souffrance psychique, ce qui constitue un frein à l'insertion. Les relais, particulièrement pour les jeunes 21-25 ans, sont difficiles à trouver, avec et en dehors de la psychiatrie. Ces difficultés d'ordre psychologique rendent souvent inefficient l'accompagnement éducatif et, si elles ne sont pas traitées, entrainent les jeunes dans une spirale de l'échec, lourde de conséquences. En lien avec l'accompagnement éducatif, l'accompagnement psychologique permettait un réel travail de prévention, concourant à la stabilisation de ces jeunes, que ce soit au niveau personnel, social ou professionnel. Des heures d'accompagnement psychologique ont été mises en place avec un intervenant extérieur au cours du premier semestre 2019. 10 jeunes ont pu être suivis. Le taux de fréquentation, inférieur à 50% n'est pas satisfaisant et l'intervention n'a pas été reconduite pour le deuxième semestre.

# ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

## L'ACCOMPAGNEMENT PAR LE LOGEMENT

L'action logement du SAJD est un outil très important d'accompagnement qui peut être utilisé à différents moments du parcours d'insertion déterminé avec un jeune adulte et suivant des modalités adaptées à sa situation personnelle. La difficulté d'accès au logement est un facteur d'exclusion déterminant pour le public accompagné par le SAJD. De plus, les apprentissages liés au comportement locatif ne sont pas acquis pour beaucoup d'entre eux.
Le dispositif de l'ALT permet aux jeunes d'expérimenter un logement personnel, alors que la modicité des ressources, leur irrégularité ne leur permettrait pas, dans le contexte de droit commun, d'y accéder. Pourtant, l'accès au logement favorise la stabilité nécessaire à l'investissement dans des projets à moyen et à long terme. Les 34 logements ALT permettent, par exemple, à des jeunes en rupture familiale et sans ressources, de terminer leurs études. Ils peuvent également être utilisés pour permettre l'accès à l 'emploi.

110 personnes (97 en 2018) ont été hébergées par le service dans les logements sous convention ALT au cours de l'année, dont 43 jeunes (35 en 2018) en FJT.

Dans un parcours idéal, l'accès à un logement personnel se situe après avoir bénéficié de l'ALT. Durant cette période, des demandes auprès des bailleurs sociaux sont déposées. Un dossier SYPLO, est également constitué. 55% des jeunes logés par le service ont intégré un logement stable à la sortie de l'ALT. L'accès au FJT (28%) a augmenté en 2019. La location auprès de bailleurs privés à la sortie de l'ALT représente 20% des sorties. Nous constatons une augmentation du nombre de jeunes qui retourne en famille après un passage en ALT. Cela concerne 8 jeunes. Il y a eu également 2 entrées sur la Résidence Accueil de l'APSV.

## L'ACCOMPAGNEMENT À L'ACCÈS AU LOGEMENT

Malgré cet ensemble de dispositifs, l'accès au logement personnel pour les jeunes adultes reste difficile. La pénurie de logement et surtout de petits logements, le manque de places en FJT, la précarité des revenus, l'incertitude sur la continuité de l'emploi, l'absence de garant… sont autant de freins à l'accès au logement.
La constitution des dossiers d'aide pour le financement de l'entrée dans le logement auprès du FSL ne lève pas tous les obstacles de l'accès au logement.
L'accès au logement concerne encore majoritairement des entrées en FJT, solution de logement la plus adaptée à la situation des jeunes accueillis et parfois seule possibilité pour ceux qui, en l'absence de garant, ne peuvent accéder au parc privé. L'accès au logement public reste également très difficile.

## L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

Le service a passé convention avec le FSL pour exercer au cours de l'année des mesures d'accompagnement social lié au logement auprès de personnes accédant à un logement personnel ou logées dans le cadre conventionnel de l'Allocation Logement Temporaire.
Cette convention permet un accompagnement qui vise à favoriser l'appropriation des obligations, formalités, droits et devoirs, règles de bon voisinage qui s'imposent à tout occupant d'un logement. Elle permet également de mettre en relation les jeunes locataires avec les services sociaux, de santé, les associations implantées sur le quartier…

## L'ACCOMPAGNEMENT À LA CITOYENNETÉ

Une des orientations stratégiques du Projet de Service concerne les actions collectives, dont les objectifs sont de disposer d'un outil supplémentaire au service de la mission d'accompagnement des jeunes, complémentaire de l'accompagnement individuel et de réaliser des actions en lien avec le Développement Durable (tri sélectif, économie d'énergie, gestion du budget…)
En 2019, les activités ont été proposées : sorties colline aux oiseaux, bar à jeux, marché de Noël ont concerné 21 jeunes.

# PERSPECTIVES D'AVENIR

L'hypothèse d'une augmentation du nombre de logement ALT sera explorée, en partenariat avec la DDCS, en 2020. En l'absence de mise à l'abri à l'hôtel via le 115, l'objectif serait de mettre en œuvre une organisation pour pourrait permettre de répondre à la mise en sécurité de jeunes sans domicile sollicitant le SAJD. Cela suppose un fonctionnement différent, à réfléchir en équipe.

Les travaux d'isolation thermique des locaux du service ont débuté en 2019 et s'achèveront début 2020.

# AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Afin de garantir l'effectivité de la mise en œuvre de cette démarche, un Comité de Pilotage (COPIL) à l'échelle du Département Insertion Prévention est chargé de suivre conjointement les 4 composantes constitutives de la démarche, se rapportant aux Projets de Services, aux évaluations internes et externes ainsi qu'aux Plans d'Amélioration Continue de la Qualité annuels.

Le COPIL DACQ DIP est composé de 9 professionnels du Département Insertion Prévention :
- La Directrice,
- Un Chef de Service Socio-Éducatif du SAP et un Éducateur Spécialisé du SAP,
- La Chef de Service Socio-Éducatif du SAJD et un Éducateur Spécialisé du SAJD,
- Une Cheffe de Service Socio-Éducatif du Service Trait d'Union, un Éducateur Spécialisé et un Accueillant du Service Trait d'Union (un représentant par équipe),
- Une Secrétaire du service administratif,

Et de la Chargée de Développement Qualité Evaluation de la Direction Générale.

La composition du COPIL a été modifiée en 2019. Trois nouveaux membres sont venus remplacer les salariés ayant

souhaité se désengager, pour le SAP, pour le Service Trait d'Union et pour le service Administratif et Financier du DIP.

En 2019, cette instance s'est réunie à 4 reprises les 07/02, 16/05, 03/10 et le 04/12/2019 afin de :

- Élaborer et suivre la mise en œuvre des Plans d'Amélioration Continue de la Qualité annuels pour chaque service et pour le DIP,
- Planifier la démarche d'évaluation interne pour chacun des 3 services,
- Suivre la mise en œuvre des orientations stratégiques des 2 projets de service.

## LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

Le projet de Service a été finalisé en 2018, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'en 2022. Les orientations stratégiques du Projet pour les 5 années à venir, sont les suivantes :

| Orientations stratégiques | Objectifs | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Réintroduire les actions collectives comme mode d'accompagnement** | Disposer d'un outil supplémentaire au service de la mission d'accompagnement des jeunes, complémentaire de l'accompagnement individuel. | | | | | |
| | Réaliser des actions en lien avec le Développement Durable (tri sélectif, économie d'énergie, gestion du budget,...) | | | | | |
| **Développer et formaliser le partenariat** | Structurer et sécuriser les partenariats existants | | | | | |
| | Développer un partenariat spécifique avec les professionnels du champ psychiatrique | | | | | |
| | Développer des partenariats sur de nouvelles thématiques en lien avec les besoins des jeunes sur le sport, la culture notamment | | | | | |
| **Adapter le service à l'évolution du public avec l'augmentation des jeunes non francophones** | Développer un outil collectif permettant l'apprentissage du français | | | | | |
| | Développer les partenariats avec des associations proposant des modes d'apprentissage du français | | | | | |

Pour ce qui concerne la mise en œuvre des orientations stratégiques du Projet de Service, en 2019, il était prévu de « réaliser des actions en lien avec le développement durable (tri sélectif, économie d'énergie, gestion du budget, ...) ». Les locaux du SAJD ont fait l'objet de plusieurs phases de travaux ayant pour objectif d'améliorer l'isolation et par conséquent de réaliser des économies d'énergie :

- le changement des luminaires avec des leds,
- la VMC,

Reste à faire en 2020, l'isolation de la chaufferie, l'isolation du plafond et des murs donnant sur garage et le changement de la porte du rez-de-chaussée, ainsi que l'isolation de la toiture.

## L'ÉVALUATION INTERNE

Les travaux de l'évaluation interne se sont engagés sur 2019 :
- la Chargée Qualité de la Direction Générale anime les séances,
- une séance de 2 heures par mois est réalisée, tous les deux mois,
- les 4 domaines seront évalués de février 2019 à mai 2021,
- des jeunes seront invités à participer à chaque séance (reste à mettre en œuvre en 2020).

Le domaine 1 a été évalué dans l'intégralité sur l'année 2019. L'objectif a donc été atteint. La méthode d'animation et de rédaction du livret évaluatif, convient parfaitement à l'équipe.
L'année 2020 sera consacrée à l'évaluation des domaines 2 et 3. La planification des séances de travail est réalisée. L'objectif est de finaliser l'évaluation interne pour mai 2021.

## LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ 2019

Le Plan annuel comprenait 3 actions :

### ACTION 1

« Poursuivre la mise en œuvre de l'association systématique des jeunes dans les activités proposées et le fonctionnement du service » :

- Concernant le fonctionnement du service : le livret d'accueil a été travaillé avec des jeunes. 3 jeunes ont également participé à la réunion du COPIL FSE.
- Concernant les activités proposées : le constat est qu'il est difficile de mobiliser les jeunes. En effet, ils répondent positivement quand ils sont sollicités par leur référent mais sont peu présents lors des actions. Ce constat nous amène à envisager un travail de réflexion autour du « comment associer les jeunes ». Ce point recoupe une préoccupation évoquée dans le cadre de l'évaluation interne. Ce travail de réflexion se mènera avec les jeunes.

### ACTION 2

« Poursuivre la formalisation de l'accompagnement éducatif, l'individualisation de sa mise en œuvre et ses effets » :

La fiche « Nouveaux » a été retravaillée, ainsi que la fiche « mode d'emploi ». Ces deux outils sont opérationnels et répondent aux exigences du FSE. Pour autant, ce n'est pas ce document qui servira de document d'accompagnement, mais la feuille d'émargement FSE. Il reste à retravailler cette feuille d'émargement FSE pour l'adapter afin qu'elle puisse être utilisée comme contrat d'accompagnement.

### ACTION 3

« Finaliser la mise à jour du livret d'accueil avec la participation des jeunes » :

Cette action est close, le livret d'accueil a été finalisé.

# DÉPARTEMENT INSERTION PREVENTION
## SERVICE D'ACTION PRÉVENTIVE (SAP)

31 rue des Compagnons
14000 CAEN
**Tél.** 02 31 34 30 31
**Fax.** 02 31 34 49 18

**Directrice :** Fabienne FORVEILLE
**E-mail :** directrice.dip@acsea.asso.fr

**Année de création :** 1961

## AUTORISATION / HABILITATION

Convention cadre avec le Conseil Général du Calvados donnant habilitation en date du 10 juin 1998 (1ère convention le 6 Mai 1978), dans le cadre des dispositions de l'arrêté interministériel, du 4 Juillet 1972, et de la loi n° 86.17, du 6 Janvier 1986.

Conventions avec les Municipalités :

- Convention entre le Conseil Départemental du Calvados, la Ville de Caen et l'ACSEA en date du 20 octobre 2015, à compter du 1er juillet 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015, reconduite annuellement par tacite reconduction.
- Convention avec la ville de Lisieux à compter du 1er janvier 2014.

## POPULATION

Les actions de Prévention Spécialisée s'inscrivent dans le champ général des activités de la Mission de Protection de l'Enfance. Elles sont dirigées en priorité vers les jeunes adolescents et adultes (11-25 ans) des quartiers urbains, en état de rupture avec le milieu ou en souffrance sociale.

## FINANCEMENT

Conseil Départemental du Calvados dans le Cadre de la Convention triennale de Protection Enfance Famille entre le Conseil Départemental du Calvados et l'ACSEA en date du 1er Janvier 2014. Plusieurs villes où le SAP intervient participent en atténuation auprès du Conseil Départemental.

## OBJECTIFS

La Prévention Spécialisée est une action éducative de proximité intégrée au projet social départemental.
Elle s'adresse aux jeunes (11-25 ans) qui rencontrent des difficultés de différentes natures.
Elle est territorialisée dans les quartiers où se concentrent l'exclusion et la marginalisation.
La Prévention Spécialisée se décline sur deux axes :

- « Faire avec » le jeune, son milieu, son groupe : c'est-à-dire mener des actions et des projets adaptés pour l'aider à construire ou à reconstruire une image positive de lui-même Cette relation de confiance a pour objectif de renverser les processus de marginalisation et d'exclusion.
- « Agir avec le milieu » et les institutions pour la prise en charge par les dispositifs de droit commun des difficultés rencontrées. Agir avec des groupes pour favoriser l'émergence de projets collectifs et soutenir les initiatives des habitants et des associations de quartier.

## PRINCIPES D'INTERVENTION

L'action de la Prévention Spécialisée est globale, c'est-à-dire qu'elle :

- s'effectue dans le cadre d'une commande publique territoriale ;
- prend en compte la personnalité du jeune dans son environnement familial et social.

L'action de Prévention Spécialisée est souple : c'est une pratique éducative en recherche permanente d'adaptation aux réalités sociales des jeunes et des quartiers sensibles.

L'action de Prévention Spécialisée s'effectue sur la base d'un projet d'intervention construit à partir des observations menées sur le terrain et des besoins repérés.

## DÉMARCHE ÉDUCATIVE

- La relation repose sur le principe essentiel de libre adhésion.
- Elle se construit à partir de contacts et de rencontres privilégiant le lien interpersonnel.
- Cette relation sert d'appui à un travail éducatif qui se fera ultérieurement tant au niveau individuel que collectif.
- La démarche éducative se base sur une relation de confiance qui n'est pas conditionnée par un mandat ou par une inscription administrative.
- Conformément aux principes régissant la mission de Protection de l'Enfance, la confidentialité des échanges et des informations est formellement garantie.

## LA PRATIQUE

### Travail de rue et présence sociale

- La pratique fondamentale de la Prévention Spécialisée se caractérise par une démarche de présence sociale encore appelée travail de rue. Il s'agit d'aller vers les jeunes dans les lieux où ils se regroupent (au bas des immeubles, dans la rue, les centres commerciaux, les équipements socioculturels et sportifs), dans leurs moments de temps libre, en journée, en soirée ou en week-end, lors de fêtes ou d'évènements.
- L'accueil peut également s'effectuer dans un local situé au coeur du quartier, un choix qui dépend du contexte et du projet d'intervention sur le secteur.

### Accompagnement éducatif et social

- La démarche s'articule autour du principe de faire avec : il s'agit d'associer le jeune à toutes les étapes de l'accompagnement pour travailler en permanence l'autonomie et l'insertion sociale.
- Les problématiques abordées sont de différentes natures : insertion professionnelle, justice, logement, difficultés familiales, problèmes administratifs, soutien psychologique, etc.
- Les équipes éducatives peuvent être sollicitées par des partenaires pour intervenir auprès de jeunes, sous réserve du respect de leur libre adhésion au projet d'accompagnement.

### Travail en réseau

- L'intervention de Prévention Spécialisée s'inscrit dans un esprit d'ouverture qui privilégie le rapprochement avec les partenaires sur le territoire. Elle apporte ainsi sa contribution à diverses initiatives (collectifs d'animation, accompagnement à la scolarité, groupes de parole, de réflexion, etc.) visant à améliorer les conditions de vie des jeunes et des habitants dans leur milieu.

**Création et innovation**

L'une des particularités de la Prévention Spécialisée est sa capacité à soutenir :

- des projets menés par ou avec les jeunes (séjours, chantiers éducatifs, ateliers d'expression…),
- des associations de quartier (groupes de jeunes, de femmes, d'habitants, réseaux d'échanges…),
- des projets de quartier (manifestations, animation et autres initiatives).

Du fait de sa connaissance du territoire, des publics et des acteurs, la Prévention Spécialisée peut être sollicitée par les collectivités territoriales en vue de réaliser des études et diagnostics partagés.

## SECTEURS D'INTERVENTION

- Caen :
  - Caen Sud (Guérinière, Grâce-de-Dieu),
  - Caen Nord Ouest (Chemin-Vert, Folie-Couvrechef),
  - Caen Nord Est (Pierre Heuzé, Jean Eudes, Calvaire St Pierre)
- Bayeux
- Colombelles - Giberville - Mondeville
- Lisieux

## INTRODUCTION

Le début d'année a été marqué par le décès de Monsieur Christophe BERTAULT le 24 mars 2019. Éducateur Spécialisé de formation, après un début d'activité professionnelle à l'APAEI de Lisieux, Christophe avait intégré l'ACSEA et l'Institut Camille Blaisot pour le FREIA. Il a ensuite rejoint le SAP en tant que Chef de Service pour l'encadrement des équipes caennaises pendant 17 années. Son engagement professionnel avait pour objectif de répondre au plus juste aux besoins des jeunes des quartiers. Avec ses compétences et sa rigueur, il a toujours su faire preuve de disponibilité auprès des équipes du SAP. Il était également très apprécié du réseau de partenaires des différents quartiers avec lesquels il a su ouvrir de multiples collaborations et développer des outils éducatifs au bénéfice des jeunes. Son décès a bouleversé le SAP, un dernier hommage lui a été rendu le 29 mars 2019.

Concernant le climat de travail, l'année 2019 a été plus calme que l'année 2018. Comme il avait été prévu, une médiation a été mise en place en début d'année, à la demande du Directeur Général de l'ACSEA, entre les salariés et l'équipe de direction du SAP.

Cette médiation a débuté le 17 février 2019 par un état des lieux. Celui-ci a été approfondi par un questionnaire individuel lors de la séance du 12 mars. Une restitution de la synthèse des questionnaires était prévue lors de la séance du 23 avril mais elle n'a pas été possible car les participants ont quitté progressivement la séance. La médiation a été suspendue par les 2 intervenants jusqu'au 18 juin 2019, date de la dernière réunion (à laquelle étaient présents 10 salariés sur les 32 que compte le service). Cette dernière séance a permis un dialogue entre la direction et les professionnels présents, retraduit par les médiateurs de la façon suivante : « Cette présentation partielle invite à penser qu'une coopération reste possible lorsque les échanges se déroulent dans une ambiance de bienveillance où l'empathie prend le pas sur l'hostilité affichée. A contrario, l'agressivité crée un climat de violence, antinomique avec une estime de soi et des autres indispensable pour établir confiance et sérénité. »

A compter du mois d'août une Chef de Service Socio-Educatif a été recrutée pour l'équipe de CNO, Bayeux ayant une expérience en Prévention Spécialisée en région Parisienne.

L'année 2019 a vu la finalisation du diagnostic territorial, initié par le SAP, concernant l'élargissement des interventions auprès des jeunes âgés de 11 à 13 ans. Ce diagnostic a été présenté aux représentants du Conseil Départemental et de la Mairie de Caen le 26 septembre 2019, en présence d'un membre de chaque équipe du SAP, de l'équipe de direction, du Directeur Recherche et Développement et du Directeur Général de l'ACSEA. Il a été précisé par les financeurs du service, qu'après ce temps de diagnostic, des actions concrètes étaient attendues. Le détail des actions réalisées de manière spécifique vers ce jeune public sera abordé sur le point 3 « Analyse qualitative des modes de prise en charge au regard des objectifs ».

## COMPTE-RENDU CHIFFRE DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2019

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES RENCONTRÉS

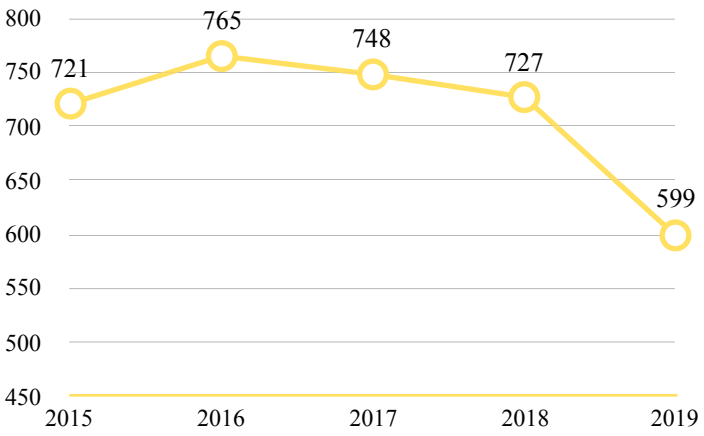


Le nombre de jeunes rencontrés en 2019 est très inférieur à l'activité réalisée ces dernières années (-128 jeunes par rapport à 2018).

La plus forte baisse a lieu sur le territoire de la Grâce de Dieu (-66). Cela peut s'expliquer par la perte du lien entre les jeunes et l'équipe du secteur qui a été renouvelée en 2018.

- Moins 11 jeunes sur Caen Sud Guérinière,
- Moins 10 jeunes sur Caen Nord Est,
- Moins 16 jeunes Caen Nord Ouest,
- Moins 28 jeunes sur Lisieux, cependant l'année 2018 avait été une année exceptionnelle avec 158 jeunes rencontrés. Ainsi le niveau d'activité de cette équipe en 2019 (130 jeunes) revient aux niveaux 2016 (136 jeunes) et 2017 (123 jeunes).
- Moins 5 jeunes à Bayeux,
- Plus 8 jeunes sur Colombelles Giberville Mondeville.

## NOMBRE DES JEUNES RENCONTRÉS EN CONTACTS ÉTABLIS ET ACCOMPAGNÉS DEPUIS 5 ANS

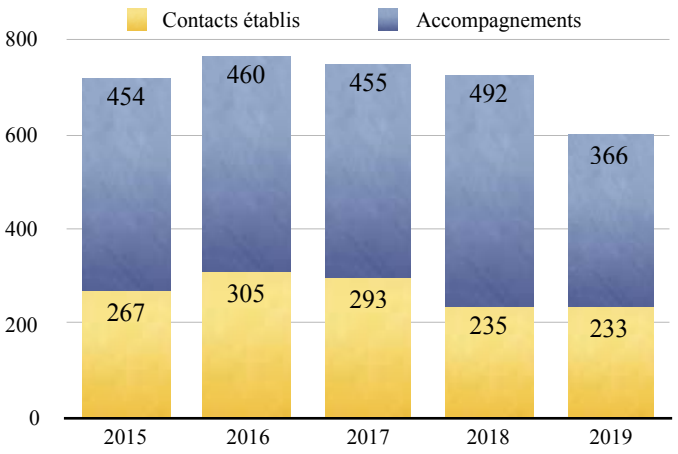


Il est à noter que le nombre de jeunes avec lesquels est établi un contact reste stable.

C'est le nombre de jeunes accompagnés qui est en nette diminution (-126 sur l'ensemble des territoires). Hormis sur la Grâce de Dieu, le nombre de contacts établis augmente sur tous les autres territoires. Ces contacts établis peuvent donnant lieu à des accompagnements l'année suivante.

## CONNUS PAR LE SAP DEPUIS

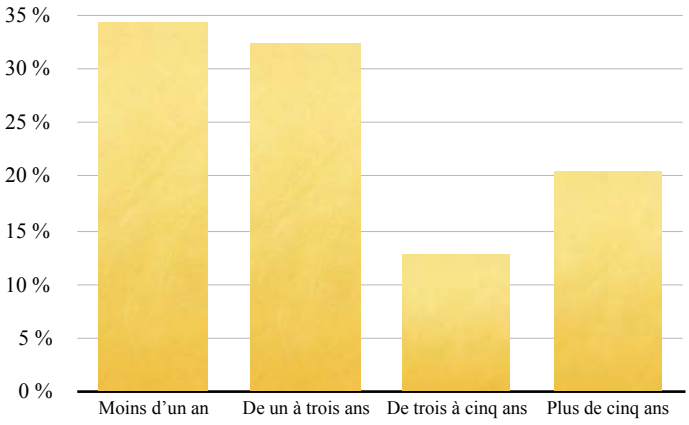


Ces chiffres varient peu par rapport à 2018 : 70% des jeunes sont connus depuis moins de 1 an à 3 ans (60% en 2018) et 30% depuis 3 ans à plus de 5 ans (40% en 2018).

## ÉTAT DE LA RELATION ÉDUCATIVE

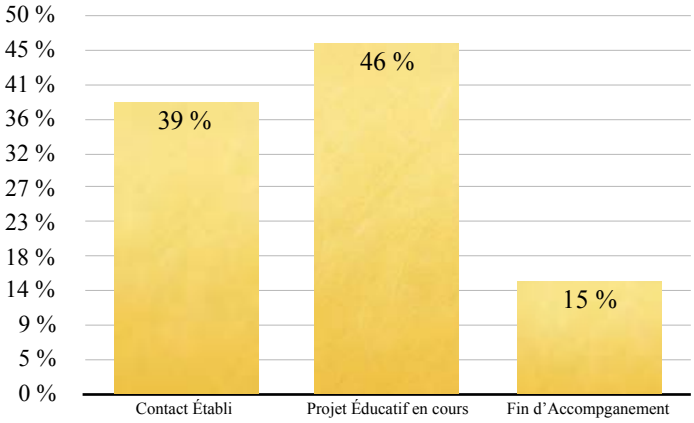


Nous constatons légèrement moins de fins d'accompagnement qu'en 2018 (-36 en 2019). Le motifs de fin d'accompagnement sont répertoriés dans le tableau ci-dessous.

| TERRITOIRE | NOMBRE DE FIN D'ACCOMPAGNEMENT | MOTIFS |
|---|---|---|
| LISIEUX | 20 | AGE : 6 ;<br>DÉMÉNAGEMENT : 5 ;<br>PROBLÉMATIQUE RÉSOLUE : 6<br>EMPLOI-PERMIS-FORMATION(DISPOSITIF RÉUSSIR ET GARANTIE JEUNE) ;<br>PLUS DE CONTACT : 3 |
| COLOMBELLES<br>GIBERVILLE<br>MONDEVILLE | 11 | AGE : 4 ;<br>PLUS DE CONTACT : 2 ;<br>PROBLÉMATIQUE RÉSOLUE : 5 (ACCÈS EMPLOI-PERMIS-FORMATION) |
| BAYEUX | 17 | PLUS DE CONTACT : 14 (DONT 6 JEUNES ACCOMPAGNÉS LORS DE LEUR EXCLUSION DU COLLÈGE LÉTOT) ;<br>PROBLÉMATIQUE RÉSOLUE : 3 (1 POUR L'ACCÈS AUX DROITS, 1 POUR L'EMPLOI ET LE LOISIR ET 1 POUR LA PAUVRETÉ) |
| CAEN NORD EST | 2 | PLUS DE CONTACT : 1 ;<br>PROBLÉMATIQUE RÉSOLUE : 1 (ACCÈS À L'EMPLOI) |
| CAEN NORD OUEST | 18 | PLUS DE CONTACT : 9 ;<br>PROBLÉMATIQUE RÉSOLUE : 8 |
| CAEN SUD GUÉRINIÈRE | 19 | PLUS DE CONTACT : 2 ;<br>PROBLÉMATIQUE RÉSOLUE : 14 (1H ACCÈS AU LOGEMENT / 7 H ACCÈS À L'EMPLOI/ 3H ACCÈS AU LOGEMENT /1H FORMATION / 1H ORIENTATION) |
| CAEN SUD<br>GRACE DE DIEU | 3 | PLUS DE CONTACT : 1 ;<br>PROBLÉMATIQUE RÉSOLUE : 2 (FORMATION H 16 ANS/ ACCÈS CULTURE LOISIRS H 24 ANS) |

## RÉPARTITION MASCULIN / FÉMININ EN 2019

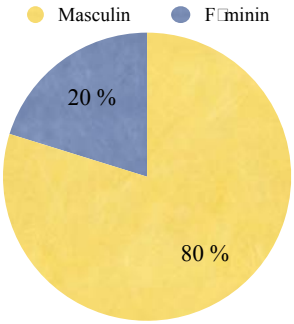


En 2019, le pourcentage de femme baisse de 5% par rapport à 2018. Le public de la Prévention Spécialisée est en général plutôt masculin.

## RÉPARTITION MASCULIN/FÉMININ EN FONCTION DE L'ÂGE

Il est a noté le développement des accompagnements de jeunes de 11 à 13 ans (pour 4% en 2019 soit 15 jeunes). La classe d'âge 18-21 ans augmente de 3%. Le nombre de non répertorié baisse de 3% en 2019.

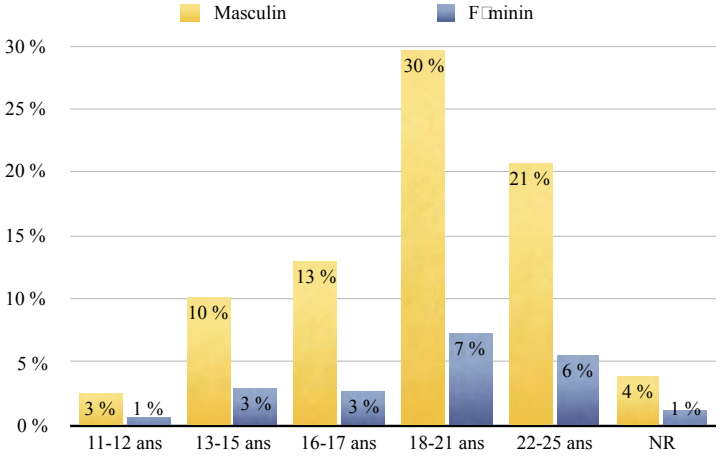

## ÉVOLUTION DE LA MIXITÉ SUR 5 ANS

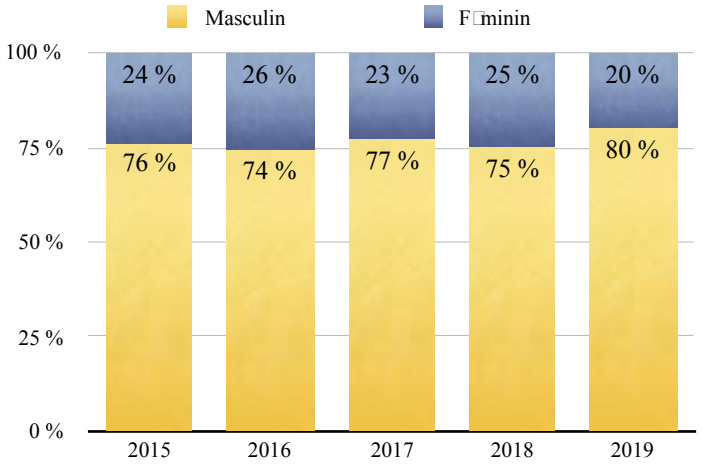


C'est la première année depuis 5 ans, que la proportion d'homme est aussi importante.

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

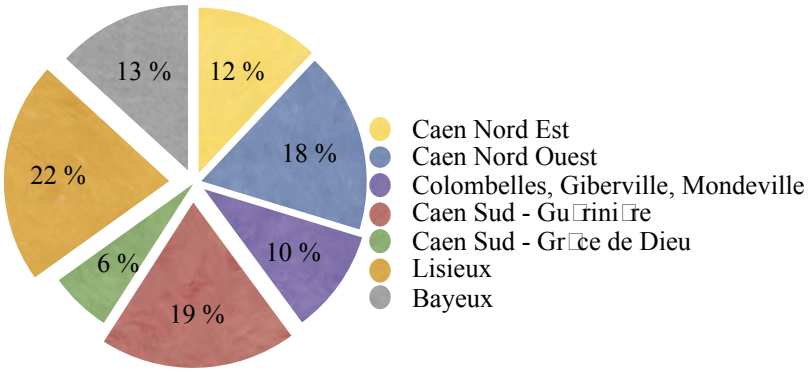


55% des jeunes rencontrés, le sont sur Caen (-5% par rapport à 2018) et 65% sur l'agglomération caennaise (67% en 2018). La variation la plus significative concerne la Grâce de Dieu (-8% par rapport à 2018).

## RÉPARTITION DES ÂGES POUR L'ANNÉE 2019

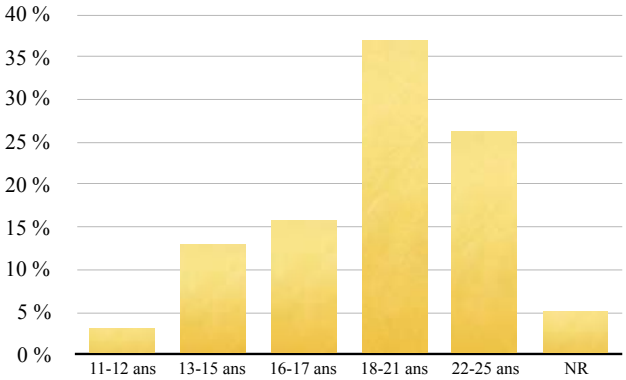


L'objectif de rajeunir l'intervention du SAP auprès des plus jeunes commence à être visible sur 2019 : augmentation des tranches d'âge 11 - 12 ans et 13-15 ans, stabilité pour les 16 - 17 ans et diminution pour les 18 - 21 ans et les non réponses (la tranche d'âge 22 - 25 ans étant stable).

## RÉPARTITION PAR ÂGES SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

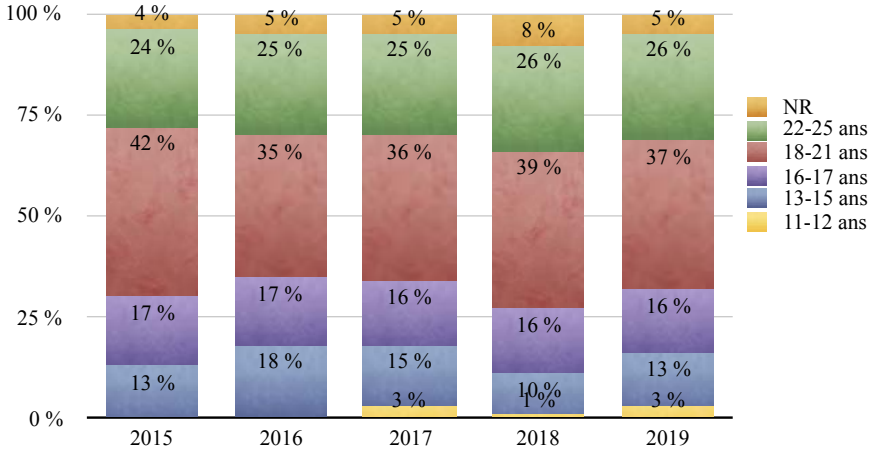

## NIVEAU SCOLAIRE CONNU

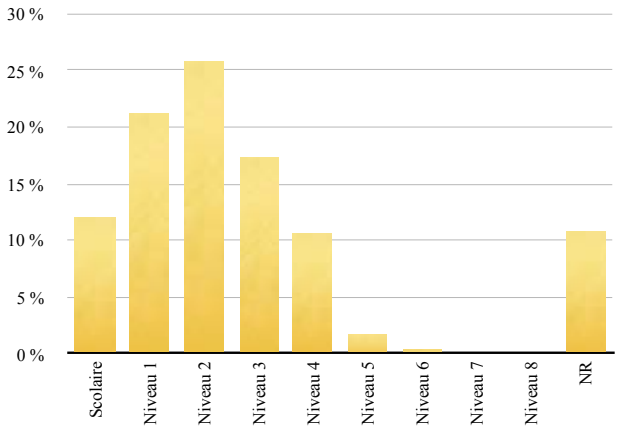


La nomenclature des diplômes et titres professionnels par niveau a été modifiée par le décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

Le niveau 3 correspond au CAP (anciennement niveau V), le niveau 4 correspond au Bac, le niveau 5 à Bac + 2.

Comme chaque année, nous observons que les jeunes accompagnés sont peu ou pas diplômés, ce qui est pour beaucoup un frein important dans les projets professionnels.

## SITUATION DU PUBLIC RENCONTRÉ

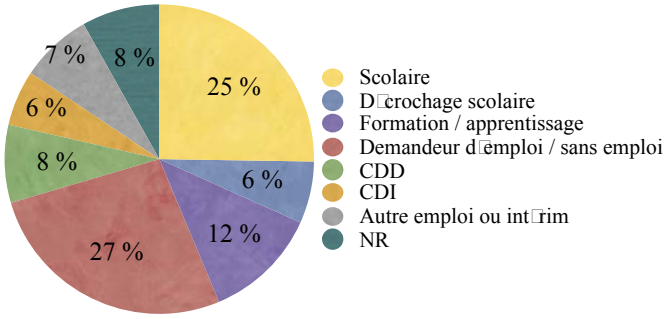


Cette répartition varie assez peu par rapport à 2018.

## LOGEMENT DES JEUNES RENCONTRÉS

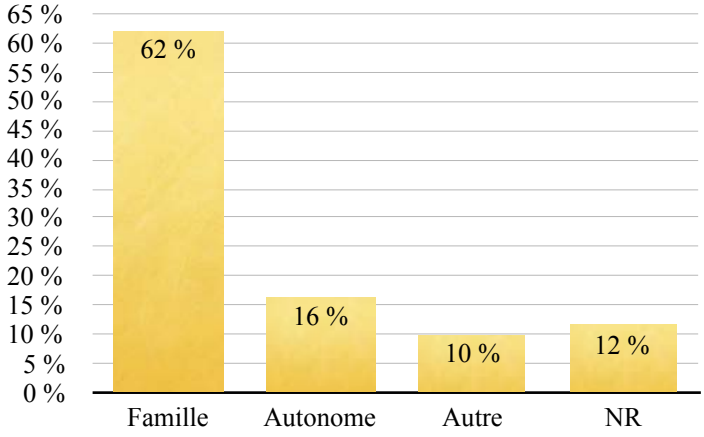


Nous constatons une diminution du nombre de jeunes en logement autonome (-5%) et une augmentation du nombre de non réponse.

Les jeunes accompagnés sont majoritairement logés dans leur famille.

## L'ACTIVITÉ CHANTIERS EDUCATIFS

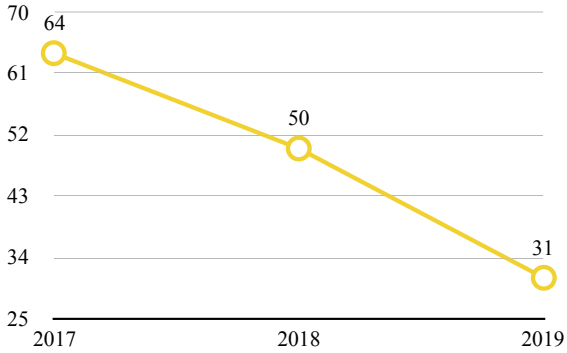


### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES SUR 3 ANS

Le nombre de jeunes ayant bénéficié d'un chantier éducatif continue de diminuer. Les bailleurs sociaux sont toujours les principaux donneurs d'ordre de ces outils éducatifs.

## RÉPARTITION DES ÂGES

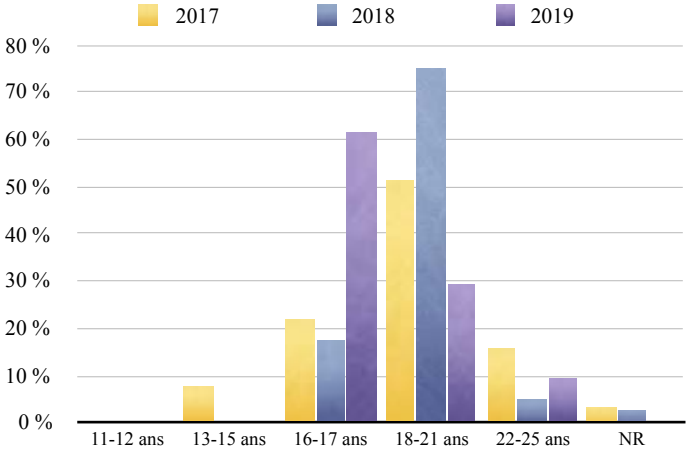


La répartition de l'âge des jeunes ayant participés à un chantier éducatif se modifie également de manière importante en 2019 : 60% pour les jeunes de 16 à 17 ans (+43% par rapport à l'année 2018) et 43% pour les 18 - 21 ans.

## RÉPARTITION MAJEURS/MINEURS SUR L'ENSEMBLE DU SAP EN 2019

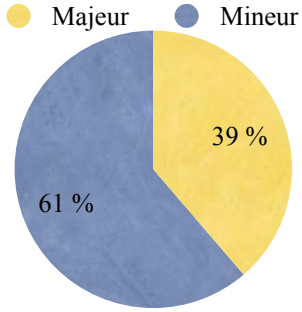


Sur le territoire de la Grâce de Dieu, en 2018 50% des participants aux chantiers éducatifs étaient des femmes. De manière globale, sur ces outils éducatif, le nombre de jeunes filles ou femmes a baissé de 16% par rapport à l'année dernière.

## RÉPARTITION MASCULIN / FÉMININ SUR L'ENSEMBLE DU SAP

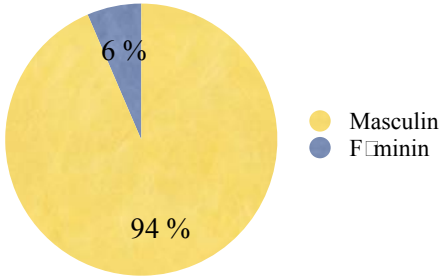


## RÉPARTITION DU NOMBRE DE SEMAINES DE CHANTIER PAR SECTEUR

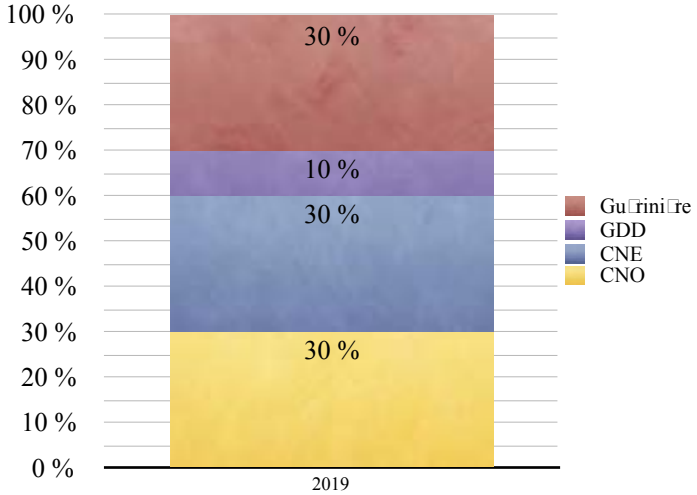


La Grâce de Dieu a été le secteur ayant bénéficié le moins de chantier éducatif.

# ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

## LES PROBLÉMATIQUES ÉNONCÉES PAR LES JEUNES / REPÉRÉES PAR L'ÉQUIPE

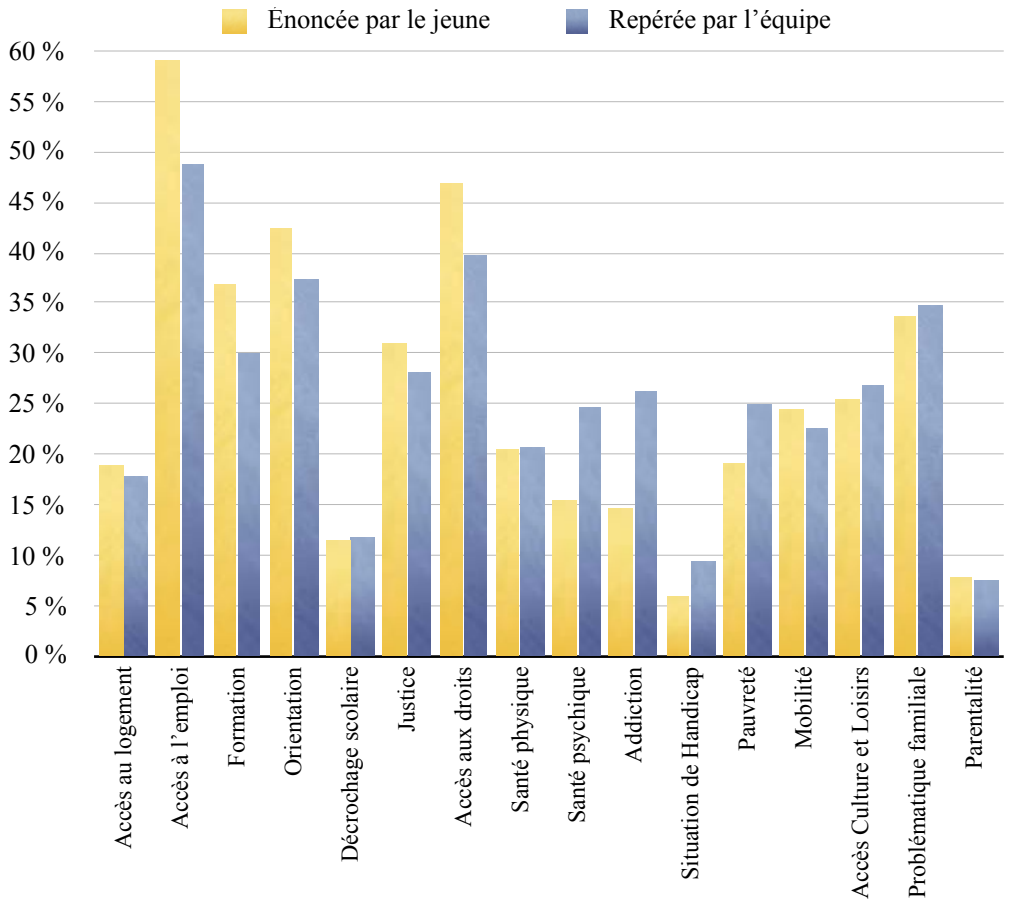


Toujours dans un objectif d'améliorer le rendu compte de l'activité, ce graphique a été modifié cette année avec l'ajout de l'item accès à la culture et aux loisirs et de l'item addiction.

L'accès à la culture et aux loisirs est un levier d'inclusion sociale et de participation à la vie citoyenne. Le fait de travailler sur ces thèmes permet aux éducateurs d'accompagner les personnes, alors placées au cœur de leur projet. Ainsi elles expriment leurs choix d'activités, ce qui participe à leur bien-être et leur offre la possibilité de partager un moment privilégié individuel ou en groupe.

L'addiction est liée aux indicateurs de santé physique et psychique. Il nous semble intéressant de le ressortir afin d'en observer son évolution sur plusieurs années. En effet, l'action du SAP va être réalisée sur 2 axes forts : la prévention et l'accompagnement des jeunes vers le soin. Les consommations et les conduites à risque étant souvent ponctuelles, avant de devenir de plus en plus régulières, elles sont rarement ressenties comme problématiques. L'accent sera alors mis sur une prise de conscience du jeune de son addiction et des conséquences que cela occasionne sur ses projets (scolarité, formation, emploi notamment), ses rapports aux autres, et les conséquences pénales pour certains.

Il est à noter :

- Les thématiques formation et orientation diminuent nettement par rapport à 2018 (-14% concernant l'indicateur formation repéré par l'équipe, et -5% sur l'indicateur orientation repéré par l'équipe).
- Une diminution de la thématique pauvreté (-5%),
- Une augmentation de l'indicateur problématique familiale (+5% par rapport à 2018, pour les problématiques énoncées).

## LES PROBLÉMATIQUES PAR GENRE

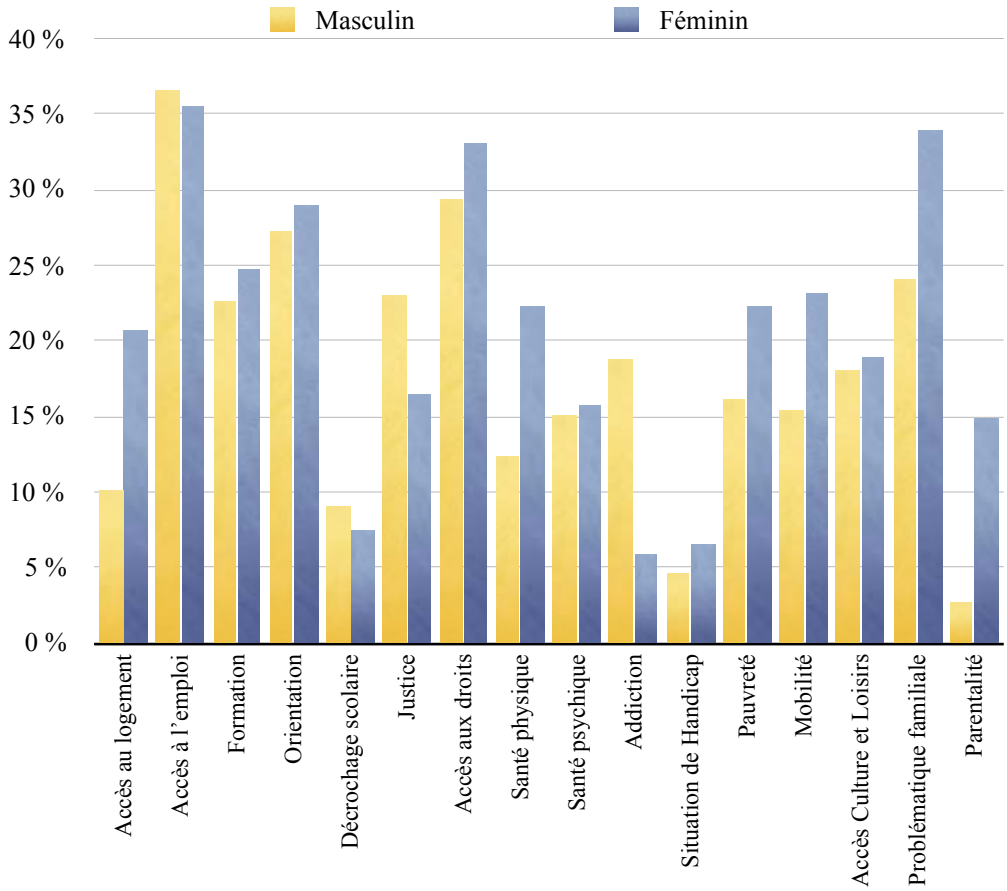


Comme en 2018, différentes problématiques concernent plutôt le public féminin (accès au logement, problématique familiale, parentalité, pauvreté, santé physique) et d'autres plutôt le public masculin (justice et addiction).

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Dans la Convention 2017 - 2021 Protection Enfance Famille que l'ACSEA a signé avec le Conseil Départemental du Calvados, la fiche action du SAP mentionne le rajeunissement de l'intervention auprès des jeunes de 11 - 13 ans.

Ce rapport d'activité est l'occasion de réaliser un bilan à mi-parcours de la mise en oeuvre de cette orientation, pour chaque territoire.

### BAYEUX :

Cet axe stratégique a été mis en oeuvre par l'équipe en 2019 pour rencontrer un certain nombre de jeunes de 11 - 13 ans sur des activités de « loisirs » et d'aide aux devoirs. L'objectif est de faire connaitre les espaces Argouges et St Jean aux jeunes et inversement de faire venir les animateurs des différents espaces dans le local du SAP.

L'espace St Jean a permis à l'équipe de rencontrer 11 jeunes de moins de 10 ans lors des ateliers mais qui ne sont pas dans les statistiques.

Concernant l'espace Argouges 7 jeunes de 11 - 13 ans dont 5 jeunes sont en contact. Les deux autres ne sont pas dans les statistiques car pas de lien.

Des projets devaient se faire avec les deux collèges de Bayeux mais les changements de Chef de Service Socio-Educatif et d'Educateurs n'ont pas permis une stabilité pour l'équipe et de par ce fait une projection de travail avec

les collèges pour 2019.

Néanmoins, une action autour de la prévention des risques liés aux réseaux sociaux a été menée en début d'année 2019 auprès du collège Letot. Cette intervention dans les classes de 4ème et 3ème a permis de rencontrer 279 élèves (qui ne figurent pas dans les statistiques).

7 jeunes ont été rencontrés dans une autre action dont 6 sont âgés de 11 à 13 ans et sont en contact avec l'équipe.

L'équipe connait 9 jeunes âgés de 11- 13 ans dont 3 sont en contact et 6 en accompagnement. Et un jeune de moins de 11 ans qui est en accompagnement soutenu.

Néanmoins, les actions auprès des 11-13 ans sont actuellement réalisées par le prisme des actions collectives, en découleront peut-être des accompagnements individuels avec un travail auprès des familles. L'objectif est avant tout que les jeunes de 11 - 13 ans connaissent les éducateurs du SAP et sachent à qui s'adresser lorsqu'ils seront plus âgés et s'ils rencontrent des difficultés.

L'équipe accueille également ponctuellement des jeunes au local sans les partenaires.

## LISIEUX :

Parmi les 13 jeunes de 11 - 13 ans en contact avec l'équipe éducative, 100% relèvent d'une problématique scolaire :

- Soit les jeunes concernés sont positionnés sur le dispositif « SAS » (Structure d'Aide à la Scolarité) qui est mise en place par le collège Laplace afin de prévenir le décrochage scolaire. Le SAP est partenaire de ce dispositif, en lien avec tous les jeunes,
- Soit la situation des jeunes est exposée dans le cadre du PRE (Programme de Réussite Educative), dispositif dont le SAP est membre.

Parmi ces jeunes, 50% bénéficie d'un suivi éducatif en milieu ouvert.

2/3 des parents de ces jeunes, qui sont en contact avec l'équipe éducative, évoquent des situations problématiques. L'équipe éducative les guide alors vers les partenaires les plus à même de les accompagner sur les problématique suivantes :

- Justice (recherche d'un avocat),
- CIDFF (droit des femmes),
- Santé mentale (CMP adulte).

2 situations de jeunes ont impliqué le Service d'Action Préventive auprès de partenaires.

- Une évaluation à la Circonscription d'Action Sociale,
- Une orientation vers une action éducative en milieu ouvert.

L'équipe constate que l'accompagnement des jeunes relevant de cette tranche d'âge nécessite de fait une autorisation parentale et parfois la présence des parents. La rencontre entre les éducateurs et les parents est l'occasion d'échanger sur la situation familiale. Dès lors, le local du Service devient un lieu d'accueil et d'écoute pour les parents en proie à des problématiques socio-familiales. Les éducateurs font le constat d'un glissement dans leur mission qui les met en lien direct avec des adultes (parents). Cette situation produit un effet contraire à l'intention éducative qui voit fuir les jeunes qui pensaient trouver dans ce lieu et ces adultes (les éducateurs) un espace dédié à leurs problématiques.

## COLOMBELLES, GIBERVILLE, MONDEVILLE :

En 2019, le service enfance-famille de la ville de Mondeville a étendu son réseau 13 - 25 ans aux 11 - 25 ans, intégrant de facto tous les jeunes fréquentant le collège. Cette initiative est motivée, parmi d'autres raisons, par une préoccupation publique partagée par de nombreuses collectivités : la lutte contre le décrochage scolaire.

Dans le même temps l'équipe éducative du SAP a questionné ses modalités d'intervention.

En partenariat avec l'équipe de Direction du collège Guillemot, il a été convenu que les éducateurs présenteraient leur mission à l'ensemble des élèves.

Sous la forme d'une intervention de 10 à 15 minutes par classe, les éducateurs ont exposé aux élèves les raisons de leur présence au collège le mardi lors de la pause déjeuner, invitant ceux d'entre eux qui le souhaitaient à les contacter à cette occasion.

Sollicité par une éducatrice de la Circonscription d'Action Sociale de Colombelles, Un éducateur du SAP, titulaire du diplôme d'entraineur, a dispensé quelques notions de boxe à des groupes de jeunes, parmi lesquels se trouvaient 9 jeunes âgés de 11 à 13 ans.

2 jeunes exclus du collège ont bénéficié d'un soutien éducatif au travers d'activités encadrées par les éducateurs. Ce travail partenarial a pu se mettre en place grâce aux collaborations croisées du collège, du service jeunesse de Mondeville et du SAP.

Les parents des enfants concernés par ce dispositif ont pu exprimer leur intérêt pour cette prise en charge nouvelle et non excluante.

Rappelons que le SAP a pour principe qu'un jeune exclu est un jeune potentiellement en errance et qu'une inscription dans un dispositif éducatif, encadré par des professionnels, vaut toujours mieux qu'un retour au domicile, stigmatisant et marginalisant.

Le SAP, dans cet engagement auprès des jeunes les plus concernés, espère participer activement à combattre les phénomènes de déscolarisation. L'année 2020 nous renforcera dans nos intentions.

## CAEN NORD OUEST :

Concernant la tranche 11 - 13 ans, le collège Dunois a déjà des intervenants, une focale sur les 14 - 15 ans est demandée concernant les recherches de stage ou les orientations possibles à la fin de la 3ème. Le collège parle du service dés le début de l'année scolaire. L'équipe côtoie ces jeunes sur différents sites : ASLCV, MJC du Chemin Vert, au city stade, les éducateurs connaissent les grands frères ou les grandes sœurs. Il n'y a pas eu d'actions collectives ou individuelles spécifiques en 2019 concernant les 11 - 13 ans.

## CAEN SUD :

**Grâce de Dieu :**

Malgré de multiples sollicitations et passages auprès du collège Stephen Hawking, qui est un lieu de « brassage » des jeunes, nous n'avons pas eu l'occasion de penser des actions en partenariat avec l'établissement. Il a été évoqué la possibilité, entre autres, d'accompagner les 3ème dans leur recherche de stage. Aucune action n'a été mise en œuvre pour les 11 - 13 ans spécifiquement, dans et en dehors de l'établissement.

**Guérinière :**

L'équipe de la Guérinière a mené une réflexion quant aux possibilités de travail vers les 11 - 13 ans. Ainsi, il a été envisagé une action en partenariat avec le club de foot US Guérinière.

Bien que le SAP et l'US Guérinière interviennent sur des champs différents, l'une le sport, l'autre l'éducation spécialisée, les deux structures observent une volonté commune de permettre aux jeunes du quartier de réfléchir à la notion du « vivre ensemble ». En effet, cette notion est transposable à différents domaines tels que l'école, le travail, le sport, la culture, les loisirs.

Les professionnels des deux structures font le constat que les problématiques liées aux savoirs-être, la citoyenneté ou encore l'estime de soi, la persévérance, la mixité (...) sont des sujets récurrents pour les publics que nous côtoyons et que nous avons un intérêt commun à mettre en place des actions qui leurs sont destinées afin de leur permettre de s'exprimer et d'être sensibilisés.

Afin de mutualiser les compétences, les moyens et de travailler ensemble, le SAP et l'US Guérinière ont prévu de co-construire et co-animer des ateliers qui se dérouleront au cours du 1er semestre 2020.

Le sport comme support de médiation permet de sensibiliser sur les comportements sur le terrain, de travailler la relation avec les parents/les familles ou encore permet la valorisation des jeunes et l'évolution de la réputation des jeunes de quartier.

## CAEN NORD EST :

En 2019, il n'y a pas eu d'actions collectives ou individuelles spécifiques en direction de jeunes de la tranche d'âge 11 - 13 ans.

## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

L'année 2020 devra être la concrétisation, pour l'ensemble des équipes du SAP, d'actions spécifiques individuelles ou collectives, en lien ou non avec des partenaires, vers les jeunes de 11 - 13 ans.

Une veille est réalisée sur les différents appels à projet pouvant permettre de financer des actions particulières, notamment en terme de chantiers éducatifs.

Des temps de réflexion seront également consacrés à la réflexion d'orientations stratégiques à mettre en oeuvre dans le cadre de la prochaine Convention Protection Enfance Famille.

## AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Afin de garantir l'effectivité de la mise en œuvre de cette démarche, un Comité de Pilotage (COPIL) à l'échelle du Département Insertion Prévention est chargé de suivre conjointement les 4 composantes constitutives de la démarche, se rapportant aux Projets de Services, aux évaluations internes et externes ainsi qu'aux Plans d'Amélioration Continue de la Qualité annuels.

Le COPIL DACQ DIP est composé de 9 professionnels du Département Insertion Prévention :

- La Directrice,
- Un Chef de Service Socio-Éducatif du SAP et un Éducateur Spécialisé du SAP,
- La Chef de Service Socio-Éducatif du SAJD et un Éducateur Spécialisé du SAJD,
- Une Cheffe de Service Socio-Éducatif du Service Trait d'Union, un Éducateur Spécialisé et un Accueillant du Service Trait d'Union (un représentant par équipe),
- Une Secrétaire du service administratif,
- Et de la Chargée de Développement Qualité Evaluation de la Direction Générale.

La composition du COPIL a été modifiée en 2019. Trois nouveaux membres sont venus remplacer les salariés ayant souhaité se désengager, pour le SAP, pour le Service Trait d'Union et pour le service Administratif et Financier du DIP.

En 2019, cette instance s'est réunie à 4 reprises les 07/02, 16/05, 03/10 et le 04/12/2019 afin de :

- Élaborer et suivre la mise en œuvre des Plans d'Amélioration Continue de la Qualité annuels pour chaque service et pour le DIP,
- Planifier la démarche d'évaluation interne pour chacun des 3 services,
- Suivre la mise en œuvre des orientations stratégiques des 2 Projets de Service.

### LE PROJET DE SERVICE

Pour ce qui concerne la mise en œuvre des orientations stratégiques du Projet de Service du SAP, plusieurs objectifs étaient prévus en 2019 :

- « **Le développement de l'accompagnement éducatif en direction des jeunes de 11 à 13 ans** ». Le diagnostic par territoire a été présenté aux représentants de la Mairie de Caen et du Conseil Départemental le 26 septembre 2019. Des actions concrètes sont déjà à l'œuvre sur les territoires de Bayeux, Lisieux, Colombelles-Giberville-Mondeville et Caen Guérinière quand d'autres sont attendues sur les territoires de Caen Nord Est, Caen Nord Ouest et Caen Grace de Dieu.

- Pour 2019, il était prévu de « **favoriser les échanges de pratiques entre les équipes et les services partenaires** ». Chaque équipe rencontre régulièrement les partenaires de son territoire.

## L'ÉVALUATION INTERNE

La démarche d'évaluation interne est lancée :

- 4 rencontres de travail de 2h30 chacune ont eu lieu les 18/01/2019, 24/05/2019, 14/06/2019 et 05/07/2019. 5 à 8 éducateurs et la secrétaire de direction ont participé aux séances de travail pilotées par une Cheffe de Service. Ces séances ont permis d'élaborer des critères, des indicateurs et la méthode de recueil de données,
- Le domaine 1 a été finalisé en 2019.

| | PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU TRAVAIL D'ÉVALUATION RÉALISÉ | PRÉCONISATIONS ÉLABORÉES EN 2019 |
|---|---|---|
| **DROITS** | Critère 1 : les principes d'action du SAP favorisent le respect des droits fondamentaux du public.<br>Critère 2 : la promotion de la personne est favorisée lors des accompagnements individuels et collectifs | 1. Création d'un document d'accueil pour les jeunes avec la présentation du service. Document qui sera mis à disposition dans les locaux, lors de la contractualisation de démarches<br>2. Création d'un outil de valorisation des compétences acquises par les jeunes (ex Passport compétences)<br>3. Accentuer la formation des professionnels afin de développer la connaissance des problématiques de jeunes (les maladies psychiatriques, handicap social, radicalisation) ; des dispositifs …<br>4. Sensibilisation à l'intervention d'un éducateur de Prévention Spécialisée sur un quartier (risques, mises en danger)<br>5. Mise en place d'ADPP<br>6. Amélioration de la réflexion avant/après un chantier éducatif ou d'actions collectives et/ou ponctuelles<br>• Anticipation de l'équipe par rapport aux objectifs du positionnement d'un jeune sur une action précise<br>• Développer les outils éducatifs,<br>• Améliorer le lien entre l'ET et les équipes pour faciliter la transmission d'informations et orientations. |
| **PARTICIPATION** | Critère : les équipes éducatives favorisent l'expression et la participation collective des jeunes. | 1. Réalisation d'un questionnaire sur la prise en charge des jeunes<br>2. Réalisation à chaque fin d'action d'un bilan, d'une évaluation avec les jeunes concernés. |
| **PERSONNALISATION** | Critère : La connaissance fine qu'ont les équipes des réalités du public permet la personnalisation de l'action du service. | |

| | | |
|---|---|---|
| **SÉCURITÉ** | Critère 1 : L'intervention des équipes dans le milieu de vie des jeunes, favorise la sécurité des usagers, la prévention des risques, la prévention de la maltraitance.<br><br>Critère 2 : La sécurité des usagers est favorisée par la sécurité des professionnels ou la sécurité des professionnels dans leur travail favorisent la sécurité des usagers, la gestion des risques et la prévention de la maltraitance. | Élaboration d'une plaquette d'information des missions du service<br><br>Réalisation d'un protocole de Recueil d'Information Préoccupante<br><br>Mise en place d'ADPP pour prévenir des risques liés à l'intervention du personnel sur les quartiers mais aussi des risques psychosociaux ou encore de l'usure professionnelle.<br><br>Engagement d'une réflexion avec les professionnels sur des notions telles que : valeurs, éthique, bientraitance |

## LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Le Plan annuel comprenait 2 actions :

**Action 1 « Pérenniser les réunions transversales »**

Une seule réunion s'est tenue en 2019 sur la thématique des chantiers éducatifs « et si les chantiers éducatifs n'existaient pas ?.... ». Les équipes du SAP s'approprient avec difficulté cette méthode de travail qui consiste à constituer un comité de pilotage avec 1 représentant par équipe. Rappelons que ce COPIL a « carte blanche » quant à la thématique de la réunion transversale et son organisation. Pour autant, lors de la réunion sur les Chantiers Éducatifs, nous avons constaté un réel engagement des Éducateurs Spécialisés dans la réflexion thématique.

**Action 2 « Améliorer le compte rendu de l'activité »**

(travailler le recueil de données sur la forme et le fond, travailler la forme et le contenu du rapport d'activité).

Le travail a débuté. En effet, un questionnaire a été diffusé à l'ensemble des équipes afin d'identifier les propositions et les pistes possibles d'amélioration. Reste à réaliser une restitution des questionnaires en réunion de service et à travailler concrètement à l'amélioration du rapport d'activité afin de valoriser les actions réalisées par les équipes, tout en tenant compte des demandes des financeurs (Mairie de Caen et Conseil Départemental).

Afin de faciliter la communication interne, la flotte de téléphone a été intégralement changée au début de l'année 2019.

# DÉPARTEMENT INSERTION PREVENTION
## SERVICE TRAIT D'UNION (STDU)

**Siège service Trait d'Union :**
31 rue des Compagnons - 14000 CAEN

**Tél.** 02 31 34 30 31
**Fax.** 02 31 34 49 18

**Directrice :** Fabienne FORVEILLE
**E-mail :** directrice.dip@acsea.asso.fr

**Année d'intégration à l'ACSEA :** 2010

Centre d'Hébergement d'Urgence Le Cap Horn

Centre d'Hébergement d'Urgence La Charité

Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile

Samu Social 14

Dispositif d'Accompagnement et de Soutien à l'Autonomie

Plan Hiver

## AUTORISATION / HABILITATION

Convention avec le Conseil Général du Calvados en date du 29 avril 1997 pour l'accompagnement social de proximité.
Arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2017, portant transfert de l'autorisation de fonctionnement de la structure d'extrême urgence du « Cap Horn » à l'ACSEA et regroupement avec le Centre d'hébergement d'Urgence « la Charité » [et par extraction, le fonctionnement des ISR comme dispositif mobile] à compter du 1er janvier 2018 :

- La Charité : 64 places pour l'hébergement d'urgence adulte, familles en difficulté.
- Le Cap Horn : 36 places pour l'hébergement d'urgence adulte, famille en difficulté.

## POPULATION

- Population majeure ou mineure, isolée ou en famille, en grande vulnérabilité et présente dans les espaces publics, pour l'équipe d'Intervention Sociale de Rue.
- Personnes majeures, hommes et femmes seuls, couples (familles dans le cadre du Plan Hiver) bénéficiant d'une mise à l'abri, pour les équipes d'accueil du Centre d'Hébergement d'Urgence « La Charité »20 places et du Centre d'Hébergement d'Urgence Le Cap Horn, 60 places.
- Personnes majeures, hommes et femmes seuls, couples, demandeurs d'asile ayant une procédure en cours, pour l'équipe d'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA – 50 places).

## FINANCEMENT

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
- Conseil Départemental du Calvados (Direction de l'Insertion et du logement).
- Communauté urbaine de Caen la Mer
- Conférence des financeurs pour l'action expérimentale DASA (ARS et Conseil Départemental)

## OBJECTIFS

Le Service Trait d'Union assume en les distinguant et en les reliant, les missions de rencontre, d'accueil, d'accompagnement des populations vulnérables à la rue. Il s'agit de procurer de manière adaptée un appui, une aide, répondant à la reconnaissance de la personne dans sa réalité, et de ses besoins à satisfaire sur le plan alimentaire, d'hygiène, de mise à l'abri, de lien social, de santé, d'accès aux droits,...sans se substituer aux services publics et privés couvrant ces champs et en collaboration avec eux.

***Le Service Trait d'Union se caractérise par son haut seuil de tolérance et son bas seuil d'exigence.***

L'accomplissement de sa mission fait appel aux valeurs et principes suivants :

- L'inconditionnalité de l'accueil, le non jugement et la non discrimination garantissent un engagement identique quel que soit le parcours de la personne accueillie.
- La patience, la persévérance, ainsi que le refus du fatalisme et du déterminisme portent à reconnaître les capacités des personnes à faire face aux difficultés rencontrées, leurs démarches d'insertion et leur évolution.
- La congruence, la sincérité, le respect du choix, du rythme et de la temporalité des personnes ainsi que la bienveillance et le droit à l'oubli participent à instaurer un rapport de confiance, indispensable à la compréhension de la situation de la personne et de la relation d'aide.
- La réactivité, la créativité et l'adaptabilité pour saisir les opportunités qui se présentent et en tirer parti pour et avec la personne, sont inhérentes à l'action des équipes du Service Trait d'Union.

## ACTIONS

Le Service Trait d'Union est organisé autour de **six équipes** :

- Le Samu Social 14 « Généraliste » qui va vers les personnes lors de maraudes, évalue leur situation, oriente vers le 115 pour une mise à l'abri et organise les liens avec les services pour rétablir du lien social. L'équipe du Samu Social réalise un accompagnement social global vers les services sociaux ou de soin en lien avec les différents partenaires, pour garantir la continuité du suivi des personnes. Une action Spécifique du Samu Social 14 est développée via une maraude Enfant famille.
- Une action d'accueil et d'hébergement d'urgence, via le 115 pour des personnes vulnérables à la rue :
  - sur le CHU Le Cap Horn, 60 places
  - sur le CHU La Charité, 20 places
- Une action d'hébergement pour Demandeurs d'Asile (HUDA – 50 places)
- Une action expérimentale dite Dispositif Accompagnement et de Soutien à l'Autonomie – DASA, afin d'aller à la rencontre des personnes vulnérable de 60 ans et plus, à la rue ou en Centre d'Hébergement d'Urgence afin de les orienter et les accompagner vers des dispositifs adaptés.
- La gestion du Plan Hiver de novembre à mars de l'année suivante, permettant l'hébergement des personnes ou familles vulnérables à la rue.

Le Service Trait d'Union fonctionne 365 jours par an et assure une présence 24h/24.

## SECTEUR D'INTERVENTION

Département du Calvados

## LIEUX D'IMPLANTATION

Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile
7 allée Henry Beaufils
14 000 CAEN

Centre d'Hébergement d'Urgence La Charité
7 allée Henry Beaufils
14 000 CAEN
02 31 35 43 39

Plan Hiver
2 Boulevard du Général Vanier
14000 CAEN

Samu Social 14
7 Place de la Demi Lune
14000 CAEN

Centre d'Hébergement d'Urgence Le Cap Horn
7 Place de la Demi Lune
14000 CAEN
02 31 82 20 36

Dispositif d'Accompagnement et de soutien à l'Autonomie
7 Place de la Demi Lune
14000 CAEN
06 77 44 14 82

## ACTIVITE GLOBALE DU SERVICE TRAIT D'UNION

Pour mémoire, le Service Trait d'Union est maintenant composé de 6 équipes :

- Le Samu Social 14,
- Le Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) La Charité, 20 places,
- L'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile - HUDA, 50 places,
- Le Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) Le Cap Horn, 60 places,
- Le Dispositif d'Accompagnement et de Soutien à l'Autonomie - DASA,
- Le Plan Hiver (40 à 100 places de novembre à fin mars de l'année suivante).

L'activité sur l'ensemble de ces structures a été très soutenue en 2019, comme chaque année.

Quelques éléments sont à relever plus particulièrement :

**Pour le Samu Social 14 :**

- Un changement de nom de l'équipe qui s'appelait antérieurement Intervention Sociale de Rue (ISR). La nouvelle dénomination a pour objectif d'améliorer la communication en explicitant rapidement la mission de l'équipe.
- L'adhésion à la Fédération Nationale des Samu Sociaux (FNSS) et la présence de l'ACSEA au sein du Conseil d'Administration de cette fédération.
- Le développement d'une nouvelle mission pour cette équipe à travers un conventionnement État et Conseil Départemental et la création d'un poste d'Intervenant Social supplémentaire sur une Maraude Enfance Famille. Cette action dite « maraude mixte » est en lien avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et son engagement n°2 « Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants ». Le déploiement de maraudes mixtes Etat-Département, dans 16 départements pilotes, a pour objectif de venir en aide aux enfants et familles en situation de forte précarité. L'enjeu est de prévenir, repérer et remédier aux situations attentatoires aux droits de l'enfant, à travers la construction d'un réel projet de sortie de la rue pour l'ensemble de la famille.
- L'accentuation du partenariat avec l'Association REVIVRE afin que le Samu Social 14 dispose d'un Lit Halte Soin Santé dédié.

**Pour le CHU La Charité et l'HUDA qui sont dans le même bâtiment :**

- La finalisation de la transformation de la structure et l'occupation effective des 50 places HUDA en début d'année 2019,
- L'impossibilité de mettre en place une organisation sécurisée dans le budget imparti et donc la nécessité de maintenir 10 postes (6 financés et 4 non financés) afin d'encadrer le collectif des 70 personnes hébergées sur le site. Cependant, cette situation ne peut être que transitoire car elle produit un déficit conséquent qu'il n'est pas possible de maintenir dans la durée.
- L'obtention d'un avis favorable de la Commission de Sécurité. Pour mémoire en 2013, la Commission de Sécurité avait donné un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation : « l'accès impossible aux échelles des services de secours, associé aux différents points non réglementaires exposés font de cet établissement un danger pour ceux qui y dorment ». De nombreux travaux de sécurité ont été entrepris en 2017 et 2018. La Communauté Urbaine de Caen, dans le cadre de l'aménagement des espaces publiques, a réalisé des travaux en 2019 permettant l'accès du site aux camions avec échelles. L'ensemble de ces actions a permis d'obtenir un avis favorable.

**Pour l'HUDA :**

- La mise en oeuvre de son fonctionnement avec les 50 places ouvertes et la création d'un grand nombre de partenariat aux bénéfices des personnes,
- La réalisation d'une co-formation dans le cadre d'un mécénat de compétences sur la thématique des gestes qui sauvent. Plusieurs personnes hébergées ont participé à l'élaboration du contenu de formation.

**Pour le CHU Le Cap Horn :**

- L'année 2019 a été la première année de fonctionnement à 60 places.
- L'obtention de l'avis favorable de la Commission de Sécurité.

**Pour le DASA :**

- Une extension du DASA permettant la mise en action d'un partenariat avec le CCAS de Caen pour les Résidences Séniors, avec l'obtention d'un financement complémentaire de la Conférence des Financeurs, pour un 3ème poste,
- La présentation de cette action singulière et spécifique en direction des personnes sans domicile et vulnérables de plus de 60 ans lors du lancement de l'appel à projet de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie
- La participation du DASA à une table ronde avec captation vidéo par le Centre d'Enseignement Multimédia Universitaire. Une personne accompagnée a participé à cette table ronde. Chaque année, un ou plusieurs étudiant(s) en Master 2 gérontologie choisissent un sujet de mémoire en lien avec les populations vieillissantes à la rue. Afin de présenter le dispositif DASA aux étudiants et de les sensibiliser aux besoins spécifiques de cette population, il a été proposé par Elodie FRAGO une table ronde sur ce thème avec captation vidéo. Elle a eu lieu le 2 juillet.
- L'action du DASA a malheureusement été partiellement suspendue au 31 décembre 2019, faute de continuité dans le financement de cette action expérimentale.

A noter que l'ensemble des équipes du Service Trait d'Union ont été formé à l'utilisation du logiciel de gestion du temps « Octime ». Les salariés sont donc maintenant opérationnels sur ce logiciel.

Enfin, les derniers mois de l'année 2019 ont été l'occasion de démarrer le travail de co-construction avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale afin de préparer le premier Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) du Service Trait d'Union.

## COMPTE-RENDU CHIFFRE DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2019

### LE SAMU SOCIAL 14

#### NOMBRE DE PERSONNES RENCONTREES ET NOMBRE DE RENCONTRES

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Ecart 2018 - 2019 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre de personnes isolées | 2 327 | 2 139 | 1 709 | 1 842 | 1 100 | -742 |
| Nombre de personnes en famille | 353 (110 familles) | 695 (182 familles) | 611 (163 familles) | 527 (147 familles) | 622 (151 familles) | +95 (+4 familles) |
| Dont nombre d'enfants | 193 | 460 | 472 | 332 | 327 | -5 |
| Dont nombre d'enfants | NR | 79 | 87 | 76 | 52 | -24 |
| **Nombre total de personnes rencontrées** | **2 680** | **2 913** | **2 407** | **2 445** | **1 722** | **-723** |
| **Nombres Total de rencontres** | **24 299** | **30 536** | **31 072** | **15 204** | **8 968** | **-6 236** |

Pour mémoire, pendant 16 années le Samu Social a géré l'ensemble des places de mise à l'abri, de l'agglomération caennaise. Le 115 enregistrait les orientations sur le logiciel proGdis des personnes hébergées sur des places d'extrême urgence.

En 2013, le dispositif de la veille sociale a réparti entre le SIAO 115 et le Samu Social la gestion des places 115. Le Samu Social disposait encore en gestion directe d'un nombre conséquent de places dans les 3 Centres d'Hébergement d'Urgence de l'agglomération caennaise (La Cotonnière gérée par ADOMA, Le Cap Horn et La Charité gérés par l'ACSEA). Ainsi, un grand nombre de personnes attendait, en gare notamment, le passage du Samu Social dans l'espoir de se voir attribuer une place d'hébergement.

A partir du 1er octobre 2018, toutes les places de mise à l'abri ont été attribuées par le SIAO 115, conformément aux missions de ce dispositif.

Ce nouveau fonctionnement a eu pour effet de (re)positionner chaque équipe dans ses missions :

- Pour le 115 : réaliser l'évaluation et orienter les personnes vers les dispositifs adaptés à partir de critères de vulnérabilité (santé, situation de handicap, âge, environnement (isolement..)),
- Pour le Samu Social : « aller vers » les personnes vulnérables, qui parfois ne demandent plus rien, pour créer un lien, réaliser une évaluation, une orientation et un accompagnement, selon les besoins et les demandes, vers les dispositifs adaptés.

La modification de ce fonctionnement dans le dernier trimestre 2018, a eu comme conséquence en 2019 la poursuite de la diminution du nombre de personnes rencontrées par le Samu Social (- 29,5%) et du nombre de rencontres réalisées (- 41%).

D'autre part, et pour mémoire, les moyens de fonctionnement de cette équipe ont été réduits depuis 2 ans. Moins de salariés sur le terrain a pour effet de diminuer le nombre de personnes rencontrées.

Au delà de la baisse quantitative du nombre de personnes rencontrées, cette modification du fonctionnement a eu pour effet de permettre aux intervenants du Samu Social de revenir à leur mission première qui est de rencontrer, créer du lien, réaliser l'évaluation de la situation, accompagner, orienter, toutes personnes vulnérables, marginalisées, en rupture, en situation d'exclusion, sans hébergement et/ou à la rue. Le temps consacré à aller vers les publics dits « invisibles » car ne demandant plus rien aux institutions a permis une plus grande attention aux personnes et un travail de suivi des situations de meilleure qualité.

Si le nombre de personnes isolées rencontrées en 2019 a nettement diminué (742 personnes en moins), le nombre de personnes composant des familles, a lui augmenté (95 personnes en plus).

## REPARTITION FÉMININ / MASCULIN

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|---|---|---|---|---|
| Hommes / mineurs | 1 787 | 2 266 | 1 753 | 1 827 | 1 171 |
| Femmes / mineures | 446 | 647 | 583 | 618 | 551 |
| **Total** | **2 233** | **2 913** | **2 336** | **2 445** | **1 722** |

La répartition féminin (femmes et mineures) et masculin (hommes et mineurs) varie par rapport à 2018. En effet le ratio passe d'1/4 à 1/3 pour le public féminin et de 3/4 à 2/3 pour le public masculin en 2019.

Cette augmentation du public féminin sur le plan local reflète ce qui a été observé dans d'autres régions (exemple Toulouse : nuit de la solidarité : 35 % de public féminin rencontré)

## REPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE EN 2018

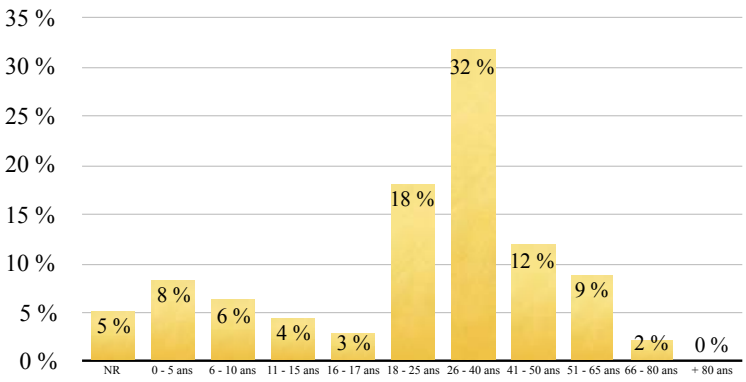


Le nombre de non réponse a fortement baissé en 2019. Il est passé de 25% en 2018 à 5% en 2019 (croisement avec les informations des 2 CHU et du SIAO 115).

En comparant l'année 2018 et l'année 2019, nous observons :

- Une hausse du nombre d'enfants mineurs entre 0 et 17 ans rencontrés (21% contre 14%),
- Le même pourcentage de jeunes gens de 18 à 25 ans
- Une augmentation de 6% du public âgé de 26 à 40 ans,
- Une augmentation de 4 % des personnes de plus de 51 ans.

### ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|---|---|---|---|---|
| France | 582 | 563 | 527 | 577 | 579 |
| CCE | 42 | 63 | 853 | 318 | 69 |
| Hors CCE | 1 564 | 2 209 | 893 | 1 103 | 967 |
| NR | 45 | 78 | 132 | 447 | 107 |
| **Total** | **2 680** | **2 913** | **2 407** | **2 445** | **1 722** |

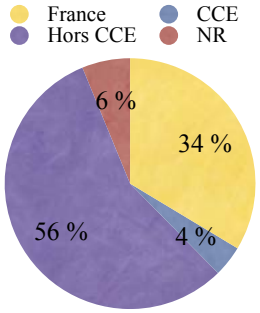


Entre 2018 et 2019, nous observons que :

- Le public se déclarant français a augmenté de 10 points (24% à 34%)
- Le public étranger non ressortissant de l'Union Européenne a augmenté de 11 points (45% à 56%)
- Le public se déclarant venir de la CEE diminue encore en 2019 (moins 9 points)

## LE CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE - CHU « LE CAP HORN »

873 personnes différentes ont été hébergées en 2019 (877 en 2018), soit 697 hommes et 176 femmes (695 hommes et 182 femmes en 2018). La typologie des personnes hébergées a assez peu varié.

### RÉPARTITION DES PERSONNES HÉBERGÉES PAR TRANCHES D'ÂGE

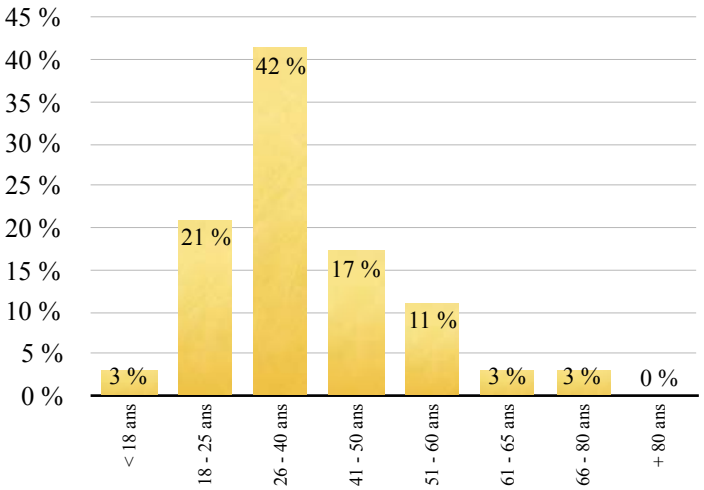


42% des personnes hébergées ont entre 26 et 40 ans.

17% du public a plus de 51 ans (13% de plus de 51 ans en 2018). Nous observons donc un vieillissement des personnes hébergées.

### NOMBRE DE PERSONNES HÉBERGÉES EN 2019, PAR MOIS

Nous observons sur la fin d'année 2019, un plus grand nombre de personnes hébergées différentes.

Nous pouvons formuler l'hypothèse d'un plus grand turn over sur les places d'hébergement en cette fin d'année, sans pour autant avoir connaissance d'éléments permettant d'analyser ce fait.

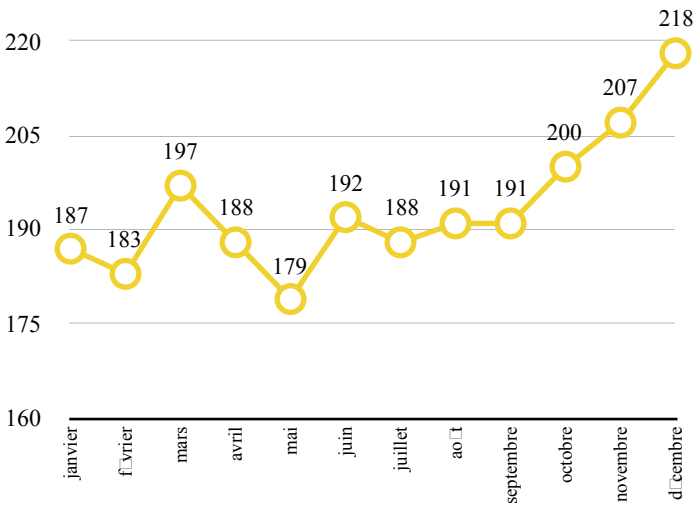


## NOMBRE DE NUITÉES RÉALISÉES PAR MOIS

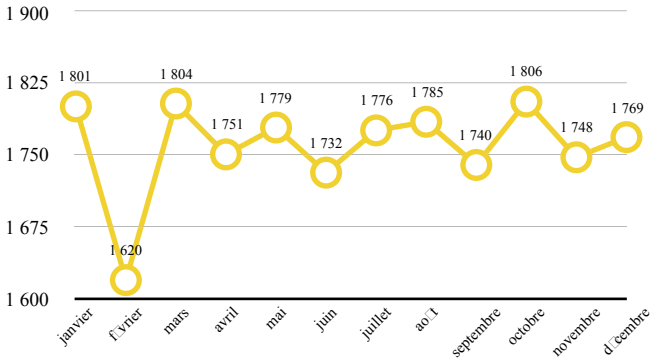


Le nombre de places disponibles au Cap Horn est de 60.

Le nombre de nuitées théoriques par mois oscillent donc entre 1800 et 1860 nuitées.

Cependant, le Cap Horn conserve, tous les soirs, une place d'urgence pour le Samu Social qui peut intervenir la nuit, dans le cadre de son astreinte. Cette 60ème place a été utilisée 24 fois en 2019.

## TAUX D'OCCUPATION SUR L'ANNÉE 2019, PAR MOIS

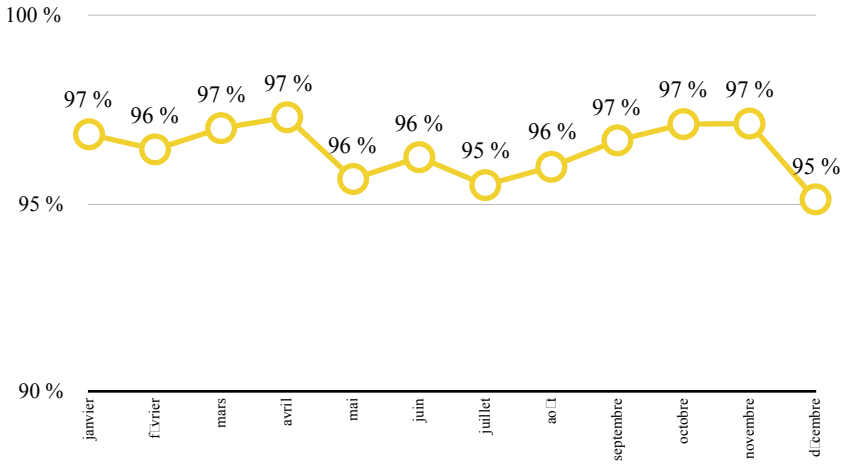


Le taux d'occupation moyen pour l'année 2019 est de 96,33% (94% en 2018).

## DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR EN 2018

| Durée moyenne du séjour | 1 nuit | 2 à 6 nuits (moins d'une semaine) | 7 à 30 nuits (d'une semaine à un mois) | 31 à 90 nuits (d'1 à 3 mois) | 91 à 180 nuits (3 à 6 mois) | > 181 nuits (+ de 6 mois) | **Total des séjours** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre de séjours 2019 | 190 | 288 | 227 | 110 | 33 | 25 | **873** |
| Répartition en % | 22 % | 33 % | 26 % | 13 % | 4 % | 3 % | **100 %** |

Le dispositif 115 dans le Calvados propose une mise à l'abri à la nuit ou sous forme de rotations, de 2 nuits (lundi/mardi - mercredi/jeudi) ou 3 nuits (vendredi/samedi et dimanche).

En 2019, 7% des temps de séjours cumulés ont une durée supérieure à 3 mois (pour 5% en 2018) et comme en 2018, 1/5 des séjours a correspondu à une seule nuit.

## LE CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE - CHU « LA CHARITÉ »

542 personnes différentes ont été hébergées en 2019 (429 hommes et 113 femmes).

### NOMBRE DE PERSONNES DIFFÉRENTES HÉBERGÉES SUR 5 ANS

| 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|---|---|---|---|
| 1 162 | 1 253 | 1 078 | 899 | 542 |

Il s'agit de la première année pleine avec 20 places de CHU sur orientation 115.

### RÉPARTITION FÉMININ / MASCULIN SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

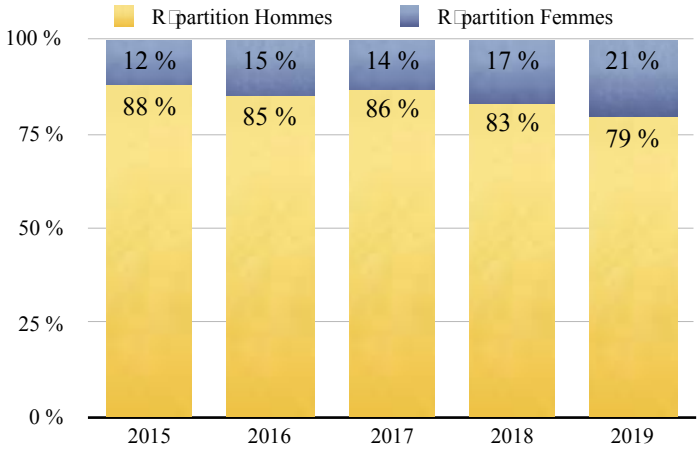


Par rapport au nombre de personnes hébergées sur le CHU La Charité, la proportion de femmes accueillies a augmenté.

Pour autant, leur nombre, en valeur absolue, a diminué : 153 femmes en 2018, 113 en 2019.

### RÉPARTITION DES PERSONNES HÉBERGÉES PAR TRANCHES D'ÂGE

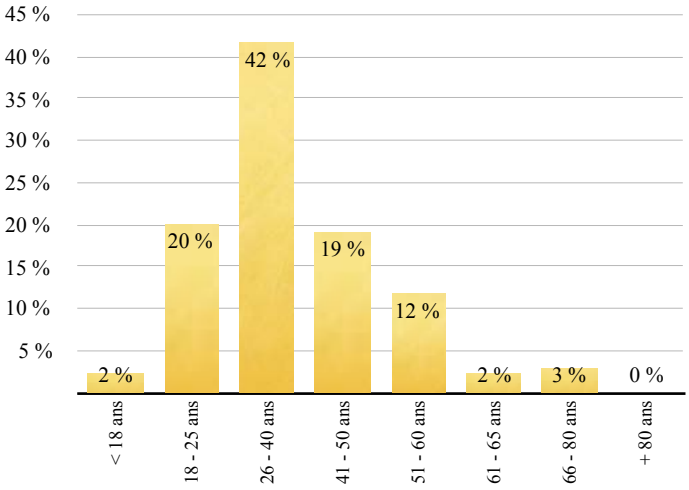


A NOTER :

- Même si les personnes dites « grands marginaux » sont accueillis sur le CHU Le Cap Horn et que le 115 se montre vigilant quant aux orientations effectuées sur le CHU La Charité, nous pouvons remarquer que le public hébergé est hétérogène : L'accueil de 13 « mijeurs » : jeunes migrants qui ne sont pas reconnus mineurs par le Conseil Départemental,
- 20% de moins de 25 ans parmi lesquels certains ont connu un passé institutionnel long (25% en 2018),
- 5% de personnes de plus de 60 ans,
- 2/3 des personnes hébergées ont 40 ans ou moins.

## RÉPARTITION DES ÂGES SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

| | < 18 ans | 18-25 ans | 26-40 ans | 41-50 ans | 51-60 ans | 61-65 ans | 66-80 ans | +80 ans |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **2015** | 0 | 358 | 619 | 187 | 90 | 32 | 15 | 3 |
| **2016** | 0 | 396 | 487 | 150 | 74 | 21 | 22 | 2 |
| **2017** | 0 | 340 | 395 | 119 | 83 | 15 | 23 | 0 |
| **2018** | 0 | 232 | 348 | 109 | 62 | 11 | 15 | 0 |
| **2019** | 13 | 108 | 225 | 103 | 64 | 13 | 16 | 0 |

Le nombre de personnes de plus de 50 ans (en valeur absolue) est quasi-identique à l'année 2018, représentant, en 2019, 17% des personnes hébergées.

## NOMBRE DE NUITÉES EN 2019, PAR MOIS

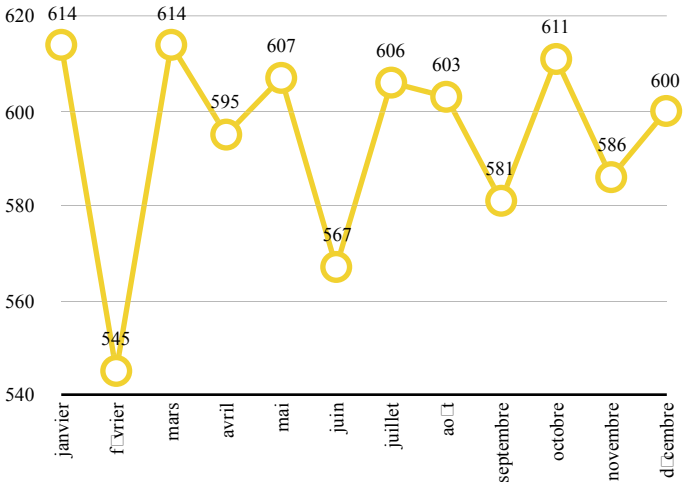


Le nombre de nuit théorique varie de 560 (en février) à 600 (mois à 30 jours) et 620 (mois à. 31 jours).

Le creux observé en juin ne s'explique pas. Celui de février est lié au nombre de jour du mois moins important.

## TAUX D'OCCUPATION SUR L'ANNÉE 2019, PAR MOIS

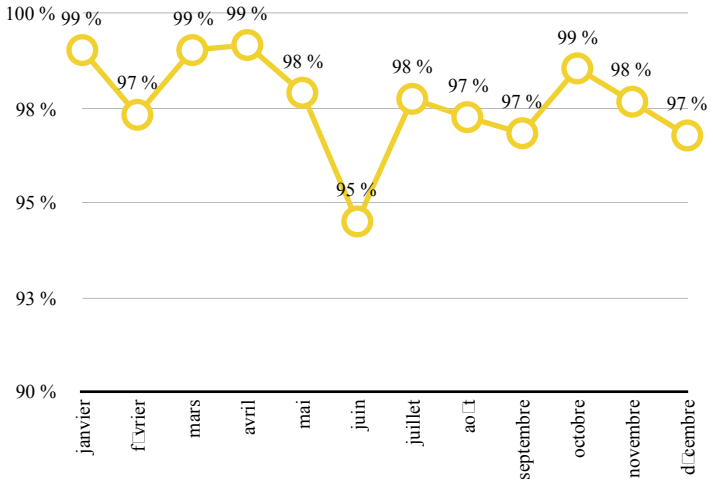


Nous pouvons formuler plusieurs hypothèses pour expliquer les places non occupées :

- Des personnes qui ne se présentent pas sur les places qu'elles ont obtenu via le 115,
- Des exclusions. Cela concerne les personnes dont le comportement est difficilement compatible avec le collectif et qui sont agressives/menaçantes avec les autres personnes hébergées et/ou les salariés,
- Des « repêchages » trop tardifs. Les personnes, ayant sollicité, plus tôt dans la journée, le 115 et qui n'ont pas obtenu de place, peuvent rappeler le 115 après 20h et bénéficier des places non pourvues. Il arrive que les personnes ne rappellent pas le 115, ou elles ont trouvé une autre solution d'hébergement.
- Des personnes qui ressortent à leur demande de la structure en soirée.

Pour rappel, les personnes peuvent se présenter sur les structures d'hébergement d'urgence entre 17h et 20h. Passé cet horaire, leur place est réattribuée par le 115. Une fois accueillies, elles ne peuvent ressortir. Certaines d'entre elles peuvent, malgré tout, faire le choix de ne pas rester.

## TAUX D'OCCUPATION SUR 5 ANS

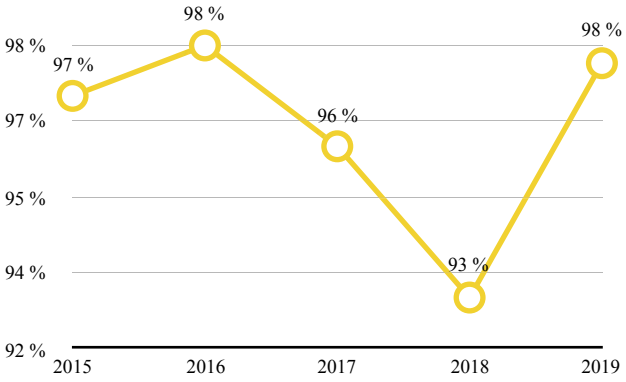


Le taux d'occupation reste élevé. L'objectif est d'héberger le plus de personne possible. Il serait aberrant de laisser des places vides alors qu'un nombre important de personne reste sans solution d'hébergement.

## DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR

| Durée moyenne du séjour | 1 nuit | 2 à 6 nuits (moins d'une semaine) | 7 à 30 nuits (d'une semaine à un mois) | 31 à 90 nuits (d'1 à 3 mois) | 91 à 180 nuits (3 à 6 mois) | > 181 nuits (+ de 6 mois) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 2015 | 32 % | 31 % | 22 % | 11 % | 3 % | 1 % |
| 2016 | 32 % | 27 % | 25 % | 11 % | 3 % | 2 % |
| 2017 | 23 % | 27 % | 26 % | 19 % | 4 % | 1 % |
| 2018 | 22 % | 33 % | 24 % | 16 % | 5 % | 0 % |
| 2019 | 23 % | 35 % | 31 % | 9 % | 2 % | 0 % |
| Nombre de séjours 2019 | 126 | 191 | 166 | 49 | 9 | 1 |

89% des personnes hébergées ont eu un temps de séjour cumulé sur l'année de moins de 30 jours (79% en 2018). Nous observons qu'il y a plus de séjours de 2 à 6 nuits et de 7 à 30 nuits et moins de « longs séjours » de 3 mois et plus. Ce constat est en cohérence avec le fait que les personnes dites « grands marginaux » sont plutôt positionnées sur le CHU Le Cap Horn. Ce sont, en effet, ces personnes qui restent longtemps dans le circuit de l'urgence sociale.

Sur le CHU La Charité, nous pouvons donc faire le constat qu'il a y plus de turn over dans les personnes hébergées.

**Que retenir de cette année 2019 ?**

2018 a été marquée par une crise laissant craindre la fermeture du CHU La Charité et se soldant finalement par une transformation de celle-ci. 2019 en est son prolongement, n'ayant cependant pas levé les doutes quant à son avenir. Pour autant, l'année 2019 a été traversée dans cette configuration mixte de 20 places 115 et 50 places HUDA.

Ce « flou » a eu un impact sur la mise en mouvement de l'équipe d'hébergement : une équipe remaniée, un avenir incertain, un nouveau planning, des situations de travail isolé, des tâches différentes à effectuer, un nouveau public à appréhender avec des règles d'hébergement différenciées et une articulation à trouver dans cette configuration « mixte ».

Après un temps nécessaire d'adaptation, l'équipe a été rassurée sur le fait que l'accueil de « deux publics » sur une même structure pouvait fonctionner. Les professionnels se sont attachés à améliorer la qualité de leur accueil :

- Un nouvel espace dédié aux personnes avec télé, babyfoot, fauteuils, accès wifi a été aménagé,
- La réserve Banque Alimentaire a été réorganisée,
- De nombreux repas partagés ont été proposés,
- Des sorties durant l'été mixant les publics ont pu être réalisées,
- 3 soirées concert ont eu lieu,
- 1 soirée barbecue en juin a rassemblé de manière conviviale les personnes hébergées et les salariés,
- Une présence continue pour les personnes hébergées en HUDA a amené un fonctionnement différent du Centre d'Hébergement.

Cette année 2019 a aussi été marquée par plusieurs épisodes compliqués à gérer, ayant trait à la santé mentale de plusieurs femmes hébergées sur orientation du 115. Les professionnels ont fait preuve de beaucoup de patience, d'adaptabilité pour maintenir le plus longtemps possible l'accès à un hébergement malgré les difficultés provoquées par les troubles de ces femmes. Un rapprochement reste nécessaire avec le milieu de la santé mentale.

## L'HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR DEMANDEUR D'ASILE (HUDA)

Pour mémoire, sur les 50 places sont orientés des hommes, femmes, couples ou familles de personnes majeures par l'Office Français d'Immigration et d'Intégration (OFII).

52 entrées ont eu lieu en 2019 (44 foyers, 36 personnes seules - 16 personnes en familles). 30 personnes sont sorties (24 foyers, 18 personnes seules - 12 personnes en familles). 47 personnes étaient présentes au 31 décembre 2019 (41 foyers).

Répartition Hommes / Femmes : Hommes : 47% et Femmes 53%

### RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE ET PAR SEXE

| | 18-25 ans | 26-40 ans | 41-50 ans | 51-60 ans | 61-65 ans | 66-80 ans | +80 ans | Total 2019 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Hommes | 10 | 19 | 3 | 4 | 1 | 0 | 0 | 37 |
| Femmes | 12 | 11 | 11 | 4 | 3 | 0 | 0 | 41 |
| Total | **22** | **30** | **14** | **8** | **4** | **0** | **0** | **78** |

Nous pouvons observer une certaine mixité dans les âges.

### TAUX D'OCCUPATION

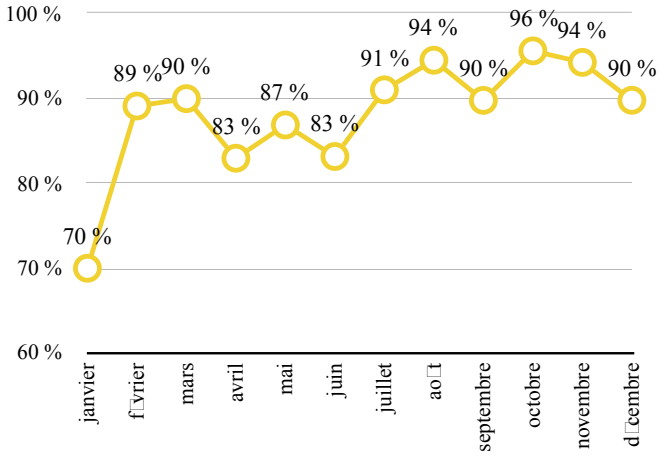


Le taux d'occupation moyen sur l'année 2019 est de 88%.

Il s'agit de la première année pleine (début progressive de l'activité HUDA en septembre 2018).

27 personnes étaient présentes au 31 décembre 2018. Beaucoup d'accueils ont donc été réalisés courant janvier 2019.

La structure ne peut accueillir qu'un public adulte : homme, femme ou couple, hébergés en chambre partagée, à l'exception de quelques chambres individuelles.

Ce taux d'occupation est tributaire des orientations de l'OFII puis de la mise en lien avec les services accueillants les personnes. Parfois, ces personnes viennent d'autres régions et un temps est nécessaire afin d'organiser le transport et l'arrivée à Caen.

## TYPES DE PROCÉDURES À L'ENTRÉE

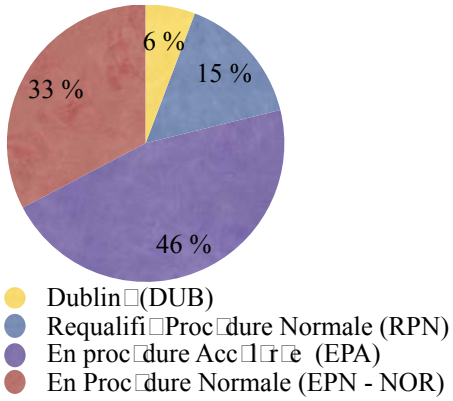


C'est lors du passage au Guichet Unique (GUDA) que les personnes sont informées de la procédure applicable à leur demande d'asile.

Les personnes sont dites « dublinées » lorsque leur demande d'asile est susceptible de relever de la responsabilité d'un autre pays. En effet, le pays responsable d'instruire la procédure de demande d'asile est le pays ayant enregistré la première demande d'asile.

## STATUTS DES PERSONNES AU 31 DÉCEMBRE 2019 (47 PERSONNES PRÉSENTES)

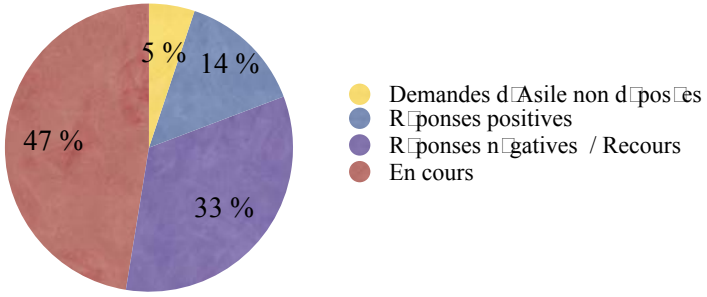


Il est à noter : 14% de réponse favorable amène les personnes vers un parcours d'intégration en France.

D'autre part, nous n'observons pas de présence dite « indue ». Parfois, les personnes ayant épuisé tous les recours se maintiennent dans l'hébergement alors même qu'il leur est demandé de le quitter. Cette situation peut s'avérer très difficile à gérer.

## DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR DE L'ANNÉE 2019

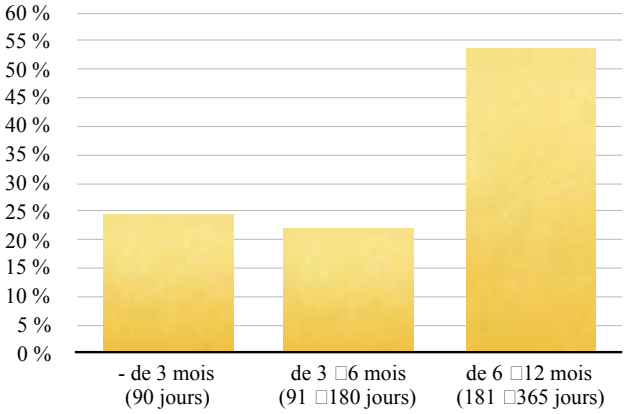


Il s'agit ici de considérer la durée de l'hébergement sur l'année 2019 pour les personnes présentes cette année.

La durée d'hébergement est à corréler avec la durée de l'instruction des dossiers par l'OFPRA ou la CNDA qui peut être très longue.

## DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR DEMANDE D'ASILE

Il s'agit ici de considérer la durée de l'hébergement sur l'année 2019 pour les personnes présentes cette année.

La durée d'hébergement est à corréler avec la durée de l'instruction des dossiers par l'OFPRA ou la CNDA qui peut être très longue.

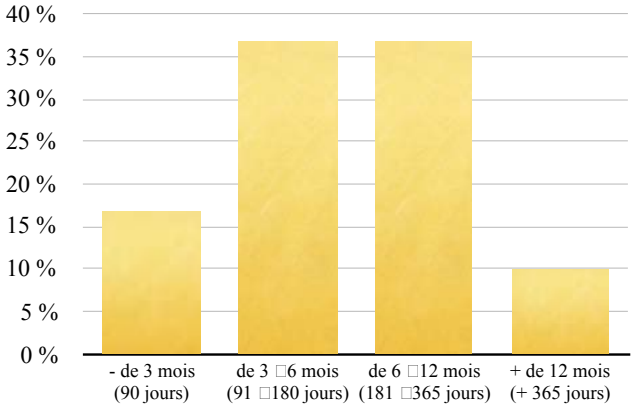

En 2019, 30 personnes sont sorties de l'hébergement :

- 7 personnes ayant obtenu le bénéfice de la protection internationale ont quitté l'HUDA pour s'inscrire dans le droit commun. Les personnes qui obtiennent leur statut peuvent rester sur l'hébergement automatiquement pendant 3 mois, plus 3 mois supplémentaires sur demande de dérogation auprès de l'OFII.
- 22 personnes ont été déboutées de leur demande d'asile. Parmi celles-ci, 2 couples ont souhaité bénéficier de l'aide au retour volontaire proposée par la Préfecture.
- 1 personne a choisi de partir pendant la période de la procédure Dublin.

| | - de 3 mois (90 jours) | de 3 à 6 mois (91 à 180 jours) | de 6 à 12 mois (181 à 365 jours) | + de 12 mois (+ 365 jours) | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Albanaise** | 3 | 4 | 1 | 0 | **8** |
| **Géorgienne** | 1 | 3 | 3 | 0 | **7** |
| **Malienne** | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| **Afghane** | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 |
| **Mongole** | 0 | 1 | 3 | 0 | **4** |
| **Erythréenne** | 0 | 1 | 2 | 0 | 3 |
| **Camerounaise** | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| **Congolaise** | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 |
| **Kosovare** | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 |
| **Soudanaise** | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 |
| **Total** | **5** | **11** | **11** | **3** | **30** |

Lorsque les personnes ont la nationalité d'un pays considéré comme pays d'origine sûr (liste établie par le Ministère de l'Intérieur dont font partie l'Albanie, la Géorgie et la Mongolie par exemple), les personnes sont placées en Procédure Accélérée (PA). Les règles de maintien des Conditions Matérielles d'Accueil (CMA) ont changé.

Les CMA regroupent l'accès à un hébergement, l'Allocation pour Demandeurs d'Asile (ADA) et l'accompagnement social. Avec la loi du 10 septembre 2018, les CMA prennent fin après la réponse de l'OFPRA et non pas jusqu'au recours devant la CNDA. Cette loi a été mise en oeuvre progressivement début 2019.

## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL RÉALISÉ

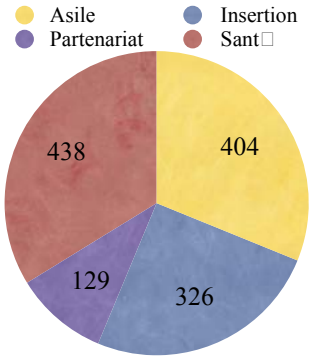


Ce graphique représente le travail réalisé par les intervenantes sociales dans l'accompagnement global auprès des personnes de l'HUDA. Les chiffres prennent en compte les accompagnements physiques réalisés, les courriers, les appels téléphoniques, les temps d'entretien et de soutien, le travail administratif divers.

ASILE :

- L'Asile est un domaine technique avec des délais contraints pour déposer des dossiers ou effectuer des recours. L'appel à des conseillers juridiques ou des avocats est régulièrement nécessaire,
- A chaque nouvel accueil, les intervenantes sociales reprennent les dossiers liés à l'asile des personnes dès leur

arrivée pour s'assurer du bon déroulé de la procédure,

- Les personnes hébergées sollicitent beaucoup et demandent à être rassurées,
- L'équipe a créé des outils et des tableaux de bord pour maîtriser les procédures et les délais.
- Accompagnements liés à la santé :
- Avec l'Asile, c'est l'autre domaine qui demande un investissement important des professionnelles. Les personnes hébergées en HUDA le sont prioritairement en fonction de critères de vulnérabilité évalués par un médecin de l'OFII. Nombreuses sont les personnes à présenter des problèmes de santé importants qui ont nécessité la mobilisation de plusieurs praticiens.
- 98 accompagnements physiques ont été réalisés vers des médecins généralistes, spécialistes ou le CHU. L'équipe s'attache à faire en sorte que les personnes hébergées aient un médecin traitant rapidement après leur arrivée.
- La question de la santé mentale des personnes hébergées a été préoccupante cette année. Le « temps suspendu » (les personnes en demande d'asile n'ont pas accès aux dispositifs de droit commun) de la demande d'asile semble réactiver chez certains des traumatismes liés au parcours migratoire. Des échanges plus réguliers avec l'EMPP, l'EPSM, l'AMCE, les CMP ou encore les médecins traitants ont été mis en place.

PARTENARIAT :

- Dans le prolongement de ce qui a été mis en place, la majorité du travail partenarial est axée sur l'alimentation, toujours avec cette idée de pouvoir permettre aux personnes de se nourrir le mieux possible.
- Passage à la Banque Alimentaire toutes les semaines et mise en place d'un espace de stockage dédié. Une distribution alimentaire est effectuée tous les jeudis.
- Cette réserve permet également de nourrir les personnes hébergées sur la structure et ne percevant pas encore l'ADA.

DÉMARCHES D'INSERTION :

- Certaines démarches d'insertion sont anticipées, avant même de connaître le résultat de la demande d'asile (dépôt de la demande de RSA notamment).
- Une fois le statut obtenu (réfugié ou bénéficiaire de la protection internationale), toutes les démarches d'insertion de droit commun sont à réaliser.
- Le délai de maintien dans l'hébergement pour une personne ayant obtenu son statut est de 6 mois maximum.

QUE RETENIR DE CETTE ANNÉE 2019 ?

- C'est la première année de fonctionnement en année pleine.
- Le collectif est plutôt apaisé et solidaire. Le mélange des nationalités, les cohabitations s'opèrent bien.
- Des moments de convivialité collectifs et réguliers sont proposés : soirées concert, repas partagés.
- Une session de formation sur « les gestes qui sauvent » pour 12 personnes a été réalisée via un mécénat de compétence et une co-formation.
- La mise en place de réunions collectives (type CVS) a été initiée.
- La réorganisation du service social en cours d'année a permis de répondre, au mieux, aux besoins des personnes.
- La participation des personnes hébergées, à la collecte des denrées de la Banque Alimentaire toutes les semaines, permet une contribution active à la vie du collectif.
- L'accueil de différents stagiaires : 2 stagiaires de deuxième année d'Assistante de Service Sociale et un stage collectif d'étudiants de l'IRTS

## LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN À L'AUTONOMIE

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019, 30 personnes ont été accompagnées par le DASA.
(Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées - non médicalisé = EHPA)

### SITUATION LORS DE LA PREMIÈRE RENCONTRE

| | |
|---|---|
| Foyers d'urgence | 10 |
| Rue | 10 |
| EHPA | 10 |

Au 31 décembre, 23 personnes sont toujours accompagnées, leur situation au regard de l'hébergement ou du logement est la suivante :

| | |
|---|---|
| Logement autonome | 2 |
| EHPA | 7 |
| Place de stabilisation | 1 |
| Foyer d'urgence | 11 |
| Rue | 2 |

Il est à noter que sur les 10 personnes à la rue lors de la première rencontre, il n'en reste que 2 en fin d'année. La situation de 8 personnes a donc évolué favorablement avec une mise à l'abri.

| | |
|---|---|
| Orientation STDU Samu Social 14 | 3 |
| Orientation STDU CHU Le Cap Horn | 1 |
| Orientation Caen Boussole | 1 |
| Orientation CCA Caen | 10 |

Le partenariat avec le CCAS a permis au DASA d'aller à la rencontre de 10 personnes hébergées en résidences sénior sur la commune de Caen.

### ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

| Calvados | Autres départements | NR |
|---|---|---|
| 15 | 7 | 8 |

La majorité des personnes est originaire du Calvados

## ÂGE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

| | 51 | 58 | 60 | 61 | 62 | 64 | 65 | 67 | 68 | 69 | 71 | 72 | 73 | 75 | 76 | 77 | 78 | 81 | 88 | 91 | NR | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Femmes** | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 2 | 7 |
| **Hommes** | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 0 | 0 | 1 | 23 |

La moyenne d'âge des personnes résidantes d'une structure sénior est bien plus importante :

Les personnes rencontrées dans la rue sont un peu moins âgées, en moyenne 70 ans.

**En lien avec l'hébergement au Cap Horn :**

| | JANV. | FEV. | MARS | AVRIL | MAI | JUIN | JUIL. | AOUT | SEPT. | OCT. | NOV. | DEC. | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **P3** | 31 | 28 | 31 | 30 | 31 | 30 | 31 | 31 | 30 | 31 | 30 | 31 | **365** |
| **P8** | 31 | 28 | 31 | 30 | 31 | 30 | 31 | 31 | 30 | 31 | 30 | 31 | **365** |
| **P13** | 31 | 28 | 31 | 30 | 31 | 30 | 31 | 31 | 30 | 31 | 30 | 31 | **365** |
| **P5** | 31 | 27 | 30 | 29 | 31 | 29 | 28 | 31 | 29 | 31 | 29 | 30 | **355** |
| **P21** | 18 | 27 | 31 | 29 | 28 | 30 | 29 | 31 | 28 | 30 | 29 | 30 | **340** |
| **P19** | 31 | 27 | 31 | 30 | 28 | 22 | 15 | 20 | 30 | 29 | 29 | 31 | **323** |
| **P10** | 31 | 28 | 28 | 27 | 22 | 28 | 27 | 31 | 28 | 14 | 0 | 0 | **264** |
| **P24** | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 25 | 29 | 27 | 28 | 31 | **145** |
| **P23** | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 6 | 0 | 0 | 0 | 14 | 30 | 31 | **81** |
| **P27** | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 19 | 5 | 25 | **51** |
| **P2** | 29 | 27 | 21 | Fin d'hébergement Cap Horn | | | | | | | | | **77** |
| **P1** | 31 | 27 | 11 | Fin d'hébergement Cap Horn | | | | | | | | | **68** |

Le travail d'aller vers et d'accompagnement a porté ses fruits. Plusieurs personnes qui ne fréquentaient quasiment pas le CHU Le Cap Horn, ont accepté de dormir très régulièrement ou complètement sur la structure.

Cette proposition de « stabilisation » sur un seul Centre d'Hébergement d'Urgence, dans la même chambre pour prendre ses repères, avec les mêmes interlocuteurs (une équipe restreinte) pour créer le lien a permis à plusieurs personnes de se poser, enfin.

**En lien avec la santé :**

| Partenaires et établissements médicaux et paramédicaux | Nombre d'accompagnements |
|---|---|
| Médecin Généraliste | 94 |
| Médecin Spécialiste | 71 |
| Pharmacie | 37 |
| CHU | 25 |
| Clinique Miséricorde | 8 |
| PASS Miséricorde | 16 |
| Opticien | 0 |
| Association aide à Domicile | 16 |
| Laboratoire d'analyses | 21 |
| LHSS | 22 |
| Infirmière | 19 |
| Pédicure | 5 |
| Pass de la Miséricorde | 8 |
| Cellule DETRES | 1 |
| CPAM | 5 |
| Médecin bénévole de l'AMCE | 0 |
| Équipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) | 0 |

L'équipe a réalisé 348 accompagnements en lien avec la santé. Les salariées ont su développer un partenariat avec plusieurs médecins généralistes qui ont pris le temps d'accueillir la réticence, la non demande, les conditions sanitaires de certaines personnes très dégradées.

La prise de rendez-vous, l'accompagnement, la présence dans la salle d'attente ou dans le cabinet, la coordination médicale, la restitution aux mandataires ont été autant d'actes nécessaires au parcours santé de chacun.

**En lien avec l'accès à l'hygiène et au bien être :**

| Activités de mieux-être | Nombre d'actions |
|---|---|
| Accès à l'hygiène | 281 |
| Douche (aide/réalisation complète) | 230 |
| Taille de barbe | 14 |
| Coupe de cheveux | 16 |
| Soins des pieds | 5 |
| Soins des mains | 1 |
| Pose de vernis | 1 |

Le nombre d'action en lien avec le bien être et l'accès à l'hygiène a été en forte augmentation. Ce qui avait été initié en 2018, s'est prolongé et accentué en 2019.

Par exemple, le nombre d'aide ou la réalisation complète d'une douche a été multiplié par 4 (58 actions en 2018 pour 230 en 2019).

**En lien avec l'accès aux droits sociaux et administratifs :**

| Partenaires sociaux et administratifs | Nombre d'actions |
|---|---|
| Mandataire UDAF/SATC/ATMP | 118 |
| SAO | 67 |
| BOUSSOLE | 76 |
| Restaurant Social | 13 |
| Banques | 19 |
| Mairie | 5 |
| La Chiffo | 1 |
| CCAS | 34 |

Le travail de l'équipe du DASA a été de poursuivre la mise en lien entre les personnes et les lieux de références et/ou les services/associations tutélaires. L'objectif a été de permettre à chacun de retrouver des droits administratifs et d'envisager son parcours de vie dans un « après Cap Horn ».

| | | | THÈMES ABORDÉS AVEC LES PARTICIPANTS LORS DE CHAQUE ACTION COLLECTIVE | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ACTIONS COLLECTIVES | Nombre de professionnels | Nombre de participants | Nutrition | Mémoire | Sommeil | Activités physiques | Sécurité | Lien sociel |
| petit déjeuner/ goûter partagés | Action faite au quotidien | | | | | | | |
| repas nouvelle année | 2 | 8 | 8 | 8 | 0 | 0 | 8 | 0 |
| goûter galette des rois | 1 | 5 | 5 | 0 | 0 | 0 | 5 | 0 |
| couscous en musique | 2 | 5 | 5 | 5 | 0 | 0 | 5 | 0 |
| concert et repas charité | 1 | 2 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2 | 2 |
| repas partagé | 1 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 |
| repas partagé cinéma | 2 | 2 | 2 | 2 | 0 | 0 | 2 | 2 |
| restaurant social sieste | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | 2 |
| repas partagé | 1 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 |
| repas partagé | 1 | 2 | 2 | 2 | 0 | 0 | 2 | 0 |
| restaurant buffalo | 2 | 2 | 2 | 2 | 0 | 0 | 2 | 2 |
| repas partagé partie baby foot | 1 | 2 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2 | 0 |
| ateliers mémoire clic | 1 | 2 | 0 | 2 | 0 | 0 | 2 | 2 |
| repas partagé | 1 | 2 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| sortie débarquement commemoration | 2 | 2 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2 | 2 |

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| concert et repas charité | 2 | 3 | 3 | 3 | 0 | 0 | 3 | 3 |
| sortie charité  jardin | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2 |
| repas partagé | 1 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| sortie zoo | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| repas partagé restaurant social | 1 | 2 | 2 | 2 | 0 | 0 | 2 | 2 |
| repas partagé restaurant social | 2 | 2 | 2 | 2 | 0 | 0 | 2 | 2 |
| ramassage mûre confection confiture | 1 | 2 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2 | 2 |
| goûter | 2 | 4 | 4 | 4 | 0 | 0 | 4 | 0 |
| balade a la mer | 1 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | 2 | 2 |
| balade en forêt | 1 | 2 | 2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 |
| repas sénior zénith | 3 | 4 | 4 | 0 | 0 | 4 | 4 | 4 |
| bricolage | 2 | 3 | 3 | 3 | 0 | 0 | 3 | 3 |
| repas "st jean eude" | 1 | 3 | 3 | 0 | 0 | 0 | 3 | 3 |
| restaurant bowling | 2 | 2 | 2 | 0 | 0 | 2 | 2 | 2 |
| achats pour bricolage (noël) | 2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 0 | 2 | 2 |
| bricolage (thème de noël) | 2 | 3 | 3 | 0 | 0 | 0 | 3 | 3 |
| bricolage (thème de noël) | 2 | 2 | 0 | 2 | 0 | 0 | 2 | 2 |
| bricolage (thème de noël) | 1 | 2 | 0 | 2 | 0 | 0 | 2 | 2 |
| goûter flunch | 1 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 |
| repas mac do porte ouverte hangar smn | 2 | 3 | 3 | 3 | 0 | 3 | 3 | 3 |
| thé dansant ehpad "mathilde de normandie" | 2 | 3 | 3 | 0 | 0 | 3 | 3 | 3 |
| buffalo grill / bowling | 2 | 2 | 2 | 1 | 0 | 2 | 2 | 2 |
| repas gare | 2 | 2 | 2 | 1 | 0 | 2 | 2 | 2 |
| sortie «déjeuner au cabaret» | 3 | 8 | 8 | 1 | 0 | 0 | 8 | 8 |
| repas de noël "st jean eude" | 1 | 3 | 3 | 2 | 0 | 0 | 3 | 3 |
| repas banque alimentaire* | 1 | 4 | 4 | 4 | 0 | 0 | 4 | 4 |
| restaurant buffalo | 1 | 2 | 2 | 2 | 0 | 0 | 2 | 2 |
| pizza charité | 1 | 2 | 2 | 1 | 0 | 0 | 2 | 2 |
| repas fin DASA | 2 | 7 | 7 | 7 | 0 | 0 | 0 | 7 |
| | | **114** | **104** | **73** | **7** | **28** | **108** | **80** |

**Actions collectives avec personnes des résidences*

Durant l'année 2019, l'équipe du DASA a proposé 43 actions collectives, concernant par exemple la nutrition, la mémoire ou encore la sécurité.

Les actions ont pris la forme d'ateliers, de sorties, de temps partagés.

Cela a concerné 21 participants différents, pour un total de 114 participations.

Certaines actions ont réuni jusqu'à 8 participants.

## LE DISPOSITIF « PLAN HIVER »

| | JANVIER | FEVRIER | MARS | AVRIL | OCT. | NOV. | DEC. | TOTAL 2019 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre de jours d'ouverture | 31 | 28 | 31 | 2 | 1 | 30 | 31 | 154 jours d'ouverture |
| Nombre de nuitées | 2 491 | 2 340 | 2 472 | 158 | 40 | 1 181 | 1 339 | 10 022 nuitées |
| Personnes isolées | 1 411 | 1 039 | 2 240 | 158 | 32 | 926 | 836 | 6 642 |
| Personnes en familles | 1 080 | 1 301 | 232 | 0 | 8 | 255 | 503 | 3 379 |
| Nombre de nuitées théoriques | 2 700 | 2 380 | 2 480 | 160 | 40 | 1 200 | 1 370 | 10 330 |
| Taux d'occupation réel | 92 % | 98 % | 100 % | 99 % | 100 % | 98 % | 98 % | |

« L'espace Vanier » a été le lieu de la mise en place de trois plans hiver consécutifs, depuis 2017.

2 périodes sont a distinguer : la fin du Plan Hiver 2018-2019 (T1), le début de celui 2019-2020 (T2).

**PÉRIODE T1** : de janvier à début avril 2019 correspondant au Plan Hiver 2018-2019.

La fin du Plan Hiver 2018-2019 a été marquée par l'arrivée massif de familles sur le territoire calvadosien. En mars 2019, 91% des places ont été occupées par des familles (98% à partir du 11 mars).

L'autre particularité a été qu'un grand nombre de ces familles présentait un état sanitaire inquiétant avec des pathologies lourdes. L'accueil à Vanier a du être adapté pour tenir compte de la complexité des situations des familles.

**PÉRIODE T2** : du 31 octobre à fin décembre correspondant au plan Hiver 2019-2020.

L'ouverture du Plan Hiver 2019-2020 a été teintée par la fermeture du plan précédent. Beaucoup de prudence de la part du 115 pour ne pas laisser de familles à la rue, à les orienter rapidement vers Vanier et à garder des places jusque dans le courant de la soirée « au cas où ». Pour autant, la répartition familles / personnes isolées y est plutôt équilibrée. Il est à noter que dès le premier jour d'ouverture, les 40 places ont été pourvues. Cet hébergement supplémentaire répond donc bien à un besoin du territoire.

L'équipe en place a mis l'accent dès le début sur l'accueil des enfants : dessins, ateliers manuels, décorations, soutien scolaire. En effet, il est primordial de leur offrir un espace de pause et de loisirs dans un espace sécurisé et sécurisant. Malgré la précarité de la situation des familles, les enfants doivent pouvoir vivre leur enfance aussi sereinement que possible.

A noter également, en marge des fêtes de fin d'année, l'organisation d'une soirée festive avec un magicien puis un groupe de musique qui ont ravi petits et grands. Une première à Vanier !

## TAUX D'OCCUPATION DE « L'ESPACE VANIER » EN 2019

Le taux d'occupation moyen en 2019 est de 98%

**PÉRIODE T1 :**

Capacité de 80 places. Extension à 100 places pour 18 soirées.

**PÉRIODE T2 :**

Capacité de 40 places jusqu'au 23 décembre 2019.

Puis 50 places.

70 places à compter du 30 décembre 2019.

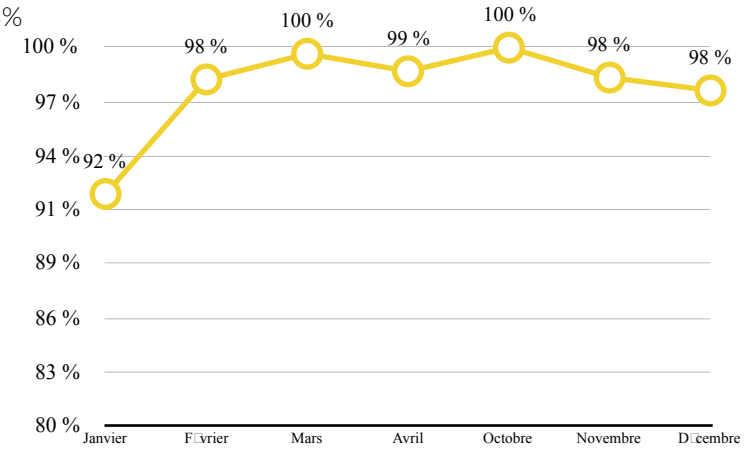


## RÉPARTITION HOMMES / FEMMES EN 2019

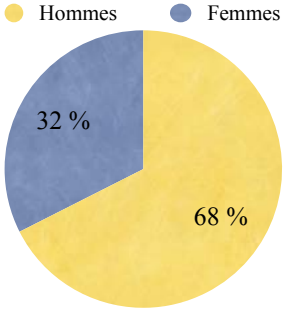


## RÉPARTITION PAR TRANCHES D'AGE

## ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES ET DE LEURS EVOLUTIONS

Au travers des 6 structures qui composent maintenant le Service Trait d'Union, la thématique santé reste une préoccupation majeure pour les personnes de la rue.

La santé des personnes (et des enfants sur le Plan Hiver) rencontrées par le Samu Social 14, ou hébergées sur les CHU et l'HUDA ou encore accompagnées par le DASA, est souvent fortement dégradée. Il s'agit tout autant de la santé physique que de la santé mentale.

Il n'est plus rare, aujourd'hui, de rencontrer un

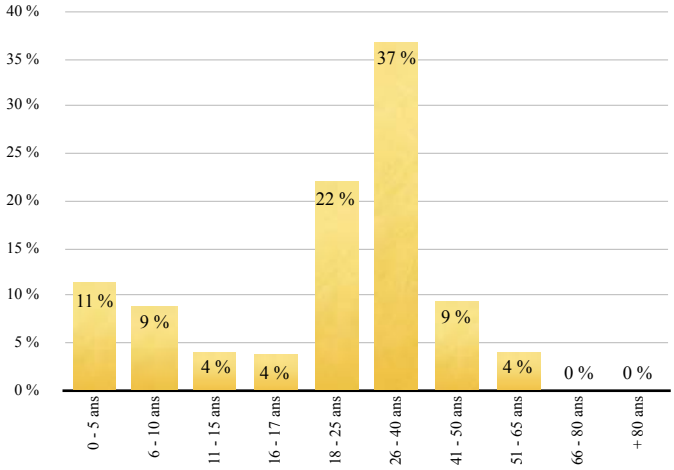

adulte ou un enfant observant un traitement de chimiothérapie pour lutter contre un cancer et étant sans domicile, parfois hébergé en CHU / HUDA ou sur le Plan Hiver, parfois sans hébergement et donc en squat ou dans un hall de banque, ou au pire, sur un carton sous un porche.

Dans la rue ou dans les squats, sont rencontrés des personnes présentant divers problèmes de santé très sévères comme une situation d'enfant polyhandicapé, un enfant porteur de troubles autistiques sévères, des personnes se déplaçant en fauteuils roulants ou en déambulateur, des enfants présentant des pneumopathies congénitales….

Il y a encore quelques années, cet état de fait aurait scandalisé et ému les citoyens, les services de l'État…. Aujourd'hui, ces situations deviennent habituelles presque banales. La question étique pour les professionnels repose sur un dilemme : comment faire face à ces situations, aller rencontrer les personnes en sachant qu'il n'y a aucune solution d'hébergement adapté à leur proposer ? Comment ne pas s'habituer à ces situations humainement impossibles ? Comment continuer de garder une posture professionnelle emprunte d'espoir ?

Ces difficultés de santé avaient été particulièrement observées pour les familles au printemps 2019, et avaient donné lieu à un courrier d'alerte auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, resté sans réponse.

Au-delà de l'état de santé dégradé, les refus de soin sont aussi une posture d'un certain nombre de personne qui nécessite un accompagnement quotidien des professionnels afin d'aider les personnes de la rue à accepter de prendre soin d'elles-mêmes.

L'autre problématique récurrente et transversale à l'ensemble des structures du Service Trait d'Union est l'accès aux droits. Un nombre important de personne n'appelle plus aujourd'hui le 115 et s'éloigne voire est dans le refus d'aller rencontrer leur référent social. Les personnes deviennent invisibles et sont dans la désespérance, sans pouvoir se projeter sur un avenir différent, et meilleur.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

**Le partenariat est incontournable et le Service Trait d'Union le met en oeuvre au bénéfice des personnes rencontrées, accompagnées, hébergées, avec :**

- L'intervention de l'ACLS (Association Culture et Lien Social) sur l'ensemble des 3 structures d'hébergements (Cap Horn, Charité et Vanier). Ce sont 8 soirées concert qui ont été proposées cette année, avec toujours deux groupes à chaque fois aux sonorités différentes. Ainsi 15 groupes ou artistes bénévoles se sont produits devant les personnes hébergées soit 31 musiciens et 1 magicien,
- Une rencontre partenariale avec 8 mandataires du SATC (25 avril),
- L'accueil de 2 groupes de bénévoles Croix Rouge (visite et présentation du travail en CHU)
- Une formation SIAO 115 pour tous les salariés des hébergements (15 octobre) et une formation SIAO sur le volet Maraude pour le Samu Social (14 octobre),
- La mise en place de la Commission Orientation Insertion et de la Commission Orientation Urgence sous l'égide su SIAO en février, avec la participation du Service Trait d'Union à la COU.
- La poursuite du partenariat avec la Banque Alimentaire 14. Le retrait de la marchandise, tous les jeudis matin, à l'entrepôt permet ensuite une répartition sur les 2 CHU et le Plan Hiver de denrées alimentaires qui viennent compléter les repas livrés par l'EAR de l'ACSEA ou qui permettent aux personnes de l'HUDA de compléter leurs achats alimentaires.
- Le Service Trait d'Union a participé en gare de Caen, à l'action « Civigare », organisé par la SNCF (14 novembre 2019). Ce forum avait pour but de sensibiliser la clientèle et les personnes de passage sur les incivilités qui nuisent au bon fonctionnement de la gare.

**Pour le Samu Social 14 :**

- 2 Participations au groupe de travail national « Maraudes et Samu Sociaux » de la Fédération Nationale des Samu Sociaux, la 3ème a été annulée,
- 1 Rencontre du Samu Social à Rouen (Association Emergences),
- 3 Participations au groupe de travail « Accompagnement des familles dans l'hébergement / le logement, maraudes mixtes » dans le cadre du Groupe de travail régional 4 de la Stratégie Pauvreté,
- La mise en place d'une collaboration / convention avec les Lits Halte Soins Santé « un lit LHSS Service Trait d'Union »,
- Un temps d'échange avec Grégoire MOUTEL (1er juillet ) Chef du Service de médecine légale et droit de santé Directeur de l'Espace Régional de Réflexion Ethique,
- Un Temps d'échange avec une doctorante en sociologie réalisant sa thèse sur l'hébergement solidaire de personnes exilées,
- 4 Intervenants sociaux ont vécu un temps d'immersion au SIAO 115
- 13 « Soirées d'immersion » ont été proposées : 3 salariés des LHSS (Revivre), 3 étudiants en formation surveillants de nuit ; 6 salariés du SIAO 115 (4 écoutants, 1 coordinatrice, 1 directrice) ; 1 étudiante CESF, une Conseillère Régionale, un Député,
- La mise en place d'Analyse des Pratiques Professionnelles pour l'équipe

## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Pour Le Service Trait d'Union, il s'agira de poursuivre le travail de co-construction avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale afin de préparer le premier Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) du Service Trait d'Union. L'objectif est de signer ce contrat dans le dernier trimestre 2020 pour une mise en application à compter du 01 janvier 2021. Le CPOM concernera les activités financées sur le programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » (les 2 CHU et le Samu Social 14) et le programme 303 « Immigration et asile » (l'HUDA).

Ce travail devra permettre de répondre aux incertitudes concernant l'avenir de La Charité :

- Un passage de l'HUDA en diffus ? Si oui quand et sur quel(s) territoire(s) ?
- Le maintien des 20 places de Centre d'Hébergement d'Urgence ? Si oui où, comment et avec quel financement ?

Pour le Samu Social 14, plusieurs objectifs sont fixés pour l'année 2020 :

- La mise en oeuvre de la « Maraude Enfant Famille » avec la réalisation d'un diagnostic à présenter pour le 30 avril 2020 aux services de l'État et du Conseil Départemental du Calvados,
- Sous l'égide de la Fédération Nationale des Samu Sociaux, l'organisation de la Journée de sensibilisation au Référentiel Maraudes et Samu Sociaux pour la Normandie. C'est le Service Trait d'Union qui est le porteur de l'organisation de cette journée. Un Comité de Pilotage a été créé. La Croix Rouge du Calvados et la Déléguée de la Fédération des Acteurs de la Solidarité de Normandie y seront présents. Cette journée devrait se dérouler fin septembre début octobre 2020.

Pour le DASA :

L'action va se poursuivre sur le premier trimestre 2020 mais avec seulement une professionnelle (au lieu de 3), faute de financement.

La Conférence des Financeurs a de nouveau été sollicitée pour financer l'action sur 3 ans. Un financement multiple a été demandé d'une part auprès de la CARSAT. En effet, la moitié des personnes accompagnées par le DASA est à la retraite et bénéficie de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA).

D'autre part, le CCAS de Caen a également été sollicité afin de financer une partie de l'action qui consiste à intervenir dans les Résidences Sénior, de prévenir le risque que les personnes ne soient expulsées de leur logement et ne se retrouvent dans le circuit de l'extrême urgence. Le financement du CCAS est acquis.

Pour le CHU le Cap Horn :

Il s'agira de :

- Stabiliser les dépenses de fonctionnement,
- Travailler à l'installation d'une nouvelle buanderie adaptée aux besoins et ergonomique,
- Continuer d'améliorer les conditions d'accueil dans le bâtiment,
- Finaliser les fiches de tâches pour une meilleur fluidité de l'organisation entre les salariés
- Finaliser l'évaluation interne.

## AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Afin de garantir l'effectivité de la mise en œuvre de cette démarche, un Comité de Pilotage (COPIL) à l'échelle du Département Insertion Prévention est chargé de suivre conjointement les 4 composantes constitutives de la démarche, se rapportant aux Projets de Services, aux évaluations internes et externes ainsi qu'aux Plans d'Amélioration Continue de la Qualité annuels.

Le COPIL DACQ DIP est composé de 9 professionnels du Département Insertion Prévention :

- La Directrice,
- Un Chef de Service Socio-Éducatif du SAP et un Éducateur Spécialisé du SAP,
- La Chef de Service Socio-Éducatif du SAJD et un Éducateur Spécialisé du SAJD,
- Une Cheffe de Service Socio-Éducatif du Service Trait d'Union, un Éducateur Spécialisé et un Accueillant du Service Trait d'Union (un représentant par équipe),
- Une Secrétaire du service administratif,
- Et de la Chargée de Développement Qualité Evaluation de la Direction Générale.

La composition du COPIL a été modifiée en 2019. Trois nouveaux membres sont venus remplacer les salariés ayant souhaité se désengager, pour le SAP, pour le Service Trait d'Union et pour le service Administratif et Financier du DIP.

En 2019, cette instance s'est réunie à 4 reprises les 07/02, 16/05, 03/10 et le 04/12/2019 afin de :

- Élaborer et suivre la mise en œuvre des Plans d'Amélioration Continue de la Qualité annuels pour chaque service et pour le DIP,
- Planifier la démarche d'évaluation interne pour chacun des 3 services,
- Suivre la mise en œuvre des orientations stratégiques des 2 Projets de Service.

### LE PROJET DE SERVICE

Il est à noter que le Projet de Service du Service Trait d'Union avait été élaboré en 2016 et 2017 alors que seules deux équipes composaient le service (le CHU La Charité et l'Intervention Sociale de Rue).

En 2018, avec la reprise du CHU Le Cap Horn, la transformation partielle du CHU La Charité en Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA), la création de l'action expérimentale d'un Dispositif Accompagnement Soutien Autonomie en direction des personnes de plus de 60 ans sans hébergement, le Projet de Service sera à revoir complètement, notamment lorsque l'avenir des 2 structures CHU et HUDA du bâtiment La Charité sera plus clair. Il faudra y intégrer la gestion du Plan Hiver sur 5 mois.

Pour ce qui concerne la mise en œuvre des orientations stratégiques du Projet de Service du Service Trait d'Union, un objectif était prévu en 2019 :

- **« Favoriser l'élaboration de projets personnalisés d'accompagnement en lien avec l'intervention sociale de rue »**. Cet objectif est partiellement rempli sur le CHU le Cap Horn via les « contrats » passés avec des personnes hébergées sur les places dites « Cap Horn ». Ces contrats ne sont plus formalisés par écrits. Cela reste à mettre en œuvre.

## L'ÉVALUATION INTERNE

Le rapport d'évaluation interne du CHU Le Cap Horn est en cours de rédaction.

Le processus d'évaluation interne pour cette structure, s'est déroulé en 2019 de la façon suivante :

- Octobre 2019 : information sur la méthode d'EI - réunion équipe entière
- Novembre 2019 : lancement de la démarche
- 2 réunions sur 2019 : 1 en novembre, 1 en décembre, avec les membres de l'équipe travaillant ces journées là. Evaluation du premier domaine autour de la personne accompagnée
- Poursuite du travail sur le premier trimestre 2020 et finalisation du rapport pour juin 2020.

**Droits :**

Le livret d'accueil est élaboré et remis. Des informations permanentes sont transmises aux personnes hébergées sur leurs droits (via l'affichage et des échanges directs avec les accueillants). La confidentialité est difficile compte tenu de la configuration des locaux (bureau d'accueil vitré, etc.). Les conditions d'accueil ne favorisent pas le respect de la vie privée des personnes hébergées

**Expression :**

Une enquête d'appréciation a été menée en octobre 2019. Des freins ont été constatés : barrage de la langue, difficulté de lecture, de compréhension. Des points à travailler ressortent des résultats : la qualité de l'attente dans le hall, la qualité des repas et l'ambiance des dîners, la diversité des activités proposées dans l'espace collectif. Les personnes hébergées ont pu exprimer leur satisfaction quant aux conditions d'accueil globales, au confort des chambres et aux professionnalisme de l'équipe.

**Personnalisation :**

L'accueil est individualisé (hébergé reçu seul) et adapté aux besoins des personnes hébergés (aide physique pour des déplacements, pour la toilette, écoute, prise en compte des troubles, etc.). Le règlement de fonctionnement est aménagé en fonction des situations (ex : les personnes qui travaillent peuvent arriver après 20 heures etc.).

**Sécurité :**

Les professionnels font preuve d'une grande vigilance dès l'accueil (prévention des risques). Des consignes sont établies (port de gants etc.). La violence est toutefois régulière au CHU (verbale et physique) principalement entre les personnes hébergés. Les professionnels ont un rôle de médiateur. Les obligations liées à la sécurité sont en place (formations, exercices d'évacuation, registre, etc.). Il est repéré des failles de sécurité (intrusion possible, beaucoup d'espace à surveiller en même temps, etc.).

D'autre part, pour les autres équipes du Service Trait d'Union, il sera nécessaire de lancer les travaux de l'évaluation interne pour le Samu Social 14 en 2020. Concernant l'HUDA et le CHU la Chartié il ne paraît pas opportun de lancer ces travaux tant que la visibilité sur l'avenir ne sera pas précise.

D'autre part, les travaux en cours avec la DDCS pour le Service Trait d'Union dans le cadre de l'élaboration du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) contribue largement à une réflexion évaluative partagée, formalisée sur la partie diagnostic du CPOM.

## LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Le plan d'amélioration continue de la qualité

Il est à noter que la mise en place de ce PACQ a été largement perturbée par la demande de la DDCS de transformer partiellement le CHU La Charité en HUDA au cours de l'année 2018 et en début 2019.

Le Plan annuel comprenait 4 actions :

**Action 1 « Poursuivre l'amélioration des protocoles de sécurité sur les CHU/HUDA » :**

- Réaliser les exercices d'évacuation de nuit,
- Réaliser les exercices d'évacuation de jour,
- Faire un exercice en situation avec les pompiers.

Les exercices d'évacuation de jour et nuit ont été réalisés sur chaque site. Seule la mise en situation avec les pompiers n'a pas été réalisée et est sans objet actuellement.

**Action 2 « Rédiger le Plan de confinement du CHU Le Cap Horn et réaliser un exercice de confinement sur chaque CHU/HUDA »**.

Cette action n'a pas été menée en 2019 et est reportée en 2020.

**Action 3 « Poursuivre l'amélioration de la lisibilité des missions de chaque salarié et adapter l'organisation interne ».**

Plusieurs réunions d'équipe sur chaque site ont été consacrées à la rédaction des fiches de tâches. Cette rédaction a été faite avec la participation de l'ensemble des membres des équipes. Les documents restent à être finalisés pour être diffusés en 2020.

**Action 4 « Rédiger les outils loi 2002 – 2 et les adapter pour une bonne compréhension de toutes les personnes hébergées »**.

L'ensemble des outils a été rédigé, diffusé et mis en œuvre (3 livrets d'accueil pour les 2 CHU et l'HUDA, questionnaires de satisfaction sur les 2 CHU, contrat de séjour sur l'HUDA, tenue de CVS sur l'HUDA, commission menu favorisant l'expression des personnes sur le CHU le Cap Horn). Les questionnaires de satisfaction des 2 CHU ont été dépouillés en décembre 2019. Sur le premier semestre 2020, des préconisations seront réalisées par les équipes afin de répondre aux demandes d'amélioration des personnes hébergées. Une seconde étape de transformation des outils papier en outils numériques est à prévoir en 2020.

# DÉPARTEMENT MAJEURS PROTÉGÉS
## SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT TUTÉLAIRE CALVADOSIEN (SATC)

Chemin aux Bœufs
14760 BRETTEVILLE SUR ODON
**Tél.** 02 31 29 43 43
**Fax.** 02 31 29 43 30

61 route de Port en Bessin
14400 BAYEUX

**Tél.** 02 31 51 14 14
**Fax.** 02 31 51 75 75

**Directrice :** Valérie PATRIX
**E-mail :** directrice.atc@acsea.asso.fr

**Année de création :** ATB : 8 octobre 1976
ATC : 13 décembre 1985
SATC : 1er janvier 2010

## AUTORISATION / HABILITATION

Convention d'habilitation pour les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) avec le Conseil Général, en date du 2 novembre 2010.

Arrêté préfectoral en date du 23 février 2011 autorisant le service à fonctionner pour 15 ans et à exercer des mesures de protection des majeurs.

Arrêté préfectoral en date du 15 juin 2011, modifiant l'arrêté du 23 février 2011 portant autorisation de fonctionnement et portant extension de la capacité à 2670 mesures (soit 2550 mesures judiciaires et 120 mesures administratives).

Arrêté préfectoral en date du 11 février 2014, portant fixation de la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales

## POPULATION

- **Mesure judiciaire :** toute personne majeure dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté.
- **Mesure administrative :** toute personne majeure dont la santé et/ou la sécurité est compromise en raison d'une gestion inappropriée de ses prestations sociales.

## FINANCEMENT

Dotation globale de financement versée par l'Etat et les différentes caisses débitrices des prestations sur la base d'une activité prévisionnelle pour les mesures judiciaires. Rémunération à la mesure par le Conseil Départemental pour les mesures administratives.

## OBJECTIFS

Le service ATC a pour objectif d'exercer les différents mandats qui lui sont confiés par le Juge des tutelles ou le Conseil Départemental, dans le respect du cadre légal propre à chacun d'eux, avec déontologie, et en veillant à l'implication et au respect de la personne protégée.

## ACTIONS

- **Les Mesures Administratives par délégation du Conseil Départemental :** La Mesure d'Accompagnement Sociale Personnalisée (M.A.S.P.) est une mesure contractuelle d'accompagnement social personnalisé d'une durée de 6 mois à 2 ans renouvelable dans la limite de 4 ans. La M.A.S.P. a pour objectif d'aider les personnes dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve dans la gestion de ses prestations sociales.

  Le Service ATC intervient par délégation du Conseil Départemental, lorsque le contrat prévoit une gestion directe des prestations.

- **Les Mesures Judiciaires décidées par le Juge des Tutelles**

  - Sauvegarde de justice : est une mesure temporaire, maximum un an renouvelable une fois, de protection juridique ou de représentation pour un acte déterminé. Elle est décidée par le juge des tutelles ou le procureur de la République. La personne conserve ses droits, mais les actes ou engagements qu'elle contracte peuvent être annulés.
  - Curatelle : est une mesure de protection et d'assistance pour les actes de la vie civile. La personne a besoin d'être conseillée, assistée et contrôlée ; la mesure est prononcée par le juge des tutelles pour cinq ans maximum, renouvelable.
  - Curatelle simple : la personne est protégée pour les actes relatifs à son patrimoine, pour lesquels l'accord du curateur est nécessaire. Elle perçoit seule ses revenus.
  - Curatelle renforcée : : Les ressources sont perçues par le curateur, qui assure le règlement des dépenses auprès des tiers.
  - Tutelle : est une mesure de protection, d'assistance et de représentation pour les actes de la vie civile ; la mesure est prononcée par le juge des tutelles pour cinq ans maximum, renouvelable. Les actes de gestion et d'administration sont accomplis par le tuteur, les actes de disposition doivent être autorisés par le juge.
  - Mesure d'Accompagnement Judiciaire : seul le Procureur peut saisir le Juge des tutelles aux fins de voir prononcer cette mesure judiciaire à caractère social après échec de la mesure administrative (MASP). Elle porte sur la gestion des prestations sociales, elle ne peut excéder deux ans renouvelables sans que la durée totale ne puisse excéder quatre ans.

## SOUTIEN INFO TUTELLES

Engagement à promouvoir l'aide et le soutien aux tuteurs familiaux sur l'ensemble du département du Calvados dans le cadre de permanences hebdomadaires selon une convention liant l'ACSEA, l'UDAF et l'ATMP.

## SECTEURS D'INTERVENTION

- Concernant les mesures judiciaires, le Service ATC est compétent sur l'ensemble du département du Calvados.
- Concernant les mandats administratifs, le Service ATC est compétent sur l'ouest du département : Bessin, Pays Virois, Côte de Nacre, Caen Nord et une partie d'Hérouville Saint Clair.

## TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2015 ET 2019

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|---|---|---|---|---|
| NOUVELLES MESURES | | | | | |
| Mesures civiles | 215 | 268 | 259 | 281 | 195 |
| Mesures administratives | 36 | 43 | 31 | 28 | 38 |
| **TOTAL** | **251** | **311** | **290** | **309** | **233** |
| FIN DE MESURES | | | | | |
| Mesures civiles | 213 | 225 | 234 | 251 | 191 |
| Mesures administratives | 37 | 42 | 41 | 35 | 35 |
| **TOTAL** | **250** | **267** | **275** | **286** | **226** |
| ORIGINE DES DEMANDES (EN %) | | | | | |
| Justice | 86% | 86% | 89% | 91% | 84% |
| Conseil Départemental | 14% | 14% | 11% | 9% | 16% |

## ÉLÉMENTS CHIFFRÉS DE L'ACTIVITÉ 2019

### ELÉMENTS MAJEURS DE L'ANNÉE

L'un des éléments majeurs de l'année 2019 a été l'impact de la loi du 23 mars 2019 dite Loi de programmation 2018/2022 et de la réforme de la justice, qui porte simplification de la protection des personnes vulnérables, sur les modalités d'exercices des mesures de protection.

En effet, cette réforme, qui favorise les mécanismes les plus souples de la protection de la personne vulnérable, allège le contrôle du juge et renforce la protection de la personne vulnérable mais aussi son autonomie et ses droits fondamentaux a nécessité une adaptation à de nouvelles procédures et une réponse rapide à de nouvelles exigences.

En matière d'activité, pour les mesures judiciaires, il est à relever une légère augmentation en solde mais aussi une baisse notable des flux, liée à une diminution du mandatement du SATC ACSEA par le Tribunal d'Instance de Lisieux, après trois ans de forte activité confiée par cette juridiction. Concernant les mesures administratives, l'activité est à l'identique, alors que le dispositif d'aide aux tuteurs familiaux se développe.

La transition numérique et les changements organisationnels et de modalité de travail qui en découlent sont restés en 2019 d'actualité.

Parallèlement, l'expérimentation du travail en nomadisme, démarré en 2018, a été généralisé fin 2019 à tous les professionnels, avec pour finalité et en lien avec notre Gestion Électronique des Documents, MAGIS, le « faire avec le majeur » et l'accès pour ce dernier à la dématérialisation des démarches administratives.

### L'ACTIVITÉ JUDICIAIRE

NOMBRE DE MESURES SUIVIES EN 2019

L'activité se maintient avec une très légère augmentation

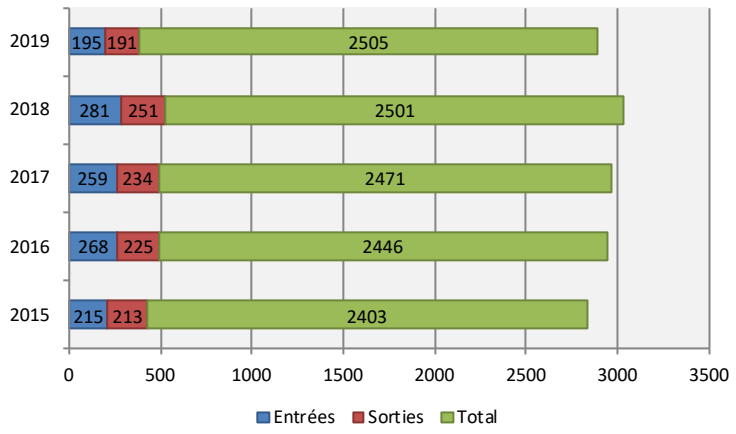


Au 31 décembre 2019, l'activité, toutes mesures judiciaires confondues, s'élève à 2505, soit 4 mesures de plus qu'au 31 décembre 2018.

La moyenne mensuelle sur cette année 2019 est de 16 nouveaux dossiers confiés au SATC par les Juges des tutelles contre 23 en 2018.

Le mois de décembre est celui qui a enregistré l'arrivée du plus important nombre de mesures avec 28 dossiers.

Au-delà du solde des mesures au 31 décembre, il est toujours essentiel de relever l'important flux d'entrées et de sorties des mesures, générant une forte activité. Ce flux, de 386, est inférieur à celui des années précédentes puisqu'il était de 532 en 2018 et de 493 qu'en 2017.

Néanmoins, l'activité est en légère hausse car, alors que le nombre d'arrivée de mesures est inférieur à celui de l'année précédente, 195 contre 281 en 2018, parallèlement le nombre de sortie est lui aussi en baisse, 191 contre 251 en 2018.

## NOMBRE DE SITUATIONS SORTIES EN 2019 PAR MOTIFS

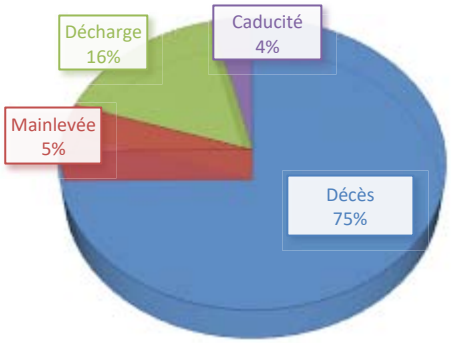


Le nombre de situations sorties en 2019 est de 191.

Les différents motifs de sorties des mesures sont le décès, la mainlevée (le majeur a récupéré ses capacités ou la mesure est inopérante), la décharge (changement de mandataire) ou la caducité (la mesure est arrivée à son terme et n'a pas été renouvelée).

De manière constante, les motifs de sortie sont essentiellement liés aux décès, plus de 75% des motifs pour cette année (68 % en 2018).

Le nombre de sorties pour mainlevée est en baisse, 10 en 2019, 15 en 2018.

Le nombre de sorties pour caducité est en baisse également, 7 en 2019, 27 en 2018.

En ce qui concerne les décharges, la baisse enregistrée ces dernières années se confirme, 45 en 2017, 38 en 2018 et 31 en 2019. Elles sont le résultat d'un déménagement hors département (15), d'une demande de transmission vers un autre service suite à des difficultés relationnelles avec le protégé (2), à des demandes du majeur ou de sa famille pour que la mesure soit exercée dans le cadre familial (12) ou de la voir confiée à un mandataire privé (1).

Parallèlement, le service a été désigné suite à un déménagement dans notre département (5), à la décharge d'un autre service MJPM du département (6), à la décharge des familles (10), à la décharge de mandataire privé (6) et suite à l'échec des MASP pour 8 mesures.

Il est à relever au regard de ces chiffres qu'il y a plus de sorties du département par les majeurs protégés que d'entrées.

Les mouvements entre notre service et les familles restent, malgré la réforme, à l'équilibre, ceux avec les mandataires exerçant à titre libéral montrent que nous sommes peu déchargés à leur profit.

## DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

La loi du 16 février 2015 a modifié l'alinéa 2 de l'article 442 du code civil en réduisant à 20 ans la durée maximale de renouvellement d'une mesure de protection. Avec la réforme du 23 mars 2019, l'obligation de demander le renouvellement d'une mesure prononcée avant le 16 février 2025 et dont la durée était comprise entre 10 et 20 ans, n'est plus nécessaire à la condition qu'un certificat médical atteste qu'aucune amélioration de

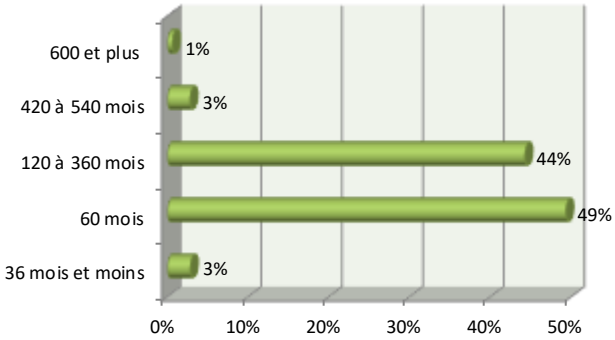

l'état de santé de la personne n'est envisageable et a été produit. Néanmoins, les mesures prononcées pour une durée supérieure à 20 ans restent soumises à une obligation de révision avant le 16 février 2025.

C'est dans ce contexte que, durant l'année 2019, s'est engagé la révision des mesures prononcées pour plus de 20 ans.

## ORIGINE DES DEMANDES DE MISE SOUS PROTECTION DES NOUVELLES MESURES DE 2019

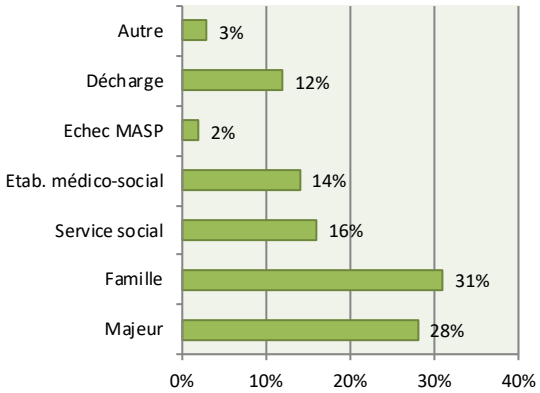


Le document « Statistique ouverture », mis en place à compter de janvier 2017 et complété par les juristes et la déléguée sauvegarde de justice au moment de la consultation du dossier au tribunal, nous permet de fiabiliser nos analyses sur la problématique ou les problématiques initiales ayant conduits au prononcé de la mesure.

Comme en 2018, ceux sont essentiellement les familles ou les personnes à protéger, elles-mêmes, qui sont à l'origine de la demande de mesure de protection (59%).

## NOMBRE DE MESURES JUDICIAIRES PAR TRIBUNAUX

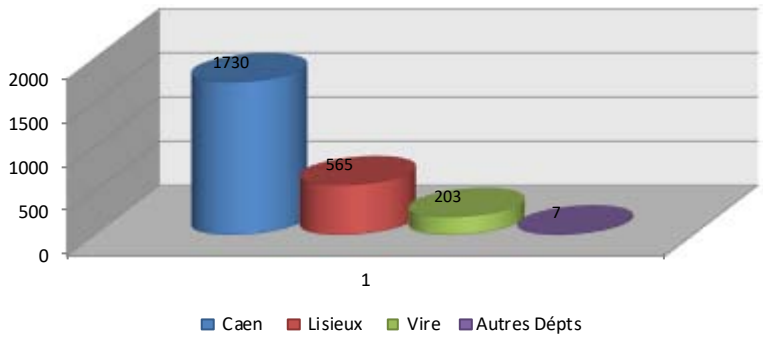


La répartition globale des mesures judiciaires par Tribunaux d'Instance reste stable d'un exercice à l'autre avec une forte proportion de mesures qui relèvent du Tribunal de Caen.

Mais, alors que depuis 2016 notre mandatement par le Tribunal de Lisieux était chaque année en augmentation, en 2019 cette juridiction nous a nettement moins désignés, alors même que nous avions réajusté notre organisation pour répondre à ce besoin.

En effet, sur les 195 nouvelles mesures de 2019, 33% ont été prononcées par le Tribunal de Lisieux (65 mesures) contre 50% en 2018 (141 mesures), alors que le Tribunal de Caen nous a désigné pour 120 mesures en 2018 et 115 en 2019.

La baisse du nombre de mesures émanant du Tribunal de Lisieux peut trouver son explication dans un repositionnement des autres associations tutélaires du département sur ce tribunal et une plus forte désignation des familles et des mandataires exerçant à titre libéral, mais peut être aussi l'adoption de mesures alternatives

## NOMBRE DE MESURES PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

La répartition des mesures de protection par territoire est stable d'une année sur l'autre.

L'implantation sur le territoire de Caen du nombre de majeurs protégés suivis par le SATC est importante puisqu'elle représente, comme en 2018, près de 36 % des mesures exercées.

Le second territoire d'implantation est Le Bessin. On peut rappeler que le Bessin est le secteur historique d'activité du SATC.

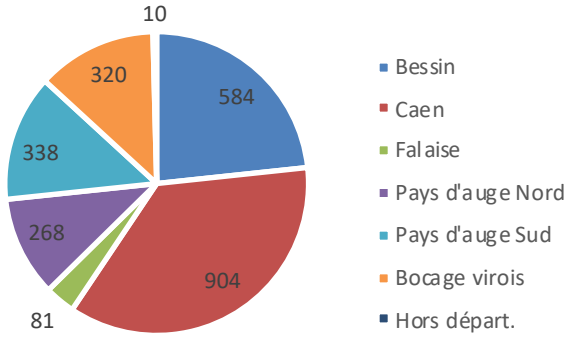

NOMBRE DE MESURES JUDICIAIRES PAR TRANCHES D'ÂGES ET PAR SEXE

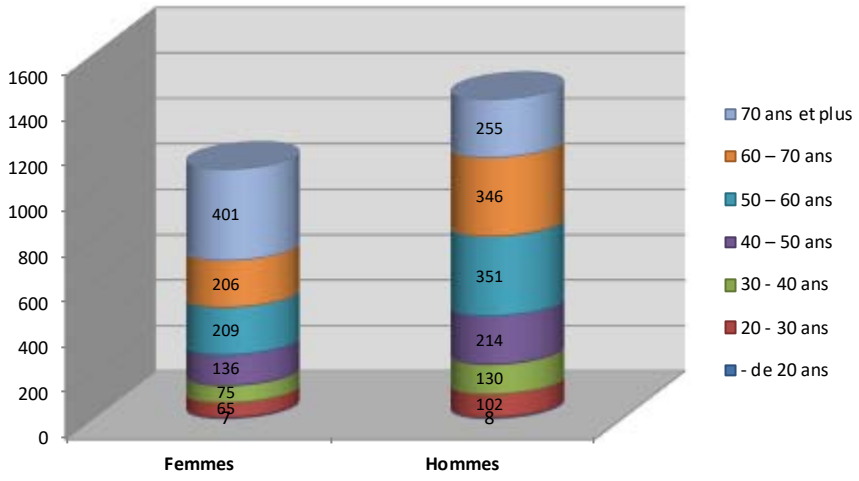


Les répartitions par sexe et âge, sur l'effectif global au 31 décembre 2019, restent identiques d'une année sur l'autre.

- La majorité des bénéficiaires sont des hommes pour 56% et la tranche d'âge des hommes de 40-60 ans représente 40%.
- Concernant le public féminin, l'élément prégnant reste la proportion de femmes de plus de 70 ans qui reste, comme au cours des deux dernières années, à 36 %. Dans cette même tranche d'âge, la courbe pour les hommes augmente d'un pour cent par an, 2019 18%, 2018 17% et en 2017 16%.

- Les personnes de plus de 70 ans, bénéficiant d'une mesure de protection, représentent 26% du nombre total des personnes accompagnées.
- Le nombre de personnes accompagnées de plus de 95 ans est depuis 2014, en constante augmentation. Elles étaient 11 en 2014, elles sont 37 en 2019 dont la plus âgée a 107 ans.
- Concernant les jeunes de moins de 20 ans, le nombre est de 14.

## L'ACTIVITÉ ADMINISTRATIVE - MASP

NOMBRE DE MESURES ADMINISTRATIVES SUIVIES EN 2019

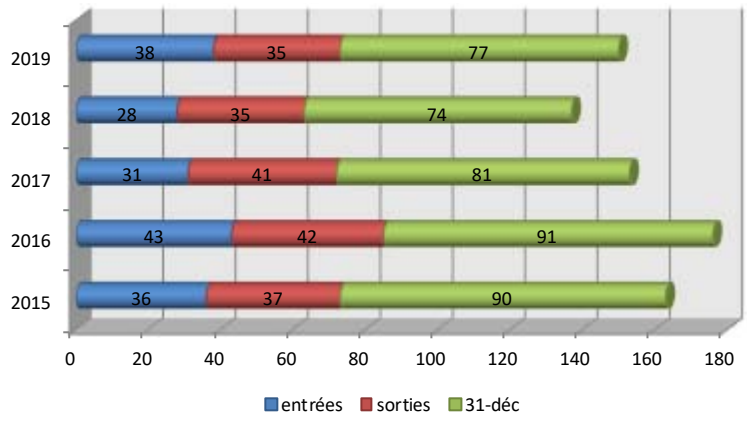


Les MASP sont des mesures contractuelles entre le Conseil Départemental et une personne titulaire de prestations sociales. Dans le Calvados, le Conseil Départemental, a délégué l'accompagnement et la gestion budgétaire de ces mesures aux Associations tutélaires.

Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement social et budgétaire, en faveur des personnes dont la santé et/ou la sécurité est menacée ou compromise du fait des difficultés qu'elles éprouvent à gérer leurs prestations sociales (innovation de la loi de 2007).

L'année 2019 s'achève avec une activité MASP de 77 mesures, soit une légère reprise au regard de l'activité 2018 de 74 mesures.

Il est important de relever une augmentation des nouvelles mesures signées en 2019, 38 contre 28 en 2018. Les flux de sorties sont comme en 2018 de 35.

La MASP est une mesure courte, les principaux motifs de sorties sont :

- Arrivée à échéance et retour à l'autonomie : 23 % (38% en 2018)
- Absence de coopération : 23% (20% en 2018),

- Prononcé d'une mesure judiciaire : 26% (27% en 2018)

Pour bénéficier d'une MASP il est nécessaire de percevoir une prestation sociale.

Les bénéficiaires MASP, suivi par le SATC, ont pour 91% d'entre eux, un niveau de ressources inférieur ou égal au montant maximum de l'AAH pour une personne seule.

NOMBRE DE MASP PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR SEXE

Les mesures d'accompagnement social personnalisé sont majoritairement exercées auprès de femmes (61%) en augmentation de 4% par rapport à 2018. La tranche d'âge la plus importante est les 45-59 ans (48%) pour les deux sexes comme l'année précédente. On peut également noter la particularité d'une personne accueillie qui a plus de 80 ans et titulaire de l'ASPA.

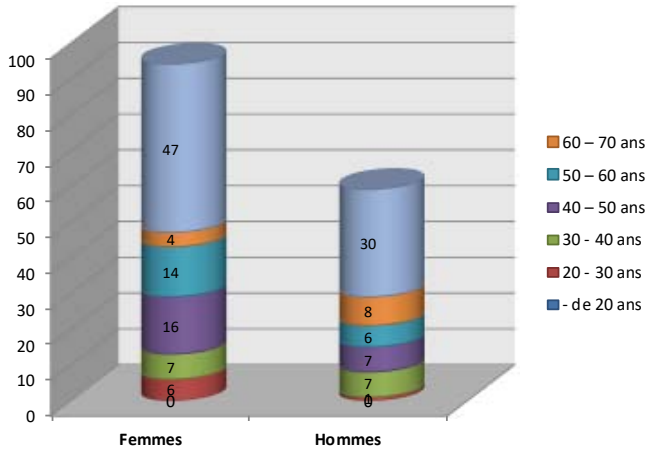


## LE SOUTIEN INFO TUTELLE

La loi du 5 mars 2007, réformant la protection juridique des majeurs, a remis la personne protégée au cœur du dispositif et sa famille comme l'interlocuteur privilégié. Cette priorité familiale confirme le principe de subsidiarité de la solidarité publique par rapport à la solidarité privée dans la sphère familiale. Par décret du 30 décembre 2008, relatif à l'information et au soutien des personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection juridique des majeurs, a été prévu une information et un soutien technique pour les tuteurs et curateurs familiaux.

Le SIT est une activité qui relève de ce dispositif d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF), il trouve son origine dans la volonté des trois services tutélaires du département, le SATC, l'UDAF et l'ATMP, de développer, formaliser et mutualiser ce qui existait déjà au sein de chacune d'entre elles, à savoir une aide spontanée aux tuteurs familiaux. Une convention en 2012 a formalisé l'engagement des trois associations de promouvoir l'aide et le soutien en direction des tuteurs familiaux sur l'ensemble du département du Calvados sur le rythme de permanences hebdomadaires. Suite à la réponse à un appel à projet en 2017, l'obtention de subventions annuelles permet le développement progressif de l'activité.

Depuis le 1er septembre 2018, le secrétariat du SIT est assuré par notre service, après que cette fonction ait été assurée par l'ATMP puis l'UDAF.

- NOMBRE D'APPELS TÉLÉPHONIQUES

Sur l'année 2019, le SIT a reçu 236 appels (147 en 2018) et a donné 108 rendez-vous physiques et 26 rendez-vous téléphoniques

- NOMBRE D'ENTRETIENS ET DE RENDEZ-VOUS TÉLÉPHONIQUES

97 personnes ont été reçues en entretien physique sur Caen, Lisieux, Vire ou Bayeux, dont 40% par le SATC, légère augmentation liée au développement de la permanence sur Bayeux (11 personnes ont annulé ou pas honoré leur rendez-vous).

Les personnes rencontrées sont majoritairement les enfants de personnes à protéger ou leurs parents.

- THÈMES ABORDÉS

Les demandes portent sur des questions en amont de la mesure mais aussi sur des points spécifiques liés à l'exercice des mesures.

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

En 2017 un outil statistique a été mis en place avec pour vocation de permettre une meilleure connaissance des problématiques des nouvelles mesures qui sont confiées au SATC. Pour faciliter son exploitation, il a été revu en 2019.

L'outil est alimenté par des fiches statistiques complétées lors de la consultation du dossier au tribunal.

Il permet d'identifier les différents éléments de vulnérabilité ayant conduits au prononcé de la mesure de protection :

- L'altération : par la déficience intellectuelle, le handicap psychique, le handicap physique et le vieillissement/ le grand âge.
- Le contexte : médico-social, environnemental, financier.
- La problématique dominante : logement, administratif, santé.

L'analyse qu'il permet porte sur les 195 nouveaux dossiers avec un comparatif avec 2018.

Il est précisé qu'une personne protégée peut cumuler plusieurs problématiques ayant conduits au prononcé de la mesure. Toutefois, conformément à l'article 425 du code civil toute personne protégée est « dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté. »

En 2019, comme en 2018, les personnes protégées accompagnées par le SATC, relèvent davantage du handicap psychique, de la déficience intellectuelle et de l'altération due à l'âge que du handicap physique.

Une équipe de professionnels est spécialisée sur l'accompagnement et les spécificités administratives des personnes âgées vivant en établissement de type EHPAD.

Pour autant la tendance, identifiée depuis quelques années, d'une augmentation des personnes protégées de plus de 70 ans vivant à domicile se confirme.

L'accompagnement consiste souvent à régler des problèmes financiers et administratifs. Dans ces situations, l'urgence est souvent requise pour étayer le maintien à domicile ou organiser une entrée en EHPAD mais aussi engager une procédure ou vendre un bien.

Concernant le contexte médico-social, les mesures pour lesquelles des problèmes d'addiction sont identifiés sont en augmentation.

En ce qui concerne le lien de causalité entre la désignation de l'ACSEA SATC, tiers professionnel associatif et l'environnement de la personne, trois types de situations sont constatés. Il s'agit en premier lieu de situation où la personne a de la famille mais qu'il existe des conflits familiaux, vient ensuite les situations d'isolement et enfin celle où la personne est victime d'abus de faiblesse (les proches, s'ils existent, ne peuvent agir en protection ou sont eux-mêmes auteur).

En matière de contexte financier, environ un tiers des mesures nouvelles concernent des personnes titulaires de minimas sociaux, un tiers des personnes possèdent du patrimoine immobilier et le dernier tiers comprend des personnes percevant un salaire, une retraite ou des rentes. Dix pour cent, sont titulaires de placements financiers, allant de quelques euros sur un livret à des sommes plus conséquentes sur différents supports mobiliers ou d'assurances.

Les problématiques prioritaires pour lesquelles le service est mandaté pour une mission de représentation ou d'assistance sont le budget et l'administratif, le logement le lieu de vie, des problèmes de santé (prise en charge, droits)

L'évolution des problématiques des publics accompagnés peut aussi s'aborder sous l'angle de l'adhésion à la mesure prononcée ou plus spécifiquement à l'absence d'adhésion et au refus de l'intervention du professionnel se traduisant par un comportement agressif, voire violent.

Au-delà de la non-adhésion à la mesure, certains actes de violence sont liés, aux ruptures de soins ou à l'incapacité pour certains de gérer la frustration ce qui peut rendre la mesure pathogène.

Le bilan annuel sur le suivi des rapports d'incidents ou d'évènements indésirables graves montre que le nombre de ces rapports reste stable mais que le degré de violence augmente.

Si l'agressivité est souvent téléphonique et se traduit par des insultes et menaces, notamment sur le site de Bretteville sur Odon qui est plus impacté, cinq évènements ont conduit le service à prendre la décision de suspendre les visites à domicile par le délégué à la protection des majeurs.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES D'ACCOMPAGNEMENT

Au Service ATC, la qualité de l'accompagnement passe entre autres :

- Par des professionnels bien formés. En 2019, trois mandataires et un chef de service sont partis en formation pour obtenir le Certificat de Compétence National MJPM, obtenu en juin.
- La connaissance et la compétence en matière de gestion mobilière et financière restent une priorité récurrente au regard des masses financières gérées par le service. Les placement et déplacements de fonds sont l'objet de contrôles par les chefs de service et la directrice en fonction de seuils d'habilitation des ordonnancements.

  o En 2019, la masse financière globale toutes banques confondues s'élève à 46 866 632, 03 euros, soit une augmentation de plus de 3 millions par rapport à 2018.
- Par le renforcement de l'accompagnement juridique en interne et le développement d'une expertise en matière immobilière et successorale. Cette compétence juridique est nécessaire pour valider les meilleurs choix patrimoniaux ou judiciaires dans l'intérêt des majeurs protégés, mais aussi leur apporter explication et conseil. Au cours de l'année 2019 la mission des cadres juridiques s'est développée :

  o Intervention dans le règlement de 80 successions, signature de 33 actes authentiques de vente immobilière et 2 d'achats immobiliers.

  o Soutien juridique renforcé sur les questions de contentieux judiciaire, au civil comme au pénal, avec la préparation de certaines correspondances ou rendez-vous avec les avocats dans l'intérêt de la défense des droits des personnes protégées.

  o Contrôle sur les honoraires libres et les conventions d'honoraires

  o Mise à jour de la procédure inventaire, suite aux obligations renforcées par la loi de mars 2019, avec conduite ou participation à la réalisation des inventaires les plus complexes.
- Par une réactivité dans l'ouverture des mesures. La mise en place en 2014 d'une déléguée en charge de l'ouverture des sauvegardes de justice a permis d'améliorer les conditions d'ouverture de ces mesures, qui sont prononcées dans l'attente du jugement définitif et ont un caractère d'urgence. Les procédures mises en place permettent d'effectuer la consultation du dossier au tribunal sous 8 jours maximum et une première visite au majeur dans le mois de notre nomination.

  o En 2019, nous constatons une baisse proportionnée du nombre de sauvegardes à celle du mandatement global du tribunal de Lisieux avec 73 mesures contre 102 en 2018 et 83 en 2017.
- Par l'utilisation d'un progiciel métier permettant le dossier unique et le partage d'informations nécessaires mais aussi des alertes sur les échéances.
- Par la généralisation, au cours de l'année 2019, de l'adoption par tous les mandataires du travail en nomadisme.
- Par des procédures instituant des regards croisés
- Par des contrôles internes et externes. Utilisation de tableaux de bord de suivi des inventaires, DIPM et assurances ; écritures de procédures bancaires ; respect de niveaux d'ordonnancement pour les paiements ;
- Par une implication en qualité de représentant légal au sein des conseils de vie sociale des établissements médico-sociaux où sont accueillis les majeurs protégés : MAS ACSEA, FOA ACSEA, MAS Hôpital de Bayeux, ESAT Mac Dougall des Foyers de Cluny, EHPAD d'Aunay sur Odon, EHPAD du Centre hospitalier de Vire, MAS du Cottun à Vire
- Par une participation à des évaluations interne d'établissement.
- Par un suivi des DIPM et de leur actualisation.

- Par une prise en compte et un suivi des plaintes des majeurs.

  En 2019, le nombre de plaintes s'élève à 52 courriers ou mails :

  Les plaintes émanent du majeur ou de la famille, directement ou via le Juge des tutelles mais aussi des bailleurs ou du voisinage en lien avec le comportement de la personne protégée ou des missions du mandataire.

  Quand elles émanent de la personne protégée, les plaintes portent principalement sur des questionnements ou insatisfactions sur la gestion budgétaire.

  Les réponses sont en moyenne apportées dans le mois.
- Par la participation aux travaux sur le schéma régional de la protection des majeurs.

## RÉFLEXIONS EN COURS - PERSPECTIVES 2019

Les perspectives 2020 s'inscrivent dans une démarche continue et progressive d'évolution et de sécurisation de :

- Notre système et de nos outils informatiques.
- Nos procédures et moyens de sécurisation du bon exercice des mesures de protection en particulier sur la question des placements financiers.
- Notre organisation pour une parfaite continuité de service.

Par ailleurs, en 2020, l'appropriation de la loi de programmation de mars 2019 devra se poursuivre, tant sur la question du renforcement des droits fondamentaux des personnes protégées, que de leur parcours individualisé.

Il conviendra également d'intégrer un changement dans nos relations et process avec les juges qui se traduit par moins de demande d'autorisation par requête mais un contrôle a posteriori accru.

L'année 2020 sera également une année de veille pour une adaptation rapide de nouvelles modalités de protection avec démembrement des mesures. Il s'agit là, au-delà de ce que nous connaissons déjà, d'une désignation distincte entre tuteur au bien et tuteur à la personne, de co-tutelle avec les familles ou de missions de subrogés pour contrôle des comptes d'un tiers nommé.

## LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

### DÉPLOIEMENT DE LA DACQ

Au SATC, la démarche d'amélioration continue de la qualité a été engagée en 2016, selon une organisation définie ainsi : un comité de pilotage qui agit au niveau technique et décisionnel et un niveau opérationnel réalisé par des groupes de travail.

Le comité de pilotage, composé d'un représentant de chaque corps de métier, s'est ainsi réuni 3 fois en 2016, 5 fois en 2017 et 4 fois en 2018 et 2 fois en 2019.

Avec deux réunions par an du comité de pilotage, le rythme semble trouvé et permet une réunion pour faire le bilan des actions réalisées, et une réunion pour décliner le plan d'action de l'année N.

La dynamique de la démarche demeure mais a été ralentie car il a été nécessaire de l'articuler avec le lancement de la deuxième évaluation interne.

Néanmoins, les réunions des groupes de travail se sont poursuivies conformément au plan d'action 2019, entre autres sur la participation des personnes protégées.

### LE PROJET DE SERVICE

Le Projet d'établissement du SATC a été rédigé et validé en 2015 pour 5 ans soit 2020, les orientations stratégiques sont mises en œuvre progressivement par le déploiement de la démarche DACQ et les plans d'actions qui en découlent.

La réécriture du prochain projet se projette sur 2021 à l'issue de la seconde évaluation interne et devra intégrer la réforme en cours.

## L'ÉVALUATION INTERNE

La deuxième évaluation interne du service, dont le rapport devra être rendu avant le 21 février 2021, a été préparée sur 2019 pour un lancement dès janvier 2020 par des réunions avec les équipes.

## L'ÉVALUATION EXTERNE

Le rapport de cette évaluation externe a été rendu en février 2018 mais l'évaluation a été menée sur fin 2017. Elle a été réalisée par le cabinet EQR-MAZARD, domicilié à PARIS, sur appel d'offre.

Dans ses conclusions, l'évaluateur externe pose en appréciation globale que « le service a mis en place un haut niveau d'organisation et pris en compte de manière particulièrement qualitative les missions qui lui sont confiées »

## BILAN 2019 DU PLAN D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

| DOMAINES | ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2019 | OBJECTIFS ATTEINTS | PARTICIPATION DES USAGERS, DES PROFESSIONNELS, DES PARTENAIRES |
|---|---|---|---|
| Droits des usagers, personnalisation | Revoir le projet de procédure Accueil physique et téléphonique avec les nouveaux outils | Action reportée suite à la mise en place de MAGIS, du pôle accueil/courrier, de l'expérimentation suppléance, et de la perspective de travaux | |
| | Avec la dématérialisation, création d'une pochette pour remise des documents aux personnes protégées | Maquette réalisée par un groupe de travail – Mise en place janvier 2020<br>Emergence d'un nouveau projet : création d'un calendrier pour les rdv Pers.Protégées/MJPM | 7 professionnels<br>5 personnes protégées pour avis |
| | Mise en place d'outils facilitateurs pour l'information et l'implication de la personne protégée (expérimentation nomadisme) | Groupe d'expérimentateurs sur la période Fév/Sept – retour d'expérience – amendement du projet – déploiement en octobre 2019 | 14 professionnels |
| | Traçabilité du « suivi de dossiers » par déploiement de Démarches et Projets | Retour expérience Nomadisme – formation pour appropriation 4ème trim.2019 – développement à poursuivre sur 2020 | 14 professionnels |
| | Enquête de satisfaction à faire auprès d'un tiers des personnes protégées | Action reportée au 1er trimestre 2020 | |
| | Visite des locaux de Bretteville S/O par un groupe de personnes protégées | Réalisé en janvier 2019 – Faire participer les personnes à la vie du service par une visite des locaux, un temps de travail sur les droits du majeur (diffusion reportage) et un moment convivial autour de la galette des rois | 6 professionnels<br>11 majeurs protégés |

| | | | |
|---|---|---|---|
| L'établissement et son environnement | Actualisation et diffusion des outils de communication | Création d'un powerpoint sur les droits des majeurs protégés et les mandats. Présentation auprès de partenaires – Appropriation et adaptation par les professionnels du service. | 2 professionnels |
| | Développement du dispositif ISTF (Soutien Info Tutelle) | Attribution de temps de travail dédié à des professionnels – lancement des missions de présentation et d'animation collectives au bénéfice des tuteurs familiaux | 3 professionnels |
| | Développer une politique de participation aux CVS et autres instances participatives (ex RCP) | Participation permanente aux RCP du Bessin pour les - 60 ans et les + 60 ans<br>Participation dans 6 CVS d'établissements | 7 professionnels |
| | Mise en place et déploiement d'une GED – MAGIS | Mise en place dossier unique – Dématérialisation de tous courriers entrants | 90 professionnels |
| | Mise en place OCTIME | Amélioration de la gestion du temps par un outil associatif – Démarrage novembre 2019 | 90 professionnels |
| L'établissement au service des usagers | Expérimentation suppléances DPM : travail sur la continuité de service en période d'été | Expérimentation réalisée sur été 2019 sur la base du volontariat – Mise en place d'un groupe projet pour bilan de l'expérimentation et projection | 13 professionnels pour le groupe projet |
| | Sécurisation informatique | Diagnostic par intervenant externe pour évaluation du système d'information et préconisations – Travaux sur la baie de brassage réalisé en décembre 2019 | 4 professionnels<br>1 intervenant externe<br>Service informatique ACSEA |

# DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION
## ACSEA FORMATION

57 Bd Herbet Fournet - BP 72 060
14102 LISIEUX cedex
**Tél.** 02 31 62 62 00
**Fax.** 02 31 62 08 13

**Directeur :** Stéphane TYPHAIGNE
**E-mail :** directeur.defi@acsea.asso.fr
**Directrice Adjointe :** Dominique BORDET
**E-mail :** directrice-adjointe.defi@acsea.asso.fr

**Année de création :** 1982

## AUTORISATION / HABILITATION

Déclaration d'activité auprès de la Préfecture en date du 26 novembre 2003, sous le numéro 25140027514.

## POPULATION

- Les Demandeurs d'emploi Jeunes et Adultes / Les Salariés / Les Salariés en reconversion.
- Les Bénéficiaires de minima sociaux.

## FINANCEMENT

- Tarification et facturation à l'heure stagiaire ou forfait parcours.
- Subventions globales par action, en fonctionnement.

## OBJECTIFS / ORIENTATIONS

ACSEA FORMATION développe des parcours de formation ou des accompagnements dont les finalités sont d'amener les personnes à la qualification professionnelle ou l'emploi. Les personnes accueillies sont placées au centre de nos interventions. Nos principaux objectifs sont :

- Accompagner et/ou former les personnes au regard de leur projet professionnel.
- Inscrire nos actions de formation au sein d'un territoire et agir en interaction avec l'environnement local.
- Développer nos actions dans le cadre de l'intérêt général.
- Promouvoir la citoyenneté active de nos stagiaires et les sensibiliser à l'Eco citoyenneté.
- Accentuer l'individualisation et la personnalisation des formations par la mise en place de centres de ressources et des formations ouvertes et à distance.

## PARTENAIRES

La Région Normandie / Pôle Emploi / le Conseil Départemental du Calvados / LADOM / Mission Locale / Comités Locaux d'Insertion / PLIE CALMEC / PLIE Honfleur / FPSR (CAP Emploi) / Entreprises et Organisations professionnelles / Maison de l'Emploi / OPCO / UMIH.

## ACTIVITÉS

ACSEA Formation développe des formations dans différents secteurs.

L'organisme gère deux grands secteurs de formation : des formations qualifiantes et des actions associées au développement personnel et professionnel pour l'accompagnement des publics fragilisés.

Nous travaillons en collaboration avec des prescripteurs partenaires qui nous permettent d'affiner les études d'opportunités de nos projets (marchés publics) et qui contribuent à enrichir notre information sur les marchés locaux et régionaux, pour une meilleure réactivité de notre offre de formation publique et privée.

**Action d'orientation, d'insertion et d'accompagnement (amont de la qualification)**

- REUSSIR.
- Accompagnement Personnalisé à l'Emploi et remobilisation autour de l'accès à l'emploi et à la construction de projet professionnel.
- Maintien, renforcement et progression dans les compétences fondamentales individuelles.
- Compétences Clés.
- Français Langues Etrangères.
- Diagnostic des compétences et des capacités d'apprentissage auprès de salariés.
- Lire Ecrire Compter, action du dispositif régional SOCLE.
- Bilans professionnels.

**Actions de pré qualification et de qualification professionnelle**

- Bâtiment : Gros œuvre, Second Œuvre, Plaquiste, Menuisier, Maçon, Peintre, H0B0.
- Commerce et Distribution : Employé de Commerce, Vendeur Conseil en Magasin, Employé Commercial en Magasin et Manager d'Univers Marchand.
- Hôtellerie/Restauration : Réceptionniste, Gouvernante, Assistant d'Exploitation, Services Hôteliers, Employé d'Etages, Cuisine, Service en salle, Anglais.
- HACCP, PRAP, Permis de former, VAE, Sauveteur Secouriste du Travail.
- Tertiaire, Social, Métiers des services à la personne et aux entreprises, Assistante de vie et aux familles et Agent d'Hygiène et de Propreté.

## SECTEURS D'INTERVENTION

- 4 Rue de la Résistance 14400 BAYEUX
  02 31 22 29 29
- 10 Rue de la Cotonnière 14000 CAEN
  02 31 83 23 44
- 4 Rue Alexandre Dubourg 14600 HONFLEUR
  02 31 88 85 90
- 57 Bd Herbet Fournet 14100 LISIEUX
  02 31 62 62 00
- 10 Place Fournet 14100 LISIEUX
  02 31 31 14 16
- 33 Rue Rose Harel 14100 LISIEUX
  02 31 62 62 00
- 2 Rue Jean-François Millet Hauteville
  14100 LISIEUX - 02 31 32 35 66
- Allée des Vikings Z.E. de Hennequeville
  14350 TROUVILLE - 02 31 14 83 88

Département du Calvados.

# ACTIVITÉ 2019

Au cours de l'année 2019, l'organisme a accueilli 2 728 personnes et réalisé 352 032 heures de formation.

## RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ

| BILAN PEDAGOGIQUE | 2017 | | 2018 | | 2019 ESTIMATIF | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nbre de stagiaires | Nbre total d'heures de formation suivies par l'ensemble des stagiaires | Nbre de stagiaires | Nbre total d'heures de formation suivies par l'ensemble des stagiaires | Nbre de stagiaires | Nbre total d'heures de formation suivies par l'ensemble des stagiaires |
| 1. Type de stagiaires de l'organisme | | | | | | |
| Salariés bénéficiant d'un financement par l'employeur, par un OPCA ou un OPACIF | 486 | 51 367 | 363 | 40 837 | 268 | 30 818 |
| Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement public | 1 519 | 266 182 | 1 542 | 273 764 | 1 788 | 312 927 |
| Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement OPCA | 2 | 280 | 12 | 2 076 | - | - |
| Particuliers à leurs propres frais | - | - | 2 | 28 | - | - |
| Autres stagiaires | - | - | - | - | | |
| TOTAL | 2 007 | 317 829 | 1 919 | 316 705 | 2 056 | 343 745 |
| 2. Activité en propre de l'organisme | | | | | | |
| Formés par votre organisme pour son propre compte | 1 622 | 265 251 | 1 690 | 280 430 | 1 804 | 324 770 |
| Formés par votre organisme pour le compte d'un autre organisme | 385 | 52 578 | 229 | 36 275 | 122 | 18 975 |
| TOTAL | 2 007 | 317 829 | 1 919 | 316 705 | 1 926 | 343 745 |
| 3. Objectif général des prestations dispensées | | | | | | |
| Formations visant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle ( hors certificat de qualification professionnelle) inscrit au | | | | | | |
| Repertoire national des certifications professionnelles (RNCP) | 301 | 83 398 | 366 | 111 317 | 414 | 126 345 |
| dont de niveau I et II (Licence, maitrise, master, DEA,DESS,diplôme d'ingénieur) | - | - | - | - | | - |
| dont de niveau III (BTS, DUT, écoles de formation sanitaire et sociale...) | 2 | 336 | 5 | 1 267 | | - |
| dont de niveau IV ( BAC professionnel, BT, BP, BM...) | 44 | 17 325 | 35 | 10 577 | 36 | 10 898 |
| dont de niveau V ( BEP,CAP ou CFPA 1er degré...) | 255 | 66 237 | 326 | 99 473 | 408 | 124 800 |
| Formations visant un certificat de qualification professionnelle (CQP) | 179 | 36 115 | 176 | 38 548 | 173 | 37 899 |
| Formations visant une certification et/ou une habilitation inscrite à l'inventaire de la CNCP | - | - | - | - | | |
| Autres formations professionnelles continues | 1 527 | 197 816 | 1 377 | 166 840 | 1 406 | 170 148 |
| Bilans de compétence | - | - | - | - | | - |
| Actions d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience | - | - | - | - | | - |
| TOTAL | 2 007 | 317 829 | 1 919 | 316 705 | 2 023 | 343 745 |
| 4. Spécialités de formation | | | | | | |
| *5 principales spécialités de formation ( indiquer la spécialité en clair)* | | | | | | |
| Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles | 835 | 95 681 | 890 | 87 553 | 1 149 | 112 644 |
| Enseignement, formation | - | - | - | - | | |
| Accueil, hotellerie , tourisme | 331 | 65 626 | 259 | 58 654 | 294 | 66 475 |
| Développement des capacités mentales et apprentissages de base | - | - | 153 | 34 447 | 145 | 32 538 |
| Formations générales | 202 | 35 754 | - | - | | - |
| Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales | 124 | 30 685 | 115 | 38 665 | 118 | 39 546 |
| spécialités pluritechnologiques , génie civil, construction, bois | 153 | 28 582 | - | - | | - |
| Commerce, vente | - | - | 120 | 27 972 | 145 | 33 769 |
| Autres spécialités | 362 | 61 501 | 382 | 69 414 | 325 | 58 773 |
| TOTAL | 2 007 | 317 829 | 1 919 | 316 705 | 2 176 | 343 745 |
| | | | | | | |
| ACCOMPAGNEMENT | 773 | 7 450 | 489 | 7 350 | 552 | 8287 |
| TOTAUX | 2 780 | 325 279 | 2 408 | 324 055 | 2 728 | 352 032 |

## LA DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

L'approche mathématique nombre d'heures/nombre individus ne reflète pas la réalité des différentes actions.

Les actions de définition de projet, de bilan et d'accompagnement se situent dans une fourchette de 8 à 20 heures, celles de l'orientation et de l'insertion de 420 à 1260 heures, celles de l'apprentissage des savoirs de base de 200 à 800 heures et celles de la qualification peuvent aller à plus de 1000 heures.

Les personnes sont accueillies pour des actions de quelques semaines à deux ans nécessitant à chaque fois la rédaction d'un plan individuel de formation, d'un contrat de formation et d'évaluation.

## L'ORIGINE DES DEMANDES DES PRISES EN CHARGE

Les personnes accueillies sont orientées par les services de l'Emploi et de l'Orientation (Pôle Emploi – Mission Locales – Cap Emploi – LADOM), par les entreprises et ou par certaines personnes ayant exprimé en amont leur souhait d'intégrer une mesure de formation.

On constate l'importance de l'activité en lien avec le Conseil Régional et les Entreprises, via les OPCO.

De plus en plus de personnes s'adressent à notre centre directement suite à notre communication par le bon coin, des affiches, les réseaux sociaux, les salons, les portes ouvertes ou le bouche à oreille.

Les demandes d'informations et de formation arrivent également via le réseau partenarial développé par les équipes sur les territoires sur lesquels elles sont implantées. Associations caritatives, Structures de l'Insertion par l'Economique (SIAE), autres associations comme le CIDFF, réseaux d'échanges de savoirs, etc..., mais également les circonscriptions d'actions sociales par le biais des référents sociaux.

### L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS

Sur les 2 728 personnes accueillies, 28 personnes viennent des DOM-TOM.

### LA RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNÉE

La répartition hommes/femmes reste stable au fil des années, soit environ 60 % de femmes accueillies et 40 % d'hommes, sur l'ensemble des sites.

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

La principale demande des personnes accueillies est liée à leur projet de formation et/ou de qualification.

Suivant les situations personnelles et professionnelles des publics, cette demande sera plus ou moins importante, allant de l'aide à l'orientation, à la construction d'un projet, en passant par le (ré)apprentissage de connaissances fondamentales ou bien l'accès à la qualification et/ou l'obtention d'un diplôme.

Les situations des personnes formées sont extrêmement variées : âge, condition familiale, expérience professionnelle, durée de chômage. Cependant les personnes doivent répondre aux critères définis par le financeur de la formation qui définissent les publics ciblés. En illustration de cela, les personnes intégrant une formation financée par la Région Normandie doivent être âgées de 16 ans minimum, être sorties du système scolaire depuis au moins 9 mois. Chaque formation proposée définit les prés requis nécessaires pour entrer en formation.

Les formations auprès des demandeurs d'emploi nécessitent souvent un accompagnement individualisé qui prend en compte les problématiques personnelles et installe les relais nécessaires pour lever les freins éventuels à la formation. Logement, santé, mobilité, sont autant de situations qu'il convient d'appréhender avec empathie, en prenant en compte les parcours individuels à travers un partenariat constructif et en valorisant les expériences tant personnelles que professionnelles pour réactiver une confiance dans des compétences et connaissances réelles parfois oubliées.

L'augmentation des accès numériques aux services publics (Pôle Emploi, CAF, Sécurité Sociale, ...) nous amène à accompagner toutes les personnes en formation vers une compétence numérique socle, permettant à chaque bénéficiaire de formation de tendre vers ce que l'on pourrait qualifier « d'autonomie numérique ».

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISES EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS DES ACTIONS

### NOS ACTIONS DE FORMATION « ACCOMPAGNEMENT »

- **REUSSIR**
  - Spécificité de l'action : La finalité du dispositif est l'accès à la qualification pour un emploi durable. REUSSIR s'adresse aux personnes non qualifiées rencontrant des difficultés d'apprentissage et d'insertion et souhaitant obtenir une qualification.
  - Les trois étapes du dispositif :

**Information** (une demi-journée) - Vérification de la pertinence de la formation au regard du parcours du candidat et des objectifs visés,

**Diagnostic** (11 heures) – 4 rendez-vous individuels et 2 ateliers collectifs, pour identifier les problématiques nécessitant des relais hors formation ou un accompagnement individuel au cours de la formation. Au bout de cette phase, le candidat et son référent, décident d'une entrée ou non sur le parcours REUSSIR.

- Parcours REUSSIR de 6 mois renouvelable 2 fois – Formation avec alternance, possible à temps partiel le parcours de chaque candidat est co construit avec son référent pédagogique et a pour objectif l'entrée en formation qualifiante.
  - **Financement :** SIEG, Conseil Régional de Normandie.
  - **Sites :** Bayeux, Caen et le Pays d'Auge.

Le dispositif REUSSIR s'est arrêté le 31 décembre 2019. La Région remplace désormais ce dispositif par #AVENIR nouveau dispositif régional de formation en faveur de l'orientation professionnelle des bénéficiaires.

- **FRANÇAIS LANGUES ETRANGÈRES :**
  - Cette action de formation modulaire de 400 heures à raison de trois jours par semaine avec 105 heures en entreprise, doit permettre à des demandeurs d'emploi de langues étrangères d'améliorer leur autonomie vis-à-vis de la langue française au bénéfice d'une insertion professionnelle durable. A l'origine de 4800 heures la Région Normandie a réévalué cette convention qui nous donne aujourd'hui une enveloppe de 18 400 heures à gérer pour l'année, ce qui représente environ 4 groupes de formation dont un groupe dédié plus particulièrement au public FLE n'ayant pas acquis le niveau A1 en référence au cadre européen de référence pour les langues (CECRL). Cette réévaluation s'est faite à la suite d'une remontée d'information sur les besoins en formation sur le Pays d'Auge de publics Français Langue Etrangère, notamment du fait de l'ouverture d'un Centre Provisoire d'Hébergement à Lisieux.
  - **Site :** Lisieux
  - **Financement :** Conseil Régional de Normandie
  - **Prescription :** Pôle Emploi, Mission Locale, CAP Emploi

- ACCOMPAGNEMENTS

  - **Accompagnement de parcours professionnels** : accompagnement renforcé (de l'Agglomération Caennaise et Honfleur) pour des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle et qui ne peuvent pas bénéficier des dispositifs d'accompagnement ou de suivi de droit commun. Financement FSE.
  - **Chargé de relation entreprise :** pour favoriser l'insertion du public accompagné et accompagner les entreprises dans leur recherche de personnel, un nouveau poste a été créé depuis avril 2019 dans le cadre du PLIE du Pays de Caen. Financement FSE.
  - **Postes/compétences et vous** : dispositif de placement pour le public du PLIE. PCV est un cabinet de recrutement fictif animé par les bénéficiaires du PLIE. Financement FSE.
  - **Accompagnement Individualisé Vers l'Emploi** : accompagnement de 4 mois pour la mise en place d'un projet de formation et/ou d'emploi. Cette prestation aermet de travailler sur le volet social et le volet emploi du parcours du bénéficiaire du RSA . Financement Département et Fonds Social Européen.
  - **Site de Lisieux** : Touques, Honfleur, Cabourg.
  - **Sites** : Lisieux, Touques, Honfleur.
  - **Action de Promotion Sociale** : action collective permettant de mobiliser sur un projet créatif, un groupe de 10 personnes en difficulté d'insertion sociale et ce sur une période de 12 mois. L'action mobilise un groupe de 10 personnes sur 3 ½ journées par semaine pendant 1 an. Les objectifs visés sont tout d'abord du domaine du développement personnel au service du lien et des capacités sociales retrouvées et nécessaires à toutes démarches d'insertion. Dans le cadre de cette action, le groupe 2019 avait choisit de travailler sur la réalisation de jeux. Ils ont ainsi participé avec leurs créations au Festival Hurlu Belles Rues de Cambremer et ont animé un après-midi jeu à l'espace Socio-CAF du quartier Lexovien de Hauteville.
  - **Site** : Lisieux.
  - **Financement** : Conseil Départemental.

- **LIRE ECRIRE COMPTER**
  - **Spécificités des actions** : L'action « Lire Ecrire Compter » lutte contre l'illettrisme en travaillant

les apprentissages ou (ré) apprentissage des connaissances fondamentales au service d'une insertion professionnelle. L'action accentue son activité en s'appuyant sur un large partenariat en direction des salariés d'entreprise avec un double but de promotion des personnes et de prévention du risque d'exclusion.

- **FOAD** (formation ouverte et à distance)
- **Financements** : Conseil Régional de Normandie et Entreprises.
- **Sites** : Lisieux et Honfleur.
- **Partenariats** : Pôle Emploi, Missions Locales, Cap Emploi.
- **Prescription**, toutes structures associatives ou institutionnelles : prescription et accompagnement individuel du bénéficiaire, organismes de formation.

## NOS ACTIONS DE FORMATION QUALIFIANTES ET CERTIFIANTES

- **BÂTIMENT**
  - **Spécificités des actions :** Actions qualifiantes et certifiantes. Conventions triennales. Pour l'action certifiante : 4 métiers préparés « Peintre », « Plaquiste », « Maçon » et « Agent d'entretien du bâtiment ». Pour l'action qualifiante : Les métiers du bois et « Efficacité Energétique ».
  - **Titres préparés :** Titre Professionnel « Plaquiste», Titre Professionnel « AEB ».
  - **Financements :** Conseil Régional de Normandie, Entreprises, Contrat de professionnalisation
  - **Sites :** Lisieux.
  - **Partenariat :** AFPA (recrutement, ingénierie pédagogique, évaluations, suites de parcours), Pôle Emploi et Missions Locales (prescription), Entreprises augeronnes.

- **SANITAIRE ET SOCIAL**
  - **Spécificités des actions :** actions certifiantes
  - **Financements :** Conseil Régional de Normandie, formation de salariés OPCO, Pôle emploi.
  - **Titres préparés :** Titre Professionnel « Assistant(e) de vie aux familles »
  - **Sites :** Trouville, Bayeux, Lisieux.

Des stagiaires de la formation « Assistant(e) de vie aux familles » sont partis en Espagne dans le cadre du Programme Erasmus + financé par le Fond de Solidarité Européen (FSE).

Du 17 novembre au 1er décembre 2019, 5 stagiaires se sont rendus en Andalousie à El Ejido. Ils ont pu découvrir et comparer le métier d'aide à domicile en partenariat avec l'entreprise CLECE, entreprise de service à domicile espagnole. En formation du 5 juillet au 5 décembre, ils ont émis le souhait de faire un stage professionnel à l'étranger. Ce projet a pu se réaliser grâce à l'accompagnement de la Région Normandie, en mobilisant les dispositif Pass Monde et Erasmus + qui ont permis l'obtention de bourses. Deux formateurs les ont accompagnés lors de leur voyage.

- **COMMERCE ET DISTRIBUTION**
  - **Spécificités de l'action :** Actions certifiantes.
  - **Titres et diplômes préparés :** CAP Employé de Commerce Option A « Produits alimentaires », CAP Employé de Commerce Option B « Produits d'équipement », CAP « Employé Commercial en Magasin », Titre professionnel « Employé Commercial en Magasin », Titre professionnel « Vendeur Conseil en Magasin », Titre Professionnel « Manager d'Univers Marchand ».
  - **Financements :** Conseil Régional de Normandie, CPIR, OPCO, Contrat de professionnalisation.
  - **Sites :** Lisieux, Honfleur.

- **HÔTELLERIE/RESTAURATION**
  - **Spécificités des actions :** Actions qualifiantes et certifiantes sur les métiers Réceptionniste d'Hôtel, Gouvernante, Assistant d'Exploitation, Employé d'Etages, Cuisinier, Serveur en salle, HACCP, Anglais.
  - **Titres et diplômes préparés :** CQPIH « Serveur en restauration », CQPIH « Commis de cuisine », CQPIH « Gouvernante », CQPIH « Réceptionniste », CQPIH « Assistant d'Exploitation », CQPIH « Employé d'Etages,

Titre Professionnel « Réceptionniste d'Hôtel ».

- **Financements :** Conseil Régional de Normandie, LADOM, CPIR, OPCO, FAFIH, Employeurs, Pôle Emploi, Contrat de professionnalisation.
- **Sites :** Lisieux, Caen, Honfleur, Bayeux et Trouville.

- **LES MÉTIERS DE LA PROPRETÉ**
  - **Spécificités des actions :** Actions qualifiantes et certifiantes sur le métier d'agent de propreté et d'hygiène.
  - **Titres et diplômes préparés :** Titre professionnel « Agent de propreté et d'hygiène » ou une attestation de compétences professionnelles.
  - **Financement :** Conseil Régional de Normandie
  - **Sites :** Caen et Honfleur

Nos actions s'appuient sur une stratégie pédagogique reposant sur plusieurs points :

- Faire vivre le principe de « la formation tout au long de la vie » suppose la prise en compte et la reconnaissance des compétences des personnes au-delà de leur formation initiale et de leur diplôme.
- Identifier et reconnaître ses savoir-faire, savoir-être et connaissances lors des phases de bilan, c'est construire avec les personnes une première phase d'orientation voire de formalisation dans le cadre de la VAE.

Le formateur accompagne la personne dans la définition d'un parcours réaliste de formation ou d'emploi direct à partir d'une connaissance partagée des filières et des possibilités repérées.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Un enjeu pour ACSEA Formation était de mieux faire savoir son savoir-faire. A cet effet, d'importants axes en matière de communication ont été mis en place : panneaux de signalisation, ouverture d'une page Facebook…
Alors que nous évoluons dans un environnement très contraint économiquement, nous devons poursuivre le travail d'analyse de nos ratios économiques et particulièrement ceux concernant la masse salariale.
Le maintien et le développement de notre activité passe également par la capacité des équipes sur les territoires à tisser des liens partenariaux forts, afin de faire reconnaître ACSEA Formation comme l'acteur incontournable pour répondre aux besoins en formation des demandeurs d'emploi, mais aussi des entreprises. Connaître et se faire connaître sont des enjeux forts que nous tentons collectivement et quotidiennement de relever. A ce titre, nous déployons nos habilitations, PRAP, CLEA, mais aussi nous développons des badges numériques, pour répondre aux attentes de notre environnement en évolution constante.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

### LA RESTITUTION DE LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

En 2018, ACSEA Formation a mis en place une démarche qualité en vue d'une labellisation. Cette démarche s'est poursuivie en 2019.

Contexte :

- Décret du 30 juin 2015 obligeant les acheteurs de formation à vérifier la qualité des organismes de formation. Décret en cours de révision (2019).
- DataDock avec 6 critères et 21 indicateurs : outils de contrôle de la qualité des organismes de formation pour

les OPCA, peu satisfaisant et obsolète en 2019.

- Nouveau décret, référentiel national : 7 critères et 32 indicateurs (2019).
- Démarche de l'amélioration continue de la qualité au sein de l'ACSEA.
- Volonté d'ACSEA Formation de se faire labelliser : NF 214.

Parution en 2019 d'un référentiel national unique obligatoire « QUALIOPI » : les organismes de formation professionnelle qui souhaitent bénéficier des fonds publics ou mutualisés devront être certifiés selon la certification nationale qualité marquetée Qualiopi en janvier 2021.

Avantages :

- Répondre à cette nouvelle obligation

L'obtention de la marque Qualiopi est basée sur le respect de 7 critères composés de 32 indicateurs :

1. Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
2. L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.
3. L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.
4. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
5. La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
6. L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
7. Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

- Assurer la pérennité de notre activité en démontrant notre conformité au décret du 30 juin 2015.
- Structurer notre offre de service.
- Optimiser et moderniser notre fonctionnement.
- Fidéliser nos financeurs, prescripteurs et stagiaires grâce à un service de qualité reconnu.
- Donner confiance à nos clients et se démarquer lors des réponses à appel d'offres.

Inconvénients :

- Compétences nouvelles à acquérir quant à l'organisation.
- Besoin d'être accompagné dans la mise en œuvre de la démarche qualité.
- Temps de travail à dégager pour sa mise en œuvre.
- Coût de la certification

## MOYENS MIS EN ŒUVRE (ORGANISATION, INSTANCES, ETC.)

L'organisation de notre démarche qualité répond à l'organigramme présenté ci-dessous.

Le comité de pilotage se réunit tous les deux mois pour faire le point sur l'avancée de la démarche.

Le groupe de travail se réunit tous les mois pour mettre en place des actions.

## DYNAMIQUE INTERNE

Mise en place d'un groupe de travail ayant pour finalité :

- Etre le relais du comité de pilotage sur le terrain.
- Accompagner sur les différents sites les actions de mises en conformité déterminées par le comité de pilotage et les identifier dans my QSE.
- Etre force de propositions sur les modalités de mise en œuvre des plans d'actions du comité de pilotage.
- Faire remonter les dysfonctionnements auprès du comité de pilotage.

## LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

- En cours de réécriture : description de la méthodologie.
- Actualisé : suivi de la mise en œuvre des orientations stratégiques [reprendre le tableau d'échelonnement des OS).

## L'ÉVALUATION INTERNE

ACSEA Formation n'est pas concernée par l'évaluation interne.

## L'ÉVALUATION EXTERNE

ACSEA Formation n'est pas concernée par l'évaluation externe.

## LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Il n'y a pas eu de plan d'amélioration de la qualité en 2019.

# DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION

## ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL INTERMÉDIAIRE (ESAT) « HORS LES MURS »

10 Rue de la Cotonnière
14000 CAEN

**Tél.** 02 31 08 23 21
**Fax.** 02 31 53 09 94

**Directeur :** Stéphane TYPHAIGNE
**E-mail :** directeur.esat@acsea.asso.fr
**Directrice adjointe :** Dominique BORDET
**E-mail :** directrice-adjointe.defi@acsea.asso.fr

**Année de création :** 2008

## AUTORISATION / HABILITATION

- Arrêté préfectoral en date du 11 juin 2007, autorisant la création de l'ESAT pour la prise en charge et l'accompagnement de 24 travailleurs handicapés.
- Arrêté préfectoral en date du 31 octobre 2012, portant extension de la capacité de 14 places, soit 38 au total à compter du 1er décembre 2012.

## PUBLIC ACCOMPAGNÉ

« *Les personnes accueillies au sein de l'ESAT sont des adultes en situation de handicap, orientées par la CDAPH ayant une capacité de travail inférieur à 1/3 d'une personne valide* », tel que le prévoit l'article R.243-1 du CASF issu du décret n° 2006-703 du 16 juin 2006.
Selon l'article 2 de l'autorisation délivrée par l'ARS pour l'établissement, « les bénéficiaires sont des adultes déficients intellectuels moyens ou légers, en situation de handicap psychique ou de trouble comportemental ».
Ils sont capables d'autonomie personnelle, dont l'évolution permet d'envisager non seulement un parcours de vie, mais aussi un parcours professionnel dans un environnement se rapprochant du milieu ordinaire.

## FINANCEMENT

Par les organismes de Sécurité Sociale sous forme de dotation globale pour le budget social par la facturation des prestations réalisées pour la partie commerciale.

## OBJECTIFS

Les objectifs visent à :

- Accompagner les parcours d'insertion des personnes handicapées ayant fait l'objet d'une orientation en E.S.A.T. vers le milieu ordinaire de travail, ou leur permettre de poursuivre leur parcours professionnel en ESAT, en favorisant le développement des capacités sociales et professionnelles.
- Offrir une palette de travail protégé directement en milieu ordinaire de travail, afin de préparer au mieux l'inclusion professionnelle.
- Permettre aux personnes de confirmer leur choix d'orientation professionnelle en maintenant les activités d'apprentissage.

Les orientations stratégiques du projet d'établissement 2018-2022 visent à :

- Placer le projet de vie du travailleur au centre de l'accompagnement.
- Créer les conditions d'une organisation apprenante.
- Sécuriser les parcours des travailleurs.
- Développer des outils d'évaluation au service des personnes en phase de construction de projet professionnel.

## ACTIONS

L'E.S.A.T. est structuré autour d'un pôle principal, administratif, au 10 rue de la Cotonnière - 14000 CAEN.

Ce pôle dispose de bureaux pour la Direction, l'Administration, le Chargé d'Insertion Professionnelle, l'Assistante de Service Social et d'une salle polyvalente permettant des réunions et des actions d'apprentissage et de formation.

## RÉSEAU D'ENTREPRISES PARTENAIRES

Pour les actions menées en direction desentreprises locales susceptibles de nouer un partenariat avec l'E.S.A.T., il a été privilégié la recherche d'activités diversifiées offrant ainsi un panel de supports d'apprentissages professionnels et de mises en situation de travail. Il s'agit également de rechercher des secteurs d'activités présentant de réels potentiels de développement dans le but de faciliter à terme une insertion définitive au sein même de ces entreprises de travailleurs de l'E.S.A.T.

Les secteurs d'activités retenus s'appuient sur quatre entreprises de l'agglomération caennaise, intervenant dans des domaines d'activités différents :

- **Entreprise U-LOG plateforme Logistique système U Nord-Ouest à Ifs** / Activité de logistique.

  Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 12 personnes.

  Métiers et compétences développés : Agent logistique/Préparateur de commandes/Réceptionnaire.
- **Entreprise Renault Trucks à Blainville sur Orne** / Activité de fabrication de poids lourds.

  Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 8 personnes.

  Métiers et compétences développés : Métallurgie, serrurerie, soudure Mag, petits travaux de maintenance.
- **Entreprise Legallais** / Activité de conditionnement et d'expédition de produits de quincaillerie industrielle.

  Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 8 personnes .

  Métiers et compétences développés : Conditionnement/Préparation de kits.
- **Entreprise Hamelin SAS** / Activité de conditionnement, transformation de produits de papeterie et préparation de commandes.

  Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 6 personnes.

  Métiers et compétences développés : Agent de logistique, Conditionnement, Préparateur de commandes, Cariste, Agent de Quai.
- **Autres Entreprises** / Personnes en détachement sous forme de stage d'évaluation et de mise en situation ou sous forme de contrat de mise à disposition individuelle en vue de préparer et favoriser l'accès à l'emploi en milieu ordinaire.

  Nombre de travailleurs de l'E.S.A.T. : 4 personnes.

  Postes de travail définis en fonction du projet individuel.

Les quatre entreprises sont engagées dans une démarche d'accueil des salariés en situation de handicap. Des conventions de prestations font état des dispositions mises en œuvre pour faciliter cet accueil.

Dans ces quatre ateliers, les usagers sont encadrés par un Responsable d'Unité de Production de l'E.S.A.T. qui, après analyse des besoins et des modes de fonctionnement de l'entreprise, les accompagne dans la réalisation des tâches liées à la prestation.

L'ensemble de ces quatre secteurs d'activité permet de développer des compétences transférables. Ainsi, d'autres entreprises sont sollicitées pour accueillir à terme ces personnes en situation de handicap au sein de leur organisation dans le but d'une intégration définitive dans leurs effectifs salariés.

## SECTEURS D'INTERVENTION

L'origine géographique des 38 travailleurs handicapés est exclusivement le département du Calvados.

# ACTIVITÉ 2019

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|---|---|---|---|---|
| **ADMISSIONS** | | | | | |
| Demandes étudiées (ensemble demandes reçues) | **6** | **11** | **10** | **7** | **16** |
| Demandes sans suite | 2 | | 2 | - | 8 |
| Demandes restant à l'étude au 31/12/N | 1 | 2 | 2 | 3 | 2 |
| Admissions Totales | **5** | **9** | **8** | **4** | **8** |
| **Départs et orientations** | | | | | |
| retour en famille | | | | | |
| suivi éducatif en milieu ouvert | | | | | |
| orientation secteur médico-social | 3 | | 2 | | 1 |
| Evolution favorable ne nécessitant plus d'étayage | | | | | |
| non adhésion de la famille ou du jeune au projet | 1 | | 4 | 3 | 4 |
| autre (déménagement, décès...) | 1 | | 1 | 1 | |
| Emploi - Formation | 3 | | | | |
| **TOTAUX** | | | | | |
| Origine des demandes (en %) | | | | | |
| MDPH / CDA | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Conseil Départemental | | | | | |
| Formation | | | | | |
| Justice | | | | | |
| MDPH / Justice | | | | | |
| Durée moyenne de prise en charge | | | | | |
| En années | 3 | 3 | 3 | 4 | 4 |
| En mois | | | | | |
| Suivi d'activité | | | | | |
| Total Prévisionnel - Journées | | | | | 271 |
| Total Réalisé - Journées | | | | | 271 |
| Total Prévisionnel - Actes | | | | | |
| Total Réalisé - Actes | | | | | |
| Total Prévisionnel - En heures | 62 928 | 61 857 | 59 630 | 61 219 | 61 048 |
| Total Réalisé - En heures | 50 908 | 46 312 | 53 132 | 55 525 | 55 295 |
| Suivi d'activité - Ecarts | - | - | - | - | - |

## NOMBRE DE SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP (EFFECTIFS AU 31/12/2019) : 38

### U LOGISTIQUE

| USAGER E.S.A.T. | HOMMES | FEMMES |
|---|---|---|
| Effectifs au 01/01/2019 | 8 | 1 |
| Entrées | 6 | 0 |
| Sorties | 4 | 0 |
| Changement de site | 1 | 0 |
| Effectifs au 31/12/2019 | 11 | 1 |
| Nombre de stagiaires accueillis en 2019 | 6 | 0 |

### RENAULTS TRUCKS

| USAGER E.S.A.T. | HOMMES | FEMMES |
|---|---|---|
| Effectifs au 01/01/2019 | 8 | 0 |
| Entrées | 0 | 0 |
| Sorties | 0 | 0 |
| Effectifs au 31/12/2019 | 8 | 0 |
| Nombre de stagiaires accueillis en 2019 | 3 | 0 |

### LEGALLAIS

| USAGER E.S.A.T. | HOMMES | FEMMES |
|---|---|---|
| Effectifs au 01/01/2019 | 5 | 4 |
| Entrées | 0 | 2 |
| Sorties | 0 | 0 |
| Changement de site | 2 | 0 |
| Effectifs au 31/12/2019 | 4 | 6 |
| Nombre de stagiaires accueillis en 2019 | 8 | 1 |

### HAMELIN

| USAGER E.S.A.T. | HOMMES | FEMMES |
|---|---|---|
| Effectifs au 01/01/2019 | 6 | 2 |
| Entrées | 0 | 0 |
| Sorties | 1 | 0 |
| Changement de site | 0 | 0 |
| Effectifs au 31/12/2019 | 5 | 2 |
| Nombre de stagiaires accueillis en 2019 | 3 | 0 |

## DÉTACHEMENT, CONTRAT DE MISE À DISPOSITION INDIVIDUELLE

| USAGER E.S.A.T. | HOMMES | FEMMES |
|---|---|---|
| Effectifs au 01/01/2019 | 2 | 0 |
| Entrées | 0 | 0 |
| Sorties | 1 | 0 |
| Effectifs au 31/12/2019 | 1 | 0 |
| Nombre de stagiaires ESAT/ MOT réalisé en 2019 | 2 | 2 |
| Nombre de stagiaires ESAT IHLM / ESAT réalisé en 2019 | 5 | 1 |

| AGE | HOMME | FEMME |
|---|---|---|
| de 18 à 25 ans | 14 | 4 |
| de 26 à 30 ans | 10 | 4 |
| de 31 à 35 ans | 4 | 0 |
| + de 35 ans | 1 | 1 |
| **TOTAL** | **29** | **9** |

## TYPES DE HANDICAPS DES SALARIÉS ESAT (EFFECTIFS AU 31/12/2019)

| SEXE | DÉFICIENCE INTELLECTUELLE | TROUBLES DU COMPORTEMENT ET DE LA COMMUNICATION | DÉFICIENCE PSYCHIQUE |
|---|---|---|---|
| HOMMES | 22 | 5 | 2 |
| FEMMES | 4 | 3 | 2 |
| **TOTAL** | **26** | **8** | **4** |

## SUR LE PLAN DE L'ACTIVITÉ

L'ESAT I HLM a accompagné 43 parcours en contrat de soutien et d'aide par le travail, dont 8 nouvelles personnes admises sur l'année 2019. Il est à noter que ces huit admissions concernent des personnes de moins de trente ans, dont six jeunes adultes de 20 ans en relais d'une prise en charge par un établissement médico-social pour adolescent, orienté par la MDPH.

Concernant les sorties, deux périodes d'essai n'ont pu aboutir à une admission définitive, 2 personnes ont quitté l'ESAT à leur demande et une personne a fait aboutir son projet d'admission en ESAT dit traditionnel accompagné par L'ESAT I HLM.

La grande majorité du public accueilli vit sur la région caennaise, sauf deux situations hors secteur (Mezidon et Lisieux). La durée moyenne de l'accompagnement par l'ESAT IHLM pour ces 38 personnes se situe autour de quatre ans, une durée qui selon les personnes se situe à quelques mois jusque 11 ans pour le plus ancien de l'établissement.

L'ensemble des usagers évolue sur nos ateliers Hors murs en entreprise, réparti comme suit au 31/12/2019 :

12 sur l'atelier Produits de La Mer de U LOG ; 8 sur l'atelier maintenance de Renault Trucks, 10 sur l'atelier conditionnement de Legallais, 7 sur l'atelier conditionnement de Hamelin SAS et une personne en contrat de mise à disposition individuelle au sein d'une entreprise caennaise (Groupe Chatel).

L'activité professionnelle exercée en milieu d'entreprise est stable au regard de 2018, elle représente 55 295 heures facturées pour l'ensemble de l'année.

L'accueil de personnes en stage de découverte et d'évaluation dans le cadre de convention avec les établissements médico sociaux ou des organismes de droits communs (MISPE) s'est poursuivi à hauteur de 21 personnes accueillies, sur 2019, sur les quatre sites de production externalisés.

Un programme de soutien et de formation en direction des travailleurs a été poursuivi sur 2019 :

- Evaluation dynamique des capacités d'apprentissage, pour 8 personnes en phase d'admission et période d'essai.
- Soutien par un programme d'atelier de formation de base (50h + 30h) pour 12 personnes.
- Formation « gestes et postures » pour l'ensemble des usagers présents (7h en salle et sur site).
- Formation RSFP (Reconnaissance des Savoir-Faire Professionnels) AFPA pour 2 personnes (diplôme obtenu).
- Formation et présentation à l'examen pour la conduite de chariots autoportés catégorie 1, pour 4 personnes ; dont deux renouvellements de licence (validité 5 ans).

Sur l'année 2019, 33 Projets personnalisés d'accompagnement ont été réalisés ou renouvelés en cohérence avec la procédure décrite dans notre projet d'établissement. L'écart avec les 38 usagers présents au 31/12/2019 s'explique par les entrées et sorties sur l'année, ainsi que par certaines absences (arrêts maladie longue durée, congé maternité, congé parental). Le premier PPA est contractualisé à l'issue de la première période d'essai de six mois.

Nous avons mis en place sur l'établissement l'outil « Via trajectoire » déployé sur le département courant 2019, en lien avec la MDPH du Calvados et normand e santé. Aujourd'hui, l'ensemble des notifications d'orientation vers notre établissement est reçu avec ce logiciel dédié. Nous avons traité 20 notifications envoyées par Via Trajectoire sur l'année. Huit se sont concrétisées par une admission en période d'essai. Deux personnes sont admissibles actuellement placées en liste d'attente. Six personnes n'ont pas donné suite à notre contact et pour six autres personnes, il n'y a pas eu de suite au delà de la présentation en entretien individuel de l'établissement.

Par ailleurs, le Conseil de Vie Sociale de l'établissement s'est réuni cinq fois sur l'année. Pour rappel, Il est composé d'usagers de chaque site de production, d'un salarié, d'un membre de la direction, d'un membre du Conseil d'administration de l'ACSEA et d'un représentant de la CMAIC invité. Celui-ci est à l'origine de l'organisation d'une journée festive en septembre dernier (organisation d'un repas au restaurant suivi d'un bowling). En décembre, des élections ont été organisées afin de renouveler la composition du CVS pour les trois prochaines années.

## LE SITE DU GROUPE HAMELIN

L'atelier de conditionnement des Papeteries Hamelin basé à Grentheville a ré-intégré un usager sorti en février pour déménagement en octobre 2019 et, portant ainsi son effectif à sept travailleurs (5 hommes et 2 femmes) suite à la sortie d'une personne en Juillet. Son activité de conditionnement se développe chaque année avec un bon sur l'exercice 2019 de + 66% en produits traités (161970 unités) et un flux palettes de + 380 unités.

Cette progression est à mettre en lien avec l'arrêt de l'activité d'aide à la préparation de commandes pour des activités de transformation de marchandises sur la période d'hiver, l'allongement de deux mois de la période de préparation de la rentrée des classes, et le renfort d'intérimaires sur une période de trois mois de forte activité.

Un usager de l'atelier s'est engagé dans le dispositif RSFP (reconnaissance des Savoir-faire Professionnels) accompagné par son moniteur tout au long de l'année jusqu'à l'organisation du jury d'épreuve sur site. Il a obtenu une attestation RSFP validant dix compétences sur le référentiel d'agent de conditionnement.

Les horaires de l'équipe ont été reconduites en 2019 sur le créneau 8h00/16h15 tout l'année qui sera maintenu en 2020.

Un projet de déménagement de l'atelier sur un autre bâtiment des entrepôts de Grentheville est en prévision courant 2020.

## LE SITE DE U LOG

L'équipe PLM de U log a enregistré deux sorties sur l'année, 2 personnes ont changé de site de Legallais pour intégrer U log et 4 admissions ont été réalisées sur une activité de préparateurs de commandes pour compléter l'équipe actuelle, encadrée par deux moniteurs d'atelier. Un stagiaire par mois en moyenne a été accueilli et évalué durant l'année, ainsi que 2 stagiaires moniteur d'atelier qui ont découvert le métier.

Un travailleur a obtenu une Reconnaissance des Savoirs Faire Professionnel sur le métier de préparateur de commande et sur le métier de réceptionnaire, accompagné par une de ses monitrices.

L'équipe a pu bénéficier d'une formation « gestes et postures » courant de l'année 2019.

Un usager a renouvelé son permis CACES 1 (licence obtenue avec Campus Formation).

Les deux monitrices d'atelier ont été invitées au salon d'U Enseigne à Rouen, ce qui a permis de rencontrer certains fournisseurs avec lesquels nous travaillons, ainsi que des chefs de rayon des points de ventes que nous livrons.

L'atelier PLM travaille désormais avec 4 magasins supplémentaires sur l'entrepôt d'Ifs mais a connu également la démission d'un associé.

Les tâches annexes du service PLM représentent 125.6 H à l'année, l'équivalent d'un petit mois de travail.

Un usager a été formé sur le métier de réceptionnaire en plus des deux déjà en poste. Ils ont traité 1248 Tonnes de marchandises, soit 51,46 % du tonnage total du service. Cela représente une hausse de 3,26 % par rapport à l'année 2018. L'équipe a traité 421 660 colis, soit 53,22 % de l'activité globale, une hausse de 10,52 %, ceci s'expliquant par le fait que nous ayons géré une partie de la réception du soir à Noël et par un changement de réceptionnaire à l'interne d'U log.

Sur l'année, l'équipe a préparé 766 897 colis soit une hausse de 1,16 % par rapport à l'année 2018.

L'ESAT a été en capacité de préparer 72,23% des colis, soit 5,37% de moins que l'année 2018. L'équipe collabore toujours avec du personnel de l'entreprise ou intérimaires qui complètent l'activité du service (réception et préparation de commandes) sur certaines périodes.

## LE SITE DE LEGALLAIS

L'atelier packaging (atelier de conditionnement et de protection de produit de quincailleries industrielles) a admis deux nouveaux usagers sur 2019, et a accueilli une personne d'un autre site (U LOG) suite à un avis préconisé par la médecine du travail. Deux personnes ont quitté l'atelier pour intégrer un autre atelier de l'ESAT sur l'année (U LOG). L'équipe à ce jour, est composée de 10 usagers / agent de conditionnement encadrés par un moniteur d'atelier. L'atelier a accueilli 9 stages d'évaluation et de mise en situation sur l'année.

Nous avons été sollicité par la direction de Legallais (moniteur et équipe) pour repenser l'atelier dans le cadre

d'une réorganisation de l'entrepôt prévue courant 2019, ceci afin de rendre l'atelier plus ergonomique et plus fonctionnel. L'atelier à déménagé effectivement courant juin dans un espace plus adapté et plus fonctionnel pour le confort et la production des usagers.

Les postes de travail ont été individualisés, une table individuelle par personne, une boite à outil personnelle par poste et chaque poste de travail est désormais équipé d'une soudeuse manuelle ou automatique.

La table des longueurs sera bientôt équipée d'une soudeuse également.

Le port d'EPI supplémentaires est devenu obligatoire sur l'atelier (Port de protection auditives et gilet fluo) ; l'ESAT a équipé l'équipe de casque anti bruit en supplément des bouchons d'oreille mis à disposition par l'entrepôt.

Concernant la production de l'atelier, celui-ci a traité 767 372 conditionnements sur l'année 2019 avec des kits plus complexes à conditionner en électricité et plomberie.

Les usagers sont toujours responsabilisés sur la qualité du travail rendu, et la sécurité attendue par l'entreprise.

### LE SITE DE RENAULT TRUCKS

Sur le site de Renault Trucks à Blainville Sur Orne, l'atelier de métalliers-soudeurs de l'ESAT Intermédiaire « Hors les Murs » a, aux travers des réfections, des créations ou des modifications de contenants, réalisé plus de 2 754 interventions sur l'année 2019. Ceci représente 1 264 contenants réparés (46% de la production), 1 067 conceptions et réalisations de structures d'après plans (39% de la production) et 413 modifications de contenants (15 % de la production). Tous les contenants réparés quittent l'atelier, fonctionnels et nettoyés.

L'atelier est toujours en capacité de réaliser du travail à partir de plans, de réaliser des conceptions et créations de contenants, ce qui permet à l'usine Renault Trucks, une fois les prototypes validés en interne, avec les services liés à la sécurité et l'ergonomie, de lancer la fabrication en séries avec des entreprises extérieures ou au sein de l'ESAT lorsque cela est possible.

Cette activité est en hausse cette année de 11%.

Nous travaillons toujours avec les services tels que l'UD ou l'UC (usine unique), ainsi que le service méthode.

L'atelier ESAT « Hors les murs » est de plus en plus sollicité par d'autres services, notamment afin de faire force de proposition, quant à la conception et la modification de contenants les rendant conformes aux services qualité et ergonomie, ces activités, représentant 54% de nos interventions.

Les usagers sont toujours responsabilisés sur des missions tournantes, à savoir : sécurité, organisation/gestion de l'atelier, gestion des sapins (stockage du métal), ménage et hygiène, gestion de la peinture, gestion des stocks et des commandes.

L'ensemble de l'équipe a bénéficié d'une formation « gestes et postures » dans le cadre d'une action de prévention mise en place par l'ESAT pour renforcer la sécurité des usagers et la gestion des risques (action issue de la DACQ).

Nous avons intégré notre nouvel atelier début 2019 comme prévu en tenant compte des préconisations d'amélioration proposées par le moniteur de l'ESAT ; celui-ci est beaucoup plus fonctionnel aujourd'hui.

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

La majorité du public orienté vers l'établissement représente des jeunes adultes en situation de handicap issus d'une prise en charge en établissements spécialisés (IME, ITEP, IMPRO, SESSAD), avec ou sans rupture de parcours, possédant peu d'expérience professionnelle et majoritairement sans qualification obtenue. La maitrise des savoirs de bases est le plus souvent partielle, parfois très peu acquise ou voire non maitrisée.

Cette prise en compte nous a amenés à repenser certains documents pour les rendre plus facile à lire et à comprendre (livret d'accueil et de fonctionnement, questionnaire de satisfaction et de sortie) et à revisiter notre procédure d'accueil pour s'assurer d'une meilleure compréhension par l'usager du parcours en ESAT I HLM en phase d'admission notamment.

Dans le cadre de notre accompagnement, nous constatons que la part des personnes célibataires se réduit et que le nombre de personnes vivant en couple avec ou sans enfant est désormais majoritaire. Nous avons reçu trois demandes en cours d'année pour une réduction du temps de travail liées à l'évolution de la famille. Trois usagers aujourd'hui travaillent à l'ESAT à 80 %.

Les problématiques de santé impactent fortement certains accompagnements, quelques usagers sont en arrêts renouvelés et de longue durée pour des problématiques de santé physique ou de santé mental. Cela a concerné 6 personnes sur l'année 2019. Nous avons aussi à prendre en compte des reprises de travail en mi-temps thérapeutique (6 sur l'année) et/ou des restrictions médicales imposées par la médecine du travail.

Les problématiques de gestion de l'autonomie de vie sont toujours prégnantes au sein des préoccupations de l'ESAT dans notre accompagnement. Nous relevons la difficulté à trouver des réponses de prise en charge en SAVS du fait de la liste d'attente sur les deux SAVS intervenant sur la région Caennaise (300 personnes en moyenne en liste d'attente).

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Un des axes de développement du projet d'établissement se situe sur l'accès à une « Reconnaissance des Savoirs faire professionnels » pour les usagers qui le souhaitent, en complément de la constitution de livrets de compétences en interne de l'établissement. Un programme de formation pour l'ensemble des moniteurs est en cours de réalisation et deux usagers se sont engagés dans la démarche cette année, jusque l'obtention de celle-ci, accompagnés par deux moniteurs ayant été formés à l'accompagnement de cette démarche de certification de compétences. Une cérémonie de remise de diplôme a eu lieu en novembre au sein de l'AFPA de Caen. L'un l'a obtenu sur une fonction de préparateur de commandes et l'autre sur la fonction d'agent d'entreposage.

Les étapes de cette démarche sont les suivants :

- Constitution du dossier d'inscription.
- Préparation à l'entretien de positionnement.
- Préparation à la mise en situation de l'examen.
- Organisation de l'épreuve de validation en situation.

Le moniteur d'atelier formé peut être soit référent-accompagnateur soit réfèrent-évaluateur.

### L'ACCOMPAGNEMENT SUR LE PROJET PROFESSIONNEL

L'accompagnement du chargé d'insertion professionnelle est important pour les usagers de l'ESAT. En effet, il permet de faire émerger et évoluer les projets professionnels de chacun, en lien avec leurs aptitudes et leurs compétences développées avant et pendant leurs parcours à L'ESAT Intermédiaire Hors les Murs.

Dans le cadre des parcours professionnels des usagers, onze stages ont été effectués, un a été annulé (à la demande de l'usager et de l'ESAT pour des raisons personnelles), deux sans suite de la part de l'usager ou de l'entreprise et trois sans réponse. En effet, les listes d'attente de stages en ESAT classique sont de plus en plus longues sur les établissements du département.

Afin d'évaluer les capacités des travailleurs et de leur permettre de se positionner sur une éventuelle demande d'admission, des périodes de stages dans différents ESAT du département ont été accompagnées. Ceci leur permet de découvrir un environnement et des ateliers divers et variés comme le conditionnement, le tri de courriers et les espaces verts.

A cela se rajoutent, cinq stages en milieu ordinaire, dont un en chantier d'insertion à La Chiffo en vente et en codage d'articles de vêtements. Deux stages à l'entreprise adaptée Atelier Contact ont été effectués en préparation de commandes afin d'évaluer, dans la durée, la motivation et les compétences du travailleur. Un stage au poste de vendeur au sein du magasin C&A a eu lieu dans le but d'une possibilité de contrat, sans suite après la fermeture de la boutique. Et enfin, un stage au poste d'employé logistique au sein d'Ikea a été effectué, en vue d'une poursuite de parcours vers le milieu ordinaire.

Cette année, une convention de mise à disposition d'un an renouvelée à Renault Trucks au service garnissage n'a pas donné suite compte tenu de la cadence de travail trop importante. Cependant, une nouvelle mise à disposition a été signée au sein des Transports Nicolle, à la suite de deux stages. Celle-ci a été reconduite durant les mois à venir afin d'évaluer sa régularité de travail et son autonomie, dans le cadre d'une possible embauche courant 2020.

Nous nous appuyons également sur les ressources des quatre entreprises partenaires pour vérifier l'acquisition de compétences et d'autonomie au travers de périodes de stage en milieu connu, sous la bienveillance d'un moniteur d'atelier de l'ESAT et en lien avec un réfèrent de stage (une période sur l'année).

Nous avons aussi organisé deux visites des sites de production de l'ESAT Hors les Murs, dans le cadre de la période d'admission, afin que chacun puisse connaître concrètement l'activité des entreprises partenaires et faciliter l'intégration et/ou la mobilité future.

Nous avons continué à rédiger avec certains travailleurs des livrets de compétences, se projetant vers une sortie de l'ESAT Intermédiaire HLM pour le milieu ordinaire ou vers un ESAT traditionnel. Cela représente une étape préalable à l'engagement dans une démarche de Reconnaissance des Savoir-Faire Professionnels (RSFP) inscrits comme un axe du projet d'établissement. Deux usagers ont obtenu en 2019 cette reconnaissance.

Enfin, suite aux modifications des questionnaires de sortie avec l'accord du Conseil de la Vie Sociale, ceux-ci ont été diffusés. Nous espérions recevoir davantage de questionnaires que les années précédentes, cependant nous n'avons pas eu de retour.

## DU POINT DE VUE DE L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL

L'accompagnement social s'inscrit dans le champ de la prévention et de la lutte contre les exclusions. Il vise à optimiser les capacités et les potentialités de la personne en situation de handicap et à développer son autonomie.

L'objectif du service social est de favoriser l'émergence et la réussite du projet de la personne accueillie au regard d'une inclusion sociale et professionnelle.

L'assistant de service social a pour missions d'évaluer la situation sociale des travailleurs, de proposer un plan d'actions permettant de répondre à leurs demandes et à leurs besoins et de les accompagner dans leurs projets de vie. Les attentes et les problématiques abordées sont de différentes natures : l'autonomie financière et administrative, l'accès au logement, aux loisirs, à la santé, les liens familiaux, ou encore la mobilité.

Le service social associe systématiquement la personne et lui propose, lorsque cela est nécessaire, un accompagnement physique (accompagnement à la CAF, à un rendez-vous à la médecine du travail, etc.).

Le projet individuel de la personne en situation de handicap est le principal outil de suivi de l'accompagnement médico-social.

## QUELQUES CHIFFRES

- Sur l'année 2019, l'ensemble des usagers a rencontré au moins une fois l'assistante de service social.
- Sur une moyenne de 38 travailleurs handicapés, 29 vivent de manière autonome (seul ou en couple) et 9 vivent au domicile parental. Parmi les 29 personnes vivant en logement autonome, 2 se sont installées cette année.
- 3 usagers sont devenus parents ou ont eu un enfant.
- Afin de renouveler leurs droits auprès de la MDPH, 6 personnes ont sollicité l'aide de l'assistante de service social.
- 12 usagers bénéficient d'une mesure de protection juridique (curatelle simple ou renforcée). 10 de ces mesures sont exercées par l'ATC, l'UDAF ou l'ATMP. Les 2 restantes sont exercées par un proche (un parent ou un conjoint).
- 6 travailleurs handicapés sont accompagnés par un SAVS.
- 10 personnes rencontrent un psychologue en libéral ou au sein d'un CMP.
- 15 personnes ont leurs propres moyens de locomotions : 10 se déplacent avec leur voiture, 2 avec leur voiturette, et 3 utilisent un scooter.
- 12 personnes sont inscrites dans une auto-école ou ont pour projet de passer le code et le permis de conduire.

L'accompagnement social est un élément important pour la réussite du parcours. En effet, les échecs d'inclusion sociale et professionnelle tiennent autant aux raisons de difficultés sociales que de problèmes purement professionnels.

L'assistante de service social agit et participe avec les personnes en situation de handicap et les différents partenaires à une meilleure intégration sociale et professionnelle. Nous travaillons avec différents partenaires de droit commun, comme la Maison de l'Habitat, le CLLAJ, les foyers jeunes travailleurs, les circonscriptions d'action sociale, la CAF, la CPAM, les services tutélaires, les CMP ; mais aussi avec des services spécifiques, notamment, ceux intervenant dans le champ du handicap, comme les SAVS et la MDPH.

## LES PRESTATIONS PSYCHOLOGIQUES SPÉCIFIQUES DE L'ESAT

Intervenant : Gilles Lebrun, psychologue.

Les prestations psychologiques suivantes s'inscrivent pour l'année 2019 dans le cadre du processus d'accompagnement des travailleurs handicapés de l'Esat Hors les Murs de l'ACSEA de Caen, à savoir les Evaluations Dynamiques des Capacités d'Apprentissage, le soutien psychologique, les synthèses à 3 ans au bénéfice de ces travailleurs handicapés ainsi que de l'Analyse de Pratique auprès de l'équipe pluridisciplinaire des professionnels de l'Esat Hors les Murs.

L'évaluation dynamique des capacités d'apprentissage doit contribuer notamment à déceler auprès du travailleur handicapé ses capacités liées au travail. Il est possible d'intégrer dans cette première phase d'évaluation des analyses complémentaires pour mieux définir la réalité du projet professionnel (tests psychotechniques, tests d'intérêts professionnelles : 2 personnes cette année).

- 8 personnes ont effectué des évaluations dynamiques en 2019 (les prestations du psychologue concernant l'évaluation en elle-même, la rédaction de bilan et la restitution des résultats aux moniteurs d'atelier et à l'équipe de l'Esat Hors les Murs).

Par ailleurs, le soutien psychologique apporté auprès des travailleurs handicapés de l'Esat Hors les Murs permet de les aider à avoir la possibilité de s'exprimer sur leur ressentis et leur mal être, que ce soit sur le plan personnel, familial ou professionnel.

- 6 personnes ont pu bénéficier de ce soutien psychologique courant 2019 sur les 4 sites de production différents.

Concernant les synthèses à 3 ans, les réunions d'équipe pluridisciplinaire s'effectuent au siège de l'ESAT ; la participation du psychologue est systématique pour toutes les « synthèses à 3 ans » des travailleurs handicapés de l'ESAT Hors les Murs (la prestation du psychologue concernant un entretien et une évaluation psychologique, la rédaction d'un bilan et l'échange en regard croisé avec l'équipe pluridisciplinaire).

- 5 personnes ont été concernées en 2019 par les synthèses à 3 ans et 1 personne pour un bilan d'intégration à 6 mois.

Enfin, l'Analyse de pratique est destinée aux moniteurs d'atelier, à la chargée d'insertion et à l'assistante sociale de l'ESAT Hors les Murs : analyse de leur implication personnelle en regards croisés sur des situations professionnelles vécues qui posent difficulté. Il s'agit de dégager des pistes explicatives et compréhensives et apporter des solutions possibles (attitudes à adopter, outils, mutualisation de pratiques, apports de savoirs spécifiques…).

- 8 professionnels ont amorcé ce travail d'analyse de pratique fin 2019 qui continuera une fois par trimestre courant 2020.

Les prestations psychologiques à l'ESAT Hors les Murs se concrétisent généralement autour de ces axes de travail.

Egalement, à partir des objectifs définis dans les évaluations dynamiques, des ateliers de remédiation cognitive auprès des travailleurs handicapés ont pour but de consolider la phase de renforcement des compétences et mieux préparer ainsi l'objectif de la phase d'insertion professionnelle en milieu ordinaire.

- En 2020, il est prévu que la remédiation cognitive se déroulera tous les 15 jours pendant 7 séances de 3h00 auprès des 8 personnes ayant effectué l'évaluation dynamique des capacités d'apprentissage en 2019.

# RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Nous constatons depuis plusieurs années pour une grande majorité du public accueilli à l'ESAT, la difficulté d'accéder au permis de conduire pour développer leur mobilité dans le cadre des auto-écoles classique (manque d'évaluation préalable tant sur la plan de l'accès au code de la route que de l'accès à la conduite, pédagogie peu ou pas assez adaptée, coût financier plus important liés au nombre d'heures d'apprentissages, abandon fréquent, spécificité de l'apprentissage de la conduite de voiture sans permis, etc. ) .Dans ce sens, nous nous sommes rapprochés de l'auto-école associative portée par L'Institut d'Education Motrice d'Hérouville Saint-Clair (APF), afin de favoriser l'accès à celle-ci pour les personnes de l'ESAT I HLM intéressées. Nous souhaitons construire et développer ce partenariat avec L'IEM « François Xavier Falala » pour l'avenir.

L'accès au dispositif de « Reconnaissance des Savoirs Faire Professionnels » sera poursuivi en 2020 pour les usagers volontaires ; deux personnes sont positionnées pour s'engager dans cette démarche courant 2020, accompagnées par leur moniteur d'atelier. Deux autres moniteurs de l'ESAT I HLM seront formés à ce dispositif sur l'année 2020

Une réflexion est en cours pour développer l'offre de soutien visant le développement du socle des compétences de base.

Il est projeté sur 2020 la mise en place d'un soutien spécifique lié à « savoir utiliser internet et les réseaux sociaux en sécurité » (4 sessions de cinq demies journées sur l'année pour l'ensemble des usagers).

Nous réfléchissons également à la mise en place d'ateliers réguliers de soutien liés au développement des savoirs de base sur l'ensemble de la durée du parcours à l'ESAT pour répondre aux attentes formulées par les usagers, notamment dans le cadre des bilans d'actions réalisés, suite au soutien de ce type, vécu sur les trois premières années de parcours (50h obligatoires + 30h facultatives).

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

La Directrice Adjointe et le cadre socio-éducatif participent au Comité Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité (CODACQ) de l'association.

Au sein de l'ESAT, un comité de pilotage existe depuis novembre 2017. Il a pour mission de mener et suivre la DACQ. Il est constitué de la Direction, de deux salariés (Assistante de service social et Moniteur d'atelier) et de la Chargée de développement qualité évaluation. Nous avons convenu de nous réunir trois fois par an et de réaliser en fin d'année civile un bilan du fonctionnement.

Cette année, différents groupes de travail se sont constitués. L'ensemble du personnel de l'ESAT, ainsi que les usagers ont pu participer à des groupes de travail, même si du fait de la taille de la structure et des contraintes organisationnelles rencontrées en 2019, il a fallu parfois différer des actions ou rencontres de groupe de travail dans le cadre de la DACQ

De même, au travers les réunions du Conseil de la Vie Sociale (CVS), les usagers de l'ESAT ont pu participer à la DACQ.

### LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

Le projet d'etablissement a été réécrit et validé par le Conseil d'Adminisatration de l'ACSEA pour la période 2018/2022 .

La mise en oeuvre des 4 orientations statégiques est en cours, notamment sur le théme « créer les conditions d'une organisation apprenantes », avec la poursuite du plan de formation RSFP pour les moniteurs d'atelier et l'inscription d'usagers sur le dispositif.

La formalisation et la validation des apprentissages par la co évaluation des aptitudes et compétences professionnelles dans le cadre de la réalisation des Projets Personalisés d'Accompagnement, ainsi que par la mise en œuvre de livrets de compétences pour les usagers volontaires.

Dans le cadre de l'orientation statégique « développer des outils d'évaluations au service des personnes en phase de construction de projet professionnel » une procédure d'accueil de stage est mise à jour et difusée réguliérement aux etablissements partenaires nous sollicitant. La prise en compte de l'avis du stagiaire a été integrée à nos bilans et l'envoi de celui-ci ainsi que d'une attestation de presence est fournie systématiquement à la personne accueillie pour faire valoir ce que de droit. L'accueil de personnes en évaluation dans le cadre de MISPE s'est poursuivi et développé en 2019.

### L'ÉVALUATION EXTERNE

La démarche d'évaluation externe a été lancée fin 2019, avec la réalisation du cahier des charges, l'appel à candidature et la présélection des prestataires Elle sera conduite avant le 11 juin 2020, date de l'échéance du rendu du rapport.

## LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

| Actions précédemment mises en œuvre, évaluées durant l'année 2019 | Objectifs atteints avec mesure de l'impact | Participations des usagers, des professionnels, des partenaires |
|---|---|---|
| Actualisation des outils de la loi 2002-2 :<br>Réalisation d'un nouveau livret d'accueil et d'un nouveau règlement de fonctionnement.<br>Réécriture du contrat d'aide et de soutien. | Documents réalisés en s'inspirant du concept « facile à lire et à comprendre », afin de rendre ces documents plus accessibles au public accueilli.<br>Procédures de remise de ces documents revues afin de renforcer la bonne compréhension de ces documents remis en phase d'admission.<br>Remise et utilisation des nouveaux outils validés par le CVS fin 2019. | Usagers<br>Professionnels |
| Réflexion et définition de la bientraitance | | Professionnels |
| Formation « travailler en ESAT et comprendre les nouveaux publics » | Mise en place d'une formation « analyse de pratiques professionnelles » pour les moniteurs d'atelier et les fonctions supports (CIP, AS), en relais d'une formation réalisée antérieurement sur les spécificités des publics accueillis en ESAT (IRTS). | Professionnels |
| Création de vidéos pour présenter les ateliers de l'ESAT. | Utilisation fréquente pour la réalisation d'informations collectives ou individuelles de l'établissement en réponse aux demandes de nos partenaires. | Usagers<br>Professionnels |
| Mise en place d'une formation « Gestes et postures » pour l'ensemble des usagers et moniteurs d'atelier. | | Usagers<br>Professionnels |

| Actions en cours de réalisation année 2019 | Objectifs visés | Participations des usagers, des professionnels, des partenaires |
|---|---|---|
| Poursuite de l'expérimentation de création de livrets de compétences. | Support pour aider l'usager à identifier et présenter ses compétences.<br>Action préconisée en amont de la RSFP. | Oui |
| Poursuite de la formation à la RSFP pour deux moniteurs. | Accompagner les usagers dans la démarche de RSFP. | Oui |
| Mise en oeuvre des questionnaires de satisfaction et de sorties revus en 2018. | Recueillir l'avis de l'usager. | Oui |
| Personnalisation de l'intervention (évaluation interne). | Utilisation et élaboration du PPA. Revisiter les outils « grilles d'évaluation » , les améliorer et définir un mode d'emploi recueillant l'avis de l'usager. | |
| L'expression et la participation collective des usagers (évaluation interne). | Travail sur les réunions organisées sur les 4 sites de production (modalites, contenus, rythme ...). | |

# DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION
## ENTREPRISE ADAPTÉE CONCHYLICOLE (EAC) « LA CALVADOSIENNE »

Chemin des Roquettes
14960 ASNELLES-MEUVAINES
**Tél.** 02 31 21 33 52
**Fax.** 02 31 21 33 33

**Directeur :** Stéphane TYPHAIGNE
**E-mail :** directeur.eac@acsea.asso.fr

**Année de création :** 1991

## AUTORISATION / HABILITATION

- Arrêté du Ministère du Travail et de l'Emploi en date du 10 octobre 1995, accordant un agrément pour une période indéterminée.
- L'EAC est agréé comme établissement conchylicole d'expédition de coquillages arrêté n° 96/004 en date du 22 mars 1996, n° sanitaire : F 14.022.110 CEE.
- L'EAC a déposé à l'I.N.P.I (Institut National de la Propriété Industrielle) sa marque «La Calvadosienne» enregistrée au bulletin officiel de la propriété industrielle n° 94/24 NL du 17 juin 1994.
- Contrat d'objectifs triennal valant agrément pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020.

## POPULATION

L'E.A.C. accueille des Travailleurs Handicapés reconnus par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Les travailleurs handicapés sont recrutés à partir de demandes émanant des services de Pôle Emploi, des Services Sociaux de la M.S.A., des services des établissements spécialisés, des Associations de gestion de tutelle aux majeurs protégés, de l'équipe technique de la MDPH.

## FINANCEMENT

- Vente de produits de l'élevage ostréicole.
- Prestations de services en direction des professionnels.
- Subventions complémentaires du Ministère du Travail et de l'Emploi.

## OBJECTIFS ET MISSIONS

La mission principale d'une Entreprise Adaptée est l'insertion professionnelle des personnes handicapées ne pouvant trouver leur place dans le circuit économique ordinaire.

L'activité support de l'Entreprise Adaptée d'Asnelles-Meuvaines s'est développée autour d'un élevage ostréicole.

Elle offre aux Travailleurs Handicapés les conditions particulières de travail nécessaires à l'exercice de la profession d'ostréiculteur. Elle met en place les modalités susceptibles de favoriser leur promotion professionnelle notamment leur accession à des emplois hors de l'Entreprise Adaptée.

Le projet initial de l'atelier s'inscrit dans la dynamique du développement de la base conchylicole d'Asnelles-Meuvaines.

L'objectif est celui de toute entreprise de l'économie sociale qui accepte les règles minimales du système concurrentiel de manière à pérenniser l'activité faute de quoi la finalité sociale de l'Entreprise Adaptée ne pourrait s'exprimer en termes de création d'emplois.

La formation des hommes est l'autre finalité d'une Entreprise Adaptée.

Chaque année, l'Entreprise Adaptée réalise un programme de formation personnalisé. Celui-ci, associé à la pratique, permet l'acquisition des savoir-faire repérables par les professionnels, futurs employeurs et favorise donc l'emploi hors de l'Entreprise Adaptée.

## ACTIONS

- **Production :** la production brute de l'élevage est de l'ordre de 260 tonnes d'huîtres. La meilleure productivité du cycle d'élevage est obtenue grâce à la sélection rigoureuse de naissains.
- **Prestations de services :** réalisation de nombreuses tâches sur les parcs ou à l'atelier (tri, calibrage, détroquage), pour les ostréiculteurs de la zone.
- **Commercialisation :** la commercialisation se partage en 3 secteurs, par ordre d'importance en tonnage : Demi-gros, gros et détail.
- **Accueil :** l'équipe s'efforce de faire connaître par une communication permanente le défi que représente l'innovation de cette Entreprise Adaptée, à savoir la conduite d'un projet social tout en étant le principal acteur d'un projet de développement économique local.

  À cet effet, elle utilise les ressources locales, notamment au travers des structures d'animation et d'accueil, telles que : les Centres d'Accueil de classes de mer « les Tamaris », « les Tourelles » et le Centre de loisirs de Char à Voile, les offices de tourismes du Bessin.

  Depuis septembre 2019, il n'y a plus de visite de l'exploitation.

# ACTIVITE 2019

## PERSONNEL

Au 31 décembre 2019, l'effectif est de 21 travailleurs handicapés (pour 20 postes, deux mi-temps Travailleurs Handicapés), dont 4 personnes affectées sur le restaurant « la Cave à Huîtres » situé Quai Vendeuvre à Caen, et dont une personne est détachée à l'Institut Camille Blaisot comme agent de service. Les difficultés de production devraient avoir des conséquences sur le renouvellement des effectifs à terme.

REPARTITION DU PERSONNEL EN POSTE AU 31 DÉCEMBRE 2019

Typologie de métiers dans l'entreprise (TV et TH)

| TYPES DE POSTES | TYPOLOGIE DE MÉTIERS | EN POSTE EFFECTIF | | |
|---|---|---|---|---|
| | | H | F | |
| DIRECTION ET FONCTION COMMERCIALE | Directeur | 1 | | |
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE | Comptable | | 1 | |
| ENCADREMENT TECHNIQUE | Cadre de production | 1 | | |
| | Adjoint ouvrier de production | 1 | | |
| | Responsable Expédition | | 1 | |
| | Agents d'expéditions (TH) | 1 | 1 | |
| | Responsable de site la cave | 1 | | |
| PERSONNEL DE PRODUCTION | Ouvrier de production ostreicole (TH) | 8 | | |
| | Magasin la cave a huitres (TH) | 1 | 2 | |
| | Employés à l'expédition (TH) | 5 | 2 | |
| | Employé ventes marchés | | 1 | |
| VENTE/ANIMATION | Vendeuse magasin Asnelles | | 1 | |
| 21 TH pour 20 postes / 8 TV / | | 19 | 9 | 28 |
| | | | | postes |

Nombre de salariés handicapés (effectif réel et non en ETP) : 20 postes 21 TH

| | HOMME | FEMME | TOTAL |
|---|---|---|---|
| TOTAL | 15 | 5 | 20 |

Répartition des travailleurs handicapés par tranches d'âges et par sexe

| AGE | HOMME | FEMME | TOTAL |
|---|---|---|---|
| - de 30 ans | 1 | 0 | 1 |
| de 30 à 49 ans | 11 | 4 | 15 |
| de 50 à 55 ans | 2 | 1 | 3 |
| + de 55 ans | 1 | 0 | 1 |
| **TOTAL** | **15** | **5** | **20** |

Répartition des travailleurs handicapés par âges et par ancienneté

| AGE | DE 0 À 3 ANS | DE 4 À 5 ANS | DE 6 À 10 ANS | + 10 ANS | NBRE DE POSTE TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|
| - de 30 ans | 1 | 0 | 0 | 0 | **1** |
| de 30 à 49 ans | 1 | 2 | 1 | 11 | **15** |
| de 50 à 55 ans | 0 | 0 | 0 | 3 | **3** |
| + de 55 ans | 1 | 0 | 0 | 0 | **1** |
| **TOTAL** | **3** | **2** | **1** | **14** | **20** |
| **DONT HOMMES** | 3 | 0 | 1 | 11 | **15** |
| **DONT FEMMES** | 0 | 2 | 0 | 3 | **5** |

**Origine :** Bessin (principalement)

**Types de handicaps :** Tous types de handicaps reconnus par la MDPH et dont les restrictions sont compatibles avec l'activité ostréicole.

L'agrément préfectoral pour 2017 à 2019 fixé dans le Contrat Objectif Triennal et signé par la DIRRECTE, est de 20 postes de travailleurs handicapés, dont 3 postes pour le projet de la « Cave à Huîtres ».

L'activité spécifique ostréicole nécessite un renforcement des effectifs sur la période de Noël. Cette augmentation des effectifs se fait en lien avec des agences d'intérim, associations d'insertion ou partenariat avec l'action sociale de la CAF du quartier de la Guérinière à Caen. Durant cette période, les effectifs augmentent de 40 personnes.

## PRODUCTION/COMMERCIALISATION DE L'ÉLEVAGE ET PRESTATIONS DE SERVICES

**Production :**

Pour la troisième année consécutive, le taux de mortalité est conséquent, puisqu'on estime à plus le 80 % la perte du cheptel sur une durée d'élévation de l'huitre. Actuellement, aucune solution n'est envisagée car les causes réelles de ce phénomène national ne sont pas identifiées. Cela nous conduit à une forte évaluation des stocks d'huitres en mer. Ceci est inquiétant pour l'activité et nous devons modifier partiellement nos approvisionnements en matières premières, en achetant des huitres en demi élevage pour éviter la rupture de production. Comme en 2018, la production commercialisable est de 260 tonnes pour une commercialisation de 400 tonnes. Le chiffre d'affaires est en forte augmentation de 8,4% par rapport à 2018. Pour la première fois, le chiffre d'affaires dépasse 2 100 K€.

Sur les aspects commerciaux, « La Calvadosienne » possède deux gros clients : METRO France et Enseigne U national. Cela représente la partie principale du chiffre d'affaires et des volumes expédiés soit 70% du chiffre d'affaires. Les huitres de « La Calvadosienne » ont été mises à l'honneur lors de la finale des « Bocuse d'Or » au SIRHA à Lyon en janvier 2019. Cela nous a permis de développer nos ventes dans le groupe METRO.

Sur la vente directe, l'année 2019 a été plus compliquée et légèrement perturbée pas les conflits sociaux (gilets jaunes…) tout au long de l'année. Heureusement, nous avons pu rattraper cette situation par de nombreuses ventes sur le mois de décembre.

Les distributeurs d'huitres ont aidé à équilibrer cette situation, car il s'agit de ventes additionnelles au chiffre d'affaires de 2018.

« La Cave à Huitres » connait une année difficile (-3%). Nous pouvons identifier que les travaux du tramway cumulés aux mouvements sociaux ont largement perturbé l'activité du bar à huitres.

La commercialisation de « La Calvadosienne » se partage en 4 secteurs :

- Gros : au total 40 tonnes, pour 102 k€ huitres revendues principalement boudeuses.
- Demi-gros : au total 295 tonnes pour 1 510 k€ Gms et Enseignes de distribution.
- Détail : au total 65 tonnes pour 464 k€ Magasins, Marchés, « Cave à Huitres », Distributeurs à huitres.
- Prestations de service : 78 k € chez des autres professionnels.

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRE 2018-2019

| | 2019 | | | | 2018 | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CHIFFRE D'AFFAIRES | VALEUR | % | TONNAGE | % | VALEUR | % | TONNAGE | % |
| Vente en gros | 102 114,00 € | 4,74% | 40 753 T | 10,18% | 101 868,00 € | 5,13% | 55 060 T | 14,11% |
| Vente Semi-Gros | 1 510 361,29 € | 70,10% | 295 068 T | 73,68% | 1 323 465,84 € | 66,63% | 269 688 T | 69,11% |
| Vente au détail | 463 602,26 € | 21,52% | 64 671 T | 16,15% | 463 575,34 € | 23,34% | 65 491 T | 16,78% |
| Prestations de services | 78 393,09 € | 3,64% | 00 T | | 97 278,34 € | 4,90% | 00 T | 0,00% |
| TOTAL | 2 154 470,64 € | 100% | 400 492 T | 100% | 1 986 187,52 € | 100% | 390 239 T | 100% |

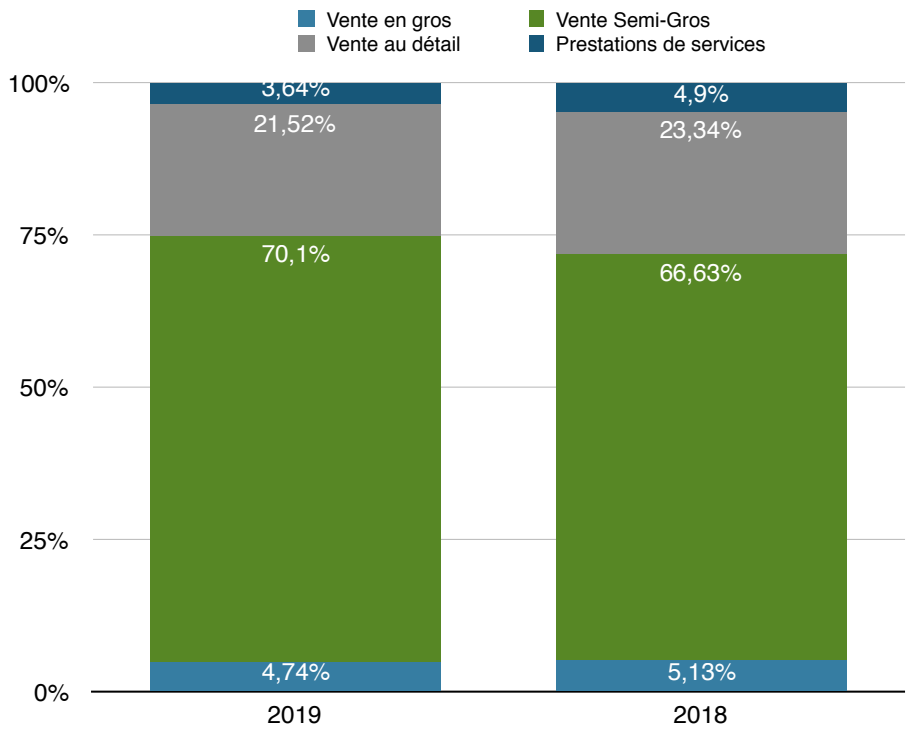

## DÉVELOPPEMENTS ET ORIENTATIONS POUR 2020

Sur le plan de la production, il sera important de jongler dans les approvisionnements de cheptels d'huitres afin de compenser la surmortalité. Malgré tout, les quantités disponibles sont difficiles à trouver et les prix sont à la hausse.
En Janvier 2020, nous avons subit parallèlement une fermeture de zone, d'une durée de 28 jours du fait de la présence de norovirus. Cette situation laisse présager d'une situation économique pour l'année à venir.

Sur le plan du commercial, nous devrons espérer pouvoir augmenter nos prix de ventes, afin de compenser les pertes de production. L'obtention d'une médaille d'or au concours général agricole doit pouvoir nous aider à atteindre cet objectif. Par ailleurs, l'agrandissement de la terrasse de la « Cave à Huitres » doit pouvoir développer du chiffre d'affaires supplémentaire, courant avril 2020.
Malgré tout, dès Janvier 2020, une fermeture de zone a été prononcée par les services de l'Etat à cause de la détection d'un norovirus. Cette fermeture entrainera une perte importante de chiffre d'affaires d'environ 80 k€.
Les enjeux pour l'année 2020 seront de pouvoir continuer à commercialiser les volumes identiques aux années précédentes, tout en maintenant les tarifs de ventes dans un contexte économique de fortes perturbations.

Sur le plan de la gestion du personnel, nous devrons rentrer dans une gestion RH allant vers la diminution des effectifs. En effet, la baisse des aides de l'état cumulée à la difficulté de production doit nous faire agir dans ce sens sur les mois à venir. Par rapport a la « Cave à Huitres », il existe une vraie difficulté à recruter du personnel qualifié en situation de handicap sur des profils de cuisinier ou serveur. Ainsi, il est fait régulièrement appel à l'intérim pour les périodes de vacances.

Sur le plan d'investissement, nous pouvons enfin prévoir la modification de la terrasse à la « Cave à Huitres » par la construction d'une terrasse en dure et couverte. Ceci va permettre d'augmenter le nombre de couverts sur l'année et retrouver le chiffre d'affaires de 2018, car nous pourrons servir 15 repas de plus, toute l'année par service.

# DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION INSERTION
## ENTREPRISE ADAPTÉE RESTAURATION (EAR) « L'ACCUEIL!»

Z.A. de Bellefontaine
14400 BAYEUX

**Tél. :** 02 31 22 10 00

**Directeur :** Stéphane TYPHAIGNE
**E-mail :** directeur.defi@acsea.asso.fr
**Directrice Adjointe :** Dominique BORDET
**E-mail :** directrice-adjointe.defi@acsea.asso.fr

**Année de création :** 2015

## AUTORISATION / HABILITATION

Contrat d'objectifs triennal avec la DIRECCTE valant agrément pour la période du 1er Janvier 2018 au 31 décembre 2020.

## PUBLIC ACCOMPAGNÉ

L'E.A.R. « L'Accueil ! » salarie 16 personnes, dont 10 personnes en situation de handicap, reconnues par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

## MISSION

L'Entreprise Adaptée Restauration :

- s'appuie naturellement sur la définition qui a été inscrite dans la circulaire DGEFP n°2006/08 du 7 mars 2006 relative aux Entreprises Adaptées et Centres de Distribution de Travail à Domicile et qui précise « qu'une Entreprise Adaptée est une entreprise à part entière, qui permet à des personnes reconnues travailleurs handicapés orientés « marché du travail » d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs besoins. Sa vocation est de soutenir et d'accompagner l'émergence et la consolidation d'un projet professionnel du salarié handicapé à efficience réduite, en vue de sa valorisation, sa promotion et sa mobilité au sein de la structure elle même ou vers les autres entreprises ».

- est pensée conformément aux principes dégagés par l'économie sociale et solidaire :
  - D'une part, elle est avant tout au service d'un projet collectif en direction de l'Humain, qu'il s'agisse des salariés en situation de handicap concernés par le projet, des usagers qui vont profiter de repas, des entreprises, associations, coopératives partenaires tant dans le champ de l'insertion et de la formation professionnelle que dans celui de l'approvisionnement.
  - D'autre part, elle entend privilégier le service rendu plutôt que le profit dégagé. Par la création d'une cuisine centrale à même de servir des repas en liaison froide, aux personnes accueillies par des établissements médico-sociaux.

## ACTIONS PROPOSÉES

- **Activité Cuisine Centrale :**

La cuisine centrale est prévue, dans un premier temps, pour servir les établissements de l'ACSEA :

L'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique de Champ Goubert, sur Bayeux (projet dispositif ITEP) et sur Evrecy.

L'Institut Médico-Educatif l'Espoir sur Bayeux.

La Maison d'Accueil Spécialisée « La Vallière », sur Ellon.

Le Foyer de vie « Le Montmirel » sur Saint Loup Hors et pourrait être ouverte, dans l'avenir, à d'autres associations, établissements ou services.

- **Activité Restauration d'Entreprise :**

Le restaurant a une capacité de 90 places assises, et, dans un esprit de non concurrence, pour un service le midi uniquement, du lundi au vendredi sur 250 jours par an, soit environ 27 500 repas servis annuellement.

Le projet a pour ambition de proposer une restauration rapide et de qualité, aux salariés des entreprises implantées à proximité, tout en permettant la promotion de produits locaux (bio, primeurs, poissons, viandes, charcuterie, etc.) issus de partenariat, avec les entreprises de proximité.

- **Activité portage de plateaux :**

En parallèle, la livraison de plateaux-repas auprès des entreprises du secteur d'implantation s'est développée.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Bessin et livraison de repas jusqu'à l'Agglomération Caennaise.

## ACTIVITÉ 2019

L'année 2019 a été marquée par un fort développement temporaire de l'activité de cuisine centrale sur le deuxième semestre. En effet, un partenariat a été conclu avec le centre de lutte contre le cancer de Caen « François Baclesse ». Ce partenariat porte sur la fourniture des repas pour le restaurant du personnel de l'établissement durant la durée des travaux de la cuisine du centre. Ce partenariat porte ainsi la capacité de production de la cuisine centrale proche des limites de son agrément sanitaire. A noter que cette soudaine augmentation de volume de production a été effectuée avec peu de moyens humains et matériels supplémentaires. Néanmoins, une importante réorganisation de la production, ainsi qu'un effort d'adaptation conséquent de l'équipe de l'établissement ont été nécessaires à la réussite de ce projet.

En parallèle de l'augmentation du volume de production, un des grands axes de travail a été la rationalisation des achats des denrées alimentaires.

La loi EGALIM a également marqué l'année 2019. En effet les modes de production, d'emballage ainsi que les menus proposés ont été conditionnés par cette dernière, la mesure la plus visible étant le service d'un menu végétarien par semaine aux convives de l'EAR, depuis le mois d'avril 2019.

Les partenariats avec différentes structures internes et externes à l'association pour l'accueil de stagiaires ont continué avec la même diversité que les années passées. La réussite de ces partenariats s'est notamment concrétisée par l'obtention d'un CQP d'une personne accueillie en contrat de professionnalisation et accompagnée par ACSEA Formation.

L'activité commerciale du restaurant a été marquée par une baisse sensible de la fréquentation pour cette année. Cette baisse peut être partiellement expliquée par des faits conjoncturels, ce qui a interrogé la prestation proposée à la clientèle.

L'accueil de jour de L'ITEP Champ Goubert ayant été redéployé sur un site supplémentaire, cela porte à 15 le nombre de points de restauration livrés par l'EAR.

Partenaire de différents acteurs économiques locaux aussi bien en tant que client ou fournisseur, l'E.A.R. « L'Accueil ! » continue comme en 2018 d'être un acteur implanté et reconnu dans le tissu économique local.

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

Il est à préciser que pour l'E.A.R. « L'Accueil ! », il s'agit de salariés et non de publics pris en charge. Un renouvellement d'une partie des salariés a de nouveau été enregistré cette année.

Un fort taux d'absentéisme pour raison de santé est de nouveau constaté. En effet, les fragilités liées au handicap conjuguées à d'éventuelles autres fragilités contextuelles peuvent rendre les salariés plus vulnérables.

L'établissement est toujours confronté à de grosses difficultés de recrutement pour palier l'absentéisme. En effet peu de candidats éligibles à l'aide aux postes ayant un profil compatible aux métiers de la restauration sont disponibles sur le marché de l'emploi. L'EAR travaille en lien étroit avec les acteurs locaux de l'accompagnement vers l'emploi, afin de palier au mieux à ces difficultés.

Certaines situations dépassent le cadre d'action de l'établissement et nécessitent, par conséquent des orientations vers d'autres acteurs de l'accompagnement. L'EAR s'efforce de les diriger vers les professionnels de l'action sociale, lorsque que des difficultés d'ordre personnelles sont constatées.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

La structure et l'organisation sont mises en place en ayant notamment pour objectifs le renforcement des savoirs et compétences professionnels, ainsi que le projet professionnel des salariés.

Dans le cadre du travail quotidien, les cuisiniers ainsi que le responsable de site, individualisent l'accompagnement des salariés, en fonction de leurs compétences et de leurs capacités.

La qualité de cet accompagnement a permis notamment l'obtention d'un CQP par un salarié en situation de handicap accueilli en contrat de professionnalisation. La montée en compétences des salariés a également permis d'absorber une forte augmentation d'activité au cours de l'année, ce qui n'aurait été possible sans cette montée en compétences.

Les coordinateurs ainsi que le responsable de site portent une attention particulière aux éventuelles difficultés rencontrées par les salariés, qu'elles soient d'ordre professionnelles afin d'adapter le cas échéant l'activité, ou personnelles et ainsi orienter les salariés vers les services adaptés.

Des formations aux bonnes pratiques hygiéniques ainsi qu'à la méthode HACCP ont été dispensées durant cette année. Cette opération sera renouvelée également en 2020.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Pour 2020, l'axe de développement prioritaire est le déploiement complet et la mise en œuvre du logiciel de gestion production. L'objectif est de gérer de façon fine la constitution des recettes, rationaliser les achats et améliorer la gestion des stocks. Ces améliorations permettront d'effectuer des économies sur les achats, éviter le gaspillage alimentaire tout en préservant une qualité organoleptique et nutritionnelle des repas.

L'équipe de l'EAR ne perd pas de vue qu'une des missions de l'établissement est l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap. Afin d'améliorer cet accompagnement, un travail sur l'efficience de l'organisation de la production continuera à être effectué, afin d'offrir des conditions d'exercice les plus propices au développement des compétences des agents de restauration et permettre leur épanouissement professionnel.

Comme en 2019, il est souhaitable de développer l'activité principale support de l'établissement à savoir la livraison de repas par une augmentation du volume de repas livrés. En effet, l'outil de travail permet un fort développement sur cet axe.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Les convives servis par l'E.A.R. « L'Accueil ! » sont au centre de l'attention de l'équipe de l'établissement. Un travail commun et continu est effectué avec les établissements livrés par la cuisine centrale sur les meilleurs canaux de communication, en vue de l'amélioration de la satisfaction des convives.

En cas de difficultés, d'imprévus, des canaux de communication sont également établis avec les établissements afin de les résoudre efficacement.

La livraison de repas auprès d'un client externe à l'association a permis d'éprouver la qualité des prestations proposées, et par conséquent d'améliorer ces dernières.

# **PÔLE** SANTÉ

# DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ
## CENTRE DE GUIDANCE

- Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)
- Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU)

CMPP / BAPU
4 rue Jean de la Varende
14000 CAEN

**Tél.** 02 31 86 49 38
**Fax.** 02 31 86 94 19

CMPP
18 rue Emile Demagny
14230 ISIGNY SUR MER

**Tél.** 02 31 21 51 36

**Directrice :** Véronique DESRAME
**Médecin Directeur :** Dr Aymeric de FLEURIAN
**E-mail :** directrice.dps@acsea.asso.fr

**Année de création :** 1963

## AUTORISATION / HABILITATION

Décision de l'ARS en date du 23 novembre 2016, portant renouvellement d'autorisation pour le CMPP et le BAPU à compter du 4 janvier 2017 pour l'accompagnement de garçons et filles âgés de 0 à 21 ans pour le CMPP et jusqu'à 28 ans dans le cadre du BAPU pour tout étudiant inscrit à l'université (capacité totale non fixée).

## POPULATION

Enfants, adolescents, jeunes adultes jusqu'à 21 ans dans le cadre du CMPP et adultes jusqu'à 28 ans dans le cadre du BAPU pour tout étudiant inscrit à l'Université.

## FINANCEMENT

Intégré dans le CPOMM ARS, le centre de Guidance reçoit une dotation globale de l'ARS.
La prise en charge des séances de diagnostic et de dépistage ne nécessite pas d'entente préalable, celle des traitements est soumise à l'accord des caisses d'Assurance Maladie.
La prise en charge se fait à 100 % sur prescription des médecins du Centre.

## OBJECTIFS

Au titre du CMPP, à Caen et à Isigny sur Mer, le Centre de Guidance accueille des enfants et des adolescents qui manifestent des troubles psychiques et/ou du comportement et des difficultés d'apprentissage et propose également un soutien à la parentalité.
Au titre du BAPU, à Caen, il reçoit les étudiants en situation de vulnérabilité (mission de prévention en santé mentale) ou en raison des troubles psychiques qu'ils expriment.

## ACTIONS

Le Centre de Guidance propose et met en œuvre des consultations et des prises en charge dénommées traitements, avec accord des parents ou des jeunes adultes BAPU.
Les consultations sont assurées par des médecins pédopsychiatres et des psychologues. Elles sont complétées, si besoin, par des tests et bilans et peuvent conduire à des traitements après prescription médicale.
Les traitements sont d'ordre individuel, familial, ou groupal. Ils sont menés, en fonction de l'évaluation antérieurement pratiquée, par un ou plusieurs spécialistes : pédopsychiatres, psychologues, psychothérapeutes, orthophonistes et psychomotriciens. La participation et l'accord des responsables légaux ou du jeune majeur sont sollicités et favorisés tout au long du traitement.

Les assistantes de Service Social peuvent intervenir dès la demande d'inscription et être sollicitées au décours de l'accompagnement ou en vue d'une orientation adaptée aux besoins de l'enfant et des parents.
L'équipe pluridisciplinaire est une caractéristique du fonctionnement d'un CMPP et d'un BAPU, même si un patient peut avoir à faire à un seul des spécialistes précités.
Les praticiens travaillent en lien avec les professionnels extérieurs de l'environnement de l'enfant autant qu'il est souhaitable pour les intéressés et avec leur accord.

## FONCTIONNEMENT

Les demandes de rendez-vous sont à l'initiative des intéressés, parfois sur les conseils d'enseignants, de médecins, de spécialistes exerçant en ville, ou de services extérieurs au Centre.
Toute nouvelle demande est reçue et étudiée la semaine suivante lors d'une réunion d'étude.

L'information et l'accord des deux parents ou représentants légaux sont recherchés. Le délai d'attente est signifié.

Les premières consultations sont réalisées soit par un psychologue ou un pédopsychiatre pour le CMPP soit par un psychothérapeute ou un pédopsychiatre pour le BAPU, lesquels décident avec les intéressés de la suite à donner.
Si un traitement est proposé et accepté, le médecin du Centre en fera la demande auprès d'un médecin-conseil de la caisse concernée. L'accord est généralement donné pour une période fixe. Si nécessaire, son renouvellement devra être demandé par écrit par le médecin du Centre.
Les traitements proposés -dans les conditions arrêtées et acceptées par les intéressés- nécessitent généralement une régularité indispensable à la portée de la prise en charge.

Les heures d'ouverture de l'accueil sont de 08h00 à 18h30 du lundi au jeudi et le vendredi jusqu'à 17h15 au CMPP/BAPU de Caen et de 08h15 à 17h30 du lundi au jeudi au CMPP d'Isigny.

## SECTEUR D'INTERVENTION

Département du Calvados

## ELÉMENTS MAJEURS DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

Réécriture du projet d'établissement :

Accompagné par un prestataire extérieur et un travail préalable avec la direction du centre de Guidance, des groupes de travail pluridisciplinaires se sont mis en place favorisant l'implication et l'appropriation de l'ensemble des professionnels. Le projet s'est dirigé sur 2 orientations stratégiques :

- l'optimisation de l'activité
- l'amélioration des pratiques

Chaque orientation stratégique retenue se décline dans le cadre d'un plan d'actions pluriannuel.

Le projet s'est attaché à fixer également des orientations spécifiques pour l'Antenne CMPP d'Isigny et le BAPU.

Départ en retraite du médecin directeur Dr ZANELLO remplacé par Dr de FLEURIAN.

Formation des professionnels sur plusieurs thématiques (TSA-TSLA) dans le cadre de la mise en œuvre du plan Autisme validé par l'ARS.

Formation de l'ensemble des professionnels sur le Projet Personnalisé d'Accompagnement et de Soin.

## COMPTE-RENDU CHIFFRÉ DE L'ACTIVITÉ DU CENTRE

L'activité de l'année est ventilée selon les 2 services CMPP et BAPU et les deux lieux d'intervention pour le CMPP Caen et l'Antenne d'Isigny.

### NOMBRE DE SITUATIONS

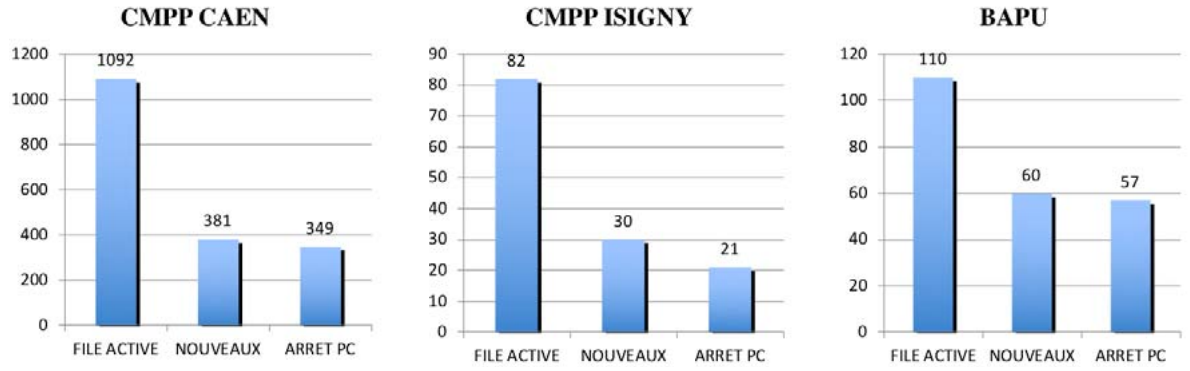


Nous constatons une file active stable pour le CMPP de Caen et le BAPU, soit une file active totale de 1284 pour le CMPP Caen et le BAPU.
La baisse de la file active concernant l'Antenne d'Isigny s'explique du fait de la saturation du dispositif (CMPP-CAMSP) lié au manque d'offre sur ce territoire.

### DUREE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

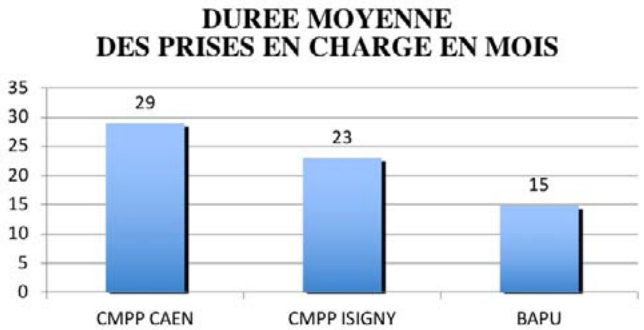

## ORIGINE DES DEMANDES DE PRISES EN CHARGE

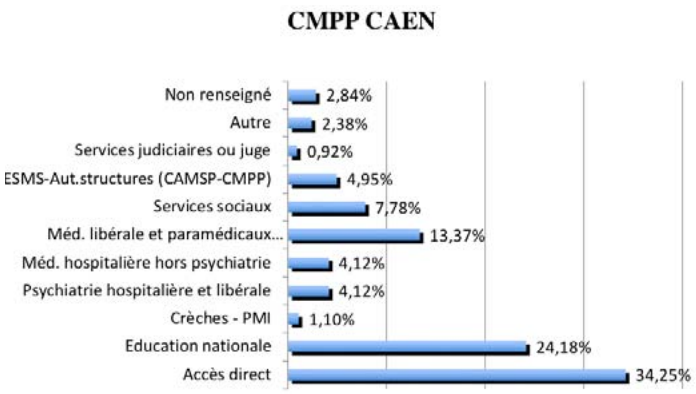


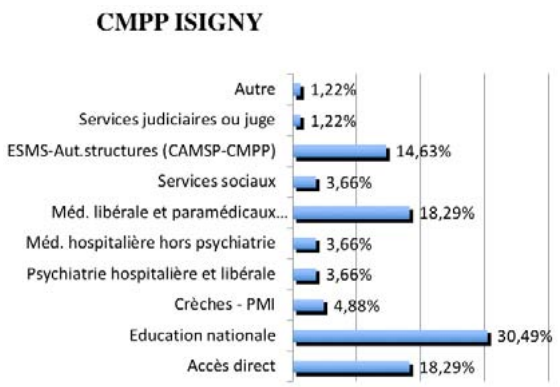


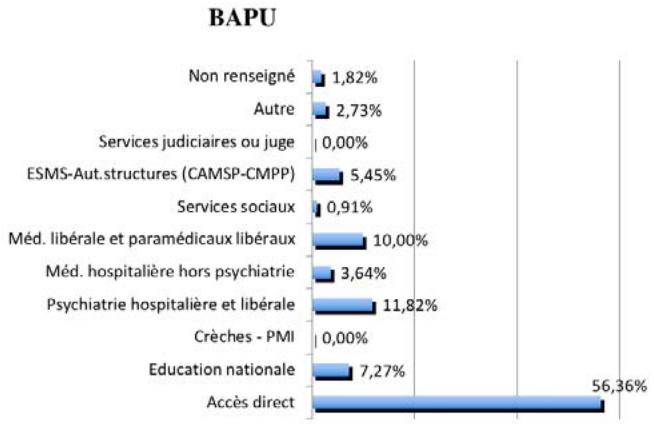


L'accès direct est le principal adresseur des demandes tant au CMPP qu'au BAPU. Nous observons cependant une bonne inscription de nos services dans l'offre globale proposée sur le territoire.
Le CMPP de Caen semble bien repéré par les services de protection de l'enfance et du Conseil Départemental car ils sont à l'origine de la demande dans presque 10 % des situations.

## ORIGINE GEOGRAPHIQUE

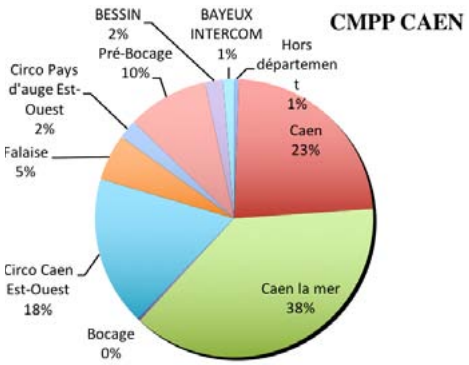


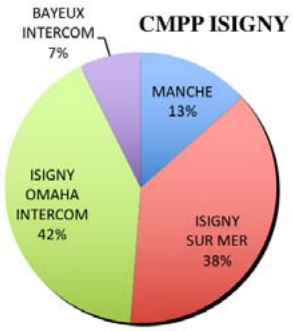


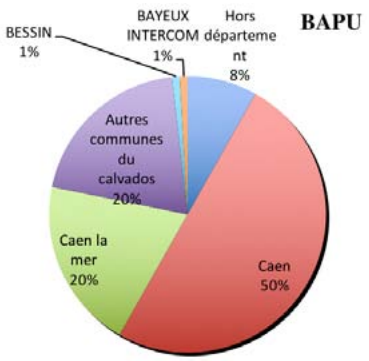


La couverture géographique du CMPP de Caen est essentiellement celle de la communauté de communes Caen la Mer. Précisons que nous intervenons également sur les communes situées en proximité de la communauté de communes Caen la Mer. Nous tentons de respecter la cartographie des autres CMPP existants sur le Calvados afin de limiter les durées de transport pour les enfants et leurs familles.
Signalons que l'Antenne d'Isigny couvre un territoire bien plus étendu que prévu dans le projet initial. Ceci est très certainement lié au manque d'offre CMPP entre Caen et Isigny.

## EVENTAIL DES AGES CMPP-BAPU

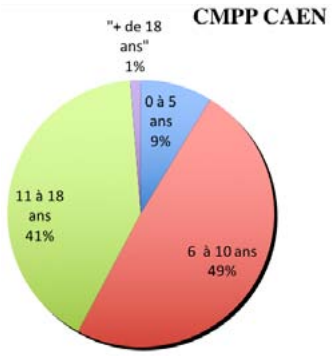


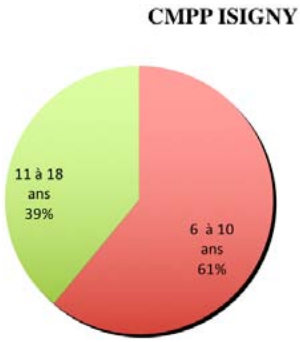


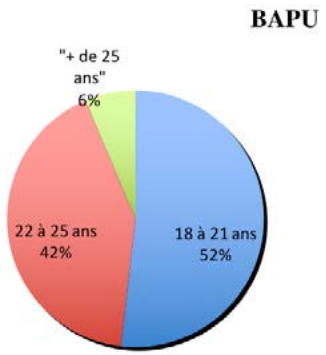

Les tranches d'âge représentées sont significatives de l'émergence des difficultés liées aux apprentissages et à la socialisation. La part des enfants de moins de 6 ans confirme la nécessité de poursuivre et développer nos actions de soutien à la parentalité.
Le public accueilli au BAPU démontre les difficultés liées à l'éloignement du milieu familial (18-21 ans).

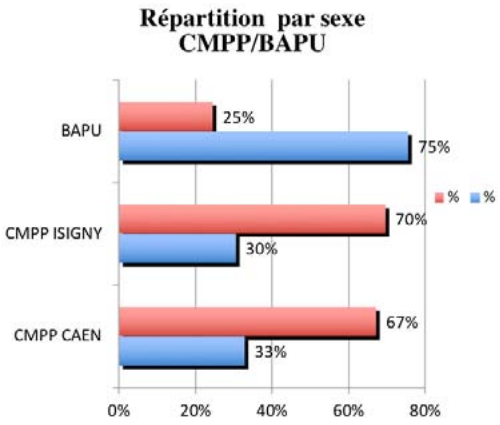


## REPARTITION PAR SEXE

Pour ce qui est de la répartition par sexe du public accueilli, peu de changement notable avec une proportion plus importante des garçons, proportion qui s'inverse concernant les étudiants.

## TABLEAU COMPARATIF DES EVOLUTIONS 2015 ET 2019

L'activité du CMPP Caen, bien qu'un peu en baisse, se stabilise. L'écart d'activité entre 2018 et 2019 peut s'expliquer par l'affectation d'un mi-temps de psychologue au CMPP d'Isigny afin de répondre aux besoins, pris sur l'organigramme du CMPP de Caen lors d'un départ en retraite au dernier trimestre 2018. Cette modification est significative en année pleine pour 2019.
D'autre part, nous pouvons justifier de la baisse d'activité par :

- les temps des professionnels dédiés au travail sur le projet d'établissement et au développement de leurs compétences,
- les mouvements du personnel avec l'émergence de difficultés à recruter certaines catégories professionnelles.

Cependant, l'activité actuelle semble plus représentative de l'offre que le Centre de Guidance peut déployer.

# TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2015 ET 2019

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|---|---|---|---|---|
| **ACTIVITE** | | | | | |
| **Prévisionnelle** | 22400 | 22400 | 22400 | 22400 | 22400 |
| **Réalisée** | 22017 | 22254 | 22650 | 20693 | 19791 |
| **FILE ACTIVE** | | | | | |
| Caen | | | | 1209 | 1092 |
| Isigny | | | | 98 | 82 |
| BAPU | | | | | 110 |
| **TOTAL** | 1414 | 1438 | 1379 | 1307 | 1284 |
| **NOUVEAUX** | | | | | |
| Caen | | | | | 381 |
| Isigny | | | | | 30 |
| BAPU | | | | | 60 |
| **TOTAL** | 500 | 606 | 533 | 463 | 471 |
| **ARRETS PRISES EN CHARGE** | | | | | |
| Caen | | | | | 349 |
| Isigny | | | | | 21 |
| BAPU | | | | | 57 |
| **TOTAL** | 414 | 223 | 227 | 473 | 427 |
| **DUREE MOYENNE DE PC EN MOIS** | | 36 | 31 | 25 | |
| Caen | | | | | 29 |
| Isigny | | | | | 27 |
| BAPU | | | | | 15 |
| **ORIGINE DES DEMANDES EN %** | | | | | |
| Accès direct | | | 33 | 32 | 35 |
| Education nationale | | | 24 | 24 | 24 |
| Médecine hospitalière | | | 8 | 9 | 9 |
| Médecine et paramédicaux en libéral | | | 17 | 14 | 13 |
| Services sociaux | | | 9 | 8 | 7 |
| CAMSP | | | 3 | 7 | 6 |
| Autres | | | 6 | 6 | 6 |
| **ORIGINE GEOGRAPHIQUE EN %** | | | | | |
| **CAEN** | | | | | |
| Caen | 24 | 22 | 23 | 27 | 27 |
| Communes limitrophes | 16 | 14 | 16 | 18 | 18 |
| Autres communes du calvados | 58 | 61 | 59 | 51 | 52 |
| Hors département | 2 | 2 | 2 | 1 | 1 |
| Bessin et Bayeux Intercom | | | | 3 | 2 |
| **ISIGNY** | | | | | |
| Isigny/Omaha intercom | | | | 77 | 42 |
| Bayeux Intercom | | | | 7 | 7 |
| Autre communes du calvados | | | | 1 | 0 |
| Manche | | | | 15 | 13 |
| Isigny sur mer | | | | | 38 |
| **EVENTAIL DES AGES EN %** | | | | | |
| **CMPP Caen et Isigny** | | | | | |
| 0 à 5 ans | 7 | 15 | 9 | 9 | 9 |
| 6 à 10 ans | 49 | 47 | 49 | 47 | 50 |
| 11 à 18 ans | 29 | 27 | 30 | 34 | 40 |
| 18 ans et + | 15 | 11 | 12 | 10 | 1 |
| **BAPU** | | | | | |
| 18-21 ans | | | | | 52 |
| 22 à25 ans | | | | | 42 |
| "+" de 25 ans | | | | | 6 |
| **RÉPARTITION PAR SEXE EN %** | | | | | |
| Filles | 39 | 39 | 38 | 38 | 36 |
| Garçons | 61 | 61 | 62 | 62 | 64 |
| **ARRETS ET ORIENTATIONS EN %** | | | | | |
| FIN DE SUIVI APRES ENTENTE | 63 | 64 | 65 | 60 | 70 |
| REORIENTATION | 7 | 12 | | | |
| DECISION PARENTALE | 13 | 21 | 34 | 37 | 30 |
| Autres | 16 | 3 | 1 | 3 | |

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

Nous avons fait le choix cette année de modifier le rendu compte des troubles en changeant le regroupement de catégories diagnostiques. L'objectif est de rendre plus lisible notre file active au regard des attendus des tutelles, mais aussi de mieux discrimer les difficultés des patients accompagnés afin de pouvoir anticiper les besoins à venir sur le plan des dispositifs d'accompagnements spécifiques à développer.

Cette nouvelle présentation fait ressortir les troubles neurodéveloppementaux, différenciés des autres troubles du psychisme. Cette dichotomie reste artificielle et pour les années suivantes, il sera important de travailler sur la question des comorbidités afin de faire ressortir plus clairement la coexistence des différentes entités cliniques.

Pour pouvoir réaliser ce travail, nous nous engageons pour l'année 2020 dans un processus d'harmonisation de nos méthodes de codage des dossiers. Cela garantira une plus grande validité des donneés recueillies et les rendra plus exploitables pour le développement de l'établissement. En outre, cela permettra aussi de ne plus avoir de dossier non codé. Cette année, ils représentent respectivement 12% pour Caen, 17% pour Isigny et 38% pour le BAPU. Ces chiffres sont bien trop importants et altèrent l'analyse qui peut être réalisée.

### TROUBLES NEURO-DEVELOPPEMENTAUX ET DU PSYCHISME CMPP CAEN

**Troubles neuro-développementaux CMPP Caen**

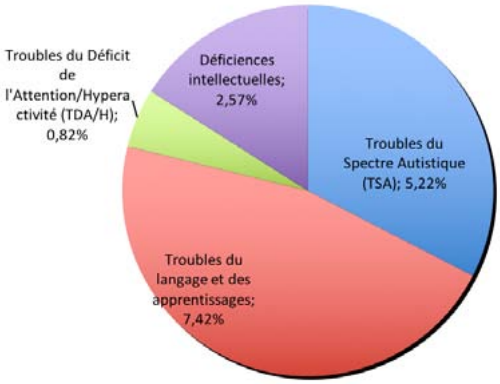


**Troubles du psychisme CMPP Caen**

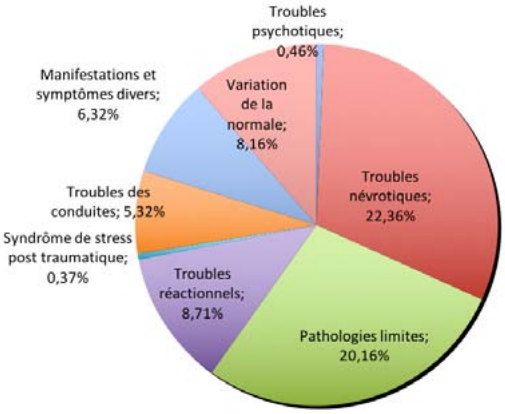


Notre file active actuelle fait bien ressortir le faible pourcentage de patients présentant des troubles du neuro-développement (TND) (16% au total). Il sera pertinent de s'interroger à l'avenir sur les raisons de ce pourcentage : peu d'adressage, sous diagnostic ou problème dans nos modalités de codage.
Concernant les troubles du psychisme, il est difficile de tirer des conclusions spécifiques. Cependant, la faible représentation du trouble des conduites (catégorie diagnostique incluant notamment les troubles des conduites alimentaires, les conduites addictives, les conduites suicidaires et certains troubles du comportement) interroge. Une réflexion diagnostique pour mieux différencier cette entité avec les pathologies limites, ainsi que leur intrication clinique importante sera nécessaire.

### TROUBLES NEURO-DEVELOPPEMENTAUX ET DU PSYCHISME CMPP ISIGNY

**Troubles neuro-développementaux CMPP Isigny**

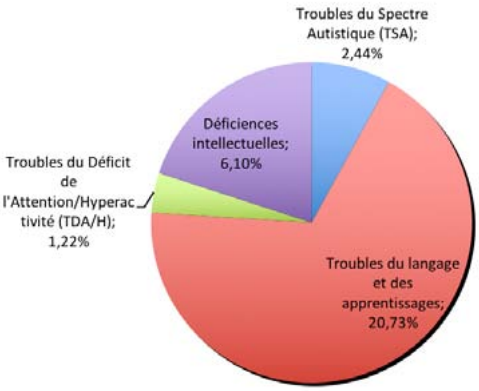


**Troubles du psychisme CMPP Isigny**

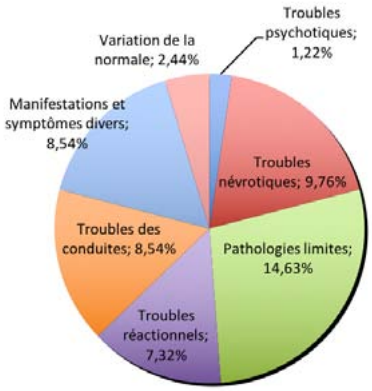

La proportion de TND est plus importante à Isigny (30%) et plus en adéquation avec les attendus. Cependant, les diagnostics sont centrés plutôt sur les TSLA et moins sur les TSA peu représentés.
Sinon, les questions se posent de la même manière quant à la validité de notre démarche de codage et des données qui en ressortent.

### TROUBLES NEURO-DEVELOPPEMENTAUX ET DU PSYCHISME BAPU

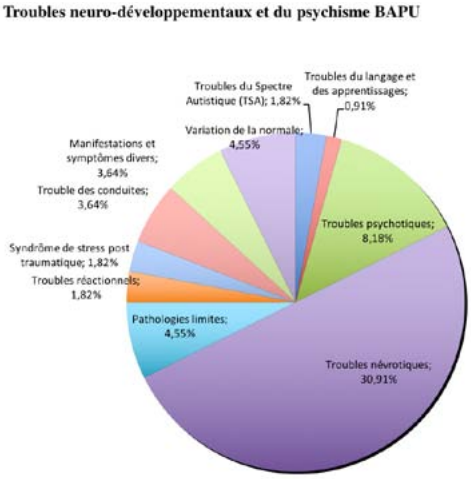


Enfin, concernant le BAPU, il y a peu de TND, ce qui paraît normal au regard des indications usuelles du BAPU qui concernent plutôt les troubles névrotiques. Pour autant, il est notable que les troubles relevant d'un suivi psychiatrique sont très présents et interrogent la réponse globale en terme de santé mentale des étudiants et la place des BAPU dans cette organisation.

### TROUBLES PAR AGE

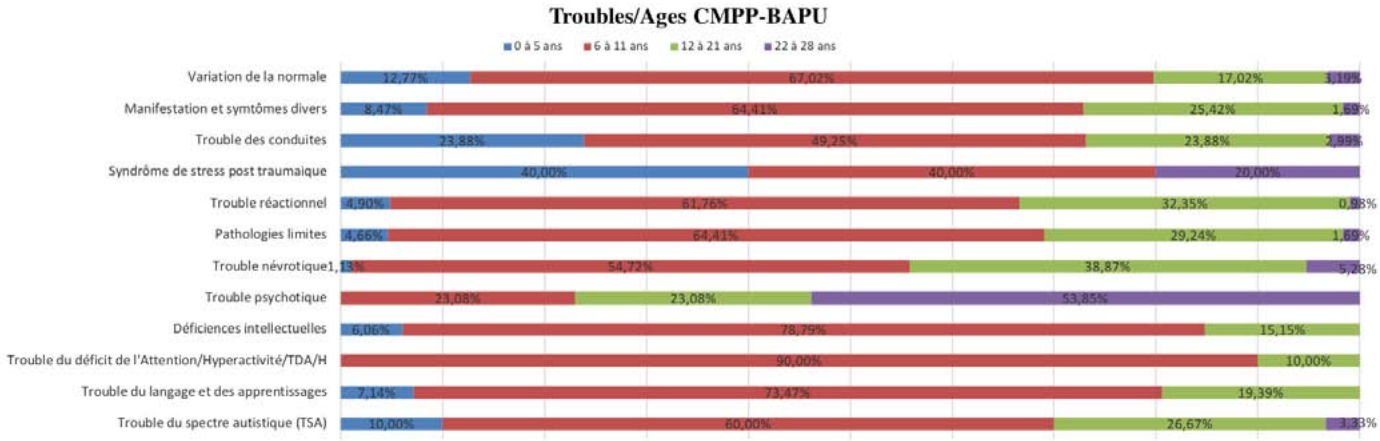


## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISES EN CHARGE

En vue de la mise en oeuvre de l'orientation stratégique "Valoriser les effets de l'accompagnement à partir des engagements pris au Projet Personnalisé", un travail de réflexion et une formation ont été mis en place dès le dernier trimestre 2019 sur le Projet Pesonnalisé d'Accompagnement et de Soins. Ces groupes ont permis de modifier le document «Projet Personnalisé d'Accompagnement et de Soins» et la formation a permis de s'approprier cette modification des pratiques de telle sorte à rendre lisible les effets de notre action au bénéfice de l'enfant accompagné, la participation du jeune et des parents concernés au projet de soins et de tendre à diminuer notre durée de prise en charge.

Dans la continuité du projet d'établissement, nous avons entrepris un travail sur l'adaptation de nos livrets d'accueil. Par ailleurs, forts de la réalisation des travaux au CMPP de Caen et de l'adaptation des locaux dédiés aux familles, nous avons valorisé les espaces d'attente destinés aux enfants et leurs parents (dépliants d'information, jeux, livres….).

Dans le cadre du plan Autisme et de l'orientation stratégique inscrite dans notre projet "Anticiper une augmentation de l'orientation d'enfants avec suspicions de TSA  et valoriser notre compétence en matière de bilans TSLA", des actions de formations ont été mises en place :

- Initiation à l'approche sensori-motrice selon les travaux de Bullinger
- Vineland
- Intégration sensorielle et motricité pour enfants TED et autistes.

Par ailleurs, un travail de réflexion quant aux indications des bilans psychologiques est en cours.

Enfin nous avons maintenu des groupes thérapeutiques (psychomotricité, groupes parents-enfants, psychodrame, langage, atelier d'écriture, atelier prélogique, atelier de raisonnement logique, Adologique, Mise en lien, psychomotricité et orthophonie, jeu dramatique) et mis en place un deuxième groupe d'observation et d'accueil destiné aux enfants entre 5 et 6 ans. Ce dispositif, composé d'un médecin pédo-psychiatre, d'une orthophonique et d'un psychomotricien, permet de limiter le délai d'attente, d'évaluer les difficultés de l'enfant et de proposer un projet thérapeutique au centre de Guidance ou avec des partenaires extérieurs.

## RÉFLEXION

Parallèlement aux groupes de travail GNCEA/ARS concernant les indicateurs d'activité des CMPP/BAPU/CAMSP, nous avons renforcé notre capacité à identifier et analyser notre activité mais aussi à décliner l'offre pluridisciplinaire proposée aux enfants et parents reçus au Centre de Guidance. Les éléments permettent également d'accompagner les équipes dans l'adaptation de notre offre aux besoins et à l'amélioration de nos pratiques. En effet, nous veillons à uniformiser nos pratiques de codage des troubles des enfants afin d'analyser les soins mis en œuvre et les effets attendus.

Parallèlement, nous interrogeons l'origine géographique des enfants et notre capacité à répondre à l'ensemble dans une logique de développement de travail, de réseau avec les acteurs usuels des enfants.

- Faisant suite aux travaux engagés dans la réécriture du projet d'établissement, nous avons engagé une réflexion sur l'offre destinée aux enfants relevant des services de la Protection de l'enfance ainsi que celle relevant du BAPU.
- L'amélioration et le développement de nos interventions sont également l'objet de nos préoccupations.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

### INTRODUCTION GÉNÉRALE

Du fait de l'élaboration du projet d'établissement 2019-2024, nous avons décidé de mettre en place la DACQ dans la continuité des groupes de travail pluridisciplinaire qui étaient proposés.

Un 1er groupe de travail CMPP/BAPU a eu lieu en décembre 2019, constitué d'une représentation de chaque catéogrie professionnelle, et confié au coordinateur de réseau de la MDA., dans le cadre d'une mutualisation des compétences du Département Prévention Santé.

La dynamique de la DACQ s'articule avec les groupes de travail déclinés pour la mise en oeuvre du projet d'établissement.

### LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

Suivi de la mise en œuvre des orientations stratégiques :

- Optimisation de l'activité
- Mise en place d'un nouveau calendrier des réunions internes
- Modification du document « Projet Personnalisé » pour indiquer les attentes de la famille, les besoins observés ou diagnostiqués, les effets attendus de notre intervention, les moyens mobilisés en interne par nos partenaires, par la famille.

# DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ
## CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE (CAMSP)

18 rue Emile Demagny
14230 ISIGNY SUR MER

**Tél.** 02 31 21 01 23

**Directrice :** Véronique DESRAME
**E-mail :** directrice.dps@acsea.asso.fr

**Année de création :** 2013

## AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté de l'ARS en date du 24 juin 2013, portant création d'un Centre d'Action Médico-Social précoce à Isigny-sur-Mer à compter du 1er janvier 2014.

## POPULATION

Enfants à partir des premières semaines de la vie jusqu'à 6 ans

## FINANCEMENT

Intégré dans le CPOMM ARS, le CAMSP reçoit une dotation globale.
Le financement est assuré par l'A.R.S. pour 80 % et par le Conseil départemental pour 20%.
Aucune participation financière directe n'est demandée aux familles.

## OBJECTIFS

En tant que CAMSP, à Isigny, il développe des actions auprès des enfants de 0 à 6 ans, permettant le dépistage des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, et le repérage, le diagnostic et la prise en charge précoce des troubles de la relation et le soutien à la parentalité.

## ACTIONS

Le CAMSP propose des actions de prévention, d'observation, de soutien à la parentalité et met en œuvre des consultations et des prises en charge dénommées traitements, avec accord des parents.
Elles sont complétées, si besoin, par des tests et bilans et peuvent conduire à des traitements après prescription médicale.

Les traitements sont d'ordre individuel, familial ou groupal. Ils sont menés, en fonction de l'évaluation antérieurement pratiquée, par un ou plusieurs spécialistes : pédopsychiatre, pédiatre, psychologues, orthophonistes en libéral par convention, psychomotricienne, éducatrice de jeunes enfants.

Le CAMSP assure une fonction de dépistage et d'aide aux parents à la compréhension des difficultés. Les professionnels sont en lien avec les différents acteurs de l'environnement de l'enfant afin de favoriser l'approfondissement du diagnostic, la mise en œuvre des soins complémentaires et la coordination nécessaire.

Dans sa fonction de soutien et d'accompagnement des familles, le CAMSP mobilise un éducateur jeune enfant permettant un soutien parental, un accompagnement physique dans les environnements usuels de l'enfant et un lien avec l'ensemble des acteurs de l'environnement de l'enfant.

Le CAMSP s'inscrit dans le réseau de santé du Bessin à travers le Groupement de Coopération Sanitaire et le Groupement Normand de Coopération pour l'Enfance à l'Adolescence. Il développe différentes actions et intègre le réseau du territoire avec l'ensemble des partenaires s'occupant de la périnatalité : la périnatalité, la PMI, l'AEMO…

## FONCTIONNEMENT

Les enfants sont inscrits par leurs parents ou leurs représentants légaux auprès du secrétariat. Le secrétariat accueille et enregistre les demandes en effectuant un premier recueil d'informations qui apporte des données cliniques (motif, contexte de l'urgence) et administratives.
Un temps d'accueil enfants - parents libre et sans inscription est proposé mensuellement.

Les médecins examinent toutes les nouvelles inscriptions et un premier rendez-vous est proposé dans le délai le plus adapté au regard des éléments recueillis.
Les premières consultations sont réalisées par un pédopsychiatre ou un pédiatre au CAMSP. Elles ont pour but de faire connaissance avec l'enfant et la famille, d'accueillir la demande et d'aider à formuler les préoccupations qui les amènent à consulter. Si une prise en charge est proposée et acceptée, le médecin du Centre en fera la demande auprès d'un médecin-conseil de la caisse concernée. L'accord est généralement donné pour une période fixe. Si nécessaire, son renouvellement devra être demandé par écrit par le médecin du Centre.
Les prises en charge proposées, dénommées traitements, -dans les conditions arrêtées et acceptées par les intéressés- nécessitent généralement une régularité indispensable à la portée de la prise en charge.

Les professionnels extérieurs, qui interviennent ou qui sont intervenus, pourront être sollicités avec l'accord des parents, dès que cela s'avère nécessaire, pour l'observation et/ou le projet de soins proposé.
Très vite, l'orientation, si cela s'avère nécessaire, est évoquée et travaillée avec la famille afin d'éviter toute rupture de parcours.

Les heures d'ouverture de l'accueil sont de 08h15 à 17h30 du lundi au jeudi.

## SECTEUR D'INTERVENTION

Territoire du Bessin

# COMPTE RENDU CHIFFRÉ DE L'ACTIVITÉ DU CENTRE

## NOMBRE DE SITUATIONS

75 enfants ont été suivis en 2019. Parmi eux, 31 ont été vus pour la première fois et 17 sont sortis soit 22 % de la file active.

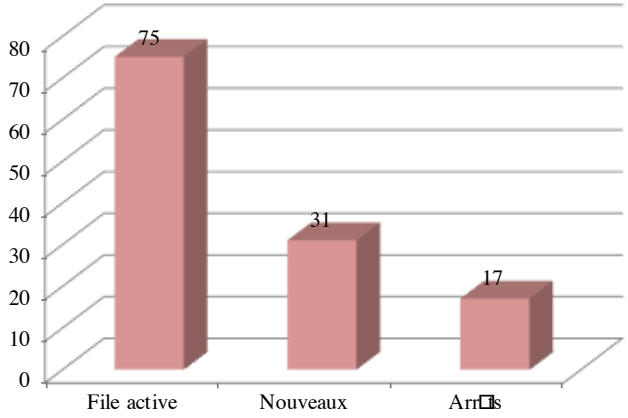


## DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

La durée moyenne des prises de charge est de 18 mois, durée de prise en charge cohérente avec la limite d'âge fixée à 6 ans.

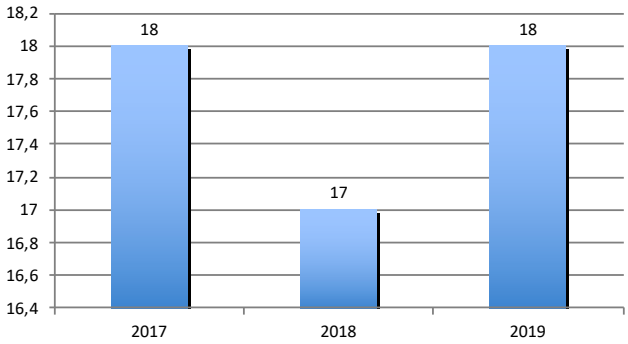


## ORIGINE DES DEMANDES

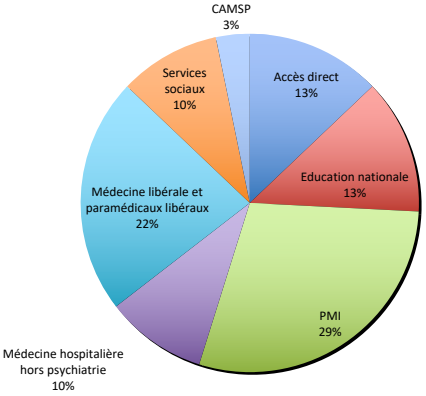


L'origine des demandes de prise en charge montre bien que les indications d'orientation est essentiellement liée à des professionnels en lien avec la petite enfance, présents sur le territoire.

## ORIGINE GEOGRAPHIQUE

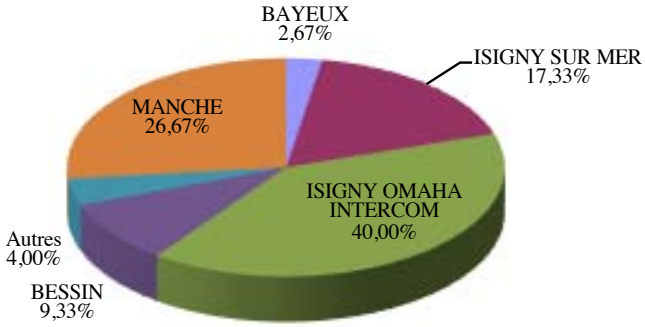


Nous pouvons constater que 40 % des enfants suivis au CAMSP proviennent d'Isigny Omaha Intercom, territoire rural et étendu qui comprend 59 communes sur une superficie de 581 km2. Pour autant, on voit que le territoire couvert est encore plus important. Ainsi, cet indicateur montre non seulement l'importance de la demande mais également le manque d'offre présente sur ces bassins de vie. Cette couverture géographique rend difficile également les pratiques professionnelles car cela nécessite de nombreux déplacements.

## REPARTITION FILLES/GARCONS

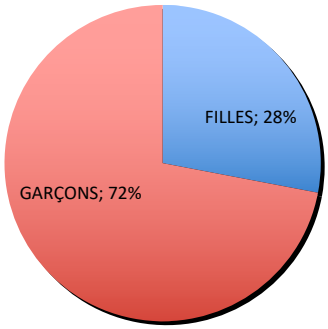

## REPARTITION par AGE

Nous pouvons également constaté que nous accueillons surtout à partir de 2 ans, ce qui correspond pas tout à fait au public attendu dans les CAMSP mais qui s'explique du fait de l'éloignement du CAMSP des structures hospitalières et du manque d'offre pédopsychiatrique sur ce territoire.

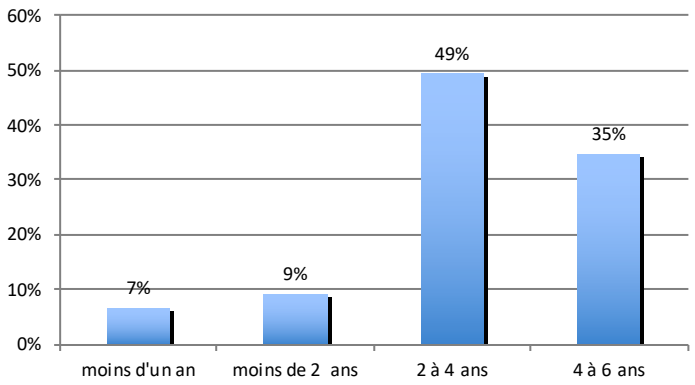


## TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2015 ET 2019

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|---|---|---|---|---|
| **ACTIVITE** | | | | | |
| **Prévisionnelle** | 400 | 600 | 600 | 600 | 600 |
| **Réalisée** | 354 | 1316 | 1556 | 1555 | 1840 |
| **FILE ACTIVE** | 34 | 75 | 73 | 80 | 75 |
| **NOUVEAUX** | 34 | 43 | 27 | 34 | 31 |
| **ARRET PC** | INR | INR | INR | 28 | 17 |
| **DUREE MOYENNE DE PC en mois** | | 8 | 18 | 17 | 18 |
| **ORIGINE DES DEMANDES EN %** | | | | | |
| Accès direct | INR | INR | INR | 12 | 13 |
| Education nationale | INR | INR | INR | 18 | 13 |
| Médecine hospitalière | INR | INR | INR | 12 | 10 |
| Médecine et paramédicaux en libéral | INR | INR | INR | 26 | 22 |
| Services sociaux | INR | INR | INR | 3 | 10 |
| PMI | INR | INR | INR | 23 | 29 |
| Autres | | | | 6 | 3 |
| **ORIGINE GEOGRAPHIQUE EN %** | | | | | |
| Bessin | INR | INR | INR | 3 | 9 |
| Bayeux Intercom | INR | INR | INR | 19 | 3 |
| Autre communes du calvados | 88 | 79 | 76 | 2 | 4 |
| Manche | 12 | 21 | 24 | 26 | 27 |
| Isigny | INR | INR | INR | 50 | 17 |
| Isigny Omaha Intercom | INR | INR | INR | INR | 40 |
| **EVENTAIL DES AGES EN %** | | | | | |
| moins d'un an | INR | INR | INR | 11 | 7 |
| moins de 2 ans | INR | INR | INR | 13 | 9 |
| 2 à 4 ans | INR | INR | INR | 46 | 49 |
| 4 à 6 ans | INR | INR | INR | 30 | 35 |
| **RÉPARTITION PAR SEXE EN %** | | | | | |
| Filles | 47 | 46 | 43 | 43 | 28 |
| Garçons | 53 | 54 | 57 | 57 | 72 |
| **ARRETS ET ORIENTATIONS EN %** | | | | | |
| FIN DE SUIVI APRES ENTENTE | INR | INR | INR | 57 | 65 |
| DECISION PARENTALE | INR | INR | INR | 36 | 35 |
| Autres | INR | INR | INR | 7 | 0 |

Nous avons précisé les Indicateurs Non Renseignés précédemment.

Le nombre des actes réalisés en 2019 est toujours en progression pour atteindre un niveau trop important (trois fois supérieur à l'agrément). Cette forte demande et la difficulté à réoroienter les enfants vers d'autres structures autres que l'antenne CMPP se démontrent par la diminution des arrêts de prise en charge ; l'antenne CMPP étant elle même saturée.
Le CAMSP bien implanté sur le territoire et le travail partenarial réalisé par l'équipe se démontrent également par l'origine des demandes, l'éventail d'âges. Cependant la forte activité ne permet pas de développer le travail de réseau et de prévention en allant au plus près des services d'hospitalisation.

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES

### REPARTITION PAR TROUBLES

Les problématiques prises isolément reflètent bien la population usuellement accueillie dans les CAMSP, avec tout de même une coloration spécifique plutôt pédopsychiatrique. En effet, les enfants accompagnés présentent peu de troubles d'origine somatique, de polyhandicaps ou de difficultés liées à une prématurité. Cette orientation est certainement liée à l'histoire du service mais aussi à son positionnement territorial, peu en lien avec l'hôpital général et esseulé au regard de l'offre de soin psychique.
Les particularités de la population du bassin d'Isigny sont importantes à prendre en compte pour comprendre l'activité du CAMSP. Il ressort en effet, que les problématiques de retard de développement global en lien avec la précarité, la ruralité et les effets de carences dans l'accompagnement du développement, sont au premier plan.
Cette réalité éclaire la durée d'accompagnement, l'âge des premiers accueils, le nombre de relais vers le CMPP et les orientations nécessaires vers d'autres établissements médico-sociaux.

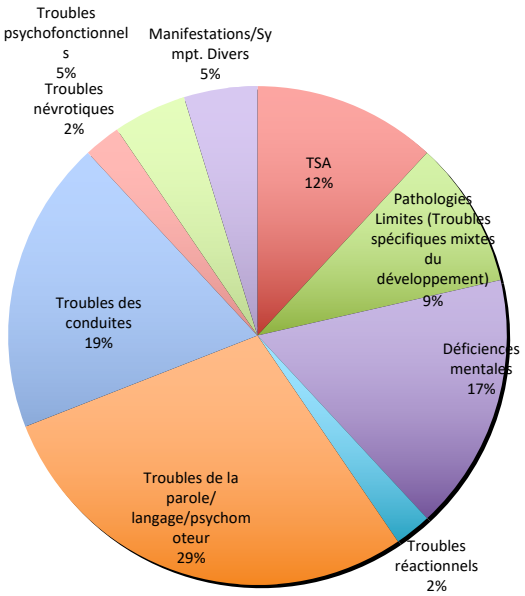


## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE

Afin de développer la mission de prévention du CAMSP sur son territoire d'intervention, l'équipe a rencontré les partenaires des maternités de Caen et de St Lô pour évoquer des pistes de travail communes, le SESSAD de Bayeux en vue d'une orientation ainsi que le CMP adulte, en prévention et en accompagnement.
Les réunions de synthèses inter partenariales (CRTLA/CRA) se développent et désormais, un retour aux médecins généralistes concernant les prises en charge est systématique.
Constat est posé par l'équipe d'un manque de temps et de disponibilité des professionnels ainsi que des contacts partenariaux actifs suffisants pour s'investir de façon réellement efficiente dans le travail de prévention.

## RÉFLEXIONS

Le projet de service du CAMSP élaboré en 2015 devra être réécrit avant fin 2020.
Au vu de l'augmentation des actes réalisés 1840 par rapport au nombre d'actes demandés 600 et de la couverture territoriale, nous pouvons souhaiter qu'à l'appui du PTSM qui est en cours d'élaboration, nous pourrons engager des travaux de réflexion concernant l'offre de soins avec les partenaires engagés sur ce territoire.
En effet, nous devrons développer la prise en charge précoce des plus jeunes enfants et prématurés et les actions prévention et certainement étendre notre offre.

# AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Deux points d'amélioration majeurs sont investis de façon efficiente depuis la formulation initiale des préconisations :

- D'une part, le travail de rapprochement partenarial et d'ancrage territorial : de nombreux contacts ont été pris, des conventionnements sont en cours… La mission « prévention» progresse indéniablement.
- D'autre part, la coordination interne et avec le CMPP peut maintenant s'appuyer sur des rencontres régulières.
- Un point d'amélioration demeure prioritaire : la confidentialité des échanges au sein du bâtiment.

## LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

En cours de réécriture

## LE PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

| Actions en cours de réalisation | Objectifs mis en œuvre ou au travail | Participations des usagers, des professionnels, des partenaires |
|---|---|---|
| Mise à jour du DIPC | | Equipe CAMSP |
| Poursuite des réflexions internes concernant l'organisation de temps d'accompagnement de groupes / accueils collectifs, en tentant compte de la disponibilité des professionnels | Plusieurs idées / projets au travail non encore mis en œuvre :<br>• Médiations animales<br>• Expérimentation sensorielle<br>• Groupe parent/bébé<br>• Groupe lecture d'histoire<br>• Groupe pré scolaire | Equipe CAMSP |
| Réalisation d'un découpage non exclusif de la zone d'intervention du CAMSP en vue d'un déploiement d'actions de prévention | Epanouissement des adutes cncernées, dynamique positive d'accueil du groupe et liens d'amitié consolidés. | Equipe CAMSP |
| Promotion de la création de protocoles d'intervention précoce en maternité pour les naissances prématurées. | | Equipe CAMSP |
| Adaptation du projet de fonctionnement et d'organisation du CAMSP, à partir de l'évaluation interne et du CPOM | | Equipe CAMSP |
| Poursuite des réunions de service et de la transversalité avec l'antenne CMPP du centre de guidance, permettant de traiter des questions organisationnelles et fonctionnelles du CAMSP | Réunions de service mensuelles actées<br>Réunions cliniques communes<br>Réunions de staff CAMSP<br>Réunions à Caen (CAMSP/CMPP) 2 heures tous les deux mois | Equipe CAMSP |
| Optimisation de la signalétique sur Isigny permettant l'accès au CAMSP. | | Equipe CAMSP |
| Développement de la communication externe du CAMSP. | | Equipe CAMSP |
| Réalisation d'un diagnostic de besoins concernant les ressources informatiques du CAMSP | | Equipe CAMSP |

| Actions mises en œuvre durant l'année 2019 | Objectifs réalisés | Participations des usagers, des professionnels, des partenaires |
|---|---|---|
| Développement de la mission de prévention du CAMSP sur son territoire d'intervention par la rencontres de partenaires (équipe des maternités, médecins, pédiatres, assistantes sociales, sages femmes, etc.) et par le repérage de situations familiales « à risque » dans une logique d'anticipation des besoins et demandes.<br><br>Poursuite du développement des partenariats avec les plateformes pour l'autisme, SESSAD, et établissements spécialisés de la Région. | Les équipes de maternité de Caen et Saint-Lô ont été rencontrées pour évoquer des pistes de travail communes.<br><br>Le SESSAD de Bayeux, le CMP adulte, la maternité de Bayeux ont également été rencontrés.<br><br>Le CAMSP participe de plus en plus régulièrement à des réunions de synthèse interpartenariales (CRTLA, CRA).<br><br>Un retour aux médecins généralistes concernant les prises en charge de patients est désormais systématique.<br><br>Une convention de partenariat avec le SFES (SESSAD CROP) est en cours de finalisation. | Equipe CAMSP |
| Poursuite du développement des initiatives de réunions de synthèses inter partenariales, sur le site du CAMSP ou sur sites externes. | Le CAMSP participe aux réunions de territoire du Bessin | Equipe CAMSP |
| Consolidation du travail de coordination avec le CMPP/ guidance d'Isigny Sur Mer. | A valoriser | Equipe CAMSP |

# DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ

## DISPOSITIF MAISON DES ADOLESCENTS DU CALVADOS (ENTITÉ ACSEA)

9 place de la Mare
14000 CAEN
**Tél.** 02 31 15 25 38
**Fax.** 02 31 15 25 39

**Directeur médical :** Dr Patrick GENVRESSE
**Directrice administrative :** Véronique DESRAME
**E-mail :** directrice.dps@acsea.asso.fr

**Année de création :** 2006

Le dispositif « Maison des Adolescents du Calvados » a été créé, en date du 14 septembre 2006, dans le cadre d'une convention d'associations entre le Centre Hospitalier Spécialisé «Le Bon Sauveur» devenu Etablissement Public de Santé Mentale et l'ACSEA : «Association pour la Maison des Adolescents du Calvados» dite «Passado 14».

L'AAJB a rejoint l'association par convention signée le 1er avril 2007.

L'Inspection Académique est également engagée dans le dispositif en mettant un enseignant spécialisé à disposition de l'association.

## CADRE LÉGAL

En conformité avec le cahier des charges national des Maisons des Adolescents annexé à la circulaire n°5899/SG du 28 novembre 2016.

## POPULATION

- Les adolescents de 12 à 21 ans, les parents d'adolescents
- Les professionnels (Education Nationale, animation, éducation spécialisée, soin, etc...)

## FINANCEMENT ACSEA

Fonctionnement : ARS, Conseil Départemental, Ville de Caen

## OBJECTIFS

**Sur le plan institutionnel**

- Décloisonnement, complémentarité et mutualisation : Offrir une porte d'entrée unique et généraliste à même de recevoir les demandes des adolescents, des parents, des professionnels s'occupant d'adolescents, à même d'écouter, d'évaluer et de proposer une orientation la plus en adéquation avec la demande et prenant en compte l'ensemble des dispositifs existant dans le Département.
- Un réseau départemental de l'adolescence : La Maison des Adolescents du Calvados a l'ambition d'être au coeur de ce réseau qu'elle contribue, pour une part importante, à constituer, à faire vivre et à évaluer. Son coordinateur de réseau a pour mission :
  - l'information et la présentation auprès des intervenants de terrain du département,
  - la participation à la dynamisation de secteurs, à la création et l'animation de réseaux,
  - le recueil de besoins et la mise en place d'interventions en lien avec des partenaires.

**Sur le plan technique, éducatif :** L'équipe de la Maison des Adolescents du Calvados fonde son action sur un principe psychodynamique : l'adolescent a besoin d'un adulte pour se construire, se conforter. La fonction éducative et soignante revendiquée est d'assurer auprès de l'adolescent à la fois la confrontation et le soutien. Cette place «particulière» de l'adulte nous semble s'objectiver dans un contexte sociologique actuel qui tend à l'indifférenciation générationnelle et érige l'adolescent en «modèle universel» tout en le ressentant et en le présentant comme un sujet menaçant.

Si l'on considère l'adolescence comme une période d'épreuves et de confrontation au réel, la prise de risque et le conflit font partie intégrante de cet apprentissage. La mission de prévention et de prise en charge de la Maison des Adolescents n'est donc pas de supprimer le risque, son objectif est d'en limiter les éventuels effets destructurants ou de répétition aliénante.

## ACTIONS

- **L'Espace Accueil (sans rendez-vous) :** Sur le principe de "guichet unique" pour les adolescents, les familles et les professionnels, il s'agit donc de proposer des réponses (information, écoute, évaluation, orientation interne/externe) rapides, sans rendez-vous préalable. L'activité de l'Espace Accueil permet également de réguler la demande de consultations spécialisées.

- **L'Espace Consultation :** L'Espace Consultation déploie son offre de service sur rendez-vous du lundi au vendredi ; des consultations sont également assurées le samedi sur demande des jeunes ou des familles. Outre les consultations individuelles, il propose des groupes thérapeutiques pour les adolescents et les parents.

- **L'Espace de Soin et de Médiation socioéducative (ESM) :** L'ESM est une unité de prise en charge éducative et thérapeutique à temps partiel ou en temps de jour. Il est ouvert aux adolescents de 12 à 18 ans nécessitant une forme de prise en charge plus intensive. Les admissions sont sous responsabilité médicale, les jeunes étant orientés par leurs consultants ou par le secteur socio-éducatif. L'ESM dispose d'une capacité totale de 10 places.

- **L'Espace Réseau Ressource (ERR) :** Les activités du coordinateur de réseau et de la chargée de projet étant apparues, à l'expérience, fortement complémentaires, nous avons fait le choix, dès 2010, de rassembler dans une entité les activités Réseau et Ressource.

  L'Espace Réseau-Ressource garantit la vocation départementale de la Maison des Adolescents du Calvados et promeut la santé et la prévention du mal-être des adolescents. Il s'adresse à tout professionnel, bénévole, collectivité ou service territorial concerné par les adolescents et leur entourage.

  Cet Espace assure la promotion de l'activité de la Maison des Adolescents. Il réalise des diagnostics territoriaux, des évaluations et recense les besoins. Il anime et coordonne des réseaux de professionnels.

L'Espace Réseau-Ressource a aussi pour mission l'animation de groupes de réflexion sur des thématiques adolescentes, la conception et l'organisation de programmes d'actions collectives (formation, action de prévention et d'éducation pour la santé, conférence, soirée débat...). Il assure un rôle de conseil en méthodologie de projet. Il a également en charge la communication interne et externe et plus largement les relations avec le monde extérieur.

- **L'Hébergement thérapeutique :** Il est une structure d'accueil et d'encadrement de nuit. C'est un lieu ressource dans les indications de séparation transitoire d'un jeune et de son milieu usuel. Il se situe à la croisée du champ de la santé, du médico social et du social. Il est ouvert aux adolescents de 12 à 18 ans. Il dispose d'une capacité de 8 places et de 2 places d'accueil «rapide». Il est implanté à Cairon.

## SECTEUR D'INTERVENTION

Département du Calvados

# COMPTE RENDU CHIFFRÉ DE L'ANNÉE ET ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES

L'activité présentée s'inscrit dans les missions de la MDA14 socle pour lesquelles l'ACSEA participe (Espace Accueil et Espace Soin et Médiation hors Hôpital de Jour).

Les activités territorialisées et de coordination de réseaux ne sont pas présentées car relèvent de l'association MDA14.

L'année 2019 connaît encore une légère hausse de la file active à l'Espace Accueil sans rendez-vous place de la Mare avec cependant une légère baisse des nouvelles situations, reprenant la tendance 2017-2018.

Cette baisse des nouvelles situations ne permet pas de poser l'hypothèse d'une baisse d'activité à proprement parler, mais confirme plutôt l'évolution qualitative du travail mené sur l'Espace Accueil, pointant entre autre un allongement des durées d'accompagnement.

C'est en effet sur le plan qualitatif (profils des jeunes accueillis, types de problématiques repérées) que les tendances les plus intéressantes sont observables, mais reposant plutôt sur le vécu et l'expression des professionnels que sur les données statistiques proprement dites :

- Situations de plus en plus complexes, combinant différents types de problématiques sanitaires, sociales, éducatives et relationnelles.
- Intensification des problématiques vécues par les jeunes/familles.
- Nécessité d'une plus forte implication des accueillants dans la coordination des parcours de jeunes accueillis, se traduisant par un travail de plus en plus en lien avec les partenaires externes de la MDA14 (acteurs des champs sanitaires, sociaux, éducatifs…)

Pour le reste, les problématiques majoritaires des jeunes accueillies ne varient que très peu d'une année à l'autre ; 2019 marquant une légère augmentation de la prévalence des problématiques principales traditionnellement accueillies et traitées par l'Espace Accueil (troubles de la relation, difficultés familiales, difficultés au sein de l'établissement scolaire).

A noter, en 2019 la répartition par âge des jeunes accueillis voit la part des 15-18 devenir majoritaire, ce qui est une nouveauté : les 12-14 ans étant plutôt les années précédentes la tranche d'âge la plus représentée.

## CONCERNANT L'ESPACE DE SOIN ET DE MÉDIATION :

Il est important de rappeler que l'Espace de Soin et de Médiation est une unité d'accueil de jour, éducative, pédagogique et thérapeutique, à temps partiel, pour des adolescents de 12 à 18 ans présentant des troubles psychopathologiques ou des difficultés comportementales entravant leur insertion dans le milieu usuel. Sur les 10 places de l'ESM, 5 places sont reconnues comme des places d'hôpital de jour (EPSM), les 5 autres dépendant du médico-social (ACSEA).

La capacité d'accueil à la demi-journée est de 10 jeunes, sur 9 demi-journées par semaine, puisqu'une demi-journée par semaine est consacrée uniquement aux réunions et au travail de référence. L'équipe est constituée de professionnels issus des champs du social, médico social et sanitaire.

Le nombre total de jeunes reçus est en augmentation mais ceci est à mettre en lien avec le développement de médiations groupales pour les jeunes bénéficiant d'une prise en charge soignante à l'Espace Consultation. Cette importante file active a un impact sur l'activité globale de l'équipe. En effet, développant des projets transversaux et disposant d'un taux de renouvellement important, l'équipe est amenée à réaliser de nombreux rendez vous de pré admission, synthèses, bilans en présence du jeune et de ses parents et éventuellement avec les partenaires extérieurs. En 2019, à titre d'exemple, le nombre de bilans réalisés est de 185 soit une moyenne de 2 bilans par jeune reçu.

Les difficultés majeures de séparation et retrait scolaire anxieux restent la symptomatologie principale (29%). Viennent ensuite, les troubles de l'adaptation, de socialisation sans troubles du comportement (20%) et les troubles des conduites et du comportement (19%). Notons que cette année, nous observons une progression des demandes concernant des jeunes présentant des troubles du spectre autistique.

Enfin, concernant la scolarité, nous observons qu'un tiers des jeunes reçus sont complètement déscolarisés, une forte progression des scolarités partielles ou aménagées au détriment des scolarités à temps plein.

L'activité totale de l'ESM dépasse, une nouvelle fois, les bornes hautes d'activité du projet MDA14 2017-2022 permettant de maintenir un travail de qualité (file active : 60 - demi-journées : 3000).

Par ailleurs, le nombre de demandes est légèrement à la baisse (31 en 2019 versus 34 en 2018), confirmant la tendance repérée depuis 2017. Les demandes sont cependant plus adaptées à l'offre de service.

## NOMBRE DE SITUATIONS SUIVIES DANS L'ANNÉE

En 2019, 1356 situations ont été suivies à l'Espace accueil, dont 1023 nouvelles situations, soit une légère augmentation des situations accompagnées malgré une diminution des nouvelles demandes. Au 31/12, 393 situations étaient en cours d'évaluation.

À l'Espace de Soin et de Médiation, 91 jeunes ont été suivis en 2019, file active encore en progression, dont 59 avec une prise en charge contractualisée. Parmi ces derniers, 26 ont été accompagnés au titre du médico social. Hors contractualisation, mais dans le cadre d'un projet global de soin à la MDA14, 31 adolescents, suivis à l'Espace Consultation (CMP), ont bénéficié d'une médiation groupale hebdomadaire (10 séances) à l'ESM. Cette activité entre dans l'offre médico sociale.

Au 31/12, 30 situations étaient encore suivies sur les 59 jeunes ayant bénéficié d'une contractualisation d'accompagnement.

En 2019, 19 jeunes ont été admis à l'ESM et 29 en sont sortis.

## DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

CONCERNANT L'ESPACE ACCUEIL, sachant qu'il s'agit d'une intervention ponctuelle d'accueil, d'évaluation et d'orientation, la moyenne des entretiens réalisés est de 2,6 entretiens par situation.

| | |
|---|---|
| 1 journée | 4% |
| entre 2 et 7 jours | 3% |
| entre 8 et 15 jours | 3% |
| entre 16 et 30 jours | 6% |
| entre 31 et 60 jours | 10% |
| entre 61 et 90 jours | 9% |
| supérieur à 90 jours | 35% |
| en cours | 29% |

La durée est généralement courte mais certaines situations nécessitent un accompagnement ou une mise à disposition en attendant l'effectivité de l'orientation et d'autres peuvent amener les professionnels à proposer un soutien éducatif et/ ou parental à court terme. Dans ces 2 cas, la durée de l'intervention est plus importante.

En effet, en 2019, 313 situations ont nécessité plus de 3 entretiens prévus pour l'évaluation et l'orientation. Le dépassement se justifie par la complexité des situations, les difficultés d'orientation et les situations accompagnées à l'Espace Accueil dans le cadre d'un soutien et accompagnement éducatif à court et moyen terme (3 à 6 mois), permettant d'apporter une réponse satisfaisante à l'adolescent et sa famille, sans orientation interne ou externe. Cette dernière offre permet de limiter la saturation de certains services mais reste insuffisamment proposée car la forte activité de l'Espace Accueil ne le permet pas.

CONCERNANT L'ESPACE DE SOIN ET DE MÉDIATION, la durée moyenne de prise en charge est de 18 mois. Cependant, concernant les jeunes de l'Espace Consultation, les groupes sont proposés sur l'année scolaire soit 10 mois.

Les durées moyennes de prise en charge peuvent être allongées du fait d'une part d'un travail d'observation du jeune nécessaire dans un premier temps afin d'adapter les objectifs et moyens mis en œuvre et d'autre part, d'un manque d'offre de soutien à la fin de la prise en charge intensive.

## ORIGINE DES DEMANDES DE PRISES EN CHARGE

CONCERNANT L'ESPACE ACCUEIL :

En 2019, l'origine des demandes demeure majoritairement liée à l'adolescent, sa famille ou son environnement de proximité dont les établissements scolaires ; ce qui correspond bien à la vocation de l'Espace Accueil. Cependant, environ 10% des jeunes viennent à partir d'une indication d'un professionnel ou d'un service de soin. L'importance de cette provenance s'explique par l'organisation originelle de la MDA puisqu'elle comprend un CMP de l'EPSM avec lequel l'Espace Accueil est fortement en lien.

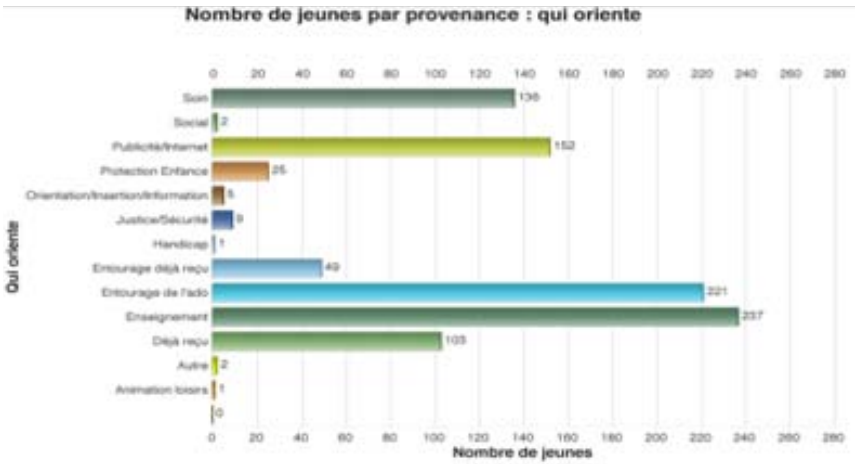

CONCERNANT L'ESPACE DE SOIN ET DE MÉDIATION :

| 2019 | ESM (59) |
|---|---|
| **SOIN** | |
| • MDA | 39 (66 %) |
| • Hôpitaux | 1 |
| • Service de soin ambulatoire | 8 |
| | soit un total de 48 (81,5 %) |
| **SECTEUR SOCIAL** | |
| • Circo / PF | 1 |
| • SEMO / MECS / PEAD / MNA | 8 |
| | soit un total de 9 (15 %) |
| **SECTEUR MEDICO-SOCIAL** | 2 (3,5 %) |

L'origine principale des demandes reste en interne MDA, même si les jeunes reçus relèvent de prises en charge associées. En effet, plusieurs partenaires, notamment ceux qui relèvent de la protection de l'Enfance, font tout d'abord des demandes de soin et sollicitent l'Espace Consultation. C'est le consultant qui préconise une prise en charge plus intensive dans le cadre du parcours de soin et réalise la demande d'admission à l'ESM. Nous pouvons faire le même constat pour des jeunes orientés par un autre service de soin ambulatoire.

## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS

CONCERNANT L'ESPACE ACCUEIL :

Les personnes accueillies Place de la Mare proviennent pour la majorité de la Communauté Urbaine de Caen La Mer, puis pour un peu moins de 40% du reste du département et enfin, pour près de 1% de communes hors calvados.

CONCERNANT L'ESPACE DE SOIN ET DE MÉDIATION :

| | ESM (59) |
|---|---|
| CAEN | 16 (27 %) |
| AGGLOMERATION CAENNAISE | 15 (25,5 %) |
| RESTE DU DEPARTEMENT | 28 (47,5 %) |
| HORS DEPARTEMENT | 0 |

## RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNÉE

CONCERNANT L'ESPACE ACCUEIL :

La répartition entre garçons et filles reste équilibrée, avec une légère prégnance des accueils de filles.

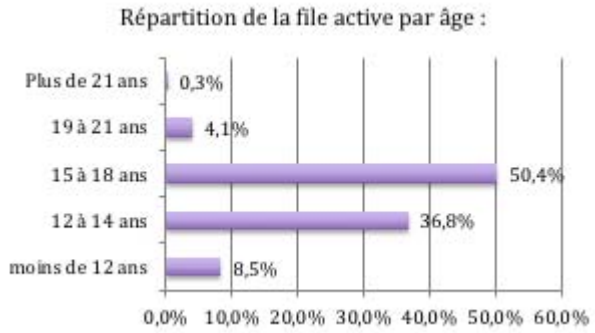


La tranche d'âge des 15 à 18 ans demeure la plus représentée et passe symboliquement en 2019 au dessus des 50% des situations évaluées.

CONCERNANT L'ESPACE DE SOIN ET DE MÉDIATION :

| AGE | SEXE |
|---|---|
| 12-14 ans : 19 (32 %) | Fille : 19 (32 %) |
| 15-17 ans : 38 (64 %) | Garçon : 40 (68 %) |
| 18 ans : 2 (6 %) | |

À nouveau, on constate un certain vieillissement de la population pris en charge, les moins de 14 ans représentent 32% de la file active (versus 37% en 2018).

## TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2015 ET 2019

CONCERNANT L'ESPACE ACCUEIL

| Évolution sur 5 ans des situations de l'Espace Accueil Sans RV Place de la Mare | | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Situations/ entretiens | Nombre de nouvelles situations | 1438 | 1426 | 1157 | 1048 | 1023 |
| | Nombre moyen d'entretiens par situation | 2,5 | 2,5 | 2,4 | 2,8 | 2,6 |
| Sexe | Part des garçons dans la file active | 50,2% | 46,6% | 43,9% | 44,7% | 48,2% |
| | Part des filles dans la file active | 49,8% | 53,4% | 56,1% | 55,3% | 51,8% |
| Age | Part des - de 12 ans dans la file active | 7,4% | 8,8% | 7,3% | 9,2% | 8,5% |
| | Part des 12-14 ans | 38,5% | 37,9% | 38,6% | 39,5% | 36,8% |
| | Part des 15-18 ans | 47,0% | 46,4% | 48,5% | 47,1% | 50,4% |
| | Part des 19-21 ans | 5,6% | 5,8% | 4,4% | 4,0% | 4,1% |
| | Part des plus de 21 ans | 1,4% | 1,1% | 1,2% | 0,2% | 0,3% |
| Origine géographique | Situations originaires de Caen La Mer | 50,8% | 46,4% | 55,7% | 57,0% | 58,5% |
| | Jeunes originaires du Calvados hors Caen La Mer | 48,5% | 53,2% | 42,2% | 42,0% | 38,4% |
| | Jeunes originaires d'autres départements | 0,7% | 0,4% | 2,2% | 1,0% | 2,2% |
| Principales problématiques repérées (/total des problématiques) | Problèmes familiaux | 18,0% | 20,7% | 23,0% | 20,9% | 22,1% |
| | Difficultés au sein de l'établissement scolaire | 17,1% | 15,5% | 7,8% | 13,2% | 14,3% |
| | Troubles de la relation | 19,3% | 23,7% | 20,9% | 20,2% | 21,5% |
| Durée des prises en charge | 1 journée | 13% | 10% | 10% | 4% | 4% |
| | Entre 2 et 7 jours | 4% | 4% | 3% | 2% | 3% |
| | Entre 8 et 15 jours | 5% | 4% | 6% | 2% | 3% |
| | Entre 16 et 30 jours | 8% | 8% | 10% | 5% | 6% |
| | Entre 31 et 60 jours | 17% | 19% | 14% | 11% | 10% |
| | Entre 61 et 90 jours | 19% | 20% | 16% | 11% | 9% |
| | Supérieur à 90 jours | 33% | 34% | 35% | 61% | 35% |
| | En cours | 1% | 2% | 6% | 4% | 29% |

CONCERNANT L'ESPACE DE SOIN ET DE MÉDIATION

L'ensemble des données présentées ci-dessous concerne la file active totale de l'ESM. Les données retenues mettent en évidence l'augmentation de a file active au détriment des demies journées réalisées, même si le nombre est au-dessus de l'objectif cible fixé lors du renouvellement d'autorisation. Le nombre important et également en augmentation, de rendez-vous, synthèses et bilans, peut venir compenser la diminution d'actes en présentiel.

Nous observons également un nombre important d'entrées et de sorties même si en 2019, le nombre d'admissions est en diminution. Cette baisse est toute relative car cet espace est le plus impacté par la réorganisation de la MDA14 et les responsables de cet espace étaient en attente d'une décision institutionnelle avant de reprogrammer

les admissions et ce, afin de positionner chaque adolescent soit dans une prise en charge d'Hôpital de Jour, soit dans un accompagnement médico social. Les sorties sont moins impactées car elles s'opèrent principalement en fin d'année scolaire. Concernant les prises en charge associées, nous observons une augmentation des prises en charge relevant du soin, ainsi qu'une forte proportion des prises en charge relevant de la protection de l'Enfance. Les jeunes relevant d'accompagnement au titre du médico social restent peu nombreux amis ceci est certainement à mettre en lien avec le développement des dispositifs dans le médico social.

Notons que les jeunes présents à l'ESM bénéficiant d'une notification MDPH présentent des difficultés importantes ou sont en attente d'une prise en charge.

Certains jeunes bénéficient d'une demande de notification MDPH à l'initiative du médecin de l'ESM et sont amenés à se voir proposer des prises en charge adaptées afin de travailler cette orientation. Ces jeunes peuvent également suivis à l'Espace Consultation.

Les variations annuelles sont cependant difficiles à interpréter car certains jeunes peuvent relever de plusieurs prises en charge associées et le pourcentage n'est pas toujours significatif car il est relatif à la file active annuelle en forte augmentation depuis 2017.

L'Espace de Soin et de Médiation présente des évolutions liées à sa large porte d'entrée : accompagnement éducatif et thérapeutique en complémentarité et soin psychique intensif relevant de l'Hôpital de jour.

Une différenciation des files actives liées à des missions identifiées et différenciées permettraient d'obtenir des indicateurs d'évolution plus précis.

| ESM | | | | | Prises en charge Associées Externes | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | File active | Demi-Journées | Entrées | Sorties | Soin | MDPH | JE | Circonscriptions-DEF | PJJ |
| 2014 | 58 | 3508 | 25 | 19 | 12 | 19 soit 33% | NR | **25 soit 43%** | 2 |
| 2015 | 50 | 3551 | 15 | 16 | 4 | 16 soit 32% | NR | **22 soit 44%** | 2 |
| 2016 | 57 | 3240 | 23 | 29 | 9 | 24 soit 42% | NR | **28 soit 49%** | 1 |
| 2017 | 63 | 3248 | 25 | 24 | 43 | 8 soit 12,5% | NR | **35 soit 55,5%** | 2 |
| 2018 | 86 | 3448 | 24 | NR | 45 | 12 soit 21% | NR | **33 soit 58%** | 1 |
| 2019 | 91 (59) | 3318 | 19 | 29 | 48 | 8 soit 14% | 2 | **30 soit 51%** | 0 |

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

### CONCERNANT L'ESPACE ACCUEIL

Sont présentées ci-dessous les 3 principales catégories de problématiques évaluées par le professionnel ; sachant que plusieurs occurrences sont possibles pour chaque situation. Elles peuvent différer des demandes exprimées par les personnes accueillies et qui sont à l'origine de leurs démarches.

| Espace Accueil | | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Répartition des problématiques Repérées Parmi la file active (3 principales catégories) | Problèmes familiaux | 18,0% | 20,7% | 23,0% | 20,9% | 22,1% |
| | Troubles de la relation | 19,3% | 23,7% | 20,9% | 20,2% | 21,5% |
| | Difficultés au sein de l'établissement scolaire | 17,1% | 15,5% | 7,8% | 13,2% | 14,3% |

L'évolution des problématiques les plus repérées entre 2015 et 2019 montre :

- La prédominance des problèmes familiaux et des troubles de la relation
- Le maintien des difficultés scolaires dans les problématiques prépondérantes évaluées.

Il est important également de noter que les difficultés au sein du couple parental sont également identifiées à hauteur de presque 10% des problématiques repérées.

Dans le cadre et au décours de l'évaluation, les parents sont fréquemment sollicités et reçus. C'est en effet toujours une évaluation globale de la situation de l'adolescent et de sa famille, dans leurs environnements, qui est proposée et mise en œuvre.

Avec l'accord des jeunes et/ou de leurs parents, des contacts sont autant que de besoin pris avec des personnes ou des professionnels de leur environnement usuel, et de façon quasi systématique avec les services à l'origine de leur venue, ou déjà impliqués dans leurs projets (dans une logique de collaboration et de transversalité inter professionnelle). Concrètement, les évaluations demandent par principe beaucoup de travail également en direction des partenaires et professionnels de proximité. Il s'appuie sur le principe de soutien aux professionnels et de complémentarité.

Par ailleurs, les diverses problématiques relevant du soin représentent 38% des problématiques repérées ; ce qui démontre le rôle de premier recours de l'Espace Accueil et du bon repérage de l'offre par le public visé.

Les problématiques relevant de la compensation du handicap représentent 7,1% de l'ensemble des problématiques repérées. Ce pourcentage, relativement faible, s'explique par la tranche d'âge adolescente et jeune adulte reçue. Le repérage étant généralement réalisé antérieurement, cette problématique, repérée par l'accueillant, n'est pas systématiquement indiquée dans le cadre de l'évaluation. Les situations dont cette problématique est indiquée sont généralement en attente d'accompagnement, liées à des changements de département mais aussi des situations non repérées jusqu'alors.

### CONCERNANT L'ESPACE DE SOIN ET DE MÉDIATION

L'Espace de Soin et de Médiation, étant un service également hospitalier, il n'est pas possible d'analyser les problématiques des adolescents relevant uniquement du médico social.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

L'année 2019 connaît une légère hausse de la file active à l'Espace Accueil sans rendez-vous, reprenant la tendance de l'an dernier après une baisse enregistrée depuis 2015.

Cette précédente tendance à la baisse était très probablement due à une différenciation de la file active de l'Espace Accueil -Place de la Mare- de celle des permanences et de l'Accueil Mobile, avec la mise en place d'une nouvelle équipe dédiée à partir de 2015. Ainsi, si dans un premier temps la création d'une offre d'accueil mobile a pu créer un effet de « décongestion » temporaire de l'accueil sans rendez-vous, après 3 ans, la tendance de fond connue dès l'origine de la MDA14 détermine à nouveau les statistiques d'activité et témoigne d'une hausse constante et stable du nombre de demandes adressées à la MDA14.

Si les problématiques repérées à l'accueil recouvrent majoritairement les dimensions familiales et éducatives/scolaires, ou encore les difficultés dans les relations avec les pairs, les dimensions du handicap, du social, de la cohésion sociale et de la délinquance sont également représentées, et d'autres encore (problématiques de genre, addictions, déscolarisation, dérives sectaires… ne trouvant pas toutes leur place dans la nomenclature des problématiques « classiques »).

Le soin, mais plus globalement, la santé mentale des adolescents, occupe, au travers de l'ensemble de ces problématiques, une place prépondérante dans l'offre proposée et les objectifs visés (qu'il s'agisse des évaluations ou des orientations proposées par les accueillants), de par la structure même de la MDA14 qui articule une offre socio éducative, médico sociale et sanitaire, mais également de par l'intensité des difficultés vécues par les jeunes adressés vers ou venant spontanément à la MDA14.

En effet, bien souvent un soutien médical ou psychologique doit venir étayer le travail éducatif fourni par les accueillants. L'inverse étant aussi vrai ; les accueillants étant très souvent mobilisés par des services de soin type CMP pour complémenter sur le plan socio éducatif un dispositif de soin déjà mis en œuvre, générant une charge de travail importante en termes de coordination, de soutien clinique, et de travail de lien, en plus des missions d'évaluation et d'orientation.

Il est important également de préciser que les orientations prises pour ce qui concerne l'offre de service de l'Espace Accueil, ont pu être affirmées en 2019 : évaluation, soutien et accompagnement en direction des adolescents et des jeunes adultes mais également, soutien à la parentalité.

En effet, des actions innovantes ont pu être mises en œuvre, et notamment l'animation de 6 séances « d'ateliers des parents » par deux accueillantes qui se sont investies dans cette nouvelle opportunité de travail avec les familles, à l'issue d'une formation.

Par ailleurs, la fonction de psychologue intégrée à l'Espace Accueil fin 2018, est montée en charge durant l'année, avec la mise en place d'entretiens spécialisés auprès des parents d'adolescents après évaluation de la situation. Elle participe également aux réunions cliniques hebdomadaires en présence du médecin responsable, médecin de l'EPSM.

La provenance géographique du public, et surtout la part conséquente des adolescents domiciliés hors communauté urbaine Caen la Mer, démontre un besoin important mais aussi une offre insuffisante sur les autres bassins de vie : nos permanences d'accueil qui se situent à Lisieux, Vire et Bayeux, non représentées ici dans ce rapport d'activité, sont nous le savons insuffisantes (1/2 journée hebdomadaire).

L'activité importante nous a amené à expérimenter des plages d'accueils sans rendez vous, pour la première demande, et sur rendez vous pour les autres entretiens nécessaires pour l'évaluation de la situation. Cette organisation, mise en place sur 2019 en année pleine, montre son efficience avec moins de situations clôturées avec comme motif « non revenu ».

Des évaluations pédopsychiatriques ont été également mises en place, avec des orientations rapides vers des internes du CMP, pour des situations nécessitant une évaluation médicale rapide. Les accueillants étant en mesure d'évaluer la présence d'idées suicidaires, des tentatives de suicide révélées ou pas précédemment, des symptômes de troubles alimentaires, un diagnostic médical via une orientation rapide peut s'avérer nécessaire. Concernant les situations d'urgence, des orientations vers les services d'urgence sont également opérantes.

Sur le plan administratif et suivi d'activité, un travail important a été effectué, en lien avec la direction générale ACSEA, afin de consolider le système de gestion de base de données de l'Espace Accueil, intégrant en un seul outil le suivi et la gestion des situations suivies.

CONCERNANT L'ESPACE DE SOIN ET DE MÉDIATION :

L'activité dépasse, une nouvelle fois, les bornes hautes d'activité du projet MDA14 2017-2022 (file active : 60 - demi-journées : 3000) permettant de maintenir un travail de qualité.

Il existe une nouvelle recrudescence des demandes émanant de la consultation MDA, marquant une demande première de prise en charge soignante avant une orientation vers une prise en charge plus intensive. L'existence d'une prise en charge de soins en parallèle facilite l'éventuel travail de réorientation à l'issue de la prise en charge à l'ESM, qui ne peut être qu'une étape des soins.

L'augmentation nette de la file active depuis 2 ans est liée à la création des groupes de médiation à destination des jeunes de la Consultation sur des modalités plus souples et à court terme ; qui permet de répondre à d'autres demandes et besoins repérés. Pour cette année, bien qu'aussi ouverts aux indications de l'Accueil sans rendez-vous et des équipes mobiles, les groupes ont principalement accueillis des jeunes suivis à l'Espace Consultation, notamment en raison de l'exigence d'un suivi de référence en parallèle, quelque soit la nature du suivi engagé.

Ces groupes, dont les contours sont bien délimités, pourraient être ouverts à d'autres demandeurs que ceux de la MDA et s'inscrire dans une réflexion plus large autour de la MDA Socle.

Ils permettent en effet d'éviter d'emboliser les possibilités d'accompagnement et de soin plus intensif que propose l'ESM avec les prises en charge contractualisées. Par ailleurs, cela permet d'en diminuer le délai d'attente.

Après 2 à 3 ans de prise en charge, nous constatons les limites de l'accompagnement groupal proposé par l'ESM pour certains jeunes se rapprochant de leur majorité mais qui n'ont pas réussi à réinvestir un projet de vie. Une réflexion concernant la possibilité d'accompagnement éducatif individuel au sein de la MDA, pour des jeunes majeurs, ou presque, serait utile afin de leur permettre de mettre à profit les progrès acquis au décours de la prise en charge groupale et de les accompagner dans leurs projets de jeune adulte.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Sur l'Espace Accueil, l'année 2019 a été marquée par les travaux de réorganisation de la MDA14.

La différenciation des espaces de la MDA14 a permis un recentrage, fin 2019 de l'Accueil sans rendez-vous sur ses missions premières d'accueil, d'évaluation et d'orientation des adolescents, jeunes adultes et parents, après avoir développé des actions de soutien éducatif et à la parentalité en individuel et en groupe.

L'élargissement de la tranche d'âge aux 21-25 ans et le développement de l'offre territoriale est une orientation retenue pour les prochaines années. L'implantation de cette offre dans les territoires éloignés et dans les réseaux existants doit être privilégiée.

L'importante demande d'accueil et d'évaluation, observée à l'Espace Accueil mais aussi dans le cadre de l'accueil mobile, venant des adolescents, de leurs parents mais aussi des professionnels, nous a amené à expérimenter au décours de l'année 2019 des évaluations en groupe.

Pour exemple, l'expérience renouvelée en 2019 de groupes d'évaluation à partir d'une médiation est également à développer, car ce support permet une évaluation des inter-relations légitimées par les problématiques identifiées et présentées précédemment.

Cette expérimentation, riche et constructive, nous permet d'envisager un autre mode d'évaluation jusqu'alors peu retenu.

De même, ce recentrage, imposé par des contraintes organisationnelles et structurels, va cependant à l'encontre des besoins repérés et des tendances identifiées au niveau des demandes, besoins dont témoignent les indicateurs du présent rapport d'activité, et va également à l'encontre de la logique de développement des compétences attendue et mise en œuvre à l'accueil depuis la création de la MDA (travail en réseau, décloisonnements, innovation, diversification des approches…).

Les activités de soutien éducatifs (suivis à court et moyen terme de situations, sous supervision médicale/clinique), individuels ou en groupe, doivent être proposées et développées dans un projet plus global.

Il est nécessaire, aujourd'hui plus que jamais, de proposer, dans le prolongement direct des missions de l'accueil sans rendez-vous, et en cohérence avec l'ensemble de l'offre départementale en direction des adolescents, une offre d'accompagnement et de soutien, réactive, à court et moyen terme, aux jeunes reçus, après évaluation de la situation, ainsi qu'un soutien à la parentalité aux parents d'adolescents toujours très présents à l'Espace Accueil et demandeurs également pour eux mêmes. Cette offre doit également se penser en individuel et en groupe non thérapeutique (cafés parents, ateliers parents).

De son côté, l'Espace de Soin et de Médiation a également expérimenté des accompagnements éducatifs individuels et en groupe en développant une offre, à moyen terme, plus réactive et adaptable aux besoins des professionnels et des adolescents.

Il a également développé des groupes d'observation permettant d'identifier les besoins des adolescents et permettant de construire un projet de soin plus efficient. Ces groupes s'appuient sur des médiations et permettent des évaluations des adolescents en groupe. Construit avec les adolescents et leurs parents, ce travail d'observation permet également une meilleure adhésion du jeune au projet qui va lui être proposé.

De même, pour certains jeunes ayant bénéficié d'une prise en charge à l'ESM, des accompagnements individuels dans l'environnement de l'adolescent, ont pu être également réalisés et ont permis aux jeunes concernés, jeunes majeurs ou presque, de trouver un soutien dans la mise en œuvre de leur projet.

De manière générale, la MDA dont l'Espace Accueil et l'Espace de Soin et de Médiation, à l'heure du Projet Territorial de Santé Mentale, doit effectivement pouvoir prendre une place active dans la politique de santé publique visant une meilleure transversalité et territorialité de l'offre du département ainsi qu'un repérage précoce et une fluidité des parcours en santé mentale.

À la rencontre majoritairement des adolescents et des parents, qui identifient des difficultés, sont demandeurs d'une aide ou d'un accompagnement, la MDA doit leur faciliter l'accès et l'orientation vers la réponse adaptée à leur demande, précocement et de façon efficiente.

## DEMARCHE QUALITÉ

Pour la MDA Socle à laquelle l'Espace accueil et l'Espace de Soin et de Médiation, pour sa partie médico sociale, appartiennent, non soumise aux contraintes de la loi 2002_02, aucune action spécifique n'a été mise en oeuvre en 2019 concernant la stricte démarche qualité (DACQ).

Pour autant, plusieurs chantiers à l'œuvre attestent de la dynamique interne d'amélioration continue et de formalisation de l'offre de service, à l'échelle du dispositif MDA :

- Le chantier encore en cours début 2020 de refonte du système de gestion de base de données des situations accueillies et accompagnées, avec début 2020 un outil efficient intégrant les suivis de certains services du Socle MDA (Espace accueil, permanences, Espace Mobile)
- Des travaux importants d'écriture et de formalisation des projets des différentes entités de la Maison des Adolescents du Calvados, en lien avec l'évolution constante des attentes institutionnelles affectant l'organisation générale des services, et avec la volonté toujours affirmée de communication claire vis à vis des salariés, des personnes accueillies et des partenaires.
- De fait, l'ensemble des moyens disponibles et pouvant être affectés à un déploiement de démarche qualité formalisée ont été employés à poursuivre et à mener à terrme les travaux de réorganisation de la MDA14 (réunions de services, staffs de direction, réunions institutionnelles) tout en garantissant la continuité des services aux personnes accompagnées.

A terme, ces moyens institutionnels pourront être mobilisés sur plusieurs actions :

- Formalisation des projets d'accompagnement des jeunes pour l'Espace de soin et de Médiation (logique de Document Individuel de Prise en Charge)
- Mise en œuvre d'outils d'évaluation de la satisfaction des personnes accueillies et accompagnées.
- Communication concernant l'offre de service et l'organisation MDA14 vis à vis des partenaires, en particulier ceux contribuant à l'accompagnement et à la prise en charge des jeunes.

La démarche qualité de la MDA14, et plus particulièrement des services ACSEA autorisés, doit pouvoir s'appuyer sur des compétences spécifiques, au niveau du département Prévention santé de l'ACSEA.

# DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ
## HÉBERGEMENT THÉRAPEUTIQUE

Hébergement thérapeutique
10 route de Creully
14610 CAIRON

**Directrice administrative :** Véronique DESRAME
**E-mail :** directrice.dps@acsea.asso.fr

**Année de création :** 2011

## AUTORISATION / HABILITATION

Décision modificative de l'ARS en date du 7 septembre 2018, portant autorisation de l'hébergement thérapeutique de l'ACSEA à compter du 1er janvier 2018 pour une capacité de 10 places pour des adolescents, filles et garçons âgés de 12 à 18 ans.

## POPULATION

- Filles et garçons âgés de 12 à 18 ans.

## ACTIONS

L'Hébergement Thérapeutique est une structure d'accueil et d'encadrement de nuit. C'est un lieu ressource dans les indications de séparation transitoire d'un jeune et de son milieu usuel. Il se situe à la croisée du champ de la santé, du médico social et du social.
Il est ouvert aux adolescents de 12 à 18 ans.
Il dispose d'une capacité de 8 places et de 2 places d'accueil «rapide».
Il est implanté à Cairon.

## SECTEUR D'INTERVENTION

Département du Calvados

L'Hébergement Thérapeutique complète le dispositif « Maison des Adolescents du Calvados » et s'inscrit dans la continuité de son principe de complémentarité et de décloisonnement. Il n'entre pas dans les missions inscrites au cahier des charges national « Maisons des Adolescents », mais son objet est bien d'une part de prendre en compte les besoins spécifiques quant aux difficultés présentées par les adolescents et d'autre part de compléter l'offre de soin du département.

Ne s'agissant pas d'une unité d'hospitalisation, l'Hébergement Thérapeutique ne se substitue pas aux indications d'hospitalisation pour les mineurs. Il représente, cependant, une alternative possible à certaines situations d'hospitalisation et propose également une solution d'hébergement d'aval lorsque cela se légitime sur le plan clinique et éducatif.

À l'interface des champs sanitaire, médico-social et social, la mission de l'EHT est de prendre en charge des adolescents présentant des troubles, au titre principal de difficultés de séparation-individuation et pour lesquels une inscription dans l'environnement usuel est encore possible.

L'Hébergement Thérapeutique a été autorisé pour 15 ans par l'Agence Régionale de Santé en mai 2018 au titre d'établissement de type expérimental, autorisation portée par l'ACSEA, et est devenu, à ce titre, un établissement au sens du Code de l'Action Sociale et Familiale, indépendant des autres espaces de la MDA14. Son activité est donc présentée de façon séparée du reste du dispositif MDA14, hors activités relevant du sanitaire. Pour une vision d'ensemble de l'activité du dispositif MDA14, il conviendra de se reporter au rapport d'activité complet présentée par l'association Passado.

Il est également important de rappeler que, dans le cadre du partenariat engagé avec l'EPSM afin de développer le dispositif MDA14, l'organigramme de l'Hébergement Thérapeutique est constitué également de 4 agents hospitaliers, infirmiers, et d'un médecin psychiatre hospitalier, de l'EPSM.

## COMPTE RENDU CHIFFRÉ DE L'ANNÉE

Il convient d'indiquer au préalable certains éléments majeurs de l'activité 2019 :

- La réduction du temps médical sur 2019 passant de 0,5 à 0,4 ETP.
- Plus globalement, le travail de mise en œuvre du projet du dispositif MDA14 et donc de l'EHT, conformément au projet 2017-2022 adressé à l'ARS pour le renouvellement de l'autorisation, reste contraint par la réflexion autour d'une nouvelle organisation du dispositif s'imposant depuis l'arrêt de l'autorisation du dispositif global MDA à titre expérimental en mai 2018.

L'hébergement Thérapeutique était autorisé jusqu'alors pour 8 places + 2 d'accueil rapide. Les deux places différenciées sont plus spécialement dédiées à la flexibilité et à l'adaptabilité dans les accueils, notamment pour les situations nécessitant un accueil rapide mais aussi pour des accueils séquentiels, afin d'engager un travail de séparation plus modulable. Le principe d'une admission repose sur une contractualisation avec le jeune, sa famille et les partenaires. Les accueils peuvent être contractualisés pour 1 semaine à 3 mois, renouvelable dans la limite de 6 mois.

L'Espace Hébergement Thérapeutique est essentiellement un accueil de soirée et de nuit (de 16h30 à 10h00 le matin). Cependant, l'accompagnement des jeunes implique fréquemment des accueils de demi-journée lorsque le temps de jour organisé pour ces jeunes n'est pas complet ou bien lorsqu'ils le mettent à mal. Par ailleurs, le mercredi après-midi est un temps d'accueil privilégié permettant la mise en œuvre d'activités de médiation.

L'Espace Hébergement Thérapeutique assure 6 nuitées hebdomadaires et organise son activité différemment pendant les temps de vacances scolaires : sont en effet proposés des séjours à temps plein qui ont pour objet de réaliser des évaluations psychologiques et éducatives, ce, notamment, pour des jeunes venant de territoires du département les plus éloignés. Ces accueils à temps plein permettent également une immersion dans la structure, préparant un accueil séquentiel de nuit pendant les périodes scolaires. Il est aussi proposé, en parallèle des séjours, des accueils de journée où de demi-journée permettant de répondre aux besoins de certains jeunes et à la demande des parents et partenaires.

Au total, en 2019, l'Hébergement Thérapeutique a fonctionné 294 jours.

Il comptabilise 2053 nuitées, 605 journées d'accueil et 651 demi journées ; soit un total d'actes de 2983.

## NOMBRE DE SITUATIONS SUIVIES DANS L'ANNÉE

L'Espace Hébergement Thérapeutique comptabilise en 2019 une file active de 43 jeunes. La file active est en adéquation avec l'objectif envisagée, dans le cadre du projet théorique, de 40 jeunes par an et ce grâce à une attention particulière apportée cette année au respect de la durée maximale de l'accueil (6 mois) et au recours éventuel à du sur effectif (nuitée à 11-12 jeunes) afin de proposer des accueils plus rapides. Notons également le nombre de demande reçues en 2019, soit 41 demandes en augmentation importante par rapport à 2018.

## DURÉE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE

La durée moyenne des prises en charge n'est pas significative car l'Hébergement Thérapeutique reçoit des adolescents selon plusieurs modes d'accompagnements contractualisés qui sont soit des accompagnements à moyen terme de 3 mois, éventuellement renouvelables, soit des accueils rapides courts et enfin des accueils dans le cadre de séjours d'une durée de 5 à 10 jours. Notons que les accompagnements des jeunes pouvant évoluer d'un mode d'accueil ponctuel vers un accompagnement plus intensif.

## ORIGINE DES DEMANDES DE PRISES EN CHARGE

| | ESM (59) |
|---|---|
| **SOIN** | 34 soit 79 % |
| • MDA | 18 |
| • Hôpitaux | 5 |
| • Service de soin ambulatoire | 11 |
| **SECTEUR SOCIAL** | 7 soit 16 % |
| • Circo / PF | 1 |
| • SEMO / MECS / PEAD / MNA | 6 |
| **SECTEUR MEDICO-SOCIAL** | 2 soit 4,5 % |

Les jeunes accompagnés en 2019 ont été majoritairement orientés à la demande de structures de soin, atteignant plus des trois quarts. L'offre d'interface de l'hébergement thérapeutique justifie de cette prédominance d'origine des demandes. Notons que pour la moitié d'entre elles, l'origine est interne au dispositif MDA14, ce qui démontre que dans son organisation, le dispositif favorise une réponse de parcours et met en œuvre l'ensemble de ces espaces lorsque la situation le nécessite. Elle démontre également bien le fait que la MDA est repérée comme un dispositif dont l'hébergement thérapeutique fait parti intégrante.

Viennent ensuite les indications à partir de structures relevant de la Protection de l'Enfance (16%) et enfin les structures relevant du médico social (5%).

L'Espace Hébergement Thérapeutique intervient effectivement dans la complémentarité de l'offre de soin et le soutien dans le parcours des jeunes accompagnés. Il est à préciser que même si une structure de soin est à l'origine de la demande, les adolescents peuvent également relever d'un service du médico social ou de la protection de l'enfance.

## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS

| | % file active |
|---|---|
| CAEN | 13 (30 %) |
| AGGLOMERATION CAENNAISE | 10 (23 %) |
| RESTE DU DEPARTEMENT | 19 (44 %) |
| HORS DEPARTEMENT (76) | 1 |

Le recrutement départemental est effectif. L'adaptation des modalités d'accompagnement (dont le transport), conjuguée à la mobilisation des partenaires demandeurs et des familles et à la coordination avec les professionnels de l'Education Nationale, a permis l'accueil de jeunes résidant dans des territoires distants de Caen notamment le secteur Lisieux-Côte Fleurie (6 jeunes en 2018). Ceci a un impact sur les durées d'accueil car cela amène à penser des contrats de séjours sur l'année scolaire.

## RÉPARTITION DES SITUATIONS SUIVIES EN COURS D'ANNÉE

| Age | Sexe |
|---|---|
| 12-14 ans : 17 (39,5%) | Fille : 23 (53,5%) |
| 15-17 ans : 25 (58%) | Garçon : 20 (46,5%) |
| 18 ans : 1 (2,5%) | 19 (44 %) |

Notons que le rapport sexe ratio s'inverse à nouveau cette année avec prédominance légère des filles.

L'augmentation de la part des pré-adolescents se confirme liée à une saisine plus rapide du dispositif mais aussi d'une précocité des problématiques.

## TABLEAU COMPARATIF DES ÉVOLUTIONS ENTRE 2016 ET 2019

| | ANNEE | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|---|---|---|---|---|
| | FILE ACTIVE | 39 | 36 | 33 | 43 |
| PROVENANCE | SOIN | 69,0% | 67,0% | 64,0% | 79,0% |
| | SOCIAL | 19,0% | 25,0% | 21,0% | 16,0% |
| | MEDICO-SOCIAL | 10,0% | 5,5% | 15,0% | 4,7% |
| | PJJ | 2,6% | 2,8% | 0,0% | 0,0% |
| ORIGINE GEOGRAPHIQUE | CAEN | 20,0% | 19,5% | 18,0% | 30,0% |
| | Agglomération caennaise | 30,0% | 33,0% | 27,5% | 23,0% |
| | Reste du département | 50,0% | 42,0% | 51,5% | 44,0% |
| | Hors Département | 0,0% | 0,0% | 3,0% | 2,3% |
| Tranche d'âge | 12-14 ans | 31,0% | 36,1% | 48,4% | 39,6% |
| | 15-17 ans | 67,0% | 44,4% | 45,4% | 58,1% |
| | 18 ans | 2,6% | 19,4% | 6,0% | 2,3% |
| Sexe | Fille | 48,0% | 52,0% | 42,0% | 53,5% |
| | Garçon | 54,0% | 48,0% | 58,0% | 46,5% |

La population accueillie est principalement des adolescents mineurs et la tendance observée l'an passé sur l'augmentation des demandes concernant les pré-adolescents se confirme. L'origine des demandes reste principalement issue du soin. La couverture départementale demeure prégnante.

## ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS PRIS EN CHARGE ET DE LEURS ÉVOLUTIONS

### ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES PROBLÉMATIQUES DES PERSONNES ET DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Les 3 motifs principaux de demandes sont depuis l'ouverture : la nécessité d'un travail de séparation et individuation avec le milieu familial, l'étayage psychique et le besoin d'un espace d'élaboration et enfin, une demande d'évaluation psychopathologique et d'orientation. Cependant, depuis 2017, ces motifs de demande sont en forte progression. On peut dire que l'Hébergement Thérapeutique est dorénavant bien repéré par les partenaires.

Le soutien à la scolarité s'infléchit un peu en terme de demandes mais pour autant on relève une nette augmentation dans le quotidien de la gestion des difficultés que rencontre les adolescents en milieu scolaire ; entraînant un accroissement des accueils et interventions en journée.

Les relais d'hospitalisations restent stables et l'articulation avec l'UCHA et le CHR (pédiatrie-consultation) est formalisée. Dans ce cadre, 8 réunions entre services ont été tenues.

Concernant les problématiques, le refus scolaire anxieux et les difficultés de séparation sont en nette augmentation cette année prenant le pas sur les troubles du comportement et de l'adaptation qui demeurent importants en terme de symptomatologie.

La présence de traitements psychotropes retrouve le même niveau qu'en 2014 et ils concernent moins de la moitié des jeunes reçus. Les compétences de l'équipe, son double encadrement et le travail de coordination avec l'ensemble des autres partenaires permettent de le situer à un niveau acceptable.

Concernant les prises en charge associées, la part des situations relevant de la protection de l'enfance reste stable avec cependant une augmentation des mesures judiciaires en lien avec la bonne articulation avec le PEAD et les SEMO.

Les jeunes bénéficiant d'un suivi relevant du soin restent grandement majoritaires et ce, en lien avec l'origine des demandes. La continuité des accompagnements déjà engagés est maintenue et recherchée par l'équipe.

L'accroissement des demandes hors agglomération constatée l'an passé s'infléchit un peu cette année et ce du fait du recentrage sur les modalités d'accueil initiales n'excédant pas 6 mois.

Les problématiques psychiques et sociales de jeunes proches de la majorité, amènent l'équipe à penser des étayages pour les adolescents reçus dans leur 18ème année et la tranche des jeunes majeurs, 18-21 ans, car des besoins existent. L'Hébergement Thérapeutique pourrait être un des acteurs mais ne peut pas intervenir seul. Une réflexion est à engager avec les partenaires concernés (Soin et Protection de l'Enfance) car la complémentarité, l'adaptabilité et la coordination avec ces acteurs sont là encore plus indispensables.

## ANALYSE QUALITATIVE DES MODES DE PRISE EN CHARGE AU REGARD DES OBJECTIFS

Lors de la procédure d'accueil, l'adolescent et ses parents, ainsi que les intervenants déjà engagés dans le projet du jeune, sont systématiquement sollicités et rencontrés. Un travail d'élaboration du projet de soin est réalisé.

Un contrat d'accueil est signé et le séjour ne peut se concevoir qu'avec l'adhésion et l'accord des adolescents et des représentants légaux ; ce qui amènent parfois à différer un accueil, adapté notre offre en proposant parfois, en dehors des soirées de contact, des accueils de jour avant d'envisager un accueil de soirées et de nuits.

Cette adhésion est bien obtenue au point où les moyens formalisés dans le contrat de séjour peuvent être mis à mal (nombre de nuitées, séjours thérapeutiques non réalisés, absences injustifiées...). Ces difficultés sont à mettre en lien avec les difficultés de séparation travaillées à l'Hébergement Thérapeutique.

Intervenant en complémentarité, afin de soutenir les projets et éviter les ruptures de parcours, Il est indispensable que l'Hébergement Thérapeutique propose, d'une part un cadre favorisant l'étayage du jeune et, d'autre part, une organisation soutenant les intervenants de proximité et parents, parfois mis à mal par les problématiques des adolescents dans leurs compétences et rôles.

Se faisant, l'équipe et les séjours proposés doivent non seulement s'adapter aux besoins et difficultés de l'adolescent mais également ceux des parents et des professionnels qui l'accompagnent au quotidien.

Il s'agit bien également d'expérimenter et de favoriser les allers et retours des adolescents dans leur environnement, avec leurs pairs et les adultes référents.

En effet, c'est l'adjonction des difficultés du jeune et de celles, mêmes temporaires, des acteurs de son environnement, qui amène fréquemment ces derniers à solliciter « l'apport » de l'Hébergement Thérapeutique, mais également à demander l'aménagement de son cadre d'intervention.

Outre la fonction de référence déjà mise en œuvre, il a semblé indispensable de renforcer au sein de l'équipe une fonction de coordination des projets des jeunes. Ce professionnel, infirmier, exerce une fonction « d'interlocuteur privilégié » et de « rouage » entre l'interne et l'externe et ce, dans une continuité que ne permettent pas suffisamment les horaires d'internat de l'équipe de l'Hébergement Thérapeutique.

Intégré pleinement à l'équipe et initiant également des médiations ou séjours thérapeutiques aux adolescents reçus, il est positionné dans son emploi du temps comme un « fil rouge » sur l'ensemble de la semaine, permettant « d'ajuster » les actions développées par l'équipe, conformément au projet contractualisé, aux effets perçus par les acteurs de l'environnement des jeunes.

Le coordinateur intervient également en complémentarité de l'apport indispensable du médecin psychiatre affecté à l'hébergement thérapeutique.

En effet, l'analyse des effets des séjours proposés lors des réunions cliniques hebdomadaires, tant au niveau de l'adolescent au sein de la structure qu'au niveau de ses environnements usuels, est riche du fait de la présence du médecin psychiatre et du chef de service éducatif. Ce double encadrement favorise le renforcement du travail d'élaboration du projet d'accompagnement.

Le coordinateur favorise la mise ne œuvre en soutenant le rôle des référents et le partage avec les parents et les acteurs intervenant dans l'environnement de l'adolescent.

La mission du coordinateur, complétant le rôle des référents, permet actuellement pleinement de « s'ajuster » aux besoins de l'adolescent et de son environnement, et ce, tout au long de son séjour et permet ainsi le maintien du parcours du jeune. En effet, le projet élaboré à l'admission et validé par le médecin psychiatre et le chef de service éducatif, en lien avec l'adolescent, les parents et les intervenants extérieurs, s'adapte ainsi au parcours de vie du jeune.

Par ailleurs, nous observons que l'attente de mise en œuvre de mesures socio éducatives, mais aussi de projets pédagogiques, peut impacter la qualité des fins d'accompagnement et de mise en œuvre des objectifs fixés. Il est donc indispensable d'accroitre le travail d'élaboration et de continuité des parcours en proposant non seulement une élaboration de projets d'accompagnement partagés, avec les adolescents, les parents et les acteurs intervenant dans l'environnement, de coordination de mise en œuvre des projets, telle que décrit précédemment, mais également de préparation à la sortie, de mise en œuvre relais, en sollicitant les acteurs de proximité susceptibles d'y concourir et ce, dès l'accueil du jeune. Il s'agit bien de partager non seulement une « vision » des besoins et difficultés de l'adolescent mais également des capacités et attentes de celui ci quant à son projet de vie.

De même, la scolarité étant souvent mise à mal par l'adolescent avec un risque prégnant de déscolarisation, l'accueil à l'Hébergement Thérapeutique nécessite souvent un travail d'adaptation de l'emploi du temps à travers des accueils à l'HDJ du CHR ou à l'Espace de Soin et de Médiation mais également des accueils de journées en augmentation sur l'Hébergement Thérapeutique. La nécessité d'établir des liens avec le CHR, nécessité reconnue réciproquement, a amené à mettre en place des réunions mensuelles qui favorisent la cohérence et l'efficience des projets et des parcours des adolescents.

Le maintien et le soutien du projet scolaire et professionnel de chaque jeune est une priorité dans le projet d'accompagnement et de soin mis en œuvre. L'enseignant spécialisé mis à disposition de la MDA favorise le travail mis en place.

Enfin, conformément au projet du dispositif MDA14, 2017-,2022, et au module de soin intensif qui était proposé, l'articulation avec l'Espace de Soin et de Médiation est effective, en proposant des parcours internes adaptés et évolutifs aux besoins des adolescents.

Enfin, un projet, un projet Cinéma avec Normandie Images, Projet Comédie Musicale dans la cadre de Culture-Santé, et développement de médiations spécifiques individuelles ont été mis en œuvre.

## RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT, ORIENTATIONS

Les compétences spécifiques acquises au décours de ces 7 années ainsi que l'expérience de situations complexes, souvent à la marge de plusieurs champs (soin- protection-handicap), permettent de proposer aux partenaires une offre d'expertise, de coordination et d'accompagnement des parcours. Il est cependant nécessaire d'ajuster les projets relatifs aux jeunes concernés afin de fixer des objectifs partagés et de renforcer les liens avec les partenaires concernés en les formalisant.

Les travaux engagés dans le cadre du PTSM et du schéma départemental permettent d'envisager un travail partenarial formalisé pour les situations complexes mais plus précocement pour les situations qui, faute de partenariat et de complémentarité, pourraient le devenir.

En effet, l'Hébergement Thérapeutique, inscrit dans le dispositif Maison des Adolescents du Calvados, doit pouvoir mettre à profit ses compétences et devenir une structure favorisant non seulement la prévention des ruptures des parcours des adolescents, en adaptant son offre aux besoins des adolescents et des partenaires, mais également concourir au décloisonnement des différents acteurs en conservant en son sein des professionnels du champ du sanitaire, de l'éducatif et du pédagogique.

Les problématiques psychiques et sociales de jeunes proches de la majorité qui peuvent demander à proposer un accompagnement au delà des 18 ans, restent un axe de réflexion pour l'Hébergement Thérapeutique avec les partenaires concernés (Soin et Protection de l'Enfance).

Pour cette tranche d'âge, le développement du partenariat avec les services de psychiatrie est à développer et peut se construire du fait de la responsabilité médicale maintenue par le médecin psychiatre de l'EPSM, mis à disposition de l'Hébergement Thérapeutique.

La complémentarité avec les compétences des professionnels relevant de la protection de l'enfance et du champ du handicap est recherchée dans le cadre de la procédure d'admission et le projet de l'Hébergement Thérapeutique mais elle s'intègre également dans le travail de réseau développé par la Maison des Adolescents.

En effet, l'Hébergement Thérapeutique ne devant pas se positionner comme le « porteur » principal du projet de l'adolescent, il soutient le projet par un étayage adapté et progressif aux besoins de l'adolescent et de son environnement et inscrit son projet dans le parcours de vie et le projet du jeune.

Cette posture permet de travailler et de maintenir l'inclusion des adolescents par un accompagnement adaptable, intensif et individualisé, proposé dans le cadre des contrats avec l'accord et la participation des parents.

Il est également nécessaire de renforcer le rôle du coordinateur en l'intégrant aux compétences de coordination de la Maison des Adolescents. En effet, en lien avec l'équipe, il doit pouvoir également développer ses missions de coordination en lien avec les professionnels des autres services de la MDA14 afin de maintenir l'adaptation de l'offre du service aux besoins des partenaires.

Enfin, le public accueilli et les différents passages à l'acte des adolescents ont permis d'élaborer des projets de formations spécifiques en direction de l'équipe afin de développer des pratiques partagées notamment pour ce qui concerne la gestion de la violence et les droits et devoirs des parents. En effet, la constitution de l'équipe avec la présence d'infirmiers issus de l'EPSM et des éducateurs spécialisés nécessite régulièrement de renforcer les compétences des professionnels moins spécialisés dans certaines problématiques afin d'assurer une cohérence d'équipe. L'apport de compétences cliniques a été précédemment privilégié. L'apport de compétences éducatives semble actuellement adapté.

## AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Autorisée depuis 2018 comme établissement indépendant du dispositif MDA14, l'Hébergement Thérapeutique a entrepris la mise en œuvre de la démarche qualité spécifique à l'ACSEA fin 2019. Pour ce faire, reprenant les hypothèses d'amélioration de l'évaluation interne et externe du dispositif MDA14, l'Hébergement Thérapeutique met en œuvre cette démarche et a associé un professionnel de la MDA14, en formation Master 2 -MOS- dans le cadre de son projet professionnel.

Le travail encore engagé concernant la restructuration de la MDA ayant mobilisé beaucoup de temps institutionnels, il n'a pas été possible de mobiliser plus les professionnels sur la démarche qualité.

Pour autant, en 2019, les protocoles du circuit du médicament et d'élimination des déchets d'activité de soins à risque ont été élaborés et validées. Le public accueilli nécessitait de prioriser ces protocoles.

# GLOSSAIRE

| | |
|---|---|
| AAH | Allocation Adulte Handicapé |
| AAJB | Association des Amis de Jean Bosco |
| ACSEA | Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte |
| ADSEAM | Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche |
| ADSEO | Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance à l'Adolescence de l'Orne |
| AED | Aide Éducative à Domicile |
| AEMO | Action Educative en Milieu Ouvert |
| AER | Action Educative Renforcée |
| AFPA | Association pour la Formation Professionnelle des Adultes |
| AG | Assemblée Générale |
| AIT | Atelier d'Insertion et de Transition |
| ALT | Allocation Logement Temporaire |
| ALTEA | Association pour le Logement Temporaire et l'Hébergement d'Alençon |
| AMP | Aide Médico-Sociale |
| ANAP | Agence Nationale d'Appui à la Performance |
| APAEI | Association des Parents et Amis d'Enfants Inadaptés |
| APSV | Accueil des Personnes en Situation de Vulnérabilité |
| ARPE | Accueil Relais Parents Enfants |
| ARRFIS | Association Régionale de Recherche et Formation à l'Intervention Sociale |
| ARS | Agence Régionale de Santé |
| ATMP | Association Tutélaire des Majeurs Protégés |
| AUDA | Accueil d'Urgence des Demandeurs d'Asile |
| BAPU | Bureau d'Aide Psychologique Universitaire |
| CA | Conseil d'Administration |
| CAE | Conseil d'Accompagnement dans l'Emploi |
| CAF | Caisse d'Allocations Familiales |
| CAFS | Centre d'Accueil Familial Spécialisé |
| CAMSP | Centre d'Action Médico-Sociale Précoce |
| CAO | Centre d'Accueil et d'Orientation |
| CAPA-SH | Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides Spécialisées |
| CARSAT | Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail |
| CASF | Code de l'Action Sociale et des Familles |
| CASJMA | Contrat d'Accueil Social Jeune Majeur |
| CCE | Comité Central d'Entreprise |

| | |
|---|---|
| CCNT | Convention Collective Nationale du Travail |
| CD | Conseil de Direction |
| CDA | Commission des Droits et de l'Autonomie |
| CDAPH | Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées |
| CDD | Contrat à Durée Déterminée |
| CDI | Contrat à Durée Indeterminée |
| CDAPH | Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées |
| CDCPH | Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées |
| CDQE | Comité Démarche Qualité et Evaluation |
| CD14 | Conseil Départemental du Calvados |
| CE | Comité d'Établissement |
| CEMEA | Centre d'Entrainement aux Méthodes d'Éducation Active |
| CEO | Comité Économique Opérationnel |
| CER | Centre Éducatif Renforcé |
| CERReV | Centre d'Études et de Recherches sur les Risques et la Vulnérabilité |
| CFA | Centre de Formation des Apprentis |
| CFG | Certificat de Formation Générale |
| CFDT | Confédération Française Démocratique du Travail |
| CGT | Confédération Générale du Travail |
| CGPME | Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises |
| CHSCT | Comité Hygiène et Sécurité des Conditions de Travail |
| CHU | Centre d'Hébergement d'Urgence |
| CHU | Centre Hospitalier Universitaire |
| CIFA | Compte Investissement Formation Adhérent |
| CIL | Correspondant Informatique et Libertés |
| CLBN | Centre de Loisirs Basse Normandie |
| CLIS | Classe d'Inclusion Scolaire |
| CLLAJ | Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes |
| CLPD | Comité Local Prévention de la Délinquance |
| CMP | Centre Médico-Psychologique |
| CMPEA | Centre Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents |
| CMPP | Centre Médico Psycho-Pédagogique |
| CMS | Centre Médico Social |
| CNAEMO | Carrefour National des AEMO |
| CNAPE | Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance |
| CNIL | Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés |

| | |
|---|---|
| CNLAPS | Comité Nationale de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée |
| CNSA | Caisse Nationale Solidarité pour l'Autonomie |
| CoDACQ | Comité Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité |
| COMEX | Comité Éxecutif (dans plusieurs organismes dont la MDPH) |
| COPIL | Comité de Pilotage |
| CORH | Comité Opérationnel Ressources Humaines |
| CP | Commission Permanente |
| CPAM | Caisse Primaire d'Assurance Maladie |
| CPOMM | Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens Mutualisés |
| CRA | Centre de Ressources Autisme |
| CRESS | Chambre Régionale de L'Économie Sociale et Solidaire |
| CRF | Croix Rouge Française |
| CROP | Centre de Ressources de l'Ouïe et de la Parole |
| CROSMS | Comité Régionale de l'Organisation Sociale et Médico Sociale |
| CROUS | Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires |
| CRTLA | Centre de Référence des Troubles du Langage et de l'Apprentissage |
| CSAF | Chef de Service Administratif et Financier |
| CSE | Chef de Service Éducatif |
| CSSE | Chef de Service Socio-Éducatif |
| CUCS | Contrat Urbain de Cohésion Sociale |
| CVS | Conseil de la Vie Sociale |
| | |
| DACQ | Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité |
| DAF | Directeur Administratif et Financier |
| DAIA | Dispositif Accueil Intégré et Accompagnement |
| DALA | Dispositif Alternatif à la Liste d'Attente |
| DASA | Dispositif d'Accompagnement et de Soutien à l'Autonomie |
| DATU | Département d'Accueil et Traitement des Urgences (CHU de Caen) |
| DDASS | Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale |
| DDCS | Direction Départementale de la Cohésion Sociale |
| DFE | Département Foyers Éducatifs |
| DG | Directeur Général |
| DG | Direction Générale |
| DGAS | Direction Générale de l'Action Sociale |
| DI | Déficient Intellectuel |
| DIF | Droit Individuel à la Formation |
| DIP | Département Insertion Prévention |
| DIPM | Document Individuel de Protection des Majeurs |
| DIRECCTE | DIrection Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi |

| | |
|---|---|
| DMO | Département Milieu Ouvert |
| DP | Délégué du Personnel |
| DPC | Développement Professionnel Continu |
| DRD | Directeur Recherche et Développement |
| DRDP | Direction Recherche Développement Projets |
| DRJCS | Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale |
| DRH | Directeur des Ressources Humaines |
| DS | Délégué Syndical |
| DSC | Délégués Syndicaux Centraux |
| DSS | Direction Services Solidarité (CG14) |
| DUD | Document Unique de Délégation |
| | |
| EAC | Entreprise Adaptée Conchylicole |
| EAR | Entreprise Adaptée de Restauration |
| EDAI | Equipe D'Accompagnement par l'Inclusion |
| EEN | Encadrant Éducatif de Nuit |
| EHPAD | Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes |
| EIG | Prestataire Informatique |
| EMS | Etablissement Médico-Social |
| EPE | Ecole des Parents et Éducateurs |
| EPSM | Etablissement Public de Santé Mentale |
| ESAT | Etablissement et Service d'Aide par le Travail |
| ESM | Espace de Soin et de Médiation |
| ESS | Economie Sociale et Solidaire |
| ESS | Equipe de Suivi de la Scolarisation |
| ESY | Etablissement et Service d'Aide par le Travail |
| ETP | Equivalent Temps Plein |
| ERR | Espace Réseau Ressource |
| | |
| FAS | Fédération des Acteurs de la Solidarité (ex. FNARS) |
| FAU | Foyer Accueil Urgence |
| FDV | Foyer De Vie |
| FE | Foyers Educatifs |
| FIMA | Fonds d'Investissements Mutualisés sur Amortissements |
| FJT | Foyers Jeunes Travailleurs |
| FNARS | Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale |
| FSL | Fonds de Solidarité pour le Logement |
| FTDA | France Terre D'Asile |
| | |
| GCS | Groupement de Coopération Sanitaire |

| | |
|---|---|
| GED | Gestion Electronique des Données |
| GEM | Groupe d'Entr'Aide Mutuelle |
| GRH | Gestion des Ressources Humaines |
| GPAF | Gestion Prévisionnelle des Actions de Formation |
| GPEMC | Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Métiers et des Compétences |
| HAD | Hospitalisation À Domicile |
| HEA | Handicap et Éducation Adaptée |
| HLM | Habitations à Loyers Modérés |
| ICB | Institut Camille Blaisot |
| IDE | Infirmier Diplômé d'Etat |
| IME | Institut Médico Educatif |
| IMPro | Institut Médico Professionnel |
| IRP | Instance Représentative du Personnel |
| ITEP | Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique |
| MAIF | Mutuelle Assurance des Instituteurs de France |
| MAS | Maison d'Accueil Spécialisée |
| MASP | Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé |
| MDA | Maison Des Adolescents |
| MDPH | Maison Départementale des Personnes Handicapées |
| MEDEF | Mouvement des Entreprises de France |
| MSA | Mutualité Sociale Agricole |
| NAO | Négociation Annuelle Obligatoire |
| OETH | Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés |
| OPCA | Organisme Paritaire Collecteur Agréé |
| ORS | Observatoire Régional de la Santé |
| PACQ | Plan d'Amélioration Continue de la Qualité |
| PASS | Permanence d'Accès aux Soins de Santé |
| PEAD | Placement Educatif A Domicile |
| PEAF | Projet Educatif Accueil Familial |
| PEF | Protection Enfance Famille |
| PJJ | Protection Judiciaire de la Jeunesse |
| PPA | Projet Personnalisé d'Accompagnement |
| PPF | Plan Prévisionnel de Formation |
| PPI | Programme Pluriannuel d'Investissements |

| | |
|---|---|
| RGE | Réunion Générale de l'Encadrement |
| RGF | Règlement Général de Fonctionnement |
| RH | Ressources Humaines |
| RIA | Règlement Intérieur Associatif |
| RPS | Risques Psycho-Sociaux |
| RSA | Revenu de Solidarité Active |
| RSVA | Réseau de Services pour une Vie Autonome |
| RSI | Responsable des Systèmes d'Informations |
| | |
| SAAS | Service d'Accueil et d'Accompagnement social |
| SAJD | Service d'Aide aux Jeunes en Difficultés |
| SAMO | Service d'Action Éducative en Milieu Ouvert |
| SAP | Service d'Action Préventive |
| SATC | Service ATC (tutelle) |
| SBN | Sauvegarde Bas Normande |
| SDF | Sans Domicile Fixe |
| SEGPA | Section Enseignement Général & Professionnel Adapté |
| SEMO | Service Educatif en Milieu Ouvert |
| SERAS | Soutien Educatif en Réseau et accompagnement à l'Autonomie Sociale |
| SESSAD | Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile |
| SESSD | Services d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile |
| SHEMA | Société Hérouvillaise d'Économie Mixte pour l'Aménagement |
| SIAO | Service Intégré d'Accueil et d'Orientation |
| SIEG | Service d'Intérêt Économique Général |
| SIMAP | Service d'Investigations, de Médiation et d'Activités Pénales |
| SIRH | Système Informations des Ressources Humaines |
| SIT | Soutien Info Tutelle |
| SITP-PRO | Semi Internat à Temps Partagé PROfessionnel |
| SPFS | Service de Placement Familial Spécialisé |
| SPMO | Service de Placement en Milieu Ouvert |
| SST | Sauveteur Secouriste du Travail |
| SUD | Solidaires, Unitaires & Démocratiques (Syndicat salarié) |
| SYNEAS | Syndicat des employeurs associatifs de l'action sociale et médico-sociale |
| | |
| TBD | Tableau De Bord |
| TCC | Troubles de la Conduite et du Comportement |
| TH | Travailleur Handicapé |
| TPE | Tribunal pour Enfants |
| | |
| UAT | Unité d'Accompagnement par le Travail |

| | |
|---|---|
| UDAF | Union Départementale des Associations Familiales |
| UDES | Union des Employeurs de l'économie Sociale & solidaire |
| UE | Unité d'Enseignement |
| ULIS | Unité Localisée d'Inclusion Scolaire |
| UNIFAF | OPCA des entreprises de la branche professionnelle sanitaire, sociale et médico sociale |
| UNIFED | Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif |
| UNIOPSS | Union Nationale Interfédérale des oeuvres et Organismes Privés Sanitaire et Social |
| UPA | Union Professionnelle Artisanale |
| UPI | Unité Pédagogique d'Intégration |
| URIOPSS | Union Régionale Interfédérale des oeuvres et Organismes Privés Sanitaire et Social |
| USI | Unité de Soutien à l'Inclusion (scolaire) |
| | |
| VAD | Visite Au Domicile |
| VAE | Valorisation des Acquis de l'Expérience |